

BENOÎT MALBRANQUE

DICTIONNAIRE
DE LA TRADITION
LIBÉRALE FRANÇAISE

VOLUME I

AB—CH

INSTITUT COPPET

INTRODUCTION

L'histoire intellectuelle de la France est marquée par la grandeur et le nombre des défenseurs de l'idée de liberté, et quoique leur célébrité et leur influence apparaissent aujourd'hui déclinantes, les spécialistes même les moins acquis à leurs idées ne peuvent manquer de citer leurs noms et de signaler leur importance passée. Au besoin même ils invoquent leur autorité contrefaite, et font de Tocqueville un sociologue, de B. Constant un romancier, ou de Boisguilbert un précurseur de Keynes et de Marx. Quant à ceux qui sont demeurés libéraux dans un monde qui avait cessé de l'être — pour reprendre la formule de Jacques Rueff en 1932, c'est-à-dire peu après la disparition effective du libéralisme français en tant que tradition — ils en conservent pieusement la mémoire et les respectent comme d'anciens ascendants, dont la généalogie est assez troublée, mais avec lesquels la filiation est certaine. Mais quant à assurer l'étude sérieuse, large et complète de la tradition libérale française, personne, en France même, ne paraît y songer. Les Américains, imagine-t-on, s'en occuperont mieux ; ils ont les ressources pour cela ; sans doute ils le feront dans un proche avenir : c'est l'application viciée du laissez faire. Pourtant, l'étude attentive menée outre-Atlantique sur tel ou tel penseur particulier, surtout lorsqu'elle est conduite sans examen des manuscrits, auxquels on n'a pas même songé, ou que la distance empêchait de rechercher, d'examiner et d'utiliser, ne peut remplir qu'un rôle modeste. La discussion d'un auteur, par définition, n'éclaire jamais que lui-même. En France, une poignée de figures cardinales échappent au naufrage : Montaigne, Bayle, Voltaire, Jean-Baptiste Say, Constant, Tocqueville inspirent des vocations aux jeunes chercheurs et forment un fonds assez fécond pour occuper des carrières. La connaissance que l'on a d'eux est sans cesse plus parfaite. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'examiner ce que la tradition libérale française, prise dans sa globalité, a pensé sur telle ou telle question, les moyens manquent à nouveau. Qui prendra-t-on comme penseur représentatif ? Aucun ne conviendra. Sur les questions qui relèvent de l'économie politique, l'opinion de Tocqueville est viciée par l'ennui profond que cette science lui causait et son manque à peu près complet de lecture. Lorsqu'on envisagera l'alcoolisme, la prostitution, les jeux d'argent, l'adultère, demandera-t-on à Benjamin Constant de trancher, lui qui a collectionné tous ces vices ? Plus globalement, comment demander à un auteur de nous fournir ses idées sur des phénomènes qui peut-être ne se sont développés qu'après sa mort ? Tout cela ne pourrait être. Pour délibérer dans une affaire où la justesse importe, il faut entendre une grande pluralité de témoins. Et dès lors apparaîtront, non pas l'homogénéité, qui est impossible et n'est peut-être pas même souhaitable, mais des tendances profondes, parfois même des courants.

L'ambition de ce dictionnaire est précisément d'examiner, sur la base de la plus complète documentation, l'état des esprits libéraux sur l'ensemble des questions qui peuvent avoir une résonance actuelle, ou qui ont eu une importance passée. Il comprendra aussi bien des entrées pour chacun des penseurs importants de la tradition libérale française — du physiocrate Louis-Paul Abeille à l'économiste et juriste Louis Wolowski —, que des articles thématiques sur des sujets tels que ceux du premier volume : les accidents du travail, l'Algérie, l'avortement, l'anarchie, ou les attributions de l'État. L'objectif est d'éclairer la route par la mobilisation de l'héritage intellectuel global qu'a laissé cette masse incroyable de penseurs féconds. « Le premier besoin pour demeurer ou pour devenir un peuple libre », écrivait en son temps Gustave de Beaumont, « c'est de comprendre la liberté, et les conditions auxquelles on la garde après l'avoir conquise. » (*L'Irlande*, etc., 1845, p. xviii) À ce titre, l'opinion des maîtres peut servir.

On pourra faire plusieurs objections à ce projet. Comme on ne possède pas de nos jours un précis d'histoire du libéralisme français qui puisse faire autorité, on demandera plutôt ce dernier ouvrage, qu'un vaste dictionnaire. Il me semble toutefois que c'est par le précis qu'il faut finir, et par les longues études qu'on doit commencer, car celui-ci découle naturellement de celles-là.

Qui trop embrasse, mal étreint, dira-t-on encore : au moins fallait-il s'occuper de cette tâche au sein d'une équipe de chercheurs. Cependant, toutes les questions se touchent, tous les auteurs s'entre-répondent, et par conséquent un dictionnaire ne peut être l'œuvre d'une collection de spécialistes, à moins qu'ils s'entraident pour ainsi dire quotidiennement et se tiennent dans une constante familiarité : ce qui est plus difficile à concevoir encore qu'une œuvre individuelle menée à bien. Une autre objection m'a arrêté moi-même : le libéralisme déteste et fuit le nationalisme, et une histoire du libéralisme bornée aux frontières d'une petite nation comme la France ne peut satisfaire l'honnête homme. Cette objection est fondée jusqu'à un certain point. Cependant on aura moins encore l'histoire mondiale du libéralisme si personne n'entreprend d'abord d'en étudier les développements dans son propre pays. Que pourra-t-on dire encore qui doive m'arrêter ? Peut-être que si l'on prend au sérieux la prétention encyclopédique d'un tel travail, il faudra nécessairement donner à lire l'avis des grands libéraux sur la cuisine, sur la manière de nouer une cravate, ou d'autres sujets de peu d'importance, et qu'alors on tombera dans le ridicule. La critique touche l'abus seul ; car sans chercher le minutieux et l'érudition qui tourne à vide, on peut trouver de l'intérêt dans des considérations de détail. Ce que les auteurs libéraux français ont pensé de l'antisémitisme, des ressources naturelles, des grands magasins, etc., etc., peut nous servir, et cela doublement : en présentant une facette complémentaire mais assez peu étudiée du libéralisme en tant que système de pensée, et en nous guidant pour la compréhension de cette question particulière, par l'avis de penseurs autorisés. Voici du moins mes ambitions, et les raisons que je fais valoir pour les appuyer.

Benoît Malbranche
Institut Coppet

A

ABANDON D'ENFANT. La question de l'abandon ou de l'exposition des enfants (on parle aussi d'enfants trouvés) sera pleinement traitée dans une sous-partie de l'article *Enfants-Enfance*. D'après le langage courant, se rendent coupables d'abandon d'enfant, non ceux qui délaissent leur progéniture à la mère naturelle, et font banqueroute de la paternité, mais uniquement ceux qui forcent la charité publique à élever les enfants qu'ils ont conçus. J.-J. Rousseau par exemple a poussé à cinq reprises sa compagne Thérèse à faire déposer au bureau des Enfants-Trouvés les nouveaux-nés dont elle accouchait, et il est mort sans postérité officielle. (*Œuvres complètes*, éd. thématique du tricentenaire, t. I, p. 466, en note) A. de Tocqueville, devenu père à 16 ans, n'a pas non plus légué son nom à une descendance reconnue ; ayant trouvé un arrangement, selon toute vraisemblance, avec la jeune servante de la préfecture de Metz qu'il avait séduite, il n'a pas pratiqué de lui-même le travers qu'il a ensuite longuement étudié dans quatre mémoires successifs sur la question des enfants trouvés (F. Mélonio, *Correspondance choisie de Tocqueville*, éd. Quarto, p. 102) La pratique de l'abandon d'enfant est fréquemment une suite de la *Pauvreté* ou de la *Misère*, dont on a fait un article commun, malgré la nuance du vocabulaire. Elle est une conséquence courante de l'*Adultère* et même du *Concubinage*, quoique les couples dûment liés par le *Mariage* aient aussi fourni des recrues à l'armée des enfants abandonnés. D'après les défenseurs de l'institution des « tours », l'abandon des enfants à l'*Assistance publique* permettrait d'éviter les *Infanticides* et les *Avortements*. Généralement plus sceptiques envers les institutions de la charité publique, de nombreux libéraux, tels que Frédéric Passy, Paul Leroy-Beaulieu, Yves Guyot ou Gustave de Molinari, entendirent résoudre l'abandon d'enfants par l'auto-risation de la *Recherche de la paternité* et l'exercice forcée de la *Responsabilité individuelle*.

La réponse que la philanthropie officielle fournit à l'abandon des enfants, sous la forme d'hospices, de tours, etc., relève de la charité publique, et un examen comparé de ses objectifs et de ses résultats est proposé à l'entrée sur l'*Assistance publique*.

Sur le continent européen, de même qu'en Asie, on abandonne plus volontiers les filles que les garçons, quoique la proportion naturelle des naissances soit

en sens inverse. (G. de Molinari, *Lettres sur la Russie*, 1860, p. 107) C'est la suite de circonstances et d'idées dont on trouvera l'analyse complète à l'article *Femmes-Féminisme*.

La mise au monde d'un enfant est une entreprise qui lie la mère par une communauté d'expérience, à défaut même des sentiments. La filiation par la mère est aussi plus tangible et moins susceptible d'être récusée. C'est ce qui explique cette statistique tout aussi déséquilibrée, selon laquelle des enfants nés hors mariages chaque année, un tiers est reconnu par la mère et un quatorzième seulement par le père. (G. de Molinari, « La recherche de la paternité, *Revue des deux mondes*, 1^{er} décembre 1875, p. 627.)

On ne dit pas couramment qu'un enfant mis en crèche est abandonné. De même, lorsque l'abandon est limité dans le temps, il n'en relève pas directement, selon les meilleurs juges. Ainsi ce n'est pas dans la discussion des enfants abandonnés qu'on doit rappeler le cas fréquemment discuté par les observateurs libéraux de la condition ouvrière, de ces jeunes créatures que leurs mères empoisonnaient à l'aide d'une drogue spéciale pour aller librement danser ou s'enivrer au cabaret. (Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, etc., 1840, p. 168 ; Gustave du Puynode, *Lettres écon. sur le prolétariat*, 1848, p. 211 ; Jules Simon, *L'Ouvrière*, 1861, p. 143 ; Henri Baudrillard, *Des habitudes d'intempérance*, 1868, p. 13 ; Paul Leroy-Beaulieu, *De l'état moral et intellectuel des populations ouvrières*, etc., 1868, p. 83.)

ABATTOIRS. Quoique peu tentés de retirer la viande des *Aliments* et de l'*Alimentation* humaine, les libéraux français ont eu une conscience assez aiguë de la cause des *Animaux*. Aussi les opérations et méthodes des abattoirs, établissements industriels dans lequel les animaux, destinés à la consommation ou à la revente sont tués méthodiquement, les ont assez peu édifiés. À Chicago, le grand centre d'abattage et de distribution, G. de Molinari n'est pas enthousiaste. « C'est une vilaine besogne assez vilainement faite », explique-t-il. (*Lettres sur les États-Unis et le Canada*, 1876, p. 307)

ABBÉS. Quiconque daigne s'éprendre de la tradition libérale française et explorer les richesses léguées

par ses principaux représentants du XVIII^e siècle, doit être frappé d'emblée par la grande profusion des abbés, qui entremêlent leurs œuvres et leurs carrières pour la construction d'une doctrine dont la compatibilité avec les dogmes de la religion révélée pose souvent question. Parmi les artisans de la liberté politique et de la tolérance religieuse se retrouvent les abbés Sieyès, Grégoire, Loménie de Brienne. L'idée de paix n'a pas de meilleur représentant en ce siècle que l'abbé de Saint-Pierre, ni l'anticolonialisme de plus grand propagandiste que l'abbé Raynal. Dans les cercles des pionniers du laissez-faire se mêlent pareillement d'autres porteurs de l'habit ecclésiastique : l'abbé Alary est avec le marquis d'Argenson l'un des animateurs du club de l'Entresol, au sein duquel Saint-Pierre, précédemment cité, agite aussi ses idées ; de même, vingt ans plus tard, Vincent de Gournay s'appuie sur de nombreux abbés pour diffuser son programme de réforme économique : parmi eux Coyer, auteur assez prolifique, ou Le Blanc, qui traduit les *Discours politiques* de David Hume ; enfin François Quesnay peut compter sur la collaboration des abbés Roubaud et Baudeau à l'œuvre physiocratique, de même que sur l'appui d'auxiliaires émancipés comme Morellet ou Condillac, qui tracent avec audace des chemins parallèles.

Cette foule d'abbés, qui prennent position dans le mouvement intellectuel libéral du temps sans briser tout à fait leur attache avec un ordre réputé conservateur et préoccupé par la défense de ses positions, n'est pas, à l'évidence, un phénomène sans conséquence. Il semble que la formation intellectuelle ecclésiastique ait quelquefois pesé sur les choix doctrinaux, les méthodes de combat intellectuel et même les arguments employés. La discussion, parmi les philosophes, sur la tolérance religieuse ou la paix, et, chez les économistes, sur le luxe ou le prêt à intérêt, n'aurait certainement pas été menée parfaitement de même, si ses principaux auteurs avaient été formés par des laïcs.

Cependant, la prolifération numérique des abbés, au sein du mouvement intellectuel libéral du XVIII^e siècle, ne doit pas subjuguier l'esprit et être interprétée comme le signe d'un enracinement religieux profond et inaltérable, qui aurait marqué la nature, et fixé d'avance la course prise plus tard par le libéralisme français, jusque chez des auteurs du XIX^e siècle, dont la foi est plus équivoque. Le cas de Turgot prouve suffisamment que l'on peut poursuivre vers 1750 une formation ecclésiastique prodiguée dans l'un de ses centres privilégiés (la Sorbonne), et goûter très tôt aux richesses et aux audaces de la littérature philosophique du temps ; il était rare, à la vérité, que les futurs abbés n'y portent pas les yeux. La carrière ecclésiastique était en ce temps si douce et si dénuée de tiraillements de conscience, que le même Turgot, affirmant ne pouvoir résister à ses penchants et servir

une religion à laquelle il n'était plus attaché, se vit répondre par quelques-uns de ses condisciples, les futurs abbés de Cicé, de Brienne, de Véri, de Boisgelin, qu'il surestimait notoirement le péril. « Nous sommes unanimes à penser », lui dirent-ils (d'après ce que rapporte Dupont de Nemours) « que tu veux faire une action tout à fait contraire à ton intérêt et au grand sens qui te distingue. Tu es un cadet de Normandie et conséquemment tu es pauvre. La magistrature exige une certaine aisance sans laquelle elle perd même de sa considération et ne peut espérer aucun avancement. Ton père a joui d'une grande renommée ; tes parents ont du crédit. En ne sortant point de la carrière où ils t'ont placé, tu es assuré d'avoir d'excellentes abbayes et d'être évêque de bonne heure. Il sera même facile à ta famille de te procurer un évêché de Languedoc, de Provence ou de Bretagne. Alors tu pourras réaliser tes beaux rêves d'administration et sans cesser d'être homme d'Église, tu seras homme d'État à ton loisir ; tu pourras faire toute sorte de bien à tes administrés. Jette les yeux vers cette perspective. Vois qu'il ne tient qu'à toi de te rendre très utile à ton pays, d'acquérir une haute réputation, peut-être de te frayer le chemin au ministère. Au lieu que si toi-même tu te fermes la porte, si tu romps la planche qui est sous tes pieds, tu seras borné à juger des procès ; tu faneras, tu épuiseras, à discuter de petites affaires privées, ton génie propre aux plus importantes affaires publiques. » Et à ceci, Turgot répondit : « Mes chers amis, je suis extrêmement touché du zèle que vous me témoignez et plus ému que je ne puis l'exprimer du sentiment qui le dicte. Il y a beaucoup de vrai dans vos observations. Prenez pour vous le conseil que vous me donnez, puisque vous pouvez le suivre. Quoique je vous aime, je ne conçois pas entièrement comment vous êtes faits. Quant à moi, il m'est impossible de me dévouer à porter toute ma vie un masque sur le visage. » (Dupont de Nemours, *Œuvres de M. Turgot*, 1811, t. I, p. 28-29.)

Les scrupules personnels de Turgot — qui n'échurent guère ses condisciples, lesquels poursuivirent leur chemin malgré tout — prouvaient surtout son honnêteté et sa délicatesse extrême, traits de caractère qui le rendent attachant. Car au vrai, la carrière dans laquelle il refusait d'entrer après en avoir accompli la formation préalable, était parfaitement compatible avec les théories et les réformes administratives, de même qu'avec une vie d'homme et de penseur libre.

On est presque choqué, à trois siècles de distance, des très grandes libertés prises quotidiennement, dans les doctrines et jusque dans la vie privée, par nombre de ces hommes attachés formellement à l'ordre religieux. L'abbé Terray, prédécesseur de Turgot au ministère, et dont l'action réformatrice ne fut pas aussi médiocre que la légende noire l'a longtemps laissé croire, entretenait des maîtresses et épargne pour doter sa fille naturelle. (M.-L. Legay, *L'abbé Terray*, p. 252.) L'abbé Alary, proche du marquis d'Argenson, traîne

Abdication

aussi, comme bien d'autres, une piètre réputation à cet égard. (N. Clément, *L'abbé Alary*, p. 64-70.) Quant à l'abbé Gua de Malves, collaborateur de Vincent de Gournay, il fit l'objet de plusieurs condamnations pour cause de débauche, ayant d'abord, disent les procès-verbaux, « vu charnellement une fille trois fois en un soir en 1756 », et ayant récidivé en mai et juillet 1757 en accentuant encore ses torts. (Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 10261 et 10262.)

Les abbés philosophes, si nombreux au siècle des Lumières, trouvaient en vérité dans la carrière ecclésiastique tout à la fois les ressources, le loisir et la liberté nécessaires pour poursuivre ce qui était leur véritable vocation. Leur formation première était solide, et acquise à moindres frais : l'abbé Roubaud par exemple, fut un littérateur très doué, et le marquis de Mirabeau, son collègue physiocrate, encense dans une lettre la justesse de son esprit et sa tête « abondante » et « vigoureuse », qui lui permettaient de marcher droit sans le secours du *Tableau économique*, sur lequel il n'avait jamais jeté les yeux, et il rappelle que Quesnay disait : « je ne sais qui a instruit cet abbé Roubaud, mais il ne fait jamais d'hérésies. » (Lettre à Charles de Butré, 16 décembre 1777, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 12101, f°12 ; *New and unpublished material*, p. 60-62.) Or l'abbé Roubaud de Tresséol raconte dans un mémoire composé à l'occasion de l'exil de son frère économiste, que leur père eut vingt-et-un enfants. (Lettre de septembre 1776 ; Archives de la Bastille, dép. de l'Arsenal, Ms. 12448, f°75.) Ce n'est que grâce à l'état ecclésiastique et cette formation d'excellence, moins guindée et rigide qu'on ne le suppose, et surtout acquise à peu de frais, que de tels prodiges purent émerger dans des conditions parfois défavorables.

Notons pour finir que l'on retrouve encore un reste de cette profusion d'abbés dans les premiers temps du XIX^e siècle, à l'image de l'abbé Lesueur, précepteur de Tocqueville, que celui-ci surnomme « bébé », et qu'il malmène assez. Mais je crois que leur présence est alors sans influence notoire et leur enseignement sans force suffisante pour résister au flot rugueux qui emporte plus que jamais les consciences. Aussi n'en parlerais-je pas davantage.

ABDICATION. L'abdication est le fait, pour un roi, de renoncer au pouvoir qu'il exerce. Elle se rapporte à la *Royauté* et crée des césures dans l'*Histoire de France*. Très ennemi en général de la violence et des procédés mis en œuvre par les *Révolutions* et les *Révolutionnaires*, les libéraux ont peu prêté la main aux manœuvres qui devaient conduire à des abdications. S'ils ont peu poussé les pouvoirs qui tombaient devant eux, ils ne les ont pas non plus retenus dans leur chute. L'attitude la plus courante chez eux fut le repli stratégique et l'attente. « La nation est de la boue, laissons cette boue reposer, que l'eau soit plus claire », écrit Benjamin Constant dans son journal, quelques

jours après l'abdication de Napoléon, en avril 1814. (*Œuvres complètes*, t. VII, p. 155) De même, en 1831, Alexis de Tocqueville et Gustave de Beaumont auront la bonne idée de s'embarquer pour les États-Unis afin d'échapper aux tensions de la période qui venait de s'ouvrir après l'abdication de Charles X, le 2 août 1830.

C'est la haine des procédés révolutionnaires qui rend les libéraux antipathiques aux révolutions, et par conséquent aux abdications. « En supposant que le premier vœu d'un peuple soit la liberté, dit Constant, la dynastie régnante est, pour tous les peuples, toujours le meilleur moyen de remplir ce vœu, pourvu que la dynastie régnante ne se déclare pas elle-même gratuitement en guerre avec la liberté. » (*La Minerve française*, février 1820 ; *Œuvres complètes*, t. XIII, p. 363) Les pouvoirs souvent renversés ne durent pas : mal établis, ils multiplient les erreurs et les abus communs aux détenteurs précaires. Quand l'autorité est restreinte à ses bornes légitimes, enseigne encore Constant, on ne peut que former des vœux pour sa durée ; et quand de larges réformes sont nécessaires, le plus sage est de partir de ce qui existe pour améliorer et non pour détruire. (Cours à l'Athénée sur la constitution anglaise, *O. C.*, t. XV, p. 259)

ABEILLE, LOUIS-PAUL (1719-1807). *Économiste défenseur du libre-échange, allié de Vincent de Gournay puis physiocrate jusqu'en 1768.*

[Considérations générales sur la physiocratie.] La physiocratie, première école de pensée économique de l'histoire, traîne derrière elle une réputation contre-faite, impropre à sa mobilisation dans un débat d'idées. Présentée comme une secte toute centrée autour de son maître à penser, François Quesnay (auteur du *Tableau économique*), elle est censée avoir développé comme principe structurant l'idée passablement égratignée depuis de la productivité exclusive de l'agriculture, fondée sur la notion obscure du « produit net ». Cette représentation a peut-être le mérite d'être aisément assimilable par le plus médiocre des lycéens de France, pour qui l'on s'en tient là, à titre de point d'histoire. Mais cette description reste décevante ; toute étude un peu attentive l'embarrasse et la met à mal. Louis-Paul Abeille, notamment, qui a laissé une œuvre assez volumineuse, ne croit pas devoir s'arrêter une seule fois pour traiter de la productivité unique des terres — conviction que je crois il ne partageait pas — et il ne parle jamais le langage du « produit net ». De même, il ne cite pas une seule fois le *Tableau économique* de Quesnay, sur lequel on peut douter qu'il ait jamais porté les yeux, comme le suggérerait d'ailleurs le marquis de Mirabeau dans une lettre privée. (Lettre à Charles de Butré, 16 décembre 1777, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 12101, f° 11 ; *New and unpublished material*, p. 60-62.)

Dans l'ambition de saisir la portée de la contribution libérale des physiocrates, la synthèse des

différentes sensibilités du courant est impossible à mener et n'aboutit qu'à des déceptions et à des erreurs. L'étude de l'œuvre seule de François Quesnay nous dessert plus encore, en prêtant à des confusions déplorables : car son libéralisme — quand libéralisme il y avait — ne reposait pas sur les mêmes fondements, et il n'aboutissait pas aux mêmes prescriptions que chez d'autres auteurs plus vigoureux, mais moins célèbres, comme Abeille.

Peut-être cet adversaire des privilèges n'aurait admis qu'en maugréant celui qui lui attribue la première place dans tous les dictionnaires spécialisés, faits et à faire. Mais d'abord son nom, qui peut faire sourire, est très courant en Provence (Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises*, t. 1, 1903, p. 16). En outre, loin de jeter dès l'abord une touche d'érudition sur ce Dictionnaire, qui serait comme une couche superficielle de métal précieux sur de la plus vile matière, son nom permet de jeter sur le groupe physiocratique une lumière nouvelle, et d'associer à l'héritage conjoint qu'ils ont légué, une défense rigoureuse et entière de certains aspects majeurs de la pensée libérale moderne, tels que le libre-échange ou l'impossibilité du planisme.

[Sources pour la connaissance d'Abeille] Pour conduire cette étude, j'aurais recours, à défaut de meilleures sources, au corpus des ouvrages imprimés d'Abeille, tel que j'ai pu le reconstituer, en élaguant certains titres non signés, dont la paternité me semblait douteuse ou fautive, et en intégrant d'autres écrits anonymes pour lesquels je puis fournir de bonnes preuves. Cette entreprise préalable s'avère d'autant plus nécessaire ici, qu'à l'instar de Vincent de Gournay, son premier mentor, Abeille œuvrait davantage dans la vue du bien public que pour la célébrité, et ayant achevé de fortes études il se mettait peu en peine de les livrer à la publicité.

J'aurais eu plaisir à mobiliser en outre le travail d'un biographe sérieux, si un historien avait jamais eu l'idée de consacrer ses recherches à ce personnage oublié : et c'est ce que je voudrais faire dans une édition prochaine, si entre temps un volontaire s'y dévoue.

Enfin, la ressource des archives personnelles de l'auteur m'est également refusée, l'enquête généalogique que j'ai menée ne m'ayant pas permis encore de retrouver les plus lointains descendants de l'auteur, ni *a fortiori* de mettre la main sur ses papiers, dont je perd la trace au XIX^e siècle, quand la veuve du chevalier de Livois, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi sous Louis XVI, et petit-fils d'Abeille, en fait un usage en communiquant sa correspondance avec Voltaire, pour une édition de *Lettres inédites* qui parut en 1826.

Les sources inédites dont je puis disposer, et dont je puis faire la liste ici, sont d'une valeur inégale. Les Archives nationales conservent une lettre d'Abeille au chevalier Turgot (frère de l'économiste et ministre),

qui traite de l'administration des colonies. La correspondance de l'auteur avec son collègue physiocrate Dupont (de Nemours), qui se trouve avec les papiers de celui-ci, aux États-Unis (Hagley), explique les circonstances de l'éloignement d'Abeille du cercle de F. Quesnay, en 1768. Les bornes extrêmes de la vie d'Abeille sont aussi éclairées par des documents nouveaux. Dans des lettres à Mgr d'Erlach, de la Société économique de Berne, qui a laissé un petit fonds à la Burgerbibliothek de cette ville, Abeille raconte en partie sa jeunesse : car son correspondant était un ami de son père Joseph Abeille, qui participa un temps à des travaux d'hydraulique et d'architecture civile en Suisse. Quant à sa dernière carrière dans l'administration, un mémoire sur les inspecteurs de l'industrie, que l'abbé Morellet a conservé, peut servir. Après avoir épousé Jeanne-Louise Libour, en secondes noces, Abeille habitait rue de la Feuillade, aujourd'hui près de la place des Victoires (2^e arr.) ; le couple entretenait de bons rapports avec Morellet, qui vraisemblablement ne gardait pas de rancune de ce que la place au bureau du commerce ait été donnée en 1768 à Abeille, et non à lui, qui l'avait demandée et auquel on l'avait un peu promise.

Cette nouvelle documentation ne fait que renforcer cette conclusion générale, qu'au sein de la galaxie physiocratique Louis-Paul Abeille œuvra, lui aussi, de manière individuelle, agitant de préférence certains thèmes et traitant les questions majeures de l'époque, comme la liberté du commerce des grains, d'une manière assez singulière.

[Importance d'étudier chaque physiocrate] Même pour les personnalités majeures de cette soi-disant école, le ralliement à la physocratie n'a jamais été un embrigadement. L'abbé Baudeau, écrivain prolifique, mais en mal de célébrité, eut le bon sens d'accepter le patronage d'un homme aussi bien établi auprès du pouvoir de Versailles que Quesnay, et après quelques aménagements doctrinaux il poursuivit dans la voie de ses anciens travaux, mais avec le succès en plus. Dupont de Nemours, de même, vogua librement, sous l'impulsion d'abord de Quesnay, puis de Turgot, qui l'entraîna finalement assez loin du port. François Quesnay ne diffusant pas, malgré son autorité, ses doctrines dans les petites écoles, les penseurs qui vinrent à lui furent toujours des hommes faits. (Je néglige ici les femmes, avec lesquelles il aimait à causer, y compris d'économie rurale, mais qui ne laissèrent guère de trace dans l'histoire de la pensée.) Aussi la trajectoire première qu'ils ont prise, soit dans leur éducation, soit dans le début de leur carrière d'écrivain, a compté dans l'appréciation et l'appropriation qu'ils ont chacun faites de la doctrine de Quesnay et a conditionné le concours, empressé ou modéré, qu'ils ont donné aux entreprises de leurs collègues physiocrates.

[Le premier bagage intellectuel d'Abeille] De même, Louis-Paul Abeille entra dans le giron des physiocrates avec des compétences juridiques solides, une tête raisonneuse, et surtout une grande capacité à observer, à synthétiser et à résumer.

Le bagage théorique qu'il apporta lors de son ralliement, vers 1762-1763, est crucial pour la compréhension de sa trajectoire ultérieure et du message propre qu'il a voulu porter. Il peut être retrouvé par l'analyse de ses premiers écrits, qui forment pour ainsi dire deux ensembles : la première partie, qui consiste en des travaux de nature professionnelle, pendant ses années au Parlement de Bretagne, à Rennes ; la seconde, où l'on peut regrouper ses publications de nature économique, composées sous l'égide de Vincent de Gournay.

D'une lettre sur sa jeunesse et ses rapports avec son père, ingénieur, on comprend quelle somme de savoirs et quels goûts surtout il apportait en entrant dans le monde. « Je n'ai point embrassé la profession de mon père, racontait-il. Les premiers éléments de l'éducation qu'il m'a donnée m'ayant conduit à cultiver la physique et les arts, mon penchant m'a porté à diriger particulièrement mes études vers les objets utiles. » (Lettre d'Abeille à Mgr d'Erlach, de la Société économique de Berne, 15 février 1761 ; Burgerbibliothek, Oekonomische Gesellschaft.) Après des études de droit, il entra au Parlement de Bretagne.

[Abeille compilateur au Parlement de Bretagne] En 1745, l'avocat général chargea le jeune Abeille de compiler les registres secrets du Parlement depuis sa création ; on lui alloua 1000 livres par an pour ce travail. De cette « Table raisonnée » en douze fort volumes manuscrits, on peut consulter une copie aux archives départementales de Rennes (1 Bb 863-875). Malgré sa jeunesse, Abeille non seulement parvint à mener à bien cette entreprise titanesque — ce sont 1350 articles ou chapitres, certains couvrant jusqu'à 250 pages, qui synthétisent 368 registres — mais il y déploya un grand luxe d'organisation : la synthèse des délibérations est organisée par matière ; des sommaires individuels sont portés en ouverture des articles, et répétés dans les marges ; enfin il est joint des extraits textuels, pour faciliter l'étude. Rien n'a été négligé par celui qu'un historien local nomme « le diligent Abeille ». (Xavier d'Haucourt, « Autour du Parlement de Bretagne, l'avocat Abeille et 'La Table raisonnée des Registres du Parlement depuis sa création jusqu'en 1750' », *Annales de Bretagne*, t. 45, n° 3-4, 1938, p. 374.) Son caractère viril et sévère, dont nous ne manquerons pas de retrouver la trace plus tard, s'aperçoit aussi dans certaines notes. Lors des affrontements de la Ligue, un Parlement hétérodoxe siégea quelques mois, remplissant deux registres, et de ces délibérations il ne pourrait être question ; Abeille en informe le lecteur de manière lapidaire : « Il n'y a point de Registres cotés 72 ni 75. » (Table, etc., « Catalogue

des Registres Secrets du Parlement »). À propos d'une création d'office, qui après force revendications fut rachetée par les États, Abeille note dédaigneusement : « L'Édit de 1709 crée un office d'Abienneur ; on ne l'a point vu. » (Table, etc., chapitre « Abienneur ».)

Après ce premier projet titanesque, Louis-Paul Abeille prépara encore, de manière assez similaire, un travail qui cette fois-ci fut publié (en 1757), et qui porte le titre de *Table raisonnée des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes du roi, enregistrés au Parlement de Bretagne, depuis sa création jusqu'en 1750, avec une notice des établissements, constitutions et ordonnances des ducs de Bretagne, et des ordonnances, édits et déclarations des rois de France depuis Charles VIII jusqu'à la création du Parlement*. Cette synthèse documentaire, dont on peut consulter avec délectation un exemplaire dans la réserve des livres rares de la Bibliothèque nationale — luxueusement relié, largement couvert d'or, et imprimé sur le plus beau papier, l'ouvrage est peut-être le plus imposant que j'aie jamais tenu entre mes mains — fait état à nouveau des compétences synthétiques du compilateur, qui sait s'assimiler une matière et la dominer malgré sa rigidité ou son étendue.

J'ajoute à titre d'information biographique, que le premier travail de compilation a vraiment lancé la carrière d'Abeille : ce breton d'adoption, qui pouvait tirer parti du réseau de connaissances de son père, architecte et ingénieur, installé dans la province depuis 1730, n'en devait pas moins donner par lui-même des motifs à son avancement. D'ailleurs l'entourage familial était d'une aisance bornée et son capital de connaissances paraît avoir été limité : les registres paroissiaux de l'église Saint-Germain de Rennes montrent que la grande majorité des parrains choisis par Louis-Paul Abeille pour ses enfants étaient illettrés. Mais dès l'affaire de la compilation lancée, cet homme était placé, il avait ce qu'on appelait alors un « état » — raison pour laquelle, pour le dire en passant, écrire « État » pour signifier la puissance politique, n'est pas s'agenouiller servilement, mais distinguer les choses. Enfin ce n'est pas un hasard si les cinq enfants — ou plutôt six, car l'un est décédé au bout de quelques semaines — que lui donna sa première femme (Marie Berthelot) naquirent à partir de 1745, date du début de son travail et du bon versement des termes. (Registres paroissiaux de Saint-Germain ; B. A. Pocquet du Haut-Jussé, *Visites et excursions à Rennes et aux alentours*, 1974, p. 76) Le dernier dont j'ai connaissance, Jean-Louis Abeille, est né en 1757, et bien plus tard il obtint la survivance des places de son père, en 1783 et 1788. Mme Abeille est morte en 1758 ; son mari eut des deuxième noces à Paris en 1769, lorsque, bon parti, il eut troqué ses travaux économiques pour une place confortable dans l'administration. De même il a bien marié ses filles.

[Premières productions économiques sous l'égide de Gournay] Mais c'est assez parler de la première carrière d'Abeille, et des compétences qu'il y acquit : nous pouvons en venir au premier cercle intellectuel dans lequel il évolua. Sans être le plus indépendant des hommes, Abeille ne fut jamais à proprement parler un écolier ou un disciple, mais obtint par la force des choses deux mentors. Le second est connu ; mais Quesnay prenait en réalité la suite du patronage de Vincent de Gournay (1712-1759), grand agitateur d'idées, aux ambitions réformatrices, et dont le slogan « laissez faire, laissez passer », dont on trouve des traces plus confuses qu'espéré dans ses écrits, ne donne pas la pleine mesure de sa pensée, plus modérée, plus consensuelle aussi, malgré sa puissance et son influence historique. Au cours de la décennie 1750, Gournay fut à l'avant-grade d'une entreprise de publication sans commune mesure, qui mobilisa un grand nombre de littérateurs dans l'espoir de porter un programme de réformes économiques par l'intermédiaire d'un corpus d'ouvrages nouveaux ou traduits de quelques bons auteurs européens. L'idée, d'abord formulée par un autre, de constituer une « Société d'agriculture, du commerce et des arts » en Bretagne — c'est-à-dire une association qui ait pour objet l'étude des faits économiques locaux, car les « arts » correspondent à l'artisanat et à l'industrie naissante — trouva en lui un partisan et un facilitateur. Il offrit ainsi une première opportunité à Louis-Paul Abeille de s'illustrer et d'approfondir sa connaissance des mécanismes économiques et sociaux. Associé pour la ville de Rennes, puis secrétaire, Abeille fut chargé d'assurer la composition d'une œuvre collective, les *Corps d'observations*, à laquelle il a très largement contribué, au point de la considérer comme sienne. (Lettre à Dupont (de Nemours), du 20 février 1769 ; Hagley, Winterthur manusc., W2-1573.) C'est « un ouvrage que j'ai rédigé en entier et au fond duquel j'ai eu plus de part que ma place de secrétaire ne me permettait de le dire », expliquait-il pareillement à Mgr d'Erlach, de la Société économique de Berne. (Lettre du 15 février 1761 ; Burgerbibliothek, Oekonomische Gesellschaft.)

[Observations économiques sur la Bretagne et prescriptions générales] Cet ouvrage officiel, dont il fut publié deux volumes (1760, 1762), paraît peu estimé par les historiens. Les observations contenues dans ce texte sur les produits agricoles, les matières ouvragées, les procédés de fabrication ou de culture, sont en effet datées et n'offrent de prime abord à la curiosité mal aiguillée qu'un médiocre intérêt.

C'est oublier cependant les intentions premières de ce grand travail, toutes sociales et même humanitaires. « Par ces mémoires, affirmait Abeille en privé, nous cherchons à perfectionner tout ce qui peut contribuer à l'aisance du peuple, portion de l'humanité la plus nombreuse, la plus laborieuse et la plus indigente. » (Lettre à Mgr d'Erlach, ect., du 15 février 1761.) C'est

l'œuvre d'« amis de l'humanité », qui se soucient du devenir économique de leur région. (Lettre à Élie Bertrand, de la Société économique de Berne, 15 avril 1761 ; Burgerbibliothek, Oekonomische Gesellschaft.)

Plus fondamentalement, les faits économiques locaux sont aussi l'occasion pour Abeille de faire des remarques dignes d'un habile théoricien. Ainsi, la discussion sur le commerce des chapeaux de castor, qui l'arrête pendant trois pages, et qui n'a pas de raison particulièrement pour nous passionner, se résume en vérité à la discussion de son principal obstacle, à savoir le privilège de la Compagnie des Indes. Or ce privilège, est-il dit, « produit l'effet inséparable de tout exclusif. En écartant la concurrence, il cause la rareté, et par conséquent le surhaussement du prix de la matière. Par contre-coup l'industrie s'en ressent ; les fabriques sont moins nombreuses, et elles vendent plus cher, parce qu'elles vendent moins et avec moins de concurrents. » (*Corps d'observations de la Société d'agriculture, du commerce et des arts, établie par les États de Bretagne. Années 1757 et 1758*, Rennes, 1760, p. 38.) Ici comme ailleurs, le propos se voulait généraliste, mais il découlait d'une discussion de détail. Nous retrouverons le modèle de cela ailleurs, dans le premier comme dans le second volume. Ici, une discussion sur les maîtres teinturiers débouche sur la condamnation générale des corporations, qui ruinent toute industrie par leurs privilèges et se ruinent elles-mêmes en procès, et auxquelles on ne peut substituer trop tôt une liberté du travail qui permettra de faire reflourir le travail en France. (*Corps d'observations, Années 1759 et 1760*, Rennes, 1762, p. 299-303.) Ailleurs, le compte-rendu du début de la fabrication d'une certaine espèce de drap, engagée sous l'impulsion des États, est l'occasion de souligner que le premier frein à la substitution par les fabricants de cette nouvelle production à celle dont ils conservaient l'habitude, était non pas l'esprit de routine, mais bien la crainte de plus fortes impositions, s'ils fabriquaient de plus belles étoffes, et le propos aboutit ainsi à réclamer des dégrèvements et une fiscalité plus incitative (*Corps d'observations*, I, 1760, p. 31). La question spéciale des inspecteurs contrôleurs des toiles fabriquées, permet encore à Abeille de critiquer en général toute réglementation parasite. « De tous les fardeaux », écrit-il, « le plus onéreux, c'est l'exécution des règles auxquelles nos manufactures sont asservies. L'inspection d'abord rigoureuse, a été forcée d'abandonner la loi qui la dirigeait, parce que cette loi détruisait ce qu'elle paraissait devoir conserver et même améliorer. Elle eût enfin anéanti l'objet sur lequel s'exercent les inspecteurs. Des paysans, des journaliers se sont vus assujettis à exécuter des règlements de plus de cinquante articles, qu'ils n'étaient pas en état de lire. Quand ils les auraient lus et même étudiés, ils n'auraient pu les exécuter, parce que tout y est ordonné jusqu'aux choses les plus étrangères, et

quelquefois les plus contraires à la bonne fabrication. Les fautes les moins répréhensibles, et celles qu'on a envisagés comme les plus graves, sont punies des mêmes peines, et ces peines sont toujours cumulées. Celui qui ne se conforme pas au règlement dans les choses qui tiennent le moins à sa profession, voit confisquer sa toile ; elle doit être coupée de deux en deux aunes, et il doit payer l'amende. Enfin on ne trouve rien dans ces règlements qui puisse encourager ou éclairer le fabricant ; chaque article semble n'appartenir qu'à un code pénal. Aussi y a-t-il beaucoup d'articles qui ne s'exécutent plus ; mais ils existent encore. Ainsi l'inspection est devenue un tribunal rigoureux, un tribunal arbitraire. » (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 345-346.) Sur cette même question des toiles, la liberté accordée à quelques ports du royaume seulement est critiquée comme insuffisante. « La liberté d'exporter par où l'on veut, et souvent où l'on peut, devrait être générale. » (Idem, II, 1762, p. 343.) Et quant aux toiles peintes, dont la vogue est alors si grande, il est demandé aux États de Bretagne d'insister pour faire obtenir la liberté d'imprimer sur le lin, en considération des grands avantages qu'aurait cette branche de commerce pour la province. (*Corps d'observations*, I, 1760, p. 36-37).

En conclusion de certaines discussions de détail, ou par touches successives, un programme théorique se dévoile donc. Plus que la libre pêche du hareng, ou l'impression des toiles de lin, Abeille plaide pour des principes généraux comme la liberté du travail ou la liberté du commerce, et les arguments qu'il développe précautionneusement viennent renforcer ces causes-là. Car les données économiques sont dominées par des lois générales, et des principes toujours les mêmes s'appliquent aux diverses manifestations du travail humain. Les subventions publiques à l'industrie, par exemple, ne sont pas néfastes dans le cas seul de la fabrique de toiles sur la mode étrangère, écrit Abeille. « En général la Société croit qu'on ne doit s'occuper de grands établissements qu'avec beaucoup de circonspection. Ceux qui se sont formés, pour ainsi dire, d'eux-mêmes, sont encore aujourd'hui les plus utiles à l'État. Lorsqu'on a voulu forcer la nature, et réaliser rapidement de vastes projets de manufactures, on n'a pu les soutenir qu'à force d'argent, de grâces et de privilèges. Ces bienfaits sont autant de moyens d'exclusion pour ceux qui ne peuvent les obtenir. On a fondé et protégé de grands établissements, dans l'espérance de se procurer un grand commerce ; c'était tarir la source même du commerce, qui est la concurrence. » (*Corps d'observations*, I, 1760, p. 262-263.) De même, « la Société regarde comme un principe universel, que tout commerce qu'on délivre d'entraves, s'étend de lui-même, et que son accroissement n'a de bornes que l'impossibilité de la consommation, ou l'épuisement de la matière sur laquelle il s'exerce. » (Idem, I, 1760, p. 228-229.)

La grande question de la liberté du commerce des grains, majeure et presque centrale durant tout le XVIII^e siècle, n'est elle-même abordée que par l'intermédiaire des faits. Après avoir visité la province de parts en parts, Abeille peut soutenir que l'agriculture de la Bretagne est en souffrance. Or la principale cause de ce dépérissement, explique-t-il, est à trouver dans l'absence de liberté du commerce des grains, laquelle supprime la ressource d'une vente abondante, et déprécie ainsi la valeur de cette production : c'est la ruine du laboureur, qui ne peut couvrir ses frais de culture. En bornant les débouchés, les restrictions au libre commerce des grains renferment le cultivateur dans un horizon médiocre, où il est forcé de se tenir. De même qu'un tisserand qui ne pourrait fournir qu'aux clients de sa ville, ne fabriquerait pas au-delà de leurs besoins, de même le cultivateur, incapable de vendre sur le marché du monde, limite ses ambitions à une récolte qui nourrira les siens et sa petite collectivité. En conséquence, Abeille plaide, dès le premier volume, pour une liberté « entière » du commerce des grains. (*Corps d'observations*, I, 1760, p. 102) Au-delà des arguments de la théorie, qui lui paraissent « incontestables », et auxquels il renvoie — citant l'*Essai sur la police des grains*, par Claude-Jacques Herbert [1753] — l'expérience lui paraît encore donner des preuves solides. (Idem, I, 1760, p. 111) Ce qu'exactlyment il faut entendre par une liberté « entière », Abeille l'explique dans le second volume : « La liberté dont on parle ici, ne peut avoir de bons effets, qu'autant qu'elle sera sans restrictions et sans limites. Si elle n'est qu'instantanée ; si même on n'a pas une entière sûreté qu'elle sera permanente, le commerce des grains ne se fera que par secousse, et pour ainsi dire, par convulsions. » (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 168-169.) Aussi il réclame « une loi authentique et perpétuelle sur la liberté d'exporter les grains hors du royaume » (Idem, II, 1762, p. 172.). Il demande même que la Bretagne obtienne la concession de cette liberté pour que l'essai de la liberté du commerce soit tenté en petit, et qu'ainsi ses effets en soient jugés. (Idem, II, 1762, p. 179.)

Les leçons de l'expérience, mobilisées sans plus de précision dans le premier volume, sont également approfondies dans le second. Les nations qui jouissent de la libre exportation, écrit Abeille, ne connaissent pas les disettes et font présumer par leurs succès que les mêmes causes seraient suivies en France des mêmes effets. (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 178.) Le succès, chez elles, repose une base inébranlable : l'intérêt. Car quand les lois auront disparu de l'arène du commerce des grains, restera encore l'intérêt personnel des hommes, mobile structurant et fructueux. « L'intérêt qui veille sans relâche à l'exportation de notre superflu, parce qu'il est à bon marché, et à l'importation du nécessaire, parce que la vente en est sûre et avantageuse, n'a pas besoin d'être dirigé par des lois. C'est l'esprit d'intérêt dont le commerce est

animé, à qui il faut abandonner le soin de nous tenir dans ce milieu favorable, qui seul peut enrichir le cultivateur, le propriétaire, et l'État même. » (Idem, II, 1762, p. 177.)

À la vérité, certaines recommandations ou discussions de ces deux ouvrages s'écartent peut-être des bornes du libéralisme tel qu'il est généralement entendu, ou du moins elles empruntent parfois des chemins contournés ou controversés. En particulier, est le mal courant de l'agronomie officielle. Malgré des intentions bienveillantes et un savoir certain, quoiqu'en construction, l'agronomie péchait en effet fréquemment dans ses conséquences pratiques, quand ses recommandations étaient mal comprises, mal appliquées, ou même quand elle joignait à de bonnes observations quelques considérations fallacieuses. En parlant de huit livres de graines de trèfle comme la quantité à semer, la Société de Bretagne négligea, elle aussi, les différences de terrain et oubliait de mettre en garde contre une application automatique de sa prescription ; dans le second volume Abeille présentera à ce sujet ses excuses. (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 15.)

Il y a plus grave, dans l'optique qui nous intéresse : Abeille troque parfois son libéralisme pour un volontarisme léger, lorsque les circonstances lui paraissent l'exiger. En cela, certes, il fait corps avec toute la pensée libérale française du XVIII^e siècle, même la plus audacieuse. On a rappelé par exemple sa critique des encouragements, faits sur fonds publics, à l'artisanat et au commerce : elle est puissante. En agriculture, toutefois, il recommande la distribution gratuite de certaines graines, qui permettra à quelques agriculteurs d'expérimenter sans risque ni dépense personnelle les bienfaits éventuels d'une culture nouvelle. (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 75-76.) Et admettant, avec beaucoup de lucidité, qu'une partie de ces subsides tomberont nécessairement dans de mauvaises mains, et seront employés à perte, Abeille n'en rejetait pas pourtant son précepte, arguant que l'aumône elle-même n'est pas toujours utilisée à bon escient par les pauvres, que les particuliers généreux ne continuent pas moins, et avec raison, de secourir. (Idem, II, 1762, p. 77.) Je laisse à d'autres à apprécier si l'on doit juger de même la proposition faite par Abeille d'exempter de la dîme pendant vingt ans les terres nouvellement défrichées, pour accélérer la mise en culture de la Bretagne, sur ce point très en retard. (Idem, I, 1760, p. 60.) Un dernier point ne portera toutefois pas à contestation, c'est la demande d'une extension de la durée des baux agricoles. Les *Corps d'observations* notent en effet que des baux de courte durée font obstacle au progrès de la culture : le cultivateur, dont l'horizon est extrêmement borné, ne songe pas à améliorer la terre ou à tenter des expériences en grand dont lui-même ne profiterait pas ; il s'abandonne à la routine, et n'ayant pas intérêt à rien tenter dans la

dernière année de son bail, il épuise le sol tant qu'il peut et laisse une terre à son successeur où il y a proprement tout à faire ou à refaire. Pour remédier à cette durée trop courte, il n'est pas question cependant de règlements d'autorité : Abeille demande simplement l'autorisation pour les parties de stipuler librement une durée plus longue que neuf années. « Cette loi serait une faveur pour ceux qui voudraient en profiter », écrit-il, « et n'apporterait aucune contrainte à ceux qui ne sauraient pas tirer parti d'une liberté si avantageuse. Permettre d'affermir pour dix-huit et vingt ans, ce n'est pas l'ordonner. Les personnes qui entendraient le mieux leurs intérêts, feraient de longues fermes. Les autres continueraient à suivre l'usage ruineux d'affermir leur bien pour neuf, pour six, et même pour trois ans. » (*Corps d'observations*, II, 1762, p. 211.)

[Le cas de *l'École d'agriculture* (1759)] Un livre anonyme, qui eut un certain retentissement, parut en 1759 sous le titre d'*École d'agriculture* ; il fut longtemps attribué à l'agronome Duhamel du Monceau, sans preuve solide toutefois. Tout récemment, Jean Boulaïne, l'éminent historien de l'agronomie, a mené sur le sujet de patientes recherches : il écarte naturellement la piste de Duhamel du Monceau — « ce n'était ni le style », explique-t-il, « ni la technique de rédaction de Duhamel du Monceau qui faisait tout autre chose à cette époque » — et il propose comme le plus raisonnable une attribution « au groupe de Gournay ». (*Éléments d'histoire agricole et forestière*, 2010, p. 56-57) Mais il me semble qu'au cours de sa démonstration il a touché la vérité sans la voir. *L'École d'agriculture* est en partie un éloge, accompagné de nombreux faits précis, de la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Bretagne, qui venait d'être fondée : à l'évidence le livre devait provenir d'un de ses associés ou de ses initiateurs. Boulaïne écarte Gournay comme improbable, et je le fais aussi : d'abord on ne reconnaît pas précisément sa marque ni ses idées de prédilection dans ce texte ; ensuite, on sait qu'en 1758 il abandonna sa charge dans l'administration, miné qu'il était par la maladie qui allait l'emporter l'année suivante. Or le livre fut écrit en septembre 1758 et le privilège est de décembre 1758. On pourrait supposer encore le marquis de Turbilly, mais Boulaïne prouve bien qu'il était encore très jeune alors, et n'avait pas la culture économique et financière déployée dans le livre. (Idem, p. 57) Restait encore Abeille, le secrétaire de la Société : mais ici Boulaïne n'a pas conclu, après avoir fourni toutefois un argument assez fort. Les extraits des registres de la Société, insérés dans le livre, explique-t-il, n'ont pu être dressés qu'en recopiant les originaux, et il fallut bien qu'Abeille, secrétaire, donna son accord. (Idem, p. 55) En vérité il n'est pas difficile de prouver qu'il en fut l'auteur principal, sinon unique. D'abord l'ouvrage commence par une courte compilation d'extraits d'ouvrages qui présentent l'agricul-

ture comme la base du commerce et de l'aisance, et l'auteur dit qu'il pourrait remplir un gros volume de cette compilation, tant la matière est abondante (*École d'agriculture*, 1759, p. 9) ; et il ajoute dans la même veine que « si on faisait un recueil de tout ce que des gens de bien ont dit de l'agriculture, dans des livres où ils ne traitent pas spécifiquement de cet art, mais où ils cherchent seulement à indiquer par occasion les sources de la félicité publique, on serait tout étonné de voir tant d'honnêtes gens, de si bons esprits, se réunir sur un objet si important, si négligé. Peut-être que cet étonnement produirait quelque fruit. Ce recueil serait plus généralement utile que les catalectes, sentences et extraits des Anciens, qu'on a tant multipliés à la renaissance des lettres. Comme je ne puis donner ce recueil et que j'en suis fâché, j'espère qu'on me pardonnera mes citations. » (Idem, p. 10) À la fin du livre, on donne même un recueil des principaux compte-rendus publiés dans les journaux après la création de la Société de Bretagne. Déjà on reconnaît Abeille : les tables raisonnées lui ont monté un peu à la tête. On pourrait aussi étudier un autre registre de preuve, grâce aux faits mobilisés dans la démonstration : ainsi, quand l'auteur veut donner des exemples du zèle des provinces pour les progrès de la prospérité publique, il vient les chercher en Languedoc (Abeille est né à Toulouse), et en Bretagne (il y réside alors). (Idem, p. 32)

Voyons donc un peu ce livre, dont la paternité ne peut faire de doute. S'il vante la création de la Société de Bretagne, c'est pour une pluralité de raisons : d'abord les ouvrages théoriques des agronomes ne seront jamais lus que par une poignée de bons citoyens, qui d'ailleurs mettent rarement la main à la charrue ; ensuite un corps constitué officiellement en impose plus aux cultivateurs, prisonniers de la routine, que des agronomes particuliers ; enfin les cultivateurs assez dévoués pour tenter des expériences, manquent de fonds et se rebutent après les premiers échecs : ces essais réussiraient-ils, qu'ils se perdraient pour le public, faute d'un centre unique de réunion (Idem, p. 26, 45, 88-89 et 96-97, 103) Il faut donc multiplier les sociétés économiques sur le modèle de celle de Bretagne, et entretenir dans chaque province cette école d'agriculture, sorte de terrain d'essai, pour expérimenter les nouvelles cultures et préparer des progrès nombreux. Cela revient à donner à l'État un rôle d'impulsion, qui tranche un peu avec le libéralisme le plus orthodoxe. C'est la manie de l'époque, qu'on blâmera avec raison. Elle découlait de l'état véritablement déplorable des campagnes : la tâche à accomplir paraissant immense, on doutait de ses propres forces, en un temps où les forces de l'association n'existaient que virtuellement. Abeille parle avec émotion, dans une note de ce livre, du défi qu'il s'agissait de relever, et l'on comprend mieux, à le lire, pourquoi c'est à l'État, plutôt qu'aux particuliers, qu'il

a préféré s'abandonner. « J'ai traversé deux fois leur province [la Bretagne] dans toute sa longueur et par des routes différentes. C'est un spectacle affligeant que la quantité immense de terres incultes qu'on y rencontre. J'oserais presque assurer que tout le cœur de la Bretagne est en friche, et que la partie cultivée, qui ne va pas à la moitié, n'est qu'une ceinture qui entoure la stérilité même. » (Idem, p. 68) Il n'en demeure pas moins que le programme de régénération des campagnes passe aussi, chez Abeille, par la liberté. D'abord sa société économique n'est pas un bureau administratif qui forcera le cultivateur et exercera sur lui un « pouvoir despotique » : ce sera seulement un organe d'expérimentations et de conseils, et il prend soin de le remarquer, contre les prétentions extravagantes de quelques écrivains. (Idem, p. 177-178) Surtout, dans une très belle page, Abeille fait remarquer que la culture n'augmentera pas, quel que soit le zèle de ces Sociétés, si la liberté « pleine et entière » de l'exportation des grains n'est pas donnée, et que de même l'agriculture ne fera que dépérir, si la fiscalité désincitative continue de sanctionner le cultivateur intelligent qui fait des tentatives et s'enrichit. (Idem, p. 119)

[L'entrée dans de nouveaux cercles, 1761-1763]
En écrivant en 1761 un *Épître sur l'agriculture*, Voltaire venait de prouver un goût marqué pour les matières mêmes que couvrait le premier volume des *Corps d'observations*. Abeille se décida donc à lui envoyer un exemplaire, que le philosophe de Ferney salua chaleureusement, par deux lettres successives. (*Correspondance de Voltaire*, éd. Th. Besterman ; voir les lettres D9571, vol. 106 ; D9613, vol. 107 ; et D10745, vol. 109.) Son réseau s'étendait. Bientôt on le verra correspondre avec le chevalier Turgot (lettre du 30 mars 1763, Archives nationales, 745AP/34, dossier 31757-1779.) Déjà il connaissait les écrits issus du groupe de Gournay, qu'il cite à travers quelques pages de ses premières productions, comme l'*Essai sur la police des grains*, par Claude-Jacques Herbert (1753), ou l'*Essai sur la nature du commerce en général* (1755), par Richard Cantillon, dont Gournay venait d'assurer la publication après une diffusion manuscrite qui durait depuis la mort de son auteur. Le moment où il allait entrer en contact avec les premiers fondateurs de l'école physiocratique ne pouvait plus être repoussé.

Deux décès précipitèrent son émancipation du premier cercle dans lequel il avait jusqu'alors évolué : le premier, celui de sa femme, en 1758 ; le second, intervenu l'année suivante, qui frappa la pensée libérale française elle-même, en enlevant le talent précoce et vivifiant de Vincent de Gournay. Dès lors un rapprochement d'avec le groupe, de plus en plus constitué et agissant, des physiocrates, n'apparaissait pas comme une manœuvre inutile. Son entrée dans ce dernier cercle fit semble-t-il la satisfaction de François Quesnay. Quoique nouvellement entré, il obtint ra-

pidement « un des premiers rangs parmi ses disciples les plus favorisés », d'après le rapport de Dupont de Nemours, dans ses mémoires autobiographiques. (*Collected works of Dupont de Nemours*, vol. I, p. 112).

[Sa collaboration avec les physiocrates] De la collaboration d'Abeille avec les physiocrates, entre 1763 et 1768, naquirent plusieurs ouvrages ou textes fugitifs, dont le succès fut important, et qu'on retrouve cités (ou pillés) par tous les bons auteurs économiques jusqu'à la Révolution. Les *Réflexions sur la police des grains*, une brochure parue en mars 1764, eut même l'honneur de paraître trois mois plus tard dans une traduction espagnole commissionnée par le roi Carlos III (*Gaceta de Madrid*, n°24, 12 Juno 1764), sous le titre *El trigo considerado como genero comerciable* [Le blé considéré en tant que matière de commerce]. J'ai donné l'ensemble de ces textes dans une édition des *Écrits physiocrates* d'Abeille, et quiconque voudrait en obtenir la liste exhaustive doit s'y reporter. J'ai quant à présent pour tâche plus essentielle de dégager les principes libéraux soutenus par l'auteur.

[Résumé de ses principes] L'entreprise en est facilitée à la fois par la grande cohérence dogmatique de ce penseur fécond, bon observateur, prompt à saisir les grandes trajectoires, et ferme sur les principes, mais aussi par le petit nombre de sujets sur lesquels, poussé par l'actualité et par le programme de publication entériné par Quesnay, il s'est aventuré pendant quelques années à donner ses vues. On retrouve même à plusieurs endroits de ses œuvres, toutes de circonstance, pour ainsi dire, des brefs essais de généralisation dogmatique. Ainsi, dans la petite étude qu'il a consacrée aux « effets d'un privilège exclusif en matière de commerce, sur les droits de la propriété » (1765), et dont l'objet immédiat était de demander la liberté de la fabrication des eaux-de-vie de cidre et de poiré, il donne au croisement d'une page la synthèse de son programme économique libéral — ce que le *Mercur français* remarqua, d'ailleurs, et il publia à part le morceau (Août 1765, p. 90). « On peut réduire », écrivait Abeille, « à un très petit nombre les principes qu'on doit regarder comme immuables entre des hommes réunis par le désir et l'espérance d'augmenter leur bonheur et leur sûreté. Peut-être se convaincra-t-on par l'observation et la méditation, que les maximes les plus avantageuses aux grandes sociétés se réduisent aux trois principes suivants : 1° Les droits de la propriété doivent être inviolables, excepté dans le cas unique où l'intérêt de tous exige le sacrifice des intérêts particuliers. 2° Les privilèges exclusifs, surtout en fait de culture et de commerce, ne peuvent appartenir à aucun particulier, à aucun corps, parce qu'ils attaquent les droits constitutifs de la société et de la propriété. 3° Les richesses nationales dépendent du commerce intérieur et extérieur de ce qui est dans l'État, l'intérêt général demande que le commerce acquière toute l'étendue dont il est susceptible, par les

facilités accordées à la circulation et à l'exportation. » (*Effets d'un privilège exclusif en matière de commerce, sur les droits de la propriété, etc.*, 1765, p. 4-5.) Un résumé plus succinct encore de sa doctrine est fournie par les mots de Thomas Legendre, négociant de Rouen, en réponse à Colbert, et qu'Abeille cite à la fin de sa première brochure sur le commerce des grains, comme un condensé de sa politique : *Laissez-nous faire*. (*Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 23.)

[Sa défense du libre-échange] L'argumentaire qu'Abeille exposa au fil de ses différentes productions physiocratiques, peut être rappelé sommairement. Lorsque des barrières réglementaires empêchent la circulation libre des grains, les provinces que touchent de mauvaises récoltes ne peuvent être secourues par celles qui jouissent d'une relative abondance. Le royaume entier se démène donc dans une situation perpétuellement instable, où tantôt la cherté fictive, tantôt un bon marché forcé, cause la ruine des cultivateurs. Le peuple, qui soutient les prohibitions par crainte du pain cher, obtient des fluctuations plus pernicieuses encore, tant pour lui-même que pour les agriculteurs, qui ne couvrent pas leurs frais. Au contraire, la liberté du commerce permet d'établir le prix juste des marchandises, et le secours sans cesse possible des nations étrangères garantit stabilité et rémunération sur le marché des grains. Elle pousse aussi à l'amélioration des cultures, en ouvrant la voie à l'enrichissement et aux débouchés.

Cependant, ce qu'il importe surtout de qualifier, est la portée précise de ce libre-échange d'Abeille, car le libéralisme est traversé, au XVIII^e siècle et plus encore au XIX^e siècle, par des réclamations sensiblement diverses, les unes modérées, les autres radicales, sur cette question précise. Comme on l'a aperçu déjà dans ses premiers écrits, produits dans l'entourage de Vincent de Gournay, Abeille est le partisan d'un libre-échange intégral, et à quatre-vingts ans de distance, c'est à Frédéric Bastiat, Gustave de Molinari ou Joseph Garnier, qu'il tend la main. « À l'égard de l'exportation telle qu'on la demande aujourd'hui », écrit-il ainsi, « on veut qu'elle soit entière, perpétuelle, indépendante des bonnes ou des mauvaises récoltes. » (*Réflexions sur la police des grains*, 1764, p. 8.)

[Sa défense radicale de la propriété] Ce penseur d'une grande puissance, et dont on peut regretter la carrière d'écrivain si peu longue, est à ranger, par ceux qui aiment les classements, dans la catégorie des libéraux radicaux. Lorsqu'il s'arrête incidemment à traiter de la propriété privée — le sujet de la liberté du commerce des grains y conduisant, car les règlements sont des atteintes à la propriété du cultivateur sur sa production, sur le fruit de son travail — il ne se contente pas de la vanter dans des termes vagues, mais l'appelle un fondement absolu de la société. « Rien n'est plus sacré, dans tout État, quelle que puisse être

sa constitution, que le droit de propriété » écrit-il dans sa première brochure (*Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 18) Et quant à ses bornes, il rejoint, en l'anticipant, ce que l'abbé Morellet dira aussi plus tard (*Réfutation de l'ouvrage qui a pour titre Dialogues sur le commerce des blés*, 1770, p. 103-104), dans un passage que d'aucuns rapprochent des préceptes d'Ayn Rand. Dès 1765, Abeille proclamait aussi que « dans le droit étroit, et par conséquent dégagé des adoucissements qu'inspire l'humanité, ma terre ne doit ni des subsistances, ni des vêtements à ceux qui en manquent. Si quelqu'un y avait quelque droit comme homme, tous les hommes y auraient droit au même titre ; et alors le nom de propriétaire serait une dénomination absurde qui ne répondrait à aucune idée. » (*Effets d'un privilège exclusif en matière de commerce, sur les droits de la propriété, etc.*, 1765, p. 7)

[Le motif de l'intérêt personnel] Cette sorte de langage ne se retrouve pas couramment dans les écrits des physiocrates, et en effet le seul qui en ait fourni une formulation concurrente, est un auxiliaire émancipé, Morellet. Deux aspects théoriques importants chez Abeille peuvent encore être dégagés, le motif de l'intérêt personnel et la théorie de l'impossibilité du planisme.

Le motif de l'intérêt personnel, Abeille est le premier, et le seul véritablement parmi les physiocrates, à l'avoir placé au centre de ses réflexions et de ses démonstrations libérales — son seul concurrent à ce titre serait, à nouveau, l'abbé Morellet. Pour Abeille, l'intérêt que chacun de nous accorde à sa subsistance, à son confort, à ses plaisirs, est le phénomène premier en économie. Aussi doit-il naturellement revenir sans cesse dans l'analyse. Ce motif très puissant doit surtout être mobilisé par l'économiste qui étudie les interventions du pouvoir politique sur l'économie, car l'intérêt personnel est précisément le récif sur lequel elles viennent inexorablement se briser. Les lois et règlements sont violés, les déclarations infidèles, quand l'intérêt personnel dicte qu'elles font trouver la ruine, plutôt que la subsistance. (*Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 3 ; *Faits qui ont influé sur la cherté des grains en France et en Angleterre*, 1768, p. 28). C'est sur cette base, la seule possible, la seule tangible, qu'il convient d'édifier la politique relative au commerce des grains : toute autre entreprise est une aventure, pour ne pas dire une chimère. Car quelles que soient les délibérations des gouvernants sur l'entrée en franchise des navires étrangers, il est une certitude, c'est que l'égard pour leur intérêt sera leur unique moteur. (*Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 7) Cette planche de salut éternelle, et qui ne manque jamais, se fait d'ailleurs sentir dans tous les autres domaines économiques. Ainsi, « l'administration et les consommateurs se reposent sur l'intérêt des mar-

chands du soin de nous garantir des rigueurs de l'hiver. Et il se trouve en effet que le bois, le drap, le velours, les fourrures, sont arrivés avant que le besoin se soit fait sentir. » (*Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 15) « Il suffit de laisser agir l'intérêt particulier », écrit encore Abeille ailleurs, « pour être sûr de ne manquer de rien. Si la nation consomme une grande quantité de bougies, les ruches se multiplieront sans autre encouragement que la certitude de vendre avec profit. » (Notes finales à la *Relation abrégée de l'origine, des progrès, et de l'état actuel de la Société établie à Londres en 1754, pour l'encouragement des arts, des manufactures et du commerce*, 1764, p. 136)

[L'impossibilité du planisme] La dernière grande idée très féconde, qu'il faut porter au crédit de ce physiocrate oublié, est celle que j'appellerai l'impossibilité du planisme, et qui fut promise à de grands développements un siècle et demi plus tard. Chez Abeille, cette idée, simplement résumée, c'est qu'organiser le marché économique est au-dessus des forces d'un gouvernement ou d'une administration. Cette observation, qu'il est le premier à faire dans ces termes parmi les physiocrates, fut appelée à se répandre au sein de l'école et au-delà, jusqu'à inspirer à Turgot quelques-unes de ses meilleures pages. Dès sa première lettre sur la question du commerce des grains, du 8 octobre 1763, Abeille en donne déjà l'expression : « Remarquez, Monsieur, qu'ici le désordre naît de ce que l'administration porte la main à des objets qui, à certains égards, sont au-dessous, et à d'autres égards au-dessus d'elle. Il est au-dessous d'elle de visiter tous les greniers, de peser chaque boisseau de blé, de le mettre en séquestre, de se rendre en quelque sorte l'homme d'affaire de chaque particulier. D'un autre côté, il est au-dessus de son pouvoir d'asservir des nations indépendantes aux règles de sa police domestique. Le prix commun qui s'établit par le versement des denrées des lieux où elles abondent, dans ceux où elles manquent, n'est et ne peut être le fruit d'aucune administration. C'est l'ouvrage de l'intérêt, ou si l'on veut du commerce ». (*Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, 1763, p. 13-14) Et au fil de ses écrits, il reprend, affine et complète sans cesse cet argument, qu'à l'évidence il considérait comme très fort. À certains endroits, ce sont des formulations axiomatiques : « La nature a mis entre les choses une relation, une concordance, qu'il est au-dessus du pouvoir des hommes de troubler impunément. » (*Effets d'un privilège exclusif en matière de commerce, sur les droits de la propriété, etc.*, 1765, p. 72) ; ou de même, dans un paragraphe de conclusion : « un grand État ne peut, ni ne doit être gouverné comme une famille où des yeux médiocres peuvent tout voir, tout compter, tout arranger en détail. » (*Principes sur la liberté du commerce des grains*, 1768, p. 100). Ailleurs, une application précise en est faite au cas du commerce

des grains : Abeille montre que le problème que l'administration s'ingénie à résoudre est proprement insoluble. Demander à un agent public — même « le mieux instruit, le plus vigilant, et doué de l'esprit le plus transcendant », précise-t-il par concession — de fixer les prix pour qu'ils répondent parfaitement et jour après jour aux besoins et aux résultats de la production, sans cesse changeants, c'est ambitionner l'impossible. (*Principes sur la liberté du commerce des grains*, 1768, p. 35.) Si l'on porte les yeux sur la demande, en effet, elle est impossible à prévoir ni à fixer par le calcul ; et quant à l'offre, les aléas qui sont les siens se produisent sur une telle échelle qu'une estimation même devient une gageure. Aussi, soutient Abeille, l'autorité doit reconnaître qu'elle s'aventure sur un terrain où la nature elle-même la prie de se retirer ; et c'est plutôt la liberté et l'intérêt personnel qu'il faut faire œuvrer. « L'impossibilité de diriger une répartition générale, c'est-à-dire de diriger des opérations individuelles qu'on ne peut ni prévoir ni régler, qu'on ne peut même connaître, ni pendant qu'elles s'exécutent, ni après qu'elles sont exécutées, démontre que toute répartition générale ne peut se faire que par le mouvement qu'excite le besoin ou l'intérêt de vendre. » (*Principes sur la liberté du commerce des grains*, 1768, p. 153-154.) C'est la conclusion générale à laquelle il s'est arrêté, et qu'il répète désormais inlassablement : ce propos revient notamment de manière récurrente, et très approfondie, dans son petit traité, vrai chef-d'œuvre de mon point de vue, les *Principes sur la liberté du commerce des grains* (1768) ; mais je résiste à citer toutes les occurrences. C'est du moins pour Abeille une grande idée, un argument massue. Ayant conscience de sa force, il l'assène fréquemment, le place dans ses conclusions, comme dans une autre petite brochure d'avril 1768, où ses mots de conclusion sont encore ceux-là : « Il est impossible à la main la plus robuste et la plus flexible, de tenir et de diriger des rênes qui puissent faire marcher, sans secousses, le commerce des grains. Il n'y a que la concurrence, résultant d'une entière liberté, qui, en poussant une multitude de têtes, de bras et d'intérêts vers cette opération, puisse conduire avec sûreté les détails et l'ensemble d'une machine si minutieuse et si grande. » (*Faits qui ont influé sur la cherté des grains en France et en Angleterre*, 1768, p. 48)

[Rupture avec le camp des physiocrates] Abeille avait déjà plus de quarante ans lorsque, Gournay décédé, il prit son parti de s'associer à un nouveau mentor et de contribuer à la production intellectuelle du cercle physiocratique. Si cette seconde partie de sa carrière fut extrêmement fructueuse sous le double point de vue de l'écriture et des doctrines, sa place elle-même, au milieu de ses collègues, ne fut jamais tout à fait solide. Il se brouilla notamment très tôt, et durablement, avec Dupont de Nemours. Ce dernier raconte dans ses mémoires comment Abeille le répri-

mandait âprement sur le style de ses premiers écrits économiques, qui lui paraissaient indignes de paraître. Il y eut de l'aigreur chez Abeille, de la vanité chez Dupont, lorsque le petit livre de ce dernier, *De l'exportation et de l'importation des grains*, rencontra un vrai succès. Rien alors ne pouvait les associer, et nous les voyons même, à travers la correspondance de Dupont avec sa fiancée (Marie Le Déé), en septembre et octobre 1764, se disputer le privilège de traiter telle ou telle question doctrinale, que Quesnay ambitionnait de voir traitée en brochure ou en ouvrage. (Hagley, W2-5865, W2-5875, W2-5882 ; *Collected Works*, vol. I, p. 411, 428, 446) Qu'en 1765 Abeille ait publié un dernier texte avant un silence qui dura jusqu'en 1768, il ne faut peut-être pas en chercher ailleurs la raison. Toutefois cette seconde période ne lui apporta pas dans ses rapports personnels de plus grandes satisfactions. En décembre 1768, nous trouvons Morellet et Turgot déçus de lui, à cause des manœuvres qu'il a entreprises avec succès pour obtenir une place de secrétaire général du conseil du bureau de commerce, qu'on avait d'abord promise à Morellet. (Lettre de Morellet à Turgot, 22 ou 23 décembre 1768 ; Bibliothèque municipale de Lyon, Ms 2581, f° 13. — Lettre de Turgot à Dupont, 29 décembre 1768 ; *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, éd. Institut Coppet, vol. III, p. 30.) À la même époque, ses *Principes sur la liberté du commerce des grains* ayant subi une réfutation par Forbonnais, Abeille compose une réplique pour l'insérer dans le journal des physiocrates, les *Éphémérides du Citoyen*, dirigé alors par Dupont. Mais celui-ci d'abord ne l'insère pas ; enfin, sur les instances pressantes de l'auteur, il se résigne à le donner dans un supplément, imprimé séparément. Turgot, qui a fréquemment mal tâté les hommes, juge hâtivement qu'Abeille aura lieu d'en être content. (Lettre du 13 janvier 1769 ; *Œuvres de Turgot*, vol. III, p. 54.) Abeille avait décidément alors de l'aigreur, et il ne tarda pas à en donner des preuves. En février 1769, il informa Dupont de Nemours qu'il ne souhaitait pas trouver son nom cité dans la grande histoire des écrits économiques que le jeune directeur des *Éphémérides* y publiait alors par livraisons successives. (Lettre du 20 février 1769 ; Hagley, W2-1573.) S'ensuivirent des explications assez peu cordiales, dans des lettres successives. « Ne pourrez-vous jamais me laisser achever en paix un ouvrage public dès que vous serez instruit de son commencement ? » clama finalement Dupont, en se résignant à respecter la demande d'Abeille. « Que vous importe que je fasse ou que je ne fasse point une histoire abrégée des bons écrits économiques publiés en France ? Si l'histoire est mal faite, cela ne tombera que sur moi ; et vous serez toujours le maître de me démentir. Croyez-vous que je sois assez insensible pour ne pas m'apercevoir de ce qu'il y a d'insultant dans vos instances redoublées pour que je ne fasse

mention ni de vous, ni de vos écrits ? » (Lettre sans date [mars 1769] ; Hagley, W2-17.)

De telles explications importaient à donner pour prouver que la rupture d'Abeille avec les physiocrates ne découlait pas d'un reniement doctrinal et n'emportait pas le déni de ses premières convictions. Plutôt, à la vue des circonstances dans lesquelles il se trouvait placé, il préféra la douceur de sa carrière administrative, qui fut peu à peu florissante — d'abord inspecteur général des manufactures de France, il devint ensuite secrétaire du bureau du commerce — aux âpretés du métier d'écrivain économique.

La force de son jugement et la rigueur de ses principes se maintint, de toute évidence, bien après son éloignement. Quand en 1774 Morellet chercha auprès de Turgot, son ami ministre, le moyen d'obtenir pour Abeille une nouvelle place dans l'administration, afin que lui-même puisse récupérer celle de secrétaire du bureau du commerce (méthode bien connue sous le nom de « pousse-toi de là que je m'y mette »), il le présentera comme « un homme honnête et de bons principes et entendant les affaires » (Lettre à Turgot, août 1774 ; Bibliothèque municipale de Lyon, Ms 2581, f° 25). De même, en 1776, on retrouvera Abeille parmi les quatre hommes de confiance et d'expertise, auxquels Turgot confiera les préambules des principaux édits qu'il préparait, sur les blés, sur les vins, sur les jurandes, et sur les corvées. (*Mémoires de l'abbé Morellet*, 1822, vol. I, p. 16.) Enfin en 1777 ou 1778, Abeille est, selon son propre témoignage, en contact avec Benjamin Franklin, bon juge, au demeurant, du mérite des hommes. (*Lettre sur les découvertes de M. Didot, l'aîné, dans les arts de l'imprimerie, de la gravure des caractères, et de la papeterie*, 1783, p. 9.)

Le mémoire d'administration inédit dont il a été question plus haut, et dans lequel Abeille tâchait de fournir une méthode de travail aux inspecteurs des manufactures, avait été conservé par Morellet comme appuyant la thèse générale que l'industrie n'a pas besoin de règlements. Trop d'inspecteurs, en rendant compte de leur travail, attribuaient la déchéance de telle ou telle branche d'industrie ou de commerce, à l'inexécution des règlements ; trop souvent des demandes d'encouragements étaient appuyées par eux sur des bases fictives ou erronées : Abeille les appelait à se corriger. L'évolution chiffrée de l'industrie et du commerce de la France méritait d'être employée, expliquait-il aussi, pour éclairer le débat sur la politique économique du ministère, et le prouver le bien-fondé des nouveaux principes de liberté qui dominaient désormais dans l'administration. (Bibliothèque municipale de Lyon, Fonds Morellet, Ms 2519, « Contre l'établissement d'inspecteurs des manufactures », voir particulièrement f° 14-15, 19, 29.)

Si l'on ne le vit plus écrire sur les questions d'économie politique, la cause doit en être surtout trouvée dans sa fierté blessée et la fermeté de son caractère.

Les idées ne sont pas en cause. Certainement, l'intellectuel libéral qui renierait ses principes pour se faire l'apologiste d'idées toutes contraires, brûlant ce qu'il a adoré et adorant ce qu'il a jadis brûlé, serait un cas à investiguer attentivement, à la recherche de raisons : mais le cas ici ne nous est pas présenté.

[Ses dernières publications] Louis-Paul Abeille est mort en 1807 à Paris. Je ne donnerai pas avec des prétentions d'exhaustivité le récit du reste de sa vie, préférant me contenter de faire ressortir, des quelques publications qu'il livra à la publicité vers ce temps là, certains principes libéraux dont on peut lui faire honneur, ainsi que la manifestation d'une humeur constante contre l'esprit de secte et les faux prophètes, qui paraît bien avoir été le fruit, patiemment mûri, de son expérience déçue avec les physiocrates.

[Les inventeurs usurpateurs] Dans les dernières années de sa vie, Abeille a consacré plusieurs brochures, et certaines pages de ses autres productions, à la question des inventeurs et des inventions, dans une perspective qui éclaire sa mise en retrait du camp officiel des physiocrates, et la manière très individuelle avec laquelle il a travaillé à l'époque même où il faisait corps avec eux. Les deux grands reproches adressés à François Quesnay et à ses pseudo disciples, par les contempteurs de la physiocratie, étaient premièrement qu'on présentait comme l'inventeur de la science économique un simple continuateur de Gournay et de tant d'autres auteurs qui, à cette époque ou antérieurement, avaient jeté de la lumière sur les mêmes questions ; et deuxièmement que l'œuvre nouvelle des physiocrates était offerte comme le dernier mot de cette science à peine née. Or il n'est pas inintéressant de remarquer que tous les écrits d'Abeille sur les inventeurs reviennent à formuler ces mêmes critiques, en les faisant porter sur d'autres personnes. Ce qu'il exprime, dans les pages de ces productions oubliées, c'est d'abord qu'il faut admettre les découvertes des autres et ne pas s'embellir de titres qu'on a en vérité usurpés ; et ensuite qu'il convient de ne jamais se bercer de l'illusion d'être parvenu à la perfection de la science, mais au contraire poursuivre inlassablement sa quête d'amélioration, pour le progrès continu du savoir.

À partir de 1780, Abeille portera sur plusieurs savants et inventeurs ces remarques critiques. Dans les prétentions de l'imprimeur Didot, il ne trouve ainsi « qu'un amour-propre qui s'égare, qui voudrait avoir tout fait dans la gravure des caractères, dans la fabrication du papier » (*Lettre sur les découvertes de M. Didot, l'aîné, dans les arts de l'imprimerie, de la gravure des caractères, et de la papeterie*, 1783, p. 14) Et de même qu'il s'était refusé à accorder à Quesnay des titres excessifs et à lui prêter une allégeance aveugle, en le suivant dans quelques-uns de ses errements, de même ici il saluait les améliorations de Didot, s'en disait partisan, mais sans excès. « Vous êtes partisan de M. Didot l'aîné », écrit-il en tête de sa brochure, « je le

suis aussi ; mais sans enthousiasme. Je le crois sur la bonne voie ; je suis persuadé que l'amour qu'il a pour sa profession et l'extrême désir de se distinguer, l'élèveront plus rapidement qu'un autre, au niveau des meilleurs imprimeurs ; mais il n'a pas encore atteint son but. Je suis donc fort éloigné de croire que les ouvrages sortis de ses presses soient d'une beauté, et d'une perfection dont rien n'a approché jusqu'ici. Je suis plus éloigné encore de penser qu'il est impossible d'aller plus loin. Enfin je croirais attenter aux droits des générations futures à qui M. Didot fournit lui-même des moyens de le surpasser, si j'avais que ses tentatives, quoiqu'heureuses, ont fixé les dernières limites de l'art. Il est trop au-dessus de la portée de l'esprit humain de prédire le degré d'intelligence, ou d'engourdissement des imprimeurs qui succéderont aux nôtres. » (*Lettre sur les découvertes de M. Didot*, 1783, p. 3) Deux ans plus tard, il prend la défense du physicien et chimiste genevois Ami Argand (1750-1803), dans une petite brochure dont toute l'ambition est de tirer au clair les prétentions des différents inventeurs qui se disputent les hommages de l'invention des lampes à cheminée et à courant d'air, et sur lesquelles, clame Abeille, Argand possède en dernière analyse les meilleurs titres. (*Découverte des lampes à courant d'air et à cylindre*, 1785.) Enfin, en 1798, lorsqu'il publie les observations de Malesherbes sur l'*Histoire naturelle* de Buffon, Abeille remarque que son ami défunt avait eu nécessairement, dans son texte, à redresser le grand naturaliste sur son manque d'honnêteté intellectuelle vis-à-vis de savants dont les travaux lui avaient profité. « Buffon avait souvent oublié la justice qu'il devait à leurs talents, et au bon usage qu'ils en ont fait », écrit Abeille ; et il rappelait la nécessité d'avertir la postérité de ce qui revenait à tel auteur ou à tel autre. (Introduction aux *Observations de Lamoignon-Malesherbes sur l'Histoire naturelle générale et particulière de Buffon et Daubenton*, t. I, 1798, p. xvii)

[Derniers travaux d'économie politique] En 1785 avait été formée une société royale d'agriculture à Paris ; Abeille y collabora activement, en rédigeant de nombreux mémoires, dont quelques-uns seulement ont été imprimés. Parmi ceux-là on peut mettre en valeur des *Observations sur l'uniformité des poids et des mesures* (1790). Il existait à l'époque des mesures différentes non seulement de province à province, mais de ville à ville, et parfois à l'intérieur même des villages. Cette réforme d'uniformisation, Abeille la recommande pour réprimer les fraudes et satisfaire à l'exigence de justice et de transparence. Cependant il n'ambitionne pas de faire œuvre de rénovateur social, et de proscrire des usages qui paraîtront bons aux co-échangeants. Ainsi, que ceux-ci ne veulent pas recourir aux poids et mesures légaux, et se contentent d'une estimation à la main ou au coup d'œil, il n'a rien à redire. « Toutes ces méthodes sont licites, écrit-il, et

doivent être abandonnées à la liberté sociale. » (*Observations de la société royale d'agriculture sur l'uniformité des poids et des mesures*, 1790, p. 8) On peut encore citer les *Observations sur les domaines congéables*, dans lesquelles il reprend, sous un angle nouveau, le sujet de la durée des baux agricoles, et où le programme de l'amélioration agricole par la propriété privée, l'intérêt personnel et la liberté, est à nouveau exprimé en de fort bons termes. (*Observations de la société royale d'agriculture sur la question suivante, qui lui a été proposée par le comité d'agriculture et de commerce de l'Assemblée nationale : l'usage des domaines congéables est-il utile ou non au progrès de l'agriculture*, 1791, p. 45).

[Conclusion] J'achève ici mon appréciation de Louis-Paul Abeille, écrivain méritoire et scrupuleux, que l'étude des faits agricoles et l'entourage de Vincent de Gournay a transformé en économiste physiocrate prolix, mais qui n'a participé aux débats des idées que durant quelques années. On a de lui des écrits de circonstance plutôt que des œuvres théoriques d'ambition générale, et cela dessert sa notoriété. Mais l'étude de ses principes prouve qu'il était au-dessus, plutôt qu'au-dessous de son siècle, et quelques-unes de ses idées ont trouvé, soit dans son siècle, soit plus tard, des continuateurs féconds.

ABOLITION, ABOLITIONNISTES. Le libéralisme s'étant en très large partie construit en opposition aux tendances larges de l'interventionnisme et du socialisme d'État, dont les meilleurs spécialistes consentent à en observer les premières grandes manifestations dès les premières « races » de la monarchie française, il était naturel que son programme soit plus négatif que positif, et que ses grands représentants aient davantage ambitionné d'abolir que d'édifier. D'après les premiers maîtres du libéralisme, il faut laisser faire la nature et cesser d'intervenir pour en conduire le cours. En un sens, donc, tout le libéralisme est proprement abolitionniste. Au ministère, Turgot se signale par des édits de suppression, comme celui qui rase de dessus la terre les corps de métiers ou *Corporations*. De même, l'essentiel de l'œuvre libérale de la Révolution française, sous la Constituante notamment, est à ranger dans cette catégorie des abolitions, et répond à cette ambition. Au XIX^e siècle, en restreignant les bornes légitimes du pouvoir, Benjamin Constant donne à la politique un caractère essentiellement négatif, qu'il admet au demeurant. « Je ne propose que des choses négatives », dit-il dans une note manuscrite (*Œuvres complètes*, t. V, p. 830.) Quelque temps plus tard, le grand combat de Frédéric Bastiat est d'abolir les protections douanières, et quand il publie ses célèbres *Sophismes économiques* (1845), il les range sous la devise de Bentham : « en économie politique il y a beaucoup à apprendre et peu à faire ». Enfin, les représentants de la dernière

About, Edmond

génération de la tradition libérale française devront lutter contre la tendance contraire, et la politique du « Il faut faire quelque chose », défendue par les interventionnistes de tout bord. « Je crois que les grandes réformes ont surtout consisté à détruire quelque chose de vieux », soutiendra Yves Guyot dans la question des *Accidents du travail*, dont il sera question plus loin dans ce volume. « Je n'approuve pas du tout une politique édictrici tendant toujours à créer de nouvelles organisations, qui aboutissent forcément à augmenter les attributions de l'État. » (*Congrès international des accidents du travail, etc.*, 1895, p. 169.)

L'abolition des restrictions, règlements et institutions qui représentent à proprement parler des *Abus* (voir ce mot), peut toutefois être menée de diverses manières, et porter plus ou moins loin. Jusqu'à un certain point, il faut demander à chaque abolitionniste s'il est sérieux et conséquent. Robespierre avait demandé l'abolition de la peine de mort (30 mai 1791), mais il ne s'est pas montré un abolitionniste très fervent. De même il convient de vérifier constamment si ceux que dans le libéralisme français on appelle abolitionnistes, le furent réellement. Les membres de la Société des Amis des Noirs n'exigeaient en 1789 que l'arrêt du commerce des esclaves et un meilleur traitement pour les esclaves de l'Amérique : c'était un programme de limitation de l'esclavage, plutôt que d'abolition. (B. W. Oliver, *Brissot*, p. 53-54.) Dans ce cadre s'inscrit la discussion sur les *Concessions*, les accommodements, et le pragmatisme, rassemblés dans un article, sous le premier de ces mots.

La grande discussion sur les *Attributions de l'État* vit aussi s'affronter différentes franges du libéralisme, plus ou moins sévèrement abolitionnistes ou interventionnistes ; il en va de même de l'*Anarchisme*, qui qualifie l'abolition pure et simple de l'État, mais dont on cherche en vain les véritables promoteurs au sein du libéralisme français.

Beaucoup d'institutions ou d'usages qui ont disparu ont eu besoin d'être formellement abolies : on peut citer la *Noblesse*, le *Servage*, les *Corporations*, ou encore la *Peine de mort*. L'étude des procédés et des conséquences de ces abolitions se trouvera à ces entrées. Toute *Réforme* est une abolition d'usages anciens, ou du moins devrait l'être.

ABOUT, EDMOND (1828-1885). *Romancier, auteur touche-à-tout, propagandiste des idées libérales pour le grand public.*

[Avertissement préalable sur son nom et ses origines] Il y a des clairières ou des forêts où vous n'avez pas risqué un demi-pas qu'un écriteau vous annonce un danger ; ne peut-on pas marcher en paix ? Cependant ici je dois moi-même procéder ainsi pour éviter qu'on ne prononce à la manière anglo-saxonne le nom de l'homme dont je vais parler, et pour toute raison je citerai la convenance, la douceur française,

l'aménité, quoique j'aie derrière moi aussi la force des faits : car en vieux français about, habout, a signifié limite d'un champ, borne, ou encore hypothèque, en droite ligne du latin *abbotum, abdoutamentum*, et le nom a pu être donné à un arpenteur ; ou alors il honorait un simple pêcheur, en le décorant du nom donné à un filet de pêche que l'on plaçait au bout d'un étang ou d'une écluse pour retenir le poisson. (J. Baumgarten, *Glossaire des idiomes populaires du nord et du centre de la France*, 1870, p. 62.) Quoi qu'il en soit Edmond About était d'origine modeste ; il ne l'ignorait pas, et en tirait même une certaine fierté, rappelant par exemple dans une dédicace à sa fille Valentine, en ouverture de l'un de ses romans, qu'ils n'ont ensemble « pour ancêtre que des pauvres, des humbles et des petits. » (*Le roman d'un brave homme*, 1880, p. vi.) Par la gaieté de son tempérament et son écriture légère, par son engagement pour la liberté et ses convictions anti-cléricales, About a plus tard mérité le titre passablement flatteur de petit-fils de Voltaire. Lui-même, dans sa modestie, n'ambitionnait pas d'être mis au rang de si brillants prédécesseurs. « Je n'ai reçu de la nature », disait-il, « qu'un atome de bon sens, une miette balayée sous la table où Rabelais et Voltaire, les Français par excellence, ont pris leurs franchises lippées. » (*Le Progrès*, 1864, p. 3) Un généalogiste attentif dirait qu'il était surtout l'enfant de son siècle.

[Premier tri dans son abondante littérature] Auteur d'une œuvre immense, et ayant travaillé tous les genres, Edmond About s'offre à nous dans toute son abondance et sa démesure. Il appelle, par cet excès même, à une classification préalable.

L'ironie veut que cet auteur infatigable, le plus prolifique peut-être de tous ceux dont ce dictionnaire aura à traiter, ait d'abord formé le vœu de la concision. La veille de ses dix-huit ans (c'était en février 1846), il affirmait en effet devant l'un de ses amis du collège Charlemagne une résolution ferme et passablement courageuse, dont il a pris plus tard le contre-pied. « Si jamais j'écris », affirmait-il alors, « je ne ferai pas comme tous ces gens stupides qui, incessamment, entassent volume sur volume ; je publierai peu, je soignerai beaucoup, je reviendrai à la langue des seizième et dix-septième siècle. » (*Journal de jeunesse de Francisque Sarcey*, 1903, p. 15.) Sa vie durant, About n'a rien soigné ; sa verve naturelle l'emportait à tous les diables, et il se laissait mener. L'étude de ses manuscrits l'indique d'ailleurs passablement : son écriture est claire, sans rature aucune, comme s'il composait sous la dictée d'une autorité supérieure, qui lui inspirât ses phrases. Ayant choisi, de bonne heure, de n'avoir à proprement aucune spécialité, il empruntait aux meilleurs maîtres et œuvrait en propagateur ; il se comparait lui-même au vagabond, dont le destin est de traîner sa destinée précaire sur le terrain de tout le monde, « glanant après les mois-

sonneurs, hallebotant après les vendangeurs, braconnant après le plus spirituel et le plus aimable des chasseurs. » (*Causeries*, vol. II, 1866, p. 221) Très fermement convaincu du sens du progrès et de la supériorité de la liberté sur la contrainte, il en propageait les arguments dans toutes les petites batailles de la presse, dans ses œuvres littéraires et dans ses écrits plus sérieux. Au sein de l'armée du progrès, il prenait ainsi tous les rôles : « tantôt à l'avant-garde, tantôt à l'arrière-garde, tirailleur, éclaireur, enfant perdu, clairon, toujours simple soldat et content de porter l'épaulette de laine, mais fermement résolu à ne jamais me perdre dans la foule honteuse des traîneurs » (Idem, p. 245). Si la presse occupa une si grande place dans sa vie, c'est pour cette raison précise que le journaliste n'élabore pas de lui-même des idées, mais les colporte dans le monde ; qu'il fournit ainsi une nourriture facile et aisément ingurgitable ; enfin qu'il effleure chaque sujet et éclaire un peu le chemin que le lecteur accomplira seul ou guidé par d'autres (Idem, p. 340, 89, 260). Le déchaînement des passions dans la presse quotidienne le mécontentait sans le dégoûter, car il gardait une vue claire de l'avenir, et il ne doutait pas que la postérité, dégagée des querelles et des scandales, montrerait de la reconnaissance pour les vrais artisans du progrès, et que pareille à la divinité elle aurait le jugement sûr et reconnaîtrait les siens. Cette vision sereine de l'avenir tranchait, naturellement, avec le combat quotidien des journaux et avec l'animosité récurrente de la critique et du public, envers nombreuses de ses productions. L'échec retentissant de sa pièce *Gaëtana* est resté célèbre dans l'histoire, et lui-même se moqua de cette défaveur monumentale, après avoir ruminé patiemment sa colère : il ajouta des notes à son texte, pour indiquer les moments où le public avait commencé à siffler, ou ceux pendant lesquels il avait « fait savoir qu'il savait imiter les cris des animaux les plus divers ». (*Gaëtana*, drame en cinq actes, 5^e édition, 1862, p. 76.) C'était, pour un homme du siècle, si intégré dans le débat des idées, la conséquence naturelle de son engagement, et About savait rendre les coups. Dans sa longue carrière de critique d'art, par exemple, il a multiplié les morsures, et disposant d'un vocabulaire très souple il a laissé quelques saillies mémorables, comme cette accusation de « crime de lèse-dessin » à l'encontre de Mme Doux et de son *Portrait de femme*. (*Nos artistes au salon de 1857*, 1858, p. 206).

La liste de ses pièces de théâtres, nouvelles et romans, est déroutante, et ses articles de journaux sont proprement innombrables. La contribution à la pensée libérale française étant le seul point de vue par lequel j'aie à considérer cette constellation d'auteurs, une vaste partie de l'œuvre d'About n'a pas vocation à être étudiée ici. Cependant un grand nombre de ses romans reprennent en arrière-plan des questions d'administration ou d'économie politique, deux domaines qui

le passionnaient. L'agriculture et le défrichement, l'industrie et ses métiers, forment le fond du *Fellah* (1869), du *Roman d'un brave homme* (1880), de *Maître Pierre* (1862), de *Madelon* (1863) ou de *l'Infâme* (1867). Des considérations sur l'agriculture, les effets d'une fiscalité écrasante, etc., se retrouvent aussi dans certains livres sérieux, consacrés à des questions d'actualité, étrangères au libéralisme à proprement parler, comme *La question romaine* (1859). Je ferai une exception pour sa *Grèce contemporaine* (1854), car ce livre a connu un rebond de célébrité il y a quelques années, à l'occasion des déboires financiers de l'État grec. Quant aux autres préoccupations d'About associées à la liberté, et qui se trouvent exposées dans ses romans — voir par exemple la *Fille du chanoine*, première nouvelle du recueil *les Mariages de province* (1868), dans lequel About décrit les déboires causés par l'oppression parentale dans la question du mariage — je ne retiendrai que celles qu'il a exposées plus longuement dans ses quelques ouvrages de doctrine. Car en marge, d'un côté, de son engagement quotidien dans la presse, et de l'autre de son œuvre légère et même parfois frivole de romancier ou d'homme de théâtre, About a écrit plusieurs livres et brochures consacrées directement aux grandes questions politiques, économiques et sociales. Il y eut même dans sa carrière une décennie spéciale durant laquelle il abandonna la littérature pour traiter, avec son style léger et entraînant, des grands thèmes habituellement couverts par les économistes libéraux tels que Frédéric Bastiat, Michel Chevalier ou Gustave de Molinari. C'est George Sand, semble-t-il, qui le poussa surtout à s'engager dans cette voie. « Vous êtes un grand satirique et un grand avocat », lui écrivit-elle en mai 1863 ; « vous n'êtes pas fait pour amuser seulement. Vous êtes fait pour redresser et pour instruire. » (*Correspondance de Georges Sand*, vol. XVII, 1964, p. 633.)

Avant même cette proposition, on peut citer d'About, dans le genre sérieux et libéral ici considéré, sa courte lettre sur la liberté de l'enseignement, publiée en 1860. L'un de ses confrères imprimait alors un projet de réforme aboutissant à confier à l'État l'éducation nationale : About repoussa ce projet, le qualifiant de véritable « dictature », et il se prononça pour la liberté « absolue » de l'enseignement. (*Considérations sur la liberté d'enseignement par Marie-Henry de La Garde, suivies d'une lettre adressée à l'auteur par Edmond About*, 1860, p. 46-47.)

En 1864 parut *Le Progrès*, qui est peut-être le chef-d'œuvre d'About, et son ouvrage de doctrine le plus fécond et le plus abouti. Me proposant d'analyser plus loin les idées libérales d'About, je ne ferai ici que mentionner son succès remarquable, et ses rééditions en 1864, 1865, et 1867. La popularité et le succès n'étant par définition pas communs, je joindrai dans cette analyse bibliographique la liste des rééditions des textes libéraux d'About, car peu d'auteurs, mis à

About, Edmond

part peut-être Jules Simon, ou Tocqueville (mort en 1859), rencontrèrent à cette époque une si large diffusion.

En 1865, About publia encore une petite brochure, reproduite plus tard dans la deuxième série des *Causeries* : elle est consacrée à la liberté du travail des femmes. Il avait saisi l'occasion du rejet des femmes de l'industrie typographique, rejet qu'il qualifie de « prétention injuste, illibérale, illogique au premier chef » (*La justice, etc.*, 1865, p. 7 ; *Causeries*, vol. II, 1866, p. 298), pour faire le procès des inégalités légales, existantes ou projetées, entre les hommes et les femmes. Son argument majeur était qu'il n'y a pas deux logiques, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, et que la liberté du travail vaut pour tout le monde. (*La justice, etc.*, 1865, p. 22 ; *Causeries*, vol. II, 1866, p. 318) Aussi, aux hommes qui cherchaient à exclure du marché leurs concurrentes féminines et à les renvoyer dans leur foyer, où elles gagneraient leur pain comme elles pourraient, il disait : « Tout être intelligent choisit librement un travail, selon ses goûts et ses aptitudes. Vous trouveriez injuste et révoltant que l'on vous contraignît à casser des pierres sur les routes. Homme ou femme, chacun peut vivre comme il lui plaît, pourvu qu'il ne nuise à personne. » (*La justice, etc.*, 1865, p. 17 ; *Causeries*, vol. II, 1866, p. 312) Mais je reviendrai plus tard sur la défense de la cause féminine par Edmond About.

Dans le domaine de l'économie politique, il a encore consacré un livre pour prouver aux masses l'utilité des assurances sur les biens et sur les personnes (*Les questions d'argent. L'Assurance*, 1865, réédité en 1866 et 1874) et une petite brochure sur le thème plus précis encore de l'épargne populaire et de l'assurance sur la vie (*Le capital pour tous. Plus de prolétaires, 38 millions de bourgeois*, 1868). Mais c'est surtout son *A B C du travailleur* (1868) qui nous arrêtera. Cette œuvre généraliste qui connut un vrai succès, et qui sera rééditée quatre fois (1869, 1879, 1882, 1888), était conçue comme un traité d'économie à l'usage des masses. Le *Catéchisme d'économie politique* de Jean-Baptiste Say étant jugé trop austère et trop abstrait, About en livra sa propre version, en lui donnant aussi un titre laïcisé. C'était, sur le terrain des questions proprement économiques, la continuation de son œuvre de propagandiste.

[Nature de sa contribution au libéralisme] Les écrits d'About sont remplis de passages succulents, de bons mots, de comparaisons habiles, propres à toucher les masses. Les contemporains qui l'ont côtoyé racontent que lorsqu'un trait saillant traversait son esprit, il ne pouvait s'empêcher ou de le dire ou de l'écrire, et que dans les réunions privées qu'il égayait de son esprit, sa femme même ne pouvait le retenir, et gémissait impuissante en disant : « Edmond ! » (Marcel Thiébaud, *Edmond About*, 1936, p. 129-130.) Son humeur mordante, son esprit sans cesse railleur,

le font distinguer de Bastiat, auquel il ressemble tant par ailleurs, mais dont la verve était propre, presque douce, comme son caractère. About au contraire, qui sait manier l'humour, ne manque pas non plus de la capacité d'écraser son adversaire sous une plaisanterie confondante.

Sa contribution au libéralisme français se rapproche, par l'intention, de celle de Frédéric Bastiat : mais About n'a pas de prétention scientifique, et s'il étudie les faits et les statistiques, ce n'est pas pour en faire usage, mais pour observer ou vérifier des tendances. L'économie politique, il la saisit comme un écolier, et ne songe pas à la réformer. Ce qu'il accomplit, ou du moins ce qu'il ambitionne, c'est de passer les vérités de la science dans le fond commun du savoir, c'est d'enseigner les principes de la liberté aux prolétaires, par exemple, en publiant des livres attrayants, des brochures à bon marché, qui parlent leur langue et soient décidément destinés à les instruire.

Edmond About dispose pour cela du tempérament et des compétences techniques nécessaires. Séduit, vers 1848, par les idées socialistes, desquelles il est revenu, il connaît la force des préjugés populaires et ne médite pas du pauvre ouvrier qui déraisonne. Lui aussi, étant lycéen, s'imaginait que la communauté des hommes devait se faire dans le partage des richesses de ce monde, que la terre était à tous, ou que l'argent était sale, et la richesse une flétrissure (*A B C du travailleur*, 1868, p. 11 et 180). About sait en outre parler le langage des masses, en assaisonnant allégrement ses considérations théoriques de comparaisons et d'histoires.

[Appui donné par l'étude de ses papiers inédits] Mais avant d'en venir aux principes qu'il a défendus dans ses écrits en renouvelant leur présentation et leur argumentation, il me faut indiquer une ressource supplémentaire à la compréhension de sa pensée. Son livre du *Progrès* rassemble, je l'ai dit, ses conceptions libérales et les expose d'une manière didactique et assez complète. Mais l'examen des papiers d'About indique que ce texte n'était qu'une version adoucie, censurée, d'un premier travail plus audacieux. Déjà Ludovic Halévy avait noté dans ses carnets, en décembre 1863, que le futur livre d'About serait sensiblement remanié par l'éditeur, Louis Hachette. « About est à Paris » marque-t-il. « Il était hier soir à l'Opéra. Il a terminé un ouvrage politique et philosophique, le *Progrès*. Ouvrage absolument impie, dit-il, et qui distancera la *Vie de Jésus* [d'Ernest Renan (1863), ouvrage qui a fait scandale]. L'athéisme est indiqué comme la base nécessaire des sociétés futures. Quant à Jésus-Christ, About l'appelait : Un Israélite distingué dont M. Renan a fait un portrait trop flatté. Mais le prudent Hachette a reculé devant cette phrase originale : About a dû la supprimer. » (*Carnets*, 1862-1869, 1935, p. 28) Aujourd'hui nous n'avons pas la trace du

premier état du texte ; mais les archives personnelles d'Edmond About, conservées à l'Institut (Ms. 3984), nous donnent à lire un autre document important, à savoir les placards corrigés, où Hachette a porté des commentaires, barré des passages, demandé des adoucissements, sur une version du texte qui était déjà amendée. En comparant les placards avec le texte imprimé, il est clair que le message d'Edmond About a été adouci. À titre d'exemple, « l'esprit le plus faux et le plus arrogant du dix-septième siècle, l'évêque Bossuet », devient « l'immortel Bossuet » dans le texte imprimé. De même, un passage qui critique l'administration après l'accident sur le chemin de fer des dunes de l'Ouest, entre Carnac et Quiberon, se trouve tout à coup transporté en Chine, entre Ning-Po et Ky-Tcheou, pour ne pas heurter les sensibilités. Non seulement About a dû faire des concessions dans le style, pour éviter les attaques trop violentes contre la religion notamment, mais il a transformé aussi à certains endroits sa pensée, quand elle était jugée trop audacieuse. J'en donnerai ici un exemple frappant. Le dixième chapitre du placard, intitulé « Le droit et l'association » — et qui est devenu le cinquième dans l'imprimé, sous le titre « Le droit » —, se présente comme un grand exposé sur les droits individuels. Une modification de quelques mots, entre le placard et l'ouvrage imprimé, a produit dans cette discussion une altération majeure. Dans la version originale, plus ou moins remaniée déjà, qu'on lit dans le placard, le chapitre s'ouvre par ces mots : « Qui que tu sois, lecteur, mâle ou femelle, fort ou faible, savant ou ignorant, noble ou roturier, Bourbon ou Durand, je te déclare, au risque d'étonner ta sottise et d'épouvanter ta couardise, que tu n'as ni maître, ni chef, ni supérieur naturel, et que ta personne et tes biens ne relèvent que de toi. » (Bibliothèque de l'Institut, Ms. 3984) Or l'imprimé fait une brève modification, très lourde de sens, et on lit désormais : « Homme grand ou petit, riche ou pauvre, fort ou faible, savant ou ignorant, noble ou roturier, Bourbon ou Durand, je te déclare, au risque d'étonner ta sottise et d'épouvanter ta couardise, que tu n'as ni maître, ni chef, ni supérieur naturel, et que ta personne et tes biens ne relèvent que de toi. » (*Le Progrès*, 1864, p. 59) Toute la puissance de la pensée d'About sur le droit égal des femmes à la liberté individuelle et à l'auto-détermination est perdue. Certes, on peut encore lire dans le chapitre imprimé quelques affirmations courageuses, mais désormais vagues et sans force, comme celle qui professe qu'« il n'y a point de degrés dans la dignité humaine » (*Le Progrès*, 1864, p. 59), mais l'agencement original du chapitre et la formulation très claire de son ouverture rendait davantage compte des intentions précises de l'auteur. L'étude de ce document permet du moins cette observation précieuse, qu'au sein d'une génération de libéraux dont la conversion aux principes du féminisme libéral était encore à faire, Edmond

About a cherché avec fermeté à placer la liberté individuelle des femmes sur le plan de l'égalité. En consultant ses romans ou ses autres ouvrages sérieux ou réputés tels, cette connotation n'est certes pas une surprise. On sait qu'il disait de la question des femmes, que c'était un sujet « sur lequel on ne saurait trop s'étendre » (*Causeries*, vol. II, 1866, p. 14) Et non content d'avoir livré bataille pour leur garantir l'accès libre aux différents métiers — et non seulement aux activités du foyer, ou aux professions dites féminines — About avait aussi condamné la pauvreté de l'éducation morale et intellectuelle apportée aux jeunes filles. « Toute une moitié de la nation, le sexe féminin », écrivait-il, « appartient à la catégorie des non-valeurs relatives. Assurément, la nature n'a rien fait de meilleur ni de plus intelligent que la femme ; elle est propre à tous les travaux de l'esprit ; elle est capable de tous les actes de dévouement et d'héroïsme. Elle est plus courageuse que l'homme (et sans cela, la terre serait dépeuplée depuis longtemps) ; elle est plus sobre ; elle a toujours plus de finesse et souvent plus d'élévation dans les idées. Elle aborde avec succès le commerce, l'industrie, l'art, les lettres, les sciences, la politique même, lorsqu'un heureux hasard la met hors de page et émancipe ses talents. Mais l'homme, qui s'applique si bravement à perfectionner ses bœufs, ses chevaux et ses chiens ; l'homme qui a su dresser les éléphants à danser la polka, les barbets à faire l'exercice et les petits oiseaux à dire la bonne aventure, met presque autant de zèle à rabaisser sa compagne et son égale par la plus odieuse et la plus sottise éducation. J'ai lu je ne sais où, mais assurément dans des livres écrits en style noble, que le christianisme et la chevalerie avaient mis la femme sur le trône : comment se fait-il donc qu'elle soit encore gouvernée comme une ilote en jupons ? Pourquoi l'instruction qu'on lui donne est-elle entièrement tournée à l'ignorance ou à la niaiserie ? Dans quel intérêt traitons-nous son cerveau comme le mandarin traite les pieds de sa chinoise ? Pourquoi poursuivons-nous d'une sorte de réprobation toute femme qui cultive un autre art que la musique ? Pourquoi le travail est-il organisé de telle façon qu'une femme ne puisse honnêtement gagner sa vie ? Pourquoi les industries féminines par excellence sont-elles envahies par MM. les lingiers, corsetiers et couturiers, tandis qu'une femme est généralement reçue à coups de fourche lorsqu'elle se présente comme compositeur dans une imprimerie ? » (*Le Progrès*, 1865, p. 129-130.) Ailleurs, il demandait s'il était si précieux et utile de bander les yeux des jeunes filles sur les pratiques de la vie maritale, et si un savoir honnête aurait été vraiment un vain bagage (*Causeries*, vol. II, 1866, p. 22).

[Les principes du libéralisme popularisés par About] About a poursuivi sa carrière de propagandiste des idées libérales avec l'ambition première d'être clair, instructif et convaincant. Il écrivait pour les

About, Edmond

masses, et cela impliquait d'adapter l'exposition et l'expression des idées au lecteur, fût-il un simple paysan, un manouvrier ou un domestique. La gloire des grandes productions de l'esprit, About la laissait à ses amis, collègues, et fréquentations, Michel Chevalier, Édouard de Laboulaye ou Hippolyte Taine. Sa tâche à lui était plus sommaire. « La plupart des savants écrivent pour se faire admirer », notait-il une fois ; « je ne suis qu'un ignorant de bonne volonté, et je n'ai d'autre ambition que d'être compris. » (*L'Assurance*, 1865, p. 23) Même renfermé dans ces bornes modestes, About frappait par son enthousiasme et son ardeur communicative. D'un coup d'œil, il saisissait la grande valeur d'une question d'économie politique, et l'exposait sans broncher en termes simples à un public enragé par les préjugés contraires. Pour ceux qui, à ses côtés, ne partageaient pas son goût pour les questions économiques, il paraissait un illuminé, touché par la grâce. « Qu'il s'agît du libre-échange ou des sociétés de coopération », dit Joseph Reinach, « de la question monétaire ou des grèves, des non-valeurs de la terre ou de l'assurance, des transports ou de la mutualité, il s'assimilait les principes généraux avec une prodigieuse facilité et il en parlait avec une telle abondance d'arguments et de renseignements, avec une telle précision et une telle sûreté, qu'on eût juré qu'il ne s'était jamais occupé d'autre chose. » (*Le dix-neuvième siècle*, 1892, préface, p. xxxv) Cette terre d'adoption n'était pas, on le sait, sa spécialité, car à vrai dire About n'en eut jamais aucune ; aussi on n'espère pas qu'il fût, dans la défense des idées libérales, aussi neuf et brillant que les grands maîtres à penser qui lui donnèrent la matière de ses ouvrages.

Son mérite est à trouver ailleurs. Écrivant pour les ouvriers, il leur parle un langage de sagesse, et donne le change aux écrivains socialistes qui enveniment les débats. About, lui, n'offre ni séduction factice ni promesse illusoire. Aux ouvriers qui répètent les mots qui les ont flattés, et se disent des déshérités, il répond que non : « rien n'est plus faux. Déshérités par qui ? Déshérités de quoi ? Leurs pères n'ont rien laissé pour eux. Ont-ils la prétention d'hériter d'un inconnu, au détriment des successeurs légitimes ? » (*A B C du travailleur*, 1868, p. 261). De même, About écrit que c'est presque toujours par une méprise que l'ouvrier se croit volé par le capital ou le capitaliste : il s'exagère la valeur de son travail et déprécie le travail de son collaborateur, ce travailleur massif en fonte, qui a pour nom capital. (*A B C du travailleur*, 1868, p. 266) Par ricochet les profits et ce que l'économie marxiste nommait la plus-value sont de toute justice, et aucune expression n'est plus vide de sens que celle qui parle d'exploitation de l'homme par le capital. Les agitateurs socialistes, dont les péroraisons raisonnent dans les usines, se trompent donc sur les motifs ; et l'on s'aperçoit rapidement que leurs conclusions ne valent

guère mieux. Redistribuer les revenus serait une pratique honteuse et illégale, dit About, car l'État a pour mission de protéger les propriétés, non de les violer. (*Le capital pour tous*, 1868, p. 4) Décerner des droits nouveaux par excès de philanthropie irait de même à contre-sens du progrès. Le droit à l'éducation, notamment, est une prétention abusive, qui renverse les droits et corrompt le principe de la propriété. (*Le Progrès*, 1864, p. 70) Et si les ressources de l'association sont estimables, ce n'est pas, dit-il, dans de grandes sociétés coopératives de consommation qu'il faut placer ses espoirs, l'essai ayant donné, en Angleterre, des résultats piteux, hélas conformes aux principes. (*A B C du travailleur*, 1868, p. 283) De même, la grève a pour vice rédhibitoire de nuire également aux deux parties et de produire des privations et des ruines, quand il serait plus sensé de s'entendre d'emblée. (*Causeries*, vol. II, 1866, p. 143) Quelle solution reste-t-il, alors ? Il reste pour l'ouvrier pauvre la ressource d'une organisation sociale et économique qui facilitera son élévation, c'est-à-dire la liberté de produire et d'épargner paisiblement. (*A B C du travailleur*, 1868, p. 156) Il lui reste aussi à comprendre que les intérêts du capital et du travail sont harmoniques, et qu'au lieu de maugréer contre la fortune d'autrui, il vaut mieux qu'il souhaite à son prochain l'opulence et la fortune, et cela dans son propre intérêt. (Idem, p. 138-139 et p. 140)

Dans une démarche d'honnêteté intellectuelle, et avec un vrai sens de l'intérêt des travailleurs, About expose aussi les grands principes de l'économie libre, par lesquels chacun consomme, travaille ou échange, porté par le courant continu du progrès. Dans *A B C du travailleur*, notamment, il revient sur le motif structurant de l'intérêt personnel, qui est à la base de l'échange et des autres faits économiques. « Tous les producteurs produisent en vertu du même principe » explique-t-il, « qui est l'intérêt personnel bien compris. Le boulanger ne pétrit pas le pain pour nourrir les autres hommes, mais pour gagner son pain lui-même et manger à son appétit. Le maçon ne bâtit pas pour loger le prochain, mais pour payer son terme. » (*A B C du travailleur*, 1868, p. 63-64) Et si chacun obtient par son travail spécial les moyens de mener sa vie et de la soutenir, c'est que l'échange leur permet d'obtenir ce qu'ils désirent. Ce mécanisme de l'échange, central dans l'économie des sociétés, About en fait un vibrant éloge, et il dit à ses modestes lecteurs que « si les hommes raisonnaient un peu, ils seraient tous en admiration et en reconnaissance devant le mécanisme bienfaisant de l'échange. Il nous permet d'obtenir tous les biens qui nous manquent, tous les services que nous ne pourrions nous rendre à nous-mêmes. Et à quel prix ? Moyennant un travail utile, n'importe lequel, qui est toujours laissé à notre choix. » (Idem, p. 121-122) Le mérite du fonctionnement libre du marché se présente aussi par contraste, lorsque l'on

considère les opérations auxquelles donne lieu l'intervention de l'État dans l'économie : primes, subventions, services publics. On se demande par quelle notion de la justice les amateurs de spectacles, du théâtre et de l'opéra, par exemple, voient leurs places subventionnées par ceux qui préfèrent passer leur soirée au café, où aucun concitoyen ne paie leur addition. (*Le Progrès*, 1864, p. 319) C'est pourtant ce qui survient dans toute opération qui dépend du domaine administratif, rappelle About : l'homme qui reste chez lui paie l'entretien des routes impériales, et celui qui ne va pas à la messe n'en contribue pas moins à la réparation des églises. (Idem, p. 235) À l'inverse, le marché — ou « l'association libre », comme dit About — coordonne directement les besoins individuels et établit leur balance dans la justice et la proportionnalité. Ainsi, en achetant un billet l'utilisateur d'une ligne de chemin de fer paie le prix du service qu'on lui rend, et celui qui ne voyage pas conserve son argent pour assouvir ses propres besoins. (*Le Progrès*, 1864, p. 235) Le mécanisme de l'échange a encore pour vertu d'harmoniser les intérêts et d'introduire un élément structurant de solidarité entre les peuples des différentes nations. Dans *l'A B C du travailleur*, About revient sur cette prétention courante chez les masses, de ne guère se préoccuper ou s'émouvoir des malheurs économiques ou sociaux survenus dans une autre partie du monde, et que les journaux français leur rapportent. « Que m'importe le choléra, s'il est aux Indes ? » : tel est le langage du commun. « Qu'ai-je à craindre de la guerre civile, si elle se débat entre Américains ? Les Taïpings ont égorgé toute la population d'une province, mais je m'en moque bien : c'est en Chine ! » (*A B C du travailleur*, 1868, p. 129) Pour lutter contre cette erreur économique, About explique comment la destruction d'un bien, l'incendie d'un quartier, le saccage d'une récolte, produisent par ricochet les plus terribles conséquences jusqu'à l'autre bout de la planète. Car les hommes et les femmes du monde entier sont les clients et les fournisseurs les uns des autres ; et celui qui s'est ruiné n'achète plus et ne vend plus. Aussi, la conclusion est celle d'un humanisme à l'échelle du monde, credo qu'About a plusieurs fois répété dans ses œuvres : dans *L'Assurance*, il parle de ces « hommes blancs, jaunes, rouges et noirs, tous solidaires les uns des autres comme les doigts de la même main » (*L'Assurance*, 1865, p. 29), et dans *l'A B C du travailleur*, où cette idée apparaît dans tout son développement, il donne encore cette même leçon, que « ni les distances qui nous séparent, ni les diversités d'origine, de couleur et de civilisation qui nous distinguent, ni même les malentendus qui nous arment parfois les uns contre les autres n'empêchent l'humanité de former un grand corps. » (*A B C du travailleur*, 1868, p. 130).

Le mécanisme de l'échange pourvoyant avec justice aux besoins économiques des populations, le rôle de

l'État apparaît à About comme devant être essentiellement négatif : il s'agit uniquement de protéger les individus des ennemis du dehors et des malfaiteurs du dedans. (*A B C du travailleur*, 1868, p. 166). À ce titre, l'État peut être comparé à une grande société d'assurances mutuelles. (*Le capital pour tous*, 1868, p. 3) Toute intervention positive, contrevenant aux motifs des échanges libres, amènerait des déceptions. D'abord les résultats ne seraient pas à l'auteur des ambitions, comme pour la fixation des salaires, où l'intervention de l'autorité force les entrepreneurs à se passer des ouvriers dont le tarif excède la vraie valeur. (*A B C du travailleur*, 1868, p. 268). Ensuite, l'opération, même vaine, aurait encore eu pour méfait de violer la liberté individuelle, qui est chose précieuse. Elle l'était, du moins, suffisamment pour About, pour qu'il combatte chaque fois pour elle, et pour qu'il cherche à convaincre ses concitoyens de sa valeur suprême. Quant à ceux qui se promettaient une existence plus douce dans les fers de l'étatisme ou du collectivisme, il les laissait se débattre dans leur folie, et se contentait de les avertir : « Bonnes gens, vous êtes libres d'abdiquer tous vos droits, puisque vous y trouverez quelque mérite ; mais n'abdiquez pas les miens, par un excès de zèle ! Si le besoin d'obéir vous tourmente si fort, entrez dans une de ces associations particulières où l'on fait vœu d'obéissance : j'en serai quitte pour ne pas m'enfroquer avec vous. » (*Le Progrès*, 1864, p. 214)

Quoiqu'il ait toujours affiché une préférence marquée pour les questions relevant de l'économie politique — dans le sens assez étendu qu'avait alors ce terme —, Edmond About a aussi défendu la liberté et les solutions libres dans des aspects les plus divers. Il n'est pas jusqu'aux questions de déforestation et de survie de la faune, qui ne l'aient vu proposer des solutions conformes à l'initiative individuelle. Il voulait qu'avec quelques précautions de rigueur toutes les forêts de l'État et des communes soient vendues et exploitées enfin fructueusement par des individus ou des associations privées. (*Le Progrès*, 1864, p. 123) De même, il fournit des explications sur les moyens qu'emploie en Allemagne l'initiative individuelle, et qu'elle emploierait de même en France si on n'y mettait des bornes, pour repeupler les étangs et les forêts des espèces animales que la gestion laxiste et maladroite des autorités voit diminuer et parfois disparaître (Idem, p. 93-94).

Dans le domaine de la politique, il a défendu avec beaucoup de ferveur l'autonomie locale et il appelait ses compatriotes à *décentraliser*, mot qui était encore un barbarisme, et qu'il a participé à imposer, une quinzaine d'années avant son entrée dans le dictionnaire de l'Académie. (*Le Progrès*, 1864, p. 232) Converti, avec quelques réticences, à la démocratie complète et au suffrage universel, il entrevoyait des périls possibles dans la tendance des candidats à flatter ce qu'il appelait les « illusions plébéiennes ». (*A B C du travail-*

About, Edmond

leur, 1868, p. 278) Dans un article de son journal *Le dix-neuvième siècle*, il arguait même que les codes, qui sont comme les bases de la société et de la civilisation, devraient être à l'abri des actions législatives. (*Le Dix-neuvième siècle*, 2 septembre 1872 ; éd. Reinach, 1892, p. 22.)

[La question de la religion] La plupart de ces idées et propositions libérales sont en phase avec l'orthodoxie des autres grands penseurs du siècle. L'une des dimensions de l'œuvre d'Edmond About, au contraire, a donné lieu à des divisions très fortes parmi les différents représentants du libéralisme français, et mérite donc un traitement à part : il s'agit de la religion.

Edmond About a participé au front anti-clérical, anti-religieux, présent dans le libéralisme français, menant sa vie durant un combat âpre et remarqué contre toutes les croyances mystiques. À l'instar de Voltaire, de Bayle ou plus tard d'Yves Guyot, il se rattachait à l'école des libre-penseurs, ces « esprits positifs, rebelles à toutes les séductions de l'hypothèse, résolus à ne tenir compte que des faits démontrés. » « Nous ne contestons pas l'existence du monde surnaturel », disait-il encore ; « nous attendons qu'elle soit prouvée et nous nous renfermons jusqu'à nouvel ordre dans les bornes du réel. » (*Le Progrès*, 1864, p. 9) De même qu'Yves Guyot, dans sa préface à la réédition de *la Religieuse*, expliquera en 1886 la nécessité de continuer le combat engagé par Diderot contre les couvents où l'on enferme les jeunes filles nubiles (*La Religieuse*, 1886, p. xxxvi), de même Edmond About affirmera que les fabricants de miracles sévissent toujours, que les vellétés autoritaires de l'Église ne sont pas de l'histoire, et que de nouvelles superstitions, plus sottes peut-être et plus répugnantes, ont succédé à celles dont Voltaire avait fait justice. (*Le Dix-neuvième siècle*, 18 juillet 1876 ; éd. Reinach, 1892, p. 109)

Dans cette entreprise, About jeta tout le sel, toute l'amertume et toute l'ironie qu'il puisait en lui, et il se rendit détestable à quiconque conservait un souffle de conviction religieuse. Aujourd'hui encore, un honnête chrétien ne pourrait lire certaines de ses tirades sans grimace. Quand il évoque les haras, il souligne par un éloge feint les soins que donnaient à cette œuvre les moines de l'ancien temps, « grands reproducteurs eux-mêmes » (*Le Progrès*, 1864, p. 167) ; et quand il évoque les Papes, dans son traitement de la question romaine, il ne peut s'empêcher d'appeler cette institution une « dictature sempiternelle, oisive, taquine, ruineuse, que des vieillards hors d'âge se transmettent de main en main » (*La question romaine*, 1859, p. 123.) À l'évidence, cette aigreur a participé à la célébrité du personnage. Elle n'était d'ailleurs pas feinte, ni forcément outrée. Dès ses jeunes années à l'École normale, raconte son ami Francisque Sarcey, About était si fixé dans son opposition à la religion, qu'il ne pouvait plus voir un catholique. « Quand Barnave [Charles Barnave,

élève comme eux et futur prêtre] parle, son visage se contracte et, s'il lui répond, les mots amers et blessants lui coulent de la bouche. » « Il faut avouer aussi que Barnave le lui rend bien », continue Sarcey. « Il y a un mot de lui qui est authentique : Quand je vois passer About, disait-il, il me prend des envies soudaines de sauter sur lui, de l'étrangler de mes mains ; il me semble que je rendrais service à la religion. » (*Journal de jeunesse de Francisque Sarcey*, 1903, p. 141).

Au-delà de la violence du langage, il y a cependant, dans le combat anti-clérical d'Edmond About, quelques faits saillants qui méritent d'être rappelés. D'abord, en exposant les principes du libéralisme économique à destination des ouvriers, il était naturel qu'il blâmât les préceptes éculés de l'Église catholique sur l'impureté de la richesse ou l'illégalité du prêt à intérêt. (*L'Assurance*, 1865, p. xvii). De même, quand il défendait le mariage exclusivement civil ou les enterrements civils, en soutenant que personne ne doit être obligé de payer les prières qu'il ne consomme pas, il ne semblait pas dans l'extravagance, mais promouvait une réforme de justice. (*Le Dix-neuvième siècle*, 29 octobre 1878 ; éd. Reinach, 1892, p. 251-252.) Enfin, il ne sera pas désavoué, malgré ses motifs, quand on le verra plaider pour le financement privé des cultes, et quand on lira l'argument selon lequel l'État, étant une association générale pour la répression du crime et la défense du sol, ne doit pas se mêler de sauver les âmes. (*Le Progrès*, 1864, p. 221)

Peut-être certains des plus obstinés contre lui porteront-ils eux-mêmes à son crédit la longue lutte qu'il a menée dans les journaux contre certaines aberrations de l'esprit, qui se propageaient à l'époque en dehors de la religion. Médioms, somnambules, devins, cartomanciens, interprètes de songes : toutes ces élucubrations se propageaient alors et disposaient de leurs propres journaux ; About en compte jusqu'à dix, et, dans le nombre, dit-il avec humour, « pas un qui s'imprime à Charenton », le célèbre asile pour les aliénés (*Causeries*, vol. II, 1866, p. 233). Ici se présentent les faiseurs de miracles, comme les frères Davenport, qui méritent d'être démasqués, parce qu'ils s'enrichissent de la bêtise humaine la plus crasse ; là se tiennent les médiums, les spiritistes, qui invoquent les spectres, font parler les morts, et forcent Socrate, Cicéron ou Lamennais, à écrire en français médiocre un supplément à leurs œuvres posthumes. (Idem) Ce mysticisme pour les esprits faibles, les vieillards et les femmes, serait peut-être à laisser en paix, s'il ne menaçait pas le fonctionnement normal de la société, en renversant les promesses données, en dépouillant des héritiers légitimes ou en jetant sans direction dans les opérations de la Bourse des fortunes patiemment acquises et qui s'y dissipent. (Idem, p. 247-248) Mais lorsque ses ravages sont connus, les hommes de bonne volonté ont bien le droit d'avertir les esprits niais qu'on les trompe.

Tout au long de sa croisade anti-religieuse, Edmond About a été accusé de fouler aux pieds la liberté de conscience. Il s'en est défendu à plusieurs reprises. En discréditant les aberrations du mysticisme, d'abord, il ne condamnait pas ses adeptes à la pénitence ou au mépris ; au contraire il demandait la bienveillance, et se contentait de donner des avertissements, semblable à celui qui a observé la force de la houle et conseille aux baigneurs de prendre garde. « Ce n'est pas attenter à la liberté des moutons que de crier : au loup ! » écrivait-il au cours de sa controverse contre le spiritisme. (*Causeries*, vol. II, 1866, p. 266) Il ne mobilisait pas un autre argumentaire lorsque, ayant accepté la concurrence des écoles religieuses pour l'enfance, où il s'agissait surtout de lecture et d'écriture, il refusait absolument que l'Église puisse se mêler de l'enseignement secondaire. Quoique sa préférence fût toute accordée à l'enseignement libre, il reconnaissait à l'État lui-même une supériorité, à cet égard, sur l'enseignement religieux. « Tout est perfectible dans l'État », expliquait-il, « tout est immuable dans l'Église. L'enseignement laïque fût-il organisé le plus sottement du monde, subordonne tous ses programmes à l'autorité du progrès. Il peut être myope, maladroit, traînard, musard et occupé de cent niaiseries ; il conserve malgré tout le vague instinct de la route à suivre : il marche en trébuchant vers le but de l'humanité qui est là-bas, en avant. L'enseignement clérical place le but en arrière. Donc, plus il est habile, insinuant et caressant, mieux il égare la jeunesse. » (*Le Progrès*, 1864, p. 402) Aussi, la liberté ne pouvait être attribuée à une institution qui avait pour vocation et pour résultat de tromper son jeune public et d'égarer leur esprit, et pour se servir d'une expression populaire, la liberté ne pouvait être donnée aux ennemis de la liberté. « Assurément », écrivait-il pour s'expliquer, « la liberté est la plus noble chose du monde. Toutes les libertés me sont également chères, sauf une cependant : la liberté de ceux qui me guettent la nuit, au coin de la rue, pour me tordre le cou. » (*Le Dix-neuvième siècle*, 7 décembre 1879 ; éd. Reinach, 1892, p. 288-289.) Et il visait l'Église catholique dans cette dénonciation.

[La face sombre d'About. Ses compromissions] Edmond About est comme tout homme qui pense un auteur chez qui les qualités et les défauts s'entremêlent. Lecteur averti, observateur perspicace, il nous paraît parfois soutenir comme machinalement les bons principes ; c'est toutefois une sécurité de façade, une force de conviction qui cache le double défaut de l'enthousiasme et de la précipitation.

Ses capacités de prédiction, de même, étaient médiocres. Il a passé sa vie à prédire des événements qui se sont déroulés selon une séquence précisément contraire. La destruction du monopole de la boucherie, de la charcuterie, et quelques autres, sous l'impulsion de Napoléon III, lui fit croire par exemple que la tendance naturelle du progrès ne connaîtrait plus de

revirement, et il promettait à la génération qui le lisait qu'elle verrait tomber tous les privilèges. (*Le Progrès*, 1864, p. 288) En 1868, il écrivait pareillement que le socialisme « a livré son dernier combat sous nos yeux, en juin 1848. Il est non seulement vaincu, mais désarmé par le progrès des lumières et le redressement des esprits. » (*A B C du travailleur*, 1868, p. 155) Enfin, dans son analyse de la politique européenne, il appela de ses vœux pendant des années des rapports d'ouverture et de confiance avec l'Allemagne : cette fois la réputation par les faits se passerait sous ses yeux, et elle serait amère.

Dans le domaine de la théorie, About a tant écrit que les contradictions ne sauraient nous étonner : ce qui marque davantage, c'est la persistance de certaines convictions qu'au regard des principes ordinairement défendus par les libéraux français, on peut appeler proprement hétérodoxes. Ainsi, lorsqu'il refuse à l'Église catholique la liberté de participer au marché concurrentiel de l'enseignement secondaire, il paraît compromettre ses principes au profit de ses convictions. Il n'en est pas autrement, lorsqu'il s'enthousiasme pour le mécanisme de l'assurance sur la vie, et que, regrettant le retard des compagnies privées à cet égard, il se tourne du côté de l'État pour un rôle de facilitateur. (*Le capital pour tous*, 1868, p. 22)

On peut classer les compromissions d'Edmond About dans deux grandes catégories, qui correspondent aussi à deux périodes distinctes de sa vie. Dans la première, jeune écrivain ambitieux, il se lie au pouvoir en place et produit des œuvres de circonstance, dans lesquelles il loue servilement la personnalité, les accomplissements et les projets de l'empereur, comme le ferait non un intellectuel, mais un fidèle et un protégé. Dans la seconde, son patriotisme enflammé par les événements le conduit à des propositions peu consensuelles.

[About le courtisan] About affirme lui-même, dans l'un des passages de ses œuvres, qu'il n'est pas homme à se compromettre ou à flatter servilement : « je ne suis pas de ceux qui usent leurs pantalons aux genoux », écrit-il exactement (*Causeries*, vol. II, 1866, p. 148). Ce type de formule ne doit pas nous en imposer, pas plus que la grande et célèbre profession de foi de Benjamin Constant, sur ses quarante années de même constance dans la défense d'un libéralisme rigoureux, ne doit convaincre d'emblée l'historien scrupuleux. (*Mélanges de littérature et de politique*, 1829, p. vi) Edmond About, qui d'abord publia des articles de journaux critiques envers Napoléon III, en devint plus tard un sympathisant, et écrivit plusieurs ouvrages sous son influence et son patronage, sinon tout à fait sous sa dictée. C'est le cas de *La question romaine* (1859), de *La nouvelle carte de l'Europe* (1860) ou de *La Prusse en 1860* (1860). Sa conversion avait été facilitée par son opposition de jeune homme aux exaltations révolutionnaires, et au fait que s'il pensait que la

About, Edmond

république était un joli gouvernement, il croyait aussi « qu'on doit prendre le temps comme il vient et tirer le meilleur parti possible du gouvernement que l'on a. » (*Lettres d'un bon jeune homme à sa cousine Madeleine*, 2^e édition, 1861, p. iii) Pour un temps, ce grand artisan du progrès et des libertés humaines s'abaissait à vanter la grandeur et la force, semblable à cette église catholique dont il avait médité en notant, dans les placards du *Progrès*, que « qui dit clergé, dit prudence et respect du pouvoir tant qu'il est fort ». (Bibliothèque de l'Institut, Ms. 3984) Lui-même trouvait alors à justifier le pouvoir autoritaire de l'empereur. « Il est vrai que l'empereur Napoléon travaille à la grandeur et à la prospérité de la France avec un pouvoir très étendu », écrivait-il. « Mais ce pouvoir, c'est la nation qui le lui a confié. Y a-t-il dans toute l'Allemagne un seul prince qui soit le député de la nation, élu comme Napoléon III par le suffrage universel ? Il est vrai que la majorité des Français obéit, et même avec un certain empressement, à l'empereur Napoléon. Mais cette obéissance est égale pour tous, comme l'obéissance aux lois, comme le paiement des impôts. C'est une obéissance démocratique, parce qu'elle a été votée d'avance par tout le monde, et parce que nul Français n'a le droit de s'y soustraire. » (*La Prusse en 1860*, 1860, p. 18) Cette « obéissance démocratique », et autres bassesses indignes de lui, valurent à About des médisances et des reproches. L'échec retentissant de *Gaëtana* (1862), dont il a été parlé précédemment, n'eut d'ailleurs par d'autre cause. Si la jeunesse parisienne a refusé de voir cette pièce se jouer paisiblement, racontera un étudiant, ce n'est pas pour des défauts de style ou d'intrigue. « Nous nous bornons à ne pas aimer votre caractère politique ; et voilà pourquoi Gaëtana a été sifflée. » (*À Monsieur E. About. Lettre d'un étudiant*, 1862, p. 12)

Revenu, peu à peu, de cet enthousiasme mal placé, About fit amende honorable, avouant « beaucoup de sottises ». « J'en ai fait par paroles, par actions et par écrit. Il y a là, dans la bibliothèque, vingt-cinq volumes dont les trois quarts auraient pu se dispenser de naître. Que d'erreurs, de contradictions, de malices inutiles et de violences dangereuses ! Combien d'engouements dont on est revenu, et de sévérités sur lesquelles on voudrait pouvoir revenir ! Baste ! ce qui est fait est fait ; tous nos actes se tiennent par un enchaînement nécessaire. Le plus clair de tout ceci est que j'ai rudement travaillé ; que je n'ai jamais exprimé une pensée qui ne me parût vraie dans le moment ; que mes sottises les moins vénielles n'ont guère nui qu'à moi-même, et que je puis me les pardonner, car elles ne m'empêchent pas d'être heureux. Quand je passerais une autre douzaine d'années à corriger ce que j'ai fait, le monde n'en irait pas mieux. Le parti le plus sage est de tourner le dos au passé, de voir le bien qui reste à faire, les vérités qui restent à dire, et de choisir

son lot dans cet énorme travail. » (*Causeries*, vol. II, 1866, p. 338-339.)

Il n'en continua pas moins de louer certaines actions de Napoléon III, et de s'associer à nombre de ses projets de réformes ; mais il le fit avec discernement, en symbiose avec les principes de liberté qu'il chérissait et dont il s'était fait le populaire défenseur. Ainsi, il pouvait légitimement féliciter l'empereur d'avoir écrit ce crédo remarquable, selon lequel « il faut éviter cette tendance funeste qui entraîne l'État à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui. » (*Le Progrès*, 1866, p. 177) De même, il pouvait vanter dans *l'A B C du travailleur* la suppression des passeports, la liberté de la boulangerie, de la boucherie, de l'imprimerie, de la librairie et des entreprises dramatiques ; l'abolition du monopole qui avait accaparé les voitures de Paris ; le droit de coalition qui permet aux ouvriers de lutter à armes courtoises, mais égales, avec leurs patrons ; la liberté du courtage ; la fin du maximum qui régissait la vente du pain ; et enfin une révolution radicale dans le système douanier. (*A B C du travailleur*, 1868, p. 162) Et quant au pouvoir personnel de l'empereur et à son autorité sans bornes, About la plaçait désormais sous la responsabilité du bon peuple de France, qui fut assez bête pour signer par deux fois un bail indéfini et sans conditions avec le premier homme qui fût venu lui offrir un peu de sécurité. (*Causeries*, vol. II, p. 186-187).

[Bellicisme] Venons-en désormais à la deuxième époque des compromissions d'Edmond About. En 1860, celui-ci promouvait une politique d'amitié avec l'Allemagne ; c'est un errement dont il revint. Mais lorsque la menace d'une absorption de l'Allemagne par la Prusse se dessina, son nationalisme et sa ferveur ne connurent plus de bornes, et il s'engagea par la plume pour la défense de l'idée d'une guerre protectrice. Certes, le conflit franco-prussien allait écraser les dissentiments doctrinaux, et les pacifistes eux-mêmes se trouveraient impuissants. Mais sans doute y a-t-il plus d'honneur à s'être trouvé aux côtés de Frédéric Passy ou de Joseph Garnier, écrivant au Roi de Prusse en octobre 1870 pour qu'il cesse les hostilités et écoute leurs raisons (F. Passy, *Historique du mouvement de la paix*, 1904, p. 35), plutôt qu'à avoir, comme About, pesté contre le « parti des doux », qui refusent la guerre ou font d'immenses efforts pour l'éviter. « La guerre est une triste nécessité, d'accord », écrivait-il dans sa ferveur. « Il est à souhaiter que les nations règlent leurs intérêts à l'amiable ; mais tant qu'il y aura des ambitieux et des violents sur les trônes, il faudra bien opposer le chassepot au fusil à aiguille, et prêter main forte au bon droit... Le paysan, l'ouvrier, le marchand ont cent raisons pour une d'aimer la paix, mais lorsqu'ils sentent que l'intérêt général est en danger, ils ne se dépensent pas en pleurnicheries humanitaires, ils n'épilouent pas sur les prétextes, ils ne demandent pas si le gouvernement a besoin de se

refaire une popularité ; ils disent tout simplement : va pour la guerre ! Faisons-la bonne, puisqu'il n'y a pas moyen de l'éviter, et plaise à Dieu que celle-ci soit la dernière ! » (*Le Soir*, 17 juillet 1870.) Lorrain de naissance, devenu parisien par nécessité, About fut surtout un Alsacien d'adoption, et c'est dans sa demeure de la Schlittenbach (commune de Saverne) qu'il écrivit la plupart des ouvrages qui forment le fond de cet article. La défaite de la France entraînait donc à sa suite, non seulement un démenti formel à ses élucubrations diplomatiques du début des années 1860, mais aussi la fin de sa vie paisible en Alsace. C'est ce qui explique, sans toutefois la justifier, la grande ardeur qu'il démontra durant la douzaine d'années qui lui restait à vivre, contre tout projet de rapprochement avec l'Allemagne ou d'accord, d'accommodement avec ce pays ennemi. C'était, de son point de vue, une question d'honneur national. « Quel que soit l'intérêt qui puisse nous conseiller un jour de rechercher ou d'accepter l'alliance des Allemands, nous ne le pouvons pas ; l'histoire nous flétrirait comme une nation de pleutres. » (*Le Dix-neuvième siècle*, 18 novembre 1884 ; éd. Reinach, 1892, p. 390)

[Colonialisme] Ce même motif de l'honneur national, qu'on retrouvera malheureusement à l'œuvre dans d'autres entrées de ce dictionnaire, fit prendre à l'engagement d>About un nouveau tour curieux une fois la guerre franco-prussienne terminée. Dans le *Progrès* (1864), il avait défendu le droit populaire et l'indépendance des nationalités, soutenant même que « révolutionner les gens malgré eux, c'est encore les opprimer. Chaque association d'hommes est maîtresse de ses destinées. Si quelqu'un se complaît dans l'obéissance ou dans la dépendance, personne n'a le droit de l'affranchir contre son gré. » (*Le Progrès*, 1864, p. 461 et 435.) Sur un autre plan, il avait, ainsi qu'il a été expliqué, affirmé la solidarité des peuples de toutes les couleurs et de toutes les nationalités, et il se disait opposé à l'idée de l'inégalité des races (*L'Assurance*, 1865, p. 29 ; *Causeries*, vol. II, 1866, p. 345). À cette époque, il remarquait qu'au centre de l'Afrique ou sur quelques îles de l'Océanie se trouvaient des peuplades que l'angle facial, le volume du cerveau et les facultés intellectuelles plaçaient encore, disait-il, au niveau du gorille, ou peu s'en faut, et il les appelait les « traînards de l'armée » (*Le Progrès*, 1864, p. 17-18.) Mais c'est surtout la défaite de 1870 qui créa chez lui ce besoin vital du rebond ; et comme une grande partie de sa génération, c'est dans la colonisation qu'il trouva l'opportunité de ce sursaut d'honneur national.

Ses biographes s'accordent pour dire que dans les dernières années de sa vie, Edmond About a été un défenseur passionné de la colonisation, et que ce thème devint alors l'un de ses favoris. (Albert Thiébaud, *Edmond About*, 1936, p. 172 ; H.-J. Rey, *Edmond About ou les tribulations d'un petit-fils de Voltaire au XIX^e siècle*, 2003, p. 301). Il devint même président de la

Société française de colonisation, fondée primitivement à Brest en juillet 1883 par M. Froger, professeur à l'École navale. À cette époque, ses convictions s'étaient raidies, et les vieilles appréhensions qu'il avait manifestées dans certains de ses ouvrages, notamment sur la « médiocre et incertaine » compensation que la Cochinchine offrait à la perte de Madagascar, où les Français s'étaient rués en masse « au profit des jésuites qui nous taillent des croupières à Paris », étaient abandonnées au profit d'une conviction plus sereine (*Le Progrès*, 1864, p. 322 et 476). La déchéance nationale, symbolisée par la défaite, avait blessé son cœur patriotique ; or il fallait offrir autre chose à la France, « cette grande et malheureuse nation démembrée, ruinée, humiliée, reléguée au second ou au troisième rang des puissances européennes », et à son peuple, privé de destin, et jouissant alors « du triste avantage de n'être rien. » (*Le Dix-neuvième siècle*, 21 septembre 1877 ; éd. Reinach, 1892, p. 183 ; Idem, 30 mai 1876 ; éd. Reinach, 1892, p. 106) Quoique dans les modalités About accordât une large place aux circonstances politiques, son programme colonial s'établissait dans une certaine forme de certitude. Ses articles, dans les journaux auxquels il a contribué ou qu'il a dirigé à cette époque, professent la nécessité de tirer parti des occasions, afin d'accomplir un projet conçu comme vital pour le pays. « Serrés, contraints, presque étouffés dans nos nouvelles et déplorables frontières », écrit-il par exemple, « les Français de 1883 ne peuvent respirer librement que loin d'ici. Nos vieilles colonies sont mortes, ou bien malades. Il nous faut à tout prix en créer de nouvelles, sous peine de glisser au rang des peuples déchus. Le dernier ministre Ferry nous a donné la Tunisie que nous tenons et que nous garderons, quoi qu'il en coûte. L'expédition de M. de Brazza nous promet une France africaine au Congo : il faut la prendre. Nous avons des droits incontestés sur l'île de Madagascar : il faut les maintenir. Le protectorat du Tonkin s'impose aux maîtres de la Cochinchine : il faut nous établir au Tonkin. » (*Le Dix-neuvième siècle*, 9 avril 1883 ; éd. Reinach, 1892, p. 349)

About n'en avait pourtant pas perdu sa clairvoyance. Quoiqu'il ait pu être légitimement tenu pour l'un des responsables, il s'attristait de l'expansion féroce et maladroite du territoire colonial français, et il soutenait qu'en matière de colonisation, les gouvernements successifs s'étaient comportés comme ces enfants à qui l'on dit qu'ils ont eu les yeux plus gros que le ventre. « Mieux vaudrait posséder moitié moins de sujets exotiques, jaunes ou noirs, et qu'ils fussent plus positivement à nous », écrivait-il. (*Le Dix-neuvième siècle*, 18 novembre 1884 ; éd. Reinach, 1892, p. 389) About savait en outre que dans beaucoup de territoires la présence française faisait naître des oppositions dangereuses, et qu'en dernière analyse elle absorbait et absorberait encore pendant longtemps des masses de capitaux immenses et un nombre d'hommes con-

About, Edmond

sidérable. Mais ces considérations, qui par le passé n'avaient pas arrêté Beaumont, Tocqueville et de nombreux autres, ne devait pas non plus renverser sa conviction, fermement ancrée dans les commandements de l'honneur national. Aussi, lorsqu'il soulignait des errements, des travers ou des fautes, il n'en maintenait pas moins la cause de la colonisation. « C'est vrai, le plus clair du profit qu'on peut empocher au Tonkin est dans les coups », reconnaît-il ainsi à la veille de sa mort. « Mais j'aime à supposer que la France n'a pas encore abjuré les sentiments chevaleresques qui l'ont fait appeler si longtemps la grande nation. » (*Le Dix-neuvième siècle*, 8 janvier 1885 ; éd. Reinach, 1892, p. 394) Ces paroles furent prononcées quelques mois avant que ne s'ouvre au Parlement, tout juste renouvelé, un grand débat sur la colonisation, où s'illustrèrent Georges Clemenceau, Jules Ferry, et, parmi les libéraux, Frédéric Passy. About, mort le 16 janvier 1885, n'assista pas à cette furieuse passe d'armes.

[Récente popularité de son livre sur la Grèce] Avant d'en finir tout à fait avec Edmond About, je dois un mot d'explication sur le récent regain de popularité de son ouvrage sur la Grèce. Au début des années 2010, tandis que ce pays se débattait au milieu des difficultés financières les plus graves, et que les accusations de malversations fusaient sur sa direction, l'attention se porta à nouveau sur le livre pétillant d>About, publié pour la première fois en 1854, et qui connut ensuite une dizaine de rééditions. Les journalistes et les éditorialistes se passèrent le mot pour délecter leurs lecteurs avec des morceaux choisis de cette œuvre venue d'outre-tombe pour les édifier.

Les parallèles, en effet, étaient frappants. About évoquait dans ce livre un pays vivant dans un état de banqueroute permanente, et qui, incapable de lever proprement ses impôts, accumulait des déficits depuis plus de vingt ans. (*La Grèce contemporaine*, 1854, p. 308-309.) Son administration, incapable ou corrompue, prouvait chaque jour qu'elle ne savait pas se faire respecter et semblait douter d'elle-même. (Idem, p. 66)

Celui qui a pour seule ambition de flatter les passions de son lectorat et de vendre du papier à moindre effort, peut à la rigueur s'en tenir à ces phrases. Mais pour nous qui analysons les origines et les manifestations de la pensée libérale française, nous demandons autre chose que les grands effets du théâtre.

La *Grèce contemporaine* fut le premier ouvrage d>About. Il l'écrivit entre 25 et 26 ans, après un séjour en Grèce qui le lançait dans le monde, ses années d'étude à l'École normale tout juste terminées. Son esprit railleur, sa pétulance de jeune homme devaient s'y donner libre cours.

Ayant réussi l'agrégation, mais ne se sentant aucune vocation pour l'enseignement, surtout sous un régime tel que celui inauguré par le coup d'État de

Louis-Napoléon Bonaparte, About avait trouvé une échappatoire dans l'École d'Athènes. Néanmoins, le jeune homme qui débarqua sur le quai du Pirée le 3 novembre 1852 n'appréciait que médiocrement les antiquités et l'archéologie, et dans tous ses déplacements il manifesterait son allergie aux vieilles pierres. Lorsque six mois plus tôt, il avait visité l'Exposition universelle de Londres, au milieu de ses examens de l'agrégation, About avait suivi ses penchants ; en montant sur le navire qui l'emmenait en Grèce, il ne faisait que saisir une occasion.

D'une nation à l'autre, le contraste était saisissant, et c'est ce qui marqua d'abord About, épris du progrès, admirateur des beautés de la civilisation. En Angleterre, il racontait avoir surtout admiré les machines impressionnantes présentées à l'Exposition. Un tout autre spectacle se présentait à lui en Grèce, comme il le raconte à Arthur Bary, son compagnon de voyage à Londres. « J'ai bien des fois regretté que vous ne fussiez pas avec moi », lui écrit-il. « Après le spectacle de l'activité anglaise et des beaux résultats qu'elle a produits, vous auriez vu ici le triste tableau des effets de la paresse. Athènes est un horrible village, en comparaison de la plus petite ville d'Angleterre. Point de pavé, point d'éclairage ; des maisons bâties à la hâte avec de la terre, ou, ce qui est pis, avec des chefs-d'œuvre en débris ; une campagne ou inculte ou mal cultivée : les paysans croient avoir assez fait quand ils ont gratté l'épiderme de la terre, et les Athéniens de la ville se croiraient déshonorés de porter un fardeau. Ils vont faire les beaux dans la ville et s'étaler au soleil dans leur brillant costume : voilà la seule occupation qui leur semble digne d'eux. Il y a plus d'honorabilité (barbarisme anglais) dans un ouvrier de Liverpool, noir de charbon, que dans cinquante de ces gens d'opéra-comique qui pavent les rues ici. Mais je ne veux pas en dire trop de mal avant d'avoir fait plus ample connaissance : je ne suis ici que de ce matin. Et s'il faut se garder de juger un homme à première vue, à plus forte raison quand il s'agit d'un peuple. Cependant, quand vous voyez un homme qui sort en savates, vous avez quelque droit de penser mal de lui ; de même pour une nation : et ici, la ville et la campagne sont en savates. » (Idem, p. 199-200.)

La suite de son séjour fut pénible. D'abord, il fallait accomplir les devoirs de son état, et justifier son voyage par l'écriture de quelque mémoire académique, comme celui qu'il donna à l'Académie des Inscriptions sur Égine au point de vue géographique, historique et artistique. Allergique aux vieilles pierres, About était l'homme du monde le plus inapte à ces travaux, et il avançait dans cette carrière avec la plus grande répulsion, voyant son talent frappé d'inertie et se mouvant avec peine, comme une machine sans ressort. « Le travail ingrat et stupide auquel je me livre depuis quelques jours m'a fait pousser des pommes de terre dans mon cerveau », écrit-il à sa mère en mai 1853,

au milieu de l'un de ces travaux. (Bibliothèque de l'Institut, Ms. 3983, f° 289.) Les travaux officiels lui étaient d'ailleurs d'autant plus déplaisants, qu'il s'était attiré assez tôt les rages de ses directeurs, pour avoir fait preuve d'une trop grande autonomie. En août 1852, il raconte ainsi avoir reçu des copies de son article sur le buste de David d'Angers. « J'en ai reçu deux exemplaires », écrit-il à sa mère, « dont j'ai porté l'un à M. Daveluy qui m'a lavé proprement la tête. Il m'a remontré très vertement qu'un fonctionnaire ne doit rien écrire si ce n'est sous la dictée de son chef immédiat. » (Idem, f° 80, 16 août 1852.) Tout semblait fait pour le dégoûter.

La fin de son séjour ne pouvait arriver trop tôt. En juin 1853, il l'entrevoit, et l'amertume dont son cœur était plein, trouvait alors son exutoire. La Grèce physique elle-même, avec son soleil brûlant et ses paysages superbes, n'était pas en cause. « Ce n'est pas que j'aime à calomnier le pays où je me suis tant ennuyé », disait About, « ce pauvre pays, je ne lui en veux pas, il fait de son mieux pour être beau. » (Idem, à sa mère, f° 266, 7 juin 1853.) Mais de Paris ou de Londres, il lui manquait les grandeurs de la civilisation matérielle et la conversation des esprits avancés. « Il y a des moments où je donnerais tout, soleil, olives, ravins, chevaux, pour une petite place au coin d'une cheminée, entre trois hommes d'esprit et quatre jolies femmes », disait-il alors. (Idem.)

À son retour, About fait la rencontre de Louis Hachette, qui lui suggère d'écrire un livre. Il a déjà des notes abondantes et un premier projet d'écriture non continué. Les choses se passent vite et l'ouvrage paraît en 1854.

On trouve, dans la *Grèce contemporaine*, un constant besoin de faire de l'esprit, qui emporte parfois l'auteur au-delà du véridique et même du vraisemblable, et on peut le prendre plusieurs fois la main dans le sac, coupable d'avoir raillé pour le seul plaisir de faire un bon mot. Quand il évoque « ce Quimper-Corentin glorieux que nous vénérons sous le nom d'Athènes » (*La Grèce contemporaine*, 1854, p. 95), ou quand il fustige « Corinthe, cette seconde Athènes, qui a produit tant de chefs-d'œuvre et qui ne produit plus que des raisins » (Idem, p. 26), il nous dresse plus que la géographie de son ennui en Grèce : il raille, en homme qui aime à railler. De façon similaire, quand il marque qu'à la tête de l'État, « le roi examine les lois sans les signer, la reine les signe sans les examiner » (Idem, p. 350), il a cédé au plaisir de lancer un bon mot. Par conséquent, s'il est capable parfois d'être lucide, et si le contre-pied qu'il prend des éloges outrés de la Grèce s'avère postérieurement une position justifiée, son livre n'est pas celui d'un adversaire déterminé de la Grèce. C'est bien plutôt « un sceptique, déterminé à se gausser de tout et quelquefois par conséquent de rien », qui fait le pendant, presque malgré lui, entre le philhellénisme finissant

et le mishellénisme bientôt vainqueur (Sophie Basch, *Le mirage grec : la Grèce moderne devant l'opinion française*, 1995, p. 115).

Au milieu ces deux tendances, About avançait par ses propres forces et en suivant la pente de ses sentiments. Aux Grecs, il reconnaissait de nombreuses vertus, et notamment, dans le domaine politique, l'amour de la liberté, le sentiment de l'égalité, et le patriotisme. (*La Grèce contemporaine*, 1854, p. 61) Il faisait aussi, avec beaucoup de clairvoyance, de ce pays une terre naturelle d'individualisme, analysant très bien comment le découpage du pays en fractions par les montagnes et la mer, avait dû donner naissance à une multitude d'États indépendants qui favorisèrent le développement des droits humains. « Dans chacun de ces États », écrit-il, « le citoyen, au lieu de se laisser absorber par l'être collectif ou la cité, défendait avec un soin jaloux ses droits personnels et son individualité propre. S'il se sentait menacé par la communauté, il trouvait refuge sur la mer, sur la montagne, ou dans un État voisin qui l'adoptait. » (Idem, p. 55) On peut aussi saluer la compréhension assez fine qu'il manifesta du problème économique grec. About parle d'une terre riche, qui ne manque que de capitaux et de routes pour être proprement mise en valeur. « Les capitaux ne manqueraient pas, si les affaires offraient quelque sécurité, si les prêteurs pouvaient compter ou sur la probité des emprunteurs, ou sur l'intégrité de la justice, ou sur la fermeté du pouvoir. Les routes ne manqueraient pas, si les revenus de l'État, qu'on gaspille pour entretenir une flotte et une armée, étaient employés à des travaux d'utilité publique. » (Idem, p. 140) Il appelait ainsi le gouvernement grec à « faire son devoir », en fournissant les services qu'un libéral honnête, mais non tout à fait radical, comme About, devait lui demander : construire les infrastructures, et fournir la justice.

ABSENTÉISME. L'absentéisme renvoie à deux ensembles thématiques assez distincts. On parle d'abord de l'absentéisme d'un salarié ou d'un employé quelconque, lorsqu'il manque de se rendre sur le lieu de son *Travail*, malgré les engagements pris dans son contrat. Les causes peuvent en être diverses : la *Maladie*, les suites de l'*Alcoolisme*, ou la *Grève* : chaque cas mérite d'être traité à part. Parmi les différentes catégories d'employés, les *Fonctionnaires* forment une population qui se distingue par une pratique plus courante de l'absentéisme. Quant à l'absentéisme typiquement ouvrier, s'il est l'effet de passions individuelles, il suit aussi des habitudes collectives : c'est le cas de la coutume du « saint lundi ».

D'un autre côté, le terme « absentéisme » évoque les *absentees*, ces propriétaires terriens d'Irlande et d'ailleurs, qui conduisent leur entreprise de culture ou leurs opérations commerciales depuis une région lointaine où ils résident, se souciant assez peu de

Abstention électorale

partager la vie de la population souvent pauvre, mal éduquée, et parfois opposée à eux par la religion et se présentant d'emblée comme leur ennemie, qui vit au milieu du lieu de leurs affaires.

Le cas était bien évidemment courant dans les colonies, où de grands domaines étaient le partage de propriétaires métropolitains. Grand spécialiste de ces questions, Paul Leroy-Beaulieu a montré que l'absentéisme était la grande plaie des colonies de plantations. Les propriétaires se déchargeant du travail de direction en employant un personnel souvent médiocre, et qui opère sur place sans surveillance efficace, il en découle une grande négligence dans les procédés de la culture et une tyrannie monstrueuse exercée sur les esclaves. Au Surinam, une différence assez visible se fait observer entre les provinces où l'absentéisme était courant, et ceux où il était rare : dans ces dernières, les esclaves paraissent avoir été mieux traités. (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 1^{ère} édition, 1874, p. 92 et 288)

L'Irlande est toutefois le lieu par excellence de l'absentéisme ; c'est là qu'il était le plus facile et presque le plus naturel. Mais Gustave de Beaumont, après une enquête sur place, n'y reconnaît pas la cause première des maux de l'Irlande. « L'aristocratie d'Irlande n'est point mauvaise parce qu'elle s'absente », écrit-il, « elle s'absente parce qu'elle est mauvaise, parce que rien ne l'attache au pays, parce que nulle sympathie ne l'y retient. » (*L'Irlande sociale, politique et religieuse*, 1839, p. 216) C'est dans les procédés de la conquête, dans l'opposition des intérêts et des croyances, que se trouve la cause des inimités ; et c'est par l'extension des droits des Irlandais et la réforme des institutions qu'on peut vaincre les maux attribués à l'absentéisme.

Cependant, les maux économiques liés à l'absentéisme frappaient les esprits, et Gustave de Molinari leur accorde une plus grande place. « L'Irlande est pauvre », soutient-il en 1847, au moment de la grande famine, « et c'est à l'action intérieure de l'absentéisme qu'elle doit la constante aggravation de sa misère. » (*Nouvelle revue*, 1^{er} janvier 1847 ; *Œuvres complètes*, t. IV, p. 249) L'absentéisme, en effet, décourage l'application des capitaux et les améliorations agricoles. L'intermédiaire (*middleman*) employé sur les lieux par le propriétaire, n'a pas un intérêt aussi pressant au progrès : que la terre perde progressivement ses pouvoirs productifs, plutôt qu'elle ne s'améliore par des aménagements et des essais réussis, ses gages n'en seront pas grandement affectés. (*Journal des économistes*, mars 1847 ; *O. C.*, t. IV, p. 286.)

Trente-trois ans plus tard, G. de Molinari visitait l'Irlande, et la situation sur place n'était pas exactement celle qu'il avait décrite. « Il y a beaucoup plus de propriétaires résidents que je ne m'y étais attendu », avouera-t-il. (*L'Irlande, le Canada, Jersey*, 1881, p. 47). C'était au mois d'août, et l'été les Anglais sont à la campagne ; mais la situation générale méritait d'être

qualifiée de satisfaisante. « Les propriétaires irlandais d'aujourd'hui ne ressemblent plus du tout au portrait peu flatteur que faisaient de leurs ancêtres Arthur Young et plus tard Gustave de Beaumont. Ceux que j'ai eu l'heureuse chance de rencontrer jusqu'à présent sont animés d'un désir sincère de réparer les maux du passé. » (Idem, p. 102) Si la législation ne l'entrave pas, le progrès agricole viendra de lui-même, soutient-il, par l'investissement des capitaux.

Gustave de Molinari fait remarquer d'ailleurs, avec assez de justesse, que le progrès technique nous a fait entrer dans un temps où l'absentéisme sera de plus en plus courant, sans causer toutefois les maux qui furent jadis les siens. Grâce au chemin de fer, à la télégraphie électrique, et bientôt au téléphone, on peut éparpiller ses intérêts à travers le monde, en commanditant des entreprises, en achetant des actions et des obligations, tout en accomplissant par ailleurs un travail de surveillance efficace. L'homme du monde nouveau, croit-il, sera plus cosmopolite, et il obéira au vieil adage : *Ubi bene ibi patria* (la patrie est là où l'on se sent bien). (Idem, p. 48)

ABSTENTION ÉLECTORALE. Quoique le non-exercice du droit électoral par une partie importante des citoyens en droit de voter, soit au fond un phénomène assez ancien, il n'attirait pas la même attention à l'époque des comices, des états généraux et des assemblées provinciales. Et certainement c'était justice : car c'est surtout lorsque le désengagement de la puissance publique est devenu une nécessité vitale, que le désengagement du citoyen du processus démocratique se présente comme un problème et même comme un danger.

Le vote est une forme de l'exercice de la liberté, et l'abstention est un choix politique. Dans la grande bataille des idées, ce n'est toutefois pas autre chose qu'une capitulation. Et il n'en est pas ici comme des grands rois, qui ayant contemplé une bataille depuis un poste reculé, pouvaient bien à leur aise, à l'abri du danger, célébrer leur victoire ; car l'abstentionnisme est une pratique rarement gagnante. D'abord, l'abstention, pour autant qu'elle reste minoritaire, ne peut légitimement servir de motif pour l'invalidation du résultat d'une élection, soutient Benjamin Constant. « Si l'on considère comme une nullité dans une élection l'absence d'une fraction d'électeurs, cette nullité aura lieu toutes les fois qu'un parti vaincu cherchera dans l'inertie les ressources que la force lui refuse. » (*Mémoires sur les Cent-Jours ; Œuvres complètes*, t. XIV, p. 272) C'est pourtant la position de repli, auxquels sont arrivés par exemple les socialistes, en 1851, pour signaler leur opposition aux nouvelles restrictions portées contre les modalités du suffrage ; Gustave de Molinari a raison, dans la presse, de critiquer leur choix ; seules ses moqueries sont à cet endroit mal

placées. (Voir notamment *La Patrie* du 9 janvier 1851 ; *O. C.*, t. VIII, p. 24-27).

L'abstentionnisme est une forme de défaitisme et même de fatalisme. Il touche surtout les minorités, qui, quoique très fragiles face au pouvoir absorbant de l'État, ne veulent pas même se déranger, se sentant certaines de leur défaite. C'est là un problème politique qui doit intéresser les spécialistes des questions politiques des deux côtés de l'Atlantique, soutient Édouard Laboulaye. (*Histoire politique des États-Unis*, t. III, 1866, p. 338.) Au lieu de défendre leurs libertés et leurs droits, devant la menace socialiste grandissante, trop d'électeurs, dit aussi Yves Guyot, « s'éloignent des urnes et s'abandonnent au destin comme des musulmans fatalistes », selon une pratique qui est tout sauf raisonnable. (« L'abstention électorale », *Le Siècle*, 1^{er} mars 1895)

L'abstention a pour conséquence la sur-représentation des catégories d'électeurs qui exercent avec plus de diligence leur droit électoral. Elle peut conduire, et elle conduit fréquemment à l'asservissement discret d'une génération par une autre. (Paul Leroy-Beaulieu, « L'État moderne et ses fonctions », 2^e article, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} octobre 1888, p. 564.)

Pour répondre aux périls que l'abstention fait courir, Édouard Laboulaye, notamment, réfléchit à une réforme du système électoral qui puisse permettre à chaque électeur de faire entendre sa voix. Imaginons par exemple, dit-il, que du fond de sa province un électeur ait des sympathies pour un candidat de Paris. S'il sait qu'il peut l'aider de sa voix, il votera, et le scrutin n'en sera que plus représentatif des vrais sentiments du pays. Ce système doit être bien étudié et perfectionné, mais à l'évidence il y a quelque chose à chercher de ce côté. On a commencé à y songer en Angleterre et aux États-Unis. (*Histoire politique des États-Unis*, t. III, 1866, p. 339.)

Dans la discussion des causes de l'abstention, on porte souvent accusation contre le libéralisme, selon un enchaînement bien connu : le libéralisme produit l'individualisme, qui lui-même produit l'abstentionnisme électoral. Cette critique, assurément, n'est pas sans fondement. En séparant nos intérêts particuliers des intérêts de la masse, et en les mettant à l'abri des atteintes dans une sorte de nouvelle forteresse, le libéralisme est assez susceptible de conduire au désintérêt et à l'abstention politique. Contre Germaine de Staël, qui ne voyait que la chance et l'avantage de la liberté des modernes, Benjamin Constant était plus désabusé, mais surtout plus perspicace, quand il faisait remarquer que la liberté moderne, individualiste, produisait naturellement une forme d'indifférence pour les affaires publiques. (É. Hofmann & F. Rousset, *Le groupe de Coppet*, 2005, p. 105) « Le danger de la liberté moderne », écrivait-il, « c'est qu'absorbés dans la jouissance de notre indépendance privée, et dans la poursuite de nos intérêts particuliers, nous ne

renoncions trop facilement à notre droit de partage dans le pouvoir politique. » (*De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* ; *O. C.*, t. XV, p. 310) L'individu est retranché dans sa forteresse nouvelle, acquise à si grands frais ; désormais, dans tous les aspects de sa vie, il est à craindre qu'il ne porte plus des regards qu'accidentellement vers la sphère d'action des hommes qui l'entourent. (*Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri* ; *O. C.*, t. XXVI, p. 314)

Alexis de Tocqueville partageait assez ce point de vue. Devant les effets politiques de l'individualisme nouveau, il croit qu'il y a une éducation civique à faire ou à refaire. Il s'agit de montrer à l'électeur le lien étroit qui unit ses affaires privées aux questions politiques pour lesquelles il reste indifférent. À celui qui se démène, couvre de grandes distances pour s'assurer un salaire, mais qui ne se rend pas au scrutin organisé devant chez lui, la juste méthode serait de lui prouver qu'il fait décidément un mauvais calcul. « Ce serait, se plaçant sur le terrain étroit qu'il a choisi lui-même, de lui montrer qu'en effet suivant que l'État sera bien ou mal gouverné et que l'administration publique sera dans telle main plutôt que dans telle autre, il sera ou plus riche ou plus pauvre, qu'il n'y a rien qui ait plus d'influence sur la vie privée que les choix qu'on fait dans la vie publique, et que, pour tout dire en un mot, la plus importante de toutes les affaires pourrait bien être le soin à donner aux affaires publiques. » (Brouillon d'article ; *O. C.*, t. III, vol. 3, p. 398) Il suffit pour cela, continue Tocqueville, de dresser la liste de tous les pouvoirs d'un maire, par exemple, et les milles sortes d'influence que son action quotidienne a sur la vie du plus humble des citoyens.

Si le libéralisme, dans sa phase ascendante, peut avoir pour effet d'accroître l'absentéisme électoral, ce n'est pas à dire qu'il en soit la seule cause, présente ou future. La surexcitation du système politique est aussi un facteur connu d'absentéisme. Bon observateur des phénomènes politiques en France et aux États-Unis, Édouard Laboulaye constate qu'« avec des élections trop fréquentes, on arrive à des résultats politiques détestables. Les gens tranquilles sont fatigués par ces élections perpétuelles et deviennent indifférents. » (*Histoire politique des États-Unis*, t. III, 1866, p. 353.) Le déclin de la liberté a aussi beaucoup de raison de favoriser l'abstention. Quand la pratique de la liberté politique est réelle et sérieuse, dit Gustave de Beaumont, elle a plutôt pour effet de passionner les citoyens à la défense des intérêts généraux ; mais quand la liberté disparaît, quand la corruption électorale trouve devant elle une large carrière, le peuple plonge irrémédiablement dans l'indifférence. (Sur la réforme parlementaire et la réforme électorale, *Le Siècle*, 22 février 1847. — *Proposition de loi pour assurer la liberté des votes dans les élections*, mars 1844, p. 9) Et Benjamin Constant lui-même, qui, on l'a dit, alerte sur les tendances abstentionnistes de la

Abstinence

liberté moderne, reconnaît aussi que la désaffection politique possède aussi des sources anti-libérales. La compression des libertés locales, l'extension abusive de la centralisation, notamment, produisent ces effets. La centralisation détruit la vie locale, où les intérêts en jeu sont plus aisément perceptibles, où l'influence d'un électeur isolé est aussi mathématiquement supérieure. (*De la liberté des Anciens*, etc. ; *O. C.*, t. XV, p. 300.) Il est dans la nature de l'homme de s'attacher aux intérêts de la petite localité dans laquelle son existence se passe ; rejeté violemment dans une masse trop grande, il est tout déboussolé, et ne peut tisser des liens avec elle. (*Principes de politique* ; *O. C.*, t. IX, p. 786).

Il n'en demeure pas moins qu'un libéral radical trouve rarement à voter pour un candidat qui représente ses idées ; et supposant qu'à droite et à gauche figurent des candidats qui sont tous interventionnistes et protectionnistes, Gustave de Molinari trouve qu'on a toutes les raisons pour ne pas voter ; mais qu'alors ce ne soit pas indifférence, car il faut plutôt redoubler d'efforts pour faire l'éducation du pays. (*L'Économiste Belge*, 1856, n° 10, p. 2 ; *O. C.*, t. XII, p. 159)

ABSTINENCE. On parle d'abord de l'abstinence dans les relations du couple, et à ce titre on en traite aux entrées *Mariage*, *Sexe-Sexualité*, *Population*, et *Malthus-malthusianisme*. La *Religion* a toujours été très portée à recommander l'abstinence, suivant un élan qui était dans sa nature ; mais c'était de sa part un mauvais calcul : car la faculté à s'émouvoir des choses divines ou sur-naturelles étant en partie héréditaire, le célibat des prêtres vouait la religion à la disparition selon une règle presque mathématique.

Il est aussi fréquemment question d'abstinence dans l'usage de denrées dite addictives, comme l'*Alcool* ou plus généralement les *Drogues*.

L'abstinence est presque toujours bornée, et elle s'entend de manière relative. Ainsi, les abstinents à l'alcool ne se contentent pas de boire de l'eau, et ceux qu'on a appelés les *teetotalers* s'engageaient à ne boire que du thé. Ainsi du reste.

J'ai cherché des abstinents authentiques dans le libéralisme français et je n'en ai pas trouvé.

ABSTRACTIONS. Le libéralisme, comme système de pensée, se présente volontiers à ceux qui l'étudient comme une grande abstraction ; mais c'est manquer de voir qu'il est d'abord fondé sur les faits. Les premiers défenseurs du laissez-faire en France, Pierre de Boisguilbert, Vincent de Gournay, le marquis d'Argenson, sont avant tout des hommes de pratique, et leurs théories émergent historiquement d'une pratique quotidienne de l'agriculture et du commerce, ainsi que de l'observation directe de la condition du peuple, qui les émeut et les pousse à écrire. De même, ceux que Napoléon a appelé les « Idéologues », parce qu'ils n'approuvaient pas sa pratique autoritaire du pouvoir,

étaient de vrais savants, qui ne répugnaient pas à se plonger dans la réalité comme médecins des pauvres (Cabanis) ou comme agriculteurs (Destutt de Tracy, Volney). Si Jean-Baptiste Say rejette le mercantilisme qui a encore des adeptes en 1803, et si quarante ans plus tard Frédéric Bastiat combat le protectionnisme, c'est que l'un comme l'autre se trouvent être en contradiction avec les faits. (J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, 1^{ère} édition, 1803, t. I, p. 178 ; *Œuvres complètes de F. Bastiat*, t. VI, p. 268 et 364.)

Pour des intellectuels qui accomplissent un effort afin de comprendre le monde qui les entoure, à une époque d'ailleurs où la science sociale en est encore à ses débuts, c'est une nécessité impérieuse que de concevoir des abstractions. Le reproche qu'on leur en ferait, serait injuste. Car ceux qui n'admettent pas les principes (voir ce mot), qui refusent les théories et craignent les théoriciens, en sont toujours réduits à se conduire d'après les enseignements de leur « pratique sans théorie et sans principe », comme le lançait Bastiat aux protectionnistes. (*Pétition des fabricants de chandelles*, etc., 1845 ; *O. C.*, t. IV, p. 57)

Pour extraire de ses observations les lois du monde social, l'intellectuel est forcé à l'abstraction, et ce de plusieurs manières. D'abord, s'il veut aboutir à l'énoncé de vérités valables dans la science dont il est question, il doit mettre en lumière des principes qui soient vrais, abstraction faite des circonstances, dont il ne doit être question que dans l'application, c'est-à-dire dans la *Politique* et les *Réformes*. L'homme de science doit aussi faire abstraction des petits événements de la vie qui l'entoure, pour penser librement, et accomplir son devoir. C'est là toute une hygiène intellectuelle à acquérir et à conserver. « Ce qu'il faut, en effet, à la pensée pour germer et éclore », soutient Gustave de Beaumont, « c'est le silence, la sécurité, l'absence de tout trouble, la certitude qu'au moment où elle naît l'inspiration ne sera pas étouffée dans son germe, brisée dans son essor, ou seulement interrompue par quelque incident, une affaire privée, un soin domestique, etc., etc. » (Notice introductive, dans son édition des *Œuvres de Tocqueville*, vol. I, p. 16.) C'est ce que son ami Tocqueville a pratiqué toute sa vie. « Je vis dans une abstraction continuelle de tout ce qui se passe autour de moi », écrivait-il à ses proches lors de la rédaction de la *Démocratie en Amérique*. « Je vis dans mon tonneau et n'en sors point » (Lettres à Charles Stöffels du 28 janvier 1834, et à Eugénie Grancey du 24 juillet 1834 ; *Œuvres complètes*, éd. Gallimard, t. XVII, vol. 2, p. XXX et XXX) À trop s'occuper des circonstances passagères de la popularité et de la mode, en effet, le génie s'étiolerait et se gaspillerait. Celui qui écrit en ayant en vue telles circonstances données, est certain de faire une œuvre peu durable ; les ouvrages qui parviennent à la postérité sont, au contraire, ceux dont l'auteur a su s'abstraire, par un effort réel, du petit milieu au sein duquel il vivait.

(Jean-Baptiste Say, *Petit volume*, etc., 1817, p. 16-17). À ce titre, les défenseurs de la *Propriété intellectuelle*, tels que Gustave de Molinari, arguent que le régime communiste de propriété limitée et d'expropriation sans procès au bout d'un certain nombre d'années, a pour conséquence de priver le monde de ces chefs-d'œuvres, dont leur auteur ambitionne qu'ils dureront des siècles.

Si l'abstraction a des mérites, il n'est pas sans exemple qu'on en est fait des abus. Les libéraux français n'ont pas peur des concepts et des idées, mais ils se méfient des mots vides de sens. F. Bastiat craint la « grande fiction » de l'État, et plusieurs décennies plus tard, Yves Guyot assiste à l'éclosion d'une collection d'expressions trompeuses de la part des défenseurs de l'interventionnisme. « Quand ils ont fait une métaphore sur la justice », dit-il, « sur les devoirs du patron envers ses ouvriers, dont il est le père et qui sont sa famille, sur les devoirs de l'État qui doit être aussi un bon père de famille, et qu'ils ont ajouté l'épithète de 'sociale' au mot de justice, ils se figurent avoir dit quelque chose. En réalité, ils ont masqué le défaut de précision de leurs idées sous la draperie bariolée qu'ils ont agitée devant le public. » (« La métaphore sociale », *Le Siècle*, 13 octobre 1894) « La société », « l'État », sont des abstractions dont on a fait bien des abus, en France et plus encore en Allemagne.

En Angleterre, une école s'est aussi fondée sur un recours fréquent aux abstractions ; et de l'autre côté du Détroit, Jean-Baptiste Say a fréquemment exprimé son opposition face à ce qu'il concevait comme une exagération et un abus. Adam Smith avait suivi en son temps une méthode essentiellement expérimentale ; mais David Ricardo, et à sa suite beaucoup d'économistes britanniques, ont « transformé l'économie politique en une métaphysique obscure, incapable de servir de guide dans la pratique ». (*Traité d'économie politique*, 5^e édition, 1826, t. II, p. 81) Le service qu'ils rendent à la science, et surtout à la société, en est réduit d'autant. Car ayant multiplié les hypothèses, ils poussent ensuite leurs raisonnements jusqu'à leurs dernières conséquences, sans comparer leurs résultats avec ceux de l'expérience. (Idem, t. I, p. lxxxi-lxxxii) En affectant un langage très abstrait, et en se rendant par là presque incompréhensible, un intellectuel donne sans doute une haute idée de son génie et de sa profondeur, et on le célèbre habituellement autant qu'on le comprend peu ; c'est un phénomène qui s'observe aussi en Allemagne. Mais l'abus des abstractions, croit Say, fatigue finalement le lecteur, et éloigne le public de l'étude de l'économie politique. C'est à proprement parler un mal. (*Cours complet*, etc. ; *Œuvres complètes*, t. II, vol. 1, p. 43.)

ABUS. Les libéraux ont traqué les abus dans les lois et les institutions de leur temps. Pierre Bayle, Rabelais, Voltaire et les philosophes des Lumières s'opposent

aux abus du pouvoir et repoussent l'autorité de l'Église catholique comme abusive. Au XVIII^e siècle, Pierre de Boisguilbert et l'abbé de Saint-Pierre attirent l'attention sur l'abus de la fiscalité arbitraire, Vincent de Gournay sur celui des corporations de métiers ; le marquis d'Argenson décèle des abus nombreux dans l'exercice du pouvoir royal, les Physiocrates dans la législation des grains. Ainsi de suite.

Ceux qui ont une connaissance approfondie de l'histoire n'ont pas de mal à reconnaître que ce qui est abus intolérable aujourd'hui, a pu être jadis une institution juste et morale. À l'époque des premières agglomérations humaines, le perfectionnement des techniques de la guerre est une condition requise à la survie des premiers progrès de la civilisation, et ceux qui dépensent leur vie dans les combats sont nobles, au sens propre. (*Œuvres complètes de B. Constant*, t. VIII, p. 697) La religion, toute mystique et fabuleuse soit-elle, est alors un moyen précieux que l'on aurait tort de ne pas employer, et elle vient en aide aux hommes de pouvoir, pour forcer ce troupeau d'individus pleins de passions à respecter leurs droits mutuels. (*Œuvres philosophiques de Cabanis*, 1956, t. II, p. 438.) Il n'est pas jusqu'à l'esclavage qui puisse être considéré comme un progrès : dans la vie sauvage, on mange, ou tout au moins on tue son ennemi ; le transformer en homme productif est à coup sûr lui faire un moindre mal, et à la société tout entière un très grand bien. (Charles Dunoyer, *L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 148 et 167.)

Dans un morceau brillant, Benjamin Constant a bien résumé ces développements. « Chez les hordes sauvages », écrit-il, « le jongleur qui ranime l'indolence, éveille l'imagination, surmonte la paresse de ces hordes, n'est pas un homme inutile. On a remarqué que celles où il n'y avait point de jongleurs étaient les plus abruties. Chez les tribus barbares, essentiellement guerrières, l'esclavage garantit la vie des prisonniers, fournit à la société naissante des instruments pour les travaux mécaniques auxquels les guerriers ne sauraient se livrer, et conduit ainsi la peuplade à un état de civilisation plus avancé. Après l'esclavage vient la féodalité, qui, à son origine, assure aux classes vaincues et désarmées des protecteurs, en même temps qu'elle leur impose des maîtres, et par la plus grande sécurité que cette protection donne à ces classes, leur permet de nouveaux progrès industriels et intellectuels. Plus tard, la noblesse est un moyen d'adoucissement dans les mœurs, une barrière contre le despotisme, une cause de raffinement et d'élégance. Ainsi ce qui est abus aujourd'hui était hier tolérable, avant-hier utile, le jour précédent indispensable. Mais ce qui est indispensable à une époque peut être funeste et révoltant à une autre époque. » (*Œuvres complètes*, t. XV, p. 780-781) Ainsi, l'abus qualifie essentiellement ce qui a cessé d'être en rapport avec les conditions de vie de l'humanité.

Cette appréciation plus juste de l'histoire, qui fait appeler abus d'anciennes institutions nécessaires, insuffle au réformateur de quoi tempérer sa hardiesse. Il le rappelle à la bienveillance, et lui enseigne que ce n'est pas faire preuve de justice que de violenter les détenteurs d'abus, pour les faire rentrer dans le droit commun. On doit anéantir les privilèges, mais sans égorger les privilégiés. Il peut être malséant de leur offrir un remboursement en échange de l'extinction de leur droit usurpé, quoique ce soit souvent une nécessité imposée par les circonstances ; mais du moins il ne faut pas les violenter, et accompagner d'injustices l'abolition des abus. (*Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. IV, p. 419 et 426)

La réforme des abus est une entreprise périlleuse, pour le succès de laquelle une conjonction de facteurs et une réunion de talents apparaît nécessaire. Il faut procéder avec mesure et faire preuve de clairvoyance. « Il ne faut pas toujours faire le mieux qu'il est possible », soutenait le ministre Turgot ; « si l'on ne doit pas renoncer à corriger peu à peu les défauts d'une constitution ancienne, il ne faut y travailler que lentement, à mesure que l'opinion publique et le cours des événements rendent les changements possibles. » (*Œuvres*, t. V, p. 169) Il faut faire l'éducation du pays et suivre le vœu national, disait de même Constant ; il ne faut pas être trop pressé d'établir le régime du temps futur, mais réformer jour après jour en suivant la boussole de la justice. (*Œuvres complètes*, t. XV, p. 235-236.)

La plupart des abus cèdent devant l'opinion et le ridicule ; et c'est l'utilité de la liberté d'expression la plus totale d'égratigner tous les usages qu'au moins un individu isolé considère comme abusifs.

L'éradication des abus se fait aussi par la loi ; et ce n'est pas le plus petit embarras pour le libéralisme que de reconnaître qu'il faille recourir à la puissance de l'État pour établir la liberté. Il a paru même, à de nombreux auteurs, que la force et la concentration du pouvoir politique, était une circonstance favorable à l'établissement du libéralisme. Ainsi, Turgot considérait que la refonte complète de la législation et la substitution d'un régime libéral aux institutions de l'Ancien régime ne pouvait bien se faire que sous le joug d'un monarque absolu. Il disait encore que c'est surtout dans les républiques et les démocraties que les abus sont éternels et les changements utiles impossibles. (Condorcet, *Vie de Turgot*, 1786, p. 144-145) L'éternel mirage russe, dans l'histoire du libéralisme français, n'a peut-être pas d'autre explication. (Voir *Russie*.)

Le destin des abus, en butte aux critiques et aux projets réformateurs des esprits avancés, a divisé les auteurs. Pour B. Constant et une suite de libéraux qu'on pourrait dire optimistes, il existe une tendance générale selon laquelle les abus disparaissent de plus en plus vite, et de plus en plus facilement. « Les abus »,

affirme-t-il, « sont d'autant plus faciles à maintenir qu'ils sont plus grossiers et plus complets, parce qu'ils avilissent d'autant plus leurs victimes : l'esclavage était plus facile à maintenir que la féodalité ; la féodalité bien plus encore que la noblesse. Aussi l'esclavage a-t-il duré plusieurs milliers d'années ; la féodalité, douze cents ans ; la noblesse sans féodalité à peine deux siècles. » (*Œuvres complètes*, t. III, p. 415). Pour d'autres auteurs, cette analyse fait fi de la survivance des abus. Ainsi, dans sa forme barbare, la corvée, sans doute n'existe plus : les hommes ne peuvent ne tiennent plus à leurs inférieurs ce langage : Vous travaillerez pour nous gratis un jour sur trois, parce que tel est notre bon plaisir. Mais sous une forme plus adaptée au nouvel état de civilisation dans laquelle l'humanité est entrée, la corvée continue pourtant à exister. (*Œuvres complètes de Gustave de Molinari*, t. XIII, p. NNN)

Les libéraux n'ont pas manqué non plus de remarquer les abus potentiels ou réels que les hommes peuvent faire de la liberté elle-même. En traitant de la *Police*, des *Prisons*, mais aussi du travail des *Enfants*, de l'*Alcoolisme*, du *Divorce*, ou de la *Démocratie*, pour ne citer que quelques thèmes au hasard, ils alertent sur des abus et trouvent dans la loi ou le principe d'association des solutions pour y remédier.

Il ne faut pas confondre, avec la liberté qui est le respect des droits et de la justice, la licence, qui est la liberté sans responsabilité, la liberté dont les abus ne sont pas réprimés. (Voir *Liberté*.) Les régimes de bon plaisir, ou ceux où la corruption est devenue l'état normal, confondent constamment ces deux notions. Or, le vol, la violence, les manœuvres dolosives, ne sont pas des exercices de la liberté. La pollution, de même, est une atteinte et une violation qui doit être compensée. (Voir *Écologie*.) Mais la méthode du libéralisme, ce n'est pas de prévenir les abus par des restrictions ou des empêchements anticipatifs, c'est de les réprimer. (Voir *Principe de précaution*.)

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUE. *L'une des cinq académies de l'Institut, consacrée à la philosophie, à la politique et à l'économie politique, et dominée par les libéraux pendant près d'un siècle.*

[Bref rappel historique] La Révolution française, grande faucheuse par ambition, était trop ennemie des sphères officielles enrégimentées par la royauté pour consentir à maintenir intactes les institutions académiques qui, à Paris plus encore qu'en province, étaient nées sous l'égide du pouvoir et avaient servi à le conseiller, à le servir et surtout à le louer. « Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire », disait Boileau en 1675 (*Épîtres*, VIII, Au Roi). Trente ans plus tard, l'abbé de Saint-Pierre se singularisa par son esprit critique : il fut renvoyé, cas rare et presque unique. Cette servilité obligatoire compensait et annulait, dans

l'esprit de nombreux révolutionnaires, les idées de progrès, scientifique et civil, développées par nombre d'académiciens au XVII^e ou XVIII^e siècle, et les accomplissements que les académies officielles au moins n'avaient pas empêchés. En 1789, une institution royale devait naturellement se ressentir de l'atmosphère hostile qui entourait toutes les manifestations de l'Ancien régime ; on escaladait toutes les murailles, on mettait à l'épreuve les défenses : elle devait craindre un peu pour sa sécurité. En août 1790, plusieurs séances de l'Assemblée constituante furent consacrées à la défense de l'utilité de l'Académie française. Citant le double exemple de l'Angleterre et de l'Allemagne, Jean-Denis Lanjuinais soutint que s'il doit être permis aux savants et aux intellectuels de se réunir en sociétés, celles-ci doivent être libres et non privilégiées ; « ces sociétés doivent être libres, la liberté est leur élément », renchérit l'abbé Grégoire. (Séance du 20 août 1790, *Archives parlementaires*, série I (1787-1799), t. XVIII, p. 174-175.) C'est toutefois la Convention qui, par un décret du 8 août 1793, supprima les académies d'Ancien régime. Mais par un renversement des idées dont la période est assez féconde, les académiciens, à peine destitués, allaient retrouver en 1795 un nouvel organisme, républicain cette fois, où jouir d'une situation toute pareille.

Le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), la loi sur l'organisation de l'instruction publique, dite loi Daunou, fondait un Institut national des sciences et des arts. En qualifiant ce nouvel organisme de « centre commun » des connaissances humaines, Daunou trahissait son ambition : parlant à la manière des physiologistes, il entendait que l'Institut soit le cerveau de la nouvelle République. Convaincu de l'unité intrinsèque des différentes branches de savoir, il devait vouloir aussi qu'elles ne s'éparpillent plus : fruit d'une même méthode d'analyse, elles trouveraient désormais leur place dans un Institut unique, divisé en plusieurs classes et sections. Celle qui retenait le plus l'attention était la seconde, dite des sciences morales et politiques ; elle serait, d'après le mot de Jules Simon, « par excellence, l'Académie de la Révolution » (*Une Académie sous le Directoire*, 1885, p. 76).

De la création de l'Institut en 1795, jusqu'à la suppression de la classe des sciences morales et politiques en janvier 1803, les libéraux vont disposer d'une supériorité numérique et d'une influence qui explique le silence forcé dont, peu après, ils vont devoir subir la loi. C'est l'époque florissante des *Idéologues*, qui y fondent leur doctrine et l'y propagent, au besoin contre les doctrines concurrentes, telles que celles venues d'Allemagne.

En retirant cette tribune officielle aux grands esprits comme Destutt de Tracy, Napoléon I^{er} espérait entraver le développement d'une opposition intellectuelle à son régime, et s'il est vrai qu'il ambitionna quelque succès de ce côté, les événements se char-

gèrent de démentir ses prédictions enthousiastes. Proscrit, le libéralisme apparut comme un système concurrent dont la force inquiétait, et recevant les grâces du monde savant et du public lettré, il put parader plus ou moins librement en vainqueur. De ce temps datent les meilleurs écrits de Jean-Baptiste Say, de Benjamin Constant, de Germaine de Staël, de Destutt de Tracy, et de quelques autres.

Le régime introduit par la Restauration, quoique plus éclairé en apparence, maintint en fait une méfiance envers ces savants qui, dans le domaine précis de la politique et de l'économie politique, osaient se mêler de ce qui ne les regardait pas. Il faudra donc attendre le régime de la monarchie de Juillet, et une ordonnance du 26 octobre 1832, inspirée par Guizot, pour que l'ancienne Académie des sciences morales et politiques soit dûment rétablie. Elle n'a pas cessé d'exister depuis.

Les sciences morales et politiques, qui font l'objet tout particulier des travaux des penseurs du libéralisme, connurent donc deux époques successives à l'Institut : la première, de 1795 à 1803, sous la forme d'une classe, et avec les Idéologues comme principaux représentants ; la seconde, de 1832 jusqu'au premier quart du XX^e siècle (borne extrême de ce dictionnaire), au cours de laquelle plusieurs générations de libéraux vont se succéder, en se recrutant les uns les autres, pour faire de l'Académie des sciences morales et politiques un centre de libéralisme « officiel », modéré par nature.

[La production d'un savoir libéral] Peuplé d'authentiques libéraux, l'Académie des sciences morales et politiques a naturellement participé au développement de la pensée libérale en France, soit en sollicitant de ses différents membres des travaux sur une grande variété de sujets, soit en ouvrant des discussions orales dans ses séances, soit encore en organisant des concours sur une question donnée et en récompensant les mémoires jugés les meilleurs. À partir de 1837, sous l'impulsion de François-Auguste Mignet, élu secrétaire perpétuel, une partie des travaux, communications et rapports furent publiés chaque année et rendus donc accessibles au public. L'ampleur de cette publicité directe resta cependant assez faible : le nombre des souscripteurs aux *Séances et travaux* ne dépassaient pas 250, et le tirage des *Mémoires de l'Académie* était de 750 exemplaires. (C. Delmas, *Instituer des savoirs d'État. L'Académie sciences morales et politiques au XIX^e siècle*, 2006, p. 81) Cependant la presse périodique accompagnait le mouvement, et donnait une deuxième résonance aux travaux et aux discussions académiques. Au sein de la galaxie libérale, le *Journal des économistes* (mensuel) publia, dès sa création et toute son histoire durant, nombre de textes directement issus des travaux de l'Académie, et en 1874, Paul Leroy-Beaulieu, ayant fondé une publication hebdomadaire concurrente sous le titre de

l'Économiste Français, écrivit à Arthur Mangin pour lui indiquer qu'un compte-rendu des travaux aurait de l'utilité, et sa place dans le nouveau journal, s'il voulait bien s'en charger (Lettre du 4 février 1874 ; fonds privé).

La richesse des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques apparaît très nettement à la lecture de la table complète, publiée en 1889, sous la direction de Jules Simon, et sur la base des 130 premiers volumes des *Séances et travaux*. Aujourd'hui, c'est une base de travail remarquable, dont on peut regretter qu'elle n'ait pas été complétée par la suite, pour intégrer les travaux ultérieurs de Paul Leroy-Beaulieu, Frédéric Passy, Henri Baudrillart, Maurice Block, Jules Simon, Léon Say, Émile Levasseur, Gustave Schelle, et bien d'autres esprits libéraux notables.

[Un centre de débat au sein du libéralisme] Pour ceux qui veulent connaître l'opinion d'un auteur libéral du XIX^e siècle sur une question précise, la somme des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques représente une ressource incontournable et un passage obligé, comme le sont également le *Journal des économistes*, les publications des éditions Guillaumin, et les comptes-rendus des réunions de la Société d'économie politique. Les *Séances et travaux* de l'Académie partagent d'ailleurs avec les *Annales de la société d'économie politique* le mérite, resté assez rare, d'avoir livré à la postérité les discussions orales de quelques-uns des meilleurs auteurs libéraux du temps, sur des questions choisies qui ont conservé pour certaines un intérêt majeur. Certes, les auteurs du libéralisme s'entre-répondent, se critiquent et s'affrontent parfois par publication interposée. Mais la discussion de leurs nuances libérales respectives s'offre rarement de manière directe et régulière : et quoique la Société d'économie politique accomplisse précisément cette mission, elle renferme ses questions dans les bornes, assez larges cependant, de l'économie politique, et de plus certains auteurs majeurs, comme Tocqueville ou Beaumont, n'y ont pas été lié.

Le plus grand débat qui ait agité les libéraux, car il résume en quelque sorte tous les autres, celui sur les attributions de l'État (voir l'article à cette entrée), a donné lieu à des discussions parfois agitées, mais toujours très fécondes, à l'Académie des sciences morales et politiques. En 1886, lors d'une discussion ouverte sur le thème du socialisme d'État, Paul Leroy-Beaulieu et Jean-Gustave Courcelle-Seneuil firent état de leurs convictions radicales ; quant à Henri Baudrillart, il n'admit pas pour l'État un rôle « purement répressif », de simple assureur, ne considérant pas, par exemple, que toute intervention dans la question ouvrière soit du socialisme. (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. 125, 1886, p. 568-578.) De même, Émile Levasseur rejeta l'individualisme outré défendu par ses collègues sus-nommés, et il affirma regarder cette doctrine « non

seulement comme étroite au point de vue scientifique, mais comme dangereuse au point de vue de l'influence que l'économie politique doit prétendre à exercer dans la pratique des affaires » (Idem, p. 601). Quarante ans auparavant, à l'occasion d'une discussion sur le travail des enfants, de grandes disparités avaient également été mises au jour. Gustave de Beaumont, notamment, défendit l'intervention de la loi sur cette question, contre l'opinion contraire d'un homme qu'avec Alexis de Tocqueville ils n'estimaient guère, le trouvant trop radical : Charles Dunoyer. « Il faut prendre garde de proclamer, en termes aussi absolus, le principe de la non-intervention de l'État », affirmait alors Beaumont. (*Séances et travaux*, t. 7, 1845, p. 194) Sans vouloir « faire souffrir les consciences délicates », Dunoyer maintenait pourtant sa position : quoique les enfants sont mineurs, l'État n'a pas le droit de disposer de leur travail, et c'est à leurs parents et tuteurs qu'incombe naturellement et légitimement la charge de les protéger. Aussi, au lieu de fixer un âge ou une durée réglementaire pour le travail des enfants, la loi devrait s'occuper des vrais cas de maltraitance et de sévices, et punir ceux qui se rendent coupables d'avoir imposé un excès de travail à des enfants. (Idem, p. 200-202.)

Au milieu de ces débats contradictoires, l'union et l'entente étaient parfois difficiles à maintenir, même entre ces intellectuels dont les convictions profondes étaient assez similaires. Au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, Paul Leroy-Beaulieu n'estimait guère que Léon Say, et sa biographe raconte, après avoir enquêté auprès des amis et de la famille, qu'il traitait d'imbécile à peu près tous ses collègues de l'Institut. (Gisèle Aumercier, *Paul Leroy-Beaulieu, observateur de la réalité économique et sociale française*, 1979, vol. I, p. 69). Similairement, Beaumont et Tocqueville ne pouvaient s'entendre avec le radical Charles Dunoyer, ni avec leur collègue Charles Lucas, spécialiste comme eux des questions pénitentiaires, mais avec des principes et des intentions qu'ils jugeaient opposées aux leurs. (Lettre de Tocqueville à Ernest de Chabrol, 18 octobre 1831, *Œuvres complètes de Tocqueville*, éd. Gallimard, t. IV, p. 37.)

[Orthodoxie, népotisme et bassesses] Bien qu'elle ait effectivement servi le développement de la pensée libérale en France, la nouvelle Académie des sciences morales et politiques, reconstituée en 1832, répondait à un projet aux ambitions contestables. Constituer une aristocratie du savoir, acquise au régime, et qui coopterait ses membres ; lui fournir ensuite pour rôle d'accompagner et de guider le pouvoir dans ses réformes et ses projets : voilà qui devait apparaître comme une fausseté et un reniement aux esprits les plus attachés aux institutions libres. Dès les premières années, l'Académie des sciences morales et politiques allait d'ailleurs afficher les symptômes de ses tares inhérentes. La composition de ses sections répondit à un équilibre des forces politiques, qui produisit

désappointements et surprises. Le caractère bigarré de la section d'économie politique pouvait interroger, Charles Comte y côtoyant Talleyrand, Siéyès ou l'hygiéniste Villermé ; les discussions sérieuses en étaient faussées. À la vérité, les nominations servaient moins à récompenser les talents supérieurs, qu'à donner des gages et des appuis à tous les amis du pouvoir, parfois même à désamorcer des crises, comme en 1845, quand Guizot favorisa l'élection du catholique Villeneuve-Bargemont pour donner des garanties au parti clérical, récemment mis à mal, et qui se croyait minoritaire à l'Académie.

Appelée à se reproduire elle-même, par la cooptation et l'élection secrète, l'Académie ne pouvait manquer de devenir un milieu clos, une famille et une coterie. Paul Leroy-Beaulieu est le gendre de Michel Chevalier, Charles Comte celui de Jean-Baptiste Say ; Faucher a épousé la sœur de Louis Wolowski, et Joseph Garnier celle d'Adolphe Blanqui : on trouvera à l'article *Alliances* d'autres exemples.

Cette endogamie renforçait l'homogénéité des horizons et des principes, et constitua naturellement l'Académie comme le bastion d'une orthodoxie. Lors des concours, les mémoires récompensés étaient ceux qui s'écartaient le moins de la doctrine courante des académiciens, qui reproduisaient leur style et faisaient état des mêmes lectures et des mêmes influences. Dominée par les économistes libéraux, l'Académie des sciences morales et politiques discernait parfois des prix, avec critiques, propositions d'amendements et surtout une grande répulsion, aux mémoires qui condamnaient ouvertement le fonctionnement libéral de l'économie et la répartition des richesses, certains membres, comme Adolphe Blanqui, faisant preuve d'une certaine souplesse théorique et intellectuelle sur ce thème précis. Néanmoins, la promotion franche et loyale du socialisme était condamnée. En 1845, Charles Dunoyer rejeta comme indigne de l'Institut la discussion de l'organisation du travail, une proposition socialiste à la mode, indiquant que cette idée « n'est qu'un non-sens ridicule, et que les ouvrages dont cette théorie fait tous les frais, ne méritent pas l'honneur d'une discussion académique » (*Séances et travaux*, etc., t. 8, 1845, p. 196.) Vingt ans plus tard, la situation restait encore assez semblable, et exposant les résultats d'un concours, Hippolyte Passy s'étend longuement sur le travers grave de l'un des postulants, qui a parlé des ouvriers modernes comme d'une classe de prolétaires, tandis que dans une société où les hommes se rendent mutuellement des services, où il n'existe plus ni classe ni séparation factice, ce vocabulaire, hérité de la Rome antique, est parfaitement dénué de sens. (*Séances et travaux*, t. 81, 1867, p. 8-11.) Deux décennies à nouveau plus tard, Léon Aucoc parlait encore « du socialisme que nous condamnons tous », sans craindre d'être contredit. (*Séances et travaux*, t. 125, 1886, p. 551)

Plus conservatrice, et renfermée dans les acquis du passé, l'Académie des sciences morales et politiques menait aussi une croisade contre le spectre menaçant de l'athéisme. Henri Baudrillart, rapporteur d'un prix sur la question du repos hebdomadaire, écarta délibérément les mémoires qui refusaient d'admettre l'utilité fondamentale du sentiment religieux et osaient prédire un avenir où la science se serait substituée aux principes de la religion. « Quel que soit l'esprit de tolérance qui anime l'Académie, son respect pour toutes les opinions sérieuses », affirmait alors Baudrillart, « on pourrait se demander s'il peut lui convenir de patronner indifféremment toutes les doctrines » : et en effet lui ne l'admettait pas, et préféra ne considérer que les « idées plus saines et moins ambitieuses » des mémoires restants, qui « acceptent le sentiment religieux comme un fait qui s'impose ». (*Séances et travaux*, t. 99, 1873, p. 340) La position du libéralisme officiel ne gagnait pas en clairvoyance ni en vivacité. En 1905, ainsi, aucun académicien ne voterait la loi de séparation de l'Église et de l'État.

La pénible introduction du féminisme à l'Académie des sciences morales et politiques est également révélatrice de l'emprise de la tradition et des schémas de pensée rituels, dans cette institution académique officielle.

On peut livrer encore, dans les questions de philosophie pure, des conclusions similaires. Vers 1860, la section de philosophie était presque entièrement peuplée de cousinien, disciples de Victor Cousin, qui profitaient même de leur nombre pour peser sur le recrutement des autres sections, notamment celle d'économie politique.

Ce n'est pas le moindre défaut d'une institution officielle du savoir, fortement homogène, et qui se recrute d'elle-même, que de forcer pour ainsi dire ses prétendants à se rabaisser à des manœuvres avilissantes. Lors des concours — qui ne sont anonymes qu'en théorie — les mémoires primés ne manquent jamais de s'appuyer sur les écrits des auteurs de la question et de rejoindre leurs conclusions générales. Paul Leroy-Beaulieu, qui remporta coup sur coup quatre concours en 1870, était habile dans cet exercice. Lui faut-il, dans son mémoire sur le travail des femmes au XIX^e siècle, une statistique sur le nombre d'ouvriers employés dans telle manufacture, il la tire de « Louis Reybaud, dans son bel ouvrage sur le coton », dans « son bel ouvrage sur la condition des ouvrières en soie » ou encore dans ses « savantes études sur les populations industrielles », où l'auteur avait constamment le jugement sûr et faisait ses estimations « avec une prudence bien justifiée » (*Le travail des femmes au XIX^e siècle*, 1873, p. 31, 57, 162) De même, faisait-il une constatation sur l'évolution du régime manufacturier en France, il se sentait obligé de signaler qu'« il y a dix ans, M. Louis Reybaud, dans ses intéressantes études sur la fabrication de la soie » la faisait déjà. (Idem,

p. 68). En tout, il cite trente-cinq fois cet homme qui sera chargé de juger son ouvrage. Et comme il n'ignore pas que Louis Reybaud a des convictions féministes assez médiocres, il lui donne du modérantisme, tandis que lui-même possède de vraies convictions.

C'est pourtant lors des élections que la bassesse atteint véritablement son paroxysme. Alors tous les candidats s'agitent et convoquent le ban et l'arrière-ban du réseau personnel qu'ils n'ont constitué que pour ces occasions. Trois jours après l'enterrement de Joseph Droz, Louis Wolowski a déjà relancé tout le monde, rapporte Gustave de Beaumont (Lettre à Alexis de Tocqueville, 15 novembre 1850 ; *Œuvres complètes de Tocqueville*, éd. Gallimard, t. VIII, vol. 2, p. 312). À cette occasion, Michel Chevalier faisant partie des prétendants, Léon Faucher, beau-frère de Wolowski, mène une cabale contre lui, pour rappeler une vieille affaire embarrassante, à savoir son ancienne condamnation lors de l'affaire de Ménilmontant, quand il était encore saint-simonien, et cela afin de le discréditer et d'empêcher son élection. (Idem, p. 313) C'est pourtant un autre économiste libéral, Louis Reybaud, qui sera élu. Mais cinq ans plus tard, la mort de Léon Faucher lui-même est suivie par d'autres manœuvres assez puériles, de la part de son beau-frère, Louis Wolowski, et d'un autre libéral éminent, ici son complice, Léonce de Lavergne. Beaumont les raconte à nouveau à son ami Tocqueville. « Vous avez vu sans doute dans la *Revue des Deux Mondes* », lui écrit-il, « l'article nécrologique sur Faucher, de Lavergne, son plus vieil ami d'enfance... Tout ce qu'il en dit si tendrement m'aurait fendu le cœur, si je n'avais su que le plan convenu entre Lavergne et Wolowski pour arriver ensemble à l'Institut, c'est que Wolowski remplace Blanqui, et Lavergne, Faucher. Il est désormais établi que Blanqui a, sur son lit de mort, demandé à Dieu d'être remplacé par Wolowski, moyennant quoi il mourait content ; et Lavergne, avec ou sans mandat pareil, se charge de procurer la même consolation aux mânes de Léon Faucher. » (Lettre du 6 janvier 1855 ; *O. C.*, t. VIII, vol. 3, p. 259-260)

Les archives inédites de Paul Leroy-Beaulieu, conservées au château de Cazilhac dans l'Hérault, donnent sur les manœuvres électorales à l'Académie des sciences morales et politiques des informations nouvelles et qui corroborent ces premiers propos. En juin 1878, il rend compte de ses efforts (finalement couronnés de succès) pour remporter le siège laissé vacant par la mort de Charles d'Audiffret, et que Maurice Block convoite également. C'est pour lui une succession infinie de visites, de sollicitations, et une tenue de comptes quotidiennes, faisant état de l'équilibre des forces. Après s'être rendu à Bellevue voir Baudrillart, et à Versailles voir Léonce de Lavergne, il doit se rendre à l'évidence : les soutiens sont assez volatiles, et l'élection sera très disputée. « Baudrillart m'a semblé disposé à voter pour moi : il me l'a tout

du moins laissé entendre... J'ai vu aussi Léonce de Lavergne ; je crois qu'il m'a dit qu'il voterait pour moi, s'il pouvait voter, mais en termes médiocrement nets. » (Lettre à sa femme Cordelia, 19 juin 1878) Certains académiciens sont embarrassés par le fait que Maurice Block a dépassé la soixantaine, qu'il est l'auteur d'une œuvre volumineuse sinon tout à fait hors ligne, tandis que Paul Leroy-Beaulieu n'est encore qu'un jeune homme, dont le talent précoce est évident, mais qui pourrait à la rigueur attendre une prochaine élection. Rosseeuw Saint-Hilaire, en annonçant voter pour Maurice Block, dit à Paul Leroy-Beaulieu ces paroles peu encourageantes, que lui-même n'est entré à l'Institut qu'après trente-trois ans de sollicitations. (Lettre de Paul Leroy-Beaulieu à sa femme Cordelia, 17 juillet 1878.) Dans les deux camps, on sent une aigreur qui à dire vrai n'est pas saine. Michel Chevalier, membre de l'Institut lui-même, et beau-père de Paul Leroy-Beaulieu (voir à ce sujet l'article *Alliances*), craint les manœuvres de l'adversaire, et incite son gendre à la prudence, car « la malveillance et la rivalité académique tirent parti de tout et enveniment tout ». (Lettre de Michel Chevalier à Paul Leroy-Beaulieu, 23 juin 1878). Il en sait quelque chose. Sa fille Cordelia, quant à elle, toute entière dans la lutte, donne tête baissée dans la voie des insultes, et appelle Block un « affreux juif ». (Lettre à son mari Paul Leroy-Beaulieu, 19 juin 1878.)

Quarante ans plus tard, quand vient l'occasion de faire entrer son propre fils, Pierre, à l'Académie des sciences morales et politiques, Paul Leroy-Beaulieu a beau être curiste, à Vittel, une grande partie de son temps, dit-il, est prise par les lettres qu'il écrit pour pousser à son élection. (Lettre à Cordelia, du 29 juin 1912.) Mais il ne sera pas élu.

[Absentéisme et paresse des académiciens] Lors de la réhabilitation de 1832, les membres encore vivants de l'ancienne classe des sciences morales et politiques étaient invités à reprendre possession du siège dont ils avaient été déchus à l'Institut. Cependant Destutt de Tracy, après avoir placé les facultés de l'homme au cœur de sa philosophie, avait dû se résigner à voir les siennes l'abandonner, et il fut alors assez conscient de son état pour refuser l'honneur de jouer aucun rôle au sein de l'académie récemment reformée. « Je suis actuellement si accablé par l'âge et les infirmités », écrivit-il à Pierre-Louis Roederer, « qu'il ne m'est plus possible de me mêler de la moindre chose ni de me présenter nulle part... Il faut savoir se faire justice et s'enterrer quand on est mort moralement quoiqu'on ne le soit pas encore tout à fait physiquement. » (Lettre du 23 octobre 1832 ; *Œuvres complètes de Destutt de Tracy*, éd. C. Jolly, t. VIII, p. 504) Rétrospectivement, la démarche mériterait de nous arracher une marque d'approbation et de respect, plus encore qu'une larme d'émotion. Car au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, les membres actifs et entrepre-

nants ne représentèrent jamais l'écrasante majorité. Gustave de Beaumont et plus encore son ami Tocqueville, par exemple, furent touchés par une certaine paresse académique, dont on peut trouver quelques raisons qui leur font honneur, comme la préférence qu'ils manifestaient pour la vie provinciale, au sein de leur paisible ménage, et, dans le cas de Beaumont, au milieu d'enfants dont l'éducation était à surveiller. L'activité de Beaumont peut presque passer pour satisfaisante : il fait généralement le déplacement pour voter la nomination des nouveaux académiciens, il recycle quelques-uns de ses travaux passés sur l'esclavage des Noirs ou les prisons pour en faire des mémoires académiques, et lorsqu'il sombre dans un silence assez complet, c'est qu'il a cessé pour un temps tout travail intellectuel. Alexis de Tocqueville, en revanche, n'accumule pas les circonstances atténuantes, et s'il est un avocat honnête, il doit s'attendre à être sévèrement jugé. Notre homme donne peu de mémoires, et il n'éprouve pas le besoin d'aller entendre la lecture de ceux des autres. L'époque même des élections ne ranime pas sa ferveur. Parmi les moindres devoirs de l'académicien, celui de participer à l'organisation des concours, le trouve pour le moins timoré. « Samedi prochain Dunoyer, Reybaud et moi, nous nous réunissons pour délibérer sur une question à mettre au concours », explique-t-il un jour à Beaumont. « Que n'êtes-vous là pour nous donner des idées ? Je n'en ai aucune et de plus suis résolu de n'en point avoir, n'imaginant rien de pire que d'être un jour rapporteur d'un concours. » (Lettre du 31 juillet 1854, *O. C.*, t. VIII, vol. 3, p. 227) En janvier 1852, c'est-à-dire juste après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, il avait été relancé par Mignet, secrétaire perpétuel, pour participer d'une façon ou d'une autre aux travaux de l'Académie. Il demanda qu'on l'aide à trouver un ouvrage qui rentrât dans l'ordre de ses travaux, et dont il pût produire un compte-rendu pour l'Académie. (Lettre à Beaumont du 10 janvier 1852 ; *O. C.*, t. VIII, vol. 3, p. 11.) Au mois d'avril il prononça plutôt un discours courageux, mais très compromettant aussi pour l'Académie et pour Mignet, qui ne dut pas s'en féliciter. L'occasion lui avait fourni de l'élan et des forces pour s'acquitter d'une tâche qu'il avait jadis fort mal considéré. Un an auparavant, il affirmait en effet à Beaumont sa répulsion à l'idée d'écrire un discours académique et appelait son ami à l'aide. « Je voudrais bien que vous me rendiez un petit service que voici », lui écrivit-il. « Je suis, pour mon malheur, président de notre Académie ; ce qui m'obligera, aussitôt après mon retour, à paraître dans notre séance publique et à y faire un petit discours. J'en ai déjà la courbature. Ce à quoi je me suis trouvé toujours le plus impropre et ce que j'ai toujours fait le plus mal, c'est un discours académique et je jure qu'après celui-ci, on ne m'attrapera plus par la gloriole des honneurs de la présidence ou de la direction à en faire aucun. Mais,

cette fois, il faut bien que je m'exécute : je ne sais ni ce que je puis, ni ce que je dois, ni ce que je veux dire. Il ne me manque que ces trois choses pour faire un discours. J'en suis donc réduit à m'éclairer et à m'animer, s'il se peut, de l'exemple des autres. Ce que je vous demanderais serait de vous procurer à l'Institut un ou deux discours de mes prédécesseurs, les meilleurs à votre avis, et de me les envoyer par le ministère des Affaires étrangères qui s'y prêtera, je pense, volontiers. Je m'étais déjà procuré quelques chefs-d'œuvre de cette espèce avant de quitter Paris ; mais Eugène les a oubliés. Il s'agirait de réparer cet oubli-là le plus tôt possible, afin qu'après avoir lu ce qu'ont dit les autres, j'écrive ici ce que je dois faire moi-même et ne sois pas écrasé, à mon retour, de l'ennui d'une si sottise. » (Lettre du 5 janvier 1851 ; *O. C.*, t. VIII, vol. 2, p. 353-354.)

[La critique d'une institution officielle et privilégiée] À l'intérieur même du libéralisme français, l'Institut, en tant qu'institution officielle et qu'aristocratie du savoir, faisait naître quelques critiques. Edmond About, dont il a déjà été question, écrivait que les contributions publiques prélevées pour le budget de l'Institut constituaient un impôt progressif en sens inverse, le nombre des citoyens intéressés par le progrès des arts et des lettres étant fort réduit. (*Le Progrès*, 1864, p. 367) C'était aussi, pour lui, de l'argent perdu, n'encourageant que « la médiocrité avide et rampante », soit par l'élection, soit par les concours, dans lesquels le talent original apparaissait toujours « condamné à l'avance ». (Idem, p. 366). Après avoir repoussé un talent supérieur comme Littré, l'Académie cherchait des catholiques médiocres et soumis pour équilibrer ses forces ; plus que du talent, elle exigeait un billet de confession. (*Causeries*, 1866, vol. II, p. 72, p. 106) About n'hésitait à demander de raser le palais de l'Institut, son « bâtiment laid et mal situé », qui n'est qu'un « horrible dôme ». (Idem, p. 368) Il n'en sera pas moins élu en 1884, juste avant sa mort, à l'Académie française. Il est mort avant d'avoir été officiellement reçu.

Quelques années plus tard, Gustave de Molinari reprit courageusement la critique libérale de l'Institut. Le 5 septembre 1888, il osa proposer à la Société d'économie politique, peuplée d'académiciens, de délibérer sur une question controversée, celle de savoir si les institutions scientifiques, littéraires ou artistiques, fondées ou subventionnées par l'État, sont favorables au progrès ou lui font obstacle. L'auteur de la question n'était lui-même que membre associé de l'Institut, et ce n'était certes pas là sa première audace. Mais quoique ce jour-là il rabaisse un peu la force de son impudence, en présentant sa question comme « une petite question, une question d'été » (*Bulletin de la Société d'économie politique*, 1888, p. 115), il ne devait pas s'attendre, en se lançant dans un réquisitoire contre les institutions officielles et privilégiées de

savoir, à un acquiescement poli de la part d'hommes comme Léon Say, dont l'appartenance à l'Académie était une source de prestige et d'occupation, pour ne pas parler des revenus. « Un corps privilégié », affirmait Molinari, « est sujet aux maladies ordinaires du monopole : la paresse, la routine et l'intrigue », et tout en rendant un hommage moitié honnête, moitié forcé, aux mérites de l'Institut de France, il demandait : « N'a-t-on pas pu reprocher en maintes circonstances à cette éminente compagnie de se montrer peu favorable au progrès et de s'attarder dans une sorte de routine officielle ? » (Idem) De la nomination des membres, faite sur d'autres bases que l'utilité ou la valeur de leurs services, jusqu'aux travaux effectifs des heureux élus, entravés par l'esprit de corps et les préjugés passés en systèmes, l'organisation était décidément vicieuse. « Les subventions que l'État accorde à certaines sociétés peuvent sans doute être profitables à la science », concluait Molinari ; « en revanche, elles ont pour effet nuisible d'enrayer plus ou moins l'initiative privée. Quand le gouvernement a l'habitude d'envoyer des missions scientifiques et autres à l'étranger (et sont-elles toujours confiées aux gens les plus capables de les remplir ?) aux dépens des contribuables, les particuliers sont naturellement moins portés à en prendre l'initiative et à en faire les frais. On fonde aussi moins de sociétés scientifiques et littéraires dans les pays où il existe des institutions de ce genre, protégées et subventionnées. La concurrence est moins active entre elles, et le progrès ne se développe-t-il pas partout en proportion de l'activité de la concurrence ? En second lieu, un corps protégé et subventionné peut-il être complètement indépendant ? Ne dépend-on pas toujours, dans quelque mesure, de ceux dont on reçoit des faveurs et de l'argent ? » (Idem, p. 123) Différents intervenants prirent successivement la parole, sous les yeux de Léon Say, qui faisait grise mine, et refusa d'entrer dans le débat. Alphonse Courtois, un autre honnête libéral, sans affiliation avec aucune académie, fit valoir pareillement que l'Institut ne travaillait pas dans la liberté et l'indépendance, et que le recrutement de ses membres était entaché par des transactions regrettables, qui dépréciaient la valeur des élus. Mais après avoir émis cette opinion audacieuse, il finit par une remarque conciliante. « Bien que devant la question admise à la discussion par la réunion, il n'ait pas cru devoir s'abstenir de manifester son opinion sans réserves », nous informe poliment le compte-rendu, Courtois « croit pouvoir reconnaître qu'il est des réformes beaucoup plus importantes que celle de l'Institut. Je serais heureux, dit-il, que ce fût la seule infraction à la liberté économique que l'on connût en France. » (Idem, p. 120) Alphonse Courtois avait été élu secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique en novembre 1881, avec 63 voix contre 52 pour son concurrent, Arthur Mangin : il donnait des preuves ici de son savoir-faire diplomatique.

D'autres personnalités du mouvement libéral français, dont les ambitions se trouvaient brimés, montraient une moindre tolérance. Lorsque Clémence Royer, féministe, eugéniste et affiliée au libéralisme, se présenta officiellement candidate à la succession de Baudrillart et de Courcelle-Seneuil, décédés respectivement en janvier et juin 1892, elle offrit ses remontrances au grand public, au risque de causer un petit scandale. « Je ne me dissimule point que ma tentative n'aurait aucune chance de succès. » écrivait-elle. « L'Académie, c'est l'orthodoxie, moi, je suis le contraire de l'orthodoxie, et les hommes de mon bord ont bien soin de ne pas se présenter. Comme tout corps se recrutant lui-même, l'Institut est destiné à l'immobilité. De plus, ses membres étant nommés à vie, la majorité se compose de momies qui exercent sur les esprits jeunes une influence desséchante. On ne peut le considérer que comme une excroissance isolée, une tumeur scientifique et intellectuelle. Jusqu'à ce qu'on l'ait bouleversée de fond en comble, ses portes resteront fermées à quiconque apportera une idée neuve. » (*XIX^e siècle*, 13 septembre 1892).

La question plus vaste, de l'utilité de la culture académique subventionnée et encouragée par l'État, a été l'objet d'appréciations divergentes.

Des réticences et des critiques, Gustave de Molinari en a toujours eu, et elles abondent dans son œuvre. Quand, dès 1848, l'Académie des sciences morales et politiques faisait travailler ses membres à des petits traités dogmatiques pour défendre les fondements de la société attaquée, lui raillait cette œuvre de commande et lui prédisait des effets contre-productifs. (*Œuvres complètes*, t. V, p. 454 et 471) Les Anglais agissent par l'initiative des individus et l'association libre, rappelait-il, et chez eux aussi les institutions non subventionnées sont les meilleures. (*O. C.*, t. X, p. 79) En Espagne, en Russie, c'est la même vérité qu'il retrouve : la tutelle gouvernementale ralentit l'essor des sciences morales et politiques, et c'est la concurrence et la discussion libre qui l'accélèrent. (*L'Économiste Belge*, 1857, n° N, p. N ; *Lettres sur la Russie*, 1861, p. 315) En théorie, rien n'est plus clair : les corps académiques rassemblent les vieilles méthodes et ils fonctionnent comme des forteresses contre lesquelles les efforts des novateurs se gaspillent. C'est une forme de protectionnisme, et pas la plus noble. (*La morale économique*, 1888, p. 135).

« Je ne crois pas que les lettres aient besoin d'encouragements », écrivait de même Benjamin Constant. « L'esprit humain, quand il n'est pas entravé par l'autorité, s'encourage lui-même, et les encouragements donnés par l'autorité ne peuvent que lui nuire. Le gouvernement ne doit pas imposer des doctrines : il doit laisser les doctrines libres. En thèse générale, l'erreur libre vaudrait mieux que la vérité imposée. » (Discours à la Chambre des députés du 22 mars 1822).

Mais cette opinion a trouvé des contradicteurs. Jean-Baptiste Say, ayant posé par l'analyse que dans un système économique libre les travaux scientifiques n'étaient pas rémunérés à leur valeur, aboutit à la recommandation pratique de l'encouragement aux savants. Certes, dit-il, il y a beaucoup d'enseignements que les particuliers trouveront avantage à rémunérer, et dont on doit leur laisser l'initiative ; mais ce sont des dépenses utiles, et non un faste grossier, que ces académies, ces écoles, ces bibliothèques, où le savoir se conserve et s'accroît. (*Traité d'économie politique*, 1803, t. I, p. 343-343, et t. II, p. 429-430) Si la puissance publique n'assurait pas ces dépenses, croit-il, il serait à craindre que les savants ne trouvent qu'une médiocre rémunération de leur concours à la production, et qu'enfin le progrès ne se ralentît.

[Conclusion : les ambiguïtés de l'Académie] L'Académie des sciences morales et politiques a accompagné la croissance et le développement du libéralisme français pendant près d'un siècle, et aujourd'hui ses volumes de *Séances et travaux* sont d'une lecture instructive et enrichissante pour ceux qui aspirent à marcher sur les traces des esprits supérieurs qui y siégèrent. Cependant cette histoire et cet héritage ne sont pas sans ambiguïtés. Tous ces auteurs qui ont œuvré pour la liberté du travail et de la pensée ont constitué une aristocratie de l'intelligence, à l'abri de privilèges et de dotations publiques. S'ils ont accompagné le progrès, en promouvant de leur place des réformes utiles, ils l'ont peut-être aussi entravé, en donnant à leur libéralisme un caractère officiel, et en limitant les potentialités d'institutions concurrentes, qui auraient pu mûrir sous l'atmosphère autrement vivifiante de la liberté.

ACCAPAREMENTS. Ce terme d'accaparement, de même que la personnalité menaçante de l'accapareur, si fréquents dans les écrits protectionnistes du XVIII^e siècle, manquent de précision, et ils restent entachés d'un vieux fond d'antilibéralisme passionnel qui les desservent. Dans le fait, les accaparements sont tout au plus des formes de la concentration des entreprises, et ils renvoient soit aux *Monopoles*, soit aux associations de producteurs connus sous l'appellation américaine de « trusts », qui seront étudiés à *Concentration-Trusts*.

L'État est le grand accapareur ; il en a seul la force. Mais l'argument de l'accaparement se développe au niveau de l'émotion, et il ne se préoccupe pas des faits. On peut l'appeler un fantasme et un lieu commun. Il s'avère même le plus médiocre de tous, lorsqu'il s'applique à la question des grains et du blé, comme au XVIII^e siècle et encore épisodiquement au XIX^e siècle. Car la crainte qu'il décrit est alors tout à fait illusoire. En effet, rien ne serait plus difficile à accaparer que les grains et le blé : il faudrait des capitaux immenses, des entrepôts gigantesques, pour espérer exercer de

dizaines de pays producteurs, qui chacun s'ingénient pour bien vendre. (Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique*, 1803, t. I, p. 297.)

ACCENTS. Dans le cadre du langage, l'accent existe en fonction d'une norme de référence, historique, géographique, et même socio-culturelle.

À l'évidence, tous les auteurs libéraux du passé parlaient avec un accent, celui de leur époque respective. Ainsi la voix d'Yves Guyot, enregistrée par Léon Azoulay en 1902, se présente à nous avec les sonorités typiques du temps. (BnF, dép. Audiovisuel, CYL-380.)

Au niveau collectif, les accents sont le fruit de l'histoire, le résultat des mélanges et des communications entre les peuples, comme aussi de l'absence de ces communications sur une base régulière. Les Canadiens que rencontrent Alexis de Tocqueville et Gustave de Beaumont dans leur voyage américain parlent français « avec l'accent normand des classes moyennes » (*Œuvres complètes de Tocqueville*, t. V, vol. I, p. 213), parce que c'était la manière de parler que l'émigration y a implanté, et que les descendants n'y avaient pas suivi les fortes altérations de la langue parisienne au XIX^e siècle, quand le discours soutenu devint prédominant et remplaça les codes très différents de la prononciation populaire. (J.-D. Gendron, *L'accent des Québécois et celui des Parisiens. Essai sur l'origine des accents*, 2007, p. 130 et suiv.)

Au niveau individuel, l'accent tient à la personnalité, au parcours de vie. Il témoigne plus des groupes auxquels on a été mêlé dans notre enfance, que de ceux auxquels on aspire à appartenir à l'âge mûr. Car on n'est pas tout à fait le maître d'adopter l'accent d'une population à laquelle on se mêle, par un simple acte de la volonté. Frédéric Bastiat étonnait dans les salons parisiens par un fort accent du sud-ouest, que lui-même trouvait « détestable », et qu'il se désespérait de jamais parvenir à vaincre. (*Œuvres complètes*, t. I, p. 7) Benjamin Constant parlait l'anglais à la perfection, mais avec l'accent écossais, car il avait passé sa jeunesse à l'université d'Édimbourg. (*O. C.*, t. III, p. 344.)

Une norme de référence, adoptée à une certaine époque, peut aussi être suivie ou non. C'est, à un certain degré, une mise en pratique de la liberté de parler, qu'on peut définir comme le droit qu'a chacun d'offrir à autrui le véhicule qu'il souhaite pour sa pensée ; et s'il s'écarte trop de l'acceptable, il n'est pas compris : son langage est alors comme une marchandise qui ne trouve pas de débit.

En 1849, la Chambre des députés sombre dans l'hilarité quand G. de Beaumont prononce Buenos-Aires à la française, sans suivre l'usage, courant à l'époque, de le prononcer à l'espagnole (Séance du 30 avril 1849). Dans d'autres occasions, il y a hésitation, concurrence, comme lorsqu'il s'agit des « clubs » ou réunions politiques, que certains prononcent cleub,

Accidents du travail

cléb, clube et même cloub : tout au long du XIX^e siècle, le débat n'apparaît pas tranché, et je ne sais pas comment Gustave de Molinari prononçait le titre de son livre de 1871, *Les clubs rouges pendant le siège de Paris*.

Ce dont témoigne surtout la réalité des accents de ces auteurs et de leur temps, c'est que le monde était alors beaucoup plus fragmenté qu'il ne l'est aujourd'hui. Jamais on ne reverra plus imprimée dans un ouvrage savant la leçon que donne Volney dans son livre sur les États-Unis, de prononcer Washington « Oua-chinn-tonn » plutôt que « Vazingueton » comme le font les Français de son temps. (*Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, 1803, t. I, p. xvi) C'est là un résultat, très tôt anticipé par les libéraux français, du grand phénomène de la *Mondialisation*, qu'ils ont parfaitement décrit. Dans le futur, écrivait Charles Dunoyer en 1830, les peuples se rapprocheront pour ne former en apparence qu'une grande civilisation. « Il s'opérera une fusion continuelle des habitants de chaque pays avec ceux des autres. Chacun portera ses capitaux et son activité là où il verra plus de moyens de les faire fructifier. Par là, les mêmes arts seront bientôt cultivés avec un égal succès chez tous les peuples ; les mêmes idées circuleront dans tous les pays... Les langues elles-mêmes se rapprocheront, s'emprunteront leurs vocabulaires, et finiront à la longue par se fondre dans un idiome commun à tous les peuples cultivés ; l'uniformité de costume s'établira dans tous les climats en dépit des indications de la nature : les mêmes besoins, une civilisation semblable, se développeront partout. » (*Nouveau traité d'économie sociale*, 1830, t. I, p. 433-434) Cette perspective, qui n'est qu'à moitié réalisée de nos jours, Dunoyer ne la présentait pas comme imminente. Et encore en 1880, Gustave de Molinari, qui faisait des prédictions similaires, y compris sur le langage, évoquait un horizon de plusieurs siècles ; et il disait qu'il faudrait d'abord passer par une recrudescence de l'anti-libéralisme, sous la forme du militarisme, du protectionnisme et des restrictions à l'immigration, avant d'y toucher. (*L'évolution économique du XIX^e siècle. Théorie du progrès*, 1880, p. 396)

ACCIDENTS DU TRAVAIL. *Question d'économie politique traitée particulièrement entre 1884 et 1900 par Yves Guyot, Léon Say, Frédéric Passy et Gustave de Molinari.*

[Aperçu historique] De toutes les créatures vivant sur terre, l'homme est peut-être le seul qui ait été abandonné nu et sans provision. Tandis que les autres animaux possèdent des griffes ou des cornes, de la fourrure ou une coquille, l'homme se traîne dans sa fragilité et son innocence, ne sachant rien que pleurer en naissant, quand la nature enseigne à d'autres à nager, à courir, à voler ou même à chanter. Aussi les accidents, les périls, les désastres, sont-ils une

constante dans l'histoire de l'humanité. Nos ancêtres répondaient à la sévérité de leur milieu et à la faiblesse humaine par des préceptes d'une curieuse philosophie. Aristote rapporte quelque part que les peuples gaulois plongeaient leurs nouveaux-nés dans un fleuve ou les vêtissaient très légèrement afin de mettre à l'épreuve leur viabilité, ne désirant pas s'embarrasser des faibles. (*Politique*, VII, 17, 3.) Ailleurs, chez les peuples indigènes du nord de l'Amérique, dès que les enfants mâles peuvent se traîner sur leurs pieds et sur leurs mains, on les laisse pareillement se rouler nus dans l'eau, dans la boue ou dans la neige, pour fortifier leur constitution (I. Weld, *Travels through the states of North America*, vol. II, 1799, p. 388). Dans ces sociétés l'homme lutte contre le sort et contre la nature, il meurt jeune ou vieux : cela s'appelle fatalité, et on en demande l'explication aux dieux. À une époque où les occupations des hommes ne sont pas délimitées, et la sphère privée à peine connue, les accidents ayant lieu proprement dans le travail ne se distinguent naturellement pas des autres. La lutte pour la vie fait des estropiés et des victimes : on le sait et on s'en émeut moins. Au besoin la générosité, la philanthropie les couvre. Le village soutient ses infirmes, et un maître entretient ses vieux serviteurs, que leur invalidité ait été causée ou non par le travail. La loi, quant à elle, ne s'intéresse pas à ces questions : primitivement parce qu'elle offre sa protection aux forts, comme aux détenteurs d'esclaves, et jette un voile pudique sur les accidents qui endeuilent par exemple la construction des pyramides d'Égypte ou les plantations du Nouveau monde ; ensuite parce qu'elle a édicté des règles générales, comme celles des articles 1382, 1383 et 1384 du Code civil, qui méritent d'être rappelés : « Art. 1382. Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. — Art. 1383. Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence et par son imprudence. — Art. 1384. On est responsable non seulement du dommage qu'on cause par son fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre ou des choses que l'on a sous sa garde. »

Chez les libéraux français du XVIII^e siècle domine l'idée que les accidents du travail sont un risque qu'il faut accepter que les hommes courent, en connaissance de cause, dans leur quête du bien-être. « Une loi qui interdirait tous les travaux où les hommes peuvent courir le risque de leur vie condamnerait une grande partie du genre humain à mourir de faim et priverait la société d'une foule de biens », enseigne Turgot ; aussi, ajoute-t-il, « le gouvernement ne défend, ni ne doit défendre de s'exposer volontairement à un risque incertain et même léger pour éviter une misère certaine. » (*Mémoire sur les mines et carrières*, 1764 ; *Œuvres*, éd. Institut Coppet, t. II, p. 343) À la même

époque, le physiocrate Abeille, dont il a déjà été question, croit nécessaire de rappeler les bornes légitimes du pouvoir de l'État, et que la prévention des accidents ou des infirmités diverses que le travail peut causer, ne rentre pas dans ces attributions. « Le seul bienfait qu'on puisse attendre d'une administration éclairée », écrit-il, « c'est de favoriser tout ce qui peut entretenir ou augmenter les richesses nationales. Il lui est impossible d'entrer dans les détails des maladies inséparables de la position où les individus de chaque classe se trouvent placés, et encore plus de régler sur ces détails les grandes opérations qui s'étendent à la nation entière. Si la crainte de la mort anticipée d'un certain nombre d'individus pouvait être un motif de sollicitude et d'alarmes pour ceux qui régissent les empires, ils se trouveraient dans la nécessité d'interdire presque toutes les professions qu'ont fait naître les besoins de la société ; et bientôt la société même n'existerait plus. » (*Principes sur la liberté du commerce des grains*, 1768, p. 150-151.)

Du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle, les libéraux français font confiance au développement de l'instruction, aux conseils de prudence et à l'expérience acquise, pour réduire le nombre et la gravité des accidents imputables au travail. Les institutions de leur temps, contre lesquelles ils combattent par la pensée, adoptaient une position contraire. Ainsi, les corporations s'offrent comme des foyers de savoir, promouvant en leur sein une éthique professionnelle qui doit permettre à l'artisanat et au commerce de fleurir sans danger. Les bonnes pratiques, révélées à l'apprenti par son maître au cours d'une longue formation, font l'objet de prescriptions minutieuses dans les statuts communautaires. La corporation encadre les confrères d'un même métier : elle doit leur apprendre à travailler, les guider dans l'exercice de leur profession, en se méfiant de l'initiative personnelle des artisans et de leurs innovations.

De peur que l'ouvrier ne s'épuise à la tâche, on prescrit scrupuleusement les bornes de sa journée, prenant même soin d'interdire le travail nocturne à la lumière, qui cause des incendies, ainsi que le travail dominical, qui éloigne de Dieu et donc du salut. C'est encore par crainte du surmenage volontaire de l'ouvrier que la majorité des corporations interdisent le salaire à la pièce. Enfin les vieillards et les invalides sont en théorie soutenus sur les fonds de la corporation ou de sa confrérie.

Ce tableau n'impressionne pas les libéraux français du XVIII^e siècle, qui condamnent un système rigide, abusif, qui hérisse le domaine du travail de privilèges et de monopoles, et n'aboutit à aucun des résultats bienfaisants qu'il promet. Vincent de Gournay entame la critique des corporations, et Turgot les abolit en 1776.

Une position somme toute similaire sera tenue jusque vers la fin du XIX^e siècle. C'est l'éducation,

disent les auteurs libéraux du temps, c'est l'expérience et la responsabilité individuelle qui doivent guider l'ouvrier dans sa vie professionnelle et personnelle : s'il doit se préserver du cabaret, des jours chômés passés à boire, ou des imprudences quelconques, il ne faut pas lui imposer la vertu par des règlements d'autorité, mais le guider par l'exemple, l'inciter par la promesse de résultats attrayants.

Le système réglementaire est conçu, par quelques auteurs de cette époque, comme entravant la bonne marche de l'industrie, imposant des techniques et des précautions peut-être surannées, inconséquentes ou même dangereuses (cela s'est déjà vu). « N'arrive-t-il pas sans cesse », demande Charles Dunoyer en 1842, « malgré les entraves gênantes dont il enveloppe tous les travaux, que des mineurs sont ensevelis dans les mines, que des poudrières font explosion, que des machines à vapeur éclatent ? Ne voit-on pas fréquemment ces machines parées, grées, armées de toutes leurs défenses, sauter, sans respect pour les règlements, et, quelquefois, sous les yeux de la science même et en présence de leurs tuteurs les plus élevés ? N'y a-t-il pas, d'un autre côté, assez d'exemples de médecins pourvus de diplômes qui commettent des bévues, de chirurgiens brevetés qui opèrent mal, de pharmaciens approuvés qui font des méprises, d'avocats licenciés qui donnent de mauvais conseils, de notaires privilégiés qui font banqueroute ? Et si l'on peut dire, ce qui est pourtant contesté, que de tels accidents sont plus fréquents en pays de liberté que là où tout est subordonné aux règles d'une police préventive, pourrait-on affirmer aussi que, dans les pays de liberté, la fréquence de ces accidents tient à l'absence de précautions préventives, et non à celle d'un système de répression réel et suffisant ? » (*Journal des économistes*, mars 1842, p. 384 ; et *De la liberté du travail*, 1845, *Œuvres de Dunoyer*, vol. I, p. 293). Ce qu'il faut, continue le même auteur, c'est remplacer le système réglementaire, méticuleux dans ses prescriptions, par un cadre législatif simple mais ferme, qui garantisse contre les imprudences graves et les agissements décidément dangereux. (*Journal des économistes*, mars 1842, p. 383 ; *De la liberté du travail*, 1845 ; *Œuvres de Dunoyer*, vol. I, p. 291-292.)

D'autres auteurs libéraux, à la sensibilité plus aiguë, n'admettent pas les retards ou les manquements de certains industriels concernant des procédés rudimentaires de protection des travailleurs, comme la pose de grillages qui protègent des engrenages ou parties dangereuses des machines en fonctionnement. Le médecin Villermé, et à sa suite Adolphe Blanqui, sont d'avis que la loi rende ces mesures de précaution obligatoires pour tous. (L. R. Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, etc., 1840, p. 260 ; Intervention d'Adolphe Blanqui à l'Académie des sciences morales et politiques : *Séances et travaux*, etc., t. 125, 1886, p. 575.)

Accidents du travail

[Émergence de cette question dans les années 1880.] À mesure que le socialisme se développait en Europe, croissait aussi la demande d'une législation protectrice contre les accidents du travail. En France, une grande impulsion à cette question fut donnée par le vote, le 6 juillet 1884 en Allemagne, d'une loi d'assurance obligatoire. Deux ans plus tard, l'Académie des sciences morales et politiques ouvrait une discussion sur le sujet (séance du 3 avril 1886), à laquelle prit part Paul Leroy-Beaulieu. En 1888, des pourparlers, puis un projet de loi concernant « la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail », occupèrent tour à tour l'Assemblée, et les libéraux les commentèrent dans des termes critiques, soit dans la presse (G. de Molinari, « La responsabilité des accidents du travail », *Journal des débats*, 1^{er} juillet 1888), soit dans leurs cercles (discussion à la Société d'économie politique, 5 mai 1888), soit à la tribune même (Discours de Frédéric Passy dans les séances du 25 et 26 juin, 2, 5, 7 et 10 juillet 1888.)

La tendance frappait les esprits : il s'agissait de supprimer la responsabilité individuelle pour la remplacer par la contrainte législative, et de transformer les ouvriers en mineurs. (Gustave de Molinari, « La responsabilité des accidents du travail », *Journal des débats*, 1^{er} juillet 1888) C'était, en somme, un nouveau développement donné à la doctrine, de mieux en mieux établie, du socialisme d'État. Les résultats, en outre, seraient décevants, disaient les libéraux, l'assurance obligatoire projetée étant, selon les mots de Frédéric Passy, « une prime à l'imprévoyance, j'irai plus loin, une prime aux accidents ». (Discours de Frédéric Passy dans les séances du 25 et 26 juin, 2, 5, 7 et 10 juillet 1888, p. 6)

Le problème était toutefois réel. Il s'agissait de trouver les moyens de réduire le nombre et la gravité des accidents, et de garantir à l'ouvrier une rente ou un capital de réparation, ou à défaut à sa veuve et à ses enfants, lorsqu'un accident l'aurait frappé dans son travail, et cela, en outre, sans impliquer pour lui ou sa veuve des démarches difficiles, longues et coûteuses. Tels devaient être les termes du problème.

Mais en quittant la sphère des discussions scientifiques et en s'élançant dans le domaine du sentiment, la législation d'assurance obligatoire perdait tous ces faits de vue, et construisait son œuvre sur des fictions. En se servant des statistiques pour prouver le nombre très grand des accidents, les partisans de l'assurance obligatoire faussaient la question, en mélangeant des faits de différente nature. Une large part des morts accidentelles en France étaient alors le résultat de noyades : quel travail ces gens faisaient-ils ? De même, rappelait Paul Leroy-Beaulieu, ceux qui meurent ou se blessent, écrasés par des voitures, des charrettes ou des chevaux, ne sont pas tous des ouvriers agricoles, mais le plus souvent des passants ou des enfants, et les

victimes d'accidents de chemins de fer sont davantage des voyageurs que des employés des compagnies. (Discussion à l'Académie des sciences morales et politiques, séance du 3 avril 1886 ; *Séances et travaux*, etc., vol. 126, p. 144)

Les mesures proposées étaient encore présentées comme ne devant s'appliquer qu'aux utilisateurs de moteurs mécaniques, sans doute dans la supposition qu'ils étaient la source du plus grand danger. Les libéraux n'auront de cesse de s'opposer à cette conception aberrante, comme Yves Guyot, rappelant en octobre 1894 le grand nombre d'accidents provenant de taureaux, de bœufs ou de chevaux, qui broient leurs conducteurs ou tuent leurs pâtres. (*Le Siècle*, 11 décembre 1894 ; *Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales*, 1895, p. 171) Selon leur goût, ils trouveront même à s'en moquer. « Expliquez-moi, disait à ce propos M. Émile Lorois, pourquoi le patron est responsable d'une tuile qui tombe quand il a un moteur mécanique dans son usine, et pourquoi il ne l'est pas quand il n'a pas de moteur mécanique. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'on n'a rien expliqué à M. Émile Lorois. » (Gustave de Molinari, « La responsabilité des accidents du travail », *Journal des débats*, 1^{er} juillet 1888.) Enfermé dans son dogmatisme, le socialisme ne voyait pour tout ennemi que l'industrie malfaisante, celle qui opère avec des grands capitaux. Yves Guyot pouvait blâmer, en l'espèce, un vocable creux et des incantations maladroites. « On en arrive », disait-il à un subséquent congrès, « à faire de l'industrie une sorte d'entité, une sorte de destin antique, aveugle, écrasant les gens. » (*Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales*, 1897, p. 837) Les défenseurs de l'assurance obligatoire par l'État entretenaient en outre une conception tout à fait erronée du progrès économique, lequel a consisté, depuis des millénaires, à offrir aux hommes des conditions de plus en plus sûres dans leur travail. (Gustave de Molinari, « La responsabilité des accidents du travail », *Journal des débats*, 1^{er} juillet 1888.) Les statistiques elles-mêmes indiquent que les activités les plus dangereuses sont extrêmement anciennes, comme celle des charretiers, ou celle de la brasserie. (Léon Say, conférence du 30 novembre 1894, à Reims ; *Journal des économistes*, décembre 1894, p. 433-434. — *Discours prononcé par M. Léon Say. Séance du 18 mai 1893*, p. 8.)

Par l'imprécision des termes, la loi apparaissait d'emblée comme défectueuse. Que dira-t-elle, demandait Frédéric Passy, à celui qui travaille seul, et sera-t-il à la fois le responsable et l'indemnité ? (Société d'économie politique, réunion du 5 mai 1888 ; *Bulletin*, 1888, p. 76.) Et une fois que l'on aura fait fausse route, comment se préservera-t-on de persévérer encore ? Comment éviterait-on encore de marcher sur cette « pente dangereuse, sur une pente anti-démocratique aussi bien qu'anti-économique, sur une pente fatale au

point de vue industriel, fatale au point de vue moral, et au bout de laquelle on trouverait, avant qu'il fût longtemps, avec l'affaiblissement du ressort personnel, l'abaissement de l'industrie, la diminution du capital, la langueur du travail et la réduction des salaires » ? (*Discours prononcé par M. Frédéric Passy, séance du 12 mars 1883*, p. 20-21) Ce sera, sous peu, des aberrations multipliées, des principes outrés, des ruines s'amoncelant. On voudra, prédit Yves Guyot, poser carrément pour principe que l'État assurera tous les risques de la vie, et pour vaincre l'intempérance, la prodigalité, la débauche, il faudra qu'il se fasse le censeur de chaque individu. (Y. Guyot, « Les accidents du travail et le Congrès de Milan », *Revue politique et parlementaire*, t. II, 1894, p. 295) Déjà un socialiste italien, M. Lazzari, signalait les maux qu'entraînaient pour les ouvriers agricoles les longues heures passées les pieds mouillés, la tête et les yeux exposés au soleil. « La conclusion logique », écrit Guyot, « c'est qu'il faudra des inspecteurs qui interdisent aux travailleurs des champs de labourer des terres humides, de marcher dans la boue, à moins qu'ils ne soient munis de bottes dont l'imperméabilité sera dûment constatée par eux. Au moment de la fenaison et de la moisson, faneurs et faneuses, moissonneurs et moissonneuses devront être munis de lunettes à verres fumés, d'une forme particulière, emboîtant hermétiquement l'orbite pour préserver leurs yeux des rayons du soleil. Ils devront porter des chapeaux de paille ou des ombrelles de types déterminés, pour préserver leur tête des insolations et autres accidents de ce genre. Le propriétaire ou le fermier, l'employeur quel qu'il soit, sera responsable de la non exécution de ces prescriptions. Si une faneuse quitte ses lunettes sous prétexte qu'elles la gênent, procès-verbal contre elle. Si un ouvrier se jette dans l'eau quand il est en état de transpiration, ou si, au contraire, il se lave peu, s'il prend un repas sans se laver les mains, M. Belloc, inspecteur du travail en Italie, est tout prêt à intervenir et à rendre le patron responsable de ces négligences. » (*Le Siècle*, 7 octobre 1894 ; « Les accidents du travail et le Congrès de Milan », *Revue politique et parlementaire*, t. II, 1894, p. 297)

[Examen du système allemand de 1884] La loi du 6 juillet 1884, qui établit le système de l'assurance obligatoire en Allemagne, devint le modèle qu'une alliance de conservateurs et de socialistes ambitionnèrent de reproduire servilement en France. Aussi, dans des aperçus statistiques, des rapports et surtout des congrès internationaux, les grands représentants du libéralisme français se sont efforcés de l'analyser et de tirer les leçons de cette expérience.

Tous n'étudiaient pas cette matière, le sourire déjà aux lèvres, et prêts à décocher les traits les plus perçants et les critiques les plus virulentes. Yves Guyot, qui avait consacré en 1882 un roman ouvrier dont un grave accident minier formait la trame (*L'Enfer social*,

La famille Pichot), affirma à plusieurs reprises s'être rendu au Congrès de Milan, en octobre 1894, sans idée préconçue mais avec une vraie envie de se faire une opinion. « J'allais au congrès de Milan dans le seul but de me renseigner. Je n'avais aucune idée préconçue, je savais que contre le système de la responsabilité du code civil, on peut invoquer des situations cruelles. Si je pouvais trouver un meilleur système, je ne demanderais pas mieux que de l'adopter, d'autant plus que je suis pour le libre échange des idées encore plus que pour le libre échange des produits. » (« Les accidents du travail et le Congrès de Milan », *Revue politique et parlementaire*, t. II, 1894, p. 282) Ce n'est pas dans le sens réglementaire, toutefois, qu'il fit évoluer ses idées. « Étant allé au congrès de Milan avec l'intention bien déterminée de laisser de côté toute idée préconçue et d'accepter le système allemand, s'il me semblait bon, je reviens avec la conviction la plus nette et la plus ferme qu'il ne faut attendre que de la liberté la solution des questions sociales », dira-t-il dès son retour. (« Accidents du travail », *Le Matin*, 10 octobre 1894.)

La critique développée par Yves Guyot, Léon Say, Gustave de Molinari ou Frédéric Passy, à propos de l'expérience allemande, porte sur plusieurs aspects.

Tout d'abord, le système allemand établissait un renversement funeste des responsabilités. La loi du 6 juillet 1884 déclarait (article 5) qu'une rente ne pourrait être refusée à une victime d'accident du travail qu'en cas de « préméditation ». Par conséquent, l'ouvrier perdait l'incitation à se comporter correctement, les résultats d'une faute de sa part étant désormais amoindris pour lui, si elle produisait une catastrophe. « Que cet accident soit le résultat d'une grave imprudence de sa part ou qu'il n'ait pas pu y échapper, peu importe : il touchera son indemnité », note Yves Guyot. (« Accidents du travail », *Le Matin*, 10 octobre 1894.) Le principe de la responsabilité individuelle est détruit, remplacé par une solidarité obligatoire et aveugle.

Les libéraux français s'empressent de souligner que l'assurance obligatoire et la décharge offerte à l'ouvrier, ont produit un effet très réel et presque immédiat : c'est l'augmentation du nombre des accidents, et par contre-coup celui des primes. Les promoteurs français et allemands du système le reconnaissent, mais soutiennent que cet effet s'explique avant tout par le fait que l'ouvrier, mieux conscient de ses droits, déclare plus spontanément les accidents dont il a été la victime. Contre cet argumentaire, Léon Say, notamment, indique que la statistique des accidents a toujours été tenue avec beaucoup d'exactitude en Alsace, et que depuis la loi les chiffres ont connu un semblable emballement. (L. Say, *Le socialisme d'État : conférence faite à la société industrielle d'Amiens le 10 novembre 1894*, 1894, p. 26-27) C'est l'irresponsabilité conjointe du patron et de l'ouvrier qui a surtout,

Accidents du travail

disent ces auteurs, provoqué la hausse des accidents. L'ouvrier qui, auparavant, avait pour intérêt d'éviter à tout prix les accidents, synonymes de chômage et de misère, et qui cherchait toujours à les atténuer et à les dissimuler quand ils survenaient, désormais se dédommageait de ceux qui survenaient, et il les grossissait ou les maquillait au besoin pour obtenir une plus grosse rente. (*Discours de Frédéric Passy dans les séances du 25 et 26 juin, 2, 5, 7 et 10 juillet 1888*, p. 9 ; voir aussi Yves Guyot, *Le Siècle*, 6 mars 1895.)

Si la loi allemande d'assurance obligatoire atteignait le sens de la responsabilité de l'ouvrier, elle sacrifiait aussi celui du patron, sur le même autel barbare. L'employeur, désormais, paie une prime d'abonnement, que les accidents surviennent ou non. Le grand patron s'en réjouit, dit Guyot. « Il le met dans ses frais généraux. C'est la sécurité et la tranquillité. Que les accidents se produisent ensuite, il peut s'en désintéresser au point de vue économique, sinon au point de vue humain. La prime est payée et l'abonnement fonctionne. » (« Les accidents du travail et le Congrès de Milan », *Revue politique et parlementaire*, t. II, 1894, p. 287.) « Les accidents sont tarifés », continue-t-il ailleurs, « tant pour une dent, un nez, l'oreille, le doigt, le bras gauche ou droit, la jambe, la tête. Il peut faire entrer les accidents dans ses frais généraux. Des inspecteurs vérifient si son installation correspond à leur conception. Il n'a plus à s'occuper de rien. C'est commode pour la grande industrie. » (« Accidents du travail », *Le Matin*, 10 octobre 1894). Comme toujours avec les lois sur l'hygiène ou la sécurité, dit Léon Say, c'est avant tout la petite industrie qui en subit les conséquences onéreuses. (*Le socialisme d'État*, etc., 1894, p. 28 ; voir aussi Yves Guyot, *Le Siècle*, 11 décembre 1894.)

Par conséquent, c'est un mirage et un renversement des réalités de présenter la loi de l'assurance obligatoire comme une victoire pour les ouvriers et les économistes qui s'y opposent comme les défenseurs des intérêts des grands patrons. Yves Guyot le répétera à chaque grand congrès international : le vrai désir des grands patrons, c'est de supprimer leur responsabilité par un abonnement, c'est de sortir du cadre effrayant du Code civil, contre le paiement paisible d'une prime. (*Congrès international des accidents du travail*, etc., 1895, p. 276 ; idem, 1897, p. 839.)

Dans l'intérêt prétendu des ouvriers, le système allemand a encore ajouté des dispositions dont les effets et la moralité apparaissent blâmables. Ainsi, tandis que dans le système français de la responsabilité civile le juge décide d'une indemnité, en rente ou en capital, qui est définitive, en Allemagne la rente est révisée en fonction de l'état de sévérité ou de guérison, constaté régulièrement. Dans ce système, l'ouvrier comprend que « son intérêt serait de ne pas guérir ». (Yves Guyot, « Accidents du travail », *Le Matin*, 10 octobre 1894.) Que son doigt cicatrise bien, que sa

jambe de bois ne l'empêche pas de mener son activité, sa pension peut être réduite ou supprimée ; qu'il apprenne simplement à se servir de sa main gauche, et c'est un homme perdu. (Yves Guyot, « Les accidents du travail et le Congrès de Milan », *Revue politique et parlementaire*, t. II, 1894, p. 292) Par conséquent, il se maintient tant que possible dans sa situation d'invalidité réelle ou supposée, et c'est contre son intérêt immédiat s'il songe jamais à se créer une nouvelle situation. (Yves Guyot au Congrès international des accidents du travail, etc., 1895, p. 276.)

Des accidents en hausse, des ouvriers et des patrons ayant perdu le sens des responsabilités, et engagés dans des conflits perpétuels entre leur conscience et leur intérêt, voici quelques-unes des réalités du système allemand de l'assurance obligatoire. Ce bilan paraît bien piteux. Mais l'objectif de la loi, soutenaient ses partisans, était à trouver au-delà même de la question pratique des accidents : il s'agissait d'offrir aux ouvriers des signes de l'intérêt que le pouvoir en place leur portait, et de freiner ainsi le développement du socialisme le plus radical. Ce pari, jugeaient les auteurs libéraux français avec quelques années de recul, n'avaient pas été bien avisé. « Nulle part plus qu'en Allemagne les idées socialistes ne se sont développées et cela depuis l'application des lois qui avaient la prétention de les combattre », affirme solennellement Léon Say en novembre 1894. (Conférence du 30 novembre 1894, à Reims ; *Journal des économistes*, décembre 1894, p. 433.) Cela, soutient Yves Guyot, ne doit pas nous étonner. « En essayant de prendre les théories d'un parti, on ne le combat pas, mais on se fait absorber par lui, et, loin de l'affaiblir, on lui donne de la force. » (« Les accidents du travail et le Congrès de Milan », *Revue politique et parlementaire*, t. II, 1894, p. 293) C'est ce qu'il disait de même au Congrès, devant la presque unanimité qui s'offrait contre ses idées libérales, et dont une large partie provenait de rangs conservateurs, qui croyaient que la manœuvre était de l'habile politique. « Je considère qu'il n'y a rien de si dangereux que de se placer sur le terrain de ses adversaires sous prétexte d'amortir les chocs, et de se servir des principes qu'ils proclament dans le but de les affaiblir, parce qu'alors ce n'est pas eux que nous affaiblissons, c'est nous ; c'est nous qui leur donnons raison et qui, par nos concessions, leur mettons dans les mains des armes pour nous combattre. Je considère que si vous prenez l'assurance obligatoire pour désarmer dans tous les pays le parti socialiste, vous ne faites tout simplement qu'accroître ses forces. Tout parti politique qui doute de son droit, qui abandonne ses principes, qui se met à faire des concessions à ses adversaires, démissionne en faveur de ceux-ci et ce parti-là marche à sa perte. » (*Congrès international des accidents du travail*, etc., 1895, p. 216.)

[Critique par ricochet des propositions de lois en France] L'expérience allemande étant jugée par les

libéraux français d'une manière ouvertement critique, il était naturel que dans les discussions parlementaires, académiques ou journalistiques, à l'occasion de son introduction en France, ils aient poursuivi la même opposition, et qu'ils aient continué, de ce côté du Rhin, de considérer « comme déplorable, relativement à la dignité humaine, la diminution de la responsabilité individuelle », comme Yves Guyot l'avait proclamé à Milan. (*Congrès international des accidents du travail*, etc., 1895, p. 277.)

Cette question de la responsabilité avait été, d'ailleurs, et dès le départ, l'objet de leurs plus grandes répulsions. Postuler, comme voulait le faire la loi française, que l'ouvrier n'est pas responsable en général, et que le patron est coupable en général, apparaissait comme un défaut de logique. Déjà, en 1883, lors des premières discussions, avant même la loi allemande, Frédéric Passy blâmait cet abonnement et ces compensations automatiques, fixées par règlements, à tant le bras ou la main coupée, sans examen des responsabilités, sauf peut-être pour exclure la malveillance délibérée. « Chacun doit porter la responsabilité de ses fautes », disait-il, « mais nul ne doit porter que la responsabilité de ses fautes. » (*Discours prononcé par M. Frédéric Passy, séance du 12 mars 1883*, p. 17) Cela, les discussions parlementaires n'en tiendront pas compte. Et pourtant, répètera-t-il, la plupart des accidents surviennent des suites d'une négligence, et dès lors il n'est pas superflu de peser les responsabilités. Or, si l'on postule que l'ouvrier n'est jamais fautif, sauf le cas de malveillance délibérée, que fera-t-on, par exemple, lorsqu'un tailleur, par exemple, par maladresse ou parce qu'il a consommé de l'alcool avant d'entrer dans l'atelier, se sera enlevé le bout des doigts en coupant de travers une pièce d'étoffe ? (Société d'économie politique, réunion du 5 mai 1888 ; *Bulletin*, 1888, p. 76.) Il s'agissait là non seulement d'hypothèses, mais de cas assez fréquents, que les libéraux engagés dans la question soulevaient avec beaucoup d'à-propos. En 1894, Gustave de Molinari évoquera des récentes statistiques belges indiquant que le nombre des accidents varie grandement selon les jours de la semaine : ils sont les plus fréquents le lundi, lendemain de jour chômé et qui donne lieu à certaines dissipations, et décroissent ensuite le long de la semaine ; le jeudi et le vendredi, il n'y a quasiment pas d'accident. (*Chronique du Journal des économistes*, mars 1894, p. 471-472)

Les lois projetées en France sur les accidents du travail ne tiennent aucun compte de ces réalités. Malgré des intentions peut-être bienveillantes, elles se présentent comme des primes aux accidents, en supprimant la responsabilité de la faute, et comme des primes à l'ivrognerie, en pesant de manière égale, et sur l'ouvrier sobre et prudent, et sur l'ivrogne et l'imprudent. (*Idem*, p. 471.)

En dernière analyse, la prime sera prise sur le salaire de l'ouvrier, et amoindrira ses ressources. Admettra-t-on, au surplus, que chaque industrie paie ses propres risques, ou fera-t-on comme en Sicile, où les souffrières ont été volontairement sous-évaluées, dans une forme de protectionnisme en faveur des industries les plus dangereuses et les plus malsaines ? (Yves Guyot, « Les accidents du travail et le Congrès de Milan », *Revue politique et parlementaire*, t. II, 1894, p. 298 ; *Le Siècle*, 8 octobre 1894)

Quant aux rentes versées aux victimes d'accidents ou à leurs ayants-droits, d'autres problématiques surgissent à leur simple mention. Les ouvriers célibataires victimes d'accidents n'auront droit, semble-t-il, à l'indemnité que pour eux-mêmes et pour leurs parents sexagénaires, tandis que les pères de famille ouvriront des droits aux veuves et aux orphelins qu'ils laisseraient derrière eux : aussi la loi risquerait-elle de rendre les pères de famille nombreuses plus difficilement employables, car présentant un coût plus élevé, et d'encourager le célibat. Frédéric Passy s'offusque aussi du fait que les projets de lois présentés fixent la pension des ouvrières à la moitié seulement de celle des ouvriers, sous prétexte de refléter l'état des salaires, et il soutient que des deux moitiés d'un ménage, la femme est souvent la plus précieuse et la meilleure. (*Discours prononcé par M. Frédéric Passy, séance du 12 mars 1883*, p. 14)

Enfin, les libéraux n'oublient pas de signaler que déjà en Allemagne, quelques années après l'introduction de la loi d'assurance obligatoire, les primes haussent et les rentes baissent, ce qui doit interpeller les plus prévenus. (Y. Guyot, « Accidents du travail », *Le Matin*, 10 octobre 1894 ; *Le Siècle*, 7 octobre 1894)

Au fond, le procédé socialiste sur les accidents du travail procède en suivant le vice général de ce système de pensée. Il est fait de déception et de déshumanisation. L'ouvrier lui-même, qu'on prétend sauver, apparaît écrasé, rabaissé. « On parle toujours de 'la victime de l'accident' », remarque Guyot ; « mais on agit sans elle, en dehors d'elle : elle n'a pas voix au chapitre ; et c'est là le côté profondément inique, je dirais immoral, de tous ces systèmes. Quand je m'assure contre l'incendie, je fais un contrat entre la compagnie d'assurances et moi ; tant pis pour moi si j'assure mon immeuble ou mon mobilier pour une somme inférieure à sa valeur ; ce n'est pas un tiers que j'assure. Quand je m'assure sur la vie, je prends l'assurance qui me convient. Dans le système des assurances obligatoires, c'est un patron ou une réunion de patrons qui assurent un tiers. Ils ne le consultent pas. Ils ne lui demandent pas son avis. Ils ne le font pas intervenir au contrat. » (*Le Siècle*, 11 décembre 1894.)

[La position adoptée par les libéraux] Balayant les fausses promesses socialistes, les libéraux ont voulu se concentrer sur les véritables progrès à accomplir. La loi, par l'article 1382 du Code civil, encadre déjà

Accidents du travail

suffisamment cette matière, en expliquant que « tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute de qui il est arrivé à le réparer. » Il resterait toutefois à savoir s'il revient à l'ouvrier (et à défaut à sa veuve ou à ses enfants) de prouver la responsabilité et la faute du patron, ou si la charge de la preuve pourrait être ou devrait être renversée en sa faveur. Il conviendrait aussi de s'assurer que le système judiciaire ne présente pas des obstacles à peu près insurmontables à l'ouvrier, sa femme ou ses enfants qui le représentent, pour obtenir réparation.

Malgré leur sympathie pour la cause ouvrière, certains libéraux étaient gênés par le renversement de la preuve et cette contradiction donnée au droit commun, qui forcerait le patron à démontrer qu'il n'est pas fautif. En 1888, Frédéric Passy s'était dit favorable à cette inversion de la charge de la preuve (*Discours de Frédéric Passy dans les séances du 25 et 26 juin, 2, 5, 7 et 10 juillet 1888*, p. 19), et en 1894, immédiatement après son retour du congrès de Milan (opéré à ses frais, par diligence et curiosité intellectuelle), Yves Guyot entretenait des doutes sur ce point, écrivant d'abord que cette modification dans la procédure du Code serait « peut-être » à faire, avant de se raviser. (« Accidents du travail », *Le Matin*, 10 octobre 1894 ; « Lettre au *Secolo* sur les accidents du travail », *Le Siècle*, 12 octobre 1894 ; idem, 20 février 1895)

Pour le reste, le système existant leur paraissait le meilleur. Yves Guyot, en critiquant le modèle allemand de l'assurance obligatoire, présentait le système français de la responsabilité civile comme « de beaucoup supérieur » (« Les accidents du travail et le Congrès de Milan », *Revue politique et parlementaire*, t. II, 1894, p. 299) De même, Gustave de Molinari soulignait que dans l'état présent des lois, l'ouvrier trouvait un salaire supérieur dans les industries réputées comme dangereuses ; qu'en outre il avait le droit d'être prévoyant et de s'assurer auprès de compagnies d'assurance qui, dans un système de concurrence, offriraient leurs services au plus bas taux possible ; enfin que dans le cas même d'un accident, l'article 1382 du code forçait l'employeur responsable à réparer le dommage causé par sa faute. Il ne restait que la possibilité de renverser la charge de la preuve, mais il n'y était pas favorable, et à rendre la justice moins lente et moins coûteuse, et il finissait par dire qu'il y avait bien quelque chose à faire sur cet aspect-là. (G. de Molinari, « La responsabilité des accidents du travail », *Journal des Débats*, 1^{er} juillet 1888.)

D'après Paul Leroy-Beaulieu aussi, la législation présente n'appelait pas à un renversement, à peine à une amélioration. « Dans la pratique », expliquait-il, « la généralité des tribunaux, faisant une application large et humaine des principes généraux de nos lois, allouent des indemnités toutes les fois que la faute de l'ouvrier n'est pas manifeste et que le patron paraît être dans son tort. » (Discussion à l'Académie des

sciences morales et politique, séance du 3 avril 1886 ; *Séances et travaux*, etc., vol. 126, p. 145) Et il demandait pourquoi, au lieu de recourir simplement au mécanisme de l'assurance libre, on se rabattait toujours sur la législation, et dans le choix de la méthode libre ou contrainte, l'on optait toujours pour la seconde. Gustave de Molinari répétera la même plainte deux ans plus tard. (*Chronique du Journal des économistes*, juin 1888, p. 468).

L'initiative privée, c'est-à-dire l'assurance libre, dans un système de concurrence, telle était aussi la solution privilégiée par Léon Say. « Il ne faut même pas que l'assurance soit obligatoire du tout », ajoutait-il. « L'intérêt du patron suffit pour le porter à l'assurance, mais il faut le laisser libre pour que toute son attention se porte d'abord sur les moyens de prévenir les accidents. » (*Le socialisme d'État. Conférence faite à la société industrielle d'Amiens le 10 novembre 1894*, 1894, p. 27.) Grâce à la pression salutaire exercée par le risque d'être poursuivi en responsabilité civile, on pouvait compter sur l'intérêt personnel des employeurs, qui n'avaient sans doute aucune envie de se ruiner.

Gustave de Molinari, cependant, n'écartait pas entièrement l'idée d'une assurance obligatoire, au moins pour les industries réputées à risque. « Un ouvrier qui néglige de s'assurer dans une industrie dangereuse, en se fiant à la charité publique ou privée dans le cas de l'échéance du risque, commet à l'égard de la société un véritable chantage. Il sait qu'elle a trop d'humanité pour le laisser mourir sans secours, et il exploite ce bon sentiment au profit de la satisfaction imprévoyante de ses appétits. N'est-ce pas le droit et même le devoir de l'État de préserver la société de cette sorte de *black mail* de contribution forcée qu'une imprévoyance vicieuse prélève sur elle ? Ne serait-il pas fondé, en conséquence, à rendre l'assurance contre les accidents du travail obligatoire, au moins dans les industries particulièrement dangereuses, c'est-à-dire dans celles où l'imprévoyance des ouvriers prélève le plus fort impôt sur les contribuables de la charité publique ou privée ? Mais est-il nécessaire d'ajouter qu'avant de recourir à l'assurance obligatoire nous voudrions qu'on épuisât les moyens d'engager les ouvriers — libres et responsables — à recourir à l'assurance volontaire ? » (*Journal des économistes*, avril 1889, p. 152)

Yves Guyot, enfin, affirme se rattacher « complètement au système de la liberté d'assurance » (*Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales*, 1895, p. 170.) Il n'a pas grande patience et sympathie à offrir à ceux qui réclament des réformes intempestives, à grands cris de « il faut faire quelque chose ». « Il vaut mieux ne rien faire que de faire une sottise », disait-il. (« Les accidents du travail et le Congrès de Milan », *Revue politique et parlementaire*, t. II, 1894, p. 298.) Après quelques hésitations, il avait d'ailleurs fini par repousser le renversement de la

charge de la preuve, que Frédéric Passy restait donc seul à maintenir. « C'est là une erreur et une grave erreur », soutenait-il désormais. (Idem, p. 302) Le nœud de la question, reconnaissait-il finalement, était dans le coût de la justice et dans le délai d'obtention d'une réparation en capital ou en rente. Sur le premier point, l'assistance judiciaire existe, et elle n'est jamais refusée à l'ouvrier blessé : par conséquent il n'aurait pas à supporter de frais de justice. Quant aux délais, il est vrai que leur longueur est abusive, et il faudrait améliorer la chose lors d'une refonte du code de procédure civile. (Idem.)

La solution à laquelle le libéralisme français se rangeait assez unanimement était donc l'initiative individuelle, jointe à l'action répressive de la responsabilité civile prévue par le Code civil. L'assurance libre et non obligatoire était toutefois rejetée par la majorité des opinants dans cette question. En 1883 et 1888, Frédéric Passy avait défendu sa position libérale dans les débats parlementaires et il reçut peu de soutiens ; à cette dernière date, dit Molinari, les socialistes d'État étaient déjà en majorité à la Chambre (Chronique du *Journal des économistes*, juin 1888, p. 467). Cinq ans plus tard, quand Léon Say prit la parole à l'Assemblée, on lui prédit un succès au moins aussi médiocre, et sans contredire la prédiction, il la disait possible, sans toutefois s'en plaindre. (*Discours prononcé par M. Léon Say. Séance du 18 mai 1893*, p. 64.) « Je suis fort isolé parce que je n'accepte pas l'obligation de s'assurer », disait-il (« Le risque professionnel et les lois de prévoyance sociale », *Journal des Débats*, 10 juin 1895.). Enfin, Yves Guyot a pu sentir l'isolement de sa position libérale lors des deux congrès internationaux organisés sur la question des accidents du travail et des assurances sociales, en octobre 1894 et en juillet 1897. Lors du premier évènement, Léon Say figure parmi les présidents d'honneur, et pourtant le libéralisme ne peut compter, affirme Guyot, que sur trois représentants. (*Congrès international des accidents du travail*, etc., 1895, p. 190 ; *Le Siècle*, 8 octobre 1894.) Léon Say meurt en 1896 ; l'année suivante, Guyot est déjà tout à fait seul. Quand certains intervenants s'interpellent et s'accusent de connivence avec le socialisme, l'un d'eux met les choses au clair : « On me dit : Vous êtes un socialiste ! Et vous ? Est-ce que par hasard vous vous feriez des illusions, messieurs ? ... Il faut en prendre notre parti : nous sommes ici tous socialistes. Il n'y a qu'une exception, peut-être, c'est M. Yves Guyot. (Rires.) » (*Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales*, 1897, p. 901.) Je termine sur ces rires, qui valent mieux qu'un accident.

ACCLIMATATION. Les libéraux français ont accordé une attention relativement insoupçonnée aux questions relevant de l'écologie, et notamment au *Climat*. L'acclimatation relève pourtant de thématiques différentes. Dans la discussion sur l'*Esclavage*,

l'*Immigration* ou l'*Agriculture*, de nombreux libéraux ont examiné la question de savoir si toutes les races d'hommes qu'ils distinguaient se prêtaient également aux différents types de culture dans tels ou tels climats, sous telles ou telles conditions, à telles ou telles altitudes. Ainsi, d'après une opinion courante, les populations européennes seraient incapables de s'acclimater aux très hautes températures ou à l'humidité intense et persistante. Dans la vive controverse sur la *Colonisation*, ce fut un argument de ses adversaires de souligner que les colons qui s'installaient de gré ou de force parvenaient rarement à s'acclimater. C'est le cas particulièrement des deux grandes colonies entretenues par la France, en Algérie, et au Viêt Nam — dernier pays qu'en raison de ses anciennes appellations il a été jugé plus séant d'examiner à *Annam-Tonkin-Cochinchine*.

Yves Guyot, adversaire implacable de la colonisation, met en avant le travail des scientifiques pour prouver que l'acclimatation de l'homme est problématique. Si l'émigration parallèle, dans des climats semblables, est possible, elle ne l'est pas d'un pôle à l'équateur, quand du nord on descend vers les pays chauds. Et trouvant de son côté l'autorité des médecins, il peut se moquer fort à l'aise des promesses grandiloquentes des gouvernements et de la presse coloniale, et vanter la morgue tranquille du paysan, qui « flaire le cimetière » là où on lui présente officiellement un paradis terrestre. (*Lettres sur la politique coloniale*, 1885, p. 47)

Paul Leroy-Beaulieu n'a pas ces doutes et cette répulsion. « La nature humaine est beaucoup plus élastique qu'on ne se le figure », soutient-il. (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 2^e édition, 1881, p. 308) Et il trouve des preuves de cette affirmation dans l'acclimatation réussie des Normands et des Bretons au Canada, ou des Anglais, Irlandais, Écossais, dans la partie méridionale des États-Unis ou dans la partie de l'Australie voisine des Tropiques, Queensland et la Nouvelle-Galles. C'est avant tout, dit-il, une question d'hygiène.

Dans la discussion sur les mérites respectifs du *Libre-échange* et du *Protectionnisme*, certaines productions ont été présentées comme utiles, impératives ou impossibles à acclimater. On renvoie pour cette discussion à ces articles.

Les libéraux français ont aussi examiné à diverses époques si le socialisme ou le protectionnisme avaient des chances quelconques de s'acclimater en Angleterre, en Suisse, aux États-Unis, etc. On sait ce qu'il en est advenu ; mais j'en présenterai l'examen dans l'étude respective de ces pays, et aux deux articles *Socialisme* et *Protectionnisme*.

Enfin, s'il leur paraît naturel de considérer que les formes de la liberté doivent dépendre des circonstances géographiques, historiques, culturelles des peuples, et que réformer est un art difficile, ils ne sont

Accouchements

pas portés en général à refuser la liberté à certains endroits de la terre parce qu'on y reçoit l'empreinte d'un autre climat ou d'autres circonstances naturelles, géographiques ou historiques. Car à dire vrai, la liberté peut s'acclimater partout. « Sur les continents comme dans les îles, enseigne Benjamin Constant, dans les grands empires comme dans les plus petits États, dans un hameau de trente cabanes comme dans un pays de trente millions d'habitants, il est également incontestable que nul ne doit être arrêté arbitrairement, puni sans avoir été jugé, jugé qu'en vertu des lois et suivant les formes, empêché de manifester son opinion, d'exercer son industrie, de disposer de ses facultés d'une manière innocente et paisible. Tout ce que des sophistes inventent pour nous persuader que la position géographique de tel ou tel pays, son climat, sa température, les circonstances locales ou accidentelles de tel ou tel peuple, s'opposent à ce qu'il soit libre, est faux et absurde. Les circonstances peuvent mettre obstacle à telle ou telle organisation de la liberté, mais non à la liberté elle-même. » (Cours à l'Athénée ; *Œuvres complètes*, t. XV, p. 280-281)

ACCOUCHEMENTS. Du point de vue biologique, les accouchements sont la suite logique des *Accouplements* ; ils relèvent du *Sexe* et de la *Sexualité*. Le moraliste les considère lorsqu'il traite de la question du *Mariage*, de la *Famille* et des *Enfants*. Les abus auxquels ils conduisent, directement ou indirectement, s'appellent *Infanticides*, *Avortements*, et *Enfants abandonnés*.

Au point de vue économique, les accouchements sont le produit d'une industrie. La profession de sage-femmes, qui relève de la *Médecine*, n'est pas restée toujours libre. Au XIX^e siècle, il faut être muni d'un diplôme délivré, après examens, par une faculté ou une école de l'État, et certains auteurs libéraux, tels Arthur Mangin, critiquent ces dispositions.

Les sages-femmes ont encore attiré l'attention des libéraux français comme « faiseuses d'anges », c'est-à-dire comme complices et agents des infanticides. À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, la résurgence de la question de la *Population*, sur fond de baisse notoire de la natalité française, placera cette préoccupation sur le devant de la scène. Paul Leroy-Beaulieu, notamment, y consacra un ouvrage (*La question de la population*, 1913).

L'accouchement est l'affaire d'un moment (style officiel) ; mais c'est l'aboutissement d'un processus qui a des implications nombreuses. Du côté de la femme, l'état de grossesse avancée peut par exemple légitimer des interdictions légales, temporaires et extraordinaires, notamment du travail de nuit. (Paul Leroy-Beaulieu à l'Académie des sciences morales et politiques ; *Séances et travaux*, etc., t. 125, 1886, p. 527.) L'accouchement aboutit, dans l'imaginaire collectif et pour le législateur, à ce qu'on appelle la « naissance »,

et à la consignation d'une identité à l'état civil. Mais la question de savoir à partir de quel moment, entre la conception et l'accouchement, l'enfant devient véritablement « une personne », reste débattue. En 1859, Frédéric Passy s'oppose à Gustave de Molinari sur ce point précis. (*De l'instruction obligatoire*, p. 114.) On en retrouvera l'analyse à l'article *Avortement*.

ACCOUPEMENTS. L'accouplement est proprement l'union des sexes aboutissant à la procréation et à la reproduction de l'espèce. On trouvera la discussion générale de ce thème et des problématiques auxquelles il renvoie en termes de liberté humaine, à l'article *Sexe-Sexualité*, et incidemment aux articles *Mariage*, *Famille*, *Amour*, *Célibat*, *Concubinage*, *Accouchements*, *Enfants*, *Mœurs-Morale-Moralité*, *Recherche de la paternité*, *Divorce*, *Femme-Féminisme*, *Population*, et *Malthus-Malthusianisme*. La question des liaisons entre individus de même sexe sera traitée au mot *Homosexualité*, terme plus neutre et plus porteur de sens que toutes les qualifications dévalorisantes et les allusions feutrées voire poétiques dont certains auteurs préféreraient faire usage ; car les auteurs libéraux du passé jettent souvent un voile pudique sur les réalités embarrassantes : ainsi Louis Wolowski parle, suivant Montesquieu, de ces villes grecques de l'Antiquité « où un vice aveugle régnait d'une manière effrénée, où l'amour n'avait qu'une forme que l'on n'ose dire » (« De la société conjugale », *Revue de législation et de jurisprudence*, 1852, t. II, p. 37), et Tocqueville et Beaumont, obnubilés par les rapports homosexuels en prison, affichent fréquemment cette crainte d'un mal qu'ils ne nomment pas.

Je donnerai aussi à *Viol* la discussion des personnes qu'on a pu aussi dire séduites, enforcées, ou victimes d'un rapt ; tout cela par commodité. L'accouplement commercial et tarifé est appelé *Prostitution* : Yves Guyot y a consacré tout un livre, réédité et même traduit en anglais (1882). Enfin les pratiques qui visent à rendre l'accouplement infructueux relèvent selon les cas de l'*Avortement* ou de la *Contraception*, et l'on retrouvera le traitement de ces questions à ces entrées.

À travers les générations, plusieurs auteurs libéraux se sont plaints du retard de la science appliquée aux accouplements et aux moyens de produire des enfants plus parfaits. « Après nous être on ne peut plus curieusement occupés des moyens de rendre plus belles et meilleures les races des animaux ou des plantes utiles et agréables », écrit Charles Dunoyer ; « après avoir remanié cent fois celle des chevaux ou des chiens ; après avoir transplanté, greffé, travaillé de toutes les manières les fruits et les fleurs, nous n'avons absolument rien fait pour améliorer la race de l'homme. » (*Nouveau traité d'économie sociale*, 1830, t. II, p. 422.) D'un bout du XIX^e siècle à l'autre, l'idéologue Cabanis (*Rapport du physique et du moral de l'homme*, 1802), et Gustave de Molinari (*Viriculture*,

1897), font état des mêmes préoccupations. Mais les avancées de l'hygiénisme dans la direction de l'eugénisme mettront finalement en avant un programme qui n'était pas celui des libéraux. Car pour eux la science de l'accouplement doit éclairer l'individu, responsable de ses actes, et la seule pression collective qui mérite d'intervenir est celle de l'opinion, qui joue son rôle de censure et de guide dans tous les domaines de la vie.

ACCUMULATION DU CAPITAL. En économie politique, on entend généralement, par cette expression, l'accumulation du capital matériel, sous forme de machines-outils ou de numéraire. En ce sens elle ne donne pas la juste mesure de la conception, riche et vaste, que les libéraux français se sont faits du capital, et je donnerai donc cette discussion à l'article *Capital-Capitaux*.

L'accumulation du capital en régime *Socialiste* ou *Communiste* pose des problèmes théoriques et pratiques bien analysés par Paul Leroy-Beaulieu (*Le Collectivisme*, 1884).

ACTE ADDITIONNEL. En 1815, dans une série d'évènements spectaculaires et des circonstances qu'on a pu juger inopportunes, Benjamin Constant s'étant rallié à Napoléon après avoir claironné son opposition irrémédiable, entreprit la rédaction d'un texte constitutionnel qui manifesterait la décision de l'empereur de faire désormais reposer son pouvoir sur de nouvelles bases et de l'exercer avec d'autres principes.

Des plaisants ont pu dire des Français qu'ils avaient conçu assez de constitutions pour en donner au monde entier. En 1815, l'acte additionnel venait après les constitutions du 3 septembre 1791, du 24 juin 1793, du 5 fructidor an III, du 22 frimaire an VIII, et après la Charte du 4 juin 1814. Il est certain que pour éviter à cet acte constitutionnel l'existence éphémère des précédents, il aurait fallu une maturation et une perfection qu'en 1815, au milieu des dangers de toute sorte, on ne put espérer de donner. Benjamin Constant, du reste, l'admettra toujours : l'Acte additionnel était une œuvre « imparfaite et rédigée à la hâte » (*Mémoires sur les Cent-Jours ; Œuvres complètes*, t. XIV, p. 215) Cette précipitation, les circonstances l'excusaient, elles la réclamaient, disait-il. « Ce n'était qu'en adoptant le mode le plus rapide, dût cette rapidité le rendre moins régulier, moins conforme aux principes, que l'on passait enfin de l'état de dictature au régime constitutionnel. Toutes les formalités nécessaires pour réunir une assemblée constituante, la convocation des collèges électoraux, ou si on l'eût voulu, d'assemblées primaires, pour élire des députés chargés d'examiner le pacte constitutionnel, l'arrivée de ces députés à Paris, les formes indispensables pour la vérification de leurs pouvoirs et la légalité de leurs travaux, leurs

discussions, leurs dissentiments, auraient ajourné la rédaction seule de la constitution jusqu'à une époque fort au-delà de celle où la grande question de la guerre étrangère aurait été décidée. Durant ce long espace de temps, Bonaparte aurait conservé nécessairement la somme totale du pouvoir, et vainqueur de l'Europe il eût pu éblouir de nouveau la France de sa gloire, ou du moins la servitude, habile à parodier l'enthousiasme, aurait pu lui livrer encore une fois nos libertés. » (Idem, p. 226) Ce qui comptait le plus, pour Constant, c'était que cette constitution était bonne pour la France, qu'elle rendait tout despotisme impossible, et qu'elle était somme toute supérieure aux autres textes qu'elle remplaçait. (Idem, p. 237) Il n'aspirait pas à faire l'œuvre durable des rédacteurs de la constitution américaine. La situation de la France ne le permettait pas.

ACTIONNAIRES, ACTIONNARIAT. Voir les articles *Entreprises, Industrie, Capital, et Association*.

ADMINISTRATION. L'administration est la grande machine par laquelle l'État réalise ses missions. Elle se compose de *Fonctionnaires*, et c'est à ce mot qu'on donnera l'analyse complète de ce thème.

La lourdeur de l'administration d'un pays dépend en premier lieu de la variété des *Attributions de l'État*. La *Décentralisation*, si elle place des pouvoirs dans des mains peut-être moins incapables d'en user, ne réduit pas la taille de l'administration, parfois même elle l'accroît ; et c'est ce qui rend cette réforme insuffisante, au point de vue de la défense des libertés.

Chez les théoriciens du socialisme et de l'interventionnisme, l'État est cette entité mystique et supérieure qu'on pare de toutes les vertus et qu'on présente aux masses pour qu'ils l'adorent. Mais derrière ce nouveau Dieu se manifeste une administration dont on est bien forcé de reconnaître les défauts : et après avoir présenté l'État comme une ressource, on emploie des agents qui blessent les yeux par leur négligence, leur incapacité et leur condescendance, tous défauts intrinsèques et qu'on ne saurait extirper. (Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique*, 1803, t. I, p. 328)

Le travail des administrations n'est pas soumis au principe de la *Concurrence*, et manque de la double boussole du *Prix* et des *Profits*. La *Division du travail* y est à un état rudimentaire, quand même on n'applique pas ce principe à l'envers ; car nul ne songe, dans les administrations, à simplifier le travail : on est bien plutôt intéressé à le compliquer. (*Œuvres complètes de Gustave de Molinari*, t. XI, p. 259) L'emploi de *Machines*, et d'une manière générale le *Progrès*, y est rare et mal accueilli.

Les libéraux français ont souvent blâmé le penchant des administrations et des administrateurs, « qui aiment naturellement à administrer », à se donner de l'importance ; et c'est l'un des facteurs des progrès

Adolphe (roman de B. Constant)

de l'*Interventionnisme* et du *Socialisme*. (Discussion à l'Académie des sciences morales et politiques sur le socialisme d'État ; *Séances et travaux*, t. 125, 1886, p. 603)

Dans les sociétés déjà gangrénées par le socialisme et l'interventionnisme, l'administration est appelée à jouer un rôle toujours croissant et à exercer des nuisances de plus en plus perceptibles. Car le pouvoir despotique, enseignait bien Tocqueville, ne revêtira plus dans le futur les formes féroces des anciennes sociétés ; il ne sera ni cruel ni sauvage, et ne reposera plus sur l'armée ; mais il sera minutieux et tracassier, et sera exercé par une immense administration. (*De la démocratie en Amérique* ; *O. C.*, t. I, vol. II, p. 146)

En *Politique*, les libéraux français ont été parfois de bons, parfois de médiocres administrateurs. C'est un art difficile, plus encore pour des *Théoriciens*, que de mener à bien des *Réformes*.

ADOLPHE. *Roman de Benjamin Constant, paru en 1816. Ce chef-d'œuvre de la littérature française est aussi un document libéral de tout premier ordre.*

[Avant-propos] En émiettant ses talents, et en les laissant s'emporter au vent, la postérité nous offre une image troublée de Benjamin Constant. Si pour quelques-uns il demeure l'un des chaînons majeurs de l'histoire de la pensée libérale française, qu'il a reprise, enrichi de ses réflexions et de quelques grands principes fondateurs, au milieu d'une époque troublée où Napoléon faisait peser sur les libertés des dangers très perceptibles, pour d'autres son nom est celui d'un romancier, auteur d'*Adolphe*, brève nouvelle sur l'amour qui s'en va. Mais si beaucoup de Français, connaissant Benjamin Constant romancier, ne découvrent que tardivement la profondeur de sa pensée politique et économique — si jamais ils la découvrent — nous ne pouvons voir en cela autre chose qu'un renversement. Car quand en décembre 1830 son cercueil est suivi d'un cortège imposant de plus de cent mille personnes, c'est l'homme politique, le publiciste, le philosophe que l'on pleure : son *Adolphe*, quoique promis à un bel avenir, ne s'étant encore attiré que l'indifférence, c'est le libéral que les foules acclament ou maudissent, celui qui, l'année précédente, avait exprimé son credo en ces termes : « J'ai défendu quarante ans le même principe, liberté en tout, en religion, en philosophie, en littérature, en industrie, en politique : et par liberté, j'entends le triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme, que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité. » (*Mélanges de littérature et de politique*, 1829, p. vi ; *Œuvres complètes*, t. XXXIII, p. 145)

De même, en 1816, quand le roman paraît, Benjamin Constant est déjà et avant tout célèbre par ses aventures politiques et intimes : ses convictions libérales, son ralliement surprise à Bonaparte d'un côté ; sa liaison avec Mme de Staël, sa légèreté amoureuse

de l'autre. À l'époque, il a déjà composé plusieurs mémoires politiques de circonstances, dont *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier* (1796), *Des réactions politiques* (1797), *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne* (1815), ainsi que les *Principes de politique* (1815), ouvrage où plus que partout ailleurs il fait œuvre de théoricien.

Les journalistes du temps ne s'y trompèrent pas, et ils considérèrent *Adolphe* comme une excursion de plaisir dans le domaine de la littérature. Leurs avis, dictés par leurs propres convictions politiques ou par le goût honnête qu'ils avaient pris à la lecture du livre, ne fut cependant pas unanime quant aux suites à donner à cette expérience. « Que M. Benjamin Constant ne s'abaisse plus jusqu'aux romans, dit le *Journal de Paris*. Qu'il retourne dans les hauteurs de sa politique et de sa philosophie ». (N° du 19 juillet 1816.) Mais la *Gazette de France* fait entendre une autre opinion : « M. Benjamin de Constant écrit avec tant de succès sur l'amour, qu'il n'aurait jamais dû traiter d'autre sujet pour son bonheur et pour notre plaisir. » (N° du 14 juillet 1816).

Du vivant de son auteur, le roman *Adolphe* ne rencontra pas son public. Ignoré par les uns, jeté au pilori par d'autres qui critiquent son style romantique encore peu à la mode, il devra attendre le début du XX^e siècle pour s'imposer comme un classique de la littérature. Les goûts ayant changé, la route était ouverte pour *Adolphe*. Le roman saura, en moins d'un siècle, transformer un penseur libéral en romancier.

Pour des motifs divers et souvent imperceptibles, Benjamin Constant a participé de lui-même à la campagne de dévalorisation de son œuvre de romancier, qui a poussé au discrédit de cette partie de son œuvre, avant la redécouverte fracassante que nous avons observée. Dans la préface qu'il a fourni à la troisième édition d'*Adolphe*, Constant a rabaisé ouvertement son projet de roman, en notant : « Ce n'est pas sans quelque hésitation que j'ai consenti à la réimpression de ce petit ouvrage, publié il y a dix ans. Sans la presque certitude qu'on voulait en faire une contrefaçon en Belgique, et que cette contrefaçon, comme la plupart de celles que répandent en Allemagne et qu'introduisent en France les contrefacteurs belges, serait grossie d'additions et d'interpolations auxquelles je n'aurais point eu de part, je ne me serais jamais occupé de cette anecdote, écrite dans l'unique pensée de convaincre deux ou trois amis, réunis à la campagne, de la possibilité de donner une sorte d'intérêt à un roman dont les personnages se réduisaient à deux, et dont la situation serait toujours la même. [...] Tout ce qui concerne *Adolphe* m'est devenu fort indifférent ; je n'attache aucun prix à ce roman, et je répète que ma seule intention, en le laissant paraître devant un public qui l'a probablement oublié, si tant est que jamais il l'ait connu, a été de déclarer que toute édition

qui contiendrait autre chose que ce qui est renfermé dans celle-ci ne viendrait pas de moi, et que je n'en serais pas responsable.» (*O. C.*, t. III, p. 103-104) En privé, Constant adoptait d'ailleurs la même attitude, comme en témoigne sa correspondance. À sa tante Rosalie, il indiqua un jour les raisons de cette publication : « ... j'ai toujours mis bien peu d'importance à cet ouvrage, qui est fait depuis dix ans. Je ne l'ai publié que pour me dispenser de le lire en société, ce que j'avais fait cinquante fois en France. Comme quelques Anglais l'avaient entendu à Paris, on me le demandait à Londres, et après en avoir fait quatre lectures en une semaine, j'ai trouvé qu'il valait mieux que les autres pressent la peine de le lire eux-mêmes. » (*Correspondance générale*, t. X, p. 135) Quand on sait que les réseaux personnels jouaient un rôle majeur dans la diffusion des œuvres littéraires au XIX^e siècle, on doit apprécier dans toute sa force ce dénigrement. Fort heureusement, son effet ne fut que temporaire.

Toutefois, en reprenant goût pour ce roman, le public français n'a semble-t-il pas voulu en faire une lecture conforme aux idéaux libéraux de son auteur. Si Karl Marx avait fait un jour œuvre de romancier, le travail accompli serait certainement lu avec l'idée que les malheurs de la société capitaliste et la possibilité d'une société socialiste ou communiste d'égalité, de paix et de justice, ou soi-disant, devraient être les clés de compréhension du récit. De même, en prenant dans nos mains un roman composé par l'un des plus grands défenseurs de la liberté que la France ait comptés, nous devrions logiquement supposer qu'une lecture libérale puisse en être entreprise, et qu'elle puisse être extrêmement fructueuse.

Si personne ne s'est encore engagé dans cette voie, on doit sans doute l'attribuer à cette dichotomie opérée par la postérité : ainsi chez les commentateurs d'*Adolphe*, Constant est avant tout un romancier. On en trouve également la raison dans le fait que, de manière claire, il existe un grand nombre de thèmes dans ce récit, dont certains sont éloignés, à première vue, des idées politiques défendues par l'auteur.

Il semble bien, à la surface du texte, que l'on ait affaire au drame de deux jeunes gens qui ne savent pas s'aimer et que cette incapacité détruit. Le lecteur est peut-être d'autant plus obnubilé par ce thème, qu'il lui paraît plus nouveau. La plupart des romans qui parlent d'amour narrent la période de la conquête, et ils s'en tiennent là, de peur que le spectacle du bonheur, en durant trop longtemps, ne lasse et n'exaspère. Benjamin Constant innove en ceci qu'il refuse ce schéma et, après avoir brièvement raconté la conquête, il rompt avec le classique : « ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants » ; à la place, il racontera le drame de la désunion des amants, le délitement du lien amoureux, la tristesse des cœurs qui se déchirent — l'amour, en un mot, qui s'éloigne et qui meurt. « Pour la première fois le drame de l'amour n'est pas celui

d'un sacrifice, il n'est même point celui d'une infidélité, il est celui d'une lassitude », dira avec raison Gérard Bauer (Préface à son édition parue en 1953, p. 14)

Le deuxième thème qui frappe d'emblée le lecteur, c'est l'impuissance du héros, son irrésolution face aux actions importantes. Car *Adolphe* veut avant tout éviter de faire du mal. L'erreur qu'il a commise en séduisant Ellénore, en se liant à elle, il se trouve incapable de la corriger. À chaque occasion de rompre, il se rétracte, il repousse l'échéance ; chaque fois il tremble devant le moment où il devra exécuter sa promesse ou entreprendre une explication. Cette irrésolution constitue à l'évidence l'un des thèmes principaux du roman. En vérité, Constant l'a présentée dans un projet de préface comme le cœur du livre. « J'ai voulu peindre dans *Adolphe*, écrit-il, une des principales maladies morales de notre siècle, cette fatigue, cette incertitude, cette absence de force, cette analyse perpétuelle, qui place une arrière-pensée à côté de tous les sentiments, et qui par-là les corrompt dès leur naissance. » (*O. C.*, t. III, p. 196)

En se refusant à publier cette préface, et en ne clarifiant pas devant nous les objectifs et les conclusions de son roman — comme l'illustre l'ambivalence du jugement qu'il apporte dans la « Lettre à l'éditeur » et la « Réponse » — Benjamin Constant nous a laissé maître de débrouiller l'énigme d'*Adolphe*.

Dépassant le cadre d'analyse que les deux thèmes ci-dessus nous proposent, je voudrais éclairer ici le roman à la lumière de l'idée de liberté. Car il m'apparaît que par le subjectivisme et l'individualisme de son approche, par l'opposition qu'il dépeint entre l'individu et la société, par la quête de liberté qui guide les actions du héros, et enfin par les leçons qu'il apporte pour l'histoire de la tradition libérale française, ce roman peut faire l'objet d'une véritable lecture libérale. J'entends ici dire mes raisons et proposer cette lecture. Dans une première partie, je montrerai en quoi *Adolphe*, par son caractère biographique fort, quoiqu'à moitié assumé, a un intérêt historique pour ceux qui s'intéressent aux idées libérales. La structure et le mode d'écriture offrira ensuite l'occasion de se demander si le subjectivisme et l'individualisme de l'approche d'*Adolphe* ne prolongent pas les idées des défenseurs de la liberté. Nous verrons aussi la place qu'occupe le thème de l'opposition de l'individu face à la société, que Constant avait reconnu comme décisif dans ses *Réflexions sur la tragédie*, et que les commentateurs d'*Adolphe* ont toujours signalé, sans pour autant s'accorder sur son importance. J'essaierai enfin de déterminer quelle place la quête de la liberté prend dans la vie d'*Adolphe* et dans son destin.

C'est somme toute une relecture, une nouvelle lecture d'*Adolphe*, que je propose ici, conscient qu'on n'en finit jamais de lire et de relire les chefs-d'œuvre. J'espère qu'en *Adolphe* on verra désormais l'un des

Adolphe (roman de B. Constant)

rare et assurément l'un des plus anciens essais d'application des idées libérales en littérature.

[I. Un roman biographique.] La composante biographique est majeure pour la compréhension du roman *Adolphe*. On ne peut pas dire qu'elle ait été méconnue par les commentateurs, mais la critique s'est d'abord égarée, sur la base de la publication approximative des *Journaux intimes* de Constant, insérée dans la *Revue internationale* en 1887, qui a retardé la compréhension vraie de son parcours et de son œuvre. « Même en extraits, diront Alfred Roulin et Charles Roth avec une sévérité méritée, il est peu de textes qui aient été aussi maltraités et à tel point défigurés par leur éditeur. Rarement tripatouillage a été plus innocent et plus désastreux. » (*Journaux intimes*, 1952, p. 18) En 1952, on eut enfin une édition rigoureuse de ces *Journaux* et les spécialistes ont découvert la place qu'occupait Charlotte du Tertre dans la conception d'*Adolphe*.

Revenons rapidement sur cette femme. Habitué aux liaisons passagères depuis sa prime jeunesse, Benjamin Constant s'était marié en 1789 et fréquentait Mme de Staël depuis 1794, à laquelle il était irrésistiblement attaché. Son attachement à elle fut parsemé d'aventures plus ou moins concluantes et poursuivies, notamment en 1800 avec la jeune Irlandaise Anna Lindsay. En 1804, au crépuscule de sa relation tumultueuse avec la dame de Coppet, Constant retrouve un amour de jeunesse, Charlotte de Hardenberg. Née à Londres en 1769, mariée assez jeune au baron de Marenholz, elle avait rencontré Constant en 1793 à Brunswick. Après un éloignement de quelques années et un remariage avec le vicomte du Tertre, des retrouvailles maussades eurent lieu en 1804, avant une passion amoureuse vers la fin de l'année 1805.

La trace principale laissée par la conception première d'*Adolphe* est une entrée du journal intime de Benjamin Constant, à la date du 30 octobre 1806. Il vient de passer quelques jours avec sa nouvelle maîtresse, et il note : « Écrit à Charlotte. Commencé un roman qui sera notre histoire. » Dans les jours qui suivent, il retravaille son projet, qui est toujours celui d'un roman biographique reprenant l'idylle entre lui et son amante. Ainsi : « Avancé beaucoup ce roman qui me retrace de doux souvenirs » (31 octobre 1806 ; *O. C.*, t. VI, p. 471). « Travaillé toujours à ce roman. Je n'aurai pas de peine à y peindre un ange » (1^{er} novembre ; idem). « Avancé beaucoup mon roman. L'idée de Charlotte me rend ce travail bien doux » (2 novembre ; idem). « Lu mon roman le soir. Il y a de la monotonie. Il faut en changer la forme » (4 novembre ; idem, p. 472). « Continué le roman, qui me permet de m'occuper d'elle » (5 novembre ; idem).

Ces précisions succinctes sont riches en enseignement. On remarque que Constant conçoit d'abord son roman comme le récit d'un souvenir heureux, d'une romance heureuse avec Charlotte du Tertre, qu'il veut présenter en « ange ». Seulement à la lecture — à lui-

même ou à quelqu'un ?, et dans ce cas, à qui ?, c'est un mystère — le résultat ne le satisfait pas entièrement et il décide d'opérer un changement dans le récit ou dans la structure, mais sans transformer le fond du projet, car le 5 il dit encore « s'occuper » de Charlotte par ce roman.

Cette transformation occupera Constant pendant toute la fin de l'année 1806. Au gré des ajouts et des retranchements, le roman *Adolphe* prendra forme — une forme assez éloignée du projet initial. Confronté à la difficulté et surtout à la monotonie d'un roman heureux, l'auteur doit revoir son ambition première. Puisant dans son expérience quotidienne, Constant va alors chercher le schéma d'une histoire malheureuse, d'abord en présentant un héros aux prises avec deux femmes, entre lesquelles il se trouve incapable de choisir. À l'époque, Constant songe à épouser Charlotte et à rompre avec Mme de Staël, qui entretient avec lui une relation amoureuse faite d'orages et de brèves éclaircies. Parallèlement, Constant imagine le récit — il parle plus volontiers d'« anecdote », terme qu'on retrouvera dans le sous-titre du roman final — d'un homme qui peine à rompre avec une femme qu'il n'aime plus, en droite ligne, toujours, de ses sentiments vis-à-vis de Germaine. Il s'imagine un moment réunir les deux morceaux, mais il s'aperçoit d'un défaut du point de vue littéraire : le héros ne recevrait pas de sympathie, car il joindrait au tort d'abandonner une première femme et d'être trop faible pour rompre, le tort de se lier d'amour avec une autre. « Je ne pouvais rien faire de cet ouvrage en y mêlant un autre épisode de femme, dira-t-il. Ellénore cesserait d'intéresser, et si le héros contractait des devoirs envers une autre et ne les remplissait pas, sa faiblesse deviendrait odieuse. » (28 décembre 1806 ; *O. C.*, t. VI, p. 484) — On a trop peu vu, à mon sens, la condamnation que cette formule impliquait envers la propre conduite personnelle de l'auteur.

Ce qu'envisage alors Constant avec ce petit roman, c'est de retracer ses malheurs amoureux, mais la forme directe, celle d'un récit de ses aventures successives avec Anna Lindsay, Julie Talma, Germaine de Staël, avant sa découverte du bonheur avec Charlotte, ne parvient pas à le convaincre. C'est tout ce travail de remise en question de son projet qui va l'amener à se dégager progressivement de sa vie pour concevoir une histoire originale qui synthétisera toutes ses expériences, et dont l'écriture occupera les deux derniers mois de l'année 1806. Il entend alors placer, en face du héros qui ne sera autre que lui-même, une femme qui sera la synthèse de toutes celles qu'il a aimé et qui lui ont fait du mal, en paralysant ses efforts et en restreignant sa liberté. Après avoir conquis cette femme, le héros sera confronté au défi de rompre une liaison malheureuse.

Le roman, finalement, aura beaucoup changé en peu de temps. Quand, au début de novembre, il s'agis-

sait d'écrire l'histoire de la romance idyllique avec Charlotte, à la fin de l'année 1806 Benjamin Constant est tout centré sur l'amour malheureux d'Adolphe et d'Ellénore, dans un récit qui ressemble déjà au roman final. Le style sec et l'aspect général tragique de l'œuvre finale offrent un contraste saisissant avec cette histoire heureuse des premiers jours, qui réchauffait le cœur de Constant tandis qu'il le jetait sur le papier.

Cette modification s'illustre par les réactions successives de Mme de Staël. Le 15 novembre 1806, la dame de Coppet écrit dans une lettre que « Benjamin s'est mis à faire un roman, et il est le plus original et le plus touchant que j'ai lu. » (Lettre à Bonstetten ; *Correspondance générale*, t. VI, p. 156) Ce serait un bien étrange commentaire, si, comme dans *Adolphe* final, on pouvait y trouver des traces de l'amertume éprouvée par l'auteur à son endroit. Il faut croire que le récit biographique était alors suffisamment voilé et que l'amour heureux y était peint avec chaleur, mais sans précision. Le 28 décembre, en revanche, Constant lit son roman à M. de Boufflers ; celui-ci en rend compte à Germaine de Staël, qui devient furieuse, lisant entre les lignes les projets d'émancipation que l'auteur pouvait avoir.

Si le fait était avéré, le roman *Adolphe* permettrait d'illustrer non seulement une facette de la vie de Constant, mais surtout sa liaison célèbre avec Mme de Staël, les deux formant le couple le plus célèbre dans l'histoire des idées libérales. Dans le roman, Constant aurait ainsi voulu peindre sa relation amoureuse très orageuse avec Mme de Staël et expliquer à la fois sa nécessité de rompre et son incapacité récurrente à le faire. C'est à cette conclusion que parvient un historien de la littérature française, quand il présente les raisons qu'aurait eu Constant en écrivant *Adolphe*, et qu'il indique : « S'expliquer avec soi-même, crier sa souffrance, faite à la fois d'égoïsme et de pitié, et aussi se convaincre de la nécessité de rompre, et encore préparer sa sortie, la justifier aux yeux du monde dont l'opinion était loin de lui être indifférente, tel a été le but de Constant en composant *Adolphe*. » (A. Le Breton, *Le roman français au dix-neuvième siècle*, p. 205)

Pour cela, Constant présenterait Ellénore comme une femme furieuse, tyrannique, capable de s'emporter vivement. Et en effet dans le roman elle nous est présentée comme « violente » et capable des scènes les plus haineuses. « Notre vie ne fut qu'un perpétuel orage, lit-on ; l'intimité perdit tous ses charmes, et l'amour toute sa douceur ; il n'y eut plus même entre nous ces retours passagers qui semblent guérir pour quelques instants d'incurables blessures. La vérité se fit jour de toutes parts, et j'empruntai, pour me faire entendre, les expressions les plus dures et les plus impitoyables. Je ne m'arrêtais que lorsque je voyais Ellénore dans les larmes, et ses larmes mêmes n'étaient qu'une lave brûlante qui, tombant goutte à goutte sur mon cœur, m'arrachait des cris, sans pouvoir m'ar-

racher un désaveu. » (*O. C.*, t. III, p. 165) On lit encore : « Tout ce que la haine la plus implacable avait inventé contre nous, nous nous l'appliquions mutuellement, et ces deux êtres malheureux qui seuls se connaissaient sur la terre, qui seuls pouvaient se rendre justice, se comprendre et se consoler, semblaient deux ennemis irréconciliables, acharnés à se déchirer. » (*Ibid.*, p. 165)

Ces scènes rappellent à s'y méprendre celles de Constant avec Mme de Staël, telles que leurs proches nous les ont racontées, et telles que l'auteur d'*Adolphe* lui-même les a commentées dans ses *Journaux intimes*. Prenons par exemple le 7 septembre 1804, lendemain d'une telle dispute violente : « Peu à peu, l'orage s'est élevé. Scène effroyable jusqu'à 3h du matin, sur ce que je n'ai pas de sensibilité, sur ce que je n'invite pas à la confiance, sur ce que mes sentiments ne répondent pas à mes actions, etc. » (*O. C.*, t. VI, p. 206) Plus tard, sous la plume de l'auteur des *Journaux*, Germaine de Staël est devenue « cette furie, ce fléau que l'enfer a vomi pour me tourmenter ». Et Constant d'ajouter ce commentaire : « Quel monstre qu'une femme en fureur ». (*Ibid.*, p. 538)

Le caractère violent, les emportements d'Ellénore, viennent en droite ligne de Mme de Staël et nous permettent de mieux la comprendre, ainsi que Constant et le couple qu'ils ont formé ensemble. Comme la biographie a une influence majeure sur les œuvres de l'esprit, je pense que le fait n'est pas sans importance pour l'histoire du libéralisme français et qu'*Adolphe*, à sa manière, s'y rattache.

D'ailleurs, au-delà du caractère d'Ellénore, le cœur apparent du livre, la situation d'un homme qui est aimé et qui n'aime plus, provient également de Germaine de Staël. Ce thème est exprimé sous forme presque axiomatique au milieu du roman : « C'est un affreux malheur de n'être pas aimé quand on aime ; mais c'en est un bien grand d'être aimé avec passion quand on n'aime plus. » (*O. C.*, t. III, p. 141) Or nous retrouvons dans les *Journaux*, trois ans avant l'écriture d'*Adolphe*, un commentaire extrêmement ressemblant, auquel Constant a pu repenser en cherchant un moyen de transformer son histoire heureuse en tragédie. Le 8 mars 1803, incapable de rompre avec Mme de Staël, que pourtant il n'aime plus, il écrit : « C'est une relation terrible que celle d'un homme qui n'aime plus et d'une femme qui ne veut pas cesser d'être aimée. » (*O. C.*, t. VI, p. 353)

Cette faiblesse qu'il a lui-même ressentie au moment de rompre sa liaison, il entend la montrer à tous, l'expliquer, peut-être pour la comprendre lui-même. La problématique est posée clairement dans le roman : « Il y a dans les liaisons qui se prolongent quelque chose de si profond ! Elles deviennent à notre insu une partie si intime de notre existence ! Nous formons de loin, avec calme, la résolution de les rompre ; nous croyons attendre avec impatience l'époque de l'exécuter : mais quand ce moment arrive, il nous remplit

Adolphe (roman de B. Constant)

de terreur ; et telle est la bizarrerie de notre cœur misérable, que nous quittons avec un déchirement horrible ceux près de qui nous demeurions sans plaisir. » (*O. C.*, t. III, p. 141)

Pour expliquer la faiblesse d'Adolphe et le malheur qu'il y a à être aimé quand on n'aime plus, il fallait aussi que Constant présente sa propre histoire. Car cette faiblesse a une origine, ce désœuvrement a des raisons.

Autant le personnage d'Ellénore, synthèse de plusieurs femmes, est difficile à cerner, autant Adolphe a des formes connues, convenues et rassurantes. Habitué à détailler les différents points de vue des commentateurs pour déduire une position rigoureuse, Paul Delbouille fait face, sur le cas du personnage d'Adolphe, à une unanimité non combattue. « S'il est une chose qui ne fait de doute aux yeux de personne, dit-il, c'est qu'Adolphe, par les traits principaux de son caractère, est comme un reflet de Benjamin Constant lui-même. » (*Genèse, structure et destin d'Adolphe*, 1971, p. 111)

Cette clef du roman, que Benjamin=Adolphe, était facile à percevoir, à la fois pour les lecteurs et pour les spécialistes. Pour les lecteurs d'abord, car c'est un procédé courant chez les romanciers que de se mettre soi-même en scène. Les spécialistes ont encore l'avantage de pouvoir comparer ce qu'il est dit d'Adolphe avec ce qu'ils connaissent de Benjamin Constant, de sa vie, de son caractère et de ses idées. Or il apparaît que c'est en analysant son mal-être, c'est en couchant sur le papier les propres contradictions de sa vie, que Constant a dressé le portrait psychologique de son héros. Ainsi « ce caractère qu'on dit bizarre et sauvage, ce cœur étranger à tous les intérêts du monde, solitaire au milieu des hommes, et qui souffre pourtant de l'isolement auquel il est condamné » (*O. C.*, t. III, p. 124) nous rappelle-t-il bien l'auteur lui-même, habitué à la solitude dès son enfance et lassé en permanence de la présence d'autrui sur le théâtre du monde.

La symétrie est parfaite entre Adolphe et Benjamin. Comme Benjamin, Adolphe aime les femmes d'une façon singulière, cherchant à la fois une amante et une seconde mère. Comme Benjamin, Adolphe a la volonté de s'attacher à une femme de manière durable, mais, en pratique, se trouve incapable de le faire et, pire, craint sans cesse de le faire. Enfin, comme Benjamin, Adolphe est faible de caractère dans ses relations personnelles, incapable de prendre une décision ferme et de s'y tenir.

Plusieurs aspects nous rendent encore la ressemblance plus perceptible et plus complète.

Dans le roman, Adolphe reste avec Ellénore et lui sacrifie toute carrière possible ; or, à l'été 1814, Benjamin Constant tombe follement amoureux de Mme Récamier et met un temps de côté ses préoccupations littéraires et politiques. Pour séduire Ellénore, le héros a recouru à une lettre, faute d'être capable d'exprimer ses sentiments par la parole ; or Constant lui-même

était un habitué de cette manière de procéder : ainsi pour séduire Mme Trevor, il raconte : « je lui écrivis une belle lettre pour lui déclarer que j'étais amoureux ». (*O. C.*, t. III, p. 316) L'attitude assez désinvolte du jeune Adolphe est aussi à rapprocher de celle de Constant, qui note dans son Cahier rouge : « je disais tout ce qui me passait par la tête. [...] je me moquais de tout le monde, [...] je soutenais avec assez d'esprit les opinions les plus biscornues. » (Ibid., p. 203) Enfin, on sait que la pensée de mort a toujours accompagné Benjamin Constant — « l'idée de la mort est toujours autour de moi » notait-il (Journaux intimes, 14 avril 1806 : *O. C.*, t. VI, p. 437). Logiquement, son héroïne ne pouvait que mourir d'avoir mal aimé Adolphe, elle ne pouvait que répéter par deux fois son pressentiment de cette fin morbide, et Adolphe lui-même ne pouvait être que sensible à la mort, par une expérience vécue dans sa jeunesse. Remarquant cette ressemblance, André Monglong écrira : « La pensée de la mort ouvre et ferme le livre d'Adolphe. Elle domine la vie intérieure de Benjamin Constant. » (*Vies préromantiques*, 1925, p. 254)

C'est donc une conclusion aisée que celle que sont appelés à tirer les spécialistes. Ce n'est nul autre que lui-même que Benjamin Constant a voulu présenter dans *Adolphe* ; c'est son histoire, son drame personnel, ses contradictions et ses faiblesses qu'il y a intégrés. Dans cette entreprise, il n'aura pêché que par un excès de cynisme et d'autocritique : car si Constant s'est peint dans *Adolphe*, il n'a présenté de lui que le mauvais côté. Ainsi pour Charles Du Bos, Adolphe est « à la fois le plus ressemblant et le moins ressemblant des portraits de Constant, le plus ressemblant quant aux défauts, le moins ressemblant par le silence observé quant aux qualités. » (*Grandeur et misère de Benjamin Constant*, 1946, p. 28)

Cette nuance faite, le roman *Adolphe* se rattache donc aux idées libérales par le portrait sans concession qu'il présente de l'un des héros du libéralisme, Benjamin Constant, homme public reconnu, dont la vie privée était pleine d'effervescence et surtout de contradictions.

[Opinion des contemporains. Confirmations.] À toutes les époques, les premiers juges d'une œuvre littéraire ou artistique sont à trouver dans le cercle, plus ou moins étendu, de la famille ou des amis. Avant de présenter quelques-unes des réactions journalistiques qu'a inspirées *Adolphe*, il n'est pas inutile de rappeler la teneur des jugements des proches de Constant, car ces prises de position apportent une solide garantie à l'interprétation selon laquelle il y aurait une forte teneur biographique dans le roman.

Le premier témoin que j'aimerais présenter n'est autre qu'Albertine de Staël, la fille que Germaine de Staël aurait eue, semble-t-il, avec Benjamin Constant. En juillet 1816, elle écrit à Constant après qu'elle et son mari Victor aient eu l'occasion de lire *Adolphe*. Après

avoir déclaré qu'elle ne s'était pas sentie, à la lecture, une grande sympathie avec le héros, elle ajoute : « Victor vous aime beaucoup et moi aussi, mais il faut pour cela que je croie qu'Adolphe n'est pas vous tout à fait, quoique malheureusement il y ait des traits semblables. » (*Correspondance générale*, t. X, p. 94)

Dans le cercle familial immédiat de B. Constant, deux personnages vont engager, après la lecture d'*Adolphe*, une correspondance étendue : Charles de Constant et sa sœur Rosalie. C'est le premier des deux qui lancera les débats, dans une lettre du 1^{er} juillet 1816, où il écrit : « *Adolphe* t'aura fait du chagrin, chère Rose, encore plus qu'à moi dont il a excité l'indignation. Les portraits sont si bien faits qu'il n'y a personne qui ait connu les originaux qui ne les reconnaisse. » Et Rosalie de répondre : « J'aime autant croire l'histoire qu'il fait de son inconnu que d'y chercher la sienne, quoique je sois bien sûr qu'elle y est ». (Correspondance citée par P. Delbouille, *Genèse, structure et destin d'Adolphe*, p. 399)

Dans les jours suivants, la discussion continue. Charles de Constant cherche à approfondir les raisons qui ont pu conduire son cousin à publier une telle œuvre. Il écrit le 8 juillet : « En lisant *Adolphe*, tu auras vu, chère Rose, que Benjamin explique sa conduite en médissant de son caractère, et comme disait quelqu'un, il a voulu qu'on sût qu'il se conduit dans sa vie privée par les mêmes principes qu'en politique. Il a fait mettre dans les papiers anglais que les personnages de ses romans ne sont point des portraits de gens connus, que ce n'est ni son père ni lui, mais ceux qui ont connu l'un et l'autre ne seront pas trompés par cette déclaration. Plusieurs personnes ici ont connu Ellénore. Elle s'appelait Lindsey. Elle était moitié française, moitié anglaise. C'était une fille de bonne compagnie que des aventures avaient jetée dans le concubinage. Elle avait de l'esprit sans instruction. Ses aventures avec Benjamin firent assez de bruit dans le temps. » (Ibid., p. 400)

Charles de Constant fait ici référence à la controverse qui s'engagea très tôt dans les journaux anglais, mais aussi français, autour de l'identité cachée d'Ellénore, débat dont j'évoquerai plus loin les grandes lignes. Dans le débat futur entre les « staéliens » et les « lindsayiens », il se prononce énergiquement pour faire d'Anna Lindsay, d'origine irlandaise, l'une des inspirations premières du personnage d'Ellénore. Aussi fermement exprimé soit-il, son sentiment ne convainc pas sa sœur, qui avait passé de longues années comme confidente de Benjamin Constant, à l'époque où celui-ci se sentait malmené dans sa liaison orageuse avec Mme de Staël. Elle réplique donc le 12 juillet 1816 : « Tu avais raison, *Adolphe* m'a fait une vraie peine, il m'a fait ressentir quelque chose de ce que l'histoire m'a fait souffrir. La position est si bien peinte que j'ai cru être encore au temps où j'étais témoin d'un esclavage indigne et d'une faiblesse fondée

sur un sentiment généreux qui méritait quelque intérêt. Ce n'est elle [Germaine de Staël] que sous le rapport de la tyrannie ; mais c'est bien lui, et je comprends qu'après avoir été si souvent en scène, si diversement jugé, si souvent en contradiction avec lui-même, il ait trouvé quelque satisfaction à s'expliquer, à se déduire et à signaler les causes de ses erreurs et de ses motifs dans une relation qui a si fort influé sur sa vie ; mais je voudrais bien qu'il ne l'eût pas publiée. La fiction est triste, et ne donne qu'un sentiment pénible du commencement à la fin. Ce qui est changé à la vérité réelle ôte à la vérité idéale, la fin surtout me fait de la peine ; les résultats sont décourageants. » (Ibid., p. 400)

Nous voyons comment l'explication qu'elle fournit au projet littéraire de son cousin rejoint celle des historiens. Constant aurait cherché, en composant puis en publiant son roman, à jeter de la lumière sur son caractère et sur sa vie privée, si agitée et si défavorablement jugée par ses contemporains.

À ce stade, la démonstration n'a plus besoin d'être appuyée. Une dernière autorité, celle de Sismondi, ami de longue date de Mme de Staël et de Benjamin Constant, mérite cependant d'être citée en longueur, à cause de la précision avec laquelle il a analysé cette teinte biographique qui fait l'un des intérêts du roman. Sismondi recense même quelques ressemblances supplémentaires, que les commentateurs d'*Adolphe* n'ont pas manqué de signaler. Après avoir lu le roman de son ami, cet habitué des réunions à Coppet s'exprimera ainsi : « Je crois bien que je ressens encore plus de plaisir, parce que je reconnais l'auteur à chaque page, et que jamais confession n'offrit à mes yeux un portrait plus ressemblant. Il fait comprendre tous ses défauts, mais il ne les excuse pas, et il ne semble point avoir la pensée de les faire aimer. Il est très possible qu'autrefois il ait été plus réellement amoureux qu'il ne se peint dans son livre, mais, quand je l'ai connu, il était tel qu'Adolphe, et avec tout aussi peu d'amour, non moins orageux, non moins amer, non moins occupé de flatter ensuite et de tromper de nouveau par un sentiment de bonté, celle qu'il avait déchirée. Il a évidemment voulu éloigner le portrait d'Ellénore de toute ressemblance. Il a tout changé pour elle, patrie, condition, figure, esprit. Ni les circonstances de la vie, ni celles de la personne n'ont aucune identité ; il en résulte qu'à quelques égards elle se montre dans le cours du roman tout autre qu'il ne l'a annoncée. Mais à l'impétuosité et à l'exigence dans les relations d'amour, on ne peut la méconnaître. Cette apparente intimité, cette domination passionnée, pendant laquelle ils se déchiraient par tout ce que la colère et la haine peuvent dicter de plus injurieux, est leur histoire à l'un et à l'autre. Cette ressemblance seule est trop frappante pour ne pas rendre inutiles tous les autres déguisements. L'auteur n'avait point les mêmes raisons pour dissimuler les personnages secondaires. Aussi peut-on leur mettre

Adolphe (roman de B. Constant)

des noms en passant. Le père de Benjamin était exactement tel qu'il l'a dépeint. La femme âgée avec laquelle il a vécu dans sa jeunesse, qu'il a beaucoup aimée, et qu'il a vue mourir, est une madame de Charrière, auteur de quelques jolis romans. L'amie officieuse qui, prétendant le réconcilier avec Ellénore, les brouille davantage, est madame Récamier. Le comte de P*** est de pure invention, et, en effet, quoiqu'il semble d'abord un personnage important, l'auteur s'est dispensé de lui donner aucune physionomie, et ne lui fait non plus jouer aucun rôle. » (Ibid., p. 404)

Sur la question qui nous intéresse ici, celle de la similarité entre le personnage d'Adolphe et Benjamin Constant, nous sommes parvenus, semble-t-il, à la plus complète démonstration possible. Mais la teinte biographique du roman ne s'arrêtant pas au seul Adolphe, notre enquête ne peut s'arrêter ici. Il reste à vérifier si des éléments supplémentaires ne peuvent pas encore confirmer certains aspects biographiques du roman, notamment concernant le personnage d'Ellénore. Nous avons vu que même les proches de Constant ne s'accordaient pas sur le fait de savoir si Ellénore tenait surtout d'Anna Lindsay ou de Mme de Staël. Cette question méritera d'être posée. Nous verrons que dans Ellénore, Benjamin Constant a voulu offrir la synthèse de toutes les déceptions amoureuses de sa vie, et qu'en rendant dans la fiction son effervescence malade et ses déceptions récurrentes, *Adolphe* nous permet de mieux comprendre cet esprit éminemment perturbé qu'était Benjamin Constant.

[Autres appréciations d'époque.] Le caractère biographique d'*Adolphe* (qui ne s'arrête pas à son seul personnage principal) est corroboré par le témoignage des quelques personnes qui ont écouté B. Constant dans les lectures qu'il donna du roman, juste avant qu'il ne se décide à le faire publier. L'émotion intense qui se manifestait chez Constant lors de ces lectures prouve bien que le drame était comme une partie de lui-même, et qu'il revivait les épisodes malheureux du roman en les racontant à ses auditeurs. Ainsi Prosper de Barante écrit dans ses *Souvenirs* : « Il est impossible de lire cette autopsie si bien écrite et ce marivaudage d'une exaltation malade sans en être profondément ému. Mais ce qu'il fallait voir, c'était M. Constant lisant son *Adolphe* avec une émotion déchirante, baigné de larmes et interrompu par ses sanglots, tant le souvenir et l'imagination avaient d'action sur sa mobile sensibilité. » (*Souvenirs du baron de Barante de l'Académie française*, 1899, vol. II, p. 314)

Victor de Broglie écrit dans la même veine : « Nous étions douze ou quinze assistants. La lecture avait duré près de trois heures. L'auteur était fatigué ; à mesure qu'il approchait du dénouement, son émotion augmentait, et sa fatigue accroissait son émotion. À la fin, il ne put la contenir : il éclata en sanglots ; la contagion gagna la réunion toute entière, elle-même fort émue ;

ce ne fut que pleurs et gémissements. » (*Souvenirs*, 1886, t. I, p. 387)

L'action étonnante que la lecture d'*Adolphe* produisait sur Benjamin Constant confirme l'intérêt d'une lecture biographique de l'œuvre. Elle abonde ainsi dans le sens de l'idée qui est le fil rouge de la première partie de cet article : qu'*Adolphe*, en éclairant de manière puissante la vie de Benjamin Constant, fait partie intégrante de l'histoire du libéralisme.

Le personnage d'Ellénore fournit une autre occasion de confirmer cette thèse. Son identité cachée, présentée plus haut, sera détaillée par la suite. Je voudrais ici indiquer qu'à la lecture d'*Adolphe*, on sent que dans le personnage d'Ellénore, l'auteur a fusionné ensemble des caractères issus de diverses femmes qu'il a aimées, et que le mélange n'était pas parfaitement homogène. Car il est étonnant de voir une femme réservée et douce, devenir tout à coup furieuse, capable des scènes les plus violentes. « C'est là l'une des faiblesses psychologiques du roman, dira F. Bérence ; car une femme aussi passive qu'Ellénore ne saurait se comporter avec une telle violence. » (*Grandeur spirituelle du dix-neuvième siècle français*, t. I, 1958, p. 69)

Les commentateurs ultérieurs ont bien remarqué ce manque de cohérence, et tous l'ont attribué à cette même cause : le mélange inadéquat de plusieurs caractères différents et incompatibles. Ainsi Émile Faguet écrit : « Ellénore est-elle un personnage bien net, bien éclairé, surtout bien profondément pénétré ? J'ai des doutes, à cet égard, des inquiétudes plutôt, et une certaine hésitation. Il me semble qu'elle est composée un peu artificiellement de parties qui ne sont pas tout à fait d'accord. » (*Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle*, 1899, t. I, p. 205) Anatole France reprend cette critique et en fait le principal défaut du livre : « Si quelque reproche pouvait atteindre ce roman si parfait, il nous semble que c'est précisément sur ce point qu'il porterait. Ellénore, qui se montre douce, réservée, soucieuse de l'opinion, rejette bientôt tout ce qui faisait l'attrait modeste de son caractère. Un manque d'unité se trahit entre la femme discrète qui figurait au début du livre et la victime bruyante dont le désespoir s'étale sans mesure pour finir dans la mort. » (*Le génie latin*, 1917, p. 334-335)

Enfin, il faut noter que plusieurs passages du roman sont des reprises directes, à peine reformulées, de propos contenus dans les *Journaux intimes* de Benjamin Constant et relatifs à l'une des femmes qu'il a aimées. J'en ai déjà cité plusieurs concernant Germaine de Staël ; voici maintenant deux exemples se rapportant l'un à Anna Lindsay, l'autre à Charlotte de Hardenberg.

À propos d'Anna Lindsay, le *Journal* parle des « préjugés qu'elle a adoptés, par un motif généreux, en sens inverse de son intérêt » (*Journaux intimes*, 28 juillet 1804 : *O. C.*, t. VI, p. 176) ; pareillement on lit dans *Adolphe* qu'Ellénore « avait beaucoup de pré-

jugés ; mais tous ses préjugés étaient en sens inverse de son intérêt. » (*O. C.*, t. III, p. 116) Et voici encore un autre exemple, concernant maintenant Charlotte de Hardenberg. En décembre 1807, Charlotte est malade à Dôle. « J'ai voulu lui parler, raconte Constant dans les *Journaux*, elle a frémi à ma voix. Elle a dit : 'Cette voix, cette voix, c'est la voix qui fait du mal. Cet homme m'a tuée.' » (*O. C.*, t. VI, p. 573) Cette expression se retrouve dans *Adolphe*, où Ellénore, souffrante, dit à Adolphe qui essaie de lui parler : « Quel est ce bruit, s'écria-t-elle ? C'est la voix qui m'a fait du mal. » (*O. C.*, t. III, p. 172)

[La réception par la presse contemporaine] En juin 1816, fort d'une double parution, à Paris et à Londres, le roman *Adolphe* entend conquérir la critique. Les premiers jours, semble-t-il, sont encourageants, et Benjamin Constant s'enthousiasme dans son *Journal* : « Mon roman a beaucoup de succès », écrit-il. (*O. C.*, t. VII, p. 278) Il ne tarde cependant pas à déchanter, observant une musique nouvelle dans les compte-rendus ou les notices de présentation de son livre. Le roman n'est pas sorti depuis deux semaines que déjà des journaux s'ingénient à trouver les clefs d'une lecture biographique de l'œuvre. Pour la plupart, Mme de Staël se cache derrière le personnage d'Ellénore et c'est leur aventure que Constant raconte.

« Que faire ? » se demande l'auteur dans son *Journal*, en date du 22 juin. Le lendemain, il décide de faire paraître un désaveu. Sa plainte paraît dans le *Morning Chronicle* du 24 juin 1816 : « Monsieur. Différents journaux ont laissé entendre que le court roman d'*Adolphe* contient des péripéties s'appliquant à moi-même ou à des personnes existant réellement. Je crois qu'il est de mon devoir de démentir une interprétation aussi peu fondée. J'aurais jugé ridicule de me décrire moi-même et le jugement que je porte sur le héros de cette anecdote devrait m'avoir évité un soupçon de ce genre, car personne ne peut prendre plaisir à se représenter comme coupable de vanité, de faiblesse et d'ingratitude. Mais l'accusation d'avoir dépeint d'autres personnes, quelles qu'elles soient, est beaucoup plus grave. Ceci jetterait sur mon caractère un opprobre auquel je ne veux pas me soumettre. Ni Ellénore, ni le père d'Adolphe, ni le comte de P*** n'ont aucune ressemblance avec aucune personne de ma connaissance. Non seulement mes amis, mais mes relations me sont sacrées. » (Texte traduit par J.-H. Bornecque dans son édition d'*Adolphe*, 1963, p. 305 ; *O. C.*, t. X, p. 245)

Apparemment cela n'a pas convaincu le journal, car à la suite de la lettre le *Morning Chronicle* fait remarquer : « Bien que cet ouvrage soit publié comme une anecdote trouvée dans les papiers d'un inconnu, il ne peut cependant y avoir de doute, comme nous l'avons dit précédemment, que l'auteur a fait le portrait de ses propres sentiments et émotions ; par conséquent, à partir du moment où l'on se souvient de l'intimité que l'auteur a connue avec la célèbre Mme de

Staël, le caractère d'Ellénore inspire un intérêt et une curiosité redoublés. » (Idem.)

C'était un coup d'épée dans l'eau. Mais Constant ne s'avoue pas vaincu. Décidé à récuser les rapprochements avec Mme de Staël (nous verrons plus loin ses raisons), il décide de rédiger une préface qu'il ajouterait en tête d'une seconde édition, et dans laquelle il indiquerait qu'il n'avait pas en vue des personnages existants. C'est ce qu'il fait dès le 25 juin. On lit dans cette préface : « Si j'avais donné lieu réellement à des interprétations pareilles, s'il se rencontrait dans mon livre une seule phrase qui pût les autoriser, je me considérerais comme digne d'un blâme rigoureux... Cette fureur de reconnaître dans les ouvrages d'imagination les individus qu'on rencontre dans le monde, est pour ces ouvrages un véritable fléau. Elle les dégrade, leur imprime une direction fautive, détruit leur intérêt et anéantit leur utilité. Chercher des allusions dans un roman, c'est préférer la tracasserie à la nature, et substituer le commérage à l'observation du cœur. » (*O. C.*, t. III, p. 100)

Curieusement, tout en condamnant les interprétations qu'il juge abusives, Constant se permet des références troublantes à Mme de Staël. Ainsi, dans la même préface, il écrit : « La femme la plus spirituelle de notre siècle, en même temps qu'elle est la meilleure, Mme de Staël a été soupçonnée, non seulement de s'être peinte dans *Delphine* et dans *Corinne*, mais d'avoir tracé de quelques-unes de ses connaissances des portraits sévères ; imputations bien peu méritées ; car, assurément, le génie qui créa *Corinne* n'avait pas besoin des ressources de la méchanceté, et toute perfidie sociale est incompatible avec le caractère de Mme de Staël, ce caractère si noble, si courageux dans la persécution, si fidèle dans l'amitié, si généreux dans le dévouement. » (Idem)

Seulement son éditeur ne l'entendait pas de la même oreille. Les dépenses qu'il avait engagées pour réaliser la première édition, il ne voulait pas les perdre à jamais en se lançant dans une seconde édition, trois semaines après la première et tandis que le livre ne s'écoulait que lentement. Ainsi, la solution choisie fut double : d'un côté, pour les exemplaires brochés, la préface fut tirée dans des feuilles supplémentaires et encartée avec le reste. Dans les exemplaires encore en feuilles, la préface remplaçait l'« Avis de l'éditeur » qui ouvrait le roman. L'opération fut toutefois de courte durée, puisque dès le 17 juillet Constant reçut un message amical de Mme de Staël, qui ne se montrait pas du tout offensée par le livre. Il note dans son *Journal* : « Lettre de Mme de Staël. Mon roman ne nous a pas brouillés. » (*O. C.*, t. VII, p. 282) Dès lors la préface n'a plus l'importance qu'elle avait, et Constant écrit à son éditeur : « Au fond la préface n'avait d'autre but que de démentir les applications qu'on avait faites, et les premiers moments passés, la chose est très indifférente. » (Idem) La préface n'est plus ajoutée aux

Adolphe (roman de B. Constant)

exemplaires produits, qui restent conformes à la première édition.

Si nous cherchons maintenant à nous expliquer cette suite d'opérations assez rocambolesque, l'intention biographique d'*Adolphe* s'en trouvera encore renforcée. De toute évidence, Constant agit sous la pression des événements, mais pas de n'importe quels événements : dans le premier cas, il réagit aux imputations journalistiques, qui font une lecture biographique de son œuvre ; dans le second cas, il abandonne son projet de seconde édition après avoir été rassuré par le message de Mme de Staël. La seconde édition n'a donc pas pour intention de corriger certains abus de langue, certains helvétismes notamment, décelés par les critiques ; elle ne vise pas non plus à adoucir l'image d'un roman de style romantique qui l'empêchait d'être apprécié par le grand public ; non, ce sont des éléments liés strictement à cette lecture biographique d'*Adolphe* qui poussent Constant à agir.

En suivant certains spécialistes, comme Henri Guillemin, on peut même pousser le raisonnement plus loin. Face aux allégations des journaux, Constant est-il bien victime ? Ses réactions sont-elles crédibles ? On peut voir dans l'attitude de l'auteur d'*Adolphe* une manière de se jouer d'une situation qu'il a lui-même créée, et très volontairement. D'après cette interprétation, Constant aurait voulu dès le départ présenter Mme de Staël dans Ellénore — sans en avoir l'air, mais tout en le faisant d'une manière claire. Guillemin explique : « Il faut que la clef : Ellénore=Germaine, soit assez visible pour qu'on la saisisse aisément, assez cachée pour que l'auteur puisse toujours, galant homme, affirmer qu'on s'abuse en donnant à l'ouvrage le sens même qui constitue sa raison d'être. Méconnaissable et irrécusable, telle doit être Mme de Staël dans son roman. » (« *Adolphe* ou le parapluie de Benjamin Constant », *Éclaircissements*, 1961, p. 95) Cette volonté cachée expliquerait aussi l'étonnante naïveté de Constant qui, dans sa préface à la seconde édition — dont l'objectif avoué était de faire taire les rumeurs — fait un éloge appuyé de Mme de Staël. Le piège tendu par l'auteur aurait donc parfaitement fonctionné, et il se serait donné le beau rôle en ayant l'air de condamner les allégations, tout en les confirmant avec une désinvolture presque innocente.

[L'identité d'Ellénore] Après avoir montré que Constant s'était mis en scène lui-même dans son roman, qu'il y racontait son histoire, ou plutôt ses histoires, je dois au lecteur de faire un point rapide sur l'identité d'Ellénore, après avoir plusieurs fois effleuré le problème. La question se pose en ces termes : Quelle femme Benjamin Constant a-t-il voulu dessiner dans Ellénore ?

Si la question se pose, c'est qu'aucune amante de Constant ne se signale de manière parfaitement évidente à la lecture de l'histoire d'Ellénore. La ressemblance avec Germaine de Staël, l'intérêt que Constant

aurait eu à lui faire jouer ce rôle, tout cela est évident. Mais la ressemblance n'est pas complète, et quant aux intérêts, l'auteur en avait aussi de mettre en scène d'autres femmes.

Malgré tous les points communs précédemment signalés, il est certain qu'entre Ellénore, modeste et discrète, et Germaine, talentueuse et exigeante, le parallèle ne saurait être complet. C'est qu'il y a dans le personnage d'Ellénore un alliage, une fusion de plusieurs individualités. Sa condition, celle de concubine irrégulière d'un homme avec qui elle aura deux enfants, elle la doit à Anna Lindsay. Il en est de même de son dévouement sans faille auprès du comte de P***, hommage rendu par Constant à la douce Irlandaise, qui, à l'époque de la Terreur, avait soutenu avec courage Auguste de Lamoignon, auquel elle s'était liée. L'emprunt, peut-être, s'arrête là, d'autant plus qu'en 1806 Anna et Benjamin sont éloignés, comme les *Journaux intimes* le prouvent. On aurait bien tendance à faire aussi une place à Charlotte, qui fut aux origines du projet littéraire de Constant, plus tard radicalement transformé. On sait que certains ajouts ultérieurs, entre 1806 et 1810, ont été dictés par des sentiments provenant directement de la jeune femme. Ainsi en est-il du passage déjà cité : « Quel est ce bruit, s'écria-t-elle ? C'est la voix qui m'a fait du mal. » (*O. C.*, t. III, p. 172) Enfin, pour certains traits et pour certains faits, c'est vers Julie Talma, un autre amour de Constant, qu'il faut se tourner pour l'explication. C'est le cas pour la scène de la mort d'Ellénore, qui s'inspire de l'expérience vécue de Constant, quand Julie Talma est morte sous ses yeux, au printemps 1805.

Après avoir agité les spécialistes, le débat entre les « staëliens » et les « lindsayiens », notamment, s'est ainsi effacé au profit d'une lecture plus complète du personnage d'Ellénore. Celle-ci a tout à la fois la jalousie et la fureur de Mme de Staël et la droiture d'Anna Lindsay ; elle emprunte certains de ses caractères et doit certaines de ses péripéties à d'autres amantes de Constant.

Cet assemblage de différents passés, de différentes histoires, rend certaines questions, comme la signification de la mort d'Ellénore, particulièrement difficiles à résoudre. Dans l'absolu, on l'a dit, la mort de Julie Talma, sous les yeux de Constant, au printemps 1805, fournit la base matérielle du récit. Mais la signification profonde ou physiologique n'en reste pas moins douteuse. Deux interprétations, sur ce point, se font concurrence. Suivant la première, Constant pensait à Charlotte en faisant mourir Ellénore : c'est une forme de conjuration du destin, une manière de revivre, pour ne pas le revivre, le triste destin de Julie Talma. La seconde, soutenue notamment par Gustave Rudler, me paraît plus convaincante. Aux prises avec Germaine de Staël, de qui il peine à se détacher, Benjamin Constant aurait fait mourir Ellénore pour obtenir symboliquement cette rupture qui se dessinait et qu'il espérait.

Il se délivrait d'elle par l'écriture, il résolvait ses problèmes personnels par l'intermédiaire de son héros.

[Conclusion sur la teinte biographique du roman.] La teinte biographique d'*Adolphe* autorise donc déjà une lecture libérale du roman. Nous retrouvons, mis en scène sous nos yeux, la psychologie intérieure complexe et le destin sentimental tragique de Benjamin Constant, l'un des meilleurs représentants de la tradition libérale française. En outre, le couple que le héros forme avec Ellénore illustre en partie celui que Constant formait avec Germaine de Staël et, en éclairant leur existence partagée à travers la fiction, *Adolphe* nous permet de mieux comprendre leur vie et leur œuvre à tous les deux.

S'il a paru nécessaire d'établir cette thèse avec longueur, ce n'est pas qu'elle ait été fondamentalement douteuse. La lecture biographique d'*Adolphe* est faite par tous les commentateurs de l'œuvre, et Constant lui-même l'a préconisée, en écrivant expressément dans son Journal : « On a très bien saisi le sens du roman. Il est vrai que ce n'est pas d'imagination que j'ai écrit. *Non ignara mali* [je connais moi-même le malheur]. » (Journaux intimes, 28 décembre 1806 : *O. C.*, t. VI, p. 484)

Toute la difficulté vient de ce que nous avons affaire à une œuvre de fiction. Toute imprégnée soit-elle de souvenirs personnels et d'expériences vécues, l'histoire d'Adolphe et d'Ellénore s'écarte en bien des points des circonstances de vie de l'auteur. C'est pour cela que l'on peut faire, et que beaucoup ont fait une lecture purement littéraire de l'œuvre : c'est-à-dire que l'on considère le roman comme un morceau d'art, où Constant répond à des impératifs stylistiques et littéraires, et où il a voulu faire œuvre de romancier. Contre cette interprétation, et quoique, très vraisemblablement, Constant ait souvent sacrifié la vérité biographique aux exigences du travail littéraire, il a paru important de montrer avec une abondance de preuves, qu'avant d'être une œuvre d'art, *Adolphe* est un témoignage. Pour reprendre les mots de l'un de ses plus grands spécialistes, Gustave Rudler, « *Adolphe* n'est pas un roman, c'est une histoire romancée, à peine romancée ». (« *Adolphe* » de Benjamin Constant, 1935, p. 61)

[II. Individualisme et subjectivisme.] Dans le domaine de la littérature, les genres, les thèmes et les schémas sont infinis. Rattacher un roman à l'un d'eux est un exercice salutaire et utile, qui simplifie la compréhension du projet de l'auteur. Mais pour le propos de cet article, les considérations qui fondent l'opinion selon laquelle *Adolphe* serait un roman psychologique, romantique, ou tragique, ont peu d'importance. Sans doute, d'ailleurs, ces qualificatifs sont-ils tous justifiés, et je renvoie à ce propos aux études des spécialistes comme Paul Delbouille ou Gustave Rudler pour les détails et les justifications.

Quant à moi, je préfère m'occuper à prouver qu'*Adolphe* est un roman empreint d'individualisme et de subjectivisme. Pour présenter les choses par contraste, il m'apparaît que le roman de Benjamin Constant est l'exact opposé de ces fresques sociales immenses où l'auteur balade sa vision superbe, tel un aigle au-dessus de la masse. *Adolphe* au contraire est le récit d'un homme et d'un seul, considéré depuis son propre point de vue, et depuis le sien seul.

Une telle caractéristique, dira-t-on, ne suffit pas à en assurer l'originalité. Soit. Mais il ne faut pas oublier que je cherche moins à défendre le roman et à caractériser son originalité, qu'à en conduire une lecture libérale. Or l'individualisme se trouve véritablement au fond de la pensée libérale. Le libéralisme, en effet, est cette idée que l'individu a des droits fondamentaux qu'aucun gouvernement n'a le droit de piétiner ; dans la pratique, il consiste à agrandir la sphère de l'action individuelle et à resserrer celle de la contrainte gouvernementale. Le subjectivisme, lui aussi, est au cœur du projet libéral : il en solidifie même les bases, en montrant la pluralité des jugements et l'incapacité qu'a une loi à s'appliquer à des situations différentes.

Or il s'avère que l'individualisme est une caractéristique essentielle d'*Adolphe*. Dès le titre, nous savons qu'au fond l'œuvre nous présentera le cas d'un homme, Adolphe ; mais il pourrait fort bien, à la manière du *Père Goriot* de Balzac, ne se servir de ce héros que comme un point d'ancrage, un centre de gravité autour duquel la grande fresque sociale imaginée par l'auteur pourrait se dérouler et s'animer. Benjamin Constant ne partage pas un tel souhait. Dès les premières pages, le lecteur comprend qu'il ne s'agira jamais que d'Adolphe. Il est cet individu qui fera face à la société.

Le premier chapitre, qui doit poser le décor et annoncer l'intrigue, est tout entier réservé à la description — description *psychologique* : je reviendrai sur ce détail — du héros, Adolphe. « Je venais de finir à vingt-deux ans », y est-il dit, « mes études à l'Université de Göttingue. » (*O. C.*, t. III, p. 108) Sans préambule, la première phrase nous introduit à notre héros comme à celui qui guidera tout le récit. Nous allons découvrir sa personnalité, son passé, avant de découvrir l'histoire qu'il doit raconter. Car Adolphe, son caractère, sa personnalité, son individualité, constituent le point de départ du roman : « Si on veut bien reprendre les choses à leur début, écrira Paul Delbouille, on constate que le vrai point de départ, non seulement de la narration, mais de l'aventure elle-même, réside dans le caractère d'Adolphe. Cette vérité n'a pas besoin d'être démontrée : les deux premiers chapitres du roman sont suffisamment explicites sur ce point, qui nous exposent avec un certain luxe de détails le fondement psychologique de l'attitude d'Adolphe. » (*Genèse, structure et destin d'Adolphe*, p. 306)

L'omniprésence d'Adolphe est à ce point complète que les personnages secondaires, qui donnent l'oc-

Adolphe (roman de B. Constant)

casion, dans bien des romans, à de longues pages descriptives, ne sont ici qu'à peine esquissés. Pour la plupart, on ne connaît pas même leur nom : ainsi pour le comte de P***, le baron de T***, le père d'Adolphe, l'amie d'Ellénore, ses enfants. Nous sommes loin de l'attitude d'un Balzac ou d'un Zola, qui passaient des jours, des semaines, des mois peut-être à trouver le nom qui conviendrait à leur personnage, et qui en outre consacraient des pages entières à la description des personnages les plus éloignés de l'intrigue principale. Dans *Adolphe*, tout est fait pour nous transmettre le sentiment qu'au fond les autres sont sans importance. Clairement, il n'y a qu'Adolphe et Ellénore, un couple face à une société indifférenciée qui le tyrannise.

Aucun personnage secondaire ne nous est vraiment connu. Les deux enfants qu'Ellénore a eu avec le comte de P*** interviennent dans le récit, mais nous ne connaissons ni leur nom, ni leur âge, ni leur sexe.

D'une manière générale, d'ailleurs, les corps sont assez absents du roman ; l'esprit prime. Le roman contient peu de descriptions physiques, sauf quand elles sont d'une extrême nécessité, comme lorsqu'Ellénore apparaît pâle, ou que le plaisir ou la terreur se manifestent sur son visage. En vérité, ce n'est qu'avec la mort d'Ellénore que le corps fait véritablement son apparition sur la scène.

Ellénore elle-même ne nous est pas mieux connue que les autres personnages principaux, preuve, s'il en était besoin, que seul Adolphe compte, que tout repose sur lui et sur sa vision des réalités. Dans le cas d'Ellénore, cette absence d'indications étonne. Cette femme qui va être séduite par notre héros et qui va l'exaspérer par son amour tyrannique, nous ne connaissons ni la couleur de ses yeux, ni celle de ses cheveux. Était-elle même belle ? Grande, ou petite ?

Dans ces descriptions minimalistes, il est une caractéristique qui, en revanche, mérite qu'on s'y attarde. La volonté de Constant de se concentrer sur l'explication subjective des motifs personnels de l'individu se traduit par l'utilisation renforcée et toujours très représentative de l'expression « parce que » dans la construction de ses phrases. C'est qu'au-delà des données, quelles qu'elles soient, l'auteur s'intéresse à la psychologie de l'individu, aux motifs de ses choix et de ses comportements. Voici, à titre d'exemple, le morceau qui doit nous décrire Ellénore : « Ellénore n'avait qu'un esprit ordinaire ; mais ses idées étaient justes, et ses expressions, toujours simples, étaient quelquefois frappantes par la noblesse et l'élévation de ses sentiments. Elle avait beaucoup de préjugés ; mais tous ses préjugés étaient en sens inverse de son intérêt. Elle attachait le plus grand prix à la régularité de la conduite, précisément parce que la sienne n'était pas régulière suivant les notions reçues. Elle était très religieuse, parce que la religion condamnait rigoureusement son genre de vie. Elle repoussait sévère-

ment dans la conversation tout ce qui n'aurait paru à d'autres femmes que des plaisanteries innocentes, parce qu'elle craignait toujours qu'on ne se crût autorisé par son état à lui en adresser de déplacées. Elle aurait désiré ne recevoir chez elle que des hommes du rang le plus élevé et de mœurs irréprochables, parce que les femmes à qui elle frémissait d'être comparée se forment d'ordinaire une société mélangée, et, se résignant à la perte de la considération, ne cherchent dans leurs relations que l'amusement. Ellénore, en un mot, était en lutte constante avec sa destinée. » (*O. C.*, t. III, p. 116-117)

Ce roman, dont les personnages secondaires sont peu connus, se distingue aussi par son absence de décor. Cette caractéristique, encore une fois, surprend d'autant plus que dans les romans du XIX^e siècle, la description suivie et approfondie des lieux de scène s'étend habituellement sur de nombreuses pages. Rien de semblable dans *Adolphe*. Non pas que le récit se déroule dans un lieu fixe et immuable : bien au contraire, au cours des chapitres, les personnages vont et viennent, se promènent, se rendent dans des réceptions, etc. Toute cette richesse potentielle de tableaux n'est pas exploitée par l'auteur, qui préfère le spectacle de son seul Adolphe. Et quand l'occasion rend la description inévitable, il faut voir avec quelle concision, dans quel choix de termes, tous plus abstraits et vagues les uns que les autres, les paysages nous sont rendus. Ainsi en est-il au septième chapitre, quand Adolphe erre dans une promenade nocturne et solitaire. Le décor nous est décrit en une seule phrase : « Le jour s'affaiblissait : le ciel était serein ; la campagne devenait déserte ; les travaux des hommes avaient cessé : ils abandonnaient la nature à elle-même. » (*Ibid.*, p. 157) Fort de ces quelques précisions, le narrateur poursuit : « Mes pensées prirent graduellement une teinte plus grave et plus imposante. » (*Idem*) Et ainsi reprend le récit habituel, brièvement interrompu, des sentiments et des réflexions d'Adolphe. Pour l'auteur, on le sent, c'est là l'essentiel du roman.

L'emploi des mots est d'ailleurs significatif. Comme l'illustre le passage cité, Constant fait un grand usage des termes vagues et abstraits, comme s'il avait peur de donner un véritable relief à ses décors, comme s'il avait peur que, l'espace d'un instant, le lecteur ne détourne l'œil de son héros. Les choses matérielles, qui sont d'habitude la base des descriptions littéraires, n'apparaissent pour ainsi dire pas. De manière significative, les deux emplois du mot table sont dans « sortir de table » et « se mettre à table », l'auteur n'ayant pas jugé important de nous représenter ni ce qui est servi dans les dîners auxquels assistent Adolphe et Ellénore, ni même l'apparence qu'ont les tables de ces grandes réceptions.

Le meilleur exemple de cette écriture volontairement et radicalement centrée sur le seul individu, se trouve justement à une telle occasion. Il y a mille et une

manières de décrire une fête avec beaucoup de convives ; celle de l'auteur d'*Adolphe* n'est pas commune : « L'assemblée était nombreuse ; on m'examinait avec attention. J'entendais répéter tout bas, autour de moi, le nom de mon père, celui d'Ellénore, celui du comte de P***. On se taisait à mon approche ; on recommençait quand je m'éloignais. Il m'était démontré que l'on se racontait mon histoire, et chacun, sans doute, la racontait à sa manière ; ma situation était insupportable ; mon front était couvert d'une sueur froide. Tour à tour je rougissais et je pâlisais. » (Ibid., p. 167)

La focalisation sur Adolphe apparaît presque maladroite. Pas une phrase n'oublie de parler du héros ; pas une phrase n'est consacrée aux personnes qui l'environnent. Dans d'autres circonstances, nous pesterions contre cet excès d'égoïsme, contre cet oubli d'autrui ; mais nous sommes en présence d'un vrai roman de l'individu.

La relation du héros avec son environnement est donc celui d'un individu auquel on accorde toute l'importance et qu'on a placé, seul, au centre du théâtre. Les rapports qu'il entretient avec les personnages secondaires viennent confirmer cette conclusion. En effet, les paroles rapportées d'autres personnages ne nous servent pas à mieux comprendre ces personnages, mais à mieux comprendre Adolphe lui-même ; elles l'éclairent sous un nouveau jour. Paul Delbouille commente le procédé en ces termes : « Quand Adolphe donne la parole à un autre que lui-même pour nous faire entendre le jugement dont il était l'objet, Adolphe ne modifie pas fondamentalement la perspective, il ne nous fait pas exactement prendre un autre point de vue, mais il nous met devant les yeux un miroir où nous retrouvons son visage sous un angle inconnu. Le détour est heureux, parce que ces paroles qui n'ont en apparence qu'un intérêt historique, qui ne sont reproduites, semble-t-il, que pour leur valeur d'évènement, nous permettent malgré tout de contrôler, au moins partiellement, l'analyse qu'Adolphe fait de lui-même. » (*Genèse, structure et destin d'Adolphe*, p. 188-189) Les exemples abondent de l'usage de ce procédé curieux mais très utile, qui permet de continuer à parler d'Adolphe même quand la parole est cédée à d'autres protagonistes, et qui a pour effet d'accentuer l'individualisme littéraire du roman. Prenons le baron de T*** ; son action se limite à des interventions, d'ailleurs maladroites, et à des échanges avec notre héros. À une occasion, voici ce qu'il dit à Adolphe : « Je lis dans votre âme, malgré vous et mieux que vous ; vous n'êtes plus amoureux de la femme qui vous domine et qui vous traîne après elle ; si vous l'aimiez encore, vous ne seriez pas venu chez moi. Vous saviez que votre père m'avait écrit ; il vous était aisé de prévoir ce que j'avais à vous dire : vous n'avez pas été fâché d'entendre de ma bouche des raisonnements que vous vous répétez sans cesse à vous-même, et toujours inutilement. » (*O.*, t. III, p. 153) « Pourquoi voulez-vous rester dans une

situation dont vous souffrez, demande-t-il une autre fois ? À qui faites-vous du bien ? Croyez-vous que l'on ne sache pas ce qui se passe entre vous et Ellénore ? Tout le monde est informé de votre aigreur et de votre mécontentement réciproque. Vous vous faites du tort par votre faiblesse, vous ne vous en faites pas moins par votre dureté ; car, pour comble d'inconséquence, vous ne la rendez pas heureuse, cette femme qui vous rend si malheureux. » (Ibid., p. 168)

Jusque dans les interventions des personnages secondaires, Adolphe se présente donc à nous comme un authentique roman de l'individu. Toute la lumière est dirigée vers un seul personnage ; tout tourne autour de lui, tout dépend de lui.

La question des faits, des évènements dans *Adolphe*, conduit à des déductions similaires. Aussi discrets que les personnages secondaires et que les décors, les faits sont volontairement laissés au second plan. Ils sont simples et racontés avec sobriété. Simples d'abord, parce qu'à l'évidence, il ne se passe pas grand-chose dans *Adolphe*. La séduction puis le délitement du lien amoureux : voilà deux phases qui se suivent et que n'agrémentent que très peu de péripéties supplémentaires. Et quand évènement il y a, l'auteur semble se plaire à laisser au fait un rôle accessoire, presque anecdotique. Ainsi en est-il tout particulièrement de l'épisode du duel. Un homme met en jeu sa vie pour sauver l'honneur de sa bien-aimée : dans bien des romans l'épisode aurait valu un développement conséquent, fort en rebondissements, en suspens et en émotion. Constant prend le contre-pied de cet usage, et voici en quels termes il présente l'affaire : « Un homme, qui venait habituellement chez Ellénore, et qui, depuis sa rupture avec le comte de P***, lui avait témoigné la passion la plus vive, l'ayant forcée, par ses persécutions indiscrettes, à ne plus le recevoir, se permit contre elle des railleries outrageantes qu'il me parut impossible de souffrir. Nous nous battîmes ; je le blessai dangereusement, je fus blessé moi-même. » (Ibid., p. 140)

De toute évidence, les péripéties de ce couple qui naît puis qui s'éteint, n'ont qu'un rôle secondaire. Les évènements se succèdent sans grande continuité et sans approfondissement quelconque. « Les faits sont rapportés en aussi peu de mots qu'il est possible, dit Paul Delbouille : ce qui importe, c'est bien plutôt l'état d'âme qui les a provoqués, qui les a rendus tels qu'ils sont. Cette analyse prend relativement ses aises. Et c'est ainsi qu'elle se taille une si belle place dans le roman. Tout au long de la relation de son aventure, Adolphe va agir de même, réduisant chaque évènement à sa signification essentielle, se décrivant surtout dans ses pensées et dans ses intentions secrètes. » (*Genèse, structure et destin d'Adolphe*, p. 181) Dans tout le roman, Constant préfère resserrer le récit des faits pour proposer plutôt d'abondants commentaires

Adolphe (roman de B. Constant)

psychologiques, voire, à l'occasion, des considérations morales générales.

Cette organisation du roman répond à l'objectif individualiste de Constant. Ce qui compte dans le récit des événements, c'est la psychologie d'Adolphe, ce sont ses sentiments, ses états d'âme. Dans chaque chapitre, l'auteur s'applique davantage à nous présenter la nouvelle évolution de la condition de son héros, que l'étape supplémentaire du drame. C'est pour cela que les critères temporels, normalement déterminants, perdent ici leur raison d'être.

[Le subjectivisme. Un roman à la première personne du singulier.] Un roman de l'individu peut se construire de diverses façons. La plus naturelle, cependant, est l'écriture à la première personne du singulier, procédé par lequel le héros nous emmène de lui-même sur les traces de son destin. C'est le choix adopté par Constant ; non seulement il est heureux, mais il double l'individualisme déjà analysé d'un subjectivisme très libéral.

Encore une fois, l'écriture à la première personne du singulier n'est pas en soi une nouveauté. En vérité, la plupart des grands classiques du XVIII^e siècle sont écrits ainsi, et l'on pourrait penser que Constant s'en inspire. Mais *Adolphe* est un vrai roman écrit à la première personne, en ce sens que tout est filtré par le regard de ce personnage. Cela reste vrai, même si à certains moments ressurgit la dualité introduite par le décalage temporel : à côté du Adolphe acteur se place le Adolphe commentateur, celui qui raconte son histoire bien des années plus tard, et que l'on retrouve de temps à autre dans des formules telles que « la pauvre Ellénore, je l'écris dans ce moment avec un sentiment de remords... ». (*O. C.*, t. III, p. 166) Malgré cette dualité du « je », c'est cependant toujours Adolphe qui regarde et qui juge.

Cette forme d'écriture a de grandes implications. Toute l'histoire du couple, de la rencontre des deux amants à la séduction de l'un par l'autre, jusqu'au drame final, passera par le prisme d'Adolphe. Ce n'est que par ses yeux que nous verrons Ellénore se donner, perdre sa raison de vivre et mourir. De la même manière, ce n'est que par son regard subjectif que nous découvrirons la société et les paysages. Aussi, nous n'en saurons jamais que ce qui a frappé son imagination et ses sens.

Ce point de vue subjectif dans *Adolphe* impliquait des contraintes pour Constant. « Le choix de la narration en je impose certaines limites à la liberté du jeu du romancier, note bien Delbouille. Celui qui parle devra respecter les possibilités d'information dont il dispose. Analyste subtil, psychologue averti, observateur attentif de lui-même et des autres, il ne peut savoir que ce qu'il est humainement possible de savoir, sous peine de condamner son récit à l'in vraisemblance. » (*Genèse, structure et destin d'Adolphe*, p. 192) En effet, il est impossible que le narrateur nous raconte

une scène à laquelle il n'a pas assisté, à moins qu'un récit lui en ait été fait par un autre. De même, il ne peut que présumer la réflexion des personnes qui l'entourent. En bref, il n'est pas, il ne peut pas être omniscient.

Adolphe, nous pouvons le dire, satisfait à ces conditions de vraisemblance. Il juge Ellénore comme un être extérieur ; il perçoit avec beaucoup d'à-propos les états d'âme de son amante, mais sans capacité surnaturelle. Pour satisfaire le désir de cohérence, le héros accompagne même souvent ses commentaires sur la psychologie des personnages secondaires d'un préambule qui doit servir à faire entendre la méthode par laquelle il s'est acquis ces informations ou forgé ces pressentiments. Ainsi se justifie-t-il une fois d'avoir compris quelque chose à travers une discussion avec Ellénore : « Je démêlai par ses discours qu'elle attribuait à la solitude dans laquelle nous vivions le mécontentement qui me dévorait ». (*O. C.*, t. III, p. 161) Une autre fois, c'est son teint et sa voix qui la trahissent, et le narrateur nous explique : « Il était visible qu'elle se faisait un grand effort, et qu'elle ne croyait qu'à moitié ce qu'elle me disait. » (*Ibid.*, p. 137) En bref, Adolphe tire ses informations de la réalité ou des autres ; il observe et tire ses conclusions. Ainsi nous sont fournis les faits : sous une forme résolument subjective.

[III. La société face à l'individu.] Parmi les livres qu'*Adolphe* a influencés, *La Muse du département* de Balzac a toujours attiré l'attention des spécialistes. Avec ce roman, Balzac a voulu publier une réplique d'*Adolphe*. « J'espère que dans la fin de *La Muse* on verra le sujet d'*Adolphe* traité du côté réel », disait-il d'une manière énigmatique dans une lettre à Mme Hanska. (Lettre du 19 mars 1843 ; *Lettres à Madame Hanska*, 1968, p. 179) Son roman offre en effet, lui aussi, l'histoire d'un jeune homme prisonnier d'une histoire d'amour qui lui est devenu insupportable. En outre, la référence apparaît au grand jour dans plusieurs chapitres du roman, où des personnages ou le narrateur lui-même nomment directement *Adolphe*. Ainsi le narrateur nous dit de Dinah : « Le roman d'*Adolphe* était sa bible, elle l'étudiait ; car, par-dessus toutes choses, elle ne voulait pas être Ellénore. » (*La Comédie Humaine*, éd. Pléiade, vol. IV, p. 192) Mais c'est surtout le jugement de Dixiou qui nous intéressera ici. Voici les mots qu'il prononce à Lousteau, qui s'enorgueillissait de son amour heureux : « La société, mon cher, pèsera sur vous, tôt ou tard. Relis *Adolphe* ». (*Ibid.*, p. 166)

Ainsi, le thème de l'oppression de l'individu par la société a été très tôt découvert dans *Adolphe*. Il sera l'occasion, dans la littérature portant sur le roman de Constant, de mentions parfois conséquentes, parfois légères. Certaines me semblent manquer de justesse, comme celle de C. J. Greshoff, qui écrit : « La société joue dans *Adolphe* un rôle discret mais important. Elle prend les proportions d'un troisième personnage qui est constamment présent. *Adolphe* se présente à nous

comme un triangle : il ne traite pas seulement des relations d'Ellénore avec Adolphe, mais aussi de leurs relations avec la société. » (« Adolphe and the Romantic Delusion », *Forum for Modern Language Studies*, vol. I (1965), p. 35) Ce commentaire me paraît minimiser l'action de la société dans *Adolphe* ; surtout, il ne parvient pas à caractériser cette action : or, et ce sera l'autre conclusion de cette partie, cette action, que je crois majeure, n'est pas anodine : elle est paralysante, oppressive, tyrannique.

Cette conclusion paraît plutôt naturelle quand on se rappelle les théories politiques de Constant. L'une de ses grandes idées n'est-elle pas qu'il existe une sphère, celle de l'individu, qui le concerne seul, et dans laquelle l'autorité n'a pas de légitimité à intervenir ? Reprenons le *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri*. Constant écrit : « Il y a une partie de l'existence humaine qui, de nécessité, reste individuelle et indépendante, et qui est de droit hors de toute compétence sociale ou législative. L'autorité de la société et par conséquent de la législation n'existe que d'une manière relative et limitée : au point où commence l'indépendance de l'existence individuelle, s'arrête l'autorité de la législation ; et si la législation franchit cette ligne, elle est usurpatrice. Dans la portion de l'existence humaine qui doit rester indépendante de la législation, résident les droits individuels, droits auxquels la législation ne doit jamais toucher, droits sur lesquels la société n'a point de juridiction, droits qu'elle ne peut envahir sans se rendre aussi coupable de tyrannie que le despote qui n'a pour titre que le glaive exterminateur. La légitimité de l'autorité dépend de son objet aussi bien que de sa source. Lorsque cette autorité s'étend sur des objets qui sont hors de sa sphère, elle devient illégitime. Quand la législation porte une main attentatoire sur la partie de l'existence humaine qui n'est pas de son ressort, peu importe de quelle source elle se dit émanée, peu importe qu'elle soit l'ouvrage d'un seul homme ou d'une nation. Elle proviendrait de la nation entière, moins le citoyen qu'elle vexe, que ses actes n'en seraient pas plus légaux. Il y a des actes que rien ne peut revêtir du caractère de loi. » (*O. C.*, t. XXVI, p. 144)

Dans ce passage, Constant soutient donc fondamentalement que l'État et la loi n'ont pas leur place dans la sphère de l'individu. Mais qu'en est-il de la morale, de l'opinion ? Ne sont-elles pas elles aussi des bras agissant de la société, qui viennent contraindre l'individu, même dans sa sphère réservée ? Si l'on accepte ce raisonnement, le message d'*Adolphe* peut prendre un autre sens : l'amour relevant de la sphère privée, la société n'a pas de légitimité pour intervenir ; elle n'a rien, dans ce domaine, à juger ou à condamner, ni par ses lois positives ni par ses lois morales.

Si nous examinons maintenant la vie de Benjamin Constant, nous trouvons des éléments susceptibles de soutenir ce raisonnement. L'auteur d'*Adolphe* fut en

effet un éternel amoureux, libertin et sentimental à la fois, sans cesse moqué pour ce tempérament volage et passionné. Dans son roman, il aurait pu vouloir se venger des critiques en mettant en scène les conséquences dramatiques que l'action coercitive de la morale sociale provoque sur le destin des individus.

Mais il y a une troisième justification à trouver chez Constant, plus directement rattachée à la composition littéraire. Dans son œuvre, deux pièces se rattachent précisément à cet exercice et témoignent d'un souci d'appliquer le libéralisme dans la littérature : je veux parler de la préface de *Walstein* et des *Réflexions sur la tragédie*.

Dans le premier texte, Constant prend parti contre toutes les règles de style et de forme qui entravent le travail des poètes dramatiques. Il veut pour eux ce qu'il veut pour tous les hommes dans tous les domaines : la liberté, la liberté de choisir sa propre voie et, le cas échéant, de sortir des sentiers battus.

Les *Réflexions sur la tragédie*, bien que postérieures à *Adolphe*, sont d'un intérêt plus direct encore. À l'occasion d'un ouvrage de M. Robert, Benjamin Constant y a consigné ses vues sur le genre tragique, qui rappellent à s'y méprendre les principes qu'il a suivis dans son roman. C'est bien ce qu'affirment de nombreux commentateurs. Andrew Oliver explique par exemple que « dans *Adolphe*, la société joue précisément le rôle que dans les tragédies grecques la fatalité avait joué. Ce roman renferme, en effet, presque tous les principes que Constant énonce dans *Réflexions sur la tragédie* ». (*Benjamin Constant : Écriture et conquête du moi*, 1970, p. 241) Étudions-en donc d'un peu plus près les idées.

Les *Réflexions* de Constant partent d'un constat, celui du déclin du genre tragique. Selon lui, ce déclin s'explique par une inadéquation des thèmes explorés avec l'état de la société moderne. En particulier, trop peu de tragédies se servent du moteur puissant qu'est le poids que l'ordre social fait peser sur les individus. Les tragédies, note-t-il, continuent à se servir de la fatalité, comme si l'Antiquité et notre époque présentaient suffisamment de ressemblances pour être régies par les mêmes règles. Le progrès de la civilisation, affaiblissant ce ressort, doit amener un nouvel élément moteur pour le genre tragique : la pression sociale, c'est-à-dire la contrainte que l'individu subit de par un « ensemble de circonstances, de lois, d'institutions, de relations publiques et privées » (*Revue de Paris*, t. VII, 1829, p. 15) qui s'imposent à lui. Et Constant de regretter qu'il n'existe pas davantage de tragédies « qui seraient fondées sur l'action de la société en lutte avec l'homme, opposant des obstacles, non seulement à ses passions, mais à sa nature, ou brisant, non seulement son caractère, ses inclinations personnelles, mais les mouvements qui sont inhérents à tout être humain ». (*Ibid.*, p. 8) La société possédant un pouvoir extrêmement fort pour contraindre et modeler, ce ressort nouveau est puissant, presque irrésistible : « Lorsque

Adolphe (roman de B. Constant)

l'homme, faible, aveugle, sans intelligence pour se guider, sans armes pour se défendre, est, à son insu et sans son aveu, jeté dans ce labyrinthe qu'on nomme le monde, ce monde l'entoure d'un ensemble de circonstances, de lois, d'institutions, de relations publiques et privées. Cet ensemble lui impose un joug qu'il ignore, qu'il n'a pas consenti, qui pèse sur lui comme un poids préexistant, et contre lequel, quand il apprend à le connaître, et qu'il sent le fardeau, il ne lui est donné de combattre qu'avec une inégalité marquée et de grands dangers. » (Ibid., p. 15)

C'est cette puissance, inquiétante car absolue, qui doit prendre le pas sur la fatalité des Anciens. Constant continue : « L'ordre social, l'action de la société sur l'individu, dans les diverses phases et aux diverses époques, ce réseau d'institutions et de conventions qui nous enveloppe dès notre naissance et ne se rompt qu'à notre mort, sont des ressorts tragiques qu'il ne faut que savoir manier. Ils sont tout à fait équivalents à la fatalité des anciens ; leur poids a tout ce qui était invincible et oppressif dans cette fatalité ; les habitudes qui en découlent, l'insolence, la dureté frivole, l'incurie obstinée, ont tout ce que cette fatalité avait de désespérant et de déchirant : si vous représentez avec vérité cet état de choses, l'homme des temps modernes frémissa de ne pouvoir s'y soustraire, comme celui des temps anciens frémissait sous la puissance mystérieuse et sombre à laquelle il ne lui était pas permis d'échapper, et notre public sera plus ému de ce combat de l'individu contre l'ordre social qui le dépouille ou qui le garotte, que d'Œdipe poursuivi par le Destin, ou d'Oreste par les Furies. » (Ibid., p. 129)

Nous verrons à quel point cette puissance insolente de la société, qui brise l'individu réfractaire à ses codes, se retrouve dans le destin tragique d'Adolphe et d'Ellénore. Avant cela, je signalerai deux particularités que l'auteur des *Réflexions* donne pour caractériser les bonnes tragédies, et qui me semblent être des principes scrupuleusement respectés dans *Adolphe*. J'ai parlé précédemment de la déstructuration volontaire de l'enchaînement chronologique et du peu d'importance des problématiques de situation dans ce roman. Or, dans les *Réflexions*, Constant enseigne qu'« en prenant l'action de la société sur l'homme pour ressort principal, la tragédie doit renoncer aux unités de temps et de lieu ». (Ibid., p. 132) Il affirme également que « dans la tragédie, il est impossible que l'accumulation des personnages et des épisodes n'entraîne pas une disproportion choquante et une fatigante confusion. » (Ibid., p. 135) C'est d'après ce même principe que Constant a limité au maximum la présence des personnages secondaires et resserré le récit des faits.

[Une critique de l'emprise de la société.] La société est présentée dans *Adolphe* d'une façon ouvertement critique. Dans les trois premiers chapitres du roman, en même temps qu'il nous présente le héros et qu'il pose les bases de l'histoire qui fait le cœur du livre,

l'auteur s'engage, par des touches légères mais remarquées, dans un véritable réquisitoire contre l'emprise sociale. Dès les premières pages, il nous apprend « qu'il faut du temps pour s'accoutumer à l'espèce humaine, telle que l'intérêt, l'affectation, la vanité, la peur, nous l'ont faite. L'étonnement de la première jeunesse, à l'aspect d'une société si factice et si travaillée, annonce plutôt un cœur naturel qu'un esprit méchant. Cette société d'ailleurs n'a rien à en craindre : elle pèse tellement sur nous, son influence sourde est tellement puissante, qu'elle ne tarde pas à nous façonner d'après le moule universel. » (*O. C.*, t. III, p. 113)

Dans le même chapitre, le jugement que la société porte sur l'individu nous est décrit comme maladroit et injuste. Ainsi Constant considère-t-il qu'Adolphe a raison de se plaindre du portrait qu'on fait de lui : « Il s'établit donc, dans le petit public qui m'entourait, une inquiétude vague sur mon caractère. On ne pouvait citer aucune action condamnable ; on ne pouvait même m'en contester quelques-unes qui semblaient annoncer de la générosité ou du dévouement ; mais on disait que j'étais un homme immoral, un homme peu sûr : deux épithètes heureusement inventées pour insinuer les faits qu'on ignore, et laisser deviner ce qu'on ne sait pas. » (Idem)

Fausse dans ses attitudes, cette société s'avère donc également d'une grande dureté dans ses jugements. Bon an mal an, elle juge mal et s'en satisfait.

Plus loin, le récit de l'immoralité assumée du père est l'occasion pour l'auteur de critiquer l'écart entre la parole publique et la parole privée des prêcheurs de la bonne morale, en nous rappelant « combien à un âge où toutes les opinions sont encore douteuses et vacillantes, les enfants s'étonnent de voir contredire, par des plaisanteries que tout le monde applaudit, les règles directes qu'on leur a données. Ces règles ne sont plus à leurs yeux que des formules banales que leurs parents ont convenus de leur répéter pour l'acquit de leur conscience, et les plaisanteries leur semblent renfermer le véritable secret de la vie. » (Ibid., p. 115)

À travers toutes ces critiques, Benjamin Constant règle ses comptes avec la société de son temps et se venge de tous les quolibets que ses mœurs légères lui ont attirés. Sur cette question même de la sensualité exacerbée, il assène ses coups sans trembler. « Ce n'est pas le plaisir, ce n'est pas la nature, ce ne sont pas les sens qui sont corrupteurs », nous dit-il ; « ce sont les calculs auxquels la société nous accoutume, et les réflexions que l'expérience fait naître ». (Ibid., p. 130)

Si les premiers chapitres introduisent une critique de la société par la parole, le reste du roman tâchera de produire une critique par les faits. Chaque circonstance du récit, chaque événement nouveau, fera agir et réagir cette multitude insondable qu'est la société. Tous les arrêts qu'elle prononcera à propos d'Adolphe et d'Ellénore approfondiront leur déchirement et précipiteront leur perte. Comme l'a bien montré Paul

Delbouille, qui a rendu compte de ces critiques sociales tant formulées que démontrées, il y a accord parfait entre les unes et les autres. Car face aux événements divers qu'introduit le roman, la société se montre bel et bien telle qu'on nous l'a décrite. « Ce qu'on nous montre dans chacune de ces circonstances, écrit Delbouille, c'est une société volontiers médisante, attachée aux pures apparences, friande de scandales, conforme en tous points au tableau assez noir que peignaient ces maximes dont nous venons de parler. » (*Genèse, structure et destin d'Adolphe*, p. 334)

[Une tragédie de l'individu face à la société] Afin de confirmer les critiques qu'il lui adresse, mais aussi pour produire l'effet littéraire puissant dont il parlera plus tard dans ses *Réflexions sur la tragédie*, Benjamin Constant entend faire participer la société à la tragédie qui conduit Adolphe et Ellénore à la séparation et à la mort. Mais cette participation n'est pas figurative ; il ne s'agit pas d'introduire, comme le croit C. J. Greshoff, un « troisième personnage », qui serait la société. Le rôle que doit jouer la pression sociale est bien plus fondamental : celle-ci doit accompagner et accentuer le drame initial introduit par la situation « sans ressource » des deux amants. La convenance et l'exigence des bonnes mœurs doivent écraser le héros et le conduire vers l'abîme.

Pour être réaliste, la tyrannie de la société doit porter aussi bien sur Ellénore que sur Adolphe. La première la subit de manière claire, en adoptant contre son gré une façade respectable après un passé trouble, et en restant figée dans cette liaison avec le comte de P*** que les bonnes mœurs tolèrent. Elle la subira même encore davantage quand, emportée par l'amour qu'elle éprouve pour Adolphe, elle deviendra la risée du beau monde qui la condamne de loin, et qui s'offre même le plaisir de venir de lui-même moquer sa conduite dans les réceptions qu'elle organise pour sauver la face. Quant à Adolphe, après avoir entendu sans cesse discourir son père sur la légèreté de l'amour et sur l'importance d'une carrière, il se voit reprocher sa séduction maladroite et le sacrifice qu'il doit faire de sa réputation pour sauver les liens amoureux qu'il a contractés. Quelle est insidieuse, peut-il se dire, cette société qui vous pousse vers des biens interdits ou impossibles, et qui, après vous avoir écrasés de ses réprimandes, vous obsède encore de ses remords !

La pression sociale s'impose donc comme un élément majeur du roman. Sa prégnance dans le récit est même renforcée par des subterfuges habiles, qui font sentir le poids de la société même quand des indications ne nous indiquent pas clairement la nature de l'imputation de l'auteur. Car, aussi totalitaire soit-elle, la pression sociale se fait parfois discrète dans *Adolphe*. C'est le cas de tous ces commérages, innocents mais cruels, délicats mais lourds de conséquences, qui émaillent le récit. C'est encore le cas de ces scènes où l'atmosphère pesante est produite par l'assemblée qui

entoure les deux amants, comme lorsqu'Ellénore et Adolphe sont chez M. de P***. La société nombreuse qui se trouve réunie n'est presque pas décrite ; on ne sait rien de concret sur les individus qui la composent. Ce qui est rendu, en revanche, c'est sa capacité à dicter les choix du couple, à le contraindre. Par les interventions de cette masse d'invités, les amants sont forcés de s'éviter et ils s'ingénient pour se croiser et se parler discrètement. Cela commence dès qu'il faut rejoindre la salle à manger. « Beaucoup de personnes nous suivaient, elle ne put achever sa phrase. » (*O. C.*, t. III, p. 122) L'installation à table produit les mêmes contraintes. « J'aurais voulu m'asseoir à côté d'Ellénore, mais le maître de la maison l'avait autrement décidé. » (Idem) Cela se poursuit ensuite. « J'essayai donc de mille manières de fixer son attention... Je parvins à me faire écouter d'elle, je la vis bientôt sourire ». (Ibid., p. 122-123) Aussi discrètement que possible, cette scène nous montre encore la société gênante et oppressante dont parlait Constant dans les premiers chapitres.

Le pouvoir délétère des conventions sociales forme un véritable fil rouge à travers le récit. Il aboutit, dans les derniers chapitres, au dépérissement du couple, à la déchéance des amants, et au triomphe final de la société. Ellénore et Adolphe sont également vaincus : la première, à laquelle la tyrannie de la société finit par enlever la vie, et le second, qu'on retrouve errer sans but au milieu de l'Italie. À l'évidence, *Adolphe* entend prouver que la société se venge de ceux qui la méprisent. Cette force invincible de la société, Constant l'exprime ouvertement dans son roman : « Le malheur d'Ellénore prouve que le sentiment le plus passionné ne saurait lutter contre l'ordre des choses. La société est trop puissante, elle se reproduit sous trop de formes, elle mêle trop d'amertume à l'amour qu'elle n'a pas sanctionné ; elle favorise ce penchant à l'inconstance, et cette fatigue impatiente, maladies de l'âme, qui la saisissent quelquefois subitement au sein de l'intimité. Malheur donc à la femme qui se repose sur un sentiment que tout se réunit pour empoisonner, et contre lequel la société, lorsqu'elle n'est pas forcée à le respecter comme légitime, s'arme de tout ce qu'il y a de mauvais dans le cœur de l'homme pour décourager tout ce qu'il y a de bon ! » (Ibid., p. 179-180)

Une fois prouvé le pouvoir exercé par la société dans *Adolphe*, il est possible de réexaminer certaines questions qui apparaissaient tranchées d'avance. C'est le cas de cette indécision dont témoigne Adolphe à chaque pas de son récit amoureux. Cette faiblesse, remarquons qu'il la manifeste au contact des autres. C'est face aux ambivalences et aux contradictions du jugement social que sa force de caractère s'abîme. Tirailé par des ordres absurdes, dont tout le monde se moque en privé, il perd les certitudes qui guidaient sa conscience et, par ce biais, ses actions.

Adolphe (roman de B. Constant)

Prisonnier de conceptions morales qu'il n'a pas choisi et dont il sent toute la fausseté, Adolphe est poussé à la faute. Il veut trop se venger de cette société qui le tyrannise, il est trop habité d'une force violente, il voudrait trop à son tour dominer ce monde qui le domine, que ses sentiments vis-à-vis d'Ellénore se corrompent. Les formes autorisées et respectables, Adolphe les déchire en se séparant d'elle et en retournant à une liberté dont il a perdu le goût. Avoir transposé sa haine des conventions sociales dans sa relation avec Ellénore, c'est là son erreur finale et, au seul de la mort, son amante meurtrie peut lui peindre cet avenir : « vous marcherez seul au milieu de cette foule à laquelle vous êtes impatient de vous mêler ! Vous les connaîtrez, ces hommes que vous remerciez aujourd'hui d'être indifférents ; et peut-être un jour, froissé par ces cœurs arides, vous regretterez ce cœur dont vous disposiez... » (Ibid., p. 178)

Irrésistible, la société finit donc par détruire tout ce qui fait d'Adolphe un homme : et sa force morale et son aspiration vers la liberté. Sa puissance est même telle, qu'elle rend la rébellion inutile, impensable. C'est sans doute le message que veut nous transmettre Constant en faisant le choix de ne pas pousser son héros dans une révolte de l'individu écrasé contre la société tyrannique. Ici nous retrouvons encore les principes des *Réflexions sur la tragédie*, texte dans lequel Constant félicite M. Robert d'avoir mis son personnage dans l'incapacité de se révolter et de briser le joug social. « Le personnage principal de la tragédie de M. Robert est donc un homme opprimé par les préjugés et les institutions, écrit-il. L'auteur a eu l'idée fort heureuse de le présenter, en même temps, comme le défenseur consciencieux de ces institutions et de ces préjugés, moyen ingénieux de montrer combien ils sont inexorables. » (*Revue de Paris*, 1829, t. VII, p. 136) Tant Adolphe, obnubilé par le besoin de faire carrière jusqu'à en perdre la raison, qu'Ellénore, inquiète pour sa respectabilité, sont des représentants saisissants de cette manière de présenter, sous une forme littéraire, l'individu écrasé par la pression sociale.

[IV. Un héros en quête de liberté.] La jeunesse imprime au caractère une trace qui ne cesse jamais de se percevoir. Ainsi Adolphe, élevé dans l'indépendance, s'est développé dans la solitude : il nous arrive à l'âge mûr pénétré d'un vif amour de la liberté. Quand il rencontre Ellénore, Adolphe est encore épris de la liberté ; peu à peu, il en contracte l'inquiétude. Il s'aperçoit que sa liberté chérie est rognée par l'intrusion tyrannique de sa nouvelle amante. Ce sentiment si doux qu'est l'amour, il ne peut plus le goûter qu'accompagné de la contrainte et d'une certaine forme de soumission involontaire. Ellénore s'est mise à dicter ses choix. « Lorsque je sortais, elle me demandait quand je reviendrais. Deux heures de séparation lui étaient insupportables. Elle fixait avec une précision inquiète l'instant de mon retour. J'y souscrivais avec

joie, j'étais reconnaissant, j'étais heureux du sentiment qu'elle me témoignait. Mais cependant les intérêts de la vie commune ne se laissent pas plier arbitrairement à tous nos désirs. Il m'était quelquefois incommode d'avoir tous mes pas marqués d'avance, et tous mes moments ainsi comptés. J'étais forcé de précipiter toutes mes démarches, de rompre avec la plupart de mes relations. Je ne savais que répondre à mes connaissances lorsqu'on me proposait quelque partie que, dans une situation naturelle, je n'aurais point eu de motif pour refuser. Je ne regrettais point auprès d'Ellénore ces plaisirs de la vie sociale, pour lesquels je n'avais jamais eu beaucoup d'intérêt, mais j'aurais voulu qu'elle me permît d'y renoncer plus librement. J'aurais éprouvé plus de douceur à retourner auprès d'elle de ma propre volonté, sans me dire que l'heure était arrivée, qu'elle m'attendait avec anxiété, et sans que l'idée de sa peine vînt se mêler à celle du bonheur que j'allais goûter en la retrouvant. Ellénore était sans doute un vif plaisir dans mon existence, mais elle n'était plus un but : elle était devenue un lien. » (*O. C.*, t. III, p. 131-132)

On le voit, Ellénore prend la place de la société dans son rôle de direction de l'individu malgré lui. Par cela, elle tisse elle-même son malheur, en provoquant une révolte d'Adolphe. Goutte à goutte, en effet, l'exaspération d'Adolphe ira croissant. Lorsque le héros doit demander à son père l'autorisation de rester auprès d'Ellénore, l'ambivalence de son sentiment trahit déjà une forte répugnance envers cette autorité exercée contre son gré par son amante. « La réponse de mon père ne se fit pas attendre. Je tremblais, en ouvrant sa lettre, de la douleur qu'un refus causerait à Ellénore. Il me semblait même que j'aurais partagé cette douleur avec une égale amertume ; mais en lisant le consentement qu'il m'accordait, tous les inconvénients d'une prolongation du séjour se présentèrent tout à coup à mon esprit. Encore six mois de gêne et de contrainte ! m'écriai-je... » (Ibid., p. 134)

Au fil des pages, ce sentiment se durcit et la haine s'installe. On s'est demandé, en lisant *Adolphe*, pourquoi cet amour se transformait en haine : c'est l'action de coercition exercée par Ellénore qu'on doit rendre responsable. En se conduisant comme la société qu'il déteste, Ellénore sème les graines de la révolte future de son amant. « Quoi ! je ne puis passer un jour libre ! Je ne puis respirer une heure en paix ! Elle me poursuit partout, comme un esclave qu'on doit ramener à ses pieds. » (Ibid., p. 168) Dès lors qu'il prononce ces mots, Adolphe a signé l'arrêt de mort de son couple — et ce sera aussi, nous le savons, l'arrêt de mort d'Ellénore.

Cette liberté tant aimée, Adolphe la regrette en elle-même ; il s'exaspère aussi de ne pas pouvoir en tirer les fruits. Attaché, on devrait dire rivé à Ellénore, il ne peut s'engager dans l'une des mille carrières que son intelligence lui ouvre et que les convenances sociales lui indiquent. Une fois de plus, ce regret qu'il a de

devoir choisir une carrière et d'être jugé socialement sur ce fondement, il le reporte sur Ellénore, étant trop faible pour s'engager dans une lutte directe avec le monde des hommes. Cette barrière qu'Ellénore oppose à son accomplissement personnel lui paraît donc insupportable. « Comme les avarés se représentent dans les trésors qu'ils entassent tous les biens que ces trésors pourraient acheter, j'apercevais dans Ellénore la privation de tous les succès auxquels j'aurais pu prétendre. Ce n'était pas une carrière seule que je regrettais : comme je n'avais essayé d'aucune, je les regrettais toutes. N'ayant jamais employé mes forces, je les imaginais sans bornes, et je les maudissais ; j'aurais voulu que la nature m'eût créé faible et médiocre, pour me préserver au moins du remords de me dégrader volontairement. » (Ibid., p. 155)

L'inquiétude et les plaintes d'Adolphe, qui considère qu'Ellénore lui a pris sa liberté et a détruit ses possibilités de carrière, sont, rappelons-le, tirées du destin même de B. Constant. Les *Journaux* nous rappellent qu'en de multiples occasions, l'auteur d'*Adolphe* a maudit les femmes, et Mme de Staël en particulier, de l'asservir et de brider son potentiel. « Il n'est pas moins certain que la moitié de mon temps, de ce temps si précieux, si rapide à mon âge, me sera enlevé par elle », écrivait-il ainsi en mai 1804, en parlant de Germaine de Staël. « Si j'avais employé à un ouvrage quelconque les heures que j'ai consacrées à penser, écrire ou agir depuis 10 ans de son misérable séjour en France, j'aurais fait plus pour ma réputation que je ne ferai désormais, quoi qu'il arrive. » (*Journaux intimes*, 1^{er} mai 1804 : *O. C.*, t. VI, p. 118)

Mais revenons au roman. Dans les chapitres consacrés au délitement du lien amoureux, Adolphe évolue. Sa peine de voir ses choix dictés se transforme en une aspiration positive à la liberté. Ainsi, lorsqu'Ellénore fait semblant de séduire d'autres hommes, pour rendre jaloux son amant et se conserver par là son attachement, Adolphe savoure en lui-même la fin probable de son assujettissement. « J'entrevis l'aurore de ma liberté future », dit-il ; « je m'en félicitai. » (*O. C.*, t. III, p. 164)

Quelques expériences de liberté, au surplus, vont entretenir ce désir d'être libre et le transformer en nécessité impérieuse. Ces expériences, ce sont les courtes trêves provoquées par l'éloignement forcé, pendant quelques jours ou quelques semaines, de son amante. Ces trêves, il les savoure ; grâce à elles il comprend la valeur de la liberté perdue. Enthousiaste, il tâche de profiter au maximum de ces moments de liberté. « Je comptais avec inquiétude les jours, les heures qui s'écoulaient ; je ralentissais de mes vœux la marche du temps ; je tremblais en voyant se rapprocher l'époque d'exécuter ma promesse. Je n'imaginai aucun moyen de partir. Je n'en découvrais aucun pour qu'Ellénore pût s'établir dans la même ville que moi. Peut-être, car il faut être sincère, peut-être je ne

le désirais pas. Je comparais ma vie indépendante et tranquille à la vie de précipitation, de trouble et de tourment à laquelle sa passion me condamnait. Je me trouvais si bien d'être libre, d'aller, de venir, de sortir, de rentrer, sans que personne s'en occupât ! Je me reposais, pour ainsi dire, dans l'indifférence des autres, de la fatigue de son amour. » (Ibid., p. 141-142)

L'expérience solidifie son sentiment. « Je voulais être libre », avoue-t-il finalement clairement. (Ibid., p. 164) Dès lors, son désir de liberté va dicter tous ses choix ; on le retrouvera même dans ses expressions. Ellénore, qui a fini par bien le connaître, perçoit chez lui ce besoin, et quand Adolphe dément devant elle son désir profond de rompre, elle prononce ces quelques mots porteurs de beaucoup de sens : « Non, il faut que vous soyez libre et content ». (Ibid., p. 173)

Cette liberté, nous le savons, Adolphe va l'acheter au prix le plus fort. Le sacrifice ultime d'Ellénore lui apporte une liberté au goût décidément très amer. Obnubilé par son combat contre l'arbitraire social, qu'Ellénore a aussi représenté à sa manière devant lui, Adolphe détruit ce « but » devenu un « lien », qui le rattachait malgré tout au monde des vivants. Une fois que son amour est perdu, il maudit cette liberté si chèrement acquise. « Je sentis le dernier lien se rompre, et l'affreuse réalité se placer à jamais entre elle et moi. Combien elle me pesait, cette liberté que j'avais tant regrettée ! Combien elle manquait à mon cœur, cette dépendance qui m'avait révolté souvent ! Naguère, toutes mes actions avaient un but ; j'étais sûr, par chacune d'elles, d'épargner une peine ou de causer un plaisir : je m'en plaignais alors : j'étais impatienté qu'un œil ami observât mes démarches, que le bonheur d'un autre y fût attaché. Personne maintenant ne les observait ; elles n'intéressaient personne ; nul ne me disputait mon temps ni mes heures ; aucune voix ne me rappelait quand je sortais ; j'étais libre en effet ; je n'étais plus aimé : j'étais étranger pour tout le monde. » (Ibid., p. 177)

Le roman s'achève sur cette leçon curieuse d'un aspirant à la liberté qui, une fois son émancipation acquise, ne peut que maudire cette même liberté. Dans la lettre à l'éditeur, Constant explicite cette morale, si c'en est une, de son court récit. « L'exemple d'Adolphe ne sera pas moins instructif, si vous ajoutez qu'après avoir repoussé l'être qui l'aimait, il n'a pas été moins inquiet, moins agité, moins mécontent ; qu'il n'a fait aucun usage de sa liberté reconquise au prix de tant de douleurs et de tant de larmes ; et qu'en se rendant bien digne de blâme, il s'est rendu aussi digne de pitié. » (Ibid., p. 179)

L'après-Ellénore, en effet, est une période de la vie d'Adolphe qui nous est peinte dans les couleurs les plus sombres. Le peu que l'auteur consent à nous en apprendre ne laisse aucun doute sur ce point. Adolphe n'a pas fait carrière, il ne s'est réconcilié ni avec la société qui l'accablait, ni avec lui-même. Il a continué sa fuite

Adultère

en avant et nous le retrouvons errant, voyageur solitaire et silencieux, au fond de l'Italie.

Ce destin, Ellénore l'avait prédit ; elle écrivait dans sa lettre finale : « Elle mourra, cette importune Ellénore que vous ne pouvez supporter autour de vous, que vous regardez comme un obstacle, pour qui vous ne trouvez pas sur la terre une place qui ne vous fatigue ; elle mourra : vous marcherez seul au milieu de cette foule à laquelle vous êtes impatient de vous mêler ! Vous les connaissez, ces hommes que vous remerciez aujourd'hui d'être indifférents ; et peut-être un jour, froissé par ces cœurs arides, vous regretterez ce cœur dont vous disposiez, qui vivait de votre affection, qui eût bravé mille périls pour votre défense, et que vous ne daignez plus récompenser d'un regard. » (Ibid., p. 178)

L'erreur d'Adolphe, toutefois, n'est pas seulement d'avoir laissé s'échapper sa raison de vivre et d'être heureux. Elle provient, plus fondamentalement, de son rejet non assumé, non confronté, de la société dans laquelle il évoluait comme malgré lui, et qui exerçait sur son caractère une oppression ô combien plus intense et plus irrésistible, que cette dépendance presque savoureuse qui était celle du couple amoureux, et qu'il regrette dès qu'Ellénore n'est plus.

[Conclusion.] Arrivé au terme de cet article, il est venu pour moi le temps de résumer les différentes propositions que j'ai tâché de prouver successivement.

En premier lieu, il est démontré qu'*Adolphe* est en très large partie issu de la vie de Benjamin Constant. L'auteur a souhaité se mettre en scène lui-même et exprimer ses sentiments sur son expérience malheureuse avec les femmes qu'il a aimées, et tout particulièrement avec Germaine de Staël. Cette connotation biographique donne un premier intérêt libéral au roman. *Adolphe* nous permet de mieux comprendre Benjamin, et Ellénore nous permet de mieux comprendre Germaine. Étant donné leur rôle conjoint dans l'histoire des idées libérales, cette connaissance, on en conviendra, n'est pas sans utilité.

L'examen du mode d'écriture du roman présente encore deux caractéristiques éminemment libérales : d'un côté l'individualisme, c'est-à-dire la focalisation extrême sur Adolphe, ses sentiments et son caractère, au point que rien, ni les paysages ni les autres hommes, n'obtient une attention quelconque ; d'un autre le subjectivisme, c'est-à-dire la manière avec laquelle tout le récit des événements, chaque fait, chaque parole, passent par le prisme de la conscience d'Adolphe.

Nous retrouvons aussi dans *Adolphe* les principes que Benjamin Constant a fixé dans ses *Réflexions sur la tragédie*. Au lieu de la fatalité, ressource classique des Anciens, il mise sur l'opposition invincible entre l'individu et la société pour construire un drame convaincant et émouvant. Dans *Adolphe*, la pression sociale intervient à deux niveaux : d'abord par une critique virulente de la société, ensuite par une mise en

accusation, par les faits, de son influence délétère. Au final, il faut reconnaître à la société une place centrale dans ce roman, et surtout dans son dénouement : les derniers chapitres marquent la victoire de la société sur l'individu et transmettent cette conclusion qu'on n'enfreint pas impunément les convenances sociales.

À ces considérations, il serait possible d'en ajouter d'autres. Qu'on pense notamment à cette extrême pudeur qui caractérise le roman — absence de scène d'intimité, grande réserve dans le choix des mots, et jusqu'à la façon avec laquelle Ellénore fait patienter son amant avant de se donner — qu'on attribue généralement à l'esprit de la bourgeoisie libérale du XIX^e siècle.

L'intérêt d'une lecture libérale d'*Adolphe* semble cependant déjà démontré. J'espère qu'en contribuant à prouver l'écriture individualiste et subjective et l'opposition centrale entre l'individu et la société dans le roman de Benjamin Constant, cette étude pourra contribuer à faire lire et relire ce classique indémodable. À notre époque où la société tyrannise l'individu sous prétexte de construire son bonheur, il devrait même apparaître plus actuel que jamais.

ADULTÈRE. L'adultère est une pratique de la *Sexualité* ou de l'*Accouplement*, qui s'accomplit en dehors du couple formé de droit ou de fait sous les formes variées du *Mariage* ou du *Concubinage*. Il peut être accompli également par les hommes et par les femmes, mais les conséquences n'en sont pas identiques. Tandis que la femme peut porter l'enfant de son adultère, l'homme n'en portera jamais que la honte ou la responsabilité. Aussi, Charles Comte remarque, dans sa grande étude sur l'esclavage, que « les femmes des possesseurs d'esclaves dans les colonies ont un frein que n'avaient pas les femmes romaines : elles ne pourraient se lier avec leurs esclaves sans que les enfants qui naîtraient de ces liaisons portassent les marques de leur incontinence. » (*Traité de législation*, 1827, vol. IV, p. 113)

Pour les libéraux qui ont traité de l'adultère, il ne pourrait être question d'admettre la liberté des actes que ce mot caractérise, car ceux-ci s'apparentent à la rupture d'un contrat et au manquement à une promesse librement donnée. Certains ont toutefois donné dans ce travers, Benjamin Constant et Alexis de Tocqueville, notamment.

Les enfants nés d'un adultère, appelés enfants « naturels » par opposition aux enfants « légitimes », sont plus fréquemment abandonnés que les autres : ils font donc l'objet des investigations de l'article *Enfance*, rubrique des *Enfants abandonnés*. Les libéraux étudient à ce sujet le recours à la *Recherche de la paternité*.

ADULTES. Selon la définition courante, les adultes sont des individus parvenus à leur plein développement biologique, et qui sont considérés par les lois de

leur pays comme capable d'exercer pleinement leurs *Droits individuels*. Ils se distinguent, à cet égard, des *Enfants*. La délimitation précise entre les deux états est naturellement assez embarrassante, et les libéraux en laissent d'habitude la responsabilité aux législateurs, selon les coutumes du pays. Gustave de Molinari a apporté toutefois une solution théorique, en considérant la nature des droits et des devoirs auxquelles donnent lieu le phénomène de la procréation. « La génération nouvelle », écrit-il, « a le devoir de se soumettre à la tutelle de celle dont elle procède jusqu'à ce qu'elle soit en état de pourvoir à sa subsistance et de supporter la responsabilité de ses actes, comme aussi de rembourser les avances qui lui ont été faites pendant sa minorité ». (*La morale économique*, 1888, p. 66)

L'âge adulte est aussi mobilisé par les libéraux comme une donnée importante dans la discussion des lois et règlements qui entravent le libre exercice des facultés humaines. Si, pour certains d'entre eux, le travail des enfants, par exemple, peut faire l'objet de restrictions légales, il n'en va pas de même pour l'adulte, considéré comme responsable de ses actes et de ses choix. Un large débat a lieu, entre différentes sensibilités libérales et entre les différentes générations, sur la question des femmes, qui étaient alors des adultes traitées en mineures. (Voir à ce sujet l'article *Femmes-Féminisme*)

Avec une prescience assez frappante, plusieurs auteurs, comme Alexis de Tocqueville, Gustave de Molinari, Frédéric Passy ou Yves Guyot, ont signalé les dangers de *l'Infantilisation*.

AFFAIRE DREYFUS. Lorsque la célèbre affaire Dreyfus éclata, à la toute fin du XIX^e siècle, la position de tolérance des libéraux français avait déjà été maintes fois réaffirmée, et leur mobilisation « dreyfusarde » ne devait surprendre personne. Gustave de Molinari, Yves Guyot, Frédéric Passy, figurent parmi les signataires des protestations publiées par le journal *l'Aurore*, en 1898. Ce soutien public s'accompagne d'ailleurs d'un engagement privé : Gustave de Molinari, par exemple, envoie une marque d'attention à Édouard Grimaux, professeur à l'École Polytechnique, et qui vient d'être mis à la retraite à l'occasion du procès Émile Zola. (Archives de l'Institut, Ms. 4631, pièce n° 61) Lorsque les occasions se présentent, le camp du libéralisme se retrouve à l'unisson pour défendre ce qu'il considère être ses valeurs. Au besoin on les crée de toutes pièces, comme en 1900, lorsque la publication du supplément au *Nouveau dictionnaire d'économie politique*, dirigé par Léon Say et Joseph Chailley-Bert, voit l'insertion d'un article fort étendu sur l'Antisémitisme, rédigé par le premier des dreyfusards, Bernard Lazare ; la raison d'un article sur ce thème, dans un dictionnaire d'économie politique, n'est pas évidente : elle est la preuve d'un engagement très fort, qu'on aura mieux l'occasion de décrire, d'une

manière historique et critique, à l'article général donné au mot *Juifs*.

À la tête du *Siècle*, Yves Guyot a mené une campagne quotidienne pour la révision du procès Dreyfus et la réhabilitation de ce capitaine juif injustement condamné.

Aux premières heures, il semble d'abord un peu embarrassé à l'idée de se saisir de cette erreur judiciaire, comme d'autres auparavant, qu'il a porté devant l'opinion publique. Bien sûr, toute cette affaire sonne faux, dès le départ. « Un officier de l'état-major est accusé de trahison », raconte-t-il. « Il se trouve que cet officier était le premier israélite qui arrivait à l'état-major. On le juge à huis clos. Il est déclaré coupable de trahison et condamné. » (« L'affaire Dreyfus », *Le Siècle*, 16 novembre 1897.) Les preuves mises en avant sont d'une faible valeur : un bordereau, une signature qu'on dit authentique. Devant de tels procédés, tout partisan de l'État de droit s'offusque naturellement. « C'est de la justice à l'orientale ! », doit-il objecter. « Dans la France du XIX^e siècle, un siècle après la Révolution, sous la République, ce n'est pas possible ! » (« L'affaire Dreyfus », *Le Siècle*, 16 novembre 1897.) Mais la condamnation du capitaine Dreyfus s'est faite à huis clos, et la révision que sa famille demande ne se fonde pas sur des pièces ou des témoignages probants. Ce dont a manqué ce procès dès le départ, c'est de la publicité. Il faudrait apporter des faits précis, entendre des témoins. Mais les uns comme les autres manquent. Très tôt, Guyot doit reconnaître que la situation est critique. « Si le capitaine Dreyfus est une victime de la haine antisémite qui s'infiltrait partout, si réellement il est innocent, il se trouve dans la plus épouvantable situation : car, à moins qu'on ne découvre une pièce probante ou le véritable coupable, il est impossible, pour un esprit impartial, de voir comment pourrait se produire la révision de son procès. » (« La pétition de Mme Dreyfus », *Le Siècle*, 4 décembre 1896.)

Yves Guyot n'est pas, dans l'ordre chronologique, le premier des dreyfusards ; d'autres, comme Bernard Lazare, méritent mieux ce titre. Mais plutôt que de signaler ce fait pour en rabattre dans l'éloge qu'on fait de sa perspicacité, il faut féliciter sa prudence, au premier moment, devant des preuves que, des deux côtés, on était d'abord bien en peine de produire.

Au fil des semaines, des expertises en écriture furent multipliées ; les avis divergeaient encore. Dreyfus est-il coupable, ou est-il innocent ? Dans les premiers mois de l'affaire, rien ne permet à un esprit impartial de se décider. Mais le doute plane. En tout cas, souligne Guyot, « il est à souhaiter non seulement pour notre pays, mais pour la civilisation du XIX^e siècle, pour la justice, qu'on puisse produire des preuves plus probantes que celles qu'on a données jusqu'ici de la culpabilité de Dreyfus. Oui, il est à souhaiter que Dreyfus soit bien le véritable coupable, car si, sous la pression d'un ministre de la guerre voulant se faire

Affaire Dreyfus

décerner des brevets de patriotisme par certains journaux, un conseil de guerre, ne voulant pas être soupçonné de quelque tiédeur, a condamné un officier innocent ; si, pour les causes qui ont fait condamner cet officier, il y avait cette considération qu'il était israélite ; qu'il fallait empêcher les officiers juifs d'arriver à l'état-major ; s'il y avait des passions et des jalousies de races et de religions ; c'est une chose épouvantable ! » (« L'affaire Dreyfus », *Le Siècle*, 16 novembre 1897.) La vérité doit l'emporter : c'est pour elle, plus que tout autre chose, que se battra Guyot.

Car l'affaire Dreyfus ne peut pas être simplement le procès du judaïsme ou de l'armée ; on ne doit y retrouver d'autres intérêts en balance que la défense de la patrie, la vérité et la justice. (« Autres intérêts », *Le Siècle*, 26 décembre 1894.) Au-delà du capitaine Dreyfus, l'injustice menace d'ailleurs toutes les existences. Si sur une pièce quelconque un individu peut être condamné pour le plus énorme des crimes, celui de trahison, alors il n'y a plus de sécurité pour quiconque en France. (« Le crime de trahison », *Le Siècle*, 6 janvier 1898.) On crie : « Mort au Juif ! », et les badauds en rient ; mais bientôt on criera d'autres slogans. Il ne faut jamais s'habituer à entendre dire : mort à quelqu'un. (*Le Siècle*, 22 février 1898.)

Que faire ? En l'état, il faut respecter le droit et les procédures ; on ne peut pas demander au pouvoir politique d'agir comme si la culpabilité de Dreyfus, qui est douteuse, n'existait pas, et on ne peut pas réclamer de lui qu'il le mette immédiatement en liberté. Mais il faut exiger que la justice militaire examine de manière impartiale les éléments de preuves sur lesquels repose toute l'affaire. (« L'affaire Dreyfus au Sénat », *Le Siècle*, 8 décembre 1897.)

En attendant ce réexamen, au grand jour, les éléments troublants s'accumulent. L'acte d'accusation, d'abord, révélé à la fin du mois de décembre 1897, achève de dissiper les justes hésitations ; c'est le document qui achève de convaincre Guyot. Tout le dossier paraît parfaitement clair. Les probabilités morales sont du côté de Dreyfus, « homme rangé, ponctuel et ambitieux », plutôt que du commandant Esterhazy, « perdu de dettes, client habituel de l'agence d'alibi, du passage de l'Opéra ». (« Le crime de trahison », *Le Siècle*, 6 janvier 1898.) Quant à la preuve matérielle, la comparaison des écritures paraîtrait plutôt inculper le second que le premier.

Dès lors s'engage un combat long et intense pour la vérité, contre l'erreur judiciaire et l'injustice faite à un innocent, qu'Yves Guyot a mené avec son courage habituel. Tandis qu'un nombre croissant de journaux font valoir la « raison d'État » ou inventent même des pièces pour charger davantage Dreyfus, lui fait preuve de pugnacité. C'est l'attitude noble du journaliste, l'héritage de Voltaire, dit-il. (« L'affaire Dreyfus », *Le Siècle*, 19 décembre 1897.)

En janvier 1898, l'affaire Dreyfus s'étale partout dans les colonnes de son journal. Il reproduit la lettre célèbre de son ami Émile Zola, il réédite en brochure ses articles sur ce thème, puis publie, *in extenso*, les compte-rendus sténographiés des débats du procès Zola.

C'est un combat de longue haleine. D'abord, il faut lutter contre les sophismes. Le gouvernement ne peut pas, disent les uns, attaquer ouvertement « la chose jugée ». Tous ceux, disent les autres, qui remettent en cause le jugement du conseil de guerre en 1894, attaquent l'honneur de l'armée. (« L'honneur de l'armée », *Le Siècle*, 19 janvier 1898.) Il faut détromper les uns et les autres. Puis, quand au fil des mois la lumière se fait dans l'opinion, il faut encore compter sur l'obstination des aveugles volontaires et de ceux qui, ayant une fois manqué d'apercevoir la vérité, n'ont pas l'honnêteté de reconnaître leur faute et de rejoindre les rangs des perspicaces de la première heure. (« L'opinion publique et l'affaire Dreyfus », *Le Siècle*, 20 novembre 1898.)

Ce qu'il y avait en jeu dans l'affaire Dreyfus, c'était bien sûr la liberté et la justice. Rien d'étonnant donc à ce que la campagne du *Siècle* ait reçu l'aide des intellectuels libéraux les plus renommés de l'époque, à commencer par Gustave de Molinari. Ce dernier en est convaincu, l'affaire Dreyfus sera pour le XIX^e siècle ce qu'a été l'affaire Calas au XVIII^e. (« Lettre à Yves Guyot », *Le Siècle*, 20 janvier 1898.) Elle démontre les défauts de l'administration de la justice par l'État, de même que les dangers de l'accroissement des attributions de l'État. Car si l'opinion publique réagit si timidement contre une injustice notoire, c'est qu'une grande partie de la classe intelligente et cultivée est dans la dépendance directe ou indirecte du gouvernement, et ne peut risquer l'expression d'une opinion en opposition avec celle des distributeurs d'emplois de tous genres. Or, que les socialistes s'emparent du pouvoir, et la situation s'empirera encore : rares seront les redresseurs de tort, les chevaliers du droit. (*Journal des économistes*, février 1898, p. 308-309) L'antisémitisme, pour lui, n'est rien d'autre qu'un avatar du protectionnisme : ce que visent ses adeptes, c'est l'exclusion de la concurrence des juifs de l'arène du travail, eux qui ont le défaut gênant de n'être ni incapables ni paresseux, et qui portent atteinte aux intérêts des populations dites chrétiennes. (*Journal des économistes*, juin 1898, p. 464-465.) Au reste, Yves Guyot, qui reproduit les passages que son collègue consacre dans sa chronique mensuelle du *Journal des économistes* aux développements de l'antisémitisme, est d'accord sur ce point. Aux protectionnistes qui soulignent que les libre-échangistes radicaux se sont rangés derrière le capitaine Dreyfus, il répond en acquiesçant, et accepte le fait avec fierté. « C'est une nouvelle preuve », écrit-il, « que les libre-échangistes sont les seuls qui mettent les intérêts généraux de

la nation et de l'humanité au-dessus des intérêts de coterie. » (« Les économistes et l'affaire Dreyfus », *Le Siècle*, 1^{er} mars 1898.) Le libre-échange, rappelle-t-il, est une demande de justice ; le système protectionniste, une mise en pratique de l'injustice ; ainsi la répartition de ces deux camps dans l'affaire Dreyfus lui paraît tout à fait naturelle.

Pour la justice, pour la liberté et pour la tolérance, Yves Guyot a accompagné les développements de l'affaire Dreyfus jusqu'à la réhabilitation.

AFFRANCHIS, AFFRANCHISSEMENT. Toutes les personnes tenues dans l'*Esclavage*, et qui recouvrent leur *Liberté*, jouissent d'un affranchissement, et sont dites affranchies. Cette étape décisive est décrite à l'article général *Esclaves-Esclavage*. Le sort peu enviable des anciens esclaves affranchis, au sein de la société américaine du XIX^e siècle, est l'objet de l'attention toute particulière de G. de Beaumont. (Voir *Amérique-Américains*).

AFRIQUE. La pluralité extrême des situations et des thèmes, que le large continent de l'Afrique présente à l'historien de la tradition libérale française, force naturellement à un éclatement : c'est la seule démarche digne et scientifique. L'Afrique n'est unie ni par la *Race*, ni par la *Civilisation*, ni par l'*Histoire*. Aussi la plupart des grands pays de cette région du monde disposeront d'un article dédié, tels qu'*Algérie*, *Maroc*, *Tunisie*, ou *Afrique du Sud*.

(On notera qu'aux débuts de la colonisation française de l'Algérie, les auteurs ont fréquemment employé le mot Afrique pour dire Algérie. Voir par exemple : G. de Beaumont, « État de la question d'Afrique », *Le Siècle*, 26, 30 nov., 3, 7, 11 déc. 1842 et 17 janv. 1843 ; A. Blanqui, « Position de la question d'Afrique », *Jour. des écon.*, mars 1842 ; L. de Lavergne, « L'Afrique sous le gouvernement républicain », *Revue des deux-mondes*, avril-juin 1848, etc.)

L'Afrique est le berceau de l'humanité, et son histoire fournit des indications à l'étude de l'*Homme sauvage ou primitif* ; une place de choix lui est aussi réservée dans l'histoire raisonnée des *Arts*, de l'*Agriculture* ou des *Sciences*. Les développements fameux de son destin meurtri sont donnés tout au long des articles *Esclaves-Esclavage* et *Colonisation*.

Au XVIII^e siècle, l'humanisme qui domine dans la tradition libérale française y insuffle un esprit qui se retrouve dans le traitement des questions africaines. Le courant physiocratique, de Dupont de Nemours à Baudeau, en passant par Roubaud, réhabilite l'Afrique et les Africains. Et quand ces auteurs trouvent de la dégradation, des crimes et de la bassesse, ils préfèrent les porter au passif des Européens, qui entretiennent les divisions et les guerres, et agissent comme commanditaires dans le commerce d'esclaves.

Au XIX^e siècle, le discours dominant change : la dévalorisation est complète et systématique, et les prétextes sont balayés d'un revers de main. Les Européens ont développé le commerce des esclaves sur une très large échelle, mais ils ne sont pas les inventeurs de cette atroce pratique, rétablit Paul Leroy-Beaulieu : lors des guerres contre les Maures, les chrétiens victorieux n'ont fait qu'emprunter cette institution aux mahométans vaincus. (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 1874, p. 57.) En plein XIX^e siècle, c'est encore une manière commune en Afrique pour un petit roi de lever de l'argent, que de mettre la main sur une certaine masse d'habitants, et de la vendre aux Européens. (*Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. XIII, p. 282.)

À cette époque, la race européenne ou caucasienne, dont certains auteurs libéraux croient à la supériorité, déborde décidément et se lance à la conquête du monde. Pour ceux que des principes ou des scrupules retiennent face à l'emploi des procédés de la violence, l'exploration du continent africain présente un objectif méritoire, dont on peut décrire les étapes, souligner les avancées et célébrer les héros. (G. de Molinari dans *l'Économiste Belge*, 1857, n^o 16, p. 6 ; *O. C.*, t. XIII, p. 341.)

Mais l'exploration prépare la conquête, et alors c'est la curée ; on s'y lance de partout tête baissée. Le Congo par exemple, écrit quelque part Paul Leroy-Beaulieu, n'est pas un domaine très productif pour ses conquérants, et Dieu sait quel parti on pourra en tirer au XX^e siècle ; mais il en va, dit-il, de ces terres comme d'un terrain vague obtenu à frais minimes, et dont son nouveau propriétaire peut se dire : en tout cas, il vaut mieux qu'il soit à moi qu'à un autre. (*L'Économiste Français*, 14 novembre 1885.)

Pour « prendre possession du monde » et l'ouvrir à l'industrie moderne et au commerce — comme c'est, dit la frange des colonialistes libéraux, la responsabilité et le devoir des Occidentaux plus avancés — il faudra faire preuve de persévérance et de tact. Établir des ports et des comptoirs sur quelques endroits de la côte, comme le suggèrent quelques timides, est notoirement insuffisant, soutient Paul Leroy-Beaulieu. « Les Noirs d'Afrique », écrit-il, « sont, au milieu de l'humanité, des mineurs qui, pour parvenir à un certain état de civilisation et, par conséquent, à un degré un peu élevé de production et d'échanges, ont besoin d'être dirigés, guidés, gouvernés pendant un bon nombre de dizaines d'années par les Européens. » (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 3^e édition, 1886, p. 314.) C'est une œuvre longue et ardue qui s'ouvre pour les nations européennes, pour le succès de laquelle le bon traitement des indigènes est une exigence première et indispensable, et qui n'aboutira, dit Leroy-Beaulieu, qu'au XX^e siècle ou peut-être au XXI^e. (Idem, p. 315.)

Toutefois, le courant libéral s'avère très partagé sur ce sujet sensible. Pour une autre frange, dont Yves Guyot est sans doute, à cette époque, le meilleur

Afrique du Sud

représentant, la politique européenne en Afrique est entachée d'injustice et de cruauté. Ceux qui parlent des crimes de la domination espagnole en Amérique à l'époque des conquistadors, les ont reproduits en plein XIX^e siècle. « Si quelque peuplade ne veut pas se soumettre à la domination des Européens qui ont jeté leur dévolu sur elle », raconte Guyot, « on la massacre pour la châtier de vouloir garder son indépendance et pour lui apprendre à vivre. » (*Le Siècle*, 12 août 1896.) Et tous les peuples européens ont agi de la sorte ; ils n'ont fait que se reprocher les uns aux autres des travers dans lesquels ils avaient tous sombré.

Les horreurs commises par les indigènes d'Afrique, leurs mœurs rétrogrades, ne sont pas des prétextes valables pour ceux qui sont animés par l'humanisme et qui ont le sens de la justice. Quel marchand d'esclaves africain, demande une fois Yves Guyot, a massacré autant d'hommes que ce Napoléon à qui on élève des statues en France ? (*Lettres sur la politique coloniale*, 1885, p. 242.) La barbarie des Africains créait un problème de déontologie ; mais les Européens l'ont résolu hâtivement, en ne consultant que leur intérêt et leur avidité. « Voilà des territoires immenses : une grande partie est habitée par des populations plongées dans la plus hideuse barbarie. Tel petit tyranneau négroïde tue, mange et vend ses sujets. Certaines régions sont ravagées constamment par des pillages et des massacres réciproques. À quelques excès que puissent se livrer les Européens, ils sont toujours inférieurs aux excès des indigènes. Il n'y a donc pas à se gêner. » (*Le Siècle*, 12 août 1896.) Tel était le langage des nouveaux conquérants de l'Afrique.

Pour porter les indigènes vers un degré supérieur de civilisation, enseignait Yves Guyot, il eut mieux fallu les enrichir, en faire de riches clients, plutôt que d'aspirer à nous enrichir de leurs dépouilles. « Nous avons en présence de nous des populations qui sont presque dépourvues de tous les objets utiles. Elles ignorent l'usage du moulin. Elles broient encore le dourah dans un mortier avec un pilon de bois ou entre deux pierres plates. Il faut leur apprendre à se servir des outils que nous pouvons mettre à leur disposition, leur en inspirer le désir, leur en montrer les avantages. C'est par cette action pacifique que nous en ferons des clients sérieux. En perfectionnant leurs moyens de production, nous augmenterons leurs ressources, et les indigènes ne peuvent nous acheter qu'à la condition d'avoir des produits pour nous payer. Si nous voulons que l'Afrique contribue à la richesse de l'Europe, commençons par aider les indigènes à s'enrichir. » (*Le Siècle*, 17 août 1896.) Mais cette politique ne fut pas mise en application.

AFRIQUE DU SUD. Lors de la « guerre des Boers », de 1899 à 1901, Yves Guyot, Gustave de Molinari et Paul Leroy-Beaulieu ont proposé des solutions et fait état d'appréciations divergentes.

[Origine de la querelle.] À la toute fin du XIX^e siècle, l'Afrique du Sud se compose de quatre colonies : le Cap, l'Orange, le Natal, et le Transvaal ; y vivent 2 700 000 indigènes, 311 000 Anglais, et 391 000 Hollandais.

Les rapports entre les différents groupes n'avaient, sans doute, jamais été simples. Les Hollandais s'étaient établis en 1652 au Cap ; ils avaient été rejoints, vers la fin du XVII^e siècle, par quelques huguenots français réfugiés. En étendant sa domination, cette population bigarrée, pas toujours pacifique, s'opposa aussi aux indigènes Hottentots, auxquels elle mena une guerre sans merci.

À la base des querelles sanglantes dans le Transvaal, entre 1899 et 1901, et qu'on a appelé la Guerre des Boers, il y a une inégalité de traitement et une violation d'accords librement contractés. En 1884, une convention avait été signée à Londres, remplaçant une autre de 1881, et donnant aux étrangers le droit d'entrer et de sortir, d'y faire leurs affaires et d'y acquérir des propriétés, enfin d'y jouir des droits civiques après deux ans de séjour. Deux ans plus tard, dans la troisième édition de sa *Colonisation chez les peuples modernes*, Paul Leroy-Beaulieu prophétisait que grâce à sa proliféricité l'élément hollandais finirait par prendre le dessus sur l'élément anglais dans l'Afrique du Sud ; il s'en réjouissait, car à ses yeux cet affermissement de la présence hollandaise rééquilibrerait la balance des forces à l'échelle mondiale et éviterait une domination complète de la race anglo-saxonne. « La civilisation, qui ne vit que de variété, gagnera à ce que les Anglo-Saxons ne soient pas les seuls maîtres de régions aussi étendues », soutenait-il. (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 3^e édition, 1886, p. 302 et 555.) Mais en cette même année 1886, des colons anglais découvrirent et mirent en exploitation des mines d'or : ce fut le début des problèmes. Le partage des forces en présence allait en être profondément affecté. Cinq ans plus tard, Leroy-Beaulieu était bien forcé de le constater. (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 4^e édition, 1891, p. 302-303.)

Les vieux engagements ne furent pas respectés ; les intéressés s'en plainquirent. On essaya de la manière forte, par une intervention armée qui avorta : c'était « injustifiable », dira G. de Molinari dans le *Journal des économistes* ; mais les réclamations des colons anglais étaient légitimes, et il faudra bien, ajoutait-il, leur accorder justice. (Chronique du n^o de janvier 1896, p. 146-147.) En 1899, une pétition fut envoyée à la reine d'Angleterre. Yves Guyot et Gustave de Molinari la reproduisirent ; ils en approuvaient le sens et les termes. (Y. Guyot, « La pétition des Uitlanders », *Le Siècle*, 4 mai 1899 ; G. de Molinari, *Journal des économistes*, mai 1899, p. 315-316.)

Les Boers, colons d'origine hollandaise, aux allures primitives, pasteurs et chasseurs, voyaient d'un mauvais œil les colons anglais, entrepreneurs, qui découvraient des mines d'or, de charbon, de fer, de cuivre,

etc., et les exploitaient, faisant jaillir d'immenses richesses. Ils avaient peur d'être « absorbés », nous dirions aujourd'hui « remplacés ». Aussi dénièrent-ils aux nouveaux arrivants (*uitlanders*) le droit à être représentés, et fixèrent-ils des délais très longs avant l'exercice réel des droits politiques. C'est au point que les étrangers hésitaient à s'y faire naturaliser, car pendant un grand nombre d'années ils se retrouvaient privés de droits politiques. Les Boers profitaient des richesses des mines, mais ils voulaient se les accaparer ; ils en gênaient l'exploitation, et s'attribuèrent un monopole sur la dynamite.

[Du côté des Boers, pour la justice.] Pour Yves Guyot, qui étudiait jour après jour les progrès de cette désunion dans son journal *Le Siècle*, cette politique « de la porte fermée », protectionniste au premier chef, devait cesser : les Boers se devaient de normaliser leurs rapports avec le reste de la population au Transvaal, et d'accepter ces partenaires qui faisaient la fortune commune, et dont en l'état on devait comprendre l'exaspération. Il faudrait « fusionner » ces deux peuples, sous peine d'affrontements, de domination et d'élimination de l'un par l'autre. (« La question du Transvaal », *Le Siècle*, 2 mai 1899 ; « La pétition des Uitlanders », 4 mai 1899 ; « La question du Transvaal », 26 juin 1899.) Et si les Boers ne voulaient pas de l'union, il était une dernière solution raisonnable, qu'il proposait et qui jouirait d'une certaine notoriété : ce serait d'accorder l'autonomie aux centres miniers. Les Uitlanders, colons étrangers, obtiendraient des garanties de sécurité et retrouveraient la jouissance de leurs droits politiques ; quant aux Boers, ils conserveraient la mainmise sur le territoire qu'ils occupent. « Les meilleurs amis des Boers doivent leur conseiller d'accepter cette solution avec empressement », écrivit à l'époque Guyot, « car elle vaut mieux pour eux qu'une guerre qui les écraserait. » (« La question du Transvaal », *Le Siècle*, 26 juin 1899.)

À l'été 1899, il devint cependant clair que les représentants des Boers et leurs amis officiels dans la presse européenne n'avaient pas l'intention de saisir cette main tendue et qu'ils continueraient à se faire illusion sur leurs droits et leurs intérêts. Ils n'avaient en tête que leur programme de 1881 : « l'Afrique aux Afrikanders du Zambèze au Simon's bay ». (Yves Guyot, « Le Transvaal et le *Siècle* », *Le Siècle*, 4 janvier 1900.) Le président boer du Transvaal, Paul Kruger, s'entêtait dans une politique étroite et se plaçait dans une position précaire. Il continuait de considérer les Uitlanders comme des tributaires, qui doivent payer et se taire. (« Les amis des Boers », *Le Siècle*, 15 octobre 1899). C'était, pour Yves Guyot, une politique suicidaire, qui ne pourrait mener à rien. Le 9 octobre 1899, le gouvernement du Transvaal émit une déclaration de guerre.

« En donnant aux Boers les conseils que nous leur donnions, c'était nous qui étions leurs amis », se désespéra très tôt Guyot. (« Le Transvaal », *Le Siècle*, 1^{er}

septembre 1899) Lui n'acceptait pas l'imputation contraire et le reproche de n'avoir pas placé le *Siècle* dans le camp des Boers. « Vous n'êtes pas juste quand vous dites que je suis 'contre les Boers' », répondit-il un jour. « Non. J'ai cherché la solution qui pouvait le mieux concilier la sécurité de leur indépendance et la liberté du travail des Uitlanders. » (Lettre à A. G. C. Van Duyl, du 27 septembre 1899 ; « Pour ou contre les Boers », *Le Siècle*, 29 septembre 1899.) Après avoir défendu la justice dans la personne de Dreyfus, il n'acceptait pas de cautionner l'injustice commise par les Boers à l'endroit des Uitlanders. (« Les amis des Boers », *Le Siècle*, 15 octobre 1899)

La presse française n'était pourtant pas aussi vive que Guyot à se ranger dans le camp des Uitlanders. En vérité il se retrouvait tout seul. (« La question du Transvaal », *Le Siècle*, 1^{er} novembre 1899) En ne criant pas, avec les autres, que les Boers ont tous les droits et les Uitlanders tous les torts, il était dans la minorité ; il savait s'y résoudre sans difficulté. (« Uitlanders et Boers », *Le Siècle*, 22 octobre 1899). Maintes fois il crut cependant nécessaire de justifier sa position. « On représente les Boers comme des opprimés et les Uitlanders comme des oppresseurs. Mais c'est le contraire ! Ce que réclament les Boers, ce qu'ils n'ont cessé d'aggraver depuis 1884, c'est leur droit à l'oppression des Uitlanders ; et c'est parce que ceux-ci ont fini par adresser une pétition à la reine d'Angleterre que la guerre a éclaté. Quelques personnes m'écrivent : comment ! vous avez soutenu Dreyfus et vous ne dites pas que les Boers ont raison ! Et pourquoi donc ai-je soutenu Dreyfus ? N'est-ce pas par respect pour la liberté individuelle ? N'est-ce pas parce que je considère qu'une bonne justice est la première condition d'existence d'un peuple ? Eh bien ! ce que refusaient les Boers aux Uitlanders, c'était une bonne police et une bonne justice ! Ils voulaient maintenir à leur complète discrétion cette population aussi nombreuse que la leur, qui les enrichit de son travail qui leur donne un budget de près de 120 millions de francs sur lesquels, pour une population qui ne dépasse peut-être pas 100 000 Boers, 25 millions de francs sont prélevés pour les appointements des fonctionnaires et 6 millions pour les fonds secrets ! Présenter les Uitlanders comme les oppresseurs des Boers, c'est se placer exactement à contre sens ; c'est refuser de voir les faits en eux-mêmes et ne les juger qu'à travers des préventions qui ne résistent pas à l'examen. » (« La discussion du Transvaal », *Le Siècle*, 21 octobre 1899) On assistait au retour du vieux principe libéral qui jadis avait donné naissance aux États-Unis : « pas de taxation sans représentation ».

Il y a chez les partisans français des Boers, ajoute encore Guyot, un refus de l'étranger, même quand il vous enrichit, qui n'est pas raisonnable. « Je dis, moi », écrit Guyot, « que les juifs qui ont apporté leur intelligence, leur activité, leurs nombreuses qualités en

Afrique du Sud

France, ont agrandi et fortifié notre nation. Pour le même motif, je suis avec les Uitlanders. » (« Boers et Uitlanders de France », *Le Siècle*, 15 décembre 1899.)

Néanmoins, les lettres de lecteurs pleuvaient ; on reprochait au directeur du *Siècle* l'attitude prise par le journal. On le présentait comme un défenseur de l'impérialisme, accusation qu'il balayait : « Je ne suis partisan d'aucun impérialisme », disait-il. « Je ne suis qu'un partisan de la porte ouverte. » D'autres soutenaient encore que le colon anglais savait à quoi s'attendre quand il s'était installé au Transvaal. C'était faux, répondait Guyot, car précisément les conditions stipulées n'avaient pas été respectées. (« La question du Transvaal », *Le Siècle*, 1^{er} novembre 1899)

On pensait enfin le prendre à revers, en lui faisant cette question : si des étrangers arrivaient en masse en France, leur accorderiez-vous des droits égaux ? Et il répondait positivement : un étranger qui vient résider en France peut obtenir la nationalité française au bout de quelques années ; s'il a introduit en France une industrie, une invention, s'il a créé un établissement industriel, la naturalisation peut intervenir après seulement un an — c'est la loi. Or les colons anglais ont découvert des mines et les exploitent : ils rentrent dans cette catégorie. Si cent mille étrangers venaient se fixer en France et y faisaient naître autant de richesse que les Uitlanders en Afrique du Sud, il faudrait se réjouir, disait Guyot. (« Uitlanders et Boers », *Le Siècle*, 22 octobre 1899)

[Débat sur le droit de vote des étrangers résidents.] Dans le camp libéral, cette position n'était pas partagée par tous. Paul Leroy-Beaulieu notamment considère que ce serait une grande injustice d'accorder des droits égaux aux colons anglais. Seuls les Boers, qui possèdent et cultivent les terres, représentent l'élément stable, permanent, dans le Transvaal, soutient-il. Les colons anglais, eux, travaillent les mines d'or ; c'est une industrie passagère, car bientôt elles s'épuiseront. Les Anglais au Transvaal ressemblent ainsi à ces marchands qui tiennent une foire dans un bourg, et qui ne pourraient avoir la prétention d'imposer leur loi aux habitants permanents de ce bourg. (« L'avenir des Boers et des Anglais au Transvaal », *L'Économiste Français*, 4 janvier 1896.)

Aussi, on ne saurait accorder en masse des droits politiques aux colons étrangers, juge Leroy-Beaulieu. « On ne doit pas submerger les Boers, les habitants primitifs et permanents, dans un flot de population flottante. » (« Le Transvaal. Présent et avenir », *L'Économiste Français*, 20 mai 1899.)

Tout ce que peut exiger la justice, dit-il, c'est une politique accommodante, et peut-être quelques concessions. Si l'on devait accorder des droits politiques, au moins faudrait-il y mettre des règles strictes. D'abord, il faudrait que les postulants renonçassent solennellement à la nationalité anglaise, car on ne saurait, juge Leroy-Beaulieu, avoir deux nationalités.

« Tous les peuples du monde sont d'accord pour admettre qu'on ne peut avoir qu'une seule nationalité ; si l'on veut rester Anglais, on ne peut devenir Transvaalien, cela est de toute évidence. » (« Le différend entre les Boers et les Anglais au Transvaal et l'arbitrage », *L'Économiste Français*, 10 juin 1899) Il faudrait encore réserver ce droit aux chefs de famille, propriétaires d'une maison ou d'un immeuble quelconque. À ces conditions, la justice serait respectée, et la phalange de députés que ce nouveau corps électoral pourrait porter à la Chambre ne représenterait pas plus de 10% du total des représentants élus. (« Le Transvaal. Présent et avenir », *L'Économiste Français*, 20 mai 1899.)

Aucun précédent, juge Paul Leroy-Beaulieu, ne légitime d'adopter une autre politique. « Il y a dans nos départements du Nord et de l'Est, écrit-il, des communes où la majorité des habitants est Belge : cette majorité ne jouit d'aucun droit municipal ; elle ne participe aucunement à l'administration. Personne ne proteste contre cet état de choses, parce que c'est l'état de choses régulier et normal, conforme au droit des gens de tous les peuples européens. » (« La querelle entre l'Angleterre et le Transvaal », *L'Économiste Français*, 22 juillet 1899.) Qu'ils soient chercheurs d'or ou industriels, cette population, au Transvaal, est de nature étrangère, et ne saurait s'introduire en masse dans le corps de la nation. « Ce n'est qu'à la deuxième génération », continue Leroy-Beaulieu, « celle qui est née dans le pays et qui, par conséquent, s'est incorporée à lui, qu'on peut accorder en masse des droits politiques. » (« La querelle entre l'Angleterre et le Transvaal. Les intérêts français et allemands », *L'Économiste Français*, 22 juillet 1899.)

[Une guerre d'extermination. — Les camps de concentration.] Yves Guyot avait avancé et défendu coûte que coûte une solution pacifique, et il a été le premier à déplorer la guerre. (« Hollandais et Boers », *Le Siècle*, 12 décembre 1899.) Cette guerre était d'autant plus malheureuse, pensait-il, qu'elle mettait aux prises d'un côté les soldats anglais, appuyés sur la nation la plus riche et la plus puissante peut-être du globe, et dont l'opinion publique était si facile à s'enthousiasmer pour la guerre ; et d'un autre côté un peuple faible, mais habitué à une vie dure et austère, dont les garçons ont un cheval entre les jambes et une arme entre les mains dès le plus jeune âge, et qui voudra montrer son héroïsme : héroïsme vain et destructeur. (« Boers et Uitlanders de France », *Le Siècle*, 15 décembre 1899.)

Gustave de Molinari avait adopté la même position qu'Yves Guyot ; ils menaient, sur ce sujet précis, une campagne conjointe. (*Journal des économistes*, mai 1900, p. 316.) Évidemment, lui aussi se désolait de voir les moyens de la guerre employés pour rétablir la justice, dans une affaire où l'oppression n'était que de nature financière et légale. La guerre, les Boers la

perdraient, Molinari en était certain ; et ce serait les Uitlanders persécutés aujourd'hui qui en paieraient le prix, par l'interruption de leur activité et de leur commerce, et pour la bonne et simple raison que les Boers sont trop pauvres pour payer une indemnité quelque peu sérieuse. (*Journal des économistes*, novembre 1899, p. 314-316.)

Enfin, devant l'éventualité d'une guerre pour régler les différends du Transvaal, Paul Leroy-Beaulieu partageait les mêmes regrets. « Ce serait une effroyable calamité, et une folie des deux côtés », notait-il. (« Le Transvaal. Présent et avenir », *L'Économiste Français*, 20 mai 1899.)

Mais l'équilibre des forces en présence dans ce conflit était jugé différemment par ces auteurs. Paul Leroy-Beaulieu, en vérité, ne parvint pas à tenir une position fixe : d'un côté il soupçonnait assez que l'Angleterre disposait d'une force bien supérieure, et qu'elle se montrerait capable de venir à bout de n'importe quelle résistance ; mais aussi la capacité d'un petit peuple à lutter pour son indépendance et sa survie lui paraissait très bien démontrée par tous les précédents historiques. Ce manque de fixité, Yves Guyot l'épingla et le commenta dans son journal : il consacra deux articles étendus aux « variations de M. Leroy-Beaulieu sur le Transvaal » (*Le Siècle*, 6 et 11 juin 1900.)

La guerre se révélerait plus destructrice, plus abominable qu'anticipé. Dès le déclenchement des hostilités, Leroy-Beaulieu avait appelé Chamberlain un « malfaiteur public » et un « fou pervers ». (*L'Économiste Français*, n^{os} des 16 septembre et 23 décembre 1899.) Cette guerre, écrivait-il ailleurs, l'Angleterre l'avait perpétrée « avec un rare cynisme », et elle la menait d'une manière « criminelle », avec « un absolu mépris du droit des gens ». « Nous regardons, disait-il, cette sanglante et inepte aventure comme la plus grande faute qu'ait commise l'Angleterre dans tout le cours de son histoire. » (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 5^e édition, 1902, t. I, p. 303 ; t. II, p. 356-357.)

La grande faute de l'Angleterre dans cette guerre, considérait-il, était de l'avoir poussée jusqu'à l'extermination. En janvier 1901, il en avait appelé à l'opinion publique, et traçait un plan d'intervention par l'arbitrage d'une puissance désintéressée pour faire cesser ces abominations coupables. (« L'utilité d'une démarche d'un pays neutre pour mettre fin à la guerre d'extermination dans l'Afrique du Sud », *L'Économiste Français*, 12 janvier 1901.) Les camps de concentration, « dont le gouvernement et les journaux anglais eux-mêmes n'osent plus nous vanter la salubrité, parce qu'il ressort de leurs propres chiffres que les enfants y meurent dix fois et les adultes quatre ou cinq fois plus que dans des conditions normales », présentent au monde un spectacle horrifiant. (« L'Angleterre dans

l'Afrique du Sud après deux ans de guerre », *L'Économiste Français*, 19 octobre 1901.)

Devant la guerre et ses horreurs, Yves Guyot n'en perdait pas de vue le droit et la justice, et il continuait à défendre sa position avec vigueur. Les camps de concentration, appelés aussi camps de refuge, il les excusait par les circonstances dans lesquelles se trouvait l'armée britannique en Afrique du Sud. On pourrait sans doute éviter les camps de concentration, si une nation européenne acceptait d'accueillir les femmes et les enfants Boers ; mais c'est un soin et une hospitalité qu'on attendrait en vain de quelque part que ce soit du continent. (« Les camps de concentration », *Le Siècle*, 28 octobre 1901) Dans les circonstances présentes, cette ressource malheureuse s'imposait, croyait Guyot. « Les Anglais pouvaient-ils ne pas faire des camps de refuge ? Devaient-ils laisser les femmes et les enfants et les Boers qui avaient fait leur soumission en butte aux brutalités des Boers sous les armes ? Pouvaient-ils laisser dans une guerre de guérillas, des habitations servir d'embuscade, d'arsenal et de centre de ravitaillement ? Ont-ils été indifférents aux souffrances des femmes et des enfants ? La nomination du comité de dames, parmi lesquelles se trouve Mrs Fawcett, répond à cette accusation. Ils ont envoyé du lait, des vivres, des vêtements, et ils se sont tellement occupés des camps de refuge que lord Milner raconte dans une dépêche que les réfugiés anglais au Cap se plaignent d'être sacrifiés aux Boers qui les occupent. » (« Les camps de refuge », *Le Siècle*, 21 janvier 1902.) Il contestait que la mortalité y soit exceptionnelle pour le lieu et pour les désordres qu'une guerre traîne toujours derrière elle.

Le bilan final de la guerre des Boers était une source de désolation pour tous. En mai 1901, Gustave de Molinari devait constater qu'à nouveau la guerre se révélait être « un procédé judiciaire horriblement coûteux ». (*Journal des économistes*, mai 1901, p. 307.) En juin de l'année suivante, quand elle prit fin, il pouvait en dresser la funèbre comptabilité : 100 000 tués ou blessés, et une perte de 6 milliards de francs. (*Journal des économistes*, juin 1902, p. 466)

[La situation après la guerre.] Après une guerre fratricide, le temps doit être à la réconciliation et à l'apaisement. Paul Leroy-Beaulieu encouragea l'Angleterre à s'en souvenir, si elle voulait éviter de créer en Afrique du Sud une deuxième Irlande, avec des haines et des divisions qui se transmettraient de génération en génération, jusqu'à une indépendance qui s'acquerrait dans la violence. (« La situation et l'avenir de l'Afrique du Sud », *L'Économiste Français*, 14 octobre 1899.) Les défis, sur cette terre dont on n'avait jamais vraiment vanté la salubrité et la fertilité, étaient nombreux, plus encore depuis l'inauguration du canal de Suez, qui avait rendu désuète la voie du Cap. Leroy-Beaulieu a toujours cru que l'élément hollandais, rural et paysan, serait de longtemps le plus prolifique. Ce serait donc une première habileté que de conserver son

Âge

soutien. (« Le différend entre les Boers et les Anglais au Transvaal et l'arbitrage », *L'Économiste Français*, 10 juin 1899.)

Dans sa dernière édition de la *Colonisation chez les peuples modernes* (1908), il reconnaît avec satisfaction que l'Angleterre s'est montrée ici à la hauteur de sa tâche. Tandis qu'après la guerre de sécession américaine le Nord avait pris sa revanche sur le Sud par des tarifs ultra-protectionnistes qui continuaient l'opposition sur le terrain économique, le Royaume-Uni, après la guerre des Boers, a reconnu aux vaincus des droits égaux, les appelant à prendre place dans le cadre de sa nouvelle constitution, qui offrait un gouvernement représentatif au pays. (t. II, p. 280)

Cette politique de conciliation et d'ouverture devait encore s'accompagner, jugeait Leroy-Beaulieu, par un effort supplémentaire à l'égard des indigènes. Au vrai, ce partisan de la colonisation dans le monde n'avait eu de cesse, toute sa vie, de rappeler les gouvernements européens à ce devoir qu'il considérait comme tout à fait essentiel.

En 1901, Yves Guyot analysait que les Bochimans, les Hottentots, les Zoulous, gagnaient progressivement de meilleurs salaires, et que parmi ces populations désormais mêlées à l'élément européen, l'emprise du clan sur l'individu s'effaçait peu à peu. Il espérait beaucoup de la vie en commun et de l'éducation. (« Les Indigènes de l'Afrique du Sud », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1901, t. II, p. 368) C'était un optimiste.

Paul Leroy-Beaulieu voyait lui dans cette situation sociale des difficultés plus grandes. Loin d'être un facteur d'apaisement, l'enrichissement des noirs et des indigènes, de même que leur éducation, est plutôt un facteur de conflit, jugeait-il. « Au fur et à mesure que les noirs prendront davantage conscience de leur force et de leurs droits, ils pourront devenir plus résistants : l'éducation risque ici d'accroître, plutôt que de réduire, leurs prétentions à l'égalité. On leur a reconnu en principe le droit de suffrage, mais on s'arrange de façon qu'ils ne puissent en user. » (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 6^e édition, 1908, t. II, p. 284) Les indigènes ont déjà une importance numérique, ils auront peut-être bientôt des revendications nouvelles qu'il faudra accueillir avec « une main à la fois souple et ferme » : en somme, concluait Leroy-Beaulieu, « le prochain demi-siècle verra se poser dans l'Afrique du Sud des problèmes économiques et sociaux très préoccupants. » (Idem.)

À l'époque de la guerre des Boers, la constitution du Transvaal déclarait qu'il ne pouvait y avoir d'égalité ni dans l'État ni dans l'Église, entre les blancs et « ceux qui ont, parmi leurs ancêtres, jusqu'à la quatrième génération, un homme qui n'était pas de race blanche ». Les noirs, habitants des villes, tout comme les pasteurs et les instituteurs indigènes, étaient forcés de porter un brassard en métal pour montrer qu'ils étaient au

service d'un blanc, faute de quoi ils pouvaient être jetés en prison pour vagabondage. Le noir n'avait aussi aucun droit devant la loi, et le magistrat pouvait à son gré admettre ou refuser sa plainte. (Y. Guyot, « Anglais et Boërs », *Le Siècle*, 3 février 1900) Cette situation devait être transformée. Mais si certains jugeaient qu'à ce point de vue le succès des Anglais était de bon augure, car leur politique en la matière s'appuierait sur l'éducation, d'autres craignaient le caractère hautain, dédaigneux et volontiers cruel de la race anglo-saxonne.

Les procédés des Américains eux-mêmes envers les Noirs et les indigènes n'avaient certes pas été exactement humanitaires, et après avoir ouvert la Chine à coup de canons, ils avaient érigé des barrières douanières très élevées et repoussé l'immigration chinoise. L'Australie, elle aussi, avait déjà pris un virage protectionniste et socialiste. En ce début de XX^e siècle, l'Afrique du Sud en ferait-elle autant ? C'est bien ce qu'il apparaissait. G. de Molinari, dans ses chroniques d'actualité publiées par le *Journal des économistes* jusqu'en 1910, fait état de ces développements malheureux. Le protectionnisme des ouvriers, remarquait-il, qui est une suite naturelle du protectionnisme des chefs d'industrie, s'installe en Afrique du Sud. Fatigués de lutter contre la concurrence de travailleurs chinois sobres et capables, les ouvriers blancs les font interdire. On veut d'abord les repousser des mines, puis réglementer leur emploi dans toutes les activités, et enfin prohiber carrément leur entrée sur le territoire. Tout est fait pour complaire au nouvel électorat populaire, qui entend faire du protectionnisme à sa manière. (*Journal des économistes*, novembre 1903, p. 317 ; février 1904, p. 316-317 ; mai 1907, p. 314.) Avant que les idées libérales ne puissent s'établir et reprendre le dessus, la politique d'exclusion, de privilèges, d'intolérance, avait encore une carrière à parcourir : on en voyait le triste spectacle en Afrique du Sud.

ÂGE. Il existe un temps et un âge pour tout. Pour comprendre les principes du libéralisme, nulle époque n'est plus propice que celle de la jeunesse, quand l'intelligence est pleinement développée sans avoir encore reçu l'empreinte indélébile des préjugés du siècle. (*Œuvres complètes de Jean-Baptiste Say*, t. II, vol. II, p. 37) Passé cet âge, il est difficile d'espérer convertir les adversaires de la liberté. Gustave de Molinari en faisant l'expérience au milieu du XIX^e siècle dans l'agitation pour le libre-échange, rappelle que « Harvey disait qu'il n'avait jamais pu faire admettre sa théorie de la circulation du sang par des médecins ayant dépassé l'âge de quarante ans. À cet âge, disait-il, le cerveau ne se débarrasse plus des empreintes qu'il a reçues ; elles font, en quelque sorte, partie de sa texture. Il faudrait pouvoir enlever, à l'aide de l'opération du trépan, les erreurs qui s'y sont suc-

cessivement ossifiées. Il faudrait pouvoir trépaner l'intelligence. » (*Œuvres complètes*, t. IX, p. 295-296.) Mais ce fils d'un médecin homéopathe ne nous en a pas offert la méthode.

Si la jeunesse est le temps où l'esprit est le plus souple et le plus influençable, dans quelque sens que ce soit, c'est aussi l'âge auquel, ayant une carrière à faire, on sait le moins se prémunir contre les séductions du pouvoir. (*O. C. de Benjamin Constant*, t. XIII, p. 552.) Double danger dans des temps de domination des idées socialistes et interventionnistes !

L'âge minimal pour l'exercice des droits politiques a été apprécié diversement à travers les siècles et sur les différents continents. Des exemples fameux en ont imposé aux moins timides, en rappelant la précocité de certains caractères : ainsi William Pitt, membre de la chambre des Communes à vingt-et-un ans, chancelier de l'Échiquier à vingt-deux, et premier ministre à vingt-quatre ; ou sous l'Ancien régime, d'Aguesseau, avocat général à vingt-deux ; ou bien sûr Alexandre, dominant le monde à vingt-cinq. Au XVIII^e siècle, les physiocrates n'admettent pas les restrictions que les constitutions américaines mettent au droit électoral sur le seul fondement de l'âge. (Mirabeau et Dupont de Nemours, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique*, 2015.) Pour B. Constant aussi, les lois anglaises, qui ouvrent la porte de la Chambre des communes à tous les éligibles qui ont atteint leur majorité, sont préférables. (*O. C.*, t. XV, p. 353). Mais lorsque le mouvement démocratique s'est définitivement installé, remarquent d'autres auteurs, il crée des conditions nouvelles, dont il faut tenir compte. Dans une monarchie ou dans une aristocratie, juge Édouard Laboulaye, bon spécialiste des constitutions politiques, on obtient de grands caractères à un très jeune âge, car une certaine élite y a sa fortune faite en naissant. Mais dans une démocratie, on peut bien exiger vingt-cinq ans comme preuve de maturité suffisante, sans que cela puisse être refusé comme injuste. (*Histoire politique des États-Unis*, 1866, t. III, p. 345-346.)

AGENTS DE CHANGE. Les agents de change étaient des intermédiaires disposant d'un monopole pour réaliser les opérations de la Bourse de Paris. Leur privilège a fait l'objet d'attaques récurrentes de la part des libéraux français, qui le considéraient comme une atteinte au principe de la liberté du travail.

À un certain degré, des libéraux modérés ont pu signaler cette question comme « délicate », sur le motif que les agents de change exercent un rôle de sécurisation des transactions qui relève un peu du maintien de l'ordre et des fonctions naturelles du gouvernement. (L. Wolowski, réunion de la Société d'économie politique du 5 juillet 1859 : *Annales*, etc., t. 3, p. 365. — P. Rossi, *Cours d'économie politique*, vol. I, leçon 18 : *O. C.*, t. I, p. 316.)

Mais il y avait bien aussi une part d'absurdité et d'exagération dans ce monopole, qui frappait unanimement les spécialistes. Au début du XIX^e siècle, explique Alfred Neymarck, 6 ou 7 valeurs étaient inscrites à la cote, représentant à peine deux ou trois cent millions ; à l'aube du XX^e siècle, le grand marché financier de Paris est désormais animé par 4000 banques, sociétés et agents divers, et les valeurs se comptent maintenant en milliards : mais d'un temps à l'autre, le nombre des agents de change n'a été porté que de 60 à 70. (Réunion de la Société d'économie politique du 5 avril 1893 ; *Bulletin*, etc., 1893, p. 59) Quel scandale ne serait-ce pas, se demandait-on, si toute la fortune immobilière de la France ne pouvait s'acheter et se vendre sans le concours de 70 individus. (G. de Molinari, *Journal des économistes*, juin 1900, p. 466.)

Le régime du privilège faisait en outre courir au public les dangers inhérents aux procédés officiels. En traitant avec des agents assermentés, reconnus par l'autorité, l'investisseur ou l'épargnant de bonne foi mais trop naïf troque sa vigilance naturelle pour une confiance aveugle, et sombre aisément dans des travers qu'une précaution salutaire aurait pu lui faire éviter. À l'inverse, sur le marché officieux des valeurs, appelé la coulisse, la concurrence opère : les agents savent qu'ils doivent se montrer dignes de confiance et habiles pour mériter la confiance, capter et conserver la clientèle ; celle-ci, à son tour, ne se laisse pas si aisément éblouir, et conduit ses opérations avec prudence. Les coulissiers ont en outre formé un syndicat libre et ouvert qui impose à ses membres des règles préventives, dans une sorte de régulation par les pairs, qui est efficace. (Alphonse Courtois devant la Société d'économie politique, 5 avril 1893 ; *Bulletin*, etc., 1893, p. 55.)

Les défauts sans cesse plus accentués et néfastes de l'organisation monopolistique des agents de change, face au développement croissant de la coulisse, donnèrent fréquemment aux hommes de loi l'occasion de légiférer dans le sens de la liberté. Les coulissiers se sentent à l'étroit dans les bornes légales du monopole des agents de change, et ils aspirent à briser ces frontières légales que les savants condamnent ; quant aux agents de change, les jeunes titulaires ne trouvent plus la clientèle et les profits qu'on leur avait présentés comme si certains, et ils en conçoivent une certaine exaspération.

Convaincu que l'établissement de la liberté serait un combat long et difficile, et qu'il faudrait d'abord passer par des décennies si ce n'est des siècles d'interventionnisme et de protectionnisme de toute nature, G. de Molinari était assez pessimiste. Il s'imaginait qu'en l'an 2000 on aurait encore à s'opposer au monopole des agents de change. (*Journal des économistes*, juin 1900, p. 466.) Mais sa prédiction ne s'est pas tout

à fait réalisée, car la suppression est officielle depuis le 1^{er} janvier 1988.

Cette réforme, Molinari l'avait toujours voulue intégrale, mais prudente et sage. On se passe des intermédiaires officiels dans l'échange des valeurs non cotées, on pourrait s'en passer de même pour régler les droits de succession ou certifier des opérations. Les tribunaux de commerce, les notaires, existent à la rigueur ; s'appuyer sur des travailleurs libres et occasionnellement sur ces agents officiels n'a rien que de très praticable. (*O. C.*, t. XIII, p. 404.) Toutefois, il faudrait, ajoutait-il déjà, mettre dans cette réforme la même prudence et la même justice dont l'on faisait montre dans les projets d'abolition du protectionnisme. La concurrence enrichit ceux-là même qu'elle semble devoir d'abord atteindre ; mais toutes les existences sont précieuses, et si des titulaires malades, infirmes ou âgés dépendent de ces charges, un gouvernement ne peut les laisser sans secours. (*Idem.*)

AGRICULTURE, AGRONOMIE. Les auteurs de la tradition libérale française traînent derrière eux une réputation de doctrinaires et de théoriciens, qui est surfaite et dans certains cas offensante. Car il est aisé de prouver d'abord que la grande majorité d'entre eux disposait de solides connaissances et d'une expérience pratique de longue durée des choses de l'agriculture.

À l'aube d'un siècle qui sera presque exclusivement rural et agricole, et qui verra Voltaire vanter ses défrichements à l'égal presque de ses poésies, Pierre de Boisguilbert, le premier, dit ne s'être risqué à donner son avis sur les questions économiques qu'après « quinze années de forte application au commerce et au labourage » (*Écrits économiques*, t. II, p. 5). Vers 1765, dans les réunions des physiocrates, plus encore que dans les écrits qu'ils ont laissés, l'agriculture est aussi la préoccupation principale. « Nous, dans l'entresol », se souviendra Marmontel, « nous raisonnions d'agriculture, nous calculions le produit net ou quelquefois nous dînions gaiement avec Diderot, d'Alembert, Duclos, Helvétius, Turgot, Buffon. » (*Mémoires*, etc., 1804, t. II, p. 34.) Venus d'horizons les plus divers, certains physiocrates avaient connu sur ce sujet une révélation, tel Dupont (de Nemours), fils d'un horloger parisien et un temps formé au métier, que Mme de Pompadour, lorsqu'elle le trouvait chez Quesnay, appelait affectueusement « notre jeune agriculteur ». (*Œuvres complètes*, t. I, p. 116.) L'immense considération dont jouira la figure de Sully tout au long du XVIII^e siècle tient aussi de cet engouement.

Après la Révolution française, le développement de l'industrie, la succession des grandes inventions, ne remettraient pas en cause cet attachement aux choses de l'agriculture. C'est toujours en dehors des villes que les Idéologues vivent leurs expériences de vie les plus déterminantes : Volney en Corse, Destutt de Tracy à Paray-le-Frésil, Cabanis à Auteuil. Il y a toujours cette

même beauté esthétique, ce même calme dans la vie rurale, qui séduit et intéresse. « L'homme semble fait pour la vie des champs », dit Jean-Baptiste Say, « plutôt que pour s'amonceler tumultueusement dans les villes. On jouit aux champs de l'espace, de l'air et du jour, si nécessaires à l'épanouissement de notre être. Que la nature y paraît riche et variée ! On peut s'accoutumer à la magnificence de ses tableaux ; on ne s'en lasse point. Je n'ai jamais vu sans l'admirer un beau couchant d'automne. » (*Traité d'économie politique*, 1803, t. II, p. 323) On voit même Tocqueville se ranger à ces goûts, malgré les nouvelles préoccupations de son siècle et des préjugés tous contraires. « J'ai passé la plus grande partie de ma vie », confiait-il, « à mépriser fort les occupations agricoles, dont l'objet est toujours spécial et qui vous arrête dans les détails les plus menus. L'expérience m'a fait changer de sentiment. La vie agricole force, il est vrai, l'âme de se resserrer souvent dans l'espace de petits intérêts matériels, mais elle la calme, elle la régularise et la prépare ainsi à s'étendre sans peine et avec vigueur dans la sphère des idées générales, quand le champ de celles-ci se présente. Les Romains n'étaient pas de si grands rustres que nous croyons, quand ils cherchaient dans la vie des champs une sorte de préparation à la vie publique. » (Lettre à Louis Bouchitté, 14 février 1858). Par le passé, en effet, il avait eu pour les choses agricoles une certaine répulsion de bourgeois. La tranquillité de la campagne lui paraissait trop monotone, elle avait le tort d'affaiblir trop les ressorts des grands caractères. « Renfermer ma vie entre quatre haies, plier mon esprit à des occupations uniformes, et me résigner pour toujours à des plaisirs doux mais monotones, c'est ce que je me sens incapable de faire », disait-il alors (Lettre à sa femme Marie, 23 août 1834). Et ayant visité la propriété de son ami Gustave de Beaumont, il restait ébahi de l'intérêt que le couple des propriétaires y manifestait pour la croissance des arbres ou la réussite de quelque expérimentation agricole. (*Idem*) Il a fini par aimer dans l'âge mûr ce qui lui répugnait étant encore jeune homme.

On n'en finirait pas si l'on voulait suivre cette passion agricole se conserver intacte tout au long du XIX^e siècle, chez la pluralité des auteurs. On verrait Michel Chevalier soigner les vignes de son domaine de Cazilhac, et son beau-fils Paul Leroy-Beaulieu commanditer jusqu'en Algérie et en Tunisie des entreprises de culture. On découvrirait enfin toute une génération brisée, au milieu du siècle, par le coup d'État du futur Napoléon III, trouver dans la vie rurale une consolation à ses ambitions contrariées, à l'image de Léonce de Lavergne qui, n'ayant d'abord connu de l'agriculture que ce qu'en avait dit Virgile dans les *Géorgiques*, devint un véritable maître agronome.

[Les débuts de l'agriculture. — Le droit de propriété.] L'agriculture a été l'objet de beaucoup d'imputations calomnieuses de la part des partisans déclarés

du socialisme et de l'interventionnisme, malgré leur respect affiché pour les « manuels ». À les en croire, il y aurait, dans l'occupation même des terres et dans leur mise en culture, une injustice primitive dont le temps et les services rendus n'effaceraient pas la trace. On connaît l'anathème de Rousseau : « Maudit soit le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisait de dire : Ceci est à moi ». Or les libéraux français soutiennent qu'il y a une double erreur dans ce discours. D'abord, il n'est pas vrai qu'à l'origine de l'humanité la terre ait été commune. Les tribus primitives, raconte Paul Leroy-Beaulieu, disposaient de lieux d'habitation, de chasse et de pêche privilégiés, dont elles avaient reconnu les mérites par l'expérience, et dont elles défendaient rigoureusement l'accès aux intrus, à la manière des autres animaux. « La terre n'a donc jamais été commune que dans un sens relatif », écrit-il. « Le territoire occupé était commun par rapport à tous les individus qui composaient la tribu ou le clan ; mais il n'était pas commun pour l'humanité tout entière. (Paul Leroy-Beaulieu, *Le Collectivisme*, 1884, p. 112) Rigoureusement analysé, le processus de cette soi-disant dépossession paraît aussi une exagération, pour ne pas dire une inexactitude. L'homme primitif qui vit de chasse et de cueillette a besoin de territoires immenses pour trouver une subsistance sans cesse renaissante. Dans les circonstances de ce temps, c'est-à-dire à une époque où la protection de quelque terre que ce soit contre des accapareurs devait présenter des difficultés inouïes, cet homme maudit qui le premier, etc., n'a pu s'approprier pour la culture qu'une part très minime de cette étendue. Il devenait en outre un concurrent de moins pour le groupe dont il s'émancipait ; il se contentait d'une modeste parcelle, en échange du droit de rechercher les fruits de l'immense domaine : et par conséquent il donnait davantage qu'il ne prenait. (E. Martineau, « Examen du pamphlet de Proudhon sur la propriété », déc. 1896 ; *Œuvres*, t. II, p. 244.) Le récit historique d'après lequel des spoliateurs auraient progressivement mis la main sur les meilleures terres, jusqu'à l'épuisement de cette ressource vitale, est aussi riche d'erreurs : d'abord, les premières terres accaparées ont dû être, non les plus fertiles, mais les plus aisées à défendre ; ensuite l'intérêt que présente un terrain varie au fil des époques, à mesure que des perfectionnements ou des inventions viennent transformer les conditions de la production ; enfin les terres vierges et disponibles à moindre prix ont toujours abondé, en Amérique, en Australie, en Afrique : libre aux déshérités de s'y transporter. (*Œuvres complètes de Gustave de Molinari*, t. XI, p. 174 et 202)

La propriété privée des terres, loin d'être douteuse, est l'une des plus solides. Figurez-vous, avec Jules Simon, un terrain vierge, abandonné : je marche dans une contrée sauvage, et je m'y arrête. Je creuse de mes mains un sillon ; j'y sème du blé sauvage ; après ce premier travail j'attends que la terre, aidée de la pluie

et du soleil, fasse son œuvre. La récolte qui croîtra sera-t-elle mon bien propre ? Comment dire non ? Car où serait-elle sans moi ? Je l'ai créée. Est-ce seulement le fruit de la récolte qui est à moi ? Non, c'est le sol. Ce n'est pas une moisson que j'ai produite : c'est une fertilité. Cette terre n'était en propre à personne, ne valait rien et ne donnait rien ; à peine quelques plantes inutiles croissaient au hasard entre les pierres. Mais j'ai remué le sol, j'ai apporté de loin de la terre friable et fertilisante, j'ai aménagé un ruisseau pour l'irriguer : à présent, grâce à mes efforts, cette terre est fertile pour de longues années. Cette fertilité est mon œuvre, comme la moisson ; elle est ma propriété, comme la moisson. Le fruit est à moi ; la terre est à moi. J'ai travaillé, j'ai produit, par conséquent je possède ; c'est l'origine même du droit. Mais quel sera ce droit ? Un droit absolu, ou un droit limité ? Si je suis propriétaire, j'ai un droit absolu, à moins de changer le sens des termes ; car la propriété est le droit d'user et d'abuser. C'est-à-dire que ce que j'ai créé, j'en suis propriétaire. Je peux le donner, le détruire ; et pouvant le donner ou le détruire, à plus forte raison encore je peux l'échanger avec un autre individu, dans les conditions que lui et moi fixerons. Voilà l'étendue immense de mes droits. Comment pourrait-il en être autrement, et qui aura un droit à faire valoir, autre que moi ? Cette moisson que j'ai produite, où serait-elle sans moi ? Elle ne serait pas. C'est une richesse que je n'ai prise à personne, je l'ai créée. J'ai un droit sur elle, puisque je l'ai créée : quel autre que moi peut prétendre à un droit quelconque sur cette même moisson ? Le champ sur lequel elle a poussé n'avait pas de maître. Personne, excepté moi, n'a travaillé pour la produire. La semence dont elle est sortie n'appartenait à personne, si ce n'est à moi. Ainsi, deux conséquences : de un, mon droit est entier, et de deux, le droit de tout autre est nul. Il est donc impossible, pour deux raisons, de limiter mon droit : parce qu'il est absolu, et parce qu'il est seul. Et n'est-ce pas juste ? Quoi ! j'aurai passé des mois à la chaleur du jour, courbé sur cette terre ingrate, pour en tirer quelques épis ; et vous qui pendant ce temps êtes resté nonchalamment assis à l'ombre et à la fraîcheur, vous viendriez récolter quand mes plants seront mûrs ? Vous cultiveriez cette terre, quand ma peine l'aura rendue bonne et riche ? Ni la justice, ni la nature ne le permettent. (Jules Simon, *La liberté*, 1859, p. 302-304.)

Respecter la propriété des terres est, par conséquent, un impératif de justice ; mais c'est aussi une nécessité pratique, source d'utilité. Car, comme l'enseigne Jean-Baptiste Say, « si les instruments naturels, susceptibles de devenir des propriétés, comme les fonds de terre, n'étaient pas devenus tels, personne ne se hasarderait à les faire valoir, de peur de ne pas jouir du fruit de ses labeurs » (*Œuvres complètes*, t. II, vol. I, p. 110). Et en effet l'aboutissement du collectivisme, incapable d'assurer la production et la distribution des

produits, c'est la pénurie et de rationnement. (Paul Leroy-Beaulieu, *Le Collectivisme*, 1884, p. 381.)

[Les physiocrates et l'agriculture. — Leur héritage contrasté.] En formant la première école de pensée économique de l'histoire, les physiocrates ont mis à l'honneur l'agriculture ; mais les partisans du « système agricole » n'ont qu'à moitié servi cette cause. D'abord, la nature de leur doctrine échappe à la simplification qui en est souvent faite : puisqu'ils enseignent la différence entre les richesses renaissantes et les productions matériellement stériles, et placent sur un même pied, comme exemple des premières, et la production de la terre, et les produits des eaux, ils ne peuvent être résumés à une monomanie agricole.

Il est de plus aisé aux spécialistes de ces questions de signaler tout ce que la science agricole des physiocrates avait de limité et même d'erroné, et de conclure qu'ils n'étaient pas les meilleurs agronomes du temps et que la portée de leurs enseignements fut assez limitée. (A.-J. Bourde, *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*.) Seuls restent leur bonne volonté et l'empressement qu'ils ont mis à concourir au grand mouvement du siècle, qui réhabilitait le travail des champs, encourageait les défrichements, et par l'intermédiaire des Sociétés d'agriculture et du travail des savants les plus en renom participait à accroître la richesse rurale de la France. Leur héritage est surtout d'avoir fait obtenir à l'agriculture une liberté pleine et entière, que la Révolution française a fait entrer dans la loi.

Mais quelques-unes de leurs préconisations et de leurs récriminations les plus courantes conduisaient dans une voie fautive ou du moins périlleuse. Dès le premier volume, les *Éphémérides du citoyen*, leur fameux périodique, nous rebat les oreilles du danger de la dépopulation des campagnes. « Le plus riche possesseur ne s'occupe aujourd'hui qu'à transférer dans son château, pendant tout le temps qu'il l'habite, les commodités et les délicatesses parisiennes. Il ne songe point à l'amélioration des fonds, à la perfection des arts rustiques, aux tentatives et aux expériences, aux encouragements et aux récompenses. Étranger pour le peuple qui l'entourne, il ne se regarde plus comme le père commun du hameau, le juge pacifique des procès, le refuge des indigents, le protecteur des affligés, et la ressource des malades. Le premier soin est souvent d'abattre toutes les cabanes des environs, de substituer des bois et des allées aux plus riches moissons, et des millions d'animaux pour une chasse insipide, à cent familles de cultivateurs » (« Du retour des vacances », 11 novembre 1765.) En un siècle, affirme encore l'auteur, les campagnes ont perdu trois millions de cultivateurs : c'est une statistique préoccupante. (« De la dépopulation de nos campagnes », 23 décembre 1765.)

Désespérer devant la dépopulation des campagnes n'était cependant pas une attitude libérale ni surtout

progressive. Car le degré de civilisation d'un peuple pourrait bien se mesurer à la part de sa population qui œuvre aux travaux de l'agriculture. Grâce aux rendements de ses entreprises agricoles, l'Angleterre, note Léonce de Lavergne au milieu du XIX^e siècle, ne dénombre qu'un quart d'agriculteurs dans le total de sa population, tandis qu'en France ce chiffre monte à quatre septièmes. (*Économie rurale de l'Angleterre*, etc., 1854, p. 99.) En Russie, G. de Molinari remarque que l'agriculture y étant encore dans une situation fort arriérée, trois familles doivent se vouer à la production des subsistances pour en nourrir quatre. (*Lettres sur la Russie*, 1861, p. 290.) Le vrai thermomètre du progrès, dira pour conclure un libéral enthousiaste, est la décroissance continue de cette proportion ; aussi devrait-on former des vœux pour que la population agricole recule indéfiniment. (Edmond About, *Le Progrès*, 1867, p. 155.)

Sans doute, les physiocrates ont eu raison de mobiliser l'opinion publique pour alerter sur les choix parfois contestables des cultures, sur la trop grande part qu'y jouait le hasard et la routine. Ils ont des titres à faire valoir dans l'histoire du progrès, ayant appuyé nombre de cultures dédaignées, comme le riz ou les pommes de terre. Mais c'est par l'instruction, la science, les journaux, la force de l'exemple, et non par quelques recommandations officielles ou des règlements mal préparés, que des résultats peuvent seuls être obtenus. Quand Louis-Paul Abeille recommande... les abeilles, soutenant que l'investissement médiocre que représente l'installation de quelques ruches sur un terrain procure des ressources non négligeables, il a la faiblesse de suggérer une exemption d'impôt pour encourager cette culture négligée. (*Corps d'observations*, etc., t. I, 1761, p. 172) Car le fléau des préconisations officielles se retrouve dans l'agriculture comme dans l'éducation et dans la médecine. Malgré des intentions bienveillantes et un savoir véritable, quoiqu'en construction, l'agronomie pêche souvent dans ses conséquences, quand ses recommandations « officielles » sont mal comprises, mal appliquées, ou même quand elle joint à de bonnes observations quelques considérations fallacieuses. En parlant de huit livres de graine de trèfle comme la quantité à employer, le même Abeille a négligé les différences de terrain et oublié de mettre en garde contre une application automatique de sa prescription, et il a dû présenter des excuses. (*Corps d'observations*, etc., t. II, 1762, p. 15.)

Instruire les propriétaires et les laboureurs était une tâche difficile, dont les fruits seraient considérables, mais où importait aussi le choix attentif des moyens. Après avoir demandé l'immunité totale, la liberté absolue pour l'agriculture, les physiocrates faisaient une œuvre comparativement moins utile en requérant la participation du pouvoir pour appuyer des recommandations pratiques ou encore distribuer

des distinctions. C'est ce que leurs successeurs au XIX^e siècle ne leur ont pas pardonné. Benjamin Constant par exemple consacre un chapitre de son *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri* à prouver que l'agriculture a besoin de liberté et non de récompenses officielles. (Partie 1, chap. 3 ; *O. C.*, t. XXVI, p. 115 et suiv.)

[Grande et petite culture.] Les physiocrates ont encore rempli leurs ouvrages de la distinction, cruciale à leurs yeux, entre la grande et la petite culture ; c'est un point considérable de leur programme. (C. Rebeyrol, *De la grande et de la petite culture chez les physiocrates*, 1912.) Du point de vue économique, ils font la constatation que si la grande culture exige de fortes avances, elle donne en revanche un grand produit ; tandis que la petite culture en exige moins, mais ne rend presque rien ; au fond, elle est donc plus coûteuse. (G.-F. Le Trosne, *Notes économiques*, 1764, p. 73) Le critérium n'en est pourtant pas toujours clair. François Quesnay, le premier, distingue la culture avec des bœufs ou vaches, d'avec celle qui se fait en grand avec des chevaux. (*Œuvres écon.*, t. I, p. 129.) D'autres travaillent sur d'autres bases, mais se demandent si elles aussi ne sont pas viciées. (*Œuvres de Dupont de Nemours*, t. I, p. 125) Turgot entre même dans les débats en 1767, trouvant toutes ces distinctions trop évanescentes. (*Œuvres*, t. II, p. 397.)

Pour les libéraux français du XIX^e siècle, ce débat apparaîtra en grande partie comme vain, et ils regretteront les efforts consentis par les physiocrates pour le placer au cœur des préoccupations. Déjà, Jean-Baptiste Say soupçonne que la grande et la petite culture présentent chacune leur lot d'avantages et d'inconvénients. La grande culture emploie davantage de capitaux, mais ses opérations sont moins sous les yeux et dans la main du cultivateur, et le manque de surveillance et d'attention la soumet à de plus grands aléas et des mécomptes plus fréquents. La petite culture entretient ses travailleurs dans une forme de médiocrité dont ils s'habituent, mais le ressort de l'initiative individuelle y est maintenu intact ; de plus, on ne doit pas compter pour rien les avantages que présentent au strict point de vue esthétique la vue d'un pays de petite culture, bien entretenu et bien cultivé. Au fond, Say ne tranche pas, et propose une réponse de Normand : « Il est avantageux qu'il y ait de grandes cultures et de petites. Les unes sont favorables à de certains produits, les autres à d'autres. » (*Traité d'économie politique*, 1803, t. I, p. 117 et suiv.)

Ses immédiats successeurs appuient assez cette conclusion, malgré ce qu'elle peut avoir d'indécis. « Il n'est pas de système de culture absolument bon », répète Charles Dunoyer. « Telle manière de faire valoir ses terres, qui est excellente dans telle situation donnée, pourrait fort bien être vicieuse dans des circonstances différentes. » (*Nouveau traité d'économie sociale*, 1830, t. II, p. 342-343) Il est futile par conséquent de rechercher dans la théorie laquelle de la

culture en grand ou en petit peut valoir au pays le plus d'avantages tout compensé. Pour fournir une solution à ce problème embarrassant, le savant ne doit pas s'entêter dans le labyrinthe de ce débat vain, mais signaler la liberté comme le moyen de faire trouver partout les solutions pratiques les plus appropriées et les plus fructueuses. Car la tendance naturelle des terres sera toujours de se répartir d'après les avantages qu'on en peut tirer, et d'acquérir exactement le degré de morcellement le plus avantageux du point de vue économique.

Aussi, ceux qui, forts de la comparaison avec l'Angleterre, réclament la reconstitution d'une noblesse riche pour la mise en valeur des terres, poursuivent un but louable tout en se trompant sur les moyens. Ce que le droit d'aînesse et l'aristocratie peut accomplir par la non-liberté, le libre commerce des terres et l'application de grandes sociétés anonymes à l'agriculture peut aussi l'apporter ; il ne faut que le vouloir. (*Œuvres complètes de Gustave de Molinari*, t. V, p. 250.) À l'autre pôle, ceux qui entendent procéder à une répartition des terres à la mode communiste pourraient établir plus solidement l'objet de leurs souhaits en élevant les populations à cette tâche, c'est-à-dire en leur faisant acquérir les qualités d'ordre et d'économie nécessaires, qui sont leur partage dans tous les pays où la petite propriété domine. (G. de Molinari, *L'Irlande, le Canada, Jersey*, 1881, p. 142.)

La crainte d'un morcellement excessif du sol, ou d'une trop forte concentration des terres entre un petit nombre de mains, sont l'une et l'autre des craintes chimériques : il faut sans cesse forcer les partisans d'une intervention légale à se réfréner. (L. Wolowski, *Journ. des écon.*, 1856, p. 209 ; L. Faucher, *Mélanges*, etc., p. 360 et suiv. ; G. de Beaumont, *L'Irlande*, etc., t. II, 1839, p. 194 ; etc.)

[L'agriculture au point de vue économique.] L'analyse économique a beaucoup à nous apprendre sur l'agriculture. Dans un monde de ressources finies, on aurait tôt fait de la considérer comme une sorte d'industrie extractive ; ce qu'elle n'est pas. Car loin d'exploiter passivement la nature, l'homme améliore et imprime sa marque sur les espèces végétales, au point de les rendre progressivement méconnaissables. (Gustave de Molinari, *La viriculture*, 1897, p. 12.) L'agriculture, entre ses mains habiles, est un art multiplicateur. Il a pour objet, enseigne Charles Dunoyer, de créer des substances végétales et animales, en usant non seulement des forces chimiques et mécaniques communes à tous les travaux humains, mais d'un autre agent particulier plus mystérieux, qu'on peut appeler la vie. (*Nouveau traité d'économie sociale*, t. II, 1830, p. 312.)

Ce principe premier de l'agriculture rend ses opérations moins sûres, sa marche moins régulière. Nul n'ayant encore une connaissance parfaite des lois du développement de la vie, il n'est pas possible de

ramener l'agriculture à des principes fixes de théorie. La terre reste une machine à produire des denrées utiles, mais elle est la plus instable, la plus insaisissable de toutes. (J.-B. Say, *Traité*, etc., 1803, t. I, p. 19 ; C. Dunoyer, *Nouveau traité*, etc., t. II, p. 346.) La variété de fertilité des terres et de climat dans les différents pays n'a pas manqué de faire apercevoir que le pouvoir productif de la terre, dans tous les cas, avait besoin d'être soigné, préparé, pour se renouveler. Au Canada, Molinari constate que les fermiers ne l'ayant pas compris, ont littéralement assassiné la terre, la laissant s'affaiblir, sans la nourrir. (*L'Irlande, le Canada, Jersey*, 1881, p. 229.)

Les travaux de l'agriculture s'effectuent dans un cadre contraignant, dont il convient de se rendre compte. L'équilibre de l'offre et de la demande n'y est pas immédiatement possible : à cause de l'instabilité des saisons et de la croissance incertaine des végétaux, on peut tout aussi bien dépasser que rester en-deçà de la quantité de produits qu'on envisageait pour répondre aux besoins du marché. (*Œuvres complètes de G. de Molinari*, t. IX, p. 86.) L'introduction et l'usage des machines y est moins fréquent, car moins aisé. (C. Dunoyer, *Nouveau traité*, etc., 1830, p. 393.) Quant à l'emploi de la main-d'œuvre humaine, il y est courant et même nécessaire ; mais celle-ci se répandant sur de très larges terrains, il est difficile d'y surveiller les manquements dus à la paresse ou à la négligence, quoique commis à la face du soleil ; en outre, le travail ne peut pas s'y diviser avec le même degré que dans l'industrie par exemple : on ne saurait imaginer qu'un individu laboure toute l'année, tandis qu'un autre récolterait constamment. (J.-B. Say, *Traité*, etc., 1803, t. I, p. 73.) La seule division du travail, c'est celle que le laboureur applique avec les « intermédiaires » tant honnis : c'est celle qui lui permet de s'occuper de la production, et de laisser à d'autres le soin de transporter ses denrées et de les vendre à sa place au public consommateur.

Parce qu'elle se développe en dehors des villes, l'agriculture dispose encore d'une sphère des échanges plus réduite, que le progrès tend à étendre, mais qui reste limitée. Des denrées périssables ne permettent pas de longs trajets, et les alentours des campagnes sont faiblement et pauvrement peuplés.

On ne demandera donc pas à l'agriculteur des miracles ; mais les conditions restreintes que le savant décrit, sont susceptibles d'amélioration. Le principal moyen d'améliorer le travail des terres est de recourir au capital et au crédit. Quand l'État a daigné organiser le crédit agricole après l'avoir rendu pratiquement impossible, les avertissements des économistes libéraux sur les besoins de l'agriculture en capital se faisaient entendre depuis plus d'un siècle. Le grand mot, disait l'abbé Baudeau dans l'un des premiers cahiers des *Éphémérides*, et le principal agent désormais dans l'agriculture, c'est l'argent. (1766, t. III, p. 196) Sans

le crédit, répétaient les spécialistes de la monnaie et des banques, les agriculteurs resteront toujours incapables de moderniser leurs outils et leurs méthodes, comme d'entreprendre des cultures étendues qui fassent baisser le prix des denrées produites, et ils languiront ainsi dans un véritable état de barbarie. (J.-G. Courcelle-Seneuil, *Le crédit et la banque*, 1840, p. 97.) Mais cet impératif, qui a pour lui l'unanimité des agronomes et des économistes, les hommes de loi ne le comprennent pas, et d'emblée ils le défigurent. Au lieu de mettre leur esprit à la torture pour concevoir un grand plan de crédit agricole officiel, qu'on puisse rattacher au grand établissement privilégié qu'est la Banque de France, ils devraient comprendre, souligne Frédéric Bastiat, que l'insuffisance du crédit vient plus de lois abusives existantes, que de l'absence d'une certaine institution artificielle. En ceci comme en bien d'autres choses, le progrès consiste à détruire, et non à fonder du nouveau. (*Œuvres complètes*, t. VII, p. 22 et suiv.) Le système protectionniste, en particulier, conduit à un déplacement des capitaux en direction de l'industrie, qui mine les progrès de l'art agricole. (Idem, t. II, p. 33 ; E. Martineau, *Œuvres*, t. I, p. 245)

La liberté des banques, l'émission libre de titres de créances ou de billets ; la création sans entrave de grandes associations commerciales ; la suppression des lois sur l'usure : telles sont quelques-unes des lois qu'un législateur attentif devrait mettre à l'ordre du jour, pour fonder le crédit agricole sur des bases solides.

[L'agriculture et la liberté.] L'extrême variété des circonstances de terrain, de climat, forcent pour ainsi dire à l'application la plus large de la liberté dans les opérations de l'agriculture. Depuis le confort de sa sous-préfecture, un administrateur négligent peut bien dicter la marche des opérations agricoles et se plaire dans une symétrie et un ordre factices ; mais le succès ou l'échec des cultures, le progrès ou le déclin d'une production, dépendent des soins du cultivateur, qui seul connaît les périls et les chances qui se présentent devant lui. C'est ici, non seulement affaire d'efficacité économique, mais de justice, car au principe tutélaire de la propriété privée se lie intimement celui de la liberté des cultures. « Chacun est maître de la partie du territoire qui forme son patrimoine », enseigne Benjamin Constant. « Le droit de propriété emporte avec lui le droit de faire de sa chose ce que bon lui semble, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage contraire aux lois et à la morale. Pourquoi donc l'agriculteur serait-il borné dans le choix des plantes qu'il lui conviendrait de faire produire à sa propriété ? Si le gouvernement a un droit, ce ne peut être que celui d'imposer le sol pour les besoins de l'État, et non pas de régler la nature et la quantité des plantes qu'il faut cultiver. Et si, pour les besoins de l'État, il est reconnu juste d'imposer une plante plutôt qu'une autre, il faut le faire et non pas en réserver au gouvernement seul le

droit de culture, parce que le gouvernement n'a aucun droit de maîtrise ou autrement sur les propriétés particulières et c'est en quelque sorte confisquer la propriété que d'empêcher le propriétaire d'en faire tel usage qu'il estime plus utile à son intérêt. » (Discours à la Chambre des députés du 18 mars 1829.) D'une manière plus axiomatique, Turgot le disait déjà au XVIII^e siècle, dans une lettre à l'intendant d'Alençon, lui occupant alors l'intendance de Limoges : « L'agriculture », écrivait-il, « comme le commerce, a besoin essentiellement de liberté. On peut s'en rapporter à chacun des laboureurs pour ce qui peut lui être le plus utile ; on ne peut, sans injustice, l'en empêcher, lorsqu'il ne fait aucun tort à un autre. » (*Œuvres*, t. IV, p. 230.) Cette définition a le mérite de faire toucher du doigt une limite que les libéraux français n'ont jamais négligé, et qui a donné plus tard la matière à d'innombrables controverses, qui est celle de la pollution et des atteintes au climat. Pour eux, il est évident que de tels actes représentent des abus de la liberté, que les lois doivent forcer à éviter ou à réparer, c'est-à-dire souvent à dédommager. (voir *Climat-Écologie*.)

La liberté dans l'agriculture, c'est le choix des cultures, des méthodes, des périodes d'activité ; c'est aussi la libre fixation des rémunérations et des prix, que l'autorité ne saurait apprécier aussi bien que les intéressés dans un débat contradictoire. (Lemercier de la Rivière, *L'ordre naturel*, etc., 1767, p. 225) C'est encore et surtout la liberté d'échanger les produits du sol, avec quiconque en donne le meilleur prix. Au XVIII^e siècle comme au XIX^e siècle, les libéraux français les plus compétents ont fait remarquer que le libre-échange permettait seul de garantir à l'agriculture des prix stables et rémunérateurs, comme de permettre le progrès des cultures et la production d'excédents. (*Œuvres de Turgot*, t. II, p. 81 ; L. de Lavergne, « L'agriculture et le libre-échange », *Revue des deux-mondes*, 1853, t. III, p. 118)

Enfin, liberté veut dire sécurité : car l'on sait depuis l'Antiquité ce qu'il advient de la classe des agriculteurs, lorsqu'ils se mettent à douter si les produits de la terre ne leur seront pas subtilisés après la récolte : « ils ne font point de plantation » (οὐδὲ γῆν φυτεύοντες), dit Thucydide. (*Guerre du Péloponnèse*, Livre I, II, 2) Et quoique la sécurité soit une exigence première pour tous les producteurs, les circonstances dans lesquelles l'agriculteur opère forcent pour ainsi dire à un respect encore supérieur de ce principe. À tout prendre, un négociant peut toujours se retourner, vendre ses marchandises ou les emporter avec lui dans un exil dicté par des circonstances nouvelles. L'industriel peut établir ses fabriques ailleurs, embaucher un nouveau personnel ou lui proposer un exil collectif. Mais la terre que l'agriculteur a défrichée, ensemencée, il n'est plus libre de l'emporter avec lui quand la sécurité vient à manquer dans son pays. On n'est pas libre de produire les grands crus de Château Laffitte ou du Clos de

Vougeot sur une terre étrangère. (J.-B. Say, *Traité*, etc., 1803, t. I, p. 110.) On a fait des abus de cette notion de l'attache du propriétaire terrien au sol de la nation ; mais elle était vraie.

On peut aussi se convaincre du mérite de la liberté agricole en examinant le devenir des terres et le sort de la classe des agriculteurs dans les divers états de non-liberté. Les règlements, d'abord, aggravent l'effet des perturbations climatériques en entretenant la hausse des prix par le discrédit jeté sur le vendeur (un « accapareur » et un « exploiteur »), ou par des prescriptions abusives qui dégarnissent encore davantage les marchés. C'est à ce point que celui qui tiendrait registre des différentes disettes serait épouvanté devant le nombre de celles qui ont été occasionnées par des règlements, plutôt que par les rigueurs de la nature. (*Œuvres complètes de B. Constant*, t. V, p. 447.) Quand l'administration se charge d'endiguer un mal patent, comme le phylloxera, elle restreint la diversité des tentatives et éloigne la solution au lieu de la fournir. (Michel Chevalier, « L'administration et le phylloxera », *Journal des économistes*, juillet 1875, p. 46.) En Russie, la bureaucratie, avec ses lenteurs et sa nonchalance, est incapable d'endiguer l'invasion des sauterelles, tandis que l'industrie privée, par la constitution de compagnies d'assurance, aurait tôt fait de s'en acquitter. (G. de Molinari, *Lettres sur la Russie*, 1861, p. 242-243.)

À des stades moins avancés de la civilisation, l'esclavage, le servage, sont des causes énormes d'infériorité agricole. Plus près de nous, le système des corvées — emploi de main-d'œuvre réquisitionnée — désorganise le travail des cultures, qui doit s'accomplir au moment donné, sous peine de grandes pertes. (*Écrits économiques de Boisguilbert*, t. I, p. 159.)

La conséquence de ces différents aperçus, est qu'il est funeste de croire qu'on peut réglementer, entraver, imposer l'agriculture sans lui nuire. Si, au XIX^e siècle, l'agriculture anglaise est la mieux outillée et la plus productive, il ne faut pas en chercher ailleurs la raison. Léonce de Lavergne estime, dans ses excellentes recherches, que le produit brut d'un hectare en France est le tiers seulement de celui obtenu en Angleterre. (*Économie rurale de l'Angleterre*, 1854, p. 97.) Certains accusent le caractère du paysan français, ses habitudes de dissipation, son manque d'éducation, son travail routinier et lent : et pourtant le principal obstacle est d'ordre institutionnel : c'est l'instabilité politique, ce sont les entraves à la propriété et à la liberté du travail.

ALCOOL, ALCOOLISME. Au XIX^e siècle, les libéraux français assistent à l'accroissement d'un mal social particulièrement pernicieux : l'alcoolisme. Face à cette menace, ils proposent des solutions fondées principalement sur l'initiative individuelle et l'association volontaire. Si un débat existe parmi eux sur le recours à l'État et à l'impôt, ils se retrouvent à l'unisson pour

Alcool, alcoolisme

combattre les projets de prohibition ou de monopole de l'alcool.

[L'imprécision du vocabulaire] Dans les écrits et les prises de parole des libéraux français du XIX^e siècle, y compris dans les recueils ou les instances les plus autorisées, l'alcool est une réalité qui demeure imprécise, le terme ne se rapportant alors qu'aux spiritueux et autres « alcools forts » à l'exclusion donc de la bière, du cidre et même du vin. (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. 102, 1874, p. 153 ; Yves Guyot, *La question de l'alcool*, 1917, p. 87) L'alcoolisme, c'est-à-dire la consommation malsaine, dangereuse et immodérée de cet alcool (on parle aussi d'intempérance et d'ivrognerie), n'est pas mieux défini.

Le mot alcool vient de l'arabe الكحول (al-kuḥūl) ; c'est une étymologie maladroite, commune à nombre de mots similaires, tels qu'alchimie, almanach, etc., car ال (al) est l'article défini de cette langue, et aujourd'hui encore alcool se dit simplement en arabe كحول (kuḥūl). L'orthographe du mot français ne s'est fixée que tardivement : au XVII^e siècle on écrit indifféremment alkool, alkhool ou alkool, et au XIX^e siècle alcohol se rencontre encore quelquefois. La prononciation française moderne [alkɔl] est fautive, et provient d'une corruption populaire ; nombre de Québécois aujourd'hui disent avec plus de raison [alkɔʁ], comme le faisaient encore les auteurs français dont il sera question dans cet article. (*Traité complet de la prononciation française dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, par. M.-A. Lesaint, 2^e édition, 1871, p. 102.)

D'après la science, l'alcool est d'abord et avant tout un poison nommé éthanol ; il est mortel à forte dose. (P. L. Myers & R. E. Isralowitz, *Alcohol*, etc., 2011, p. 3) Compte tenu de ses effets sur la dopamine, neurotransmetteur cérébral et neuromédiateur du plaisir, il peut être aussi appelé une drogue. L'alcool est issu de la fermentation de matières premières diverses contenant des sucres (fructose, saccharose, amidon, etc.), et lorsque cette fermentation procède de certains fruits particuliers, elle donne lieu à des dénominations spécifiques : ainsi le poiré (poires), le cidre et le calvados (pommes), le kirsch (cerises), etc., et indistinctement les boissons appelées eaux-de-vie, dont les producteurs patentés sont nommés des bouilleurs de cru. (T. Orban & V. Liévin, *Alcool*, etc., 2022)

[Le mal croissant de l'alcoolisme] L'homme a longtemps voulu croire aux vertus thérapeutiques de l'alcool. Les Anciens n'en doutaient pas, et leurs livres sont remplis de cette idée ; Lucrèce dit par exemple que l'absinthe donnée aux enfants leur apporte « force et santé » (Lucrèce, *De la nature des choses* ; éd. Belles Lettres, 1920, p. 36) Lors de la conquête de l'Algérie, puis du Viêt Nam, ce même alcool est employé par l'armée française pour assainir l'eau malsaine des marais et protéger les soldats de la dysenterie et de la

malaria. (M.-C. Delahaye, *L'absinthe, son histoire*, 2001, p. 84).

Les origines de l'alcoolisme se perdent dans la nuit des temps. Une femme qui gronde son mari ivrogne, quand il rentre au logis à l'aube du jour, est déjà au XVII^e siècle une scène typique pour le théâtre français. (Molière, *Œuvres complètes*, éd. Pléiade, t. II, p. 500). Le décès d'une princesse du sang, morte « de s'être blasée de liqueurs fortes dont elle avait son cabinet rempli », n'étonne pas en 1718, sous la plume du duc de Saint-Simon. (*Mémoires*, éd. Pléiade, vol. V, p. 965) De même, les maux économiques et sociaux n'ont attendu ni l'amplification du phénomène, ni la pléthore des esprits capables, pour être décrits. Dans l'une de ses fameuses lettres à l'abbé Terray sur la liberté du commerce des grains (1770), écrites au milieu d'une disette terrible dans le Limousin, Turgot exprime ce regret que « souvent, même dans les temps d'abondance, l'artisan refuse à sa famille le nécessaire pour aller dépenser tous ses gains au cabaret et, quand la cherté vient, il tombe dans le dernier degré de la misère. » (*Œuvres*, t. III, p. 303)

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, cependant, l'alcoolisme devient un mal social de tout premier ordre. Les auteurs le décrivent tous à l'envie comme une « maladie nouvelle et terrible », un « véritable fléau », et une « plaie sociale » qui s'est notablement aggravée au cours des derniers temps. (Opinion d'Hippolyte Passy sur l'abus des boissons alcooliques, *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. 97, 1872, p. 775 ; Conférence de René Stourm sur la question de l'alcool, le 21 avril 1886, *Journal de la Société de statistique de Paris*, mai 1886, p. 198 ; Rapport adressé au ministre des finances par M. Léon Say au nom de la commission extra-parlementaire des alcools, *Journal officiel*, 9 juillet 1888, p. 2930) Ceux qui prêtent foi aux statistiques restent comme interdits devant la marche ascensionnelle, inédite et effrayante, qu'elles présentent : les chiffres de la fin du siècle indiquent que la consommation moyenne par tête a doublé depuis 1850, triplé depuis 1830. (René Stourm, *L'impôt sur l'alcool dans les principaux pays*, 1886, p. 30 et 35-36 ; Conférence du même sur la question de l'alcool, le 21 avril 1886, *Journal de la Société de statistique de Paris*, mai 1886, p. 200 et 202 ; Eugène Rostand, « L'étatisme en fait d'alcool », *La Réforme sociale*, décembre 1896, p. 848)

Les remarquables progrès de l'alcoolisme ne laissent pas les libéraux français indifférents ; ils sont plutôt pour eux à la fois un problème et une menace.

L'alcool, tout d'abord, agit comme un dissolvant sur la liberté humaine. « Ceux qui sont atteints du mal de l'alcoolisme », note Léon Say, « perdent toute faculté de résistance aux suggestions de leurs passions. Ils agissent comme sous l'impulsion d'un premier mouvement animal qui ne paraît plus dirigé ou réglé ni contenu par l'intelligence. » (Rapport au nom de la

commission extra-parlementaire des alcools, *Journal officiel*, 9 juillet 1888, p. 2930) Les actes sont désordonnés, mal accomplis ; ils ne répondent plus que très imparfaitement à la volonté réfléchie. Sans même en avoir conscience, les alcooliques deviennent les ennemis d'eux-mêmes, de leur famille et de leur pays. « L'homme qui s'est fait l'esclave de l'alcool », répète Frédéric Passy, « ne s'appartient plus, et lui-même ne peut savoir où le conduira un jour ou l'autre la tyrannie de l'habitude. » (Conférence sur le tabac au point de vue hygiénique, 20 août 1878 : *Conférences du palais du Trocadéro*, 3^e série, 1879, p. 233) Les souffrances que l'alcoolique inflige autour de lui sont innombrables, et ce sont essentiellement « des défaillances de la volonté libre ». (Henri Baudrillart, « La part de l'intempérance dans la misère », *Journal des économistes*, octobre 1874, p. 21-22)

Les violences et les crimes imputables à l'alcool, la statistique judiciaire en permet une première appréciation : ce sont rixes, meurtres, suicides, etc. ; mais n'oublions pas, rappelle Henri Baudrillart à plusieurs reprises, tous les crimes tenus secrets, échappés à l'œil du juge et du magistrat, comme les viols, les attentats à la pudeur, les incestes, les violences et sévices à l'intérieur du domicile familial : car les femmes et les enfants sont les premières victimes des brutalités de l'ivrogne. (Travaux à l'Académie des sciences morales et politiques sur l'amélioration des logements ouvriers [*Séances et travaux*, etc., t. 131, 1889, p. 195-196] et sur l'intempérance [idem, t. 102, 1874, p. 161.]])

En attaquant les capacités mentales des individus, l'alcool n'affaiblit pas seulement ce que certains nomment le « gouvernement de soi-même » (*self-government*) ; il attaque aussi, comme par ricochet, la démocratie ou le gouvernement de tous. L'alcoolisme, dit Léon Say, « tend à diminuer l'aptitude des masses à comprendre les idées générales et à les appliquer, c'est-à-dire qu'il les rend moins aptes à gouverner. » (Rapport au nom de la commission extra-parlementaire des alcools, *Journal officiel*, 9 juillet 1888, p. 2931) L'empire des masses bruyantes et agitées succède au calme des démocraties tempérées, et le règne paisible de la loi devient impossible.

Pour l'ouvrier, en particulier, l'alcool implique une multitude de maux. Si, dans son âge mûr, sa main jadis si sûre se met à trembler, ou s'il voit ses forces physiques et mentales l'abandonner, on n'en doit pas accuser le travail, qui aurait plutôt tendance à fortifier et à aguerrir, mais bien la débauche et l'intempérance. (Jules Simon, *L'Ouvrière*, 1861, p. 129) Sans la ruineuse passion de l'alcool, il pourrait tout à fait épargner dès son jeune âge et se former un petit capital ; mais, si son salaire se dissipe au cabaret, son ménage tout entier est comme condamné à la misère. (P. Leroy-Beaulieu, *De l'état moral et intellectuel des populations ouvrières*, etc., 1868, p. 86) Au quotidien, l'alcoolémie est encore pour lui, et pour ses camarades de travail, une menace

et un danger. C'est un processus aujourd'hui bien connu : à un premier niveau de concentration sanguine, l'éthanol agit comme un stimulant : le cerveau exécute les tâches cognitives plus rapidement, et avec une sorte d'aisance grisante, mais le taux d'erreurs s'accroît ; au niveau suivant, les fonctions motrices sont perturbées. L'alcoolémie atteint son maximum environ 45 minutes après l'absorption, et décroît à un rythme d'environ 0,13g par heure, variable selon les individus et les boissons consommées ; les effets d'une consommation extraordinaire se font donc ressentir longtemps. Sur la base de statistiques belges, Gustave de Molinari fait remarquer en 1894 que les accidents du travail sont plus fréquents le lundi, lendemain du jour d'ivresse générale, et qu'ils décroissent ensuite le long de la semaine ; le jeudi et le vendredi, il n'y a quasiment pas d'accident. (Chronique du *Journal des économistes*, mars 1894, p. 472)

Le tableau ne serait pas complet si l'on n'évoquait pas encore d'un mot les maladies mentales, la mortalité infantile, les suicides, la dégénérescence de la race, dont l'alcoolisme apparaît bien comme l'un des premiers responsables. (Edmond About, *Causeries*, vol. II, 1866, p. 250 ; Eugène Rostand, « L'étatisme en fait d'alcool », *La Réforme sociale*, janvier 1897, p. 56)

[Deux faux remèdes : la prohibition et le monopole] Pour porter remède au mal de l'alcoolisme, diverses solutions ont été employées au cours de l'histoire, depuis ces Lacédémoniens fameux qui, dit-on, montraient à leurs enfants des esclaves ivres pour leur inspirer l'horreur de l'ivrognerie. (d'Argenson, *Considérations sur le gouvernement*, etc., 1784, p. 99 ; Saint-Pierre, *Projet pour perfectionner l'éducation*, 1728, p. 35 ; *La Décade philosophique*, etc., 10 messidor an II [28 juin 1794], p. 422.) La solution la plus énergique et la plus évidente est l'interdiction légale ; le libéralisme français la repousse à la suite d'un double examen théorique et factuel. D'abord, interdire des actes qui ne nuisent pas directement aux droits d'autrui, est une erreur politique grave. Le législateur prononce une proscription verbale, mais demeurant tout à fait incapable d'en maintenir l'application stricte, il ne fait que déprécier la valeur générale de la loi. L'homme s'accoutume alors à violer les règlements, et il passe inévitablement d'une violation inférieure à une violation supérieure. (Benjamin Constant, *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri*, 1822, t. I, p. 50, 81, 144 ; *O. C.*, t. XXVI, p. 225, 246, 288) Des lois disproportionnées dépriment à la longue la force naturelle des gouvernements et conduisent à l'anarchie. (Germaine de Staël, *De l'influence des passions*, 1796, p. 363 ; *O. C.*, série I, t. I, p. 296) Dans les faits, la prohibition revient à confondre l'abus et l'usage, et elle fait violence aux libertés les plus fondamentales. « C'est une interdiction de production et de commerce, qui est une triple atteinte à la liberté individuelle, à la liberté du travail et à la propriété », écrit Yves Guyot, « et ces principes,

Alcool, alcoolisme

je les mets au-dessus de la tempérance, quelque bons effets pratiques qu'elle puisse avoir ». (*Le Siècle*, 22 mars 1894) Aux États-Unis, le général Neal Dow fut l'initiateur, en mai 1851, de la première loi de prohibition de l'alcool, dans l'État du Maine. Pour Yves Guyot, c'est un paternalisme sans mandat, et de la plus hideuse sorte, car il a un effet débilisant et infantilisant plus terrible que l'alcool lui-même. Au lieu de vaincre le vice par l'éducation et la conviction, les prohibitionnistes font de la vertu une obligation, et dès lors elle n'est plus que de l'obéissance. (Idem)

Le monopole de l'alcool est un rêve d'une autre sorte. Des âmes plus ou moins bien intentionnées, du professeur Émile Alglave aux socialistes les plus vociférants, voudraient introduire la puissance de l'État dans les transactions de l'industrie de l'alcool, afin d'en tempérer les effets indésirables. Ils échafaudent à cet effet des systèmes burlesques et innombrables, que la science économique doit sans cesse réduire à néant. (Yves Guyot, « Le monopole de l'alcool », *Journal des économistes*, mars 1903, p. 331) La fameuse « bouteille fiscale », qui pourra se vider et ne pourra pas se remplir, n'est pas la moindre des inventions puériles de ces curieux réformateurs. Les hypothèses les plus audacieuses s'amoncellent, et le monopole de l'alcool se présente finalement comme une grande mystification financière qui rappelle les heures sombres du système de John Law. « L'alcool clandestin », promet Eugène Rostand, « aura empli vingt fois la bouteille fiscale chez le débitant avant que celui-ci l'exhibe pleine et comme invendue au contrôleur ». (« L'étatisme en fait d'alcool », *La Réforme sociale*, décembre 1896, p. 798, 846 et 848) Dans d'innombrables secteurs d'activité, l'étatisme, sous des formes variées, aboutit à des échecs et à des déceptions : le monopole de l'alcool est condamné aux mêmes destinées. (Conférence de René Stourm sur la question de l'alcool, le 21 avril 1886, *Journal de la Société de statistique de Paris*, mai 1886, p. 208) Il y aura un ministère de plus ; l'État brisera les rouages d'une industrie supplémentaire : on peut en prendre d'avance le pari. (René Stourm, *L'impôt sur l'alcool dans les principaux pays*, 1886, p. 196) Les leçons de l'expérience devraient d'ailleurs dessiller les yeux des plus fanatiques. Dans la Caroline du Sud (États-Unis), l'essai en a été fait : la fraude a été énorme et les ressources fiscales ont chuté ; il a fallu y mettre un terme. (E. Rostand, « L'étatisme en fait d'alcool », *La Réforme sociale*, décembre 1896, p. 846). Surtout, l'exemple de tous ces monopoles désastreux, dans l'économie française elle-même, devrait inviter à plus de circonspection. « Nous trouvons les monopoles d'État existants insupportables : l'Imprimerie nationale perd 640 000 fr. par an et fait payer 30% de plus que l'industrie privée ; les allumettes ne s'enflamment pas, et le bois s'en casse neuf fois sur dix ; les téléphones fonctionnent en dépit du sens commun, et leurs desservantes répondent quand il leur plaît ; la

poste stérilise une demi-heure à qui veut recommander un pli ; le public s'irrite du tabac, des cigares, des cigarettes de l'État qui ne livre ni ce que demande le client, ni même ce que réclame le marchand ; en un mot, aucun des monopoles connus ne rend de services en rapport avec la dépense qu'il coûte aux contribuables, — et nous en inventerions un gigantesque ! » (Idem, p. 793) Cette aberration paraissait à peine croyable. Si l'État a tant de qualités industrielles, pourquoi ne monopoliserait-il pas utilement la production du beurre ou du chocolat, qu'on falsifie aussi ? Ce serait logique. L'erreur pourtant serait complète et ruineuse. (P. Leroy-Beaulieu, « Le projet français de monopole de la vente de l'alcool », *L'Économiste Français*, 30 janvier 1886)

[Les vrais remèdes : l'initiative individuelle et l'association volontaire] La prohibition et le monopole apportent des solutions décevantes et détruisent des libertés fondamentales. Pour répondre au mal de l'alcoolisme, les libéraux français se tournent donc vers des remèdes compatibles avec les principes de la liberté, et dont l'efficacité apparaît plus démontrée.

D'évidence, à moins de faire de chaque individu un automate et un enfant, il faudra bien le laisser tenir le gouvernail de sa propre vie, et dès lors, comme tous les vices, l'alcoolisme est essentiellement une question d'éducation. (G. de Molinari, chronique du *Journal des économistes*, janvier 1903, p. 158) Sans doute, malgré ses infirmités très grandes, l'État demandera-t-il encore ce rôle : il voudra être celui qui apprend au citoyen à boire et à ne pas boire, à s'abstenir ou à s'arrêter. Mais la science officielle, l'éducation officielle ne valent rien : les libéraux le disent et le répètent. Le constat en est encore fait de nos jours : l'État finance maladroitement des campagnes sur le conducteur sobre ; les autres peuvent s'alcooliser en paix et tomber face contre terre, tout est bien.

La pression morale exercée par les associations volontaires et l'initiative individuelle est tout autrement efficace. Les formes prises par cette action sont variées, comme le problème qu'il faut vaincre. Ici c'est un groupe d'ouvriers, de jeunes gens ou de femmes ; là, une association scolaire de tempérance qu'un professeur a fondé avec ses élèves ; tous peuvent avoir leur utilité. (Gustave de Molinari, « Exposé d'un projet de fondation d'une Ligue contre l'alcoolisme, sous le patronage des pouvoirs publics », *Journal des économistes*, septembre 1893, p. 455) C'est un fait, dit Léon Say, que ce sont dans les pays où de telles sociétés libres se sont formées, que les meilleurs résultats contre l'alcoolisme ont été obtenus. (Conférence faite à la société industrielle d'Amiens le 10 novembre 1894, sur le socialisme d'État : *Journal des économistes*, novembre 1894, p. 177) Comme en bien des domaines, rien ne vaut l'initiative privée, le libre développement des institutions et le jeu de l'intérêt privé. (Intervention d'Arthur Raffalovich à la Société d'économie

politique, réunion du 5 janvier 1885, sur les dangers de l'alcoolisme ; *Journal des économistes*, janvier 1885, p. 116) Les libéraux français en sont si convaincus qu'ils participent d'eux-mêmes à l'effort ; Léon Say, notamment, est président d'honneur de la fameuse société de la Croix-Bleue, qui existe toujours.

Toutefois, nombre d'auteurs avertissent que ces associations françaises contre l'alcoolisme devront se garder de reproduire servilement leurs grandes sœurs anglaises ou américaines. De l'autre côté de la Manche, dit Frédéric Passy, « on va volontiers jusqu'au bout de ses principes, et quelquefois au-delà ». (Conférence sur le tabac au point de vue hygiénique, 20 août 1878 : *Conférences du palais du Trocadéro*, 3^e série, 1879, p. 230) À la fin du XIX^e siècle, l'alcoolisme est si bien enraciné en Angleterre que l'abstinence y paraît un véritable scandale : Benjamin Constant en fait personnellement l'expérience. (Ma vie ; *O. C.*, t. III, p. 342.) Désormais les membres des sociétés de tempérance s'interdisent toute boisson alcoolisée et se disent *teetotalers*, c'est-à-dire absolutistes. En France, dit Molinari, il est impératif de s'arrêter avant cette ligne, et de frapper l'abus, et non l'usage, de la désapprobation publique. (Chronique du *Journal des économistes*, novembre 1893, p. 477) Quant aux sociétés de tempérance américaines, elles offrent un exemple plus médiocre encore, car elles se sont formées et se développent encore dans un climat de violence et de persécution. « Dans certains États, les tempérants représentent les débitants de liqueurs comme des suppôts de Satan », raconte Léon Say, « on les pille, on jette leur marchandise au ruisseau, et la lutte contre l'alcoolisme est entretenue par une sorte de fanatisme à la fois religieux et social. » (Rapport, etc., *Journal officiel*, 9 juillet 1888, p. 2932) Ce n'est pas là ce que la France doit vouloir. « Les sociétés de tempérance sous la forme américaine ont peu d'avenir chez nous », soutient aussi Henri Baudrillart ; c'est aux Français à inventer un type plus conforme à leur tempérament et aux exigences de la raison. (« La part de l'intempérance dans la misère », *Journal des économistes*, octobre 1874, p. 14) L'avenir appartient à ces groupements, en eux se trouve la solution des maux de l'alcoolisme, mais les débuts seront lents et difficiles, car l'esprit d'association est encore une nouveauté en France.

[La solution plus controversée de l'impôt.] Dès que le mal de l'alcoolisme commença à se présenter à l'attention publique comme l'une des plaies sociales majeures du temps, de nombreux libéraux se prononcèrent en faveur d'un accroissement de l'impôt, qui réprimerait l'ivrognerie en réduisant l'attrait de la consommation. En 1871, Édouard Laboulaye, président d'une commission sur le sujet, se prononce en faveur d'un surhaussement du tarif de l'alcool. (Assemblée nationale, séance du 26 août 1871 ; *Journal officiel*, 27 août 1871.) Léon Say, et bien d'autres, promeuvent des mesures semblables. (Rapport cité,

Journal officiel, 9 juillet 1888, p. 2932) Attentifs à rendre la mesure praticable, ils ont soin cependant d'indiquer que l'État devra d'abord s'assurer de pouvoir tenir la main à l'application, et par conséquent que les moyens par lesquels on empêchera la fraude devront marcher de pair avec l'accroissement de l'impôt, sans quoi le procédé ne fera que renforcer la contrebande. Il faut donc « procéder avec une extrême prudence ». (René Stourm, *L'impôt sur l'alcool dans les principaux pays*, 1886, p. 200 ; Conférence du même sur la question de l'alcool, le 21 avril 1886, *Journal de la Société de statistique de Paris*, mai 1886, p. 203 ; voir aussi le rapport de Léon Say, *Journal officiel*, 9 juillet 1888, p. 2932.)

Surélever l'impôt sur les boissons alcooliques pour restreindre la consommation est une recommandation critiquée par d'autres auteurs. Si l'État remplit ses caisses grâce à l'alcoolisme, demande-t-on, ne sera-t-il pas plutôt tenté de l'encourager, ou du moins de se désintéresser de ses dangereux progrès ? Les ressources manquent partout, les besoins s'accroissent, et il faut bien vivre ! Les gouvernements ne seront-ils pas heureux d'en trouver le moyen dans cette maladie sociale qu'ils doivent combattre ? « Si vous faites de l'alcool, dans la France de 1896, une source de recettes pour l'État », prévient Eugène Rostand, « l'État sera fatalement poussé, étant donnés ses besoins financiers croissants, les lâchetés électorales, la moralité malheureusement abaissée de notre démocratie, à élargir et à creuser cette source au lieu de la restreindre et de la tarir. » (« L'étatisme en fait d'alcool », *La Réforme sociale*, décembre 1896, p. 850) La mesure, en tout cas, paraît inefficace. La fiscalisation de l'alcool ne réduit pas la consommation, répète inlassablement Gustave de Molinari, et elle n'aboutit qu'à ponctionner davantage sur le maigre budget de l'ouvrier, au grand détriment de son épouse et de ses enfants, qui voient leur condition de vie se dégrader, par suite de cette mesure présentée comme hygiénique et bienfaisante. (Chroniques dans le *Journal des économistes*, avril 1891, p. 162 ; juin 1895, p. 465-466 ; janvier 1903, p. 156)

[Quelle place pour la loi ?] L'intervention de l'État dans la question de l'alcoolisme est matière à de grands débats au sein de la tradition libérale française. Léon Say recommande de surhausser le prix des licences, de manière à réduire le nombre des débits de boissons, mesure qui, jointe à l'augmentation du prix des alcools par une fiscalité accrue, doit combattre l'ivrognerie en s'attaquant à la fois à l'offre et à la demande. (Rapport cité, *Journal officiel*, 9 juillet 1888, p. 2934). Parmi les « mesures défensives », Eugène Rostand évoque lui la limitation d'autorité du nombre des débits dans toute la France suivant une proportionnalité générale au nombre des habitants de la commune. (« L'étatisme en fait d'alcool », *La Réforme sociale*, janvier 1897, p. 55) Ces propositions, toutefois,

ne sont pas unanimement partagées. Pour de nombreux auteurs, la limitation du nombre des débits de boissons par l'intervention de l'autorité est illégale et contraire aux principes. « Limiter le nombre des cabarets, ce serait attenter gravement au principe de liberté, sans atteindre le but qu'on désire », déclare Frédéric Passy devant la Société d'économie politique. (Réunion du 5 janvier 1885, sur les dangers de l'alcoolisme ; *Journal des économistes*, janvier 1885, p. 120) Les classes aisées n'auront pas de mal à délaissier le cabaret, car elles disposent de salons confortables ; mais pour un ouvrier pauvre, dont le logement est étroit, insalubre, c'est un lieu de réunion et de distraction indispensable. Ce qu'il faut faire par conséquent, c'est favoriser la concurrence des lieux saints, qui capteront la clientèle habituée aux repères de l'intempérance. (Chronique de G. de Molinari dans le *Journal des Économistes*, décembre 1893, p. 478 ; Intervention d'Arthur Raffalovich à la Société d'économie politique, réunion du 5 janvier 1885, sur les dangers de l'alcoolisme : *Journal des économistes*, janvier 1885, p. 116)

D'autres mesures légales créent moins de débat. Veiller sérieusement à ce que les débits de boissons n'accueillent pas des enfants, ce n'est pas pour l'autorité outrepasser son rôle, tout au contraire : on peut y acquiescer. (Intervention de F. Passy à la Société d'économie politique, réunion du 5 janvier 1885, sur les dangers de l'alcoolisme ; *Journal des économistes*, janvier 1885, p. 120-121) Confier à des agents de l'administration la surveillance de la qualité des alcools, pour éviter la vente de poisons au public, pourrait peut-être aussi se concilier avec les principes du libéralisme en matière d'attributions de l'État. (E. Rostand, « L'étatisme en fait d'alcool », *La Réforme sociale*, janvier 1897, p. 55 ; Léon Say, rapport cité, *Journal officiel*, 9 juillet 1888, p. 2932 ; Conférence du même faite à la société industrielle d'Amiens le 10 novembre 1894, sur le socialisme d'État : *Journal des économistes*, novembre 1894, p. 177.) Mais encore convient-il de se souvenir que l'alcoolisme est un problème lié davantage à la quantité qu'à la qualité, et craindre un peu de présenter au consommateur une boisson officiellement vérifiée, un « bon » alcool, qui accroîtrait le mal au lieu de le réduire. (E. Rostand, « L'étatisme en fait d'alcool », *La Réforme sociale*, décembre 1896, p. 850).

[Y'a-t-il une liberté de s'intoxiquer ?] La science moderne est unanime : tout alcool est un poison, et aucune consommation n'est absolument sans risque. Toutefois, on l'a vu, les libéraux français ne songent pas à proscrire l'usage : leur seule ambition est de frapper l'abus de la désapprobation publique. Bannir tout à fait l'alcool est la nouvelle lubie de la médecine officielle, disent-ils, elle qui présentait jadis le vin comme une boisson fortifiante, et jetait l'anathème sur l'eau, vue comme insalubre. Le citoyen doit d'abord et avant

tout apprendre à douter, et à exercer son jugement. (Yves Guyot, *Le Siècle*, 15 août 1895.) Si l'abstinence est plutôt une qualité, et l'ivrognerie un vrai fléau, il faut toutefois se méfier des « intempérants de la tempérance », qui entendent bannir l'alcool pour ceux mêmes qui en usent prudemment. (Yves Guyot, *La question de l'alcool*, 1917, p. ix) Les journaux et les feuillets racontent allègrement la déchéance de quelques personnes alcooliques, qu'on retrouve en cours d'assise ou à la morgue : à l'évidence, certains abusent, mais cela prouve-t-il qu'il faille empêcher l'usage ? (Idem, p. 82). La loi n'a pas de mandat en ce sens, et la démocratie doit s'arrêter aux portes d'une sphère qui n'est pas la sienne. « Il est souverainement injuste de donner à une majorité le droit de contrôler les goûts de la minorité et de la priver de l'usage modéré des boissons, parce qu'il y a des ivrognes », croit aussi Arthur Raffalovich. (Réunion de la Société d'économie politique, du 5 janvier 1885, sur les dangers de l'alcoolisme ; *Journal des économistes*, janvier 1885, p. 114) Voyez d'ailleurs la conséquence qu'on sera forcé de tirer d'un premier essai fait en ce sens. « Il y a des gens qui font un mauvais usage des couteaux qu'ils achètent », écrit Guyot, « ils se coupent maladroitement les doigts et quelquefois sous un prétexte ou sous un autre, les plantent dans le dos ou dans la poitrine d'autrui... Pour mettre fin à ces abus évidents, il faudrait supprimer la fabrication et le commerce des couteaux. » (Yves Guyot, *La question de l'alcool*, 1917, p. 88) De telles mesures protectrices n'auraient pas le sens commun. Ce serait l'extension à l'absurde d'un paternalisme qui, sur la question de l'alcool, n'en est pas moins insupportable. « Quantité de gens se considèrent comme investis par leur propre volonté, au nom de leur propre sagesse qu'ils croient supérieure, du droit et de la fonction de traiter leurs concitoyens en enfants, qui doivent être châtiés s'ils ne sont pas obéissants. » (Idem, p. x) Un tel mandat n'existe pas ; une telle prétention doit être combattue. (Y. Guyot, *L'absinthe et le délire persécuteur*, 1907, p. 3) L'alcool, d'ailleurs, est source de calories : on ne compte pas moins de 7 calories par gramme d'alcool : consommé à doses raisonnables, c'est un supplément alimentaire à moindre volume, sous la forme la plus portative et la plus assimilable. (Y. Guyot, *La question de l'alcool*, 1917, p. 41) La proscription complète n'aurait pas de justes motifs. C'est toujours à l'exemple de l'usage maîtrisé, à la juste appréciation des risques personnels, qu'il faut en revenir.

ALGÉRIE. *Pays conquis et colonisé par l'État français à partir de 1830. À son sujet s'opposèrent les libéraux favorables à la colonisation et ceux qui y demeuraient hostiles. Les principaux auteurs qui en ont traité sont Alexis de Tocqueville, Gustave de Beaumont, Adolphe Blanqui, Yves Guyot, Gustave de Molinari et Paul Leroy-Beaulieu.*

La question de l'Algérie, telle qu'elle s'est présentée aux auteurs libéraux français du XIX^e et du début du XX^e siècle, se rapporte naturellement à d'autres, dont elle se nourrit ou qu'elle éclaire. À partir de la conquête et jusqu'aux derniers développements du premier établissement colonial, sur lesquels les bornes de ce dictionnaire nous feront nous arrêter, l'histoire parallèle de la pensée libérale française et de l'Algérie est toute entière dominée par le sujet de la *Colonisation*. De même que le cas vietnamien — traité à l'ensemble de mots *Annam-Tonkin-Cochinchine*, conformément aux appellations d'alors — se rapporte à un plus vaste ensemble géographique et se nourrit du rapport complexe de la France avec l'Asie et les *Asiatiques*, l'Algérie représente la plus importante application de la politique coloniale française en *Afrique*, quoique en conséquence de facteurs relatifs à la *Géographie*, à l'*Histoire*, à la *Religion* et à la *Race*, les rapports identitaires et culturels de l'Algérie avec le continent africain ne soient ni aussi simples ni aussi uniformes que ceux du Viêt Nam sinisé avec le reste de l'Asie.

[La conquête] Avant même d'être conquis, un pays qui s'apprête à être colonisé se présente d'abord au monde comme une proie. De ce point de vue, la destinée de l'Algérie (ou de ce qui deviendra l'Algérie) s'écrit déjà, jusqu'à un certain degré, au début du XIX^e siècle, lorsque l'Afrique et l'Africain sont rabaissés, et que le Magreb est représenté comme le foyer naturel du despotisme. Aux yeux de l'opinion et d'une majorité de libéraux, Alger, Tripoli, Tunis abritent en effet des gouvernements qui font peser un joug oppressant sur leurs populations. De telles représentations se retrouvent abondamment chez Benjamin Constant, quelques années avant la conquête (voir ses *Œuvres complètes*, éd. De Gruyter, t. XIII, p. 237, t. XIV, p. 222, t. XV, p. 807). Elles dérivent de l'enregistrement attentif des faits, accompli précédemment par certains voyageurs intelligents comme Volney, et se gonflent ensuite des préjugés de nation, de culture et de race.

Dans le cas particulier de l'Algérie, les mesures soi-disant typiques du despotisme africain ou oriental viennent s'adjoindre à une instabilité que l'inféodation suivie à une puissance étrangère (l'Empire ottoman) ne contribue pas à juguler. Les observateurs d'alors décrivent, en des termes méprisants, ce pouvoir tout à la fois tyrannique et faible, absolu et précaire. (William Shaler, *Esquisse de l'État d'Alger*, 1830, p. 30.) Sur les trente chefs que la milice des janissaires donne au pays de 1671 à 1830 sous le nom de deys, quatorze en effet parviennent au pouvoir par suite de l'assassinat de leur prédécesseur. Cette instabilité est une faiblesse, de la part de l'Algérie, et elle s'insinue dans ses relations avec l'étranger. La France notamment, qui n'est qu'à quarante heures de ses côtes par la Méditerranée, se veut forte, et entend conserver son autorité dans le concert des nations civilisées. Aux moindres brimades, à l'hypothèse seule que leurs demandes ne seront pas

reçues, les autorités françaises s'émeuvent et conçoivent des entreprises réparatrices. Dans l'histoire du monde colonial, c'est un schéma qui se reproduira : des insultes sont faites à la France à travers la personne de certains ressortissants (ici un consul, ailleurs des missionnaires religieux), les intérêts nationaux sont méconnus, et c'est une escalade de tensions et de répressions, auxquelles viennent se mêler des visées politiques ou politiciennes. Au cours des années 1820, on s'exaspère, du côté français, de voir la puissance algérienne si faible, si complaisante avec les pirates qui conduisent leurs coupables entreprises sur la Méditerranée ; on ne saurait tolérer, par ailleurs, que ces gouvernements faibles et corrompus poussent l'audace jusqu'à rejeter de justes plaintes exprimées à cet endroit par des manœuvres basses et humiliantes. Au consul Pierre Deval, qu'il accuse de mauvais vouloir et de duplicité, le dey Hussein donne deux coups de son chasse-mouches, en avril 1827. Cet épisode malheureux ne fait qu'ajouter aux tensions, et bientôt les mesures répressives se succèdent. Le port d'Alger est à peine mis en état de blocus que déjà se prépare une solution militaire rigoureuse. Pour le gouvernement et la dynastie tremblante de Charles X, l'affaire vient presque à point nommé. « Si un résultat glorieux vient couronner cette entreprise », dit naïvement le duc de Clermont-Tonnerre, « ce ne sera pas pour le roi un léger avantage que de clore la session de 1828 et de demander des députés à la France, les clés d'Alger à la main. » (Rapport du 14 octobre 1827 ; A. Nettement, *Histoire de la conquête d'Alger écrite sur des documents inédits*, 1856, p. 151) Cependant les opérations ne seront conduites que deux ans et demi plus tard. Le 14 juin 1830, l'armée française débarque à Sidi Ferruch, et après une campagne éclair de trois semaines, elle remporte un succès militaire immédiat et retentissant. L'objectif primitif et avoué était de réparer des insultes et de lutter contre la piraterie ; dans ce but quelques postes stratégiques seront pris. Mais lancée dans une opération où elle espérait peut-être plus de danger et d'éclat, l'armée française sort rapidement du cadre initial : elle s'installe bientôt complètement, remplace le gouvernement existant, et la colonisation commence. Sans doute, ce résultat, plein de conséquences et de périls pour l'avenir, n'avait-il pas été pleinement anticipé par l'état-major. Mais le gouvernement français, luttant contre des vents contraires, rêvait aussi en coulisse de grandes réalisations. Faire aimer ou craindre le nom français, dresser le drapeau sur une terre africaine, il s'agissait là de réalisations politiques importantes et populaires, et pour que l'électeur en soit bien frappé, les élections prévues les 23 juin et 3 juillet 1830 avaient été repoussées aux 13 et 19 juillet, afin de laisser le plein succès des opérations peser dans la balance. L'agitation révolutionnaire des 27, 28 et 29 juillet, et l'abdication de Charles X et l'instauration de la Monarchie de Juillet, ne permirent

pas d'en cueillir les fruits. Ainsi la colonisation de l'Algérie commençait sous des auspices les plus curieux. « Rarement vit-on une telle disproportion entre la petitesse des causes et la grandeur de leurs conséquences », écrit justement Guy Pervillé (*La France en Algérie, 1830-1954*, 2012, p. 31) Un gouvernement français en mal de popularité préparait la naissance d'un vaste empire colonial africain et il tombait lourdement après un succès remarquable. De même, une simple affaire d'honneur et la répression de la piraterie méditerranéenne aboutissaient au renversement d'un État politique et au début d'une installation européenne de plus en plus délibérément conduite.

[Que faire de l'Algérie ?] La conquête ouvrait à la France les portes d'une très large contrée, à proximité immédiate de la métropole ; il restait toutefois à savoir qu'en faire. Seules certaines impossibilités s'imposaient aux esprits : par exemple, il serait tout à fait impraticable de faire de l'Algérie une colonie pénale ou pénitentiaire, de la nature de celle que l'Angleterre entretenait à Botany Bay, en Australie, quand Marseille et Toulon présenteraient l'espoir d'un retour fugitif après à quelques quarante heures de voyage. Pour le reste, la conquête rapide et imprévue de l'Algérie imposait des décisions sans recul, et les hommes même les plus raisonnables, c'est-à-dire ceux dont on peut dire proprement qu'ils sont du parti des faits, trouvaient dans les rapports de terrain une base précaire pour établir leurs systèmes. Le chiffre de la population indigène de l'Algérie fut par exemple constamment sous-évalué, et le mirage d'un pays presque désert, qui ne demandait qu'à être peuplé, emporta bien des fortes intelligences. Un pays vide, dont on s'emparait presque sans perte humaine, et qu'on pourrait coloniser sans spolier les autochtones, offrait des ressources à l'enthousiasme. « La population arabe est fort clairsemée, elle occupe beaucoup plus de terrain qu'elle n'en peut ensemercer tous les ans », écrivait Tocqueville en 1837. « La conséquence de ceci est que les Arabes vendent aisément et à bas prix la terre, et qu'une population étrangère peut sans peine s'établir à côté d'eux sans qu'ils en souffrent. » (Deuxième lettre sur l'Algérie, 22 août 1837, *La Presse de Seine-et-Oise ; Œuvres complètes de Tocqueville*, éd. Gallimard, t. III, vol. 1, p. 151.) Dix ans plus tard, Gustave du Puynode parle encore d'un million et demi d'indigènes comme étant le chiffre « le plus probable », tandis que vraisemblablement la population d'alors est double, si ce n'est triple (*De l'esclavage et des colonies*, 1847, p. 216).

Les Français découvraient également sur cette terre conquise une agriculture aux techniques traditionnelles ou archaïques, encore courantes dans le monde méditerranéen, et dont l'incapacité à nourrir une population abondante paraissait bien démontrée. Ils y trouvaient également un pouvoir corrompu, alter-

nativement despotique et faible, ainsi qu'une fiscalité rapace et inintelligente, qui manquait de rendement. Pour tout homme épris de l'idée de progrès, une révolution dans le sens du droit, de l'efficacité économique, pouvait séduire.

Dans un premier temps, cependant, la conquête n'aboutirait qu'à une révolution assez funeste. Aussi mauvais fût-il, le gouvernement local qui tombait se trouvait remplacé par une armée française dont on ne savait pas toujours bien contrôler les passions, et qui ne suivait pas très scrupuleusement les dispositions légales prévues par les lois françaises, quand seulement elle les connaissait. En attendant que les autorités françaises mettent en place une police et une justice à l'europpéenne, la gendarmerie avait disparu et les méfaits se multipliaient. La culture arabe, toute défaillante qu'on la supposât, était provisoirement remplacée par le néant : de nombreuses écoles et mosquées étaient fermées, réquisitionnées ou détruites, et Alger elle-même était « un vaste amas de ruines » (E. Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, 1836, t. I, p. 130).

[Impasse pour les déçus] Malgré les estimations enthousiastes et la facilité de la première conquête, les premiers résultats étaient piteux et les profits futurs assez douteux. Dès juillet 1833, une commission d'enquête fut chargée d'examiner sérieusement s'il ne serait pas préférable de se retirer. « Si on plaçait dans la balance les avantages et les désavantages », dit l'un des opinants, « il n'est pas douteux que l'évacuation immédiate ne fût reconnue comme la mesure la plus sage ; c'est celle que la commission devrait conseiller ; mais si on réfléchit à la honte d'une retraite, aux conséquences de l'abandon d'une si belle position improductive pour nous, il est vrai, mais livrée alors au premier occupant, et tombant peut-être aux mains exercées des Anglais, déjà si puissants ; si l'on réfléchit à l'aveugle engouement de la France pour sa conquête, au parti que les passions politiques pourraient tirer contre le gouvernement et contre le repos public d'une mesure justifiée cependant par les prévisions les plus simples, on se dit que l'inflexible nécessité nous impose la loi, que la paix intérieure de la France est trop précieuse pour que l'on doive craindre de la payer trop cher, et on conseillera de conserver Alger. » (*Procès-verbaux et rapports de la commission nommée par le roi le 7 juillet 1833, pour aller recueillir en Afrique tous les faits propres à éclairer le gouvernement sur l'état du pays et sur les mesures que réclame son avenir*, 1834, p. 56-57) La presse, les intellectuels, surtout, paraissaient faire grand cas de la nouvelle conquête. C'est ce qui transparait d'un discours du général Bugeaud à la Chambre des députés, le 15 janvier 1840, dans lequel il donnait les raisons de l'impossibilité d'un abandon de l'Algérie. « L'abandon, la France officielle n'en veut pas ; les écrivains, c'est-à-dire l'aristocratie de l'écritoire, n'en veulent pas. (On rit.) Les pères de

famille, qui voient périr leurs enfants en Afrique, pourraient penser autrement ; mais ils ne parlent pas, ils n'écrivent pas ; ils travaillent et ne sont pas consultés. » (*Écrits et discours du maréchal Bugeaud choisis et annotés par le général Azan*, 1948, pp. 64-66.—vérifier)

La conséquence tirée des doutes et des premières déceptions était curieuse. Parce que les premiers essais de la prise de contrôle de l'Algérie et de la colonisation délibérée n'étaient pas à la hauteur des espérances, il fallait se livrer plus encore à ces chimères ; parce que le sort nous était défavorable, il était jugé raisonnable de se jeter à corps perdu, selon une manœuvre que les joueurs (surtout ceux qui perdent) connaissent bien. « Oui, à mon avis, la possession d'Alger est une faute », continuait Bugeaud, « mais puisque vous voulez la faire, puisqu'il est impossible que vous ne la fassiez pas, il faut que vous la fassiez grandement, car c'est le seul moyen d'en obtenir quelque fruit. » (Idem, pp. 64-66.) Tout en apercevant avec beaucoup de lucidité la médiocrité de l'entreprise coloniale, Alexis de Tocqueville, Gustave de Beaumont, et tous les libéraux français qui participeront à la discussion sur l'Algérie aux premiers temps de la colonisation, firent barrage à un retrait. Il serait inconcevable, jugeaient-ils, de perdre la face ; il serait hautement impolitique, pour ne pas dire dangereux, d'indiquer au monde que la France est une puissance qui manque de courage, de volonté et surtout de persévérance. « Je ne crois pas que la France puisse songer sérieusement à quitter l'Algérie », écrivait Tocqueville en tête d'un travail sur l'Algérie, rédigé en octobre 1841, après son premier séjour sur place. « L'abandon qu'elle en ferait serait aux yeux du monde l'annonce certaine de sa décadence... Si la France reculait devant une entreprise où elle n'a devant elle que les difficultés naturelles du pays et l'opposition des petites tribus barbares qui l'habitent, elle paraîtrait aux yeux du monde plier sous sa propre impuissance et succomber par son défaut de cœur. Tout peuple qui lâche aisément ce qu'il a pris et se retire de lui-même dans ses anciennes limites proclame que les beaux temps de son histoire sont passés. Si jamais la France abandonne l'Algérie, il est évident qu'elle ne peut le faire qu'au moment où on la verra entreprendre de grandes choses en Europe et non pas dans un temps comme le nôtre où elle semble descendre au second rang et paraît résignée à laisser passer en d'autres mains la direction des affaires européennes. » (*Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 213-214.) Son ami Gustave de Beaumont écrivait pareillement, à la même époque, qu'un grand peuple ne peut se retirer d'une affaire dès qu'il aperçoit qu'elle est considérable, et que la politique qui consiste à éviter les difficultés sur la scène mondiale conduit à souffrir tous les affronts et tous les abaissements. (*De la politique extérieure de la France, au 29 octobre 1840*, 1840, p. 40-41.) Deux ans

plus tard il rejetait même comme « mesquin, indigne de la France », le projet de se renfermer dans une petite ceinture tracée autour du littoral, en abandonnant le reste du pays. (*Le Siècle*, 3 décembre 1842 ; *État de la question d'Afrique. Réponse à la brochure de M. le général Bugeaud intitulée : L'Algérie*, 1843, p. 27)

[Entre acceptation et propositions de réformes] Quoique des personnalités de premier plan et de grand mérite aient mené dans ce courant de pensée une opposition courageuse à la colonisation, le soutien apporté par une grande partie des libéraux français à cette politique ne peut être mis en doute. Il ne reste à l'historien qu'à en déterminer la portée, les causes et les conséquences, s'il se peut : c'est ce qui sera tenté dans l'article *Colonisation*. À l'époque qui suit immédiatement la conquête de l'Algérie, les voix qui portent en France une opposition intellectuelle rigoureuse peinent à se faire entendre, et parmi les libéraux l'anticolonialisme de Frédéric Bastiat fait figure d'exception. La grande presse, les partis politiques, se rangeaient en masse derrière la politique coloniale. En octobre 1846, Gustave de Beaumont écrit dans sa correspondance que, dans la discussion sur l'Algérie, seul importe le mode de colonisation, « car tout le monde admet le principe, et il n'y a débat que sur le moyen » (Lettre à Alexis de Tocqueville, 10 octobre 1846 ; *Œuvres complètes de Tocqueville*, t. VIII, vol. 1, p. 591.) Son correspondant ne disait pas autre chose, en juin précédent, lors d'une discussion à la Chambre, évoquant cette affaire de la colonisation de l'Algérie « qui, de l'avis de tout le monde, pris isolément, un à un, sur ces bancs, est la plus grande affaire du pays, qui l'atteint dans son présent, qui le menace dans son avenir, qui, en un mot, est, je le répète, de l'aveu de tout le monde, à la tête de tous les intérêts qu'a la France dans le monde » (*Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 305.) Fort de cette conviction, Tocqueville n'aura de cesse, dans les rapports qu'il composera au nom de la commission spéciale formée pour examiner les crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie, d'écarter nonchalamment la pensée même d'un repli ou d'un abandon de la colonie. En mai 1847, il affirme que, quoique plusieurs membres de la commission aient communiqué des doutes sur l'utilité de la domination française en Algérie, il ne lui paraît pas nécessaire d'agiter de nouveau devant les députés des questions si souvent débattues et depuis longtemps tranchées. (*Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 311.) Un mois plus tard, Amédée Desjobert et Victor Destutt de Tracy (fils de l'Idéologue) persévérant dans l'opposition de principe, sur le motif que le territoire de l'Algérie n'est pas vide ou peuplé de chasseurs comme le Nouveau Monde, qu'il est même occupé, possédé et cultivé par une population agricole et souvent même sédentaire, Tocqueville mentionne leurs appréhensions ; mais jugeant l'utilité de la colonisation suffisamment démontrée il passe outre leurs plaintes. (Idem, p. 380)

Dans ses premiers moments, la colonisation de l'Algérie apparaît donc devant l'histoire comme une passion française. La mobilisation du corpus du libéralisme, pour éclairer et préciser la nature du soutien de ce courant de pensée à l'entreprise coloniale naissante, ne pose pas de problème particulier. Les trois principaux auteurs qui en traitent au cours de ces années, à savoir Alexis de Tocqueville, Gustave de Beaumont et Adolphe Blanqui, se recommandent même à nous par leur connaissance des faits, y ayant tous accompli au moins un voyage d'exploration et d'observation, et devant aussi être comptés pour des hommes de valeur, qu'on ne saurait donc repousser pour leur dogmatisme ou leur froide indifférence. Gustave de Beaumont a défendu toute sa vie les opprimés ; ses deux grands ouvrages sont des plaidoyers émouvants pour les Noirs et les Amérindiens des États-Unis (*Marie ou l'esclavage aux États-Unis*, 1835), et les catholiques Irlandais (*L'Irlande sociale, politique et religieuse*, 1839). Alexis de Tocqueville a consacré aussi d'émouvantes pages au sort des Noirs et des Amérindiens, et il a défendu l'indépendance, la liberté, avec une énergie qui impose le respect. Enfin Adolphe Blanqui fonda puis quitta le *Journal des économistes* « précisément parce qu'il faisait trop d'arithmétique et pas assez de charité », expliquera-t-il à Lamartine (Lettre du 22 février 1845 ; *Correspondance de Lamartine*, t. IV, 2001, p. 513), et au sein du courant libéral français il est considéré comme l'un des plus sensibles aux misères de la classe ouvrière. En addition je mobiliserai encore, sur les débuts de la colonisation en Algérie, les réflexions de Gustave du Puynode, que sa passion anti-esclavagiste et son attention portée au sort des populations ouvrières ne doivent pas faire juger autrement que les trois auteurs précédemment cités, quoique lui-même n'ait pas pu affiner son appréciation de l'Algérie par des observations personnelles de terrain.

Si l'étude des écrits de ces quelques auteurs mérite d'être entreprise, c'est qu'ils éclairent la nature de l'engagement libéral en faveur de la colonisation de l'Algérie, au cours de la période inaugurale. Car connaître de manière factuelle que la grande majorité des libéraux français ont publiquement pris position pour soutenir cette entreprise coloniale ne rend pas justice à la richesse de leur pensée, ni à la nature de leur engagement politique, qu'au contraire ce Dictionnaire a vocation à analyser et à transmettre. Nul n'aurait pris la peine d'écrire une ligne s'il s'était agi par avance de tout cautionner, de tout pardonner, de tout admirer. Chacun prenait la plume, ou montait à la tribune, pour défendre une conception particulière de la colonisation en Algérie, pour influencer sur les méthodes et les buts poursuivis. En particulier, les auteurs libéraux précédemment cités défendaient pour l'Algérie les institutions couramment promues par eux dans la politique nationale, telles que la pro-

priété privée, l'État de droit, les garanties constitutionnelles, ou encore le libre-échange. Toutefois, ils le firent en accompagnant de leur autorité une direction politique qui prenait à cette époque toutes les décisions déterminantes pour l'avenir. Là se place, de toute évidence, leur responsabilité.

[Acceptation de la conquête] Lorsqu'une nation en conquiert une autre, le fait parle contre elle, et toute entreprise de légitimation de la force se heurte aux plus simples notions du droit. Mais ceux qui entrevoient des conséquences paisibles à un premier méfait, et les souhaitent ; ou ceux qui n'admettent pas le même droit, au-delà d'une mer ou d'un parallèle, ne sont pas si vite arrêtés. Aussi, devant une intervention militaire française qui se fondait sur le rappel à l'ordre d'un gouvernement despotique et faible, et qui engageait le pays dans une entreprise glorieuse de colonisation, les principaux libéraux pouvaient se complaire dans les éloges. « Oui, les tribus arabes ont été vaincues partout où elles ont vu notre armée », écrit Gustave de Beaumont en 1842. « M. le général Bugeaud leur a fait la plus terrible guerre qu'elles eussent encore essuyée. Honneur à lui ! Jamais nos armes n'ont été plus fortes et plus glorieuses que sous son commandement ; jamais la guerre n'a été plus heureusement et plus habilement conduite par un général français. » (*Le Siècle*, 26 novembre 1842 ; *État de la question d'Afrique. Réponse à la brochure de M. le général Bugeaud intitulée : L'Algérie*, 1843, p. 10). Les circonstances, et plus encore les conséquences de la conquête, expliquaient ces louanges si aisément dispensées. Les conséquences sont bien connues : c'est la colonisation, suite de cette question d'Afrique, « la plus grosse affaire de la France, la plus belle selon moi et la plus grande » (Idem, p. 5) Les circonstances de la conquête rehaussaient aussi son acceptabilité, pour ne pas dire son prestige. Il y avait un peu d'héroïsme chez ces hommes qui s'étaient avancés sur une terre où tout était hostile, les habitants, le climat, l'aménagement du territoire, et qui remportaient une victoire éclatante sans grande perte humaine. L'armée française avait même fait preuve d'une magnanimité rare, qui contrastait avec la férocité et l'aveuglement des indigènes, comme Louis de Kergorlay, qui servait alors dans l'armée d'Afrique (il participa à la prise d'Alger comme officier d'artillerie), le raconta à son ami Tocqueville. « Les Arabes ou Bédouins, car on ne sait pas toujours auxquels on a affaire, sont une race infâme et méprisable. Ils nous tuent et coupent la tête et les membres pour se les faire payer par le dey. Ils ont une naïveté de férocité qui est à en rire. Ils ne peuvent comprendre que nous n'égorgeons pas les prisonniers. J'en ai vu un égaré s'enfuir à travers les nôtres, aussi sûr d'être pris qu'il est possible de l'être, mettre encore en joue les gens qui couraient après lui, et quand on l'eût saisi, avoir la folle idée de se défendre à coups de crosse de fusil contre une trentaine d'hommes. Il était si

convaincu qu'on allait le tuer qu'il voulait vendre sa vie chèrement. Et nous avons si peu envie de les tuer, du moins les officiers, que leur disposition à ne pas nous en croire sur parole est pitoyable. » (Lettre du 22 juin 1830 ; *Œuvres complètes de Tocqueville*, t. XIII, vol. 1, p. 193) La douceur de la conquête pouvait donc être utilisée par les libéraux français pour renverser les termes de la discussion et faire taire leurs justes scrupules à l'égard de l'emploi de la violence. « Les vaincus furent traités comme on les traite en Europe », explique Adolphe Blanqui. « On respecta leur culte, leur foyer domestique et jusqu'à leurs usages les plus incompatibles avec les exigences d'une bonne administration. On semblait, en prenant possession, leur demander pardon de cette liberté ; on évitait toutes les occasions de blesser leurs préjugés ; jamais on n'avait vu des vainqueurs si courtois. » (*Algérie. Rapport sur la situation économique de nos possessions dans le nord de l'Afrique, lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans les séances des 16, 23, et 30 novembre, 7 et 15 décembre 1839, 1840*, p. 45)

[Qui veut la fin veut les moyens] Sans doute cette conquête et l'établissement français en Algérie avait-il réservé à certaines classes de la population indigène des situations pénibles et d'amères déceptions. Dans les villes, surtout, note Blanqui, « la plupart de ceux que nous appellerions bourgeois dans l'idiome des modernes publicistes, vivaient avant notre domination, les uns d'emplois qu'ils ont perdus, les autres de recettes que nous avons supprimées ou appliquées à des besoins publics, quelques-uns d'un revenu qui a cessé d'être en harmonie avec le renchérissement universel causé par notre occupation. Ces malheureux, la plupart incapables de sortir de leur apathie naturelle, tombent de jour en jour dans une misère plus profonde. » (Idem, p. 7) Ils languissent, subissent des privations inusitées, ou disparaissent, pour laisser le champ libre aux vainqueurs. « Ce que deviennent leurs femmes et leurs filles dans cette lutte cruelle », ajoute naïvement l'auteur, « Dieu le sait ! et les registres de l'état civil en font foi de manière à inquiéter sérieusement les magistrats municipaux. » (Idem, p. 8) Les zones rurales n'étaient pas même épargnées. « La population rurale arabe diminue également tous les jours et nous cède la place, soit par suite de transactions où la justice n'est pas toujours de notre côté, soit lassitude de vivre sous un régime contraire à ses mœurs. » (Idem, p. 17) L'auteur, à l'évidence, n'empruntait pas les couleurs les plus vives pour peindre à l'Académie qui l'envoyait le tableau de la situation française en Algérie. Mais la grandeur du but, la beauté de l'entreprise coloniale faisait pardonner les suites d'abord préjudiciables, à soi ou aux autres, des actions engagées en Afrique.

Chez tous les auteurs libéraux que nous considérons pour cette période, c'est un motif récurrent, quoiqu'exprimé en termes feutrés, qu'en dernière

analyse la fin justifie bien les moyens. L'emploi de la violence et la perte de vies humaines auraient dû leur répugner ; sans même évoquer les centaines de milliers de victimes indigènes, ces dizaines de milliers de soldats français tombés en opérations, ou finissant le plus souvent leurs jours dans les hôpitaux, où les infections et la gangrène emportaient les plus gros régiments, méritaient de peser dans leurs résolutions. Ces mêmes auteurs qui exprimaient, dans d'autres ouvrages, des plaintes si touchantes sur le malheur des classes ouvrières ou des populations opprimées d'Irlande ou d'Amérique, n'avaient plus le cœur assez dur pour considérer l'entreprise coloniale française en Algérie. « Je ne suis pas de ceux qui s'apitoient outre mesure sur les misères que traîne à sa suite notre entreprise en Afrique », écrit franchement Beaumont. « Que, pour atteindre un grand but, on se résigne, pendant des années, à perdre des sommes considérables, à voir périr dans les hôpitaux ou sur les champs de bataille 12 000 ou 15 000 hommes, soit ; un peuple ne fait de grandes choses qu'à la condition de soutenir ses entreprises par de tels sacrifices. » (*Le Siècle*, 11 décembre 1842 ; *État de la question d'Afrique, etc.*, 1843, p. 39-40) De même, parce qu'il était crucial pour l'avenir de la colonisation de ne pas laisser se reformer à côté des Français un peuple hostile et une société ennemie, Beaumont demandait que les moyens les plus énergiques soient employés. « Il ne faut point laisser se réunir en faisceau ces tribus, faibles parce qu'elles sont isolées ; ne les inquiétez pas toujours, mais surveillez-les sans cesse ; aussi longtemps que vous voyez leurs forces éparses, ne craignez rien. Partout où des forces s'agglomèrent, allez, frappez, divisez. Si une ville se fonde, marchez vers elle et détruisez-la » (Idem, 26 novembre 1842 ; brochure, p. 14) Alexis de Tocqueville faisait état des mêmes sentiments. « Pour moi, je pense que tous les moyens de désoler les tribus doivent être employés. Je n'excepte que ceux que l'humanité et le droit des nations réprouvent. » (Travail sur l'Algérie, octobre 1841 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 227) Les menées et les entreprises de l'armée française en Algérie étaient parfois empreintes d'un excès de barbarie aveugle, qui les rendait condamnables ; mais ces violences et la sorte d'incursions rapides qu'on nommait razzias étaient parfois indispensables, dit Tocqueville, et dans ces cas on aurait eu bien tort de les proscrire. Le général Bugeaud n'avait pas été un philanthrope, mais il n'en imposait pas moins le respect. (Intervention à la chambre des députés, juin 1846 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 299) En particulier, on ne devait pas « trouver mauvais qu'on brûlât les moissons, qu'on vidât les silos et enfin qu'on s'emparât des hommes sans armes, des femmes et des enfants. Ce sont là, suivant moi, des nécessités fâcheuses, mais auxquelles tout peuple qui voudra faire la guerre aux Arabes sera obligé de se soumettre. » (Travail sur l'Algérie, octobre

Algérie

1841 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 226-227) De même, il fallait savoir recourir à l'expulsion des populations et à l'accaparement des terres, lorsque les besoins de la colonisation française l'exigeaient, et pour sortir des complications dans lesquelles la conquête nous avait entraînés. (Idem, p. 228 et p. 248-249)

La question de l'Algérie entraînait pour la France une charge financière importante, et ce fut d'ailleurs sur ce front qu'en tant que députés, publicistes ou académiciens les auteurs libéraux furent d'abord amenés à se prononcer. Leur attachement bien connu aux budgets limités et aux impôts faibles devait rendre la discussion assez sommaire. Toutefois, en faisant de la colonisation de l'Algérie une affaire d'honneur national, ils s'affranchissaient des impératifs de la théorie libérale la plus stricte. Quelles que soient les conclusions pessimistes qu'une analyse froide et comptable de la situation pourrait tirer des affaires d'Afrique, soutenait Blanqui, « la France heureusement traite de plus haut les affaires qu'on ne le fait dans un comptoir. Ce fut toujours son honneur de faire pencher la balance du côté de la dignité plutôt que du côté des écus. Ni vous, ni moi, messieurs, ne regretterons les écus ». (*Algérie. Rapport sur la situation économique*, etc., 1840, p. 103) À la tribune ou dans la polémique journalistique, cette passion aveugle pour la colonisation, ce refus délibéré de juger des faits en économiste affaiblissait la portée de l'opposition que les libéraux pouvaient représenter face aux demandes croissantes du gouvernement. « Avant de repousser le plan de M. le général Bugeaud », dit par exemple Beaumont, en 1841, « j'ai besoin de déclarer et je déclare hautement que si ce plan, tout onéreux qu'il est pour nos finances, me paraissait indispensable à l'établissement de notre empire en Afrique, je l'accepterais sans hésiter ; car à mes yeux il y a, pour un pays comme la France, quelque chose de pire que le sacrifice de 80 millions pendant dix ou vingt années. Ce qui est pire, c'est de ne rien tenter de grand ; c'est, après avoir poursuivi longtemps une entreprise, de l'abandonner avec aveu d'impuissance ; c'est, quand on a voulu s'étendre au loin, de se replier sur soi-même et de se voir condamné à une triste inertie, troublée par le souvenir d'un passé plein d'action et de gloire ; c'est de ne pouvoir plus être ni capable de grandes choses, ni résigné à n'en plus faire. » (*Le Siècle*, 11 décembre 1842 ; *État de la question d'Afrique*, etc., 1843, p. 7-8). Cette opposition était et devait être fort accommodante. À chaque session, le gouvernement demandait les fonds d'une dernière campagne, d'un dernier sacrifice, pour recommencer de manière éhontée l'année suivante. « Quand sera-t-elle finie cette guerre dont chaque année vous nous annoncez le terme, et qui recommence toujours ? », demandait Beaumont, qu'on forçait chaque année à accepter l'envoi de nouvelles troupes

et le vote d'un nouveau budget exceptionnel. (Idem, 3 décembre 1842 ; brochure p. 29)

Rien n'étonne davantage l'historien qui en traite, que l'acceptation de maux qui sont bien connus. Gustave de Beaumont, qui dresse avec beaucoup de minutie l'historique des demandes répétées et mensongères du gouvernement pour conduire à son terme les opérations en Algérie, ne les accepte pas moins, quoique avec répulsion. Une lettre inédite, que je n'ai vu citée nulle part, et dont je donnerai pour cette raison un large extrait, nous informe aussi que les abus et les dilapidations sans nombre auxquelles ces budgets donnaient lieu en terre algérienne n'étaient un mystère pour personne. Dans le but d'en réduire la portée, au sein d'une commission travaillant sur ce sujet, Beaumont demandait de l'aide à Victor Poirel, ingénieur en chef à Alger : « Il y a 15 jours environ le débat s'étant porté sur les affaires de l'Algérie, on en est venu à parler des marchés qui se font au ministère de la guerre, et l'on a été généralement d'avis que beaucoup de ces marchés, notamment ceux qui se font d'argent pour l'entretien et la nourriture de l'armée, donnent lieu à des tractations ignobles, et souvent ne se font qu'en vue même d'amener ces honteux profits ; mais comment prendre la main dans le sac ces coquins qui font ces tripotages ?... Vous connaissez intimement M. Appart. M. Appart est le plus honnête homme de l'Intendance ; et il n'y a qu'une voix sur son compte ; il a confiance en vous et il sait aussi que ce que je saurais par vous, jamais être humain au monde ne connaîtrait de quelle source je l'aurais appris. Demandez-lui donc confidentiellement s'il pourrait vous donner quelque indication qui nous mît sur la trace de quelque méfait : car vraiment il est déplorable de ne pouvoir saisir les fripons. La commission presque toute ministérielle est en somme composée d'honnêtes gens qui ont le plus sincère désir de tomber sur les coquins ; mais nous ne savons par quel bout les prendre. Quel serait les marchés ou le marché de l'année 1843 que nous pourrions épilucher avec le plus de chances d'y trouver de sérieux griefs ? En quoi pourrions-nous déterminer ceux qui sont ainsi ? Et dans quelles circonstances l'ont-ils été ? — Comment se défendent ceux que l'on attaquerait ? Et que pourrait-on répondre à leur réponse ? — Voyez, mon bon ami, il y a là une œuvre patriotique à faire. L'idée m'est venue de m'adresser à vous, et par vous à M. Appart, parce que je crois que vous êtes animés l'un et l'autre du même sentiment. Il est évident que si vous ne venez à notre secours, nous donnerons des coups d'épée dans l'eau ; tandis que si vous pouvez me diriger par quelque indication il y a possibilité pour nous de frapper un gros coup. Je suis par hasard de cette commission du budget, où il est probable que je ne reviendrais pas de si tôt. Voyez donc encore une fois, et s'il se peut promptement. » (Lettre du 10 mars 1844 ; Bibliothèque de l'Institut, Ms. 6243.)

[Les nécessités nouvelles de la colonisation] Dans la discussion visant, aux premiers temps de la colonisation, à augmenter les troupes françaises en Algérie, ou à voter des budgets supplémentaires, on ne devait visiblement pas compter excessivement sur l'opposition du camp libéral. Ce n'est pas à dire, toutefois, qu'ils aient été sans attention sur les nécessités diverses que la conquête imposait, et, dans le cadre même de la colonisation qu'ils approuvaient, qu'ils n'aient défendu à proprement parler aucune politique. Observateurs de métier, les libéraux français devaient attendre comme les autres de la conquête qu'elle éclaircisse le chemin. « On ne peut étudier les peuples barbares que les armes à la main », disait Tocqueville, d'une manière un peu cavalière. « Nous avons vaincu les Arabes avant de les connaître. C'est la victoire qui, établissant des rapports nécessaires et nombreux entre eux et nous, nous a fait pénétrer dans leurs usages, dans leurs idées, dans leurs croyances, et nous a enfin livré le secret de les gouverner. » (Rapport sur l'Algérie, mai 1847 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 309.) Tocqueville revenait alors de son deuxième voyage en Algérie, après celui effectué en 1841, accompagné de son frère Hippolyte, de Gustave de Beaumont et de leur ami Francisque de Corcelle. En 1840, Adolphe Blanqui revenait aussi d'Algérie avec beaucoup de critiques sur la manière avec laquelle les opérations de la colonisation étaient conduites. Sans jamais admettre d'autre voie que l'exploitation avantageuse de cette nouvelle conquête, ils exposaient dans diverses occasions, politiques, journalistiques ou académiques, des critiques de fond et des propositions de réformes. Tout, à l'évidence, n'avait pas été mené idéalement. « Nous aurions pu désirer de plus brillants résultats après tant de sacrifices », écrit Blanqui en conclusion de son rapport, mais l'essentiel est de redresser la situation et de s'engager dans de meilleures voies. (*Algérie. Rapport sur la situation économique*, etc., 1840, p. 103) Dans son exposé des faits de 1847, Tocqueville ne cachait pas ses déceptions, et quoiqu'il eût admis en théorie les procédés parfois les plus barbares, il refusait d'admettre comme idéal le tableau de carnage et de ruines qu'il trouvait en terre algérienne. « Les villes indigènes ont été envahies, bouleversées, saccagées par notre administration plus encore que par nos armes. Un grand nombre de propriétés individuelles ont été, en pleine paix, ravagées, dénaturées, détruites. Une multitude de titres que nous nous étions fait livrer pour les vérifier n'ont jamais été rendus. Dans les environs même d'Alger, des terres très fertiles ont été arrachées des mains des Arabes et données à des Européens qui, ne pouvant ou ne voulant pas les cultiver eux-mêmes, les ont louées à ces mêmes indigènes qui sont ainsi devenus les simples fermiers du domaine qui appartenait à leurs pères. Ailleurs, des tribus ou des fractions de tribus qui ne nous avaient pas été hostiles, bien plus, qui avaient

combattu avec nous et quelquefois sans nous, ont été poussées hors de leur territoire. On a accepté d'elles des conditions qu'on n'a pas tenues, on a promis des indemnités qu'on n'a pas payées, laissant ainsi en souffrance notre honneur plus encore que les intérêts de ces indigènes. Non seulement on a déjà enlevé beaucoup de terres aux anciens propriétaires, mais, ce qui est pis, on laisse planer sur l'esprit de toute la population musulmane cette idée qu'à nos yeux la possession du sol et la situation de ceux qui l'habitent sont des questions pendantes qui seront tranchées suivant des besoins et d'après une règle qu'on ignore encore. La société musulmane, en Afrique, n'était pas incivilisée ; elle avait seulement une civilisation arriérée et imparfaite. Il existait dans son sein un grand nombre de fondations pieuses, ayant pour objet de pourvoir aux besoins de la charité ou de l'instruction publique. Partout nous avons mis la main sur ces revenus en les détournant en partie de leurs anciens usages ; nous avons réduit les établissements charitables, laissé tomber les écoles, dispersé les séminaires. Autour de nous les lumières se sont éteintes, le recrutement des hommes de religion et des hommes de loi a cessé ; c'est-à-dire que nous avons rendu la société musulmane beaucoup plus misérable, plus désordonnée, plus ignorante et plus barbare qu'elle n'était avant de nous connaître. » (Rapport sur l'Algérie, mai 1847 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 322-323) Pour remédier à ces travers, il était impératif de donner un nouveau sens à la colonisation, et ce sens, ce devait être naturellement celui de la liberté, de la propriété et du droit. « Il est inconcevable », soutient de même Tocqueville en 1840, « que, de nos jours et sortant d'une nation qui se dit libérale, il se soit établi, près de la France et au nom de la France, un gouvernement si désordonné, si tyrannique, si tracassier, si profondément illibéral même dans la portion où il pouvait ne pas l'être sans danger, si étranger même aux notions élémentaires d'un bon régime colonial. Il donne l'idée d'un peuple barbare, servi par les légistes d'un peuple ultra-civilisé et corrompu, employant l'art de ceux-ci pour satisfaire ses passions brutales ; ou plutôt on y voit des hommes, généraux et administrateurs, qui, après avoir mortellement souffert dans leur patrie du joug de l'opinion publique, de l'application des principes de la liberté et de l'empire des règles, saisissent avec délices l'occasion d'agir enfin librement à l'abri de toutes ces gênes et de satisfaire des passions et des goûts irrités par la contrainte, dans un pays dont la situation exceptionnelle leur servait de prétexte » (Examen du livre intitulé *Actes du gouvernement*, septembre-octobre 1840 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 197)

Pour les guider dans l'établissement d'une politique libérale pratique, les représentants du libéralisme français pouvaient habituellement compter sur l'exemple de quelques nations avancées, dont les ex-

périences, soigneusement étudiées, servaient de guide ou d'avertissement salutaire. Dans le cas précis de l'Algérie, il restait néanmoins à déterminer le modèle pertinent. L'Amérique, d'abord, offrait un exemple dont on aurait eu tort de se revendiquer. Son climat autorisait, par sa douceur, des aménagements et des procédés que les terres algériennes, arides et brûlées par le soleil, rendraient illusoire. Au surplus, la colonisation en Amérique avait été facilitée par la présence de quelques tribus de chasseurs : ils n'opposèrent qu'une faible résistance, et le fanatisme religieux ne renforçait pas leur courage. (Adolphe Blanqui, *Algérie. Rapport sur la situation économique*, etc., 1840, p. 64-65, et p. 74-75) Gustave du Puynode et Alexis de Tocqueville se montraient élogieux envers les colons anglais qui, dès leur installation sur des terres nouvelles, établissent des assemblées politiques, une milice, des tribunaux ; qui nomment des magistrats, et font leurs règlements de police et leurs lois : ce serait la pratique idéale, si le tempérament français et les gouvernements de la nation pouvaient s'y plier. (A. de Tocqueville, Brouillon d'un appendice au Système pénitentiaire aux États-Unis ; vers 1832 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 39. — G. du Puynode, *De l'esclavage et des colonies*, 1847, p. 206)

La nature des difficultés que l'établissement français rencontrait en Algérie, et qui résultaient aussi bien des conditions locales que des erreurs commises lors de la conquête, forçait nos auteurs à tracer une route réformatrice sans trop compter sur le secours des modèles. Les conditions observées sur le terrain indiquaient seules le programme des améliorations. Les deux principaux torts des Français, dit Puynode, fut d'avoir établi un pouvoir militaire et plongé la propriété dans l'incertitude : c'est à ces maux qu'il fallait avant tout remédier. (*De l'esclavage et des colonies*, 1847, p. 204) « Nous étions isolés, il faut nous concentrer », disait similairement Blanqui ; « nous habitons des lieux malsains, il faut les assainir ; nous n'avons que des propriétés incertaines, notre premier soin doit être d'en assurer les titres aux véritables possesseurs, et de les mettre en demeure de les cultiver, sous peine de dépossession par l'impôt progressif en cas d'agiotage ou d'accaparement. » (*Algérie. Rapport sur la situation économique*, etc., 1840, p. 77). Le refus de s'affranchir des faits offrait des bornes à l'ambition, mais devait rassurer l'homme d'État. Ainsi, sans doute les indigènes ne seraient-ils jamais extirpés de cette terre, ni parfaitement soumis au pouvoir établi par les Français : aussi ne fallait-il pas compter sur ce qu'ils le seraient, écrit Tocqueville, et s'accorder plutôt sur un autre objectif. « Je ne me fais point d'illusion », disait-il, « sur la nature et la valeur de l'espèce de domination que la France peut fonder sur les Arabes. Je sais que nous ne créerons jamais là, même en nous y prenant le mieux possible, qu'un gouvernement souvent troublé, et habituellement onéreux. Je n'ignore pas que de

pareils sujets n'ajouteront rien à notre force. Aussi la domination n'est-elle pas le but que doit se proposer la France, c'est le moyen nécessaire qu'elle emploie pour arriver à la possession tranquille du littoral et à la colonisation d'une partie du territoire, but réel et sérieux de ses efforts. » (Travail sur l'Algérie, octobre 1841 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 221)

Fondées sur des observations de terrain plutôt que sur le modèle des colons anglais ou américains, les recommandations pratiques des libéraux visant l'établissement colonial algérien ne s'en rattacheront pas moins aux grands principes qu'ils défendaient sur la scène nationale : la sécurité, le droit, la propriété privée, la liberté individuelle, le libre-échange.

[Les enjeux de la politique coloniale : 1° Assurer la sécurité] Lorsqu'une nation manifeste ses visées et conquiert le territoire qu'en occupe une autre, elles se placent par le fait dans une situation irrémédiable d'opposition. La guerre, à ce titre, est une nécessité. La colonisation française en Algérie ne devait pas s'en affranchir ; en confrontant deux cultures et deux religions, elle donnerait même naissance à une opposition plus vive encore.

Gustave de Beaumont dressait devant l'Académie des sciences morales et politiques cette constatation peu engageante que « la guerre contre les ennemis de la religion et de l'État est dans l'islamisme un devoir sacré que la loi impose à tout le peuple musulman ». (Rapport verbal sur le mémoire de M. Macarel touchant la constitution et l'état de la propriété dans l'Algérie à l'époque de la conquête des Français, 1843 ; *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1843, t. IV, p. 150) C'était un fait sur lequel il faudrait d'autant plus compter que les rapports historiques qu'entretenaient musulmans et chrétiens ne permettaient de se bercer d'aucune illusion. « La paix avec les chrétiens de temps en temps, et la guerre habituellement, tel est le goût naturel des populations qui nous environnent », notait Tocqueville. (Travail sur l'Algérie, octobre 1841 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 219) Il faudrait mener une guerre terrible, et s'abaisser peut-être à des procédés coupables : c'était dans l'ordre des choses. Certaines nécessités réclameraient cette violence. Toutefois, précisait le même Tocqueville, la guerre de prise de possession du territoire, et de soumission des indigènes, ne devait prendre la forme ni d'une guerre d'extermination, ni d'une simple collection d'atrocités sans but. « Je ne veux pas qu'on refoule les indigènes, je ne veux pas surtout qu'on les extermine, comme cela a été sinon proposé, au moins suggéré ou sous-entendu quelquefois », expliquait-il à l'Assemblée. (Intervention à la chambre des députés, juin 1846 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 293-294) L'exercice aveugle de la cruauté, l'usage sans précédent qu'on se proposait d'introduire dans l'armée française de n'épargner aucun prisonnier, comme de ne se refuser à aucune

atrocité, toute cette férocité lui répugnait. « J'ai rapporté d'Afrique », disait-il immédiatement après son premier voyage, « la notion affligeante qu'en ce moment nous faisons la guerre d'une manière beaucoup plus barbare que les Arabes eux-mêmes. C'est, quant à présent, de leur côté que la civilisation se rencontre. Cette manière de mener la guerre me paraît aussi inintelligente qu'elle est cruelle. Elle ne peut entrer que dans l'esprit grossier et brutal d'un soldat. Ce n'était pas la peine en effet de nous mettre à la place des Turcs pour reproduire ce qui en eux méritait la détestation du monde. Cela, même au point de vue de l'intérêt, est beaucoup plus nuisible qu'utile ; car ainsi que me le disait un autre officier, si nous ne visons qu'à égaler les Turcs nous serons par le fait dans une position bien inférieure à eux : barbares pour barbares, les Turcs auront toujours sur nous l'avantage d'être des barbares musulmans. » (Travail sur l'Algérie, octobre 1841 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 226)

Pour les libéraux favorables à la colonisation en Algérie, l'exercice de la violence devait remplir un but précis : il s'agissait de fonder puis de maintenir un ordre qui rende possible l'installation paisible de colons, la culture des terres, la prospérité commerciale. Il n'était pas possible que dans un pays soi-disant conquis un Français soit encore forcé de se transporter à travers les provinces accompagné de cavaliers, ses armes chargées, traquant dans les buissons la trace de potentiels assassins, comme Adolphe Blanqui en fit l'amère expérience. (*Algérie. Rapport sur la situation économique*, etc., 1840, p. 53) L'armée, jugeait cet auteur, devait assumer encore un rôle primordial en Algérie, celui de frayer le chemin ; la colonisation était à ce prix. « La culture ne devait s'avancer qu'à la suite de nos armes, et s'établir là seulement où notre force militaire serait solidement assise » expliquait-t-il. « Au contraire, c'est l'armée qui a couru après les colons, et qui s'est égarée en quelque sorte à leur suite. Il ne faut plus que cette faute se renouvelle. » (Idem, p. 72) Pour vaincre les forces hostiles qu'opposaient les indigènes aux ambitions françaises, Blanqui recommandait d'étudier soigneusement les caractères des différents peuples qui cohabitaient. Les quelques races africaines qui s'y mélangeaient, en effet, n'étaient pas de la même famille ; « ils ne nous aiment point, mais ils ne s'aiment pas davantage entre eux », notait-il. (Idem, p. 44) Un tel levier pouvait servir. Pareillement, reconnaître que les Arabes de la plaine et les Kabyles de la montagne étaient deux des principales menaces à l'entreprise de la colonisation française permettait de poser des solutions : pour Blanqui, il fallait se « passer de leur concours » et les « éconduire » (Idem, p. 52-53). Pour comprendre les populations indigènes de l'Algérie et les conditions de la colonisation française sur leurs terres, Tocqueville s'engageait lui dans une lecture attentive du Coran et en tirait des notes instructives.

[Les enjeux de la politique coloniale : 2° Fonder la propriété, le droit, l'état civil.] Pour développer la colonisation en Algérie, la guerre devait devenir un moyen, et cesser d'être un but : c'est une formule qui condense une pensée cardinale, et que les libéraux répètent. (G. de Beaumont, *Le Siècle*, 26 novembre 1842, et *État de la question d'Afrique*, etc., 1843, p. 15 ; G. du Puynode, *De l'esclavage et des colonies*, 1847, p. 204) L'armée devait préparer activement le moment où elle ne jouerait plus sur ce théâtre qu'un rôle secondaire. « Loin de moi la pensée de vous blâmer pour avoir dit que l'Algérie était soumise », écrit G. de Beaumont dans sa controverse avec Bugeaud. « Elle l'a été par vous autant qu'elle pouvait l'être. Votre tort, c'est de vouloir la soumettre davantage ; ce n'est pas d'avoir mal fait la guerre, c'est de la faire toujours. » (*Le Siècle*, 26 novembre 1842 ; *État de la question d'Afrique*, etc., 1843, p. 11) Le pouvoir militaire devait céder la place à un pouvoir civil, fondé sur les principes invariables de la justice et de la liberté, et qui ouvrirait la voie à la colonisation proprement dite, c'est-à-dire à l'installation d'une population européenne et à la mise en valeur du territoire. Or, remarquait bien Puynode, « tant que le sabre commandera en Afrique, il ne s'y trouvera pas de garanties, de liberté, de respect des choses ni des personnes ; et où il en est ainsi, il ne faut pas espérer de colonisation. Les capitaux et la population fuient l'arbitraire. » (*De l'esclavage et des colonies*, 1847, p. 206)

L'enfantement d'une société fondée sur les principes organisationnels du libéralisme se heurtait à des empêchements de diverse nature. D'abord, au moment même du choc frontal entre deux civilisations très opposées, il avait été malhabile de conseiller et de conduire une fusion institutionnelle. « Il fallait d'abord se mettre simplement, et autant que notre civilisation le permet, à la place des vaincus », argue Tocqueville. « Loin de vouloir en commençant substituer nos usages administratifs aux leurs, il fallait pour un temps y plier les nôtres, conserver les délimitations politiques, prendre à notre solde les agents du gouvernement déchu, admettre ses traditions et garder ses usages. » (Seconde lettre sur l'Algérie, 22 août 1837, *La Presse de Seine-et-Oise* ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 145) Tels devaient être les aménagements des premiers temps.

Fonder le règne des lois en Algérie devait donc passer, pour une période plus ou moins longue, sur des concessions, sur des à-peu-près et des expédients, sans lesquels la France s'aliénerait durablement les populations locales, déjà agitées d'une fièvre de résistance à son égard. « Les peuples civilisés », remarquait Tocqueville avec une certaine acuité, « oppriment et désespèrent souvent les peuples barbares par leur seul contact, sans le vouloir, et pour ainsi dire sans le savoir : les mêmes règles d'administration et de justice qui paraissent à l'Européen des garanties de liberté

et de propriété, apparaissent au barbare comme une oppression intolérable ; les lenteurs qui nous gênent l'exaspèrent ; les formes que nous appelons tutélaires, il les nomme tyranniques, et il se retire plutôt que de s'y soumettre. » (Rapport sur l'Algérie, mai 1847 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 327) L'entreprise coloniale ne pouvait vaincre tous les obstacles à la fois, et renverser sans effort des traditions millénaires ; les théoriciens du libéralisme n'étaient pas assez utopistes pour l'envisager. « Il ne s'agissait point sans doute de transporter en Afrique le corps des lois françaises ; mais, en tenant compte des différences de mœurs, de peuples et de lieux, de créer un commencement de société régulière, où il y eût quelque sûreté pour les personnes et pour les propriétés » (G. de Beaumont, *Le Siècle*, 11 décembre 1842 ; *État de la question d'Afrique*, etc., 1843, p. 51) La situation toute particulière de la domination exercée par la France en Algérie imposait de suivre attentivement les nécessités. La première, compte tenu de l'état des cultures, était de favoriser le défrichement, l'amélioration et l'aménagement du sol, prélude à sa mise en complète valeur par une population européenne. Sur ce point, le premier grand obstacle à vaincre n'était autre que l'insalubrité : il fallait s'employer tout d'abord à le résoudre. (A. Blanqui, *Algérie. Rapport sur la situation économique*, etc., 1840, p. 13). Plus fondamentalement, la propriété était encore tenue dans la plus grande obscurité, à la suite d'une conquête qui avait mis en rapport des conceptions et des systèmes fort dissemblables, tout en provoquant un grand nombre de mutations ou tout à fait violentes, ou seulement partiellement légales. « Au moment où nous parlons », affirme Blanqui en 1840, « il n'existe en Algérie qu'un petit nombre d'acquéreurs parfaitement certains de leurs titres de propriété. La plupart de ceux qui passent pour propriétaires ne sont que des locataires ou des usufruitiers, exposés à tous les genres d'avanie et de chicane qui peuvent naître de l'irrégularité de leurs contrats. » (Idem, p. 26) Le cadastre n'existait pas, et les faibles lueurs qui avaient été répandues sur l'état des propriétés et le mouvement des transactions prouvaient qu'on ne devait pas compter sur leur exactitude. Les substitutions fictives que les musulmans réalisaient fréquemment au bénéfice d'organisations religieuses compliquaient aussi un règlement civil. Blanqui suggérait donc de recourir à des méthodes énergiques, et même parfois extra-légales, qui puissent donner enfin à l'économie algérienne des assises, en fixant rigoureusement l'état des propriétés. « Une révision générale de tous les titres est devenue indispensable », écrivait-il exactement ; « il y faudrait procéder sans délai, soit par la création d'un jury spécial, soit au moyen d'un tribunal assez élevé pour se mettre au-dessus des arguties de procédure, et qui participerait à la fois du caractère de l'arbitre et de celui du souverain. Ces questions délicates ne seront

jamais résolues par les règles strictes du droit civil, puisque leurs difficultés sont d'origine religieuse, politique et sociale. Il entrera nécessairement un peu d'arbitraire dans la solution ; mais l'Afrique ne saurait devenir en dix ans la terre du régime constitutionnel. » (Idem, p. 31-32)

D'autres difficultés circonstancielles, essentielles à considérer, tiraient leur origine d'oppositions culturelles. Ainsi, il allait s'avérer extrêmement difficile d'établir en Algérie le régime normal de l'état civil. Celui-ci, rapporte Tocqueville, « répugne profondément aux habitudes et même aux préjugés religieux des Mahométans. La constatation du décès surtout, qui oblige le musulman d'ouvrir sa demeure et d'y laisser pénétrer le médecin ou l'officier de l'état civil, a quelque chose d'odieux pour ces peuples. » (Notes préparatoires à un voyage en Algérie, d'après le Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, 1841 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 175) Comme Blanqui un an auparavant, Tocqueville signalait cette source d'embarras, que la maison du musulman était murée et que c'était à peine s'il pouvait se résoudre à prononcer le prénom de sa femme ou de sa fille. Dans une discussion sur place, Blanqui n'avait d'ailleurs pu engager une question sur ce sujet qu'en se présentant comme un thaleb, c'est-à-dire un étudiant, un homme jaloux de s'instruire. (*Algérie. Rapport sur la situation économique*, etc., 1840, p. 58)

Un autre obstacle à l'établissement d'un état civil tenait dans le grand nombre des indigènes sans patronyme. Cette situation est assez courante, à la vérité, au sein des peuples qui vivent simplement et dont la vie sociale et économique impose des nécessités peu comprimantes. En Italie même, Germaine de Staël a observé au début du XIX^e siècle des Napolitains de la classe la plus pauvre qui ne savaient pas même leur propre nom et qui allaient à confesse avouer des péchés anonymes, ne pouvant dire comment s'appelait celui qui les avait commis. (Carnets de voyage, édités par S. Balayé, 1971, p. 157 ; *Corinne ou l'Italie*, éd. Pléiade, p. 1218.) Au Viêt Nam, où le problème algérien allait se représenter, les autorités françaises choisirent plus tard d'attribuer arbitrairement le nom de Nguyễn, déjà le plus courant, à tous ceux qui n'auraient pas de nom patronymique à fournir, et ce au risque de former un grotesque régiment, qui aujourd'hui couvre environ 40% de la population. C'était au moins éviter les abus qui prévalurent en Algérie, où trois millions d'individus allaient recevoir des autorités françaises un nom patronymique dans la plus grande des confusions : certains agents, étourdis ou négligents, attribueraient des noms différents aux membres d'une même lignée ; d'autres recourraient à une solution de facilité, digne du plus pur esprit administratif, en choisissant pour tel ou tel village des noms commençant par une certaine lettre de l'alphabet ; enfin quelques agents imposeraient des noms fantaisistes, ridicules ou injurieux.

(J. Frémeaux, *Algérie 1830-1914. Naissance et destin d'une colonie*, 2021, p. 214) À son époque, Tocqueville, qui tenait les règles de l'état civil pour « excellentes en elles-mêmes », jugeait qu'elles ne valaient pas la peine de s'aliéner les indigènes, qui répugnaient fortement à les observer. Au lieu d'en défendre une application rigoureuse, telle qu'elle serait menée après lui, il suggérait plutôt de les éluder. (Notes préparatoires à un voyage en Algérie, d'après le Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, 1841 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 175)

Si le recours aux expédients ou aux concessions était recommandé par les libéraux par égard pour les mœurs des indigènes ou pour sortir du dédale dans lequel la conquête avait jeté la France, certains principes structurants, jugeaient-ils, pouvaient dès l'abord servir pour guider la pratique du pouvoir. La paresseuse et despotique habitude prise par les autorités locales françaises de s'exonérer des règles premières du droit, en faisant commencer tant de leurs arrêtés par les mots « vu l'urgence », maintenait un régime d'exception sous lequel aucune population ne pourrait désirer de vivre. « Je trouve que l'on s'exagère infiniment la nécessité où l'on est en Afrique de faire quelque chose de très différent de ce qui existe en France », soutenait Tocqueville. « Les fonctionnaires qu'on a envoyés en Algérie ont beaucoup dit qu'il fallait les armer de pouvoirs très exceptionnels parce que cela leur était très commode et qu'ils trouvaient fort doux de respirer en dehors de notre incommode légalité. Le public en France qui, au fond, a un certain goût naturel pour les procédés violents et sommaires quand il n'en souffre pas lui-même [appréciations comme il se doit cet aveu], s'est hâté de les croire sur parole. On a fini ainsi par conclure que la règle était qu'on fit différemment en Afrique qu'en France ; l'exception, c'est qu'on fasse de même. Ou plutôt, comme je l'ai dit précédemment, l'Algérie est tombée dans le droit commun toutes les fois qu'il s'est agi des pouvoirs de l'administration, elle n'en est sortie que pour tout ce qui regardait les garanties que nos lois accordent aux citoyens. Je crois que ce sont là des notions très fausses et des manières d'agir très déraisonnables. » (Travail sur l'Algérie, octobre 1841 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 274) Même en ce qui se rapporte à la question des expropriations, sur laquelle la loi devrait toujours maintenir une latitude au fond assez périlleuse, il jugeait que le régime d'arbitraire légal introduit en Algérie ne pouvait se poursuivre, et il blâmait très vivement « son caractère changeant, conséquence naturelle d'un pouvoir sans limites, accordé à des subalternes non surveillés. » (Examen du livre intitulé Actes du gouvernement, septembre-octobre 1840 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 197) La manie toute française de la réglementation des choses, arguait de même Tocqueville, tenait aussi l'attention du pouvoir trop tendue ; il se consommait en débats stériles,

en travaux improductifs, se traînait péniblement et s'engageait dans des mouvements sans avancer. « On l'a vu vouloir juger ce qu'il ne pouvait connaître, réglementer une société différente de celle qui était sous ses yeux, pourvoir à des besoins qu'il ignorait et, pour faire meilleure justice, tenir tous les droits en suspens. Il a voulu tout prévoir à l'avance, il a craint de s'en rapporter au zèle ou plutôt à l'intérêt personnel des colons, il lui a fallu tout examiner, tout diriger, tout surveiller, tout faire par lui-même. Il a embrassé une œuvre immense et s'est épuisé en vains efforts. » (Brouillon d'un appendice au Système pénitentiaire aux États-Unis ; vers 1832 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 38.) Et comme cette furie réglementaire ne connut pas de trêve, notre auteur dut répéter ses plaintes (Voir par exemple Rapport sur l'Algérie, mai 1847 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 345).

Le plus odieux et mal avisé de nos usages politiques, la centralisation, trouvait aussi en terre d'Afrique une application hasardeuse et exorbitante, qui incitait les libéraux à rappeler leurs convictions toutes contraires. « Tout ce qui n'est qu'application des règles générales, détails d'administration, choix des agents subalternes, doit être abandonné au pouvoir qui régit la colonie », soutient Tocqueville. « La centralisation sur ce point est, à mon sens, mauvaise, même en France et aux environs de Paris, mais elle devient plus dangereuse à mesure qu'on s'éloigne du centre et elle finit par tout arrêter et tout désorganiser en voulant tout conduire, lorsqu'elle s'exerce dans un pays différent de la France, placé loin d'elle et dont les besoins administratifs presque toujours pressants ne sont bien connus que par ceux qui les ressentent. » (Travail sur l'Algérie, octobre 1841 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 257) L'uniformité était blâmable plus qu'ailleurs, car elle pesait sur une société profondément hétérogène, qu'on briserait en la jetant dans le moule. Aussi, la centralisation, qui est mauvaise en principe, était-elle dangereuse et hautement impolitique dans le cas de l'Algérie, aux premières heures de la colonisation. « Il faut bien prendre garde de nous livrer en Algérie à ce goût de l'uniformité qui nous tourmente et penser qu'à des êtres dissemblables il serait aussi dangereux qu'absurde d'appliquer la même législation. Lors de la chute de l'empire d'Occident on a vu régner en même temps des lois barbares auxquelles le Barbare était soumis et des lois romaines que le Romain suivait. Cet exemple est bon à imiter, c'est ainsi seulement qu'on peut espérer de traverser sans périr l'époque de transition qui s'écoule avant que deux peuples différents de civilisation puissent arriver à se fondre dans un seul tout. » (Seconde lettre sur l'Algérie, 22 août 1837, *La Presse de Seine-et-Oise* ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 150)

En ce qui concerne les rapports des indigènes avec les Européens, ou des indigènes entre eux, Tocqueville n'examinait pas avec un grand enthousiasme la sorte

d'institutions politiques, promues par le libéralisme, dont on pourrait faire usage. Il justifiait son désintéret par un déséquilibre quantitatif, mais aussi qualitatif. « Presque tous les procès civils ont lieu entre Européens », expliquait-il. « C'est là que s'exerce l'action principale de la justice. Quant aux procès entre les indigènes ou entre indigènes et Européens, ce sont des cas exceptionnels pour lesquels on a déjà établi une procédure exceptionnelle qu'on peut sans inconvénient conserver. La plupart des procès criminels sont également dirigés contre des Européens. Dans le cas où ce sont des indigènes, si l'on croit que nos formes soient trop lentes (ce que je ne crois pas), on peut établir pour eux des conseils de guerre. Ceci est d'un intérêt secondaire, les Arabes qui vivent avec nous sont en petit nombre et peu redoutables. Mais ce qui n'est pas secondaire, c'est de donner à l'Européen qu'on invite à venir en Afrique toutes les garanties judiciaires, tant au civil qu'au criminel, qu'il est habitué à regarder comme une nécessité de la vie civilisée. Après avoir constitué la justice civile, il faut s'occuper sans retard à donner des limites précises à la justice administrative. Il faut surtout se hâter de donner au tribunal administratif une constitution qui donne des garanties à la propriété. À l'heure qu'il est, ainsi que je l'ai montré, elle n'en a point. Et c'est toujours non seulement l'administration, mais encore le fonctionnaire intéressé qui prononce dans sa propre cause. » (Travail sur l'Algérie, octobre 1841 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 280.) Car l'essentiel, à ses yeux, était d'assurer la colonisation, en offrant à une population européenne des formes, des libertés, des protections, dont l'absence les feraient choisir plutôt d'émigrer sur le continent américain ou dans quelques-unes des colonies britanniques. Pour cela, il fallait agir à la manière des anciens Grecs ou Romains, qui fondèrent des colonies en répliquant de manière exacte leurs propres institutions. L'Européen qui s'installait en Algérie devait être assuré de trouver la liberté individuelle aussi respectée qu'elle l'était en France ; cela devait inclure la liberté économique, sur laquelle Tocqueville n'était pas disert, mais que Blanqui ou Puynode, économistes de leur état, ont bien défendu (A. Blanqui, *Algérie. Rapport sur la situation économique, etc.*, 1840, p. 77-78 ; G. du Puynode, *De l'esclavage et des colonies*, 1847, p. 218). Il était légitime d'installer dans une colonie une administration plus simple et plus expéditive que dans la métropole, et sans doute fallait-il retenir davantage la substance que la forme de l'état politique français, et l'esprit que la lettre. Mais l'objectif politique devait être d'offrir de part et d'autre les mêmes garanties. Or, au moment où Tocqueville écrivait, rien ne pouvait être plus illusoire que cette assurance. « Toutes les gênes administratives qui existent en France existent en Afrique », notait-il, « règlements de voirie, mesures de police, patente, règlements de profession... rien n'y manque.

Toutes nos lois fiscales ont été transportées là et l'esprit réglementaire et tracassier de notre administration s'y retrouve en plein. Mais aucune des libertés et des garanties qui en France servent d'accompagnement à ces gênes et les font supporter n'a été introduite en Algérie ». (Examen du livre intitulé *Actes du gouvernement*, septembre-octobre 1840 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 204) Un Français qu'on y accusait d'un crime ou délit n'avait pas même la puissance de se défendre : il n'existait pas de barreau à Alger, et les avocats étaient des fonctionnaires publics nommés et révoqués par le gouverneur à son bon plaisir ; la presse même n'était pas une ressource, car dans un pays conquis elle n'est pas, elle ne peut pas être parfaitement libre. Il se trouvait donc à la merci de procédés arbitraires et de dispositions si mauvaises, que Tocqueville, avocat de formation, ne put retenir ce cri du cœur en les découvrant par la lecture des sources officielles : « Tout cela est plus turc que chrétien et ce n'était pas la peine d'aller en Afrique pour y apporter de pareilles procédures. » (Notes préparatoires à un voyage en Algérie, d'après le Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, 1841 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 178).

Quant aux indigènes, ils ne demandaient pas, ne désiraient pas et peut-être ne méritaient pas les mêmes égards. « Ce que nous leur devons en tout temps, c'est un bon gouvernement. Nous entendons, par ces mots, un pouvoir qui les dirige non seulement dans le sens de notre intérêt, mais dans le sens du leur ; qui se montre réellement attentif à leurs besoins ; qui cherche avec sincérité les moyens d'y pourvoir ; qui se préoccupe de leur bien-être ; qui songe à leurs droits ; qui travaille avec ardeur au développement continu de leurs sociétés imparfaites ; qui ne croie pas avoir rempli sa tâche quand il en a obtenu la soumission et l'impôt ; qui les gouverne, enfin, et ne se borne pas à les exploiter. » (Rapport sur l'Algérie, mai 1847 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 324-325) Ces considérations offraient un accommodement aux pratiques du temps, et celui qui soutient qu'on doit gouverner sagement les indigènes ne peut passer pour sanguinaire au sein d'une foule de législateurs dont certains ambitionnent l'éviction ou l'éradication. Elles valaient mieux que la brutalité courante et arbitraire, mieux aussi que l'excès fiscal que l'administration avait perfectionné en terre d'Algérie, où la fortune publique et privée, attaquée aussitôt que formée, ne croissait pas.

[Les enjeux de la politique coloniale : 3° Introduire une population européenne.] En 1840, date autour de laquelle les discussions analysées ici se sont déroulées, la population européenne de l'Algérie conquise s'élevait à seulement 27 000 : on comptabilisait 15 300 personnes dans la province d'Alger, 4 600 dans celle d'Oran, et 6 900 dans celle de Constantine. (Louis de Baudicour, *La colonisation de l'Algérie*, 1856, p. 190)

Pour les libéraux, qui avaient fait porter leurs analyses sur les défauts du système introduit par le pouvoir français, il était prévisible que l'émigration ne se dirigeât pas en masse vers la terre bénie du régime militaire et du despotisme administratif. « Ce que nul ne fait jamais », répète Gustave de Beaumont après tant d'autres, « c'est de quitter le pays natal où il possède quelques droits plus ou moins bien garantis, pour aller chercher une terre lointaine où il se place sciemment sous le caprice violent d'un soldat » (*Le Siècle*, 30 novembre 1842 ; *État de la question d'Afrique*, etc., 1843, p. 18). L'influence désincitative de l'insécurité et d'institutions maladroites expliquait une colonisation européenne numériquement très restreinte, et qualitativement médiocre. Incapable d'attirer le paysan honnête ou le commerçant aux affaires prospères, l'Algérie accueillait d'abord les aventuriers, les joueurs et les banqueroutiers. C'était le paradis des filous, comme ce devait être aussi celui des soldats et des fonctionnaires. « Le flot qui transporta nos premiers émigrants n'était pas exempt d'écume », dit pudiquement Blanqui. (*Algérie. Rapport sur la situation économique*, etc., 1840, p. 55) C'est à mesure que des réformes seraient engagées que la terre conquise pourrait recevoir des recrues meilleures et plus nombreuses pour la colonisation.

Il serait toutefois impératif, pour obtenir ce résultat désirable, d'écarter délibérément la ressource trop prisée de l'émigration par l'État, et de laisser fonctionner plus librement l'initiale individuelle. Gustave de Beaumont, en particulier, s'opposa fermement au système de la colonisation par les capitaux de l'État. « La question est de savoir », disait-il, « si ce que vous voulez faire au prix de 80 ou 100 millions par an, aux frais de l'État, des capitaux particuliers et des spéculations individuelles ne le pourraient pas faire mieux, plus vite, plus sûrement, et dans de telles conditions que le colon se trouvât prêt en même temps que la colonie. » (*Le Siècle*, 30 novembre 1842 ; *État de la question d'Afrique*, etc., 1843, p. 18) Les charges de la colonisation seront tout à la fois lourdes et à peu près stériles tant qu'elle se fera par les seuls capitaux de l'État, soutenait-il. Cette conviction se retrouvait naturellement chez les autres auteurs libéraux. « Je repousserai de même la colonisation civile opérée tout entière par le gouvernement », écrivait Puynode. « Ce que doit faire le gouvernement, c'est de déterminer les terres qui sont libres, de les mettre dans de bonnes conditions par des travaux d'utilité publique, des constructions de route, des dessèchements de marais, l'assainissement du territoire, puis de les distribuer à des personnes assez nombreuses, capables et munies des capitaux nécessaires. Cela lui revient seulement : le reste est du domaine de l'intérêt privé. » (*De l'esclavage et des colonies*, 1847, p. 211)

Même en supposant les améliorations les mieux conduites, la population européenne ne serait pas

dominante de si tôt. Se posait donc le périlleux et lancinant problème du rapport avec les indigènes. Dans le cadre de la conquête et pour les nécessités de la sécurité, Tocqueville avait soutenu qu'il fallait se résoudre à des procédés un peu sévères. Mais l'ordre obtenu, il était impératif de se fixer dans un équilibre entre les excès de la violence et la bienveillance exagérée. « Si nous envisageons d'un seul coup d'œil la conduite que nous avons tenue jusqu'ici vis-à-vis des indigènes, nous ne pourrions manquer de remarquer qu'il s'y rencontre de grandes incohérences. On y voit, suivant les temps et les lieux, des aspects fort divers ; on y passe de l'extrémité de la bienveillance à celle de la rigueur. Dans certains endroits, au lieu de réserver aux Européens les terres les plus fertiles, les mieux arrosées, les mieux préparées, que possède le domaine, nous les avons données aux indigènes. Notre respect pour leurs croyances a été poussé si loin que, dans certains lieux, nous leur avons bâti des mosquées avant d'avoir pour nous-mêmes une église ; chaque année, le gouvernement français (faisant ce que le prince musulman qui nous a précédés à Alger ne faisait pas lui-même) transporte sans frais jusqu'en Égypte les pèlerins qui veulent aller honorer le tombeau du Prophète. Nous avons prodigué aux Arabes les distinctions honorifiques qui sont destinées à signaler le mérite de nos citoyens. Souvent les indigènes, après des trahisons et des révoltes, ont été reçus par nous avec une longanimité singulière : on en a vu qui, le lendemain du jour où ils nous avaient abandonnés pour aller tremper leurs mains dans notre sang, ont reçu de nouveau, de notre générosité, leurs biens, leurs honneurs, leur pouvoir. Il y a plus : dans plusieurs des lieux où la population civile européenne est mêlée à la population indigène, on se plaint, non sans quelque raison, que c'est en général l'indigène qui est le mieux protégé, et l'Européen qui obtient le plus difficilement justice. Si l'on rassemble ces traits épars, on sera porté à en conclure que notre gouvernement en Afrique pousse la douceur vis-à-vis des vaincus jusqu'à oublier sa position conquérante, et qu'il fait, dans l'intérêt de ses sujets étrangers, plus qu'il n'en ferait en France pour le bien-être des citoyens. » (*Rapport sur l'Algérie*, mai 1847 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 321-322) Les indigènes d'Algérie forment une population assujettie, qu'on doit gouverner dignement, mais dont le sort doit être placé sous la dépendance des intérêts des Français : conquis par nos armes, ils méritent ce traitement et n'en espèrent pas un autre. « Il n'y a ni utilité ni devoir à laisser à nos sujets musulmans des idées exagérées de leur propre importance, ni de leur persuader que nous sommes obligés de les traiter en toutes circonstances précisément comme s'ils étaient nos concitoyens et nos égaux », continue Tocqueville. « Ils savent que nous avons, en Afrique, une position dominante ; ils s'attendent à nous la voir garder. La quitter aujourd'hui, ce serait jeter l'étonnement et la

confusion dans leur esprit, et le remplir de notions erronées ou dangereuses. » (Idem, p. 324)

Quant à la cohabitation future des deux peuples, le libéralisme français devait s'arrêter à une position résolument pessimiste. En mettant en rapport deux sociétés radicalement différentes, la colonisation de l'Algérie avait fait naître un ordre nouveau, profondément hétérogène. La tentation première d'Alexis de Tocqueville fut de considérer que rien n'empêchait absolument, à plus ou moins lointaine échéance, la fusion pacifique des peuples. « Il n'y a pas de raisons de croire que le temps ne puisse parvenir à amalgamer les deux races. Dieu ne l'empêche point ; les fautes seules des hommes pourraient y mettre obstacle. » (Deuxième lettre sur l'Algérie, 22 août 1837, *La Presse de Seine-et-Oise* ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 153.) Quatre ans plus tard, cependant, de retour de son premier séjour, il cessait déjà de l'envisager. « Je ne crois pas à l'amalgame possible des deux races », notait-il désormais. « La fusion de ces deux populations est une chimère qu'on ne rêve que quand on n'a pas été sur les lieux ». (Travail sur l'Algérie, octobre 1841 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 275) Blanqui fit aussi l'expérience, en 1839, de différences culturelles insurmontables entre Européens et Musulmans, notamment relativement aux mœurs domestiques. « Il n'y a pas de relations possibles entre des populations aussi profondément divisées sur les bases fondamentales de toute société, sur la famille et sur les susceptibilités de l'honneur domestique » concluait-il. (*Algérie. Rapport sur la situation économique, etc.*, 1840, p. 60) Il signalait, en particulier, « les différences les plus radicales de nos idées et des leurs sur la question des femmes et de la famille » (Idem, p. 57), différences que Tocqueville remarquerait aussi lors de sa lecture du Coran. (Notes sur le Coran, mars 1838 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 156) Pour des raisons de situation, de culture et de religion, les rapports entre Européens et indigènes seraient longtemps détestables, et dès 1839 Blanqui ne se faisait aucune illusion. « Neuf années de contact avec les indigènes de la plaine n'ont abouti qu'à des meurtres et à des pillages perpétuels ; l'expérience a été assez longue pour dessiller les yeux des hommes les plus confiants. » (*Algérie. Rapport sur la situation économique, etc.*, 1840, p. 62) Cette opinion s'imposa. En 1847, Gustave du Puynode jugeait encore « fort difficile » la vie en commun des Arabes et des Européens, notamment à cause de la publicité de la vie domestique. (*De l'esclavage et des colonies*, 1847, p. 216)

Deux sociétés demeureront donc en présence sur un même sol : il faudra les gouverner séparément, faire fleurir les sciences et les arts que l'une et l'autre permettent, et tenir des écoles séparées. L'islamisme n'est pas, soutenait Tocqueville, impénétrable à la lumière, et le progrès civilisationnel est permis, mais sans doute ne faudrait-il pas ambitionner une expé-

rience coopérative. (Rapport sur l'Algérie, mai 1847 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 325) Les circonstances ne le permettaient pas.

En somme, les libéraux français qui promurent la colonisation en Algérie retrouvent un visage plus connu lorsque leurs convictions sont finement analysées. S'ils eurent la faiblesse de vouloir que leur pays s'étende au lieu de rétrécir, et maintienne sa position supérieure au lieu de déchoir, au fond ils n'abandonnèrent pas leurs principes. La colonisation de l'Algérie devait employer les moyens dont l'analyse libérale indiquait la désidérabilité dans toutes les sociétés. « Il ne faut pas imaginer que la méthode à suivre pour faire naître et développer les sociétés nouvelles, diffère beaucoup de celle qui doit être suivie pour que les sociétés anciennes prospèrent », écrit quelque part Alexis de Tocqueville. « Voulez-vous attirer et retenir les Européens dans un pays nouveau ? Faites qu'ils y rencontrent des institutions qu'ils trouvent chez eux ou celles qu'ils désirent y trouver ; que la liberté civile et religieuse y règne ; que l'indépendance individuelle y soit assurée ; que la propriété s'y acquière facilement et soit bien garantie ; que le travail y soit libre, l'administration simple et prompte, la justice impartiale et rapide ; les impôts légers, le commerce libre ; que les conditions économiques soient telles qu'on puisse facilement s'y procurer l'aisance et y atteindre souvent la richesse ; faites, en un mot, qu'on y soit aussi bien, et, s'il se peut, mieux qu'en Europe, et la population ne tardera pas à y venir et à s'y fixer. Tel est le secret. Messieurs, il n'y en a point d'autres. » (Rapport sur le projet de loi portant demande d'un crédit de 3 millions pour les camps agricoles de l'Algérie, juin 1847 ; *Œuvres complètes*, t. III, vol. 1, p. 404).

[Les réticences et oppositions libérales.] La tâche de dresser à l'échelle du pays un état précis des opinions en présence sur la grande question de la colonisation de l'Algérie, au cours de la période qui suit la conquête et précède la révolution de 1848, s'avérerait difficile, tant les sources manquent de concordance. Et à peine est-il permis d'espérer une plus grande assurance dans la délimitation des sensibilités du camp libéral. Dans leur correspondance et leurs actes privés, A. de Tocqueville et G. de Beaumont s'entourent d'un milieu d'enthousiastes susceptible de leur faire croire à une unanimité « africaine » ; mais à près d'un demi-siècle de distance, Paul Leroy-Beaulieu croit plutôt que la majorité des publicistes et des hommes de lois concevaient de grandes répulsions pour l'Algérie et poussaient plutôt pour l'évacuation. (*Œuvres complètes de Tocqueville*, t. XVII, vol. 2, p. 134 ; P. Leroy-Beaulieu, *L'Économiste Français*, 5 décembre 1885.) À toutes les époques, le problème embarrasse : nombre de figures, et non les plus mineures, n'osent avouer leurs préférences intimes ou admettre devant le pays les conséquences des principes qu'ils ont adoptés : quelques-uns éludent, ou restent évasifs ;

beaucoup se taisent. La discorde qui est dans le camp du libéralisme ne s'y perçoit pas ouvertement, elle n'est pas offerte en pâture au public. En fondant ensemble *La République Française*, en 1848, Frédéric Bastiat et Gustave de Molinari savaient sans doute qu'on ne les réconcilierait pas sur la légitimité des entreprises coloniales européennes, et quand le sujet se présente à la plume du dernier, il a soin de l'écartier insensiblement par ces mots prudents : « Nous ne discuterons pas aujourd'hui sur l'utilité de la conquête de l'Algérie, nous nous bornons à constater un fait, c'est que », etc. (*Œuvres complètes de G. de Molinari*, t. V, p. 77.) Et naturellement il n'y est revenu nulle part dans les colonnes de ce petit journal.

Tous les périodiques d'influence libérale ne pouvaient, cependant, jeter un voile pudique sur la politique coloniale. Dans la mêlée électorale ou les discussions à la Chambre, comme dans les publications plus denses issues des presses libérales, l'honnêteté et la droiture étaient des choix assez communs. Au cours de la période que nous avons étudiée d'abord sous la dictée des principes coloniaux de Tocqueville, Beaumont, et quelques autres, nous retrouverons ainsi d'authentiques libéraux mener contre cette frange peut-être plus célèbre qu'eux une controverse directe qui est aussi l'héritage de ce courant de pensée.

Parmi les adversaires libéraux de la colonisation de l'Algérie, une poignée de noms surnagent. Henri Fonfrède, d'abord, le mystérieux défenseur du libre-échange à Bordeaux, et l'un des inspirateurs de Frédéric Bastiat, n'hésita pas devant l'expression de son anti-colonialisme. Ayant mené le combat très tôt, il s'en fit un titre, rappelant la primauté de son opposition, à une époque où la nouvelle colonie recevait les louanges de la presse quotidienne. Alors, « une seule voix, la mienne, et je m'en fais honneur, n'a pas craint de soutenir la cause contraire, et d'appeler la méfiance du pays sur la fausse perspective qu'on lui présentait. » (*Œuvres*, 1846, t. VII, p. 223) En 1835, il offrait de l'entreprise française en terre africaine une réfutation complète d'après les sains principes. La conquête, disait-il, est suprêmement injuste : ce n'est pas autre chose qu'un « vol à main armée » et une forme de cette piraterie contre laquelle on s'était d'abord élevé, et légitimement. (Idem, p. 172-173) C'est une aventure impossible et coûteuse, qui engloutit en vain des millions et coûte la vie à des milliers de nos soldats. Quant aux résultats qu'on s'en était promis en termes de civilisation, ils sont imperceptibles : Fonfrède écrit exactement qu'il n'a pas les yeux assez perçants pour les apercevoir. On dit qu'ils viendront ; c'est admettre qu'ils tardent, et reconnaître qu'en attendant de civiliser, pour le moment « on tue et on dépeuple ». (Idem, p. 173) Des hommes étourdissent le public avec les mots de gouvernement de l'Algérie, de colonisation de l'Algérie, de travaux en Algérie, et il est dupe ; car « tout

cela existe bien sur le papier, mais en réalité il n'y a rien. » (Idem, p. 219)

Dans la pratique, continue Fonfrède, les affaires algériennes rassemblent plusieurs entreprises dont certaines sont avouables et justifiables et d'autres non. La répression de la piraterie, à l'aide d'une marine militaire qui séjournerait sur la Méditerranée afin de protéger le commerce, est justifiée et doit se poursuivre. Mais l'acquisition d'un seul point du territoire africain fait naître des protestations de divers ordres, et d'abord au point de vue de la logique : car si les Anglais peuvent vouloir posséder Malte ou Gibraltar, c'est-à-dire de simples points, nous avons sur la Méditerranée des ports tels que Marseille et Toulon, sans parler même de l'île de Corse. Quant à la colonisation proprement dite, ce projet plus fou encore, un mur d'impossibilités se dresse devant elle. Avec des centaines de millions en argent et des milliers de soldats, on fera la guerre à un ennemi insaisissable, qui ne signera jamais la paix, et qui s'échappera continuellement dans le désert, aux extrémités d'un territoire sans bornes. Les expéditions se renouvelleront, les massacres suivront les massacres, et rien ne sera acquis : mieux vaut admettre tout de suite qu'on a fait fausse route.

La conclusion que suggère Fonfrède n'est pourtant pas celle du retrait total, quoique son raisonnement paraisse y conduire. On pourrait, dit-il, occuper quelques points maritimes seuls, et cultiver des terres aux alentours, afin d'introduire graduellement les techniques agricoles perfectionnées sur la terre africaine. Par la voie de la persuasion et du commerce, on parviendrait à une meilleure expansion de la civilisation que celle à laquelle aboutissent les absurdes entreprises guerrières. (Idem, p. 247)

Cette opposition libérale dans la presse, d'autres auteurs la continuaient à la tribune de l'Assemblée nationale. Deux d'entre eux se sont déjà présentés à nous d'une manière négative, comme ayant été parmi les dissidents de la commission parlementaire dirigée par Tocqueville. Citer, parmi eux, le nom de Passy, peut produire de la confusion : car un demi-siècle avant les émouvantes harangues de Frédéric Passy lors du mouvement colonial sous Jules Ferry, en 1885, c'est son oncle, Hippolyte, qui faisait montre du même courage et des mêmes convictions humanistes. En examinant le budget du ministère de la guerre à la tête d'une commission spéciale, Hippolyte Passy ne se satisfaisait pas d'une réprobation générale ; derrière les millions il voyait les hommes, et derrière les grandes phrases il examinait les faits. Lui aussi trouve dans l'entreprise coloniale française en Algérie des impossibilités confondantes. Ces peuples que l'on prétend placer prochainement sous le joug, sont indomptables, de mœurs belliqueuses ; il ne faut pas se bercer de l'illusion qu'après une brève expédition ils deviendront nos clients, nos ouvriers, et que nous les assimilerons. « Quand des contrastes saillants, des dissemblances

profondes existent entre les idées, le langage, la religion, les notions de devoirs et de bienséance, les formes de la vie extérieure, en un mot, entre tout ce qui constitue l'individualité des peuples, il faut des siècles pour qu'ils arrivent à se comprendre ; et si jamais les tribus arabes et kabyles marchent à la civilisation, ce sera par des voies qui leur seront propres et que ne leur enseigneront ni nos exemples, ni nos règlements de police et d'administration. » (Chambre des députés, séance du 9 avril 1834.) La colonisation nécessiterait d'exterminer ou de réduire en esclavage les habitants : naturellement on ne peut s'y résoudre ; il faut donc en rejeter le projet. Mais que faire, alors, de l'Algérie ? Hippolyte Passy ne l'expliquait pas directement à l'Assemblée. Hors de la colonisation proprement dite, des projets plus restreints d'occupation du littoral, ou de la seule ville d'Alger, étaient proposés, mais lui s'y opposait encore. « Certes, moins d'argent serait dépensé ; mais, dans l'un de ces systèmes, ce serait la colonisation avec toutes ses difficultés, ses violences et ses luttes ; dans l'autre, tout annonce que nous acheterions à trop haut prix encore, et le peu de commerce que permettrait l'indigence de populations à deminomades, et le faible avantage de posséder quelques ports de plus dans la Méditerranée. » (Idem) L'auditoire, et nous-même à presque deux siècles de distance, sentons bien qu'il voudrait que la France n'y fit rien du tout ; que les Français devraient se contenter de servir de policiers de la piraterie, que c'était un bon rôle, utile, et que le reste ne valait rien. D'autres orateurs, qui prirent la parole après lui ce jour-là, le percurent bien. « Nous avons entendu ou cru entendre des conclusions tendant à l'abandon d'Alger », souleva notamment Garnier-Pagès. À cette mise en demeure, Hippolyte Passy répondit immédiatement : « Du tout, du tout. » Il devait se rétracter ; devant l'opposition que son opinion tranchée faisait naître, et qu'il doutait de rendre jamais acceptable, il tergiversait. Nous aurions tort, aujourd'hui, de blâmer cette conduite : car c'était un homme de conviction, qui venait de faire acte de courage.

Hippolyte Passy n'aurait-il pas pu, avec Henri Fonfrède ou comme lui, continuer la lutte dans la presse libérale ou au sein des associations spéciales qu'ils animaient, à la Société d'économie politique ou à l'Académie des sciences morales et politiques ? Mais dans cette dernière, la conviction contraire était dominante, et on connaît l'indépendance et la tranquillité d'esprit des académiciens. La Société d'économie politique, nous le verrons bientôt, n'a jamais su ni surtout voulu conduire ce grand débat dans de bonnes conditions. Le *Journal des économistes*, enfin, n'accueillait pas volontiers des contributions critiques sur ce thème, à une époque où la pluralité et le débat étaient pourtant la ligne assumée.

Placé à la tête du *Journal des économistes* à partir de 1845, Joseph Garnier, dont les convictions anti-

coloniales étaient bien connues, n'accueillit plus d'apologies des conquêtes dans cette revue. Par égard pour le reste de ses collègues, il conservait une forme de neutralité ; à peine admettrait-il que le sujet fût traité une seule fois. Mais cette ambivalence était une manœuvre : le seul article admis contre l'Algérie, face aux défenseurs de la colonisation qu'on privait du droit de répondre, était un réquisitoire terrible, qui s'étalerait sur trois numéros. L'auteur, Amédée Desjobert, était un adversaire de longue date de la colonisation en Algérie : ses discours des 24 avril 1834 et 20 mai 1835, son opposition au sein de la commission dirigée par Tocqueville, sans parler de plusieurs brochures sur le sujet, en font foi. Dans la célèbre revue libérale, il trouvait désormais une occasion glorieuse de sonner à nouveau la charge contre « le colonialisme » et « les colonistes ». Sans faux-semblants, mais avec rigueur, il présentait cette entreprise algérienne comme contraire aux enseignements de l'économie politique et honteuse pour des partisans avoués du libre-échange. L'impossibilité de la colonisation française en Algérie jaillissait, d'après lui, de l'examen même des faits. Les terres dont on prétendait prendre possession, étaient déjà occupées et cultivées ; elles l'étaient par des populations qui y avaient leurs maisons, leurs arbres fruitiers, qu'on ne pouvait pas installer ailleurs, comme peut-être les Indiens d'Amérique. Devant ces peuples planaient la menace d'une extermination et d'une extinction, qu'en justice on ne pouvait pas accepter de précipiter.

Tout était folie dans cette aventure, disait Desjobert dans ces trois livraisons. La colonisation française, d'abord, y était impossible, à cause du climat et de l'impossibilité pour nos populations de jamais s'y acclimater : toutes les autorités, médicales, militaires, le reconnaissaient. Et si l'on ne pouvait y installer durablement une population européenne, à quoi bon y gaspillait-on tant de millions et tant d'hommes ? Car à supposer même que les deux principaux obstacles — les indigènes et l'acclimatation — qui se présentaient devant la marche en avant des colonialistes fussent aplanis ou supprimés, l'affaire demeurerait encore peu intéressante. « En supposant les terres vacantes par l'extermination des indigènes, en supposant que le Français puisse s'acclimater en Algérie et sa race s'y propager, nous avons établi que les capitaux qu'il emploierait à la culture en Afrique seraient employés avec plus de fruit à l'agriculture en France, et qu'après bien des essais ruineux, il serait nécessairement ramené par les nécessités du sol et du climat à la culture nomade que suivent les indigènes et qu'il pratiquerait moins bien qu'eux. » (*Journal des économistes*, septembre 1847, p. 89) Un politique raisonnable devait donc donner la priorité à l'amélioration du territoire français, dont personne ne pouvait dire qu'il était mis parfaitement en valeur. Desjobert sonnait la charge à ce propos, pour un lectorat qui devait sentir la valeur

de cette argumentation. « Quand on connaît la France autrement que ne la connaissent ceux qui l'ont traversée pour aller de Paris à Alger, ne sait-on pas qu'en agriculture, la moitié de la France est à coloniser, et que les parties les plus avancées ont encore à faire des progrès considérables ? qu'en industrie, le manque de capitaux nous met, vis-à-vis de l'Angleterre, dans une infériorité déplorable, et nous empêche d'introduire les améliorations les plus indispensables ? Les esprits les plus prévenus se refuseront-ils à comprendre que les capitaux ne peuvent pas se trouver dans deux endroits à la fois, et que, si nous portons les nôtres en Afrique pour nous créer des consommateurs imaginaires, nous enlevons aux contribuables les moyens de consommer actuellement et de fonder en France par le travail les bases d'une consommation future et durable ? » (*Journal des économistes*, février 1848, p. 268)

Ce langage, Frédéric Bastiat le reproduisait, mais tous les esprits ne s'y étaient pas ralliés. Dans une brochure électorale de cette époque, ce grand penseur de la liberté en France l'avait reconnu : ses « répugnances algériennes » étaient clivantes, et elles embarrassaient certains de ses propres amis, qui s'étaient rapproché de lui pour la défense de quelque autre liberté. (*O. C.*, t. I, p. 461) Face au flot montant du socialisme et du protectionnisme, il fallait construire ensemble, et Bastiat ne s'y refusa pas, conduisant notamment plusieurs périodiques en compagnie de G. de Molinari, lequel, quoique critique envers les procédés de la colonisation officielle, n'en maintenait pas moins une conviction de longtemp enracinée en faveur de la grande œuvre de civilisation que le débordement des Occidentaux dans le reste du monde accomplissait.

Mais c'est assez en dire sur deux auteurs que des articles de grande envergure, sur leur vie et leur œuvre, m'offriront plus tard l'occasion de couvrir complètement, et que les bornes de la présente étude me forcent à mettre de côté, au profit de quelques autres personnalités et d'une institution commune, la Société d'économie politique.

D'abord, ni Bastiat, ni Molinari ne visitèrent jamais l'Algérie ; tandis qu'une autre personnalité marquante du paysage libéral de l'époque, Léonce de Lavergne, en sa qualité de député, accomplit un voyage d'étude en novembre 1846, accompagné de trois collègues de l'Assemblée. « Après avoir passé quelques jours dans la capitale de nos possessions », racontera-t-il plus tard, « je partis pour l'intérieur avec mes collègues. M. le maréchal Bugeaud, alors gouverneur-général, avait voulu nous servir de guide ; nous traversâmes avec lui le Sahel montueux et pittoresque qui entoure Alger, la plaine célèbre de la Mitidja, les premières chaînes de l'Atlas, la grande vallée du Chélif ; nous visitâmes les villes de Blida, Médéa, Miliana, Orléansville, Tenès, Mostaganem, et je terminai mon voyage par une courte excursion à Oran. » (« L'Afrique sous le gouvernement

républicain », *Revue des Deux Mondes*, t. 22, 1848, p. 301.) En somme, il eut, de cette grande possession française, une connaissance qu'on peut tenir pour assez complète.

Lavergne avait débarqué à Alger en sceptique, et l'observation des faits transforma cette répugnance en opposition. La République advenue, il sortit du bois, et se mit à réclamer une réforme profonde dans la politique française en Algérie. Il demandait la réduction drastique des budgets, l'introduction d'une forte autonomie, par la décentralisation et une représentation politique. Les dépenses, immenses et récurrentes, que tout colon était forcé de faire pour devenir un agent productif sur ces terres, n'avaient selon lui aucune justification économique. Cette colonisation, qui impliquait l'accaparement de terres occupées et possédées par des indigènes, était de plus une injustice.

En guise de réponse, Léonce de Lavergne n'offrait pas l'abandon, mais une forme de repli : on pourrait demeurer dans les villes ; et encore, toutes ne mériteraient pas d'être occupées. Il faudrait que dans quelques villes spécifiques, les Européens demeurent installés ; mais ils se cantonneraient dans un quartier à part, évitant tout contact avec la population indigène.

Cette opinion qu'il développait et offrait au public, en 1848, c'était, disait-il, une vieille conviction pour lui. « J'avais déjà cette opinion sous la monarchie, quand les millions pour l'Afrique se donnaient sans compter, mais j'hésitais à la produire en présence de l'engouement général, j'attendais ; aujourd'hui, il n'est plus permis d'hésiter et d'attendre. » (*Idem*, p. 393)

Telle est bien la difficulté d'une étude historique de l'opposition libérale à la colonisation de l'Algérie. Les non-dits, la discrétion, le silence, dominant de toute part. On en aura encore la preuve avec l'examen des discussions de la Société d'économie politique sur ce thème.

Ayant pour principale mission d'agglomérer les partisans de l'économie politique libérale en France et de leur donner un véhicule de discussion, cette association ne pouvait rester insensible devant les défis — la plupart relevant directement de son champ de compétence — qu'entraînaient les premiers pas de la colonisation en Algérie. Peu de temps après sa fondation, ce brûlant sujet fut choisi comme sujet de discussion, mais à cette première époque les comptes-rendus étant extrêmement sommaires, les seules indications qui nous sont données sur les « diverses observations » que les membres échangeaient, demeurent pour nous énigmatiques. (Séance du 10 mai 1850 ; *Annales*, t. I, p. 114)

Sept ans plus tard, quand la question de la colonisation en Algérie est placée à nouveau à l'ordre du jour de la Société d'économie politique, après être restée, nous dit-on, depuis « plusieurs mois » parmi les sujets proposés, des tensions réelles se manifestent. Auteur de la question spéciale qui doit être discutée,

un fervent colonialiste fait face à différentes sensibilités contraires, du scepticisme de Léonce de Lavergne à l'anti-colonialisme radical de Joseph Garnier. Comme ce sera le cas encore lors de plusieurs réunions futures sur ce thème, le compte-rendu officiel de la réunion tâche toutefois d'adoucir les frictions : il résume ou ne mentionne qu'à peine certaines controverses importantes, et donne, malgré la vérité, l'apparence d'une discussion banale, conduite sans grands remous. Quand Hippolyte Peut, rédacteur en chef des *Annales de la colonisation*, refuse d'admettre que des tribus errantes puissent être traitées comme de véritables propriétaires, « certains membres » l'interrompent et défendent le principe de la propriété, dans des termes que le compte-rendu ne nous permet pas d'apprécier. (Séance du 5 mars 1857 ; *Annales*, etc. t. II, p. 399) Lorsqu'on en vient à l'examen des réformes, Joseph Garnier, notamment, considère, dit le compte-rendu, que l'abandon complet mérite d'être discuté. Une telle opinion paraît assez tranchée ; mais H. Peut, dans une lettre au secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique, écrit que le compte-rendu n'offre qu'un résumé « très adouci » de « toutes les hérésies et de toutes les erreurs anti-algériennes qui ont été articulées dans la réunion », aveu que nous enregistrons. (*Journal des économistes*, mai 1857, p. 309)

Le 5 avril 1863 se place un épisode plus curieux encore. Après avoir validé une élection interne, l'assemblée porte à nouveau son attention sur le sujet controversé de la colonisation en Algérie. Le premier point de vue adopté est assez consensuel, il s'agit du régime de la propriété, où les libéraux peuvent élaborer leurs idées dans un cadre assez commun. Mais une deuxième question interroge les membres sur « les droits d'un peuple conquérant ou découvreur sur les territoires conquis ou découverts ». (*Annales*, t. V, p. 222-223) Le compte-rendu de cette réunion qui a bien eu lieu, ne sera jamais publié. Le *Journal des économistes* du même mois invoquera un manque de place, rejettera la discussion au mois suivant, et finalement n'y reviendra jamais. De toute évidence, ce débat ne fut pas plaisant, et il fut jugé que sa publication était inopportune.

La nature réelle de l'opposition libérale à la colonisation en Algérie apparaît bel et bien insaisissable, ou si du moins elle peut être racontée, comme cela est tenté ici, c'est avec une certaine imprécision qu'on admet d'emblée. Qui est favorable, qui est opposé à l'entreprise coloniale française ? Gustave de Molinari, par exemple, n'a de cesse de critiquer les méthodes employées et de rabaisser les résultats obtenus ; mais devant un public étranger, en Russie, il affirme tranquillement qu'il approuve les progrès de la domination européenne en Afrique. « Oui », dit-il au public russe, « ces succès répandent la civilisation.... Je me réjouis des succès des Anglais en Asie et des Français en Afrique » (да въдв зто распространяетъ цивили-

зация.... я въ восторгъ отъ успѣховъ англичанъ въ Азіи, фраицузовъ въ Африкѣ) (Г. де Молинали, *Публичные лекции* [G. de Molinari, *Conférences publiques*, 1865, p. 8.])

Quel est le degré d'anti-colonialisme de quelques autres, d'Édouard Laboulaye par exemple ? À la même époque, dans son grand cours au Collège de France, il enseigne les vertus de la décentralisation et de la liberté politique, s'appuyant sur l'exemple américain pour corriger les tares déjà anciennes du peuple français. Mais faisant le procès des méthodes coloniales françaises, comparées aux méthodes anglaises, il laisse échapper cet aveu de circonstance, qui est peut-être une conviction feinte : « Personne plus que moi n'est convaincu de l'avantage qu'il y a pour nous à posséder une colonie aussi bien située, à y écouler les esprits ardents qui sont un danger ici, qui seront là-bas une gloire et une force ». (*Histoire politique des États-Unis*, 1855, t. I, p. 102) Qui peut assurer qu'il y croyait ?

Malgré un scepticisme assez répandu et une opposition qui se devine à travers les épisodes et les textes, le discours anti-colonial du libéralisme français n'est pas fréquemment articulé. Il le sera cependant, lors d'une occasion célèbre, en 1885, quand sous l'impulsion de Jules Ferry la France prend un grand tournant colonisateur. Cette année-là, Frédéric Passy siège à la Chambre des députés, et il fait entendre des protestations émouvantes et puissantes, que je rappellerai davantage à l'article du Viet Nam, c'est-à-dire aux mots *Annam-Tonkin-Cochinchine*. Dans la presse puis sous la forme d'un ouvrage rendu complet, Yves Guyot accompagne cette opposition, qui se veut implacable. Là encore se présente devant nous un homme qui a fait le voyage en Algérie, et plutôt deux fois qu'une, et donc qui connaît les faits ; c'est un avantage de taille, sur tous les écrivains et les doctrinaires, quels que soient par ailleurs leurs talents. Pour Guyot, la cause de l'Algérie est embrouillée par les approximations que ces gens-là se permettent. On parle de colonisation, d'installations, de cultures, mais on ne vérifie pas si les conditions rendent toutes ces choses-là possibles. Les colons, on en a cherché en vain : en 1857, on avait accordé 80 000 passages gratuits, et il y eut 70 000 retours ; en 1871, pour redonner aux Alsaciens-Lorrains un semblant de patrie, l'Assemblée nationale leur offrit 100 000 hectares en Algérie, mais sur 159 000 optants, 3 261 seulement s'embarquèrent. Avec sa nonchalance coutumière, et à grand renfort de publicité mensongère, que des tribunaux auraient peut-être mérité de sanctionner, l'administration française commettait dans cette question de vrais crimes. « Le malheureux arrive de Bourgogne ou du Limousin avec sa femme, ses enfants, ses épargnes ; on l'expédie prendre possession du lot qu'il a obtenu par faveur, et il se trouve entre deux alternatives : ou sa concession a de l'eau, alors il a la fièvre ; ou sa concession n'a pas

d'eau, alors il meurt de faim. J'ai vu de ces villages abandonnés par leurs habitants ruinés, laissant souvent derrière eux la tombe de leur femme et de leurs enfants. » (*Lettres sur la politique coloniale*, 1885, p. 36) Dans son petit classique, *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, Frédéric Bastiat avait en son temps avancé une image, celle d'un soldat gardant un colon, pour mettre en valeur l'erreur économique que l'opération représentait. Vingt-cinq ans plus tard, Yves Guyot s'en revendiquait et la présentait comme étant même au-dessous de la réalité. Car si l'on fait le décompte exact du régiment militaire qui sert à maintenir un semblant d'ordre pour les colons d'Algérie, ce n'est pas un, mais deux soldats que l'on devrait imaginer derrière chaque colon. Et que dire des morts ! Aussi, Guyot corrigeait l'image. « Si on voulait représenter dans une allégorie le prix de revient en hommes des 25 000 colons installés en Algérie et y vivant avec leurs propres ressources, chacun d'eux serait assis sur quatre cadavres et gardé par deux soldats. Tel est le résultat net, clair, dépouillé de la phraséologie conventionnelle et officielle de nos efforts colonisateurs en Algérie. » (Idem, p. 39)

Les partisans de la colonisation, continue Guyot, éblouissent le public avec de simples mots, tels que celui-ci : « expansion de la race française ». Mais nos émigrés ne s'acclimatent pas, et l'Algérie devient de plus en plus une terre étrangère. Tournant le dos aux principes de 1789, ils oublient que les indigènes possèdent et mettent en culture leurs terres ; et d'ailleurs, s'il est juste de leur ravir, il faudrait aussi déposséder les Auvergnats et tous ceux qui n'ont pas adopté les cultures les plus modernes, et alors que deviendrait le principe même de la propriété ? Envers les indigènes, les idées les plus courantes sont l'élimination, voilée sous le terme pudique de « refoulement » ; quant à la pratique, elle est faite d'abus de pouvoir et de violences. Ceux qui, d'un autre côté, rêvent de l'assimilation, caressent une chimère qui a au moins le mérite d'être humanitaire ; mais la réalité est un antagonisme subsistant, qui va même en s'accroissant. Yves Guyot, qui a étudié la situation sur place, n'est pas optimiste. « L'Arabe », rapporte-t-il, « nous hait autant que le premier jour de la conquête ; il a la conviction que nous ne resterons pas en Algérie. On lui a défendu d'avoir des armes ; presque tous en ont de cachées et n'attendent que le moment de faire parler la poudre. Ils ne sont contenus que par la présence d'une nombreuse armée. » (Idem, p. 213)

Malgré ces critiques courageuses, Yves Guyot et Frédéric Passy ont parfois laissé planer des doutes sur la radicalité de leur position. Devant une Société d'économie politique de plus en plus acquise à cette politique, Passy expliquera, en mars 1903, que son opposition n'impliquait pas la demande d'un abandon de possessions dont lui et Yves Guyot auraient voulu que l'on s'abstînt de s'emparer, et qu'en hommes rai-

sonnables ils poussaient à des réformes et non à des révolutions.

Que conclure donc de l'anti-colonialisme libéral ? D'abord, qu'il est difficile à apprécier, et qu'en même temps il doit être reconnu comme une partie importante du courant et de son héritage. Ce combat est animé par des auteurs majeurs, qui dressent un réquisitoire complet et cherchent tant bien que mal des voies de sortie. Au point de vue économique, on met en avant le peu d'efficacité de l'entreprise coloniale ; au point de vue de la morale, sa profonde injustice est opposée aux rêveries vaguement patriotiques de ceux qu'anime le mobile de la grandeur de la France.

[L'Algérie de Paul Leroy-Beaulieu. — 1^o Sa « terre de prédilection ».] Paul Leroy-Beaulieu, directeur de *l'Économiste Français*, professeur au Collège de France et auteur de nombreux ouvrages influents, fut sans doute au XIX^e siècle le plus grand partisan libéral de la colonisation en Algérie. Son opinion, nuancée et complexe, mérite un examen approfondi et spécial, que je tenterai d'offrir ici.

Ce serait peu de dire que Paul Leroy-Beaulieu connaissait bien ce pays. Ses archives inédites, conservées dans le château familial de Cazilhac dans l'Hérault, témoignent de ses nombreux voyages en terre algérienne, et notamment en octobre 1882, mars 1885, mai 1886, avril 1900, octobre 1901, époques pour lesquelles nous disposons de preuves matérielles précises. Les lettres qu'il envoya à chacune de ces occasions à sa femme nous font distinguer un parcours typique sur ce qu'elle appelle, avec assez de justesse, sa « terre de prédilection ». (Lettre de Cordelia à son mari Paul Leroy-Beaulieu, 15 mai 1886 ; Archives du château de Cazilhac.) Tout commence par la traversée, sur une mer souvent agitée, et qui affecte beaucoup Leroy-Beaulieu, très susceptible de mal de mer. Le voyage se faisant souvent au printemps, le pays qui s'étend devant les yeux, une fois débarqué, est superbe. C'est alors, tous les libéraux le savent depuis Tocqueville, que l'Algérie est dans « son plus beau moment ». (Lettre de Cordelia à son mari, 16 mai 1886. — *O. C.* de Tocqueville, t. XVII, vol. 2, p. 130) La visite du pays se fait d'abord par les villes, Philippeville, Constantine, Alger, Bougie, où l'on prend contact avec les autorités et des résidents, actionnaires, fonctionnaires, entre autres, et où l'on visite des édifices publics ou des écoles. Mais l'essentiel pour Paul Leroy-Beaulieu se trouve dans la campagne, où il possède des terres et mène des opérations agricoles.

La mise en culture du nouveau territoire acquis à la colonisation ne laissait pas indifférent les théoriciens libéraux acquis à cette politique. Fin 1833, Alexis de Tocqueville avait conçu, avec son ami Louis de Kergorlay, un projet d'investissement dans la Mitidja, et il était entré en relation avec l'orientaliste Silverstere de Sacy, songeant à apprendre sérieusement la langue arabe parlée par le commun. (*O. C.*, t. XIII, vol. 1, p. 339-

341, et t. XVII, vol. 1, p. 195) Paul Leroy-Beaulieu, avec de la résolution en plus, acquit des domaines et les exploita avec soin de 1877 jusqu'à la fin de sa vie, et cela tant en Algérie qu'en Tunisie (Chouigui).

En Algérie, Leroy-Beaulieu caressait l'ambition de participer au mouvement colonial français qui introduisait des types de culture nouveaux, mis en œuvre avec des méthodes et des outils perfectionnés.

Mais sur place, conduire des opérations n'est pas aisé. Les ordres que l'on transmet l'été sont peu scrupuleusement suivis, quand il y a « 42 degrés à l'ombre » et que la troupe a des avis divisés. (Lettre de Leroy-Beaulieu à sa femme Cordelia, 2 août 1884.) En toute saison, il faut toujours compter sur la nonchalance des uns, les cachoteries des autres ; rien ne vaut, à ce titre, la visite du maître, et une attention suivie de sa part. Même sur place il est possible que ses commis lui fassent visiter de préférence des parcelles qui sont en bon rapport, plutôt que celles où tout est en chantier malgré les engagements conclus. À plus de mille kilomètres de distance, la gestion est semée de difficultés. Paul Leroy-Beaulieu s'en apercevra en Tunisie, plus encore qu'en Algérie.

[L'Algérie de Paul Leroy-Beaulieu. — 2° Défense de la colonisation.] Revenons à la colonisation proprement dite, vue de haut, c'est-à-dire conduite par les états-majors de l'armée et de l'État. Celle-ci est l'objet de vives critiques quand Paul Leroy-Beaulieu entre en carrière, et les libéraux eux-mêmes rechignent et doutent. Gustave de Molinari soutient que la colonisation par l'État ne mène à rien, mais il n'est pas anti-colonialiste ; d'autres, Yves Guyot et Frédéric Passy notamment, ne veulent pas même de l'ambition de la « prise de possession du monde » par les Occidentaux, quels qu'en soient les moyens : ils n'admettent que le commerce et le libre flot des idées. Au milieu de ces divisions, Paul Leroy-Beaulieu porte une voix originale dans le libéralisme, celle d'une défense conscience et complète de la colonisation. Il n'est pas représentatif, mais tient une position incontournable ; et au milieu de la frange des partisans libéraux de la colonisation, il mène le combat contre le groupe antagoniste, dont nous avons présenté précédemment quelques-unes des plus intéressantes figures.

Dans la France qui se réveille douloureusement après le choc de la défaite et la perte de l'Alsace-Lorraine, Leroy-Beaulieu défend le sursaut colonial. Et s'il présente une série d'arguments de nature économique pour soutenir cette vaste entreprise, le motif profond, en vérité, n'est autre que le soin de la grandeur de la France : c'est cette France rabaissée, humiliée, qui est appelée à reprendre une place dans le monde ; c'est la langue française, la culture française, qui s'étendraient jusqu'à devenir à nouveau dominantes dans le monde, à un horizon d'un ou de deux siècles.

Dans le cas de l'Algérie, appuyer l'entreprise coloniale passe d'abord par la défense préalable d'un bilan. Les minces progrès enregistrés, disent les sceptiques et les adversaires, ne sont pas à la hauteur des sacrifices réalisés en hommes et en argent depuis déjà près de cinquante ans. Leroy-Beaulieu désapprouve ce langage critique et défend une autre interprétation des faits. Tout d'abord, la colonie algérienne était placée d'emblée dans des circonstances particulièrement difficiles. « Toutes les nations qui avaient fondé des colonies les avaient placées dans des contrées vacantes ou très peu peuplées », explique-t-il ; « elles s'étaient emparées de régions d'une facile conquête, offrant en abondance des terres libres et d'une appropriation aisée, ne présentant qu'une population disséminée, primitive et incapable de résistance. La France, au contraire, prenait possession, en 1830, d'une terre occupée, cultivée, défendue par une population nombreuse, guerrière, opiniâtre. Cette race établie sur le sol d'Afrique depuis des siècles était douée d'une civilisation avancée, elle formait une société régulière, pourvue de tous les éléments de vie et de consistance ; elle avait un sentiment élevé de sa nationalité, elle répugnait par ses mœurs, ses idées, sa religion, à toute assimilation avec une autre race, et ce qui contribuait à augmenter encore les difficultés, c'est que la religion de cette race indigène est une religion hautement spiritualiste, dépourvue presque de toute empreinte de superstition, une religion qui, par la simplicité et la netteté toute philosophique de sa doctrine, par la pureté de ses enseignements, est douée d'une force défensive que, au point de vue humain, on peut appeler insurmontable. » (*L'Algérie et la Tunisie*, 1887, p. 3-4.) En s'établissant en Amérique, au Canada, en Australie ou en Nouvelle-Zélande, la race anglo-saxonne n'avait pas eu de pareils défis à relever. Au contraire, les Français devaient composer avec une population très nombreuse, à la civilisation raffinée, qu'on ne pouvait légitimement refouler dans le désert ; aussi pouvait-on comprendre, et jusqu'à un certain point excuser, leurs tâtonnements et leurs erreurs. Tous les principes que les théoriciens avaient présentés pour l'appropriation et l'exploitation des colonies d'exploitation comme l'île de Java, ou des colonies de peuplement comme l'Australie, manquaient ici d'application.

La première nécessité avait toujours été l'accaparement de terres qu'on puisse préparer à la culture européenne. Mais les circonstances, en Algérie, étaient extrêmement défavorables. « Le premier point à constater », raconte Paul Leroy-Beaulieu, « c'est que les terres n'étaient pas vacantes ; elles étaient non seulement occupées, mais cultivées par les populations indigènes ; les domaines seuls du bey pouvaient être regardés comme confisqués, ce qui les rendait accessibles aux Européens ; mais c'était là une quantité de terres limitée et qui ne suffisait pas pour occuper une nombreuse population agricole. Quant aux terres

qui ne faisaient pas partie du domaine, on n'aurait pu les acquérir et les livrer aux colons que par deux moyens : par la méthode que l'on a appelée le cantonnement indigène, c'est-à-dire le refoulement des Arabes loin des côtes, d'où serait résultée la perte pour eux d'une partie du territoire qu'ils avaient l'habitude d'occuper, de labourer ou de parcourir avec leurs bestiaux. Au point de vue de l'équité, c'était là un procédé injuste et qui rappelait les allures des conquérants de l'antiquité. Au point de vue politique, c'était de plus une mesure empreinte de témérité, dont le résultat inévitable était d'entretenir chez les Arabes l'esprit de haine et de vengeance contre la France. Restait la seconde méthode, l'échange, c'est-à-dire l'achat aux indigènes des terres qu'ils consentiraient à vendre ; ce procédé, le seul juste, le seul qui ne présentât pas de dangers politiques, était malheureusement presque irréalisable dans la pratique ; la propriété privée, en effet, n'existait pas dans les tribus arabes, ou, si l'on en rencontrait une image dans quelques-unes, ce n'était qu'à l'état rudimentaire ; or, l'absence de la propriété privée rendait l'acquisition des terres indigènes par voie d'achat presque impossible. » (Idem, p. 77)

Pour se sortir de ces difficultés, il aurait fallu faire preuve d'une extrême prudence et d'un tact infini ; mais l'administration française, lourde, tracassière, n'avait jamais possédé ces vertus. Combien aussi de changements de régimes, de révolutions et de couronnements, dans ce demi-siècle !

Une autre difficulté, l'acclimatation, paraissait à Leroy-Beaulieu une exagération. Certes, les registres en témoignent, la population européenne en Algérie a payé un lourd tribut à la mort. Mais en l'espace d'un demi-siècle, des travaux de défrichements, de dessèchements de marais, ont rendu une partie du pays plus salubre, et avec de bonnes précautions d'hygiène la nouvelle génération de colons arrive à supporter le climat. (« La colonisation en Algérie », *Revue des Deux Mondes*, 1882, t. 53, p. 761) Tous ceux qui semaient l'abattement et le désespoir, en présentant l'acclimatation en Algérie comme impossible, manquaient à la vérité présente comme passée. Car sous le soleil de la Caroline, en Floride et au Texas, « l'une des races européennes les plus septentrionales, les Anglais, s'y est parfaitement acclimatée ». (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 3^e édition, 1886, p. 342). La terre qu'ils avaient conquise ne valait rien et ne donnait rien ; ils l'ont mise en culture. Il en ira de même en Algérie, soutenait Leroy-Beaulieu, car nulle contrée n'est absolument stérile. « En matière de colonisation, même les contrées les plus ingrates peuvent, par quelque côté, prendre une revanche de leur aridité générale. Les progrès de la science, les matériaux si divers qu'offrent la nature, en dehors du monde végétal, les minéraux notamment, peuvent à un moment

donné, conférer de la productivité à des terres antérieurement stériles. » (Idem, 4^e édition, 1891, p. 466.)

Cinquante ans après la conquête, disait-il, la colonisation de l'Algérie était pour la France un succès dont elle avait raison d'être fière. La ville d'Alger était jadis un nid de pirates, et elle aura bientôt une université : qui pouvait dire que ce n'était rien ? (« La colonisation en Algérie », *Revue des Deux mondes*, 1882, t. 53, p. 775-776).

[L'Algérie de Paul Leroy-Beaulieu. — 3^o Les grands principes de sa politique coloniale.] Les fausses impossibilités une fois écartées, et les mérites de l'œuvre une fois rétablis, la grande priorité, dit Paul Leroy-Beaulieu, est d'abord et avant tout de persévérer. Car l'échelle temporelle dans cette question, c'est la longue durée. « Quand on parle d'une colonie, ce n'est pas trop que d'exiger 70 ans pour la voir arriver à un état durable de prospérité et de grandeur. » (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 1874, p. 298) Ceux qui scrutent avec ferveur les budgets coloniaux en quête d'un argument qui écrase leurs adversaires, se démènent inutilement. « La fondation d'une colonie est un placement à intérêt lointain », enseigne l'auteur ; « les frais d'établissement sont très considérables et se continuent pendant des années ; mais au bout d'un certain temps, si l'affaire a été bien conduite, la colonie rend largement à la métropole tout ce qu'elle lui a coûté ; elle le lui rend non pas sous la forme d'excédent de revenu qu'elle verserait au Trésor métropolitain, mais par l'activité qu'elle donne à l'industrie et au commerce de la mère patrie, par les profits et les salaires qu'elle fournit aux fabricants et aux ouvriers métropolitains, par les produits nouveaux, meilleurs ou moins chers, qu'elle offre aux consommateurs de la métropole. Il faut ignorer complètement l'histoire pour croire qu'après quarante ans, sauf l'exception des colonies à mines, des établissements coloniaux puissent être productifs de revenu. » (Idem, p. 321)

Cette argumentation est récurrente chez Leroy-Beaulieu, et elle n'est pas sans valeur. Les Romains mirent plusieurs siècles pour transformer les terres sur lesquelles ils avaient installé leur domination, et qu'ils portaient à un niveau plus élevé de civilisation. Au niveau individuel, l'éducation d'un homme prend du temps, son plein développement requiert de la patience ; pourquoi en serait-il autrement pour les nations ? Souvent les précipitationnistes donnent de mauvais conseils. « Comment jugeriez-vous un père de famille », appuyait Leroy-Beaulieu, « qui, voyant son enfant, âgé de cinq ans ou de dix ans ne pas payer sa nourriture et son entretien, s'écrierait : Ce gaillard-là va me ruiner ; jamais il ne se tirera d'affaire ! » « Un enfant de cinq ans », continuait-il, « est certainement plus vieux qu'une colonie de 15 ou 20 ans. La plupart des colonies, comme les hommes, s'enfantent dans la douleur, croissent lentement, puis soudain étonnent

le monde par leurs progrès. » (*L'Économiste Français*, 5 décembre 1885.)

Mais toute cette argumentation possède aussi un caractère évasif qui la dessert. Dans la première édition et le passage précédemment cité, Leroy-Beaulieu parlait d'un délai raisonnable de 70 ans avant « un état durable de prospérité et de grandeur » ; mais six ans plus tard on lisait qu'une colonie « ne sort guère de l'enfance qu'à l'âge de cent ans ». (*La colonisation, etc.*, 2^e édition, 1882, p. 311) Et dans la troisième édition, parue en 1886, se trouve cette remarque générale, que la civilisation européenne poussera de fortes racines en Afrique du Nord, « si, pendant plusieurs siècles, le lien politique n'est pas rompu entre la colonie et la métropole ». (3^e édition, 1886, p. 342) Le lecteur pouvait rester dubitatif, et, en contribuable, craindre de ne jamais en avoir pour son argent. D'autant qu'en attendant de meilleurs résultats, Paul Leroy-Beaulieu voulait engager des dépenses. D'abord, des erreurs avaient été commises : il fallait les corriger ; des investissements avaient été improprement conduits, ou négligés : il fallait reprendre l'œuvre avec une vision économique plus rationnelle. Mais cette vision l'avait-il ? Quand, à la fin du siècle, il s'était enthousiasmé pour la construction du Transsaharien avant de concevoir des doutes légitimes, n'avait-il pas abandonné l'analyse économique pour le nationalisme ? « Il s'agit ici de sommes qui seront, on ne peut le contester, aventurées », écrivait-il, « mais qu'une grande et riche nation doit, de temps à autre, savoir risquer, de même qu'une société riche ne recule pas devant des frais d'une certaine importance pour la recherche aléatoire de nouveaux gisements miniers par exemple, ou de nouveaux procédés de fabrication. Ces dépenses, qu'il faut savoir consentir sans prodigalité, mais sans mesquinerie, entrent dans la catégorie des frais généraux d'une nation qui est décidée à ne pas déchoir. » (4^e édition, 1891, p. 460) Pour développer l'Algérie, il faudrait des travaux publics bien entendus ; ce serait nécessairement cher. Quarante ans après la première conquête, trente ans après la mainmise effective des Français sur le pays, la route qui relie les deux principales villes d'Algérie n'est pas encore terminée. Pour corriger ces fautes, il faudrait ne jamais construire qu'économiquement, sans vouloir « faire grand » ; mais le corps des Ponts et Chaussées ne l'a jamais admis. (*L'Algérie et la Tunisie*, 2^e édition, 1897, p. 156-157) Et comme, Dieu merci, les Français ne sont pas des barbares et des insoucians, ils reconstitueraient aussi les forêts, soigneraient l'aménagement des eaux. « Les Romains, cela n'est pas douteux, d'après Salluste, ont trouvé l'Afrique du Nord dénudée ; mais il n'est pas douteux davantage qu'ils l'aient reboisée. » (*L'Économiste Français*, 15 septembre 1894) Il faudrait en faire autant.

Au-delà des infrastructures, la politique proposée par Leroy-Beaulieu pour l'administration de l'Algérie

peut être résumée en quelques points. Il y a tout d'abord, dominant toute autre considération, la grande question du traitement des indigènes : j'en ferai l'objet d'un examen séparé. Il faut ensuite que l'État crée les conditions institutionnelles et politiques du développement : état civil, propriété privée, libertés civiles et municipales, régime administratif tourné vers la mise en rapport du pays et laissant aux colons la plénitude de leur initiative. (*L'Algérie et la Tunisie*, 1887, p. 301) Nous avons déjà étudié ces éléments chez Tocqueville, Beaumont et les autres.

Une telle politique, essentiellement libérale, doit favoriser la colonisation, qui est proprement l'introduction d'un peuple sur une terre. Acquérir ces terres, et faire venir ce peuple, est l'objet des réflexions de Leroy-Beaulieu.

Sur la manière d'obtenir des terres pour la colonisation européenne, il y a une ambivalence chez cet auteur ; et celle-ci, à la rigueur, se comprend, car un libéral ne peut avoir que de la répugnance à soutenir une politique de pure spoliation. Il est certain que, pour lui, l'objectif est l'accumulation des terres entre les mains européennes. « Si l'on veut que l'Algérie devienne une florissante colonie, il faut que, chaque année, 100 000 hectares de terre passent des mains des indigènes dans celles des Européens », écrivait-il dès 1874 (*L'Économiste Français*, 22 août 1874). Quant aux moyens, s'il en était des légaux dont on puisse user, il fallait le faire sans répugnance. Toutes les terres qui appartenaient autrefois au dey étaient tombées par la conquête entre les mains de l'État français ; c'était pour l'auteur une appropriation légitime. (*L'Économiste Français*, 7 janvier 1882.) Une fois réprimés, les nouveaux soulèvements des Arabes donneraient lieu à des confiscations partielles qu'il ne blâmait pas davantage. Ce serait « une énorme faute », écrivait-il même, que de ne pas en profiter. (*De la colonisation, etc.*, 1874, p. 344)

Hors de ces voies quasi-légales, le « transfert » progressif des terres des indigènes aux colons européens devait reposer sur le contrat et la vente volontaire. L'expropriation moyennant une indemnité ne vaut pas l'échange libre ; et d'ailleurs trop souvent ces indemnités sont faibles, et payées par échéance ; parfois le malheureux exproprié ne parvient pas à faire valoir son titre et ne reçoit rien. En l'état ces méthodes s'apparentent, dit Leroy-Beaulieu, à un vol pur et simple. « La propriété privée des Arabes doit être aussi sacrée que celle des Européens », soutient-il ; il faut reconnaître ce principe et s'établir désormais sur ce pied. (*L'Économiste Français*, 7 janvier 1882.) Deux moyens s'offrent, qu'il faut saisir. C'est premièrement la ressource de l'achat à l'amiable, de gré à gré, de terres aux indigènes ; et deuxièmement, le morcellement des espaces déjà possédés par les Européens : car les grandes sociétés commerciales européennes ont parfois des terres trop étendues en Algérie, qu'elles

pourraient morceler, pour vendre par petits lots à des colons. (*L'Algérie et la Tunisie*, 1887, p. 103 ; « La colonisation en Algérie », *Revue des Deux Mondes*, 1882, t. 53, p. 785)

L'ambivalence se découvre entre la faiblesse des moyens et la grandeur du but ; elle trouve place encore dans la représentation du futur, qui paraît enjolivée. Paul Leroy-Beaulieu nous a déjà expliqué que le transfert des terres entre les mains européennes n'est pas une spoliation si l'on use de moyens légaux et quasi-légaux ; désormais il tâche de nous convaincre que les Arabes profiteront aussi de ce mouvement. « Avec un peu plus d'instruction et d'esprit de progrès, en suivant même de fort loin les exemples des Européens, ils pourront incontestablement tirer un aussi grand parti de la moitié de leurs terres que celui qu'ils tirent aujourd'hui de la totalité », explique-t-il. « Si dans cinquante ans ils ont des surfaces moitié moindres, ils pourront néanmoins être beaucoup plus riches à la condition que le gouvernement, ce qui est de son devoir strict, se soit préoccupé de les instruire par l'établissement de nombreuses écoles techniques et d'établissements agricoles et de leur faciliter le crédit à bon marché. » (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 2^e édition, 1882, p. 331.)

Ces indigènes, dont Paul Leroy-Beaulieu en vérité se souciait tant, comme on va bientôt le montrer, vivraient au milieu d'une population d'origine européenne qui serait toujours minoritaire. La politique à mener pour accueillir cette dernière, la retenir et l'assimiler, devait être celle de l'ouverture. « Nous avons toujours été grand partisan des naturalisations », disait l'auteur, « même pour la France continentale dont la population spécifique est trop faible ; à plus forte raison, le sommes-nous pour une colonie comme l'Algérie, où notre mission consiste à absorber à la longue tous les autres éléments européens et à exercer une influence civilisatrice, économique et morale, sur les éléments indigènes qu'on ne peut nullement rêver de nous assimiler d'ici à un temps incalculable. » (*L'Économiste Français*, 26 février 1898.) Cette ouverture était une manière de conduire vers l'assimilation ; mais ce n'était pas une liberté. Songeant à la politique des pays neufs tels que les États-Unis, l'Argentine ou le Brésil, Leroy-Beaulieu songeait à rendre la naturalisation obligatoire pour tous les fils d'étrangers nés en Algérie et continuant à y résider. Année après année il revenait sur cette proposition. (*L'Économiste Français*, n^{os} des 12 février 1887, 7 mars 1891, etc.)

[L'Algérie de Paul Leroy-Beaulieu. — 4^o Le traitement des indigènes.] La réforme coloniale que Leroy-Beaulieu appelle de ses vœux s'inscrit dans la lignée de celle défendue par ses prédécesseurs libéraux ; elle couvre la décentralisation, les garanties de l'État de droit, la liberté économique. Un aspect majeur à ses yeux, c'est aussi le bon traitement de la population indigène.

Paul Leroy-Beaulieu avait fait de cette cause une préoccupation première, comme ses archives inédites le prouvent au besoin. Sa femme lui dit, à l'occasion d'une lettre de protestation reçue par un indigène sur l'administration française en Algérie, que ces gens incapables de se défendre avaient besoin d'un avocat, et elle écrit distinctement : « tu as bien fait de te constituer le défenseur de tous ces opprimés ». (Lettre de Cordelia à son mari, 31 octobre 1882.) Il n'est pas en effet de texte consacré par l'auteur à la colonisation dans lequel il n'ait exprimé des plaintes à ce sujet, dans une édition dans laquelle il n'ait amplifié progressivement cette défense.

L'Algérie est peuplée de 2 à 3 millions d'indigènes, nous dit-il, et déjà nous touchons à l'époque où ils seront 4 millions. Envers cette population qui, quoiqu'on fasse, sera toujours majoritaire, il y a naturellement une extrémité à laquelle la politique coloniale ne peut se résoudre, ce serait de respecter scrupuleusement les mœurs, les traditions, et les droits des Arabes : car à ce jeu il faudrait retirer notre armée, renvoyer nos colons, et quitter tout à fait l'Algérie. Mais en même temps, si personne en métropole ne forçait nos lois à offrir des garanties à l'indigène, nul, en terre africaine, n'y songerait ; car le colon européen considère plutôt l'indigène comme un ennemi, dont on accapare les terres et dont on emploie les ressources, et si on l'en laissait le maître, il le pourchasserait comme une bête féroce. (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 2^e édition, 1882, p. 637)

Sur toutes les terres qu'ils ont placées sous leur domination, aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, les colonisateurs anglo-saxons n'ont jamais su qu'exterminer les indigènes. C'est un devoir pour les Français, clame Leroy-Beaulieu, de se montrer plus humains, plus instruits, plus responsables. (Idem, 4^e édition, 1891, p. 819) Aux premiers temps de la conquête de l'Algérie, certains publicistes et hommes politiques avaient fait planer l'idée de l'extermination, et aujourd'hui encore certains croient à la possibilité d'un « refoulement » plus ou moins digne du XIX^e siècle et de la patrie de la Révolution française : « absurdité inouïe », politique « criminelle », « sinistres rêveries » que tout cela. (« La colonisation en Algérie », *Revue des Deux Mondes*, 1882, t. 53, p. 779) Le principe fondamental de la politique coloniale française doit être tout autre, dit Leroy-Beaulieu, et il en fournit l'expression au détour d'une page : « Autant que possible, il faut que la colonisation se présente aux populations indigènes comme un allègement de leurs charges, un élargissement de leur liberté, une élévation de leur condition morale et matérielle. » (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 5^e édition, 1902, t. II, p. 624) La perspective finale doit être la vie en commun dans la concorde, la liberté et la paix.

Paul Leroy-Beaulieu en est convaincu, l'Algérie ne prospérera que si la population indigène voit son

niveau de vie s'élever. (*L'Économiste Français*, 8 juin 1901.) Pour cela, l'éducation est une donnée clé. Aux premiers moments de la conquête, les armées françaises, on s'en souvient, ont détruit les institutions de culture et d'éducation et empêché leur fonctionnement régulier, sans les remplacer par des écoles, des musées, érigés d'après leur modèle. Depuis, raconte l'auteur, les décennies ont passé, mais les écoles manquent toujours ; il faut songer à réparer cette grande faute. Sous le second Empire, une lettre impériale avait émis l'idée de développer dans de grandes proportions l'enseignement supérieur, et on crut un temps à cette promesse, car la politique éducative était à la mode en France. Mais la République a renoué avec la vieille politique d'imprévoyance, et elle a fait moins encore pour l'éducation que sa devancière, « quand il eût fallu faire dix fois plus », clame Leroy-Beaulieu. (*De la colonisation, etc.*, 2^e édition, p. 364.) À l'époque où il écrit ces lignes, les écoles publiques établies par les Français n'accueillent que 2530 enfants (2336 garçons et 203 filles), statistique confondante, humiliante pour la mère-patrie. « Il faut le dire sans ambages : la France n'a pas rempli son devoir envers la population arabe. Depuis cinquante ans qu'elle la domine et qu'elle lui a enlevé le droit de se gouverner, elle n'a rien fait de sérieux pour son éducation. C'est un million au moins que le budget colonial devrait affecter au service de l'instruction parmi les indigènes ; les départements et les villes devraient en faire autant. » (Idem, p. 365)

Un réseau dense de petites écoles répandrait l'instruction et assimilerait graduellement toute cette population, à la condition bien sûr qu'on les établisse sur le modèle des écoles arabes-françaises, institutions qui forment des bilingues et rapprochent les deux cultures en les mêlant. L'étude du Coran est problématique, car ce livre est « plein d'exhortations guerrières contre les infidèles et prête mille textes que l'on peut tourner contre nous » (Idem, p. 362) ; mais la langue arabe mériterait d'être enseignée sur une très large base : il faudrait, dans toutes les écoles publiques, même les plus élémentaires, dispenser un cours d'arabe, au moins facultatif, et l'Université à Alger devrait enseigner non seulement la langue, mais la littérature, l'histoire, le droit arabes. (*L'Algérie et la Tunisie*, 1887, p. 263 ; « La colonisation en Algérie », *Revue des Deux Mondes*, 1882, t. 53, p. 776)

Respecter les indigènes, c'est encore chercher à ne pas troubler leurs traditions et leurs mœurs, mais les influencer, les courber progressivement, par l'exemple et l'instruction. En l'état, il est bien des règles d'une société libre qui ne peuvent trouver d'application, du moins d'une manière absolue et brutale, dans cette colonie africaine. Le principe général, encore une fois, est que « des colonisateurs attentifs doivent respecter, chez les indigènes, toutes les coutumes, toutes les pratiques qui n'ont rien de foncièrement inhumain ; ils doivent s'efforcer de les faire évoluer doucement,

progressivement, avec infiniment de patience et de temps, vers un idéal moral et social plus élevé. » (*De la colonisation, etc.*, 5^e édition, 1902, t. II, p. 646) On peut citer de nombreux exemples de cet état d'esprit souple et réformateur. Au point le plus extrême est la pratique de l'esclavage, qu'un pays comme la France ne peut pas admettre, mais qui en même temps est si enraciné, surtout sous la forme de la servitude domestique, qu'on ne pourrait l'extirper immédiatement sans risquer le bouleversement de toute la société : aussi doit-on chercher à l'adoucir, à le tempérer, à en réprimer les abus, avec l'ambition certaine de l'éradiquer à brève échéance ; surtout, il faut se garder de le réintroduire au profit des colons ou de l'État, sous une forme ou sous une autre. (Idem, p. 623) De même, la propriété privée est le socle essentiel des sociétés libres, mais il faut user de beaucoup de ménagements pour la constituer en Algérie, car ici vivent des tribus de nomades, des paysans sans titres valides, dont un excès de rigueur précipiterait la ruine. (*De la colonisation, etc.*, 4^e édition, 1891, p. 385) La constitution de l'état civil lui-même fait face à des difficultés invincibles, et il faut savoir mettre, dans cette œuvre nécessaire, de la modération et de la justice. De longue date, Leroy-Beaulieu s'était convaincu qu'on n'assurerait bien l'autonomie de la personne civique et morale des indigènes qu'une fois que celle-ci serait consacrée par la personnalité même de leurs noms. (Idem, 3^e édition, 1886, p. 410) Mais au fil du temps, il a dû reconnaître à quel point cette œuvre était « très délicate » (4^e édition, 1891, p. 385), et il a fait état de doutes croissants. « Peut-être cette œuvre était-elle prématurée », écrivit-il alors ; « somme toute certains pays d'Europe, comme l'Écosse, ont traversé dix-huit siècles sans se détacher complètement de la communauté morale et économique du clan. » (*L'Algérie et la Tunisie*, 2^e édition, 1897, p. 112.) Dans les idées arabes, l'impôt est le signe de la soumission, il a un caractère éminemment politique, que nous ne lui donnons plus : il faut en tenir compte, lorsqu'on réforme le système des contributions publiques. Enfin, on doit citer, comme dernier exemple, le cas de la polygamie. Paul Leroy-Beaulieu est acquis aux idées féministes qui agitent une partie de l'école libérale française à son époque, et dans ses études coloniales il répète qu'« on ne saurait exagérer l'influence de la position de la femme sur les conditions économiques des sociétés ». (*De la colonisation, etc.*, 1874, p. 331.) Et pourtant la politique prudente et sage, sur ce sujet encore, n'est pas l'interdiction de la polygamie, mais la transformation lente et progressive de la société. Déjà, sous l'influence de causes multiples, cette pratique perd du terrain en Algérie : il faut accompagner ce mouvement sans le précipiter.

S'il importe à ce point de réformer plutôt que de détruire la structure sociale traditionnelle des populations indigènes de l'Algérie, croit l'auteur, c'est que

des individus déboussolés, sans repères, sont prompts à tomber dans la délinquance. La tribu est une organisation périmée, mais en l'état elle sert à appliquer une forme de tutelle qui demeure nécessaire tant que l'individu n'est pas en mesure de se conduire lui-même. Aussi, il ne faut pas « désagrèger » la tribu, mais la respecter provisoirement, tout en travaillant à faire passer les populations d'un état social vers un autre. (*L'Économiste Français*, n^{os} du 22 septembre 1894 et du 2 mars 1895.)

S'il est donc tout à fait impolitique, soutient Leroy-Beaulieu, de jeter précipitamment les indigènes dans les cadres de la société libérale évoluée — et ceci dans leur intérêt — il faut admettre comme conséquence qu'il est nécessaire de comprimer davantage la liberté sur la terre d'Algérie qu'on ne le voudrait et le pourrait en France. D'abord, la liberté absolue de la presse est impossible dans une colonie, et comme les garanties de responsabilité et de tenue ne sont pas certaines dans cette population bigarrée et née d'hier, un cautionnement modeste pour les journaux peut s'entendre. Ensuite, les colonies mixtes donnent lieu au mélange des civilisations, et puisque l'exemple de certaines excentricités françaises pourrait pervertir la population indigène, l'administration peut légitimement exercer un contrôle sérieux sur les divers établissements de distraction. (*De la colonisation*, 5^e édition, 1902, t. II, p. 651)

Jusqu'à un certain degré, les institutions françaises de liberté et d'égalité doivent s'adapter aux populations indigènes si elles veulent réussir à les façonner et à les transformer. Mais cette politique, au fond, n'est pas une politique de compression ou de rigueur. C'est une politique humaniste et libérale, qui vise à respecter le droit de l'individu dans ses différentes composantes.

Juridiquement, les autorités françaises ont encore beaucoup à faire. Ils doivent d'abord abandonner immédiatement le système d'expropriation des terres détenues par des indigènes, et entrer résolument dans l'époque où les transferts ne seront plus que commerciaux et volontaires. Il faut surtout reconnaître et garantir les droits des indigènes sur leur personne, sur leurs biens, en suivant une politique raisonnable, qui évite deux excès également absurdes. D'un côté, l'administration française pêche par excès de zèle. « C'est folie », écrit Leroy-Beaulieu, « que de vouloir les soumettre indistinctement à notre Code civil, à notre Code pénal et encore plus à notre Code de procédure. On ne doit pas livrer, sans quelques garanties et quelque protection, des populations primitives, parfois enfantines, au régime de l'absolue liberté des contrats, les exposer aux ruses et à la rapacité des usuriers. On doit parfois placer les indigènes sous une sorte de tutelle, analogue à celle où se trouvent chez nous, sinon les mineurs, du moins les gens pourvus d'un conseil judiciaire. » (*De la colonisation*, 5^e édition, 1902, t. II, p.

648) Mais d'un autre côté, le pouvoir français a organisé — et même étendu, en 1887 — un régime absurde et tyrannique, le « Code de l'Indigénat », qui soumet ces populations à des brimades, des injustices, et à un régime, pour tout dire, extra-légal. Dans son ouvrage sur la colonisation, Leroy-Beaulieu appelait à l'abolition pure et simple de ce régime, « sans le moindre retard » (*De la colonisation*, 3^e édition, 1886, p. 434) Des progrès notables seront accomplis au début du XX^e siècle, et l'auteur les enregistrera avec satisfaction, mais en demandant que le mouvement de réforme s'accroisse. (6^e édition, 1908, t. I, p. 525) Ces réformes salutaires consistaient par exemple à introduire davantage l'élément indigène dans le rendu de la justice. La justice en Algérie avait toujours eu le triple défaut d'être lente, incertaine et coûteuse. En puisant pour constituer les jurys dans la population européenne seule, on rendait la situation plus révoltante encore, car l'indigène n'était pas jugé par ses pairs, mais par ses ennemis. Paul Leroy-Beaulieu avait de longtemps attiré l'attention sur ce coupable arbitraire. (2^e édition, p. 369 et 372)

Politiquement, elle est venue l'époque, croit Leroy-Beaulieu, où le droit électoral doit être largement distribué parmi les indigènes. Il ne saurait être question, sans doute, d'établir le suffrage universel : toute la population, d'abord, ne serait pas capable de bien l'exercer ; ensuite il serait impossible de donner à la population arabe une supériorité politique en rapport avec sa supériorité numérique. Mais rejeter l'indigène de l'arène politique parce qu'il est d'une religion, d'une race, d'une couleur différente, c'est renier nos idéaux, souligne l'auteur. (3^e édition, 1886, p. 433) Il y a, dès à présent, des catégories de la population indigène qui, soit par l'éducation, soit par l'industrie, soit par la propriété foncière — sans parler même du service militaire et des services rendus à la France — se sont élevées au niveau de la responsabilité qu'implique le suffrage, et à qui on peut l'attribuer. On peut discuter des modalités, mais le principe doit s'imposer. Au niveau local, la participation électorale des indigènes permettrait d'assurer que les ressources sont employées aussi à leur profit, et non pas seulement au bénéfice des colons d'origine européenne. Ces droits politiques sont en outre la seule manière, en l'absence d'une presse entièrement libre, de faire connaître les abus criants qui se produisent à leur endroit — dans les expropriations notamment — et d'en mettre la réforme à l'ordre du jour.

À l'échelle nationale, les indigènes d'Algérie mériteraient encore, soutient Leroy-Beaulieu, d'être considérés comme des citoyens réels. Il faudrait de toute évidence en venir à ce que la Chambre des députés et le Sénat de France continssent des élus représentant les indigènes d'Algérie, comme les Noirs des îles en possèdent déjà. (2^e édition, 1882, p. 379) Il y aurait naturellement, dans l'établissement et le fonctionne-

ment de ce mécanisme, bien des contraintes à respecter, car, par exemple, « on ne peut faire dépendre du vote des Musulmans d'Algérie les lois qui régissent ou régiront les Français de la métropole. » (*L'Économiste Français*, 6 juillet 1912.) En l'état, il est certain que les représentants de l'Algérie, élus parmi la seule population des colons européens, ne représentent rien, et que ce système électoral place les discussions politiques sur une base tout à fait fautive. (*L'Économiste Français*, 22 septembre 1894.)

Paul Leroy-Beaulieu poussait à des réformes complètes et ambitieuses pour protéger davantage les indigènes et les associer plus étroitement à la réussite croissante de l'Algérie. De cette question, il en était persuadé, dépendait l'avenir de cette colonie. Car si la France laissait se perdre dans la misère, l'abaissement et le crime une population nombreuse, hargneuse, elle se préparerait de ce fait les plus grandes difficultés. L'Algérie risquerait tôt ou tard de devenir une « Irlande africaine », où les inimités s'enveniment jusqu'à la collision finale et décisive. (« La colonisation en Algérie », *Revue des Deux Mondes*, 1882, t. 53, p. 779.)

[L'Algérie de Paul Leroy-Beaulieu. — 5^e Les défis et les dangers de l'avenir.] Pour se maintenir et prospérer, la domination française en Algérie doit donc mener des réformes ambitieuses. Elle rencontre aussi, dans sa marche, des défis et des dangers de plus d'une sorte. Cette colonisation conduite par l'État ne peut s'affranchir, d'abord, des tares du système politique français. Il faudrait faire preuve de tact, de mesure, d'intelligence même, mais le personnel administratif civil en Algérie a toujours été « d'une qualité fort médiocre » (2^e édition, 1881, p. 381) La différence entre les méthodes souples et rapides de l'initiative privée, et la marche lente et brusque à la fois de l'administration, se remarque en Algérie dans les centres de colonisation : tandis que les villages de Boukhalfa et d'Haussonviller, créés par une société privée, prospèrent, les centres officiels languissent et manquent de tout. (« La colonisation en Algérie », *Revue des Deux Mondes*, 1882, t. 53, p. 784.)

Le plus grand danger auquel l'Algérie ait à faire face, ce sont les discordes sociales qui risquent de miner son développement. Depuis que Paul Leroy-Beaulieu se consacre à ces questions, il a pu constater que les haines entre les différents groupes de population — colons, indigènes et juifs — s'accroissent plutôt qu'elles ne s'amenuisent ; c'est pour lui une source d'inquiétude infinie. (*L'Économiste Français*, 26 février 1898.)

Pour solutionner ces différends, le plus simple serait de fusionner ces populations pour former d'elles toutes une société unifiée et pacifiée. Mais c'est là un résultat qui, en Algérie, est impossible à atteindre, dit Paul Leroy-Beaulieu, « du moins pendant plusieurs générations. » (*L'Économiste Français*, 2 mars 1895.) Il faut accepter cette impossibilité temporaire et se

rejeter avec confiance sur une autre politique, plus réaliste. « C'est une faute de chercher à nous assimiler la population indigène », soutient l'auteur ; « il faut vivre convenablement avec elle, en paix, en concorde même ; mais il ne faut prétendre lui enlever ni ses mœurs, ni ses lois, ni sa foi, ni même sa langue. L'expérience de tout l'Orient prouve que des hommes de race et de conception intellectuelle ou morale très différentes peuvent parfaitement vivre juxtaposés, entremêlés, et contribuer à une œuvre matérielle ou même à une entreprise colonisatrice commune. » (*L'Économiste Français*, 15 septembre 1894.)

Des facteurs de désunion existent d'ailleurs, qui réclament l'attention des hommes que préoccupent le succès de la colonisation française en Algérie. L'islam qui domine en Afrique a tendance, en sortant les peuples de la barbarie, à agrandir la séparation entre eux et l'Occident, plutôt qu'à la réduire. Il serait imprudent de lui déclarer la guerre, mais il convient de l'empêcher au maximum de nuire. Tandis qu'un islam doux et intellectuel fleurit tout à côté, à Tunis, il ne faudrait pas laisser s'installer en Algérie une religion intransigeante et faite pour soulever les peuples contre la France. (*L'Économiste Français*, 7 mars 1891.)

Un autre groupe social dont la gestion et l'assimilation n'est pas sans poser de grandes difficultés, est celui des juifs ou israélites. Cette population n'est pas aimée des autres indigènes, et Leroy-Beaulieu, qui n'est pas toujours tendre avec elle, reconnaît qu'une « grande partie vit d'usure et de l'exploitation des Arabes. » (*L'Économiste Français*, 2 mars 1895.) Par un décret maladroit et précipité, ces Juifs ont obtenu en masse des droits politiques encore déniés aux Arabes. Ce fut une source de plaintes éternelles de la part de l'auteur. (*De la colonisation*, etc., 1874, p. 343.)

À l'aube du XX^e siècle, l'avenir de l'Algérie paraît rempli d'incertitudes. Cette terre ancienne de colonisation accueillera-t-elle encore une nombreuse population d'origine européenne, ou restera-t-elle à prédominance arabe, pour n'être au point de vue de la France qu'une colonie d'exploitation ? (6^e édition, 1908, t. I, p. 586) Et s'il en est ainsi, et que la fusion des races est inatteignable à court et moyen terme, le lien de subordination changera-t-il de nature ? « Avec une prodigieuse naïveté », écrit Paul Leroy-Beaulieu dans la dernière édition de son grand traité, « les Français s'imaginent que les Arabes ou Kabyles sont satisfaits de notre domination ; or, il faudra encore bien des générations pour que le rêve le plus habituel de la plupart de nos sujets musulmans du nord de l'Afrique ne soit pas de jeter à la mer les Français et tous les Européens, ou tout au moins de se débarrasser de leur domination. » (Idem, t. II, p. 537) S'il est tout à la fois utile et juste d'élever la population indigène par l'éducation et des fonctions économiques plus productives, la constitution d'une classe moyenne algérienne, à la civilisation tout au plus arabo-française, n'est pas sans

poser d'immenses difficultés. « Les problèmes algériens ne s'annoncent donc pas comme devant être simples au cours du XX^e siècle et des siècles suivants », note l'auteur avec une certaine gravité qui est aussi une perspicacité ; « il faudra tout un système malaisé de transactions et de contrepoids entre les divers éléments de la population, destinés à rester, longtemps du moins, hétérogènes. » (Idem, t. I, p. 579)

Pour l'observateur attentif, cet ensemble de frictions sociales présageait des événements sinistres, qui seraient violents et soudains. Les conditions présentes ne permettaient ni l'assimilation à la métropole, ni à fortiori l'autonomie. Il fallait avant tout constituer une nation algérienne homogène, et pour cela il fallait non seulement des réformes sages et bien conduites, mais du temps, beaucoup de temps. Dans un article écrit à l'aube du XX^e siècle, Paul Leroy-Beaulieu parle de « huit, dix ou quinze générations », comme la durée de temps nécessaire à cette homogénéisation. (*L'Économiste Français*, 26 février 1898.) Il faisait des vœux pour le maintien du lien politique entre la France et sa colonie, mais les événements du siècle qui commençait lui auraient causé plus de peine que de surprise.

ALIMENTS, ALIMENTATION. Aux yeux même des spécialistes de l'économie politique, les aliments et l'alimentation courent le risque d'apparaître comme des réalités vulgaires, à l'étude desquelles un savant aurait honte de s'abaisser. Mais quoiqu'en effet ces questions ne soient pas les plus élevées parmi celles dont un libéral doit traiter, elles marquent et en imposent par leur caractère de nécessité première et vitale. Car sans doute, avant de cultiver ses facultés les plus nobles, l'homme doit satisfaire aux conditions naturelles de son existence, et le libéralisme ne peut méconnaître les fonctions de l'alimentation ou du sommeil. Il y a, entre les objets dont il traite, une hiérarchie naturelle qu'il ne peut refuser d'admettre. (C. Dunoyer, *Nouveau traité*, etc., 1830, t. II, p. 127 ; E. Laboulaye, *Histoire*, etc., 1866, t. III, p. 187 ; *Œuvres complètes de G. de Molinari*, t. V, p. 480.)

Cela vaut, au premier titre, pour l'alimentation. Car s'il est des contrées favorisées par le climat où l'on peut à la rigueur vivre sans vêtement et sans abri, il n'est possible à aucune race d'homme de subsister sans nourriture. (J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, 1803, t. I, p. 385).

L'importance des questions alimentaires découle aussi des effets comparatifs des différents régimes alimentaires sur l'exercice des plus hautes facultés humaines et par conséquent de la liberté. Un médecin de formation n'a pas de difficulté à reconnaître que la vie sédentaire ou au grand air, la consommation de boissons excitantes ou fortifiantes, la digestion d'aliments lourds ou aisément assimilables, se traduisent par différents tempéraments, différentes sensibilités et même différentes actions. (Volney, *Leçons d'histoire*,

1795 ; *Œuvres*, t. VI, 1821, p. 99) Au XVIII^e comme au XIX^e siècle, de nombreux auteurs, s'apercevant de ces effets, ont tâché de réformer leurs habitudes personnelles en conséquence.

Ce que le libéralisme enseigne sur l'alimentation est, comme toujours, fondé sur les faits. L'histoire ancienne et moderne rapporte que des progrès considérables ont été obtenus dans l'alimentation, et si la marche de l'humanité est ascendante et progressive, comme en général on le croit chez ces auteurs, contre l'enseignement un peu rigide tiré de la Chute, alors il faut travailler à l'amélioration et à l'accroissement continu de l'alimentation pour tous. L'Antiquité nous parle du brouet noir des Spartiates, mais ceux qui ont eu l'idée d'en reproduire les recettes n'ont été que médiocrement édifiés. (*Œuvres complètes de Gustave de Molinari*, t. XIII, p. 372.) Quant aux mœurs de la table, elles ont toujours été de pair. Au Moyen-âge, on n'a pas encore eu l'idée d'inventer les fourchettes, et chacun mange avec ses doigts ; sans serviettes, on s'essuie avec la nappe. (C. Dunoyer, *Nouveau traité*, etc., 1830, t. I, p. 309) Le régime des corporations n'était pas, sans doute, le plus propice à l'émergence des inventions. Pour ne citer qu'un exemple, le pain, faute d'appareils mécaniques, se pétrira longtemps avec les mains et les pieds.

Quand émerge la notion du progrès et quand d'authentiques libéraux la mettent au programme des réformes, l'alimentation n'échappe pas, évidemment, à l'agitation des idées. Au siècle des Lumières, les physiocrates et Turgot se préoccupent de l'émergence d'une plus grande diversité de denrées et promeuvent des choix plus avisés dans les aliments nutritifs et dans les procédés de préparation. Dans les campagnes autour de Limoges et dans cette ville même, Turgot, intendant, a pu s'en apercevoir : en l'état, le peuple consomme du mauvais pain noir, dont le prix est exorbitant. (*Œuvres*, t. III, p. 129) Cette situation appelle des solutions, et pas seulement par le libre-échange et la liberté du travail, qui fera naître une plus grande prospérité. En ce qui concerne le pain, les physiocrates entreprennent des essais puis lancent une grande campagne en faveur de ce qu'ils appellent la « mouture économique », et qui doit permettre de tirer plus de farine, et plus nutritive, d'une même quantité de grains de blé. Dans le Limousin, Turgot s'emploie aussi à des expériences variées. Il fait préparer du pain de pommes de terre, par exemple, avec un tiers de farine de seigle, et dont le goût lui paraît excellent. (Idem, t. III, p. 29) Mais la grande ressource du futur, pour lui, c'est le riz, dont les qualités nutritives sont quatre à cinq fois supérieures pour un même volume que le pain. Seule demeure la difficulté de la popularisation de cette consommation, comme de toute autre : car ceux qui reçoivent du riz s'en dessaisissent d'habitude pour une quantité de pain qui n'équivaut pas du tout à la puissance nutritive du riz. (Idem, t. III, p. 116 et 197)

Alimentation

L'introduction de la culture et de la consommation du riz paraît à tous remarquablement bénéfique. Outre ses qualités nutritives, sa culture en est moins dispendieuse, et les récoltes sont doubles. (J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, 1803, t. II, p. 126) Cette denrée, en se généralisant, en rejoignant avec d'autres le régime alimentaire habituel des populations, réduirait d'autant les risques que la prédominance écrasante d'un seul aliment fait peser. « Lorsqu'un peuple ne compte que sur un seul produit pour en faire le fondement de sa subsistance, enseigne bien Jean-Baptiste Say, il ne faut qu'une circonstance fatale à un seul genre de production pour qu'il s'en voie privé. Quand plusieurs substances jouent un rôle important dans sa nourriture, comme il est bien plus difficile qu'elles manquent toutes à la fois, sa subsistance est évidemment plus assurée. Une nation où l'on mange communément beaucoup de viande, ou beaucoup de fruits, ou beaucoup de légumes, est donc moins exposée aux extrémités de la faim, qu'une nation qui ne se nourrit que de blé. Il est vrai que la rareté d'une denrée fait renchérir les autres ; mais un renchérissement n'est pas si fâcheux qu'un manquement absolu. C'est donc une mesure prudente que d'encourager la culture et la consommation d'une grande variété de denrées nourrissantes. Je ne me dissimule pas que l'habitude et l'opiniâtreté des gens du commun principalement ne rende fort difficile l'introduction de nouveaux aliments. J'ai vu dans certaines provinces de France une répugnance des plus marquées pour manger des pâtes façon d'Italie, qui sont pourtant une excellente nourriture, et qui offrent un fort bon moyen de conserver les farines ; et sans la disette qui a signalé quelques-unes des époques de notre Révolution, la culture et l'usage des pommes de terre pour la nourriture des hommes n'auraient point encore pénétré dans certains cantons où elles sont maintenant d'une grande ressource. » (Idem, t. I, p. 309) Cette évolution bienfaisante sera permise par le progrès économique, mais elle doit s'accompagner par les vœux et les conseils des hommes de bonne volonté. Au tout début du XVIII^e siècle, Boisguilbert parlait encore des grains comme de l'aliment presque unique du menu peuple, et présentait cette observation comme une vérité d'évidence, que personne ne conteste. (*Écrits économiques*, t. I, p. 153) Un demi-siècle plus tard, la France a comblé une grande partie de son ancien retard sur l'Angleterre sur ce sujet de la diversité alimentaire ; mais l'exemple de l'Irlande demeure aussi comme une leçon et sert d'incitation pour diversifier encore davantage les cultures et les habitudes alimentaires. (G. de Beaumont, *L'Irlande*, etc., 3^e édition, 1863, t. I, p. xxx)

Ceux parmi les libéraux français qui ont une connaissance avancée de la médecine humaine sauraient au besoin y ajouter des arguments tirés de cette science. Et en recommandant une nourriture variée, ils demanderont encore qu'elle soit saine. Aux États-Unis,

Volney est frappé par le régime alimentaire absurde de cette population pourtant riche. (*Tableau des États-Unis*, 1803, vol. I, p. 349-350) C'est le défi des sociétés prospères que de résoudre cette contradiction, par la science, par la liberté et par l'exemple. Car quant aux peuples qui vivent dans le dénuement, ils font face à d'autres problèmes, et notamment à la consommation régulière d'aliments immondes, qui produisent fréquemment la peste ou d'autres maladies contagieuses. (Volney, *Les Ruines*, 1791, p. 17 ; *Œuvres de Gustave de Molinari*, t. XII, p. 10)

Le grand ressort pour l'amélioration de la nourriture du peuple, cependant, c'est bel et bien la liberté : la liberté du travail d'abord, violée par les prescriptions réglementaires sur l'exercice de la boucherie, de la boulangerie ; la liberté du commerce ensuite, que diverses phases de politique protectionniste vont venir mettre à mal en France.

La défense du libre-échange a été un combat libéral primordial, de Pierre de Boisguilbert à Yves Guyot. Son éclosion a été lente et pénible ; longtemps on a cru que les subsistances formaient une question trop importante pour être laissée au hasard des échanges volontaires, et chaque intempérie, chaque mauvaise récolte, fait renaître dans les esprits les anciennes erreurs, que des vérités démontrés n'ont pas encore remplacé, tant est petit le nombre de ceux qui réellement réfléchissent. (L. de Lavergne, *L'agriculture et la population*, 1857, p. 218.) Enfin au dix-huitième siècle, un homme comme Voltaire, qui est comme le porte-parole de l'opinion éclairée de son temps, a-t-il pu dire, comme il l'a fait, que plus une denrée est nécessaire et plus le commerce en doit être facile. « Si on vendait le feu et l'eau », écrit-il, « il devrait être permis de les importer et de les exporter d'un bout de la France à l'autre. » (*Œuvres complètes*, t. 77A, 2014, p. 198) La politique non-interventionniste du laissez-faire, au XVIII^e siècle, portée par Boisguilbert, d'Argenson, et les physiocrates, n'a pas d'autre fondement. Il s'agit de laisser la subsistance du peuple en dehors des atteintes de l'administration, qui est condamnée à mal faire. Le grand programme libéral en cette matière, par conséquent, est proprement négatif. « La seule chose peut-être », clame Roland sous la Révolution, « que l'Assemblée puisse se permettre sur les subsistances, c'est de prononcer qu'elle ne doit rien faire, qu'elle supprime toute entrave, qu'elle déclare la liberté la plus entière de la circulation des denrées, qu'elle ne détermine point d'action, mais qu'elle en déploie une grande contre quiconque attenterait à cette liberté. » (Lettre à la Convention, du 18 novembre 1792 ; *Réimpression de l'ancien Moniteur*, 1858, t. XIV, p. 518)

Malheureusement, les hommes de cette époque fameuse obéirent à d'autres idéaux, et ils firent le choix d'autres actions. On en revint à la fixation des prix par l'autorité et à un langage déclamatoire et agressif

hérité des plus anciennes ordonnances des rois, depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XV. Sous la Convention, les achats et les réquisitions de grains pour le compte du gouvernement, le maximum et les lois contre les accapareurs conduisirent finalement la France à une situation telle, que le montagnard Barère finit par proposer à la Convention comme remède suprême « un jeûne général et un carême civique ». (*Œuvres complètes de G. de Molinari*, t. XI, p. 528)

Contre ces errements, et d'autres, longtemps renouvelés, du protectionnisme et de l'interventionnisme, le libre-échange paraît n'être qu'un mot ; et pourtant ce n'est pas une abstraction : c'est plus de viande, plus de pain, pour tous ces hommes, ces femmes et ces enfants qui en manquent cruellement. (*Œuvres complètes de F. Bastiat*, t. VII, p. 155 ; t. II, p. 93-94 ; t. VIII, p. 203).

Les exigences qui continuent à s'imposer au pouvoir, dans la transition du régime protectionniste et interventionniste vers la liberté, demeurent seules en débat. Quant au régime répressif contre les falsifications alimentaires, il conserve en tout temps sa raison d'être, car la liberté signifie la justice, le droit, et non la licence et l'empiétement sur les droits d'autrui.

Examinons pour finir quelques denrées alimentaires importantes.

Dans l'alimentation, la viande, plus qu'aucune autre denrée, a toujours fait débat. Mais si le végétarisme est à la mode au siècle des Lumières, les libéraux classiques français ne l'adoptent pas ; et plus tard, il en vient même à être davantage associé à l'étatisme et au socialisme. Car depuis Saint-Just sous la Révolution jusqu'au collectivisme allemand, ce courant fait peser sur la société la menace d'une proscription légale de la viande. (P. Leroy-Beaulieu, *Le Collectivisme*, 1884, p. 332 ; E. Laboulaye, *Histoire*, etc., 1866, t. III, p. 17) À ces plans dictatoriaux, les libéraux répondent par la liberté du choix : quels que soient les délices dont les diverses sectes communistes nous étourdissent en brossant le tableau de leur futur Éden social, il ne faut pas être dupe, disent-ils ; et les plats que l'on mange à l'heure que l'on veut, dans la compagnie que l'on a choisie, valent pour eux mieux que tous les autres. (*Œuvres complètes de Gustave de Molinari*, t. XI, p. 666.)

Au double point de vue de la morale et de l'hygiène, le végétarisme apparaît aux libéraux français comme une cause viciée. Jean-Baptiste Say écrit que nous répondons aux impératifs de notre nature quand nous abattons des animaux pour nous nourrir de leur chair, et qu'au surplus les animaux se mangent les uns les autres, nous aurions tort de nous faire un scrupule d'adopter la même conduite. (*Cours complet*, etc., 1828, t. II, p. 164-165) La morale qui découle des principes du libéralisme n'oblige pas au végétarisme, soutient aussi Gustave de Molinari. Si c'est « une exagération morale », dit-il, de s'affilier aux sectes « légumistes » et de s'abstenir rigoureusement de la chair des animaux,

il reste certain que l'homme a des devoirs envers les animaux, et que ses droits à leur égard sont limités. (*La morale économique*, 1888, p. 100) La chasse, notamment, est considérée par lui comme par beaucoup de ses collègues comme une immoralité. (Société d'économie politique, séance du 5 septembre 1864.)

Les plus fins connaisseurs, parmi eux, des questions de la médecine humaine, conçoivent d'ailleurs la viande comme un aliment hors pair. « Les substances animales, écrit l'idéologue Cabanis, ont sur l'estomac une action beaucoup plus stimulante que les végétaux. À volume égal, elles réparent plus complètement et soutiennent plus constamment les forces. Il y a certainement une grande différence entre les hommes qui mangent de la viande et ceux qui n'en mangent pas. Les premiers sont incomparablement plus actifs et plus forts. Toutes choses égales, d'ailleurs, les peuples carnivores ont, dans tous les temps, été supérieurs aux peuples frugivores dans les arts qui demandent beaucoup d'énergie et beaucoup d'impulsion. » (*Rapports du physique et du moral de l'homme*, t. II, 1802, p. 134-135) G. de Molinari, fils d'un médecin homéopathe, approuve tout à fait ce langage. « Des expériences fréquemment répétées, argue-t-il, particulièrement dans les usines de Charenton, ont prouvé que la viande donne plus de forces que les végétaux. Des ouvriers français qui fournissaient moins de travail que des ouvriers anglais, ont fini par en donner tout autant que ceux-ci, lorsqu'ils ont été, comme eux, nourris de viande. Tous les physiologistes s'accordent, au reste, sur ce point. » (*O. C.*, t. V, p. 155). Cette unanimité complète pèse lourd, sans doute, pour tous ceux qui, moins spécialistes, voudraient se fonder sur l'opinion plus assurée d'autrui. Hors du monde médical, un agronome réputé, Léonce de Lavergne, croit aussi que la viande est un aliment de premier choix, par sa puissance nutritive et sa neutralité pour les organes. (*L'agriculture et la population*, 1857, p. 203) Quel libéral humaniste pourrait rappeler les scrupules de Voltaire, devant cette science qui a avancé ?

Forts de ces convictions, loin d'avoir recommandé aux Français d'abandonner la viande, les libéraux ont cherché plutôt à en démocratiser la consommation. Dans toutes les villes, le régime spécial de la boucherie, vieux reste du système des corporations, élevait abusivement le prix de la viande, et ils réclamèrent pour tout le monde le droit de s'établir concurrentiellement comme boucher. Un autre combat libéral du temps fut, parallèlement, la suppression de l'octroi sur cette denrée.

Parmi les ouvriers, disent leurs meilleurs amis chez les libéraux français, la consommation et même le goût de la viande n'est pas répandu. « Beaucoup d'ouvriers n'aiment pas la viande, remarque ainsi Jules Simon ; d'autres la supportent difficilement, faute d'habitude » (*L'Ouvrière*, 1861, p. 294). C'est tout un apprentissage à encourager, soutient Paul Leroy-Beaulieu quelques

Allemagne, Allemands

années plus tard ; apprentissage nécessaire, ajoute-t-il, car la viande c'est la santé, la puissance et la résistance au travail. (*État des populations ouvrières*, 1868, p. 247)

Cette apologie de la viande dans le libéralisme classique français se fonde donc sur les faits et sur la science, autant si ce n'est plus que sur des préceptes moraux. C'est à ceux qui ont repris et qui continuent leur héritage à juger si les données sur lesquelles ils se sont appuyés sont encore les mêmes, comme à réviser leur morale, s'ils la trouvent en faute.

Pour le bien-être des masses, la suppression du renchérissement artificiel d'un autre produit de l'alimentation, le sucre, par l'impôt et la douane, était également au programme du libéralisme. En 1844, dans un article fourni à un journal local et non repris dans ses *Œuvres complètes*, Frédéric Bastiat avait insisté sur le caractère crucial de cette question. « Après les céréales, écrivait-il, dont le monopole constitue le privilège aristocratique, le plus important c'est le sucre, qui est comme la clé de la voûte du monopole colonial. C'est en effet sur l'exclusion de tous les sucres étrangers que l'Angleterre, comme la France, a fondé la prospérité de ses colonies. » (*Sentinelle des Pyrénées*, 2 juillet 1844) Dans le *Libre-Échange*, tant lui-même que son ami Gustave de Molinari s'ingénierent, par l'apologue ou par un entretien familial, à enseigner que si le sucre est une denrée si peu à la portée du peuple, c'est à cause du protectionnisme, qui renchérit le sucre national sous le prétexte de le protéger contre la concurrence étrangère. (nos des 31 octobre 1847 et 13 février 1848). Un siècle auparavant, les libéraux français paraissaient moins émus par la cherté du sucre ; mais c'est qu'un autre combat, plus important, dominait chez eux. S'il était prouvé que la culture du sucre par des hommes libres serait plus onéreuse que celle accomplie par des esclaves, professait Dupont de Nemours, « il faudrait se résoudre à payer le sucre plus cher, ou même à s'en passer, plutôt que de violer si cruellement les droits de l'humanité. » (*Éphémérides du Citoyen*, 1771, vol. IV)

Parmi les boissons, enfin, le vin a toujours occupé en France une place spéciale, et la mode du café, à en croire quelques écrivains, n'a pas été entièrement bénéfique pour le pays. (C. Comte, *Traité de législation*, 1827, t. II, p. 264 ; Y. Guyot, *Lettres, etc.*, 1885, p. 307). Mais l'alternative du futur, recommandée par un usage étendu parmi les nations les plus prolifiques du globe, c'est peut-être le thé ; mais il n'est pas certain que les Français s'y habituent. (P. Leroy-Beaulieu dans la *Revue des Deux-mondes*, t. 98, 1890, p. 650)

Comparé aux hommes de notre temps, les libéraux classiques français ne mangeaient ni les mêmes plats, ni aux mêmes heures. Pour autant qu'on puisse en juger, et les malades mis à part, la plupart sont des bons vivants, auxquels les médecins doivent fréquemment recommander la retenue, et de l'exercice. Ils

savent apprécier l'excellence, soit des produits, soit des préparations, et en voyage à travers le monde ils ont l'occasion de regretter les délices de la cuisine française.

ALLEMAGNE, ALLEMANDS. Les rapports de la tradition libérale française avec l'Allemagne et les Allemands s'échelonnent sur plusieurs périodes historiques distinctes et se présentent sous des couleurs variées. Au XVIII^e siècle, l'Allemagne voit la mise en application attentive des principes physiocratiques dans le duché de Bade. Cinquante ans plus tard, l'inspiration change de camp, y ayant longtemps séjourné, se mettent à vanter les richesses de la littérature allemande, encore dédaignée de l'autre côté du Rhin. Enfin, la seconde moitié du XIX^e siècle voit l'épanouissement d'une tradition socialiste et collectiviste, dont Marx, Lassalle, Schœffle, sont les grands représentants, et qui donne le texte à une réfutation en règle de la part des libéraux français.

[Les physiocrates et le margrave de Bade.] On ne doit pas perdre de vue, pour comprendre les faits de la première période, que la physiocratie ne fut pas une mode seulement française, mais européenne. En Écosse, Adam Smith disposait d'une connaissance approfondie de l'œuvre collective des physiocrates, dont les principaux ouvrages trônaient dans sa bibliothèque, et il choisit d'abord de dédier son livre, la *Richesse des Nations*, à leur maître François Quesnay. À travers toute l'Europe — en Italie, en Suisse, et jusqu'en Pologne — on comptait des lecteurs attentifs, et même des disciples.

Ce ne fut pourtant que sur le petit théâtre du duché de Bade, en Allemagne, que des élèves de la physiocratie parvinrent à mettre ses principes en application. Là, le margrave Carl Friedrich et l'économiste Johann August Schlettwein introduisirent une réforme fiscale et adoptèrent la liberté du commerce des grains conformément aux enseignements français. Schlettwein était un homme cultivé qui avait voyagé en Italie, en France, aux Pays-Bas, en Angleterre ; il lui en était resté un esprit vaste et profond, ainsi que des connaissances variées qu'il mettait au service du margrave, dont il administrait les domaines. Il s'était converti avec enthousiasme à la physiocratie.

Schlettwein enseigna au margrave les idées du groupe de Quesnay, et ce avec un certain bonheur ; mais le margrave, sans plaintes envers ce maître, en voulu bientôt d'autres, et il entra en correspondance avec le marquis de Mirabeau, l'un des principaux maîtres à penser de la physiocratie, et sans doute alors le plus célèbre. Acquis aux nouvelles idées françaises et ayant l'intention d'en expérimenter l'application dans quelques villages de son duché, il demandait modestement conseil. Car en politique avisé, et père de ses peuples, le margrave de Bade n'entendait pas

bouleverser des situations modestes et honorables en appliquant aveuglément des théories qu'il ne connaissait peut-être encore que trop superficiellement. Aussi, après avoir exposé son projet fiscal, consistant en un impôt unique fixé sur le produit net des terres, il indiquait : « Comme je n'aime pas à faire ce qui peut leur être désagréable en choquant des préjugés reçus depuis longtemps, à moins que je n'y voie évidemment leur propre intérêt, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me dire si vous trouvez qu'une telle loi serait avantageuse à mes sujets et surtout conforme à leur propriété foncière, à laquelle je ne me crois pas autorisé de pouvoir déroger en aucune manière... Les sentiments que le public vous connaît, Monsieur, me font espérer que vous ne me refuserez pas la satisfaction de vouloir m'instruire sur des matières qui peuvent intéresser un certain nombre d'humains, nos frères. Vous donnerez par là encore plus d'étendue aux lumières de la science économique en montrant qu'elle est applicable à tous les cas et à toutes les circonstances. Cette science sublime faite par l'auteur de la nature pour tous les climats et pour toutes les nations, pour le bonheur du genre humain, mon peuple et moi nous prendrons part aussi à ce bonheur, et ce sera à vous, Monsieur, et à vos sublimes coopérateurs à qui nous devons la reconnaissance éternelle de nous avoir guidés dans le chemin de l'ordre naturel, tracé par la main créatrice de notre divin législateur. » (Lettre du 22 septembre 1769 ; Carl Knies, *Carl Friedrichs von Baden brieflicher verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, 1892, t. I, p. 4-5)

Dans sa réponse, Mirabeau maintenait logiquement ses principes et ajoutait quelques recommandations pratiques, comme celle d'évaluer le produit net en recourant au prix d'achat des terres, ou de recourir à une échelle fixe : un impôt d'un trentième pour les terres de troisième qualité, d'un vingtième pour celles de deuxième qualité, et d'un dixième pour celles de première qualité. Conscient qu'il s'agissait là d'une opportunité historique d'appliquer les idées du groupe des physiocrates, dont il avait été un grand artisan, Mirabeau insistait avec son habituel excès de zèle pour inciter le margrave de Bade à persévérer dans la voie des réformes. Grâce à ses vues éclairées et ses efforts vraiment bienfaisants, assurait Mirabeau, le peuple dirigé par le margrave « l'adorerait et se lèverait la nuit pour gazonner le chemin où il devrait passer ». (Lettre du marquis de Mirabeau à Carl Friedrich, 7 mai 1774 ; C. Knies, *Carl Friedrichs*, etc., t. I, p. 78) Les paysans, surtout, le tiendraient en admiration et s'avoueraient fiers « d'habiter la terre heureuse devenue le berceau de l'ordre économique et social de toute la Germanie. » (Lettre du 1^{er} janvier 1773 ; C. Knies, t. I, p. 68)

En avril 1770, une première expérimentation eut lieu dans le petit village de Dietlingen ; on la jugea positive, remarquant que des habitants des communes voisines, devant le spectacle de ces améliorations sou-

daines, demandaient à passer eux aussi au nouveau système. Une application plus générale en devenait possible ; mais les fonctionnaires en place, formés dans des principes contraires, montraient de la répugnance à en être les agents. C'est ce qui incita le margrave de Bade à recourir aux services d'un physiocrate français. Il eût voulu enrôler Mirabeau lui-même dans cette affaire, mais devant l'impossibilité de l'en convaincre, il lui demanda un suppléant. Mirabeau nomma Charles de Butré.

Malheureusement, cet homme chargé de préparer la grande réforme se montra très impropre à la tâche. Paresseux, et incapable de réaliser la mission qui lui était confié, il compliqua plus les affaires du margrave qu'il ne les aida. Des années après le début de son travail dans le duché de Bade, l'un des ministres lui fit parvenir une lettre très dure, critiquant la médiocrité de son travail, depuis si longtemps engagé. « Vous avez fait les calculs de 58 villages ; nous n'en sommes donc qu'à la grande huitième de notre travail, qui est de nature à ne pas pouvoir être fait, qu'en temps (sic) que nous pourrions refondre la totalité du margraviat. Et encore ces 58 villages sont calculés sans que je puisse jamais parvenir à savoir comment... Vous vous souviendrez que je vous ai demandé tout l'été passé, et cela deux heures par jour, pour m'instruire à fond de ce que vous aviez fait. Vous êtes persuadé, et de reste, que sans cette marche préliminaire, nous n'arriverons jamais au but, ne fut-ce que pour me mettre à même de répondre à toutes les objections. » (Lettre du baron d'Edelsheim, 4 mars 1789 ; Rodolphe Reuss, *Charles de Butré d'après ses papiers inédits*, 1887, p. 101-102)

Charles de Butré n'était pas l'homme de la situation. Son esprit, disait Mirabeau, qui pourtant l'avait recommandé, était « toujours susceptible d'exaltation », et il savait mal le contenir, de sorte que malgré une bonne volonté certaine, il pouvait aisément devenir « inutile et scandaleux ». (Lettre à Carl Friedrich, 17 août 1776 ; C. Knies, t. I, p. 91.)

Pour affermir le mouvement des réformes, le marquis de Mirabeau eût été d'avis de recourir à l'instruction du peuple, afin de gagner au moins son adhésion. « Avant tout et pour fonder un régime durable et indépendant des qualités personnelles des administrateurs », soutenait-il, « il faut que le peuple soit instruit. Le peuple n'est brutal et absurde qu'à force d'habitude d'être forcé de l'être pour supporter son état d'asservissement... Tous, si nous devenons un jour humains, sauront lire, écrire et l'arithmétique, tous enfin devraient d'ici à dix ans voir affichés dans les écoles, les sacristies, les hôtels de ville, etc., le tableau économique et sa triple distribution des dépenses, ne fut-ce que comme un objet de culte terrestre et une amulette contre la maladie épidémique d'inhumanité. Alors, Monseigneur, ils sauront ce que c'est que l'impôt, combien leur importe l'impôt ; nul homme ne craint la dépense d'étayer la poutre, sans

Allemagne, Allemands

laquelle le bâtiment l'écraserait. » (Lettre sans date [1769] ; C. Knies, t. I, p. 17) Cette « instruction générale et universelle », Mirabeau demandait que le margrave l'établît « aux frais du public », et la rendît obligatoire. Il faudrait donner pour cela un édit, continuait-il, et « qu'à partir du jour de sa date, tout enfant né postérieurement à cette époque qui, de quelque pays qu'il revînt, ne serait pas instruit de ces trois choses [lire, écrire et l'arithmétique], apporterait de droit à sa famille la peine d'une amende dite, supposé que cette famille fût en état de la payer et l'eût été, par conséquent, d'émanciper son enfant ». (Lettre du 20 août 1772 ; C. Knies, t. I, p. 66)

Il est vrai que le succès des expérimentations du margrave de Bade dans le village de Dietlingen n'était pas sans nuance. De nombreux paysans, loin de « gazonner » le chemin sur lequel il passait, exprimaient leurs plaintes. L'économiste allemand Schlettwein conseillait de poursuivre l'opération, le margrave hésitait. Le physiocrate Dupont (de Nemours), qui était entré également en correspondance avec le margrave, et qui bientôt se rendrait sur place, critiquait la méthode de l'application ciblée sur quelques villages, en guise d'essai et de préparation. « Commencer par manière d'épreuve sur un, deux ou trois villages isolés, comme l'a fait M. Schelettwein », soutenait-il, « c'est s'exposer, ou à faire le sacrifice d'une trop grande partie du revenu nécessaire au service public, ou à tromper le peuple et soi-même, et à révolter tous les esprits ; car on promet la liberté du commerce, mais on ne peut pas la donner à un village circonscrit par d'autres qui n'en jouissent pas. Pour commercer il faut être deux ; et en vain serais-je libre, si les seuls hommes dont l'entremise m'est indispensable pour jouir de ma liberté demeurent enchaînés. » (Hausfideikommiss des Hauses Baden, HS-468, f° D11 ; G. M. Landgraf, *Studien zur aufgeklärten Reformpolitik Karl Friedrichs von Baden*, 2008, p. 257.)

Finalement, le projet de réforme fut abandonné, et Schettwein quitta son poste auprès du margrave de Bade. Ce fut un véritable échec pour la physiocratie allemande, qui était le centre le plus actif et le plus prometteur de l'école de Quesnay hors des frontières de l'hexagone.

Toutes ces discussions illustrent aussi, à leur manière, la difficulté de réformer. La physiocratie, pas plus qu'aucun autre avatar du libéralisme, n'est construite pour rester dans les livres, et pourtant sa mise en pratique est loin d'être évidente. Face à la stratégie de Schlettwein, qui est celle de la mise à l'essai prudente dans un ou deux villages spécifiquement choisis, s'oppose celle de Dupont de Nemours, d'attendre la possibilité d'une application à l'échelle de la nation, mais aussi celle de Mirabeau, de tâcher de convaincre préalablement les masses sur lesquelles le remède doit porter. Ce débat entre ces différentes stratégies n'a pas

cessé d'être actuel, et on l'examinera encore à l'article *Réformes-Réformer*.

[B. Constant, G. de Staël et la littérature allemande.] La beauté et la grandeur de la production intellectuelle, et en particulier littéraire, venue d'Allemagne, fut un objet d'admiration pour plusieurs générations de libéraux français, qui au reste en décelèrent assez bien les causes. Dans ses *Réflexions sur la tragédie de Wallstein et sur le théâtre allemand* (1809), Benjamin Constant fait remarquer avec beaucoup d'à-propos comment, à la suite du traité de Westphalie (1648), l'empire germanique se divisa en un grand nombre de petites souverainetés particulières, dont il découla une lutte d'émulation très bénéfique. « De cela seul que trente millions de sujets se trouvèrent répartis sous un assez grand nombre de princes, indépendants les uns des autres, et dont l'autorité, sans bornes en apparence, était limitée de fait par la petitesse de leurs possessions, il résulta pour ces trente millions d'hommes une existence ordinairement paisible, une assez grande sécurité, une liberté d'opinions presque complète, et la possibilité, pour la partie éclairée de cette société, de se livrer à la culture des lettres, au perfectionnement des arts, à la recherche de la vérité. » (*O. C.*, t. III, p. 580-581) Constant avait de ceci une expérience personnelle. À quatorze ans, son père l'avait envoyé étudier à Erlangen, et après un passage à Édimbourg, en Écosse, il était revenu en Allemagne, à la cour de Brunswick, pour y occuper un poste de gentilhomme de la Chambre (*Kammerjunker*). Quand il s'installa finalement à Paris, dans le déchaînement de la Révolution française, il était convaincu de la valeur de la littérature allemande. « Les lumières, depuis vingt ans, ont fait en Allemagne d'étonnants progrès », expliquait-il alors. « Toutes les questions d'économie politique, de législation, d'ordre social, ont été traitées avec une exactitude infinie et une liberté sans bornes. » (*Le Républicain français*, 22 août 1796 ; *O. C.*, t. I, p. 409)

Contrairement à B. Constant, Germaine de Staël connut d'abord assez mal l'Allemagne. Elle découvrit ces auteurs et s'engoua pour la figure de Goethe lors de la préparation de son traité *De la littérature* (1800). Dans *Delphine* (1802), elle appelait de ses vœux le travail d'un « un homme de génie », qui s'enrichirait de la culture allemande pour la partager à ses compatriotes français, pour les convaincre enfin « qu'il y a des ouvrages en Allemagne où les idées sont approfondies, et les sentiments exprimés avec une énergie nouvelle ». (*O. C.*, série II, t. II, p. 9) Quelques années plus tard elle endosserait elle-même ce rôle.

« Les nations doivent se servir de guides les unes aux autres », disait-elle, « et toutes auraient tort de se priver des lumières qu'elles peuvent mutuellement se prêter... On se trouvera donc bien en tout pays d'accueillir les pensées étrangères ; car dans ce genre, l'hospitalité fait la fortune de celui qui reçoit. » (*De*

l'Allemagne, chap. XXXI ; *O. C.*, série I, t. III, p. 541) C'était un programme intellectuel européen, pour ne pas dire cosmopolite, qui mettait les principes du libre-échange en application. À un plus petit niveau, G. de Staël continuait aussi son opposition à Napoléon, d'une manière détournée et habile ; car cette Allemagne qu'il avait placé sous sa domination, pensait de manière indépendante ; elle donnait des leçons aux Français, tandis qu'elle ne devait plus qu'en recevoir : aussi ce livre était-il qualifié d'« anti-français » par l'Empereur, qui le fit interdire.

[Le socialisme allemand.] Si au début du XIX^e siècle d'authentiques libéraux, en phase avec la germanophilie ambiante, regardaient encore vers l'Allemagne pour scruter le futur de la création artistique et littéraire, au fur et à mesure cette potentialité s'érode. À la fin de sa vie, Tocqueville se rend en Allemagne pour y étudier les restes de l'Ancien régime, dont la France ne lui fournit plus que des archives et des souvenirs d'octogénaires. Là-bas s'impose aussi une école de nouveaux philosophes, aux idées nébuleuses et absolues. Ils se disent avancés, parlent de progrès, mais en vérité ils reculent.

Je me contenterai de donner quelques indications sur ces développements ; car cette question appartient à l'article *Socialisme*.

En moins d'un demi-siècle, l'Allemagne s'imposa comme la terre classique du socialisme. Les masses s'y convertissaient, les intellectuels l'avaient adopté, et les hommes politiques y prêtaient les mains, soit conviction soit manœuvre politique. C'était au point de dire que dans les usines, les machines elles-mêmes étaient socialistes. (*Journal des économistes*, octobre 1891, p. 145)

Les idées socialistes, communistes, collectivistes, qui venaient d'Allemagne, ont été habilement battues en brèche par les libéraux français. Plusieurs d'entre eux avaient, pour conduire cette réfutation, d'admirables prédispositions. Maurice Block (1816-1901), un fidèle du *Journal des économistes*, qui consacra une étude approfondie du socialisme allemand dès avant la traduction française du *Capital*, avait rencontré plusieurs fois Karl Marx à Paris, vers 1844, avant de le perdre de vue. (*Les théoriciens du socialisme en Allemagne*, 1872, p. 7) Pas encore naturalisé, mais déjà occupé dans l'administration, Block évoluait alors dans ce milieu allemand avec une extrême aisance.

La ville de Berlin, où Block était né, accueillit plus tard Paul Leroy-Beaulieu, alors étudiant. Au cours de la décennie 1880, époque au cours de laquelle il publia deux études critiques sur les idées socialistes allemandes — *Le Collectivisme* (1884) et *l'État moderne et ses fonctions* (1889) —, Leroy-Beaulieu était encore capable d'écrire de longues lettres en allemand. (Voir les Archives du château de Cazilhac, dans l'Hérault, lettres à sa femme des 27 août 1886, 20 et 21 août 1890.) Ayant baigné dans cet environnement intel-

lectuel, il était fait pour le comprendre. Tout un ensemble de causes, d'après lui, avaient donné naissance à l'idolâtrie de l'État qui caractérisait le socialisme allemand : « de vieilles traditions historiques ; une tendance naturelle à la philosophie allemande ; le désir chez les économistes d'innover sans grands frais d'imagination et de former une école nationale en opposition à l'école anglaise et à l'école française ; enfin le prestige des triomphes de la monarchie prussienne, la plus étonnante machine administrative qui ait jamais existé. » (*L'État moderne et ses fonctions*, 1890, p. 14)

Capables de lire les ouvrages originaux, ces deux auteurs y constataient une obscurité plus grande encore que dans la traduction française. Le texte allemand possédait aussi plus d'acrimonie, de force mordante, qui par égard pour le public disparaissaient fréquemment en passant d'une langue à l'autre. Ces caractères rendaient d'autant plus frappante l'absence presque totale de programme positif chez ces auteurs, lesquels, après avoir fait œuvre de destructeurs tout à leur aise, s'avéraient bien incapables de décrire le système pratique qu'il fallait désormais établir. Aussi le socialisme allemand était-il une vraie duperie.

ALLIANCES. Si malgré des différences de sensibilité et d'opinion les auteurs de la tradition libérale française font corps devant l'histoire et sont capables à l'occasion d'unir leurs efforts, c'est que ce courant est proprement une famille, où les principes se transmettent par filiation. Il existe, chez les libéraux, de véritables dynasties, surtout au XIX^e siècle, époque classique des stratégies bourgeoises. Sur plusieurs générations, les Passy et les Say collaborent au *Journal des économistes*, à la Société d'économie politique et à l'Académie des sciences morales et politiques. Les descendants du marquis de La Fayette se retrouvent à travers une série de ramifications dans les arbres généalogiques de Destutt de Tracy, Gustave de Beaumont, ainsi que plusieurs figures plus mineures. Les Broglie se sont déjà mêlés aux d'Argenson quand Albertine de Staël, fruit de l'union prétendue de Germaine avec Benjamin Constant, s'y allie en épousant Victor. Louis Wolowski a vu sa sœur épouser Léon Faucher, sa fille s'allier aux Passy, et sa cousine se marier à Émile Levasseur ; à l'Institut ou à la Société d'économie politique, il pouvait légitimement se sentir en famille ; malgré son libéralisme de juriste, il y évoluait à l'aise. Charles Comte est le beau-fils de Jean-Baptiste Say, Paul Leroy-Beaulieu celui de Michel Chevalier ; enfin Joseph Garnier et Adolphe Blanqui sont beaux-frères.

La trajectoire solitaire de certaines personnalités libérales de premier plan s'explique souvent par leur non-appartenance à ces grands réseaux.

ALSACE. Après le rattachement de cette région de France à l'empire germanique, à la suite de la défaite de 1870, la question de son avenir a mobilisé les libéraux français. Au point de vue théorique, leur position a toujours été claire : l'assentiment des peuples est une condition nécessaire à leur englobement dans une communauté politique. « Ni la communauté d'origine, de langue ou de religion, ni les accidents historiques, ne peuvent lier les hommes pour jamais, sans leur consentement, d'une manière légitime », écrivait Courcelle-Seneuil avant cette guerre. « Lors donc qu'on dit en Allemagne que les Alsaciens, étant d'origine allemande, ont naturellement partie de la nation allemande, on soutient une énormité. Lors même que la nation allemande existerait, les Alsaciens auraient parfaitement le droit de s'en séparer si les lois et institutions de la France leur plaisaient mieux que celles de l'Allemagne. Ne sont-ils pas hommes avant d'être Français ou Allemands, et, comme hommes, n'ont-ils pas le droit de se réunir politiquement de la manière qui convient le mieux à leurs opinions et à leurs intérêts ? » (*Journal des économistes*, février 1866, 191-192)

L'annexion créait toutefois une situation sans précédent. En attendant que les sains principes soient reconnus, comme sans doute ils le seraient un jour, dans quels termes devait-on résoudre la question alsacienne ? Pour Frédéric Passy, l'urgence était de traiter pacifiquement, en hommes raisonnables. Si l'on voulait éviter de violer la libre détermination des peuples, et si en même temps on voulait faire taire les partisans de la revanche, il fallait absolument discuter et s'entendre, sauf à risquer « quelque conflagration suprême », qui fasse couler le sang et apporte la ruine et la banqueroute totale de l'Europe. (*Le Siècle*, 27 mai 1895.) Mais le double pacifisme, théorique et pratique, des auteurs libéraux français, fut incapable d'arrêter le flot des passions.

AMÉRIQUE, AMÉRICAINS [ÉTATS-UNIS]. Traditionnellement vantés comme des modèles de libéralisme, l'Amérique et les Américains ont surtout été traités élogieusement par les libéraux qui n'en avaient qu'une connaissance de seconde main. Ceux qui, à différentes époques, ont voyagé aux États-Unis — Volney en 1795-1798, Beaumont et Tocqueville en 1831-1832, Molinari en 1876 et 1880 — sont revenus désabusés. Malgré des occasions innombrables et faciles, Dupont (de Nemours) reste le seul à s'y être installé durablement.

[Vocabulaire] On peut regretter que l'histoire et la langue aient entériné une corruption dans le vocabulaire, et qu'on ne puisse décemment publier cet article à la lettre E, en parlant des États-Uniens et de leur pays, à l'instar des Italiens qui disent proprement *statunitensi* et non *americani* : et cela d'autant plus que ce détournement a autorisé les glissements les plus pernicious et les plus coupables, comme cette fameuse

doctrine Monroe qui prétendit réserver subrepticement l'Amérique (le continent) aux Américains (les États-Uniens). (Michel Chevalier, *L'expédition du Mexique*, 1862, p. 82 ; Édouard Laboulaye, *Histoire politique des États-Unis*, vol. I, 1855, p. 62) Quoique validé en partie par l'usage, ce vocabulaire a toujours créé des confusions déplorables, culminant lors de la guerre de Sécession et les années qui la suivirent : ainsi, après avoir raconté les plaintes, les errements et quelques-unes des innovations constitutionnelles des « Américains du Sud » (des États confédérés) dans son grand cours d'histoire politique des États-Unis, Édouard Laboulaye se mobilisait pour recueillir des fonds pour l'Amérique du Sud proprement dite, rudement touchée par des tremblements de terre, devant un auditoire peut-être perplexe. (*Histoire politique des États-Unis*, vol. 2, 1867, p. 62 ; Conférence du 24 février 1868 à la salle Herz). Devant l'importance historique du terme Amérique — lequel, quoique délaissé par Volney, Molinari et bien d'autres, trône en tête du chef-d'œuvre de Tocqueville — je me résigne à cet usage. L'emploi aveugle des termes couramment employés par les Américains pour qualifier certaines parties de leur population historique, dont il sera longuement question dans cet article, s'avère plus difficile. À l'évidence, « Indiens » fait de la peine à employer, et Volney a eu raison de le proscrire, le qualifiant de « bizarre », avec de bonnes raisons (*Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, 1803, t. II, p. 422) : je le réserverai pour l'article qui sera relatif au peuple qui habite au nord du Gange. Autochtone, indigène, aborigène, conviennent davantage : il resterait à choisir. J'opte ici pour « indigènes », déjà employé dans le même sens dans l'article *Algérie*. Le terme de « natif d'Amérique » (*native American*), aujourd'hui le plus courant de l'autre côté de l'Atlantique pour qualifier les indigènes, n'a pas de base solide, et n'est le fruit que d'une mode que j'espère passagère. Il y a un siècle seulement, *native American*, aux États-Unis même, avait un sens tout à fait contraire, comparativement plus valable : dans la controverse agitée par les opposants à l'immigration, il signifiait l'homme né aux États-Unis, par opposition à l'immigrant né ailleurs, en Europe ou en Asie. On retrouve la trace de ce vocabulaire dans un livre assez représentatif de ce courant de pensée, alors assez puissant : *Un-American Immigration: Its Present Effects and Future Perils* (1894), par Rena M. Atchison. La population issue d'Europe est européenne ; la dire « caucasienne » ou « blanche » n'est pas opter pour la simplicité ni pour la rigueur. Les qualificatifs de race ou de couleur n'ont jamais été dans l'esprit du libéralisme, et toutes les teintes sont dans la nature. (Voir *Race-Racisme*.) Mais comme l'histoire des États-Unis, l'esclavage et le racisme se présentent sur notre chemin, il convient d'adopter un terme pour qualifier cette collection d'hommes « rebut de la société, parce

qu'ils ont les cheveux crépus et la peau noire », comme l'écrit le même Volney (*Les ruines, ou méditation sur les révolutions des empires*, 1799, p. 32-33). Le terme « Afro-Américain » (*African American*) est une hérésie dont l'imprécision doit blesser les Maghrébins, notamment, qui d'un mot se voient exclus du continent africain où ils sont nés et où ils ont vécu depuis plus longtemps que les Américains même sur le leur. Nègre ne saurait convenir, quoique les Espagnols se contentent de Negro, n'ayant pas d'autre mot pour Noir ; d'ailleurs ce terme est d'avance retiré des services informatiques modernes, pour peu qu'ils soient américains : car ayant honte de leur histoire, ils nous imposent de goûter comme eux leur propre amertume, et nous sommes forcés de subir la manifestation de leur repentance. (Mais peut-être est-ce dans l'ordre : qu'un criminel ait la conscience tranquille et passe de belles nuits, nous ne le concevions pas.) Dans les écrits des plus fervents abolitionnistes, Nègres et Noirs s'emploient indistinctement, sans peur de faire offense. Mais cette peur me tient avec raison, et je garde Noirs.

[Objectifs de cet article.] On pourrait citer l'opinion des libéraux français sur toutes les choses américaines, dans la confrontation permanente qu'ils ont entretenue avec cette nation étrangère et avec ses institutions. Mais d'abord, ne composant ici qu'un article, et non un ouvrage historique complet sur ce thème, des bornes plus étroites s'imposent à moi ; de plus, une discussion approfondie sur les banques libres aux États-Unis, par exemple, aura davantage sa place à l'article *Banques*, que partout ailleurs.

L'Amérique présente d'ailleurs des sujets suffisamment vastes, plus essentiels et même plus neufs, à expliquer correctement. D'un côté, les États-Unis sont posés en idéal par plusieurs générations de libéraux français, et cette Amérique de papier doit nous arrêter. La force de l'exemple américain, chez les auteurs qui en traitent sans la connaître directement, doit être mis en regard des critiques qui demeurent chez eux, sur le traitement des indigènes, sur l'esclavage des Noirs, comme sur bien des aspects des institutions et mœurs américaines. Et puis, un petit nombre de libéraux français ont franchi l'Atlantique et étudié l'Amérique par eux-mêmes : ce fut, dans les différents cas qu'on peut documenter, une déception amère, dont il faut retrouver le sens.

[De quelle Amérique il est question.] Il est à peine nécessaire d'indiquer dans un ouvrage historique comme ce Dictionnaire, que je ne me fais pas ici le censeur d'une grande nation contemporaine, que je ne prétends pas juger, et que je n'ai pas davantage visité que les autres pays dont je traite. L'Amérique dont il est question ici est essentiellement une donnée historique, qui diffère sans doute en beaucoup de points de la réalité présente.

En 1776, New York n'a pas 30 000 habitants, et Georges Washington conduit des opérations militaires sur les hauteurs de Harlem (*Harlem Heights*). Turgot et les physiocrates, qui suivent attentivement ces développements, reçoivent des informations vieilles de deux à trois mois, à cause de la durée de la traversée. (*Œuvres de Turgot*, vol. V, correspondance avec Dupont (de Nemours) ; Le Trosne, *Réflexions politiques sur la guerre actuelle de l'Angleterre avec ses colonies et sur l'état de la Russie*, janvier 1777.) La ville capitale, à laquelle Washington a donné son nom, se trouvait d'abord au centre même du pays, et non à l'exacte extrémité comme aujourd'hui ; peu à peu il allait falloir compter avec ces États nouveaux et vides, dont les noms devaient rester longtemps ignorés des Français, et que Laboulaye présentait comme les berceaux d'une prospérité future, à l'image d'une ville à naître au Puget-Sound (Seattle), « qui sera un jour », disait-il, « l'entrepôt du commerce de l'Europe et de l'Asie, et la rivale de New-York » (*Histoire politique des États-Unis*, etc., 1855, p. 61). À l'époque où Volney visite le pays, (1795-1798), il ne compte que cinq millions d'habitants ; ils seront douze millions trente ans plus tard, à l'époque de Beaumont et de Tocqueville. Alors (1831), Brooklyn n'est encore qu'un petit village. « On va de New York à ce village, qui se nomme Brooklyn », raconte Beaumont, « sur un bateau à vapeur qui constamment va et vient, et fait le service de cette distance comme une voiture publique fait celui d'une route, à des heures réglées et moyennant un prix fixe » (Lettre à son père du 29 juin 1831 ; *Lettres d'Amérique*, 1973, p. 68). La découverte de ce pays aux bornes plus étroites — l'Amérique de Tocqueville ne compte que vingt-quatre États — était encore facilitée par les procédés rudimentaires de la douane et de l'administration, dont les voyageurs sont ravis. « De quelques parties du monde qu'on arrive dans les États-Unis, on peut entrer dans tous les ports et villes principales, y séjourner, et voyager autant de temps qu'on veut, dans toutes les parties du pays, sans que jamais aucun officier public s'informe qui vous êtes, et quels sont les motifs qui vous ont amené. » (F.-A. Michaux, *Voyage à l'ouest des monts Alléghanys, dans les États de l'Ohio, du Kentucky*, etc., 1808, p. 211) « On débarque dans ce pays, on y séjourne, on y voyage sans passeport », écrit Édouard de Montulé un peu plus de dix ans plus tard. « Arrivé sans autre bagage que celui dont vous êtes couvert, vous n'avez qu'à sauter à terre, et personne ne s'informe des motifs qui vous amènent ». (*Voyage en Amérique*, t. I, 1821, p. 19.) Cette politique séduisait les libéraux français et s'accordait parfaitement avec leur détestation des passeports, souvent manifestée dans leurs écrits (voir notamment B. Constant, *Œuvres complètes*, t. III, p. 334 et 346 ; C. Comte, *Traité de législation*, t. III, 1827, p. 44, et l'article *Passeports* de ce dictionnaire). Elle sera rappelée par Gustave de Beaumont en 1854 comme un signe de supériorité

Amérique, Américains [États-Unis]

et de liberté dans son étude comparée de la Russie et des États-Unis (*Revue des Deux-Mondes*, janvier-mars 1854, p. 1169). Venu en 1876, Gustave de Molinari — un autre adversaire des passeports — ne put jouir des mêmes avantages, et il eut à subir l'inspection du médecin de la quarantaine sanitaire, avant de passer « une heure » à se mettre en règle avec la douane, car « la visite des bagages n'en finit pas ». (*Lettres sur les États-Unis et le Canada*, 1876, p. 23) Voyageant au même moment, son collègue du *Journal des économistes*, Charles Limousin, raconte que « la première impression qu'éprouve l'Européen, particulièrement le Français, en arrivant en Amérique, est une impression de répulsion », parce que la douane a des procédés extrêmes et qu'elle demande à tout arrivant, ne connût-il pas même la langue, de répéter en anglais une formule qui atteste qu'il fait une déclaration exacte. (*Journal des économistes*, février 1877, p. 251-252) Leur expérience américaine, bien que plus tardive, doit cependant être entendue comme historiquement datée : preuve en est cette étonnante visite au Capitole : « inutile de dire qu'il n'est pas nécessaire d'en demander la permission », marque Molinari. « Nulle part on n'aperçoit de gardiens ni de sentinelles, et toutes les portes sont ouvertes ». (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 91) Ce qu'on offre ici, par conséquent, n'est rien d'autre qu'un récit historique. Quant à la vérité de l'aphorisme de Tocqueville, « que les nations, comme les hommes, indiquent presque toujours, dès leur jeune âge, les principaux traits de leur destinée » (*Démocratie en Amérique* I (1835), II, x ; *O. C.*, t. I, vol. I, p. 425), je n'ai pas les moyens de la juger.

[Retour sur la construction historique de l'idéal américain] Pour bien saisir la portée et la signification de cette idéalisation de la lointaine Amérique, jointe à la désillusion individuelle et collective des voyageurs, remontons quelque peu dans le temps : c'est le moyen de comprendre comment le mythe américain s'est construit.

Les mythes naissent de l'ignorance et ne se dissipent que lentement à la lumière. Qu'un pays situé à l'autre bout de la terre, et qu'on ne peut rejoindre que par un trajet par bateau de plusieurs semaines, en vienne à être représenté de manière peu fidèle, cela ne doit pas nous surprendre. Ceux qui font l'effort du voyage n'ont pas toujours le temps et les compétences pour bien juger le pays, et ceux qui ne se reposent que sur des récits extérieurs peuvent aisément être trompés. Certains temps semblent, au surplus, assez propices à l'enthousiasme, et il y a en particulier dans la société française du XVIII^e siècle, en avance par la pensée et en retard par les institutions, la tentation naturelle de trouver quelque part une nation modèle qui puisse faciliter et accompagner la transformation des idées en faits. « Le genre humain avait perdu ses titres », écrit Condorcet, « Montesquieu les a retrouvés

et les lui a rendus. Mais il ne suffit pas qu'ils soient écrits dans les livres des philosophes et dans le cœur des hommes vertueux, il faut que l'homme ignorant ou faible puisse les lire dans l'exemple d'un grand peuple. L'Amérique nous a donné cet exemple. » (*Influence de la révolution de l'Amérique sur les opinions et la législation de l'Europe*, 1786, p. 13) À ce niveau, le mythe est un accoucheur des réalités. Dans des temps de despotisme, il fonctionne encore à un autre niveau : il permet de travailler des idées proscrites et d'évoquer un idéal refusé présentement chez soi. « Les hommes que la lecture des livres philosophiques avait disposés en secret à l'amour de la liberté », raconte ailleurs le même Condorcet, « se passionnaient pour celle d'un peuple étranger, en attendant qu'ils pussent s'occuper de recouvrer la leur, et saisissaient avec joie cette occasion d'avouer publiquement les sentiments que la prudence les avait obligés à tenir dans le silence. » (*Éloge de Franklin*, 1791, p. 64-65) Du fait de ces deux objectifs simultanées, la prétention au réalisme disparaît : il est même douteux qu'on y vise. Ainsi, le modèle du quaker américain proposé par Voltaire dans ses *Lettres philosophiques* (1734) « est moins un phénomène historique digne d'examen, qu'une représentation symbolique de ce qu'il défend pour la France. » (D. Echeverria, *Mirage in the West*, 1957, p. 19) De même Diderot se félicite que l'Amérique offre « à tous les habitants de l'Europe un asile contre le fanatisme et la tyrannie » (*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, II, §74 ; *Œuvres complètes*, éd. Hermann DPV, vol. XXV (Idées, VII), p. 355) : il n'en cherche pas plus loin.

Comme les religions, les mythes s'auto-entretiennent, et une explication fantastique sert de fondement à une autre ; parce que l'on consent à idéaliser l'Amérique sans la connaître, on est quitte pour quelques exagérations. Bien que les physiocrates aient aussi été capables de produire d'intéressantes critiques de l'Amérique, et bien qu'ils n'aient jamais abandonné la ferveur de leurs convictions humanistes, prises en défaut par l'esclavage des colonies, leur périodique, les *Éphémérides du Citoyen*, reproduisit fréquemment des représentations mythiques sur l'Amérique et leur donna du crédit. Sur la foi de Franklin, Dupont (de Nemours) écrit tranquillement « qu'il n'y a point d'artisan en Pennsylvanie, qui, en déjeunant, ne lise les papiers publics, et, pendant une heure après son diner, quelques bons ouvrages de philosophie et de politique. » (*Éphémérides du Citoyen*, 1771, t. XI, p. 75) La ville de New York (« la Nouvelle-Yorck ») n'est pas en reste. Nulle part ailleurs, écrit le même Dupont, « on ne trouve des femmes plus belles, même dans un âge avancé ; des hommes mieux faits et plus robustes, des génies plus élevés, des caractères plus doux, et des courages plus intrépides ». (*Éphémérides du Citoyen*, 1769, t. III, p. 76) Et quant au paradoxe que présente une nation libre qui possède

des esclaves, on trouve aisément à le résoudre : la décision des Quakers de donner la liberté à leurs esclaves est présentée dans les *Éphémérides* comme les prémisses d'une abolition générale dans les colonies, qui ne saurait tarder. (*Éphémérides du Citoyen*, 1769, t. IX, p. 172)

À la différence du mythe chinois, très en vogue au XVIII^e siècle, le mythe américain ne fonctionne alors que sur un mode confirmatif : par lui-même, il n'a rien à apprendre. Il est toutefois plus insidieux, dans la mesure où, aux récits venus de loin, s'ajoute la personnalisation de quelques hommes d'exception, que les libéraux peuvent fréquenter. B. Franklin et Th. Jefferson entretenaient des relations amicales et fréquentes avec Cabanis, Destutt de Tracy, Volney, Dupont (de Nemours), Condorcet, Chastellux, Morellet, et bien d'autres. Par leur supériorité naturelle, ils donnaient l'image d'une Amérique dirigée par des philosophes, comme une nouvelle république de Platon. À ces deux premiers noms peuvent s'en ajouter quelques autres, comme celui de John Adams, qui, dès le lendemain de son arrivée à Paris, en 1778, rencontra Turgot, ministre disgracié. (*Diary of John Adams*, 9 avril 1778 ; éd. Harvard, vol. II, 1961, p. 297)

Les conditions étaient propices pour la constitution d'un idéal et pour sa diffusion. Cependant, certains points de crispation existaient, l'esclavage des Noirs en particulier. Dans leur premier enthousiasme, les libéraux français de cette époque sont convaincus qu'il disparaîtra bientôt. « L'esclavage des nègres subsiste encore, à la vérité, dans quelques-uns des États-Unis », écrit par exemple Condorcet, « mais tous les hommes éclairés en sentent la honte, comme le danger, et cette tache ne souillera plus longtemps la pureté des lois américaines. » (*Influence de la révolution de l'Amérique sur l'Europe*, 1786, p. 13) Mais comment doit-on exactement comprendre cette formule, et tant d'autres similaires ?

[Le double degré de la censure de l'Amérique] La critique, plus privée qu'officielle, que Dupont de Nemours et Mirabeau ont engagé à l'occasion de la déclaration des droits de la Virginie, du 1^{er} juin 1776, ne possède qu'un seul niveau de lecture : il s'agit de comparer la théorie physiocratique, telle que l'un et l'autre l'entendent, avec la pratique américaine. Mais lorsque certains physiocrates présentent au public leurs opinions, le cadre change, car le public se dédouble : l'auteur cherche à populariser certaines idées en France, et à distribuer les éloges et les blâmes à une nation étrangère qui sans doute prête attention à ses observations. Dans la « Lettre au docteur Price sur les constitutions américaines » (22 mars 1778), de Turgot, la frontière entre le discours public et privé n'est pas parfaitement marquée, et la vérité de l'observation précédente n'est pas aussi frappante qu'elle peut l'être dans un autre écrit physiocratique, plus oublié : celui publié par Le Trosne en janvier 1777.

Ce texte est curieusement construit, comme le titre nous l'indique, car ce sont des *Réflexions politiques sur la guerre actuelle de l'Angleterre avec ses colonies et sur l'état de la Russie*. La brochure a deux parties assez distinctes, la première consacrée à l'Amérique, la seconde à la Russie. Ce sera un thème assez fréquent au XIX^e siècle que cette comparaison entre les deux puissances montantes, la Russie et les États-Unis, mais chez Le Trosne l'assemblage paraît contre-nature. La partie sur l'Amérique est, en apparence, un long panégyrique, avec quelques notes qui fournissent des conseils physiocratiques, par exemple sur la base à choisir pour l'impôt. Toutefois, une large partie de ces éloges est construite sur une base anticipative : Le Trosne prédit que l'Amérique agira de telle et telle manière, comme pour l'y engager. « Tandis que l'Angleterre court à sa ruine, et nous instruit par ses fautes », écrit-il par exemple, « la république des États-Unis de l'Amérique offrira à l'univers l'exemple important d'une grande nation agricole, qui va probablement se gouverner par les lois de l'ordre social ; qui établira sa prospérité sur une riche culture, soutenue par un commerce libre, qui, fidèle aux lois de la nature, n'en arrêtera l'effet par aucune institution contraire à l'intérêt de la reproduction. Aussi juste dans sa politique extérieure, que sage dans son administration, elle ne sera ni jalouse, ni ambitieuse ; elle n'entretiendra une force militaire que pour sa défense ; elle ne cherchera à s'étendre que par des défrichements, et à s'agrandir qu'au profit de l'humanité : elle ne fera d'autre conquête que celle de soumettre des déserts à la culture, et de les forcer à nourrir des hommes. Si elle ne peut réussir à civiliser les faibles restes des nations sauvages que nos liqueurs fortes ont presque détruites, elle vivra en paix avec ces hommes très susceptibles des sentiments d'attachement et de reconnaissance. Est-il à souhaiter pour elle que de proche en proche elle embrasse tout le continent septentrional ? Je n'oserais l'assurer. Un empire trop vaste devient trop difficile à maintenir ; une confédération trop étendue, et trop nombreuse, s'affaiblit, se dissout, et se sépare en autant de nations, qui deviennent jalouses et ennemies. Quelque chose qui arrive, elle occupera un espace immense, et fera de ces contrées, où il ne manque à la terre que des habitants, un des plus beaux pays de l'univers ; celui où se trouvera certainement la plus grande somme de bonheur ; celui où les hommes de toutes les contrées, chassés par la misère, par les entraves sans nombre mises aux travaux et à l'industrie, par l'intolérance, par les ravages de la guerre, par le désordre fiscal, trouveront un asile toujours ouvert. » (*Réflexions politiques sur la guerre actuelle de l'Angleterre avec ses colonies et sur l'état de la Russie*, janvier 1777, p. 8-9) Lorsque ce physiocrate nous débite de l'enthousiasme très fervent, on peut toujours se demander si derrière celui-ci ne se cache pas en vérité des conseils donnés

à un peuple qui, paraît-il, n'apprécie que les louanges. Mais lorsqu'il ouvre plusieurs champs d'interprétation, en jouant sur les trois registres parallèles — l'Amérique peut devenir ceci et cela / elle va devenir ceci et cela / elle doit devenir ceci et cela — alors il demande à être lu de manière plus critique. Il y a même plus intrigant : c'est qu'à ces réflexions ambivalentes sur l'Amérique s'ajoutent des observations sur l'état de la Russie, qui autorisent de curieux rapprochements. Tandis que Le Trosne n'a pas flétri l'esclavage dans les quelques pages consacrées aux États-Unis, dès lors qu'il s'occupe de la Russie il parle un langage beaucoup plus clair, car « dans le nombre de ses habitants, il se trouve une si grande quantité de serfs. La liberté personnelle est la première prérogative de l'homme ; elle est le fondement de la liberté civile, et sans elle, il ne peut exciter aucun des rapports de la société. Les serfs ne sont pas des sujets ; ils ne tiennent ni à l'État, ni au souverain ; ils n'appartiennent qu'à leur maître ; ils forment un patrimoine privé ; il n'existe point pour eux de patrie ; car ce n'est pas le sol qui fait les citoyens, mais les liens civils, les droits et les sentiments. Ce sera donc procurer à la nation un véritable accroissement de force et de population, que de lui incorporer un si grand nombre d'hommes qui n'en font pas encore patrie, et de les appeler d'abord à la liberté personnelle, pour les élever ensuite, par l'instruction et l'éducation, à la dignité de citoyens. Ne doutons pas que ce ne soit le vœu de Catherine. Elle connaît certainement le droit inaliénable de l'homme à la liberté de sa personne, d'où suit la propriété des biens qu'il peut acquérir : elle sait que l'esclavage l'avilit et le dégrade ; et que cet état contre nature est aussi contraire à l'intérêt social qu'à la justice. » (Idem, p. 14) Très habilement, c'est toujours à l'article de la Russie que Le Trosne se risque à indiquer la marche à suivre, selon lui, pour affranchir les serfs ou esclaves : « Il faut commencer par adoucir le sort des serfs, et soulever leurs chaînes ; il faut modifier les droits qu'on exerce sur eux, leur assurer la propriété d'une partie des fruits de leur travail, les mettre sous la protection spéciale de la loi, comme la partie la plus faible, et celle qui a le plus besoin d'appui ; leur permettre d'aspirer à la liberté, dès qu'ils pourront l'acheter, et les engager, par cette perspective, au travail qui doit leur en procurer les moyens ; multiplier les affranchissements, par l'exemple du souverain et des grands ; diriger vers cet objet l'opinion publique ; fixer un prix modéré aux compositions ; faciliter aux affranchis l'acquisition de la propriété foncière, en encourageant les défrichements ; en un mot, employer plutôt des moyens doux et insensibles, que la voie de l'autorité. Tout cela sans doute demande un temps considérable ; mais le succès de ces moyens est assuré ; il n'est besoin que d'attention sur les détails, et de patience. » (Idem, p. 15) Cela concerne la Russie : est-ce une leçon pour l'Amérique ? Un esprit aussi brillant que Le Trosne a-t-

il pu manquer ce rapprochement presque forcé ? Sans doute, au seuil de sa carrière (il est mort trois ans plus tard), il n'était pas assez novice et naïf pour ne pas s'apercevoir que ses principes généraux — tels que : « pour donner de grands produits, la terre veut être cultivée par des hommes libres et assurés de leur propriété » (Idem, p. 14) — touchaient aussi par ricochet à la question de l'esclavage américain. Preuve du moins que le discours public sur l'Amérique, à l'aube de la Révolution française, et même au-delà, n'est pas toujours d'une interprétation aussi facile qu'on le croit.

[L'éternel idéal.] Plus aisée à analyser est l'éternelle présentation de l'Amérique comme un modèle de liberté, dans le corpus des auteurs libéraux français, particulièrement au XIX^e siècle.

La principale raison de la survivance du mythe américain au cours de la première moitié du XIX^e siècle tient dans son utilité pratique, celle d'un modèle : car des théoriciens sont toujours heureux de pouvoir prouver qu'ils ne se bercent pas d'illusions, et ne sont pas des hommes systématiques qui proposent des idées chimériques. (Voir l'article *Abstractions*). Dans les écrits de Jean-Baptiste Say, de Destutt de Tracy, et de bien d'autres encore, l'américanisme tient ce rôle, et par conséquent il revêt une forme « abstraite et idéologique », et ignore superbement la réalité. (D. Echeverria, *Mirage in the West*, 1957, p. 280) L'exemple américain se retrouve, inchangé, chez Bastiat ; il s'est maintenu pendant plusieurs générations et à vrai dire il n'est pas mort.

[L'éternel idéal.] Par sa récurrence dans les écrits des libéraux français, le thème du modèle américain impressionne. Certes, il est souvent écrit comme une généralité, comme une banalité ; certes encore, on l'accole volontiers à un deuxième modèle confirmatif, l'Angleterre. Mais la surface des textes n'en présente pas moins une unanimité très réelle.

Tous les grands auteurs qui succèdent à l'indépendance américaine paraissent bien avoir présenté ce pays comme un exemple. D'après Jean-Baptiste Say, les Américains jouissent à la fois d'une grande liberté et d'une grande sûreté ; les impôts sont très modérés, et les lois sont faites dans l'intérêt du peuple. (6^e édition du *Traité d'économie politique*, 1841, p. 222) Pour Charles Dunoyer, il n'est pas besoin de chercher loin dans l'histoire ou de tisser par l'imagination une société idéale qui puisse illustrer sa doctrine de l'industrialisme, c'est-à-dire d'un stade où la concurrence et le marché règlent toutes les affaires humaines et où l'État n'est plus qu'une entité à qui l'on demande la justice et la police, à un prix débattu d'avance. Cette société libérale et pacifique, elle a passé déjà de la théorie dans les faits : elle existe de l'autre côté de l'Atlantique. (*L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 319, 324, 371, 412 ; *Nouveau traité d'économie sociale*, 1830, t. I, p. 38, 404, 458.) Sa politique étrangère est

la paix, la non-intervention et la non-agression. (*L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 365 ; *Nouveau traité d'économie sociale*, 1830, t. I, p. 451.)

Frédéric Bastiat, élève des deux précédents, propose le même langage. Dans ses écrits, l'Amérique est ce pays supérieur où la liberté est respectée et où la propriété est inviolable. (*Propriété et loi*, 1848, p. 18 ; *Œuvres complètes*, t. IV, p. 287) On y suit avec fermeté et justice, dit-il, une politique de paix et de non-intervention. (*Paix et liberté*, 1849, p. 73-74 ; *O. C.*, t. V, p. 455) Et cet exemple, Bastiat le mobilise. Au milieu des agitations de la révolution de 1848, il milieure ses compatriotes sur des affiches : « Peuple, sois plus avisé ; fait comme les républicains d'Amérique : donne à l'État le strict nécessaire et garde le reste pour toi. » (*Jacques Bonhomme*, 12 mars 1848 ; *O. C.*, t. II, p. 460) De même, dans son fameux pamphlet *La Loi*, il demande au lecteur de bien vouloir à nouveau jeter les yeux sur les États-Unis, car « c'est le pays du monde où la loi reste le plus dans son rôle, qui est de garantir à chacun sa liberté et sa propriété. » (*La Loi*, 1850, p. 19 ; *O. C.*, t. IV, p. 352)

Cette présentation du modèle américain sur un mode confirmatif n'épuise pas ses potentialités. À la même époque, l'exemple américain sert aussi sur un autre registre : il pousse ou légitime les audaces théoriques les plus grandes.

À un âge où l'activité humaine se développe sur un cercle plus étendu et a besoin d'employer des forces plus grandes, dit Charles Coquelin, l'association est le complément nécessaire de l'individu. Or aux États-Unis, les associations se fondent et travaillent librement, assumant jusqu'au métier de la banque, que les théoriciens réservent d'habitude à la puissance politique. C'est un exemple qui donne à penser. (« Des sociétés commerciales », *Revue des deux mondes*, 1^{er} août 1843, p. 416)

Mais c'est surtout avec Gustave de Molinari que les États-Unis donnent corps à l'audace, quand ils légitiment la percée de cet auteur vers la liberté intégrale en toute chose, et soutiennent son combat proto-libertarien, solitaire et ingrat. À dire vrai, Alexis de Tocqueville l'avait déjà noté dans la *Démocratie en Amérique* : là-bas, l'État est forcé de reculer jusqu'à des limites à peine imaginables. « Aux États-Unis, on s'associe dans des buts de sécurité publique, de commerce et d'industrie, de morale et de religion. Il n'y a rien que la volonté humaine désespère d'atteindre par l'action libre de la puissance collective des individus. » (*Démocratie en Amérique* I (1835), II, iv ; *O. C.*, t. I, vol. I, p. XXX) Installé en Belgique après le coup d'État de Napoléon III, Gustave de Molinari va utiliser cet exemple américain pour solidifier sa position libérale radicale, et ce sur une pluralité de sujets. Car les merveilles de l'association libre et de l'industrie privée ne sont pas destinées aux musées ou à égayer, plus tard, nos petits-nerveux ; ils sont la preuve de ce

qui est possible. L'État est un piètre industriel, et il s'acquitte mal de son rôle de constructeur de routes, de chemins de fer, de canaux ; en théorie, tout indique qu'il devrait en abandonner la conduite à l'initiative privée. Or, en effet, « c'est ainsi que les choses se passent aux États-Unis », peut écrire victorieusement Molinari ; l'industrie privée s'est chargée à peu près seule de l'établissement des routes et des chemins de fer, et le pays est bien doté, bien équipé : on y compte 34 318 km de chemins de fer, quand la Belgique n'en possède que pour 1 430 km. (*L'Économiste belge*, 1855, n° 14, p. 3, et n° 20, p. 3 ; 1856, n° 10, p. 2. — *O. C.*, vol. XI, p. 419 et 517 ; vol. XII, p. 161) La même observation s'applique aussi aux canaux et aux télégraphes. (*Écon. belge*, 1855, n° 16, p. 6 — *O. C.*, t. XI, p. 457)

La liberté du travail y est aussi conçue sur des bases plus larges et pour ainsi dire absolues. Ceux qui s'effraient de la liberté des professions médicales ou de la liberté des banques peuvent se convaincre, en étudiant ce pays, que leurs craintes sont tout simplement sans fondement (*É. b.*, 1857, n° 3, p. 8 ; *Société d'économie politique belge*, 30 novembre 1856 : *É. b.*, 1857, n° 1, p. 8. — *O. C.*, t. XIII, p. XX et XX)

La transformation de l'État en un fabricant de sécurité, qui se fait payer précisément les services qu'il rend, peut aussi s'appuyer sur l'exemple américain. Là-bas, les taxes sont spécialisées, et chacun paie les services municipaux qu'il consomme. (*É. b.*, 1855, n° 20, p. 1 — *O. C.*, t. XI, p. 515.)

Enfin, au milieu de la rivalité politique belge entre « cléricaux » et « libéraux », l'idée toute simple de la séparation de l'Église et de l'État et du financement des services des différentes religions par leurs propres consommateurs — les pratiquants —, cette idée paraît étouffée. Et pourtant, à côté du modèle qu'on peut appeler « français », celui qui domine dans les pays catholiques et qui repose sur l'intervention gouvernementale, un autre modèle existe ailleurs dans le monde : c'est le modèle américain, celui de la liberté des cultes et de la non-intervention du gouvernement dans les questions de religion. Or non seulement ce modèle est pratiqué, et donc possible, mais il donne de meilleurs fruits : en comparaison de la léthargie morale et religieuse des pays englués dans le monopole et paralysés par l'action énervante de l'État, aux États-Unis le sentiment religieux est resté vivace et puissant. (*É. b.*, 1856, n° 2, p. 5 ; 1857, n° 16, p. 2-3. — *O. C.*, t. XII, p. 73 ; t. XIII, p. XXX.)

[Aux prises avec la réalité.] Journalistes, savants, académiciens, les libéraux français ne pouvaient se satisfaire d'une Amérique idéalisée, quelque séduisant qu'en soit le modèle, quelque puissant qu'il soit, aussi, pour l'argumentation. À un autre niveau que la mise en valeur du modèle, intervient l'intellectualisation des réalités.

Attentifs aux diverses causes du progrès humain, les libéraux français ne manquent pas d'assigner aux

Amérique, Américains [États-Unis]

causes extérieures leur part d'influence. La liberté humaine peut bien être et avoir été le facteur clé du développement des sociétés, les circonstances extérieures comptent et sont dignes de mention. (Voir la discussion de cette idée au mot *Progrès*.) Une différence dans les institutions ne suffit pas seule à expliquer la disparité de résultats entre les colonies anglaises et les colonies espagnoles du grand continent de l'Amérique : car les colons, quelques bonnes idées qu'ils aient eu sur le *self-gouvernement*, s'installaient sur un milieu ; or si le territoire des futurs États-Unis se présentait comme une vaste plaine, avec de grands fleuves bien répartis et rattachés les uns aux autres, dans les colonies espagnoles de plus grands obstacles s'offraient, tels que ces hauts plateaux isolés au milieu des plaines ou le manque de cours d'eau secondaires. (Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, 1874, p. 101). Le territoire de l'ancienne Louisiane française avait aussi des difformités qui en rendaient l'exploitation désavantageuse : c'était une province immense sans largeur et sans entrée. (Nicolas Baudeau, *Éphémérides du Citoyen*, 1766, t. III, p. 56)

Porteur d'une théorie fondée sur la justice — car, comme disait Frédéric Bastiat, on ne peut séparer l'idée de la liberté de celle de la justice — ces auteurs ne pouvaient manquer de questionner le bienfondé de la prise de possession initiale du grand continent. Les Anglo-Américains, en établissant leur société sur ce territoire, ne tinrent pas compte du fait qu'il était déjà en partie découvert, occupé, défriché ; mais il est vrai que les pionniers n'étaient pas des juristes.

S'additionnèrent alors, par vagues successives, différents peuples, des colons, des indigènes, des esclaves venus d'Afrique. Ceux des auteurs libéraux français qui avaient étudié la question dans les livres, quitte à se contenter parfois d'une connaissance assez superficielle, ne présentaient pas de cette situation un portrait exagérément flatteur. Il n'y avait pas, pour eux, d'un côté les indigènes, à la civilisation insignifiante et médiocre, et de l'autre les brillants colons européens, qui portaient la torche du progrès et de la liberté. Cette population de colons, Paul Leroy-Beaulieu a appris à la connaître rétrospectivement par l'examen des documents historiques : partout il retrouve des aventuriers ou des paresseux, au caractère emporté ou capricieux. Les populations rangées, qui vivent dans une heureuse médiocrité et se font un sort honnête, ne songent pas à émigrer, et aussi ce ne sont pas ceux que la puissance publique, dans divers pays, a envoyé de force. L'Amérique a séduit des caractères d'exception, qui se trouvaient à l'étroit dans la vieille Europe, cela est indéniable ; mais la masse des colons était faite d'une autre souche. (*De la colonisation, etc.*, 1874, p. 480-481, 487 ; 2^e édition, 1881, p. 518.) « Ce n'était pas une élite », dit sobrement Laboulaye, le meilleur ami

des États-Unis. (*Histoire politique des États-Unis*, t. III, 1866, p. 63.)

Quant aux indigènes, une longue tradition avait vanté leur caractère noble, leurs mœurs polies, douces. Au XVIII^e siècle, l'humanisme était l'une des sources affluentes majeures de la physiocratie, et celle qui donne aujourd'hui encore à ce courant un caractère méritoire, que la théorie économique du *Tableau économique* a fait oublier. Dans les premiers numéros de son petit périodique, appelé à devenir célèbre, les *Éphémérides du Citoyen*, Nicolas Baudeau faisait ressortir la valeur des indigènes d'Amérique et appelait à une cohabitation pacifique. Nous avons bien tort d'appeler sauvages, clamait-il, des hommes qui sont « doux, honnêtes, industriels », et qui sont, à tout prendre, « mille fois moins » sauvages que nous autres, Européens. (*Éphémérides du Citoyen*, 1766, t. V, p. 30) La vraie politique du progrès et de la civilisation, c'est de ne faire qu'un avec ces peuples, par les bons traitements, par les alliances. « Tous ces peuples sont naturellement industriels, braves, amis des Français : ils ne demanderaient pas mieux que de se fixer par des alliances et par des lois. Mais il faudrait absolument les traiter en égaux, les adopter comme vrais citoyens, et confondre, surtout leurs enfants, avec ceux des nouveaux colons, par des mariages réciproques. » (Idem, p. 60) Au lieu de leur vendre des liqueurs fortes qui les détruisent, de même que des fusils, de la poudre et des balles, dont ils font précisément l'usage qu'on en attendait, il aurait fallu leur ouvrir les bras, les accueillir, les éduquer, se mêler à eux. (Idem, p. 61) La civilisation des indigènes, la cohabitation pacifique, n'est pas un idéal, soutient-il ; elle s'est opérée fréquemment, et l'on en trouve des traces nombreuses dans les livres, par exemple du père Charlevoix.

Dans cette Amérique de papier, l'esclavage aurait tout simplement cessé d'exister. Dans son périodique et depuis ses toutes premières publications, le physiocrate Nicolas Baudeau n'a eu de cesse de le répéter : la culture américaine doit se faire par des mains libres. Suivant « ses idées », on continuerait d'acheter des esclaves africains partout où l'on en trouverait, mais pour les transformer immédiatement « en hommes libres, en cultivateurs industriels, en vrais citoyens de la Louisiane. » (*Éph.*, 1766, t. V, p. 68 ; voir de même *Idées, etc., sur le commerce dans l'Orient*, 1765, p. 23-24 : *Œuvres*, t. I, p. 220.) Ils auraient des enfants noirs, blancs ou métis, et tous jouiraient de droits égaux. Les préjugés sur l'infériorité de la race tenaient selon Baudeau à une parfaite inversion des causalités : car c'est la servitude qui déprave. (*Éph.*, 1766, t. VI, p. 176)

Cette représentation ne domine plus au XIX^e siècle. Pour les journalistes et les académiciens d'alors, la question de l'esclavage se présente d'une manière plus factuelle et moins propre à l'idéalisation. À l'Académie des sciences morales et politiques, on débat de l'influence du climat sur le travail manuel dans les diffé-

rentes parties du continent américain, car c'est la base matérielle des différentes émancipations, passées, présentes et futures. (*Séances et travaux*, etc., t. 91, 1870, p. 453) Dans la presse, les étapes de la question de l'esclavage et de l'émancipation sont l'occasion d'articles fréquents. Gustave de Molinari, dans *La Patrie* (Paris) d'abord, témoigne d'une situation ambivalente : d'un côté, les statistiques qu'il a relevées attestent que le nombre des esclaves diminue, et que la servitude est en baisse ; mais d'un autre, les projets d'émancipation dont il a connaissance parlent d'une émancipation suivie d'une expatriation immédiate à la colonie de Liberia, car au sud des États-Unis on n'imaginerait pas de cohabiter. (*La Patrie*, 1^{er} janvier 1850 ; *O. C.*, t. VII, p. 13) Installé en Belgique, le même auteur reste sceptique, presque désabusé : en 1857, une conspiration de Noirs est réprimée dans le Sud « par des mesures dont l'atrocité aurait fait reculer le Moyen-âge lui-même », et en plein congrès 57 membres se rencontrent pour voter en faveur du rétablissement de la traite des Noirs. (*L'Économiste belge*, 1857, n° 2, p. 8 ; *O. C.*, t. XIII, p. XX)

Un autre sujet abondamment traité par les journalistes, est la question du protectionnisme. Ceux-là même qui honorent le plus l'Amérique libérale reconnaissent que le libre-échange n'y est pas la norme, et qu'on y vit sous un régime mixte. Les modifications au tarif, que documente Gustave de Molinari au milieu de l'agitation pour le libre-échange en Belgique, sont dans un sens libéral, mais en l'état il l'admet, « le libre-échange n'existe pas aux États-Unis. Les droits s'élèvent encore en moyenne à 20% au moins. » (*É. b.*, 1857, n° 9, p. 8 ; n° 32, p. 5) Ce sera d'ailleurs, selon lui, la plus grande faute de l'Union. Car d'après l'analyse qu'il rappellera fréquemment, c'est le protectionnisme qui a préparé la guerre civile américaine. Sur un territoire aussi vaste et aussi diversifié que les États-Unis, la charge de la protection pesait d'une manière déséquilibrée sur le Sud et sur l'Ouest. « Mais alors le Sud, exploité par le Nord, se dédommageait en exploitant ses nègres, et, par un compromis tacite, on supportait d'un côté la protection — d'ailleurs encore très atténuée — à la condition que de l'autre on tolérât l'esclavage », racontera-t-il à nouveau, à l'occasion de son deuxième voyage aux États-Unis (*L'Irlande, le Canada*, etc., 1881, p. 181) Cet accord tacite ayant cessé d'être respecté, la guerre de Sécession a éclaté. Le Nord l'a emporté, et pour prix de sa victoire, il a encore aggravé le système protecteur. Au Sud, on a été battu, et on se résigne à payer l'amende. (*Idem*, p. 182-183)

La crise de la désunion, la guerre de la sécession, n'a surpris ni les théoriciens, ni les journalistes. Charles Dunoyer considérait qu'une agglomération aussi vaste était contre-nature, et il prévoyait plutôt la « municipalisation » du monde, et la réunion des peuples d'après leurs affinités nationales, ethniques ou culturelles. (*L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 366-367 ;

Nouveau traité d'économie sociale, 1830, t. I, p. 452.) De la séparation de l'Union américaine, Gustave de Molinari avait observé et rapporté les étapes, avec son acuité de journaliste. Il avait vu la Californie, puis le Nouveau-Mexique, faire état de leur mécontentement à l'endroit du tarif de douanes, et envisager une sécession. (*L'Économiste belge*, 1855, n° 7, p. 7 ; 1856, n° 16, p. 8. — *O. C.*, t. XI, p. 330 ; t. XII, p. 244) D'ailleurs le pessimisme était partout dans les livres des maîtres. Alexis de Tocqueville avait aperçu dans la société américaine des ferments de division et de trouble. Ceux qui pensaient que la sécession l'eût surpris, son fidèle ami Beaumont prenait la peine de les détromper. « Cette révolution l'aurait profondément affligé mais non surpris », rapportait-il. (Préface aux *Œuvres* de Tocqueville, 1861, p. ix)

Les libéraux français qui n'avaient pas effectué le voyage aux États-Unis et se contentaient d'une Amérique de papier, scrutaient toujours ce pays avec intérêt, espérant des avancées libérales. Ils formaient tous des vœux fervents pour le parti démocrate. « Nous sympathisons beaucoup avec les démocrates américains, écrivait Gustave de Molinari en 1848, parce qu'aux États-Unis le parti démocrate a eu le bon esprit de se faire, en toutes choses, le parti de la liberté » (*Le Commerce*, 1^{er} août 1848 ; *O. C.*, t. V, p. 442). Et à la fin du siècle, un disciple fervent de Frédéric Bastiat, Ernest Martineau, continue de célébrer les démocrates comme les vrais défenseurs du progrès et de la liberté, et il réserve ses louanges pour Cleveland, le président libre-échangiste. (« Le libre-échange aux États-Unis », *Le Phare des Charentes*, 9 mars 1888 ; *Œuvres*, t. I, p. 305.)

[Le désenchantement des voyageurs.] Les États-Unis ont été l'objet d'éloges et de blâmes de la part des auteurs libéraux français ; cela devait être ainsi, et personne ne s'en étonne. On en conclut à une appréciation ambivalente, fine, qu'on met à leur crédit. Mais le cœur du sujet est perdu de vue.

Une autre problématique apparaît à l'horizon lorsque l'on distingue, comme cela a été trop peu fait, les libéraux français d'après le degré de leur connaissance des réalités américaines. Or ceux qui se sont enthousiasmés pour l'Amérique et l'ont posé comme modèle ont rarement eu autre chose que des connaissances livresques, et d'un autre côté, ceux qui ont investigué le prétendu modèle sur place, non seulement s'en sont désabusé, mais ont ensuite conçu le projet d'en désabuser les autres, au travers de leurs écrits. Quatre grandes autorités du libéralisme français (voir à ce titre l'article *Autorité*), à trois moments radicalement différents de l'histoire américaine, ont vécu une expérience somme toute assez similaire : l'idéologue Volney (1795-1798), Gustave de Beaumont et Alexis de Tocqueville (1831-1832), et enfin Gustave de Molinari (1876 et 1880). Ces quatre figures présentent différentes sensibilités du libé-

Amérique, Américains [États-Unis]

ralisme, et en sont de bons porte-voix : tandis que Molinari est un économiste professionnel, volontiers radical, Beaumont et Tocqueville sont plus modérés et partagent un certain dédain pour l'économie : lors de leur séjour ils n'ont guère rencontré d'industriels ou de manufacturiers ni prêté attention au développement industriel alors en cours (Préface d'André Jardin aux *Lettres d'Amérique* de Beaumont, 1973, p. 16). Volney a une formation et un tempérament scientifique, auquel Molinari ne prétend pas, lui qui, en agronomie par exemple, avoue son incompétence (*Lettres sur les États-Unis et le Canada*, 1876, p. 225). Mais tous les quatre sont des observateurs sûrs : Volney a déjà publié un remarquable ouvrage sur l'Égypte et la Syrie (1787), et tracera bientôt tout un manuel du voyageur, détaillant les questions à poser et l'organisation idéale des réflexions politiques ; Molinari est un voyageur aguerri, éternellement sur les routes, et qui s'est déjà aventuré deux fois jusqu'en Russie ; enfin Tocqueville et Beaumont se disaient « les questionneurs les plus impitoyables du monde » (Lettre de Tocqueville à Félix Le Peletier d'Aunay, 7 juin 1831 ; *Œuvres complètes*, t. 17, vol. I, p. 86) et ils tenaient en Amérique leur esprit « dans une fermentation continuelle » (Tocqueville à Ernest de Chabrol, 7 octobre 1831 ; *idem*, p. 109) : les historiens ont plutôt eu à féliciter le soin mis à leur enquête.

[Principales sources documentaires] Outre les innombrables récits de voyages publiés par des Français, dont les convictions étaient plus ou moins libérales, nous disposons avec Volney, Tocqueville et Beaumont (la société « Tocmont » — *Œuv. compl. de Tocqueville*, t. VIII, vol. III, p. 506), et enfin G. de Molinari, de trois ensembles documentaires de première importance pour guider notre compréhension du jugement de l'Amérique par les libéraux français. En 1803 Volney a publié son *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, mais cette présentation ne couvrait qu'une partie assez réduite du plan initial, et il faut ajouter à cette première ressource un récit de voyage manuscrit, conservé dans le château familial, et une série de lettres, notamment celles adressées à Jefferson. Le cas « Tocmont » est assez similaire : tandis que sous le titre *De la Démocratie en Amérique* Tocqueville a fourni en deux parties (1835, 1840) le classique qui a immortalisé son nom, Beaumont a publié sur la réalité américaine, le préjugé racial, l'esclavage et le sort des Indiens un livre assez complet, sous la forme d'un roman : *Marie ou l'esclavage aux États-Unis : tableau de mœurs américaines* (1835). Cette forme du roman n'est pas problématique, dans le cas de *Marie*, car, explique Beaumont, « à part un très petit nombre d'exceptions qui sont ordinairement indiquées, les faits énoncés dans le récit sont vrais, et les impressions rendues sont celles que j'ai éprouvées moi-même. » (1835, t. I, p. vii) Le recueil de leur correspondance forme un supplément indispensable ; il existe en outre, pour le seul

Tocqueville, des carnets de voyage très précieux, et les brouillons de rédaction de la *Démocratie en Amérique*, qui apportent des éclairages complémentaires dont on appréciera à l'occasion la valeur. On a conservé de Beaumont un carnet de jolis dessins américains, et les brouillons de son roman *Marie*. Enfin, Gustave de Molinari a raconté les étapes de ses deux périple américains des livraisons successives du *Journal des Débats*, et ensemble dans les livres *Lettres sur les États-Unis et le Canada* (1876) et *L'Irlande, le Canada, Jersey* (1881). Il n'a pas conservé personnellement de papiers ni de correspondance, soit par décision à la fin de sa vie, soit plutôt parce qu'il avait une tendance presque malade à changer de lieu de résidence et que livres et papiers finirent par l'embarrasser. La quelque centaine de lettres sur lesquelles j'ai pu mettre la main dans des fonds d'archives à travers l'Europe ne fournissent que des indications sommaires. Il a correspondu notamment avec Mme Raffalovich, une émigrée russe (il avait beaucoup d'amis russes), et il lui écrivit un jour ces mots : « Plaignez, je vous prie, un homme qui a été en Amérique ! Un de nos bons amis de là-bas me télégraphie son arrivée pour ce soir avec prière d'aller le prendre à la gare. Impossible de me dérober à ce devoir d'hospitalité, mais c'est égal ! Il n'est pas toujours agréable d'avoir été en Amérique ! » (Institut de France, Ms 3690, f° 90.) Il serait difficile d'en tirer une conclusion particulière, surtout connaissant l'esprit facétieux de Molinari. Heureusement, ses deux livres, de 1876 et 1881, nous fournissent tous les éclairages nécessaires.

[La désillusion : une expérience personnelle et collective] Avant de s'assembler collectivement pour produire devant l'histoire le jugement collectif du libéralisme français sur l'Amérique, la désillusion américaine est pour chacun des auteurs traités une expérience individuelle, qu'il convient dès l'abord de rappeler.

Dans ses écrits antérieurs à son voyage, Volney a laissé diverses traces de l'enthousiasme assez grand (dans la mesure où lui-même était de nature caustique et flegmatique) qu'il éprouvait pour les États-Unis (voir par exemple ses *Leçons d'histoire* en 1795 ; *Œuvres*, 1825, vol. 7, p. 34.) Quelques mois plus tard il s'embarquait au Havre avec des convictions claires, partant « chez un peuple libre, voir si un ami sincère de cette liberté profanée trouverait pour sa vieillesse un asile de paix dont l'Europe ne lui offrait plus l'espérance. » (*Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, 1803, p. i-ii) Malgré un accueil chaleureux et l'amitié personnelle de Th. Jefferson, le voyage fut une amère déception. « Aux États-Unis, il n'avait trouvé que peu d'endroits où il aurait aimé vivre, peu de gens qu'il aurait aimé fréquenter », raconte l'une des autorités sur cette question, Gilbert Chinard (*Volney et l'Amérique d'après des documents*

inédits et sa correspondance avec Jefferson, 1923, p. 102).

L'expérience de Gustave de Beaumont, racontée en filigrane dans *Marie*, fut très exactement semblable. Élevé dans les idées du dix-huitième siècle, et confronté au chamboulement révolutionnaire de 1830, le jeune Beaumont, voyant sa carrière arrêtée, se rappelait à temps l'espoir américain. « Me faudrait-il vivre éternellement dans une société où j'étais sûr de ne point trouver l'existence que j'avais rêvée ! Alors s'offrit à mon esprit l'idée de passer en Amérique. Je savais peu de choses de ce pays ; mais chaque jour j'entendais vanter la sagesse de ses institutions, son amour pour la liberté, les prodiges de son industrie, la grandeur de son avenir. C'était de l'Occident, disait-on, que désormais viendrait la lumière, et puis je pensais comme vous : 'On trouve en Amérique deux choses qui ne se rencontrent point ailleurs : une société neuve, quoique civilisée, et une nature vierge...' Je regardai ce projet nouveau comme une inspiration divine envoyée au secours de mon infortune. » (*Marie ou De l'esclavage aux États-Unis. Tableau de mœurs américains*, 1835, t. I, p. 50-51) Dès lors que les arrangements furent pris, il s'embarqua, enthousiaste et heureux « de venir contempler le développement d'un grand peuple, ses institutions, ses mœurs, sa merveilleuse prospérité » (Idem, t. I, p. 93) Cependant le premier aperçu de cette société sera défavorable. « Au milieu d'idées et de sentiments tous nouveaux pour moi, ma première impression fut une répugnance... Je portais un regard avide et impatient sur cette société dont on parle tant en Europe, et que l'on connaît si peu ! Je crus voir au premier coup d'œil que je n'y trouverais rien de ce que j'y cherchais. » (Idem, t. I, p. 60-61) Confronté à la haine raciale et à la froide injustice envers les indigènes, il ne devait plus qu'approfondir l'abîme de sa déception. « Depuis ce moment, je l'avoue, la société américaine perdit son prestige à mes yeux ; la nature elle-même, qui d'abord m'avait paru si brillante, me sembla décolorée ; les plus beaux jours, comme les plus beaux sites, furent sans charmes pour moi » (Idem, t. I, p. 179) Ce fut, d'après le récit de *Marie* — présenté par l'auteur comme authentiquement biographique — une très amère désillusion. « Vous me croyez injuste envers l'Amérique, et c'est vous, mon ami, qui l'êtes envers moi... Ah ! vous ne savez pas combien furent sincères mes admirations pour ce pays, et je ne pourrais vous raconter tout ce que le désenchantement me coûta de larmes et de regrets. » (Idem, t. I, p. 223)

Le cas d'Alexis de Tocqueville est comparativement mieux connu. Lui aussi fut, dans sa jeunesse, un admirateur de l'Amérique : il en fait l'aveu dans une lettre à son ami messin Charles Stöffels (26 août 1830 ; *Œuvres complètes*, t. XVII, vol. I, p. 64). Le projet de voyage, d'ailleurs, avait initialement été le sien. (G. de Beaumont, « Notice sur Alexis de Tocqueville »,

1861, dans son édition des *Œuvres de Tocqueville*, vol. I, p. 16.) Il déchantait de même.

Enfin, Gustave de Molinari a raconté lui-même les débuts de sa passion américaine, en la rapportant principalement à la lecture des *Lettres sur l'Amérique du Nord* (1836) de Michel Chevalier. « Ce fut, en quelque sorte, pour nous, la révélation d'un monde nouveau. Cette civilisation si merveilleusement improvisée, ce peuple énergique et fier, grandissant à vue d'œil, au grand air de la liberté, cette démocratie, qui laissait à chacun pleine liberté d'administrer ses affaires à sa guise, sans intervenir entre les citoyens autrement que pour protéger leurs personnes et leurs propriétés, tout cela nous étonna au plus haut degré. Quoi ! nous disions-nous, il y a un peuple au monde qui vit sans Université et sans cultes salariés, sans corps des ponts-et-chaussées, sans recrutement, sans centralisation, sans prohibitions et sans primes à la sortie, sans offices privilégiés, sans industries réglementées, sans manufactures nationales de tabac, de tapis et de porcelaines, sans écoles modèles et sans haras de l'État, et ce peuple n'en est pas encore réduit à marcher à quatre pattes ? Est-ce que cela se peut concevoir ? » (*La Patrie*, 25 août 1850 ; *Œuvres complètes*, vol. 7, p. 246) Un quart de siècle plus tard, son récit de voyage se concluait sur une appréciation beaucoup plus ambivalente. « S'il y a beaucoup à admirer et même à emprunter aux États-Unis », disait-il alors, « il y a aussi quelque chose à laisser. » (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 361) La vulgarité des manières et plus encore la réalité du racisme paraît avoir refroidi son enthousiasme. Ainsi, en Amérique, « les nègres ont leurs cimetières particuliers, aussi bien que les catholiques, qui refusent, aux États-Unis comme en Europe, de dormir du sommeil éternel à côté des membres des autres cultes. J'ai quitté l'intolérance dans l'ancien monde, je la retrouve dans le nouveau. » (*Lettres sur les États-Unis et le Canada*, 1876, p. 85)

Telles sont les expériences particulières des quelques auteurs structurants qui fournissent le cadre principal de cette partie. Des exceptions, des dissonances, il en existe évidemment, au XVIII^e siècle notamment. Jacques-Pierre Brissot (de Warville) par exemple est revenu aussi américanophile qu'il était parti. Mais d'abord son appartenance au libéralisme n'est pas aussi évidente, et Molinari le considérait comme un socialiste. (Cours donné au Musée de l'Industrie belge, le 26 février 1855 ; *L'Indépendance Belge*, 26 février 1855). Ensuite, son *Nouveau voyage dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale, fait en 1788* (1791) contenait aussi de vraies critiques à l'endroit des Américains : elles ont dû disparaître dans la traduction anglaise publiée à New York l'année suivante (B. W. Oliver, *Brissot*, 2016, p. 45). Vers la même époque, François-Jean de Chastellux, qui avait vanté l'Amérique dans *De la félicité publique* (1772, vol. II, p. 97), publia le récit de ses pérégrinations

Amérique, Américains [États-Unis]

américaines en 1786, dans un livre qui, bien que critique, n'est pas une longue satire de l'Amérique. « Chastellux n'est pas totalement ébloui par le mirage américain », écrit sa biographe. « Il est plutôt ambivalent dans son jugement : on pourrait dire nuancé. » (I. de Rode, *Chastellux*, 2022, p. 397)

Pour la grande majorité des partisans français de la liberté, toutefois, l'expérience américaine rejoindrait celle des quatre auteurs cardinaux étudiés ici. Évaluant dans les mêmes milieux, partageant les mêmes idéaux, tous étaient forcés de vivre une expérience similaire. Dans les salons et les réunions publiques, leurs déceptions faisaient l'objet de commentaires souvent semblables, à l'image de ce récit de Juste Oliver en juin 1830, sur le banquier Henri Ternaux, « qui, parti pour les États-Unis avec les idées les plus libérales, venait d'en arriver tout désenchanté... déclarant l'Amérique le pays le moins libre de la terre, parce que, dès que l'on veut y vivre à sa guise, on est remarqué, on est en dehors de l'ordre, où l'on vous fait bien vite rentrer... M. Ternaux se promenant un jour avec une femme blanche à laquelle il donnait le bras, fut salué par une femme de couleur. Il lui rendit son salut. Sa compagne lui dit qu'elle voyait bien qu'il était ignorant des usages, mais que s'il continuait à saluer ainsi les femmes de couleur elle serait obligée de quitter son bras. » (*Paris en 1830. Journal*, 1951, p. 116-117.)

[Ce qui reste séduisant dans la réalité américaine] Bercés par le mirage américain, certains ont entrepris le voyage ; ce fut une amère expérience ; mais évidemment, jugés sur place, les États-Unis conservaient certains atouts et pouvaient encore donner de très nombreuses leçons.

Dans la pensée de Tocqueville, le maintien ou le développement de libertés locales, d'un régime communal et de ce que l'on nomme la décentralisation, est crucial pour que la démocratie s'épanouisse sans perdre son appui dans les principes de liberté. « C'est dans la commune que réside la force des peuples libres », écrit-il. « Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. Sans institutions communales une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de la liberté. Des passions passagères, des intérêts d'un moment, le hasard des circonstances, peuvent lui donner les formes extérieures de l'indépendance ; mais le despotisme refoulé dans l'intérieur du corps social reparait tôt ou tard à la surface. » (*Démocratie en Amérique I* (1835), partie I, chap. v ; *Œuvres complètes*, t. I, vol. I, p. 59) Cela, les Américains l'ont compris et ils le pratiquent. Chaque État, et plus encore chaque comté, chaque township, est une petite république qui s'occupe de ses propres intérêts. « C'est la base la plus solide de la liberté américaine », soutient aussi Laboulaye. (*Histoire politique des États-Unis*, t. I, 1855,

p. 257) À cette décentralisation s'ajoute l'institution du jury en matière civile, qui participe à former et à éclairer le citoyen. « On doit le considérer comme une école gratuite et toujours ouverte, où chaque juré vient s'instruire de ses droits, où il entre en communication journalière avec les membres les plus instruits et les plus éclairés des classes élevées, où les lois lui sont enseignées d'une manière pratique, et sont mises à la portée de son intelligence par les efforts des avocats, les avis du juge et les passions mêmes des parties. » (*Démocratie en Amérique I* (1835), II, viii ; *O. C.*, t. I, vol. I, p. 286) « C'est surtout à l'aide du jury en matière civile », note encore Tocqueville, « que la magistrature américaine fait pénétrer ce que j'ai appelé l'esprit légiste jusque dans les derniers rangs de la société. Ainsi le jury, qui est le moyen le plus énergique de faire régner le peuple, est aussi le moyen le plus efficace de lui apprendre à régner. » (Idem, p. 288)

Menant consciencieusement leur enquête pénitentiaire, Tocqueville et Beaumont avaient été surpris par cette grande décentralisation du pouvoir. « Tous les bureaux comme tous les registres nous ont été ouverts, mais quant au gouvernement nous le cherchons encore. Il n'existe véritablement point. La législature règle tout ce qui est d'intérêt général ; les municipalités font le reste. » (Lettre à Ernest de Chabrol, 16 juillet 1831 ; *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 99). Apparaissait alors l'image d'une autorité qui non seulement fonctionnait dans sa sphère — ce dont Laboulaye, en disciple de Benjamin Constant, se félicitait fréquemment (*Histoire politique des États-Unis*, t. I, 1855, p. 271 ; t. III, 1866, p. 3 et p. 28-29, etc.) — mais d'une société vivant de sa vie propre, dans un état assez proche de l'anarchie idéale. « Ce qui frappe le plus tout homme qui voyage dans ce pays, soit qu'il se mêle ou non de réfléchir, c'est le spectacle d'une société marchant toute seule, sans guide ni soutien, par le seul fait du concours des volontés individuelles. On a beau se tourmenter l'esprit pour chercher où est le gouvernement, on ne l'aperçoit nulle part, et la vérité est qu'il n'existe pour ainsi dire point. » (Lettre à Ernest de Chabrol, 7 octobre 1831 ; *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 108) Cette réalité américaine ne pouvait que fasciner ces esprits libéraux français, tentés, par le mouvement même de leur tradition de pensée, à goûter les charmes de l'absence d'autorité (voir sur ce thème les articles *Anarchisme*, *Liberté*, et *Autorité*). Déjà en 1819, Jean-Baptiste Say l'avait remarqué et s'en prévalait pour soutenir son affirmation qu'à la rigueur une société n'a pas besoin de gouvernement. (Archives nationales, Fonds Say, Papiers. XVI. Cours d'économie politique donné à l'Athénée en 1819 ; *New and unpublished material*, etc., Institut Coppet, p. 67-68) Présents sur place un peu plus de dix ans plus tard, et quoique moins portés vers l'anarchie et la radicalité, Gustave de Beaumont et Alexis de Tocqueville n'en faisaient pas moins les mêmes constatations. « Toute l'habileté du gouverne-

ment consiste ici à ne pas se faire sentir et moins l'administration fait de choses plus on est content », écrit le premier. « C'est une société qui va toute seule ; la seule chose qui pourrait l'empêcher de marcher serait de s'en mêler. » (Lettre à son frère Jules, 16 septembre 1831 ; *Lettres d'Amérique*, 1973, p. 145) Dans ses carnets d'Amérique, Tocqueville évoque avec plus de détails cette heureuse anarchie américaine, et la rattache à l'une des plus grandes vertus de l'autorité, à savoir « de travailler de toute sa force à se rendre inutile », pour reprendre les mots, plus tard, de Jules Simon (*La liberté*, 1859, t. I, p. 205). Tocqueville note en effet qu'une « des conséquences les plus heureuses de l'absence de gouvernement (lorsqu'un peuple est assez heureux pour pouvoir s'en passer, chose rare) est le développement de force individuelle qui ne manque jamais d'en être la suite. Chaque homme apprend à penser, à agir par lui-même sans compter sur l'appui d'une force étrangère qui, quelque vigilante qu'on la suppose, ne peut jamais répondre à tous les besoins sociaux. L'homme ainsi habitué à ne chercher son bien-être que dans ses propres efforts s'élève dans sa propre opinion comme dans celle des autres, son âme se fortifie et s'agrandit en même temps. M. Quincy donnait un exemple de cet état de choses lorsqu'il parlait de cet individu attaquant la ville qui a laissé dégrader la voie publique ; il en est ici de même pour tout le reste. Un homme conçoit-il la pensée d'une amélioration sociale quelconque, un collègue, un hôpital, une route ; il ne lui vient pas à l'idée de s'adresser à l'autorité. Il publie son plan, s'offre à l'exécuter, appelle la force individuelle au secours de la sienne, combat corps à corps contre chaque obstacle. J'avoue qu'en définitive il réussit souvent moins bien que si l'autorité était à sa place, mais en somme le résultat général de toutes ces entreprises individuelles dépasse de beaucoup ce qu'aucune administration pourrait entreprendre, et de plus l'influence qu'un pareil état de choses a sur le caractère moral et public du peuple, compenserait et au-delà toutes les différences s'il en existait aucune. Mais il faut le répéter, il est peu de peuples qui puissent ainsi se passer de gouvernement. Un pareil état de choses n'a jamais pu subsister qu'aux deux extrémités de la civilisation. L'homme sauvage qui n'a que des besoins physiques à satisfaire ne compte aussi que sur lui-même. Pour que l'homme civilisé puisse en faire autant, il faut qu'il soit arrivé à cet état social où ses lumières lui permettent d'apercevoir clairement ce qui lui est utile et ses passions ne l'empêchent pas de l'exécuter. Le plus grand soin d'un bon gouvernement devrait être d'habituer peu à peu les peuples à se passer de lui. » (*O. C.*, t. V, vol. I, p. 89-90) Cette leçon américaine est cruciale pour les auteurs libéraux français.

La politique étrangère des États-Unis est encore, pour les auteurs étudiés ici, un éternel objet de louanges. Si au milieu de sentiments vraiment amicaux

et d'une similarité générale de vues, Volney et Jefferson ont pu se trouver en désaccord sur certaines réalités — l'esclavage et la religion, notamment — ils purent se féliciter de se rejoindre parfaitement dans l'idée qu'ils se faisaient de la politique étrangère. Cette politique des premiers présidents de la république américaine, « c'est la paix, c'est la neutralité, c'est la non-intervention », résumait Laboulaye. (*Histoire*, etc., t. I, 1855, p. 12) « Peace, commerce, and honest friendship with all nations, entangling alliances with none » (paix, commerce et amitié avec toutes les nations, alliances empêtrantes avec aucune d'elles) avait promis Jefferson dans son discours d'installation, le 4 mars 1801. Et Volney, naturellement, n'avait rien à redire. « Être indépendant et maître chez soi, et ne pas aller chez les autres, se mêler de leurs querelles ni même de leurs affaires, voilà quelle doit être la devise des Américains » (Lettre à Jefferson, 24 juin 1801 ; *The Papers of Thomas Jefferson*, vol. 34, 2007, p. 439)

Les États-Unis, étudiés sur place, conservaient aussi leur image de modèle de liberté économique, ce qui n'était pas sans importance pour des économistes de profession comme Gustave de Molinari. En 1876, malgré quelques errements et un tarif de douanes ultra-protectionniste, il constate avec bonheur la vérité de cette remarque de Laboulaye, que « la liberté industrielle, la liberté du travail, est plus considérable, mieux entendue aux États-Unis qu'en France » (*Histoire politique des États-Unis*, t. I, 1855, p. 14) Au cours de ses pérégrinations, cette liberté économique plus complète se dévoile devant ses yeux approbateurs. « La télégraphie est une industrie libre aux États-Unis, et l'idée d'en faire un monopole du gouvernement n'entrera jamais dans une tête américaine » note-t-il un jour avec plaisir. (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 31) De même, en voyage, Molinari profite de l'extrême concurrence entre les différents modes de transport — car « nous ne sommes pas ici dans le pays des monopoles » — et fait état d'un service rapide et économique. (*Idem*, p. 47) On a même le droit de monter dans un train en marche : c'est *alright* ; la compagnie a prévenu du danger par un écriteau bien en vue, et le reste nous regarde. (*Idem*, p. 48)

La conséquence de cette liberté économique plus grande est un degré supérieur de bien-être, sur lequel tous les observateurs s'accordent. « La misère est un fardeau inconnu en Amérique », écrit Chastellux, « le logement, la nourriture sont des choses dont on ne manque jamais dans ce pays. » (*Voyage dans l'Amérique septentrionale*, 1786, t. II, p. 232) « Ici rien n'est plus aisé que de vivre en travaillant, et de bien vivre », note encore Michel Chevalier un demi-siècle plus tard. « Les objets de première nécessité, pain, viande, sucre, thé, café, chauffage, sont généralement à plus bas prix qu'en France, et les salaires y sont doubles ou triples. » (*Lettres sur l'Amérique du Nord*,

Amérique, Américains [États-Unis]

1836, t. I, p. 145.) Sans goût pour les statistiques ou pour la théorie économique, Tocqueville n'en fait pas moins la constatation qu'en Amérique « il n'y a point de prolétaires » ; c'est une observation politique. (*Démocratie en Amérique* I (1835), II, vi ; *O. C.*, t. I, vol. I, p. 249)

Le contact avec les Américains a été généralement décevant, mais une qualité, le bon-sens, surnageait. « Je crois que, dans nul pays du monde, il n'existe autant de raison universellement répandue que dans les États-Unis », dit Beaumont (*Marie*, etc., 1835, p. 228). C'est aussi, pour Tocqueville, une constatation importante, qui s'est imposée à lui lors de son voyage. (Lettre à Louis Bouchitté, 11 octobre 1831 ; *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 119) Ce n'est pas tant que la bonne écriture ou les règles de l'arithmétique y soient plus généralement connues, mais, plus fondamentalement, « la masse de ceux qui ont l'entente des affaires publiques, la connaissance des lois et des précédents, le sentiment des intérêts bien entendus de la nation, et la faculté de les comprendre, y est plus grande qu'en aucun lieu du monde. » (Carnets d'Amérique ; *O. C.*, t. V, vol. I, p. 278) À ce point que dans les brouillons de la *Démocratie en Amérique*, Tocqueville se risquait à une satire audacieuse, qu'il ne publia pas. « Je suis convaincu », disait-il, « qu'il y a moins d'habitudes des affaires publiques, et moins de notions pratiques du gouvernement de la société, et moins d'idées justes sur la liberté dans les membres de nos deux Chambres que dans un pareil nombre de paysans américains pris au hasard. » (*Œuvres de Tocqueville*, éd. Pléiade, vol. II, 1991, p. 1019)

Aux États-Unis, cette vertu était d'une certaine manière naturelle, car ce furent presque exclusivement les couches moyennes de la population européenne qui fournirent des recrues à l'émigration américaine. (E. Laboulaye, *Histoire*, t. I, 1855, p. 158 ; Beaumont, *Marie*, 1835, p. 230). Cependant l'éducation populaire servait encore, pour les nouvelles générations, à entretenir et à développer ce fonds admirable. Dupont de Nemours l'avait déjà dit : « Les États-Unis sont plus avancés, relativement à l'éducation, que la plupart des autres sociétés politiques » (*Sur l'éducation nationale dans les États-Unis d'Amérique*, 1812, p. 5.) Et Tocqueville se chargeait d'expliquer comment cette éducation était produite par la liberté seule ; ce qu'au reste il approuvait fort. « Le principe général, en matière d'instruction publique », expliquait-il à un correspondant, « c'est que chacun est libre d'instituer une école et de la diriger suivant son bon plaisir. C'est une industrie comme une autre dont les consommateurs sont les juges et dont l'État ne se mêle en aucune façon. Vous me demandez si cette liberté illimitée produit de mauvais effets. Je crois qu'elle n'en produit que de bons. » (Lettre à Louis Bouchitté, 11 octobre 1831 ; *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 118)

L'autre source de sagesse pratique était religieuse, et en ce domaine les libéraux français trouvaient encore de quoi s'enthousiasmer. Le système selon lequel les croyants paient d'eux-mêmes les frais du culte, avait naturellement leur préférence, et ils étaient satisfaits d'en voir l'heureuse application en Amérique. Que ce soit par une souscription, hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle, ou par la location des bancs (pews), l'Amérique prouvait que la religion pouvait fonctionner dans la liberté et que l'Église et l'État gagnaient à être tenus séparés. « La liberté suffit à tout », conclut Laboulaye, en présentant l'organisation des différentes confessions religieuses aux États-Unis. (« L'Église et l'État en Amérique », *Revue des Deux-Mondes*, septembre-octobre 1873, p. 736). L'état des esprits, jusque dans le camp catholique, pouvait aussi servir d'étai à leur propagande et à leurs efforts. « Tous les prêtres catholiques que j'ai vus dans ce pays-ci considèrent comme très avantageuse au catholicisme cette séparation complète de l'État et de l'Église. Je suis très tenté de penser comme eux », écrit Beaumont. (Lettre à son frère Achille, 11 août 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 119)

[Des qualités fortement dépendantes de conditions proprement exceptionnelles] Dès le XVIII^e siècle, les libéraux français avaient appris à juger l'expérience américaine en tenant compte de ses conditions exceptionnelles d'existence. Dans sa fameuse lettre au docteur Price sur les constitutions américaines (1778), Turgot n'oublie pas que « l'Amérique a le bonheur de ne pouvoir, d'ici à longtemps, avoir d'ennemi extérieur à craindre », et naturellement cela change la donne. (*Œuvres de Turgot*, vol. V, p. 494) De même, les abus dans lesquels on avait évité de tomber prouvaient surtout la vérité de cette vieille constatation, que « tout gouvernement est beaucoup plus difficile à réformer qu'à former ». (d'Argenson, *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, 1764, p. 17)

Volney, et après lui Tocqueville, placent au cœur de leur appréciation des États-Unis cet « exceptionnalisme » (factuel et n'emportant aucun jugement de valeur). « Les États-Unis », écrit le premier, « ont dû leur prospérité publique, leur aisance civile et particulière, bien plus à leur position insulaire, à leur éloignement de tout voisin puissant, de tout théâtre de guerre, enfin à la facilité générale de leurs circonstances, qu'à la bonté essentielle de leurs lois ou à la sagesse de leur administration.... Ce qui s'y est fait de bon et d'utile, ce qui y a existé de liberté civile, de sûreté de personne et de propriété, a plutôt dépendu des habitudes populaires et individuelles, de la nécessité du travail, du haut prix de toute main-d'œuvre, que d'aucune habile mesure, d'aucune sage police du gouvernement » (*Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, 1803, t. I, p. x-xi) Pour Tocqueville, similairement, « les États-Unis doivent rendre grâce au ciel de ce qu'il les a placés jusqu'à

présent de telle manière qu'ils n'ont besoin, ni d'armées permanentes, ni de force publique, ni de politique extérieure habile et soutenue. Si jamais une de ces trois nécessités se présente, on peut prédire, sans être prophète, qu'ils perdront leur liberté ou concentreront davantage le pouvoir. » (Lettre à Ernest de Chabrol, 16 juillet 1831 ; *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 99)

Qu'un pays isolé et non menacé puisse vivre sans armée proprement dite, est un truisme qui n'a presque pas besoin de démonstration, et tous les auteurs sont d'accord. (B. Constant, *De la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays. Fragments*. Livre VII, chapitre vii : *O. C.*, t. IV, p. 600 ; G. de Beaumont, *Lettres d'Amérique*, p. 40 ; E. Laboulaye, *Histoire*, etc., t. I, 1855, p. 287 ; etc.) L'exceptionnalisme américain s'entend toutefois de manière plus large. De même que les villes européennes du Moyen-âge, à une époque où la sécurité était précaire, devaient naturellement prendre une forme entassée et peu hygiénique, derrière des murs d'enceinte et des fortifications (G. de Molinari, article « Villes » du *Dictionnaire de l'économie politique*, t. II, 1853, p. 835), de même les conditions propres à l'Amérique et à ce peuple sorti de la classe moyenne, établi seul sur un pays-continent, devaient produire une administration très peu centralisée, et l'égalité des conditions. « Il était impossible, dans l'origine, et il serait encore très difficile d'établir en Amérique une administration centralisée », écrit Tocqueville. « Les hommes sont dispersés sur un trop grand espace et séparés par trop d'obstacles naturels pour qu'un seul puisse entreprendre de diriger les détails de leur existence. L'Amérique est donc par excellence le pays du gouvernement provincial et communal. » (*Démocratie en Amérique* I (1835), II, x ; *O. C.*, t. I, vol. I, p. 413) L'esclavage favorise d'ailleurs cette inutilité de l'autorité, en subsistant la discipline du maître à l'autorité de la loi. (Rapport de Tocqueville sur l'esclavage dans les colonies, déposé le 23 juillet 1839 ; *O. C.*, t. III, vol. I, p. 49-50)

[Que l'exceptionnalité n'est pas nécessairement une qualité] Malgré la bonté générale de ces observations, en faisant valoir la situation exceptionnelle de l'Amérique on ne porte pas un jugement de valeur, et en vérité plusieurs caractéristiques exceptionnelles de l'Amérique ont plutôt été source d'embarras et de troubles. Qu'un peuple rassemble primitivement un très large régiment de fanatiques religieux, avec renforts de détenus (*convicts*) et de prostituées, ce n'est pas, sans doute, une exception dont on doive se féliciter, et il en va de même des nouveaux États comme la Californie, dont la première population fut faite de coureurs d'aventures et autres vauriens.

Avoir tiré le langage que l'on parle d'une nation située de l'autre côté de l'Océan, langage qui est un amalgame complexe et historiquement déterminé de nombreuses influences continentales, et notamment française, germanique et latine, n'est pas non plus une

exception souhaitable ; personne n'est responsable, sans doute, et le premier cadeau empoisonné vient des Grecs ; les Américains auraient dû s'en méfier comme les Troyens. Désormais ils voient leurs étymologies embrouillées ou brisées ; quand ils essaient de raisonner souvent ils ne savent pas ce qu'ils disent. Le détournement de *liberalism*, dans un pays qui a adopté *liberty* tout en conservant *freedom*, ne s'explique pas autrement ; éloignés des étymologies, les Américains sont sans ressources pour maintenir la pureté du langage. La justice française de l'ancien temps entretenait une confusion et un mélange volontaire sur les deux réalités du *rapt* (enlèvement) et du *viol* (acte sexuel) : le mot *rape* est un reste de cette ambivalence ancienne : il se rapporte au rapt par son étymologie, mais signifie proprement le viol ; s'en préoccupent-ils ? Dans la Constitution même, les Américains ont été embarrassés, raconte Laboulaye, par le mot de *jeopardy*, dont il fallait déterminer précisément le sens, et qui en vérité est une corruption du français « jeu parti », enjeu ou hasard. (*Histoire politique des États-Unis*, t. III, 1866, p. 544)

[Que l'ambition des libéraux français n'est pas que la France copie servilement l'Amérique, même en ce qu'elle a de bon.] L'Amérique possède visiblement des atouts, et quelques-uns de ses succès matériels, tels que sa richesse et sa population croissante, donnent à penser : c'est un exemple dont il est bon, à la vérité, de s'instruire, mais qu'il serait très maladroit de copier servilement. Benjamin Constant l'a toujours dit. (*De la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays. Fragments*. Livre III, chap. vii : *O. C.*, t. IV, p. 454 ; *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri*, 1822, p. 9) Cette même observation, que l'exemple américain n'est ni une preuve ni un mandat de réformes, sera maintenue comme un principe structurant dans la réflexion de Tocqueville et de Beaumont, de retour de voyage. Les conditions exceptionnelles de l'Amérique, historiques, économiques, culturelles, ne se retrouvent pas en Europe, et d'un côté comme de l'autre elles sont parfaitement distinctes : on ne pourrait en faire abstraction. De même, tandis que le peuple des États-Unis est « sérieux et grave », la nation française est « vive et légère » : grande et périlleuse différence. (Lettre de Beaumont à sa mère, 7 juin 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 58). « Je vois réussir ici des institutions qui bouleverseraient infailliblement la France » écrit Tocqueville à son père, à la même époque, c'est-à-dire un mois à peine après leur arrivée ; « d'autres qui nous conviennent seraient évidemment malfaisantes en Amérique ». (Lettre du 3 juin 1831 ; *O. C.*, t. XIV, p. 101) L'observateur avisé ne doit pas s'y tromper : l'étude de l'Amérique n'est et ne peut être qu'intéressante et instructive, sans davantage d'utilité. « La société américaine, ses progrès et sa prospérité », écrit Beaumont, « ne prouvent rien du tout et ne présentent rien à l'imitation des vieilles nations européennes. »

Amérique, Américains [États-Unis]

(Lettre à son frère Jules, 16 septembre 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 145) Il est impératif, d'après eux, de se garantir de l'enthousiasme imitatif, qui en politique fait bien du mal, et d'en garantir lecteurs et auditeurs, empressés d'habitude de tirer cette conclusion maladroite. À de nombreuses reprises dans son grand cours, Édouard Laboulaye croit utile, lui aussi, de rappeler qu'il ne s'agit pas pour la France de copier platement l'Amérique, que ce n'est pas dans ce motif qu'il l'étudie et la fait étudier, et que ses intentions sont ailleurs. (*Histoire politique des États-Unis*, t. I, 1855, p. 25-26, et 244 ; t. III, 1866, p. 466).

[Le voyage. L'envers du décor] Ces observations faites, revenons au voyage. Pourquoi et comment a-t-il été une amère déception et a-t-il participé à la désillusion américaine, qui touche le libéralisme français au XIX^e siècle, comme l'écrit Limousin en 1877 dans le *Journal des économistes* ? (n^o de février 1877, p. 250) Cette désillusion est progressive, et suit des étapes successives, dont les journaux et carnets de ces auteurs, leur correspondance, puis dans une certaine mesure leurs ouvrages publiés, rendent compte.

[Une première perte de repères. 1^o Le repos dominical.] Tout commence par une perte de repères. Volney a débarqué à Philadelphie le lundi 12 octobre 1795, Tocqueville et Beaumont, à New-York, le mardi 11 mai 1831. Après quelques jours d'acclimatation, une première expérience allait frapper leurs esprits : l'absolutisme en matière de repos dominical. « L'observation du dimanche en Amérique est encore ce qui frappe le plus vivement l'étranger », écrit Tocqueville. « Il y a notamment une grande ville américaine dans laquelle, à partir du samedi soir, le mouvement social est comme suspendu. Vous la parcourez à l'heure qui semble convier l'âge mûr aux affaires et la jeunesse aux plaisirs, et vous vous trouvez dans une profonde solitude. Non seulement personne ne travaille, mais personne ne paraît vivre. » (*Démocratie en Amérique* I (1835), Note E, de la partie I ; *O. C.*, t. I, vol. I, p. 439) « On dirait, au silence qui se fait partout, une cité abandonnée par laquelle l'ennemi aurait passé la veille, et où il n'aurait laissé que des morts », note pareillement G. de Beaumont (*Marie*, etc., 1835, vol. I, p. 356-357 ; voir aussi, dans la même veine, Chastellux, *Voyages*, etc., 1786, t. II, p. 298). Selon leurs sensibilités personnelles, cet usage les surprend ou les heurte. Tocqueville a perdu la foi, mais continue de voir la religion de manière sympathique ; Beaumont est un héritier des Lumières, sceptique, mais sans manifestation ostensible ; Molinari accepte l'idée d'un Dieu, et n'en veut pas savoir plus ; Volney est résolument athée. L'absolutisme en matière de repos dominical a quelque chose de comique, qui les égaie d'abord. Le Connecticut interdit de brasser de la bière le samedi de peur qu'elle ne travaille le dimanche. (Volney, *Tableau*, etc., 1803, t. II, p. 376 ; Jean-Baptiste Say, *Olbia*, 1800, p. 89) En 1876, présent lors d'une soirée organisée à Sara-

gota (État de New-York), « rendez-vous favori de la société américaine », Molinari remarque encore qu'à minuit l'orchestre disparaît : « nous sommes au samedi, et l'on ne danse pas le dimanche. » (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 154). Toutefois, lorsque la loi entre en jeu, produit des interdictions innombrables, et force les pratiques, le ton change. « Il y a une loi, dans le Massachusetts (Nouvelle-Angleterre) », raconte Beaumont, « d'après laquelle on peut arrêter les gens qui voyagent le dimanche, et les condamner, pour ce fait, à une amende. Celui qui a une cause urgente de déplacement doit demander une autorisation de voyager pendant le saint jour. Le conducteur de voiture publique, qui se met en route sans avoir obtenu cette permission, perd sa patente pour trois ans. » (*Marie*, etc., 1835, vol. I, p. 358) Ceci ne lui paraît pas raisonnable, pas plus qu'à Molinari, qui après avoir fait l'expérience de l'immobilité des transports en Amérique, continuera de critiquer « le bigotisme étroit et formaliste que les puritains ont importé d'Angleterre » dans ses chroniques du *Journal des économistes* (n^o de février 1883, p. 351) Ce reste de « l'esprit intolérant des premiers colons » (Volney, *Tableau*, etc., 1803, t. II, p. 376), qui force à se renfermer chez soi le dimanche et à n'y lire tout au plus que la Bible (Lettre de Beaumont à son père, 16 mai 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 43), ne convient guère à leur tempérament. Il est pourtant fortement enraciné dans la culture américaine. Dès l'époque coloniale, au milieu des conflits pour l'indépendance, les soulèvements du samedi sont proprement sans lendemain ; c'est ce qui arrive en mars 1770, après une première émeute le samedi : le dimanche on se tient tranquille ; mais on ressort le lundi, avec cannes et bâtons, pour attaquer la garde. (Laboulaye, *Histoire*, etc., t. II, 1866, p. 161) Encore aujourd'hui, si l'anniversaire de la déclaration d'indépendance, le 4 juillet (*Fourth of July*), tombe un dimanche, la fête nationale est remise au lundi, c'est-à-dire qu'on la célèbre le cinq.

Nous verrons plus en détail à l'article *Dimanche* les raisons pour lesquelles le repos dominical obligatoire est rejeté comme anti-libéral par des auteurs comme G. de Molinari. Il fonde et maintient un monopole et un privilège : car les hommes d'Église, ne travaillant que le dimanche, interdisent par ce fait la concurrence de toutes les autres professions. Il est aussi aristocratique de sa nature : car les classes aisées ont des jardins et de vastes demeures, tandis que les plus pauvres, devant la fermeture des parcs et des autres occupations de délassement, sont rejetés dans leurs habitations plus ou moins insalubres. (G. de Molinari dans *L'Économiste Belge*, 1855, n^o 14, p. 6 ; *O. C.*, t. XI, p. 428)

[Une première perte de repères. 2^o La cuisine] Volney, Beaumont, Tocqueville, Molinari, sont d'abord et avant tout des intellectuels, c'est-à-dire qu'ils vivent d'idées, de faits et d'observations ; cela est vrai ; et

Beaumont raconte que son camarade de voyage, notamment, ne laissait jamais son esprit en repos, comme les voyageurs le font d'habitude. (Beaumont, « Notice sur A. de Tocqueville », 1861, dans son édition des *Œuvres* de Tocqueville, vol. I, p. 22.) Mais enfin le corps a besoin de nourriture, d'aliments, et un homme peut bien trouver ces considérations basses et grossières, s'il s'en abstient, en peu de temps il est mort. Comme les petites maîtresses, qui, dit plaisamment Molinari (*O. C.*, t. IX, p. 11-12), mangent à peine en public afin de se faire passer pour des créatures éthérées, l'intellectuel aussi finit bien par « délayer son corset » pour engloutir beefsteaks, côtelettes, etc. Les États-Unis devaient toutefois, sur ce point, décevoir nos quatre auteurs. Voyageur insatiable, Molinari est habitué aux mets les plus curieux, mais il goûte peu la cuisine américaine, qui a « des délicatesses un peu rudes » (*Lettres sur les États-Unis*, etc., p. 64) Excepté dans quelques maisons particulières, raconte Beaumont, on ne fait tout simplement pas de bonne cuisine en Amérique (Lettre à son frère Achille, 25 décembre 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 204), et très vite il se lasse de « l'éternel bacon (viande de porc) ». (« Notice sur A. de Tocqueville », 1861, op. cit., vol. I, p. 33.) Toutefois c'est surtout Volney qui, en bon connaisseur de la médecine humaine (il avait d'abord fait des études de médecine, et conserva le goût de cette science toute sa vie), s'avère le plus résolument critique envers le régime alimentaire des Américains. « J'ose dire », écrit-il, « que si l'on proposait au concours le plan du régime le plus capable de gâter l'estomac, les dents et la santé, l'on ne pourrait en imaginer un plus convenable que celui des Anglo-Américains. Dès le matin à déjeuner, ils noient leur estomac d'une pinte d'eau chaude chargée de thé ou de café si léger, que ce n'est que de l'eau brune ; et ils avalent presque sans mâcher du pain chaud à peine cuit, des rôties imbibées de beurre, du fromage le plus gras, des tranches de bœuf ou de jambon salé, fumé, etc., toutes choses presque indissolubles. À dîner, ce sont des pâtes bouillies, sous le nom de pouding ; les plus grasses sont les plus friandes ; toutes les sauces, même pour le bœuf rôti, sont le beurre fondu ; les turneps et les pommes de terre sont noyées de saindoux, de lard, de beurre ou de graisse : sous le nom de *pie*, de *pumkine*, leurs pâtisseries ne sont que de vraies pâtes grasses, jamais cuites : pour faire passer ces masses glaireuses, on reprend le thé presque à l'issue du dîner, et on le charge tellement qu'il est amer au gosier : dans cet état, il attaque si efficacement les nerfs, qu'il procure, même à des Anglais, des insomnies plus opiniâtres que le café. Le souper amène encore quelques salaisons ou des huîtres, et comme le dit Chastellux, la journée entière se passe à entasser des indigestions l'une sur l'autre » (*Tableau*, etc., 1803, vol. I, p. 349-350)

[Une première perte de repères. 3° Les villes américaines] La première expérience des villes américaines

est pour nos quatre voyageurs une surprise plutôt décevante. « Nous sommes arrivés à Philadelphie », écrit par exemple Beaumont. « Cette ville, qui contient environ 200 000 âmes, ne ressemble à aucune de celles que j'ai vues jusqu'à présent : elle est d'une régularité qu'on est tenté de trouver trop parfaite ; il n'y a pas une rue qui ne traverse la ville tout entière dans un sens ou dans un autre ; toutes sont alignées avec une précision géométrique ; tous les édifices sont propres, entretenus avec un soin extrême et ont toute la fraîcheur des constructions nouvelles. C'est une ville charmante, très favorable à ceux qui n'ont pas de voiture, attendu que chaque rue est bordée de larges trottoirs ; et son seul défaut, je le répète, est d'avoir une beauté monotone. » (Lettre à son père, 16 octobre 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 163). Tocqueville fait état d'une appréciation similaire. « À Philadelphie toutes les rues sont tirées au cordeau et tellement semblables que, qui a vu l'une les a vues toutes. » (Lettre à un correspondant non identifié ; *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 142) C'est, dit-il aussi, « la seule ville du monde où l'on ait imaginé de distinguer les rues par des chiffres et non par des noms. Le système des rues est si régulier qu'en partant de la Delaware où se trouve la rue n° 1, on remonte de numéro en numéro jusqu'à la Skuykill. J'habite dans la rue n° 3. Ne trouvez-vous pas qu'il n'y a qu'un peuple chez lequel l'imagination est glacée qui puisse inventer un pareil système. Les Européens ne manquent jamais de joindre une idée à chaque objet extérieur : c'est un saint, un homme célèbre, un événement ; mais ces gens-ci ne connaissent que l'arithmétique. » (Lettre à sa belle-sœur Alexandrine, 18 octobre 1831 ; *O. C.*, t. XIV, p. 141) Près d'un demi-siècle plus tard, naturellement, rien n'a changé. « Qui a vu une rue et une maison les a vues toutes », répète Gustave de Molinari de Philadelphie. « Les rues, absolument droites, vont les unes du nord au sud, les autres de l'est à l'ouest... Ce damier, qu'égaient pourtant çà et là, dans les rues principales, des allées d'arbres, peut sembler monotone ». (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 37-38)

Ceux qui désireraient des noms qui présentent des idées nouvelles se trouvent mal servis, et l'histoire américaine n'a pas pensé à eux. En 1620, les premiers pères fondateurs, après avoir exploré la côte, s'établissent au lieu que les indigènes nomment Patuxet et fondent la cité de New-Plymouth, en souvenir des terres qu'ils ont quittées. En 1688, les protestants de La Rochelle, qui viennent de voir leurs églises rasées à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, émigrent en Amérique et fondent la Nouvelle-Rochelle (actuel État de New-York, sous le nom de « New-Rochelle », avec l'accent de rigueur). New-York s'est d'abord appelée la Nouvelle-Angoulême et la Nouvelle-Amsterdam (Nieuw-Amsterdam). Le Maine, le Maryland, et bien d'autres, masquent à peine leurs origines européennes. « Il y a plus de soixante endroits divers du nom de Washington aux États-Unis », raconte

Amérique, Américains [États-Unis]

même Volney, un peu désabusé. « Il y a aussi une douzaine de Charleston ; en général la nomenclature géographique de ce pays est pleine de répétitions de ses propres noms ou de noms d'Europe, par la raison que chaque colon, anglais, irlandais ou écossais, donne à son nouveau séjour le nom de son lieu natal : et l'on peut dire, sous plus d'un rapport, que les États-Unis sont une seconde édition de l'Angleterre ; mais cette copie est tirée sur un bien plus grand format que l'original. » (*Tableau*, etc., 1803, vol. I, p. 394) En s'aventurant plus profondément dans les terres américaines, Beaumont constate aussi avec surprise l'abondance de grands noms européens, données à des cités minuscules, perdues au milieu des forêts. « C'est une étrange chose », rapporte-t-il, « au milieu de cet empire à peine ébranlé de la nature sauvage, de s'entendre étourdir du nom magnifique des villes qui rappellent la plus antique comme la plus brillante civilisation. Ici, Thèbes ; là, Rome ; plus loin, Athènes. Pourquoi ce vol fait à tous les peuples du monde de leurs gloires et de leurs souvenirs ? Est-ce un parallèle ou un contraste ? La ville aux cent portes est une bourgade ; la cité reine du monde, un défrichement ; le berceau de Sophocle et de Périclès, un comptoir. » (*Marie*, etc., 1835, vol. II, p. 45) Aujourd'hui encore Paris, dans l'État de Virginie, ne compte que 49 habitants ; sans doute en sourient-ils eux-mêmes. Les éditeurs américains du roman de Beaumont, toutefois, n'ont pas goûté ces remarques impertinentes, et en l'an de grâce 1958 ils ont discrètement supprimé le passage qu'on vient de lire : car ce n'était pas assez pour eux d'avertir dans la préface que les développements de l'auteur sont « biaisés » ; il fallait bien plutôt les censurer pour protéger la dignité américaine, et c'est ce qu'ils font à plusieurs reprises : qu'ils me pardonnent de les avoir démasqués. (*Marie, or slavery in the United States*, 1958, réédité à l'identique en 1999.) C'est de l'orgueil, aussi, que Volney aperçoit dans certaines dénominations, comme le Capitole (Washington DC), ou pire encore, le Tibre (*Tiber creek* — « le ruisseau du Tibre » : c'est impayable), donné au petit filet d'eau qui en baignait encore le pied lorsqu'il visita le pays. (Relation manuscrite, p. 82 ; J. Gaulmier, *L'idéologue Volney*, 1951, p. 365 ; du même, *Volney*, 1959, p. 206).

[Une première perte de repères. 4° L'orgueil américain.] Ce même orgueil a impressionné, étonné ou irrité chacun de ces auteurs, l'un après l'autre. Pour Volney, le premier, l'expérience en fut amère. Son entreprise de description factuelle et scientifique des conditions naturelles, sociales et politiques des États-Unis, menée de manière impartiale et critique, se heurta d'emblée à la susceptibilité américaine. De tous les sujets qu'il ambitionnait de couvrir initialement, le climat est, on le sait, le seul qu'il ait livré à la publicité. Dans son ouvrage, Volney expose les caractéristiques principales du climat sur le continent américain, et

naturellement avantages et inconvénients sont en balance. L'extrême variabilité du froid au chaud, et du chaud au froid, est notamment signalée par lui comme une cause d'infériorité relative. Cependant les Américains, dit-il, « qui se tiennent presque offensés de ce reproche, défendent déjà leur climat comme une propriété ». (*Tableau*, etc., 1803, t. I, p. 354) Sans doute le climat, sur une terre habitable, est-il une donnée, et n'est-il pas raisonnable d'en faire un mérite national, quelqu'en soit la bonté véritable. Sans doute aussi, l'homme des sables, à l'Européen qui le croise dans une caravane, n'en vante-t-il pas moins lui aussi « son » désert. Mais les intelligences moyennes et hautes, dans quelque proportion qu'elles soient à la population générale, se distinguent surtout par leur appréciation des faits, et c'est ce qu'au jugement de Volney, puis de nos autres voyageurs, on ne trouvait pas en Amérique. Comme Beaumont et Tocqueville (voir Beaumont, « Notice sur A. de Tocqueville », op. cit., p. 28), Édouard Laboulaye — peu enclin à blâmer les Américains à l'excès — a signalé la tendance plus « meurtrière » du climat américain, remarquant que « le froid, en Amérique, est infiniment plus rigoureux qu'en Europe sous la même latitude, et par exemple, Québec, au Canada, qui a les étés de Paris, a un hiver de six mois aussi rude qu'à Saint-Pétersbourg ; tandis que New-York, sous la latitude de Naples, a les étés de Rome et les hivers de Copenhague. » (*Histoire politique des États-Unis*, t. I, 1855, p. 155) Une appréciation aussi désintéressée avait peu de chance de trouver de la résonance aux États-Unis. Pour le traducteur américain du *Tableau*, l'excessive variabilité du climat américain est un mal illusoire, dont ne souffrent que ceux qui ont, comme Volney, un corps « faible et efféminé » (*weak and effeminate*). (*A view of the soil and climate of the United States of America*, 1804, p. 138) Thomas Jefferson lui-même, dans sa correspondance avec Volney, montre qu'il fut blessé par les remarques dépréciatives de son ami sur la bonté du climat américain, et comme l'auteur l'avait assez anticipé il entreprit lui aussi de défendre son climat comme une propriété. « Notre ciel est toujours clair, tandis que celui de l'Europe est toujours nuageux », soutient-il notamment. (Lettre à Volney du 8 février 1805 ; *The Papers of Thomas Jefferson*, vol. 45, p. 473-474) Après avoir franchement dit sa préférence pour le climat américain, il termine en soulignant que sans doute l'habitude, en ceci, joue un grand rôle : c'est un bon politique.

Cet essai par Volney de la méthode scientifique, au milieu d'un peuple qui se place si haut dans l'échelle comparative, n'avait pas été très heureux. D'autres voyageurs allaient encore butter contre l'orgueil américain, dans leur quête intellectuelle. Tocqueville et Beaumont avaient débarqué aux États-Unis en 1831 pour découvrir d'eux-mêmes la vraie situation américaine : ils étaient en quête de faits, non de louanges.

Collecter les premiers, et écarter les seconds, allait s'avérer une tâche redoutable. Il fallait user de l'hyperbole et même du mensonge, pour ne pas brusquer la susceptibilité des Américains, tout en restant un juge impartial et tranquille, qui avance l'esprit clair ; de même, en écoutant les réponses faites aux questions posées, on devait distinguer les vérités factuelles au milieu d'un langage toujours glorieux, et les retenir sans se préoccuper du reste. L'épreuve était difficile. « Pour être bien avec eux », remarque Beaumont, « il faut les louer beaucoup. Je le fais de tout mon cœur, sans que cela tire à conséquence quant à ma manière de voir. Cet orgueil national les conduit à faire tous leurs efforts pour fasciner nos yeux et pour nous présenter seulement le beau côté des choses. Mais j'espère que nous parviendrons à savoir la vérité. » (Lettre à son père, 16 mai 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 44) Au fil du voyage, l'exaspération allait devenir dominante. Beaumont ne peut pas faire une plaisanterie sans demeurer incompris, tant l'orgueil interdit aux Américains de croire à une critique méritée. (Note de voyage de Beaumont, citée dans sa « Notice sur A. de Tocqueville », op. cit., p. 31) C'est cette exaspération, venue après la surprise, qui transparaîtra seule dans les ouvrages subséquents des deux auteurs. « Il n'y a rien de plus gênant dans l'habitude de la vie que ce patriotisme irritable des Américains », écrit ainsi A. de Tocqueville. « L'étranger consentirait bien à louer beaucoup dans leur pays ; mais il voudrait qu'on lui permît de blâmer quelque chose, et c'est ce qu'on lui refuse absolument. L'Amérique est donc un pays de liberté, où, pour ne blesser personne, l'étranger ne doit parler librement ni des particuliers, ni de l'État, ni des gouvernés, ni des gouvernants, ni des entreprises publiques, ni des entreprises privées ; de rien enfin de ce qu'on y rencontre, sinon peut-être du climat et du sol ; encore trouve-t-on des Américains prêts à défendre l'un et l'autre, comme s'ils avaient concouru à les former. » (*Démocratie en Amérique* I (1835), II, vi ; *O. C.*, t. I, vol. I, p. 247) Dans *Marie*, Beaumont parle d'« un orgueil national poussé jusqu'au délire », et il précise sa pensée, écrivant qu'« un Américain, si forte que soit la louange donnée à son pays, n'en est jamais pleinement satisfait ; à ses yeux, toute approbation mesurée est une critique, tout éloge restreint est une injure ; pour être juste envers lui, il faut manquer à la vérité. » (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 70)

Enfin nous retrouvons Gustave de Molinari. En 1876, celui-ci n'en est pas à son premier voyage : il a sillonné la plupart des pays de l'Europe, a participé à des congrès internationaux, s'est mêlé avec des hommes de toutes les nations et de toutes les races — il en a vu d'autres, comme on dit. Confronté à l'orgueil américain, Molinari fait état, toutefois, d'une réalité distincte, éminemment nouvelle. « La vanité nationale a certainement jeté des pousses vigoureuses chez tous les peuples civilisés », rapporte-t-il. « L'orgueil mépri-

sant de l'Anglais est proverbial ; le Français est fier de ses institutions que 'le monde lui envie', ce qui ne l'empêche pas de les renverser en moyenne tous les quinze ans ; l'Allemand n'a pas dégonflé depuis Sedan ; le Belge lui-même répète avec complaisance que la Belgique est petite par son étendue, mais grande par le génie et les vertus de ses habitants, et le cri favori du Flamand c'est : 'Vivan ons ! Vivent nous !' L'Italien est persuadé qu'il ne peut manquer de reconquérir avant peu ses frontières naturelles, — les frontières de l'Empire romain ; le Russe n'ose pas encore se dire le premier des peuples, mais il le sera, et l'avenir du monde appartient indubitablement à la race slave. Le Chinois ne dissimule pas son dédain pour les barbares aux cheveux rouges, et le sauvage australien, qui se nourrit de vers et de grenouilles crues, manifeste hautement son dégoût pour la civilisation et la cuisine européennes. Mais toutes ces vanités et ces orgueils amoncelés ne formeraient qu'une simple motte de terre en comparaison du mont Blanc de l'orgueil américain. » (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 159-160)

Ce caractère de l'Américain, qui a exaspéré les voyageurs libéraux français, était trop enraciné, trop véridique, pour que Laboulaye l'ait prétendu fallacieux. En plusieurs occasions de son grand cours, il explique lui aussi que les Américains sont « peu avarés d'éloges » à propos de leurs pays, et qu'ils sont « assez disposés à grossir les choses ». (*Histoire*, etc., t. II, 1866, p. 128 et p. 286) Si l'orgueil national est de tout temps et de tout lieu, celui des Américains a participé à la dissipation du mythe, et à ce titre il conserve, pour l'histoire que ce Dictionnaire a charge de raconter, une importance toute particulière.

[Une première perte de repères. 5° Où sont les grands hommes ?] Lorsque Laboulaye parlait des Américains comme étant peu avarés d'éloges, il le faisait à l'occasion d'un surnom un peu exagéré qu'ils avaient donné à Benjamin Franklin, l'appelant le « Démosthène de l'Amérique ». Car il était évident pour eux que l'Amérique était une terre propice aux grands hommes. Ce point, toutefois, n'allait pas de soi pour les libéraux français qui avaient visité l'Amérique.

Le système social et politique américain est tout entier dominé par la masse populaire, certains disent par la foule ; dans ces conditions les grands hommes disparaissent du théâtre. « C'est un grand spectacle que celui de tout un peuple qui se meut et se gouverne lui-même », écrit Beaumont, « mais nulle part les individus ne sont aussi petits. » (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 62). L'Américain moyen est plein de bon sens, mais sans manières ; ses idées sont justes, mais bornées. (Idem, t. II, p. 83)

À entendre ces jugements, peut-être nous récrierions-nous, pensant que c'est injustice : oublierait-on donc de compter les grands hommes de la révolution américaine ? Mais d'abord, Volney mis à part, nos

voyageurs ne les ont plus sous les yeux ; Beaumont et Tocqueville rencontrent un dernier survivant (Charles Carroll), et Molinari n'a plus rien à espérer. La période dorée de l'indépendance américaine est pour eux de l'histoire. Il y a plus : bien analysée, elle ne détruit pas leurs conceptions sur la petitesse de l'individu dans une société démocratique comme les États-Unis. Il faudrait pouvoir définir le national, qui diffère assez du citoyen : peut-être pourrait-on dire qu'on appartient vraiment à une nation, et qu'on en a le type, quand nos quatre grands-parents sont nés dans le pays ; que tous les autres citoyens sont des métèques, au sens grec. Dès lors la donne change. Le père de B. Franklin, et ses quatre grands-parents, sont nés en Angleterre ; lui-même, de 1757 à 1785, a passé la plus grande partie de sa vie en Angleterre ou en France. Lors de la lutte pour l'indépendance, Thomas Paine était un Anglais fraîchement arrivé en Amérique. John Jay descendait d'une famille française de La Rochelle, qui avait fui après la révocation de l'Édit de Nantes. Alexandre Hamilton, que Laboulaye présente élogieusement dans son cours comme « non seulement l'ami, mais l'inspirateur de Washington » (*Histoire, etc.*, t. III, 1866, p. 98), n'était pas né sur le territoire des États-Unis, mais aux Antilles ; son père était Écossais et sa mère, d'origine française, était une demoiselle Faucette, dont les parents avaient également fui la cité de La Rochelle ; ce n'est qu'en 1772, âgé de quinze ans, qu'il arriva dans le New-Jersey ; il parlait le français avec facilité. James Wilson, autre père fondateur majeur, et « un des hommes les plus éclairés, un des politiques les plus éminents qu'ait possédés l'Amérique » (Idem, p. 272) était né en Écosse ; élevé à Glasgow et à Édimbourg, il s'est établi à Philadelphie en 1766, à l'âge de vingt-quatre ans. Il serait difficile, par conséquent, de citer la période de l'indépendance américaine comme apportant un démenti à l'appréciation générale des libéraux français, et notamment de Beaumont et Tocqueville, sur la disparition des grands hommes dans une société démocratique comme l'Amérique. Les pièces du procès sont ailleurs.

[Une première perte de repères. 6° Vertueux ou simplement rangés ?] Les hommes véritablement supérieurs, soutiennent nos voyageurs, ont disparu de la scène, et il ne reste guère plus que des hommes du peuple, avec leur rusticité et leurs idées bornées. L'Europe, toutefois, les dit et les croit vertueux, par un reste, très certainement, de puritanisme bien compris. Volney nous explique dans son récit de voyage manuscrit que, l'esprit rempli de tous ces éloges, il attachait « un vif intérêt » à en examiner la réalité (*Relation inédite ; J. Gaulmier, L'idéologue Volney*, p. 366) ; malheureusement il n'a rien publié qui puisse nous éclairer sur ses conclusions : je les devine mais n'en puis rien dire.

Celles de Beaumont et de Tocqueville, à l'inverse, sont extrêmement claires. « C'est l'intérêt et non la

moralité qui rend les Américains amis de l'ordre », écrit G. de Beaumont. « Ils poursuivent gravement la fortune. Ils ne sont pas vertueux, ils ne sont que rangés ; la société des États-Unis refroidit l'enthousiasme sans inspirer le respect. » (Marie, etc., 1835, t. I, p. 64) « Ici le commerce et l'industrie absorbent tous les instants », disait-il déjà en privé, à l'époque de son voyage. « On n'a pas le temps d'être mauvais sujet. » (Lettre à son père, 16 mai 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 42) La même observation est faite par Tocqueville. « Un peuple qui ne semble vivre que pour s'enrichir, ne saurait être un peuple vertueux dans la stricte acception de ce mot ; mais il est rangé. Tous les vices qui tiennent à la richesse oisive, il ne les a pas : ses habitudes sont régulières » (Lettre à E. de Chabrol, 9 juin 1831 ; *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 89) Et après quelques mois de plus de voyage à travers l'Amérique, sa conclusion n'aura pas changé : « Ces gens-ci se disent vertueux, moi je les trouve rangés et rien de plus. » (Lettre à un correspondant inconnu, 8 novembre 1831 ; *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 141)

[Une première perte de repères. 7° La froideur du *money-making*.] L'Américain, donc, n'a pas le temps d'être dissipé et mauvais sujet, car son attention est toute entière tournée vers les affaires matérielles. Cette disposition produit des hommes froids et insensibles aux grandes idées comme à l'idée du beau. « Il n'y a pas un Américain qui ne soit un homme d'affaires, il passe sa vie à faire du commerce et de l'industrie ; il ne sait pas faire autre chose ; il est incapable de tout travail intellectuel. » (Lettre de Beaumont à son frère Achille, 11 août 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 120) Les Américains, dit encore Gustave de Molinari, se préoccupent peu des théories, de la littérature ou de l'idée du beau, toutes choses « qui ne paient pas ». (*Lettres sur les États-Unis*, p. 326 et p. 158) L'opinion de Tocqueville n'est pas différente. « Rien n'est plus facile », écrit-il, « que de s'enrichir en Amérique ; naturellement l'esprit humain, qui a besoin d'une passion dominante, finit par tourner toutes ses pensées vers le gain ; il en résulte qu'à la première apparence, ce peuple-ci semble une compagnie de marchands réunis pour le négoce ; et à mesure qu'on creuse plus avant dans le caractère national des Américains, on voit qu'ils n'ont cherché la valeur de toutes les choses de ce monde que dans la réponse à cette seule question : combien cela rapporte-t-il d'argent ? » (Lettre à E. de Chabrol, 9 juin 1831 ; *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 89) Quant à l'aménité, à la chaleur, un voyageur français doit passer la frontière, à en croire Beaumont, pour la retrouver. « Depuis que je suis en Amérique, je n'ai vu rire qu'au Canada », écrit-il à son père, près de quatre mois après son arrivée à New-York. (Lettre du 5 septembre 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 142)

[La grande question de l'esclavage et du racisme] Tout ceci, ce sont les habitudes mises à mal, les

susceptibilités nationales qui s'entrechoquent. La désillusion américaine, chez les libéraux français en voyage, découle d'une autre déception plus fondamentale : elle se construit autour de la grande question de l'esclavage et du racisme.

La répulsion éprouvée par les Français pour la survivance de l'esclavage sur les terres des États-Unis a toujours été très grande, et elle a fortement ralenti, au XIX^e siècle, la progression du mythe américain en France, lequel n'atteindra jamais les sommets d'enthousiasme de l'époque des Lumières. À plusieurs reprises, É. Laboulaye a raconté qu'avant l'abolition finale de 1865, la défense des institutions américaines était repoussée comme impertinente précisément à cause de l'esclavage. « Quand un Américain arrivait en Europe », aimait-il à raconter, « s'il parlait avec un juste orgueil de la liberté de son pays, on lui répondait : 'Que nous parlez-vous de votre liberté, vous êtes le pays de l'esclavage !' » (Conférence sur l'abolition de l'esclavage, du 27 août 1867 ; voir de même, conférence du 3 novembre 1865, sur les Nègres affranchis).

Les grands libéraux français qui visitèrent l'Amérique semblent avoir été confrontés à une réalité sociale et politique qu'ils avaient d'abord sous-estimée. Bien sûr, leurs convictions les prédisposaient assez à projeter dans l'Amérique une normalisation des rapports humains qu'ils concevaient comme atteignable. Volney fait partie de la première Société des amis des Noirs, c'est un anti-esclavagiste fervent ; Beaumont et Tocqueville ont œuvré, à la tribune et par la plume, à l'abolition effective de l'esclavage dans les colonies françaises ; enfin Gustave de Molinari, en 1876, caresse ce thème depuis plus de trente ans. Si l'expérience américaine produit un choc aussi violent dans leur esprit, c'est d'abord à cause de l'environnement intellectuel français dans lequel ils évoluent. La France est, disent-ils, un pays où les haines raciales sont presque inexistantes : c'est un jugement optimiste ; je ne le repousse pas cependant, car les travaux historiques que j'ai consulté n'y contredisent pas (voir par exemple Erick Noël, *Être Noir en France au XVIII^e siècle*, 2006) ; d'ailleurs tous les auteurs libéraux de l'époque sont d'accord. « La France est le pays dans lequel l'orgueil de race est le moins marqué », écrit Charles Comte en 1827, et il ne craint pas d'être contredit. (*Traité de législation*, t. IV, 1827, p. 490) Gustave de Beaumont, sentant de même, fait de la France une terre d'accueil pour le couple que son héros, Ludovic, forme avec Marie, une descendante d'esclave. « Quittons ce pays, allons en France », dit-il. « Là, nous ne trouverons point de préjugés contre les familles de couleur. » (*Marie, etc.*, 1835, t. I, p. 148) Il y a plus : dans la préface de la deuxième édition, Beaumont explique que « l'odieux préjugé que j'ai pris pour sujet principal de mon livre est si extraordinaire et tellement étranger à nos mœurs » que malgré des précautions diverses « plus d'une personne m'a de-

mandé si l'antipathie des Américains contre les gens de couleur était vraiment portée au degré de violence que j'indique dans mon livre » (*Marie, etc.*, 2^e édition, 1835, t. I, p. vi)

[La confrontation avec la double réalité de l'esclavage et du racisme : une expérience personnelle.] C'est dans ce climat intellectuel, et avec les convictions fortes que l'on connaît, que plusieurs générations de libéraux français ont découvert l'Amérique et la double réalité de l'esclavage et du racisme. Avant d'étudier leurs considérations sur l'esclavage au point de vue économique, social et politique, ainsi que leur appréciation des dangers et des remèdes au racisme, revenons sur leur expérience personnelle.

Au cours de son voyage américain, Volney eut l'occasion, au mois de juin 1796, de passer trois semaines à Monticello, sur les terres de Jefferson. Alors, le problème de l'esclavage se présenta à lui dans toute sa force. Et ici nous sommes forcés de délaissier son ouvrage publié, pour lire dans son manuscrit les notes de voyages qu'il prit à cette occasion. « Après le dîner », raconte-t-il donc, « le maître et moi nous allâmes voir les esclaves qui semaient des pois. Ces corps brun sale plutôt que noirs, ces haillons terreux, cette demi-nudité misérable et hideuse, ces figures hagardes, cet air inquiet, cachotier, ces regards craintifs et haineux, tout cet ensemble me saisit d'un premier sentiment de tristesse et de terreur que je dus voiler. Leur indolence à remuer leurs houes était extrême. Le maître prit un fouet pour les effrayer, et bientôt ce fut une scène comique ; placé au milieu de leur troupeau, il s'agitait, grondait, menaçait et se tournait de tous côtés. Or, à mesure qu'il tournait le visage, les noirs changeaient d'attitude : ceux qu'il regardait en face travaillaient mieux ; ceux qu'il ne voyait qu'à demi travaillaient moins ; ceux qu'il ne voyait pas du tout cessaient tout travail ; et s'il faisait volte-face, la houe se levait à sa vue, et dormait derrière son dos. Ce tableau me rappela ces troupes de singes et de petits chiens habillés que nous voyons dans les rues de Paris danser au geste d'un bâton. » (Relation inédite, p. 124-126 ; J. Gaulmier, *L'idéologue Volney*, 1951, p. 370 ; du même, *Volney*, 1959, p. 210-211) Plus au sud, dans les Carolines, Volney rencontre aussi des plantations, des esclaves et des maîtres, et il dresse un portrait tout aussi pittoresque des habitudes de vie des propriétaires. « Le planteur géorgien ou carolinien monte à cheval sitôt son lever, avale un verre de *bitter*, visite sa plantation, fustige le premier noir oisif qu'il rencontre, envoie un autre, malade, à l'infirmerie, donne des ordres pour le riz, le maïs, etc., revient déjeuner à 8 heures, est servi par de jeunes noirs tout nus : ses filles de 15 à 18 ans n'en sont pas plus scandalisées que de voir des chevaux ou des ânes ; à 10 heures, il remonte à cheval, court en ville ou chez le voisin, cause politique ou vente de riz, prend jour pour une course, ramène dîner des amis, boit avec

Amérique, Américains [États-Unis]

eux ou joue aux cartes toute la soirée ; et s'il fait beau, ils vont ensemble à nuit close chasser le daim aux flambeaux ; on en manque, on en tue, on rentre les jambes écorchées. » (Idem ; J. Gaulmier, *L'idéologue Volney*, 1951 p. 366 ; et du même, *Volney*, 1959, p. 207-208)

Volney raconte qu'il ne fut pas surpris de trouver des esclaves chez Jefferson. Il est vrai que les abolitionnistes étaient alors en butte aux plus grandes vexations, et que quiconque donnait la liberté à un esclave était immédiatement flétri par l'opinion. Jean-Gabriel Stedman, croyant faire un noble geste d'humanité au Surinam, rapporte que si quelques personnes honnêtes applaudirent hautement à sa sensibilité, le plus grand nombre désapprouva son action, et la traita de faiblesse ou de folie. (*Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guyane*, t. III, 1798, p. 198) Les préventions américaines étaient plus grandes encore.

Devant ses interlocuteurs américains, Volney défend la solution de l'éducation et de l'émancipation. Dans certains cantons de la Bretagne, leur explique-il, les paysans sont plus abrutis encore que les esclaves, et pourtant, en plaçant leurs enfants dans des collèges, on parvient à en faire « des notaires, des procureurs et des ecclésiastiques d'esprit distingué... Éduquez vos noirs, rendez-les libres, et la même chose leur arrivera. » (Relation inédite, p. 158 ; J. Gaulmier, *L'idéologue Volney*, 1951 p. 371 ; et du même, *Volney*, 1959, p. 212) On ne dit pas si son discours fut applaudi et jugé convaincant.

L'expérience de G. de Beaumont est plus mélancolique, plus sentimentale, comme le personnage. C'est un homme de valeur, sensible ; l'injustice le révolte et le blesse ; il souffre avec les opprimés du monde. En Amérique, diverses expériences vont achever de le placer dans le camp des redresseurs de torts, et inspirer sa résolution de se consacrer, non à l'écriture, en commun avec Tocqueville, d'un grand livre politique sur l'Amérique, comme ils en étaient d'abord convenus, mais d'une protestation, sous forme de roman, sur l'injustice du sort des Noirs aux États-Unis. Son expérience personnelle est celle d'une surprise, à laquelle se joint, de manière croissante, une émotion. La surprise d'abord, comme au théâtre, où il assiste à une ségrégation raciale insolite. « La première fois que j'entrai dans un théâtre, aux États-Unis, je fus surpris du soin avec lequel les spectateurs de couleur blanche étaient distingués du public à figure noire. À la première galerie étaient les blancs ; à la seconde, les mulâtres ; à la troisième, les nègres. Un Américain près duquel j'étais placé me fit observer que la dignité du sang blanc exigeait ces classifications. Cependant mes yeux s'étant portés sur la galerie des mulâtres, j'y aperçus une jeune femme d'une éclatante beauté, et dont le teint, d'une parfaite blancheur, annonçait le plus pur sang d'Europe. Entrant dans tous les préjugés de mon voisin, je lui demandai comment une femme

d'origine anglaise était assez dénuée de pudeur pour se mêler à des Africaines. — Cette femme, me répondit-il, est de couleur. — Comment ? de couleur ! elle est plus blanche qu'un lis. — Elle est de couleur, reprit-il froidement ; la tradition du pays établit son origine, et tout le monde sait qu'elle compte un mulâtre parmi ses aïeux. Il prononça ces paroles sans plus d'explications, comme on dit une vérité qui, pour être comprise, n'a besoin que d'être énoncée. Au même instant je distinguai dans la galerie des blancs un visage à moitié noir. Je demandai l'explication de ce nouveau phénomène ; l'Américain me répondit : La personne qui attire en ce moment votre attention est de couleur blanche. — Comment ? blanche ! son teint est celui des mulâtres. — Elle est blanche, répliqua-t-il ; la tradition du pays constate que le sang qui coule dans ses veines est espagnol ». (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. v) La surprise initiale ne tarde toutefois pas à se transformer en émotion, et le roman *Marie* la fait bien ressentir. Depuis son arrivée en Amérique, le héros — qui n'est d'autre que G. de Beaumont lui-même, rappelons-le — entend dire sans cesse que les gens de couleur ne méritent que le mépris ; lui seul a de la pitié. Voici un passage, où je souligne : « Un jour, je promenais dans New-York mes tristes méditations, lorsque des cris lamentables, poussés à peu de distance de moi, *éveillèrent mon attention*. C'était un pauvre nègre qu'on menait en prison ; une femme noire le suivait tout en pleurs avec ses enfants. *Ému de compassion*, je m'approchai de la négresse, et lui demandai la cause de ses larmes. Elle laissa tomber sur moi un regard douloureux et dur, comme si elle eût jugé que ma question n'était qu'une moquerie et une lâche dérision de sa misère ; un nègre, aux États-Unis, ne croit point à la pitié des blancs ; cependant je renouvelai ma question d'un ton de voix qui trahissait *une émotion profonde*. Alors la pauvre femme me dit que son mari était traîné en prison pour n'avoir pas payé le prix de quelques livres de pain. » (Idem, p. 175)

Après avoir vécu des expériences marquantes, Beaumont voulut partager son émotion, et dès lors la forme du roman s'imposait. Il n'en avait pas les compétences et ne prétendait à rien. « Mon but principal n'a point été de faire un roman... Je ne sais point l'art du romancier... Mon premier but a été de présenter une suite d'observations graves... J'ai tenté de recouvrir mon œuvre d'une surface moins sévère, afin d'attirer à moi cette portion du public qui cherche tout à la fois dans un livre des idées pour l'esprit et des émotions pour le cœur. » (Idem, p. i-ii)

En 1876, Gustave de Molinari étudie la question de l'esclavage depuis plus de trente ans. Ce bagage ne lui est d'aucun secours, toutefois, pour anticiper la réalité de la division des populations et la force des préjugés qu'on entretient du côté des descendants des Anglo-Américains. Dans les villes comme dans les campagnes, en voyage et à l'hôtel, Molinari observe la ségrégation

et la haine raciale portées à des niveaux inusités, et parvenu dans le Sud, il fait cette remarque peu encourageante : « Il me semble même, depuis que je suis dans le Sud, que le préjugé de couleur s'est ravivé et exalté en proportion des efforts que le gouvernement a faits pour le détruire. » (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 197) Ces rapports d'exclusion ne sont rien d'autres, affirme-t-il, que « la plus orgueilleuse sottise qu'on puisse imaginer ». (Idem, p. 198) Faisant mille efforts pour la vaincre, ou du moins pour l'apaiser, dans l'opinion des personnes qu'il fréquente, il prend la défense des Noirs, sans connaître un grand succès. « Maintes fois en Europe, j'ai rencontré des hommes de couleur qui ne seraient déplacés dans aucune réunion blanche ; et si la société américaine ne veut pas les admettre dans ses rangs, c'est tant pis pour la société américaine. — Je dois déclarer que ce *speech*, dans lequel je m'efforçais de mettre toute mon éloquence, n'obtenait aucun succès, et une aimable dame à laquelle je demandais pourquoi elle ne recevait pas chez elle un clergyman de couleur, d'une éducation distinguée et de mœurs irréprochables, paraissait aussi choquée de ma question que si je lui avais demandé pourquoi elle n'invitait pas à dîner un singe ou un porc. » (Idem, p. 198-199) C'était un échec.

Quatre ans plus tard, il retrouvait la puissance du préjugé de couleur nullement affaiblie. À Montréal, au Canada, une troupe d'artistes noirs et mulâtres est bannie des principaux hôtels de la ville, car la clientèle aristocratique américaine, faite d'éleveurs de bestiaux de Chicago et de Cincinnati, raconte Molinari, railleur, les boycotterait immédiatement. Mais le Canadien est plus bienveillant et ouvert, et le problème se résout.

Pour bien comprendre le caractère univoque de l'opinion des libéraux français sur cette question, il faut mobiliser encore les écrits, leçons et discours de Laboulaye. Américanophile en titre, pour ainsi dire, et presque américain de métier, lui plus que personne pourrait être tenté de minimiser la situation, de tempérer les accusations, de donner des excuses. Il ne s'en prive pas tout à fait, et dans l'histoire qu'il trace des premières colonies américaines, il n'oublie pas de rappeler la force des sentiments de l'époque. « En un temps », dit-il par exemple, « où les idées de fraternité, qui nous sont aujourd'hui familières, n'étaient pas très répandues, où le nom d'humanité était un mot inconnu, où la traite des noirs était considérée comme une œuvre pieuse, parce qu'elle enlevait des malheureux à l'idolâtrie pour les baptiser, on comprend que la Caroline ne se soit pas montrée plus scrupuleuse que les autres colonies. » (*Histoire politique des États-Unis*, etc., t. I, 1855, p. 422) Il ne se contente pas, cependant, de cette argumentation assez précaire. Profondément révolté par l'esclavage américain, Laboulaye a mené un combat abolitionniste long et influent. Peu habitué à blâmer sévèrement les Américains, il n'a pu cependant s'empêcher de le faire sur ce sujet précis. Qu'en plein

XIX^e siècle, en conquérant le Mexique qui avait proscrit l'esclavage, le premier acte des Américains fut d'y établir la servitude, c'est pour lui une souillure dans leur histoire nationale, c'est une « tache ineffaçable ». (Préface aux *Œuvres* de W. E. Channing : De l'esclavage, 1855, p. xlv ; voir aussi *Histoire*, etc., t. I, 1855, p. 438) Tandis que le monde avançait, chaque décennie qui passait ajoutait à la honte des États-Unis, et Laboulaye n'a jamais manqué une occasion de le dire. « L'Angleterre a marché. Grâce à Romilly, grâce à Wilberforce, grâce à Clarkson, elle a pris l'initiative de l'émancipation et a sacrifié des millions à cette œuvre sainte. L'Amérique n'a rien fait. Elle n'a pas aboli l'esclavage ; elle ne l'a pas transformé en servage. Ses lois sont aussi dures que le premier jour. Entre cette assemblée coloniale, qui déclarait, en 1712, qu'il n'était ni juste ni convenable de mettre les nègres en liberté, et les lois et les idées d'aujourd'hui, rien n'a changé, sinon peut-être que l'opposition des abolitionnistes a donné plus d'audace et de vivacité à la défense de l'esclavage » (*Histoire*, etc., t. I, 1855, p. 429-430) Sur l'esclavage, il y a unanimité chez les libéraux français ; c'est une unanimité de théorie, mais peut-être surtout de sentiment.

[Une expérience décisive : la ségrégation.] Parmi toutes ces expériences et ces jugements, une réalité particulière fait l'objet d'un traitement plus approfondi : c'est la vie de séparation que les différents groupes de personnes mènent dans le pays dont ils sont légalement des citoyens égaux. L'époque de l'esclavage est une période d'attente, à la rigueur ; cela peut s'entendre : quand les bons esprits sont convaincus de l'ampleur du mal, ils diffèrent encore sur les solutions, et peut-être le pays n'est-il pas mûr pour une émancipation générale. Mais la lèpre de l'esclavage une fois vaincue, il reste à vivre ensemble dans une même société. Les Américains n'y sont pas parvenus, et ils maintiennent une ségrégation dont l'ampleur est un objet de grande surprise, et de consternation, pour les libéraux français qui découvrent l'Amérique.

La surprise intervient dans un premier temps, pour vous saisir : le roman *Marie* en témoigne (et je souligne). « J'ai vu dans chaque ville deux cimetières séparés l'un pour les blancs, l'autre pour les gens de couleur. *Étrange phénomène* de la vanité humaine ! Quand il ne reste plus des hommes que poussière et corruption, leur orgueil ne se résout point à mourir, et trouve encore sa vie dans le néant des tombeaux ! ... Cette séparation se retrouve partout : dans les hôpitaux où l'humanité souffre, dans les églises où elle prie, dans les prisons où elle se repent, dans le cimetière où elle dort de l'éternel sommeil. — Eh quoi ! m'écriai-je, même au jour de la mort ? — Oui, reprit-elle avec un accent grave et mélancolique ; quand je mourrai, les hommes se souviendront que, cent ans auparavant, un mulâtre exista dans ma famille ; et

Amérique, Américains [États-Unis]

si mon corps est porté dans la terre destinée aux sépultures, on le repoussera de peur qu'il ne souille de son contact les ossements d'une race privilégiée... Une autre fois, je témoignai *mon étonnement* de ce que les enfants des nègres étaient exclus des écoles publiques établies pour les blancs ; on me fit observer qu'aucun Américain ne voudrait envoyer son enfant dans une école où il se trouverait un seul noir. » (*Marie, etc.*, 1835, t. I, p. 170, p. 76, et p. 169-170) Le roman de Gustave de Beaumont repose sur l'émotion et la naïveté ; il installe la surprise avant et au-dessus du raisonnement. Épisodiquement, certains exemples nous font cependant entrevoir dans le narrateur l'étape subséquente, celle de la consternation : c'est par exemple le cas de ces prostituées blanches qui repoussent les clients noirs et qui « croiraient, en acceptant les caresses d'un noir, dégrader la dignité de la race blanche ». (Idem, p. 176) Cette consternation froide et raisonnée se retrouve davantage chez Tocqueville : c'est la suite de la différence de leurs caractères. À Philadelphie, celui-ci note dans ses carnets de voyage que « les Noirs ne sont pas enterrés dans le même cimetière que les Blancs » ; c'est une constatation pénible. (*O. C.*, t. V, vol. I, p. 247) Le maintien de cette ségrégation dans les situations les plus improbables fait aussi naître chez lui de l'exaspération. Ainsi en est-il des prisons, où sans doute il ne s'attendait pas à retrouver deux groupes d'hommes séparés sur d'autres fondements que leurs crimes. « On semble croire que forcer un assassin à respirer le même air qu'un nègre c'est encore le dégrader. » (Brouillons de la Démocratie en Amérique ; manuscrits de la Beinecke Library, CV Ia.)

Gustave de Molinari aussi interprète cette réalité selon son tempérament ; il est plus factuel. « Charleston possède une police noire et une police blanche, des pompiers noirs et des pompiers blancs, une milice blanche et une milice de couleur. » (*Lettres sur les États-Unis, etc.*, 1876, p. 189-190) Cependant, à multiplier les exemples de cette ségrégation, son agacement grandit, et il se désespère de retrouver en Amérique cette même intolérance qui a fait la décadence de l'Europe. (Idem, p. 85)

Il la retrouve même doublement, quatre ans plus tard, en visitant à New York le quartier chinois, à la population mise en interdit dans une partie croissante des États-Unis. L'immigration chinoise est prohibée, la population chinoise est vilipendée, mais Molinari reste imperturbable, et prend plutôt leur défense. Car ce sont, dit-il, « de braves gens, laborieux et paisibles, ces Chinois persécutés et calomniés. » (*L'Irlande, etc.*, 1881, p. 270.)

[Que l'esclavage et le racisme sont en contradiction avec les principes du libéralisme.] À découvrir ces réalités, la surprise, la consternation et la honte ont grandi dans le cœur des libéraux français en voyage aux États-Unis ; c'est une suite, ai-je dit, tout à la fois de

leur tempérament et de leurs principes. Après avoir sondé quelque peu cette surprise et cette émotion, voyons le rejet s'introduire dans le domaine des idées. Pour ces libéraux, l'esclavage et le racisme sont en contradiction complète avec leurs principes, et ils reprochent à l'Amérique de maintenir chez elle un amalgame honteux de liberté et de servitude, de tolérance et d'exclusion. Cette contradiction, tous les auteurs l'affirment, et c'est un passage obligé dans l'argumentation de tous ceux qui écrivent contre l'esclavage américain, jusqu'à la guerre de Sécession et l'émancipation générale de 1865. (Voir par exemple Henri Baudrillard, « La crise américaine », *Journal des économistes*, juin 1861, p. 362-363).

L'auteur le plus précis sur ce thème n'est pas l'un de nos voyageurs. Volney n'a laissé qu'une relation de voyage manuscrite et très fragmentaire ; Beaumont, dans un roman, doit faire du sentiment, et Tocqueville craint trop de faire de l'ombre à son ami pour étudier en détail le même thème ; enfin Molinari n'y consacre que quelques pages, au style léger.

La froideur analytique ne se trouve guère que chez Charles Comte. Celui-ci a compulsé toute la littérature de voyage pour préparer son grand *Traité de législation* ; c'est le plus voyageur des non-voyageurs. Il consacre tout le quatrième volume de ce livre à la question de l'esclavage. L'une des idées qui revient le plus, à propos du cas américain, est justement cette contradiction honteuse entre l'idéal de liberté placé jusque dans la constitution, et la réalité factuelle de l'arbitraire le plus terrible.

Pour Comte, le mot de liberté aux États-Unis n'est qu'un mensonge, une fausse promesse, car depuis les premiers moments de leur histoire les Américains ont constamment tenu un double langage. « Quand les Anglo-Américains voulurent combattre pour leur indépendance », écrit-il, « ils sentirent qu'ils avaient besoin d'invoquer des principes de morale et de justice, qui fussent favorables aux opprimés. Ils proclamèrent, en conséquence, que tous les hommes naissent libres et égaux, et que tous avaient le droit de résister à l'oppression : ces principes, qui leur étaient nécessaires pour justifier leur insurrection contre le gouvernement de la métropole, devinrent le fondement de la plupart des constitutions particulières des divers États. Mais, lorsque les esclaves voulurent à leur tour employer à l'égard de leurs maîtres les principes que ceux-ci avaient employés à l'égard du gouvernement anglais, les possesseurs d'hommes trouvèrent que ces principes n'étaient point applicables. » (*Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 159-160) « Nous considérons comme vérités évidentes », disaient-ils dans le préambule de leur Constitution, « que tous les hommes ont été créés égaux, qu'ils ont reçu du Créateur des droits inaliénables, et que ces droits sont la vie, la liberté, et la poursuite du bonheur » : l'histoire allait montrer que c'était un mensonge et une fausse

promesse. (Voir de même Laboulaye, *Histoire*, etc., t. I, 1855, p. 381) Ces hommes, obtenant pour eux-même de plus grandes libertés et en privant les autres, tinrent ensuite à leurs hommes de lois le langage le plus ambivalent. Comte le résume en substance : « Vous ne percevrez sur nos revenus, ou sur les produits de nos travaux, que les sommes qui vous seront rigoureusement nécessaires pour une bonne administration, et vous nous rendrez un compte clair, net et public de toutes celles que vous aurez perçues et dépensées ; mais, en même temps, vous protégerez la faculté que nous avons de nous approprier le fruit des travaux des hommes qui nous sont soumis, et de ne leur laisser que qui leur est rigoureusement nécessaire pour soutenir leur existence ; car, à leur égard, les extorsions sont de la justice. » (*Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 304-305)

Cette fausseté lui paraît méprisable ; c'est une immoralité ; elle porte condamnation complète contre les principes éthiques des Américains. « Qu'on demande, par exemple, aux citoyens américains qui ont rendu au général Lafayette des honneurs inconnus jusqu'alors, ce qu'ils penseraient d'un homme qui rendrait à leurs esclaves des services analogues à ceux qu'ils ont eux-mêmes si bien récompensés, et l'on verra à quoi se réduisent leurs principes de morale. » (Idem, p. 12-13) À cause de la survivance de l'esclavage, soutient Comte, en Amérique les mots de justice et de liberté n'ont pas de réalité, et partant pas de signification bien établie. Dans un pays à esclaves, les idées qu'on peut se faire sur la garantie des propriétés ne reposent sur rien, le mot de liberté lui-même est une parodie, et on ne doit pas prêter attention au planteur qui l'aurait à la bouche. (Idem, p. 315-316).

Ces contradictions honteuses, les libéraux français les aperçoivent encore dans le sort des Noirs émancipés, et Beaumont, le premier, construit son roman sur cette constatation gênante qu'au pays par excellence de l'égalité des conditions la couleur blanche est une noblesse et qu'on y tombe à jamais dans l'opinion par une mésalliance. (*Marie*, etc., 1835, t. I, notamment p. 382)

[La critique libérale de l'esclavage américain. 1° Une tyrannie sauvage] L'opposition des libéraux français à l'esclavage est complète et unanime ; ils ont d'autres torts, mais pas celui-ci. Voyons ici sur quoi se fonde leur critique du cas américain.

Faire d'un autre homme sa propriété est une violence inouïe, et tout esclavage est une tyrannie sauvage. Il peut être toutefois tempéré par les lois, et de même par les usages, et l'historien peut en étudier les formes plus ou moins rustiques, sanguinaires ou douces, selon les lieux. En Amérique, l'esclavage reste une tyrannie violente, et tous les auteurs tiennent à le faire sentir, quelque soit leur sentiment de bienveillance en général pour les Américains. Charles Comte, pour qualifier l'esclavage aux États-Unis, cite l'opinion

d'un voyageur, selon lequel « les Américains, qui se vantent d'être les plus humains de la terre, sont tout aussi barbares que les autres envers leurs esclaves » [Robin, *Voyage dans la Louisiane*, t. I, ch. XX, p. 283.] ; c'est là un aveu qui ne lui coûte guère. (*Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 174) Édouard Laboulaye lui-même, cependant, ne consume pas davantage ses forces à tâcher d'embellir la réalité. L'esclavage aux États-Unis a été féroce dès les premiers temps, raconte-t-il dans son cours. « Les Mahométans », soutient-il « sont bien autrement doux pour leurs esclaves que n'étaient ces pieux Américains » (*Histoire politique des États-Unis*, etc., t. I, 1855, p. 427) ; et ailleurs il affirme que l'esclavage américain n'a jamais été tempéré, et n'a pas perdu en intensité, de sorte que sa condamnation est complète.

La tyrannie que Beaumont et Tocqueville décrivent en Amérique, sur la base de leurs impressions de voyage, est plus sensée et plus froide. De même que les Américains mènent contre les indigènes une « guerre de procureur », ils entretiennent leur capital humain, au sens propre, c'est-à-dire leurs esclaves, avec l'inhumanité particulière à un peuple de commerçants. Aussi, on ne voit pas sur les terres des États-Unis le faste et le décorum de certaines nations plus aristocratiques, et « l'habitant des États-Unis, possesseur de nègres, ne mène point sur ses domaines une vie brillante et ne se montre jamais à la ville avec un cortège d'esclaves. L'exploitation de sa terre est une entreprise industrielle ; ses esclaves sont des instruments de culture. Il a soin de chacun d'eux comme un fabricant a soin des machines qu'il emploie ; il les nourrit et les soigne comme on conserve une usine en bon état ; il calcule la force de chacun, fait mouvoir sans relâche les plus forts et laisse reposer ceux qu'un plus long usage briserait. Ce n'est pas là une tyrannie de sang et de supplices, c'est la tyrannie la plus froide et la plus intelligente qui jamais ait été exercée par le maître sur l'esclave. » (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 298-299) Tocqueville et Beaumont n'ont jamais beaucoup goûté la beauté abstraite du *money-making*, ni la grandeur de l'industrie capitaliste, et cette forme de tyrannie pèse plus sur leurs nerfs, semble-t-il, qu'une barbarie plus commune.

[La critique libérale de l'esclavage américain. 2° Un non-sens économique.] La critique économique de l'esclavage n'est pas approfondie par Tocqueville, que l'économie politique n'intéressait pas, ni par son ami Beaumont, qui a le même goût, et qui au surplus s'intéresse surtout au sort des Noirs émancipés. Volney n'a laissé que de brefs aperçus, et Molinari séjourne vingt ans après l'émancipation générale. Aussi, il faut faire à nouveau de Charles Comte le guide principal dans cette discussion, et à travers lui s'en tenir à la littérature de voyage qu'il mobilise.

Les libéraux français sont des abolitionnistes, et les arguments économiques en faveur de l'esclavage ne

Amérique, Américains [États-Unis]

les émeuvent pas. Tocqueville n'approuve pas qu'on le présente comme un moindre mal dans des temps où les prisonniers de guerre sont exécutés (voir *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 192-194), et Charles Comte repousse comme futile et blessante la discussion sur la supériorité du travail libre sur le travail esclave. Il l'affirme dans un beau passage, qui mérite d'être cité. « Un planteur peut croire », écrit-il, « que le travail d'un homme qu'il tient enchaîné et qu'il stimule à coups de fouet, ne lui coûte que le prix auquel il l'a acheté, et les frais de son entretien, comme un pirate peut croire que les marchandises et les hommes dont il s'est rendu maître, ne lui ont coûté que quelques livres de poudre et quelques boulets de canon ; mais nous, qui n'avons aucun tarif pour fixer la valeur de nos semblables ; nous, qui ne savons pas quel est le prix légitime auquel on achète la faculté de faire violence à des hommes, à des enfants ou à des femmes ; nous, qui n'admettons pas que la partie la plus considérable du genre humain ait été créée pour les plaisirs d'un petit nombre d'oisifs ; nous, qui ne pouvons voir dans les relations qui ont lieu entre un maître et ses esclaves, que l'action de la force et de la brutalité sur la faiblesse et sur l'ignorance ; nous, aux yeux de qui les esclaves sont des hommes aussi bien que les maîtres, et qui devons calculer ce que coûte un produit, non pas à tels ou tels individus, mais au genre humain tout entier ; nous, qui ne pouvons pas ne compter pour rien les violences et les misères auxquelles des populations sont assujetties pour les plaisirs d'un petit nombre d'individus, nous devons raisonner autrement que des possesseurs d'hommes. » (*Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 241-242) Quant au climat du sud des États-Unis, prétendument impropre au travail des champs par des Européens, ils ne le retiennent pas comme un argument décisif ; et d'ailleurs, le Maryland, qui dispose d'un climat doux, n'en a-t-il pas moins conservé l'esclavage jusqu'en 1864 ? (Voir Laboulaye, *Histoire*, etc., t. I, 1855, p. 313-314)

L'étude économique de l'esclavage américain, menée par Charles Comte sur la base des récits de voyage qu'il a attentivement compulsés à défaut d'avoir voyagé lui-même, aboutit à cette conclusion que les États à esclaves ne font pas de progrès, et qu'ils sont condamnés à l'infériorité. Car les travailleurs tenus dans la servitude ne sont pas des agents productifs comme les autres ; ils sont des hommes, mais n'en possédant pas les droits, ils n'en ont pas non plus les mobiles. Leur peine étant gratuite et sans récompense, ils ne la dilapident pas, et on n'extrait leur travail que par la force, ou en faisant peser sur eux la crainte de plus grands châtiments. Dans ces conditions inférieures, il ne faut espérer ni inventions, ni perfectionnements. « Les esclaves n'étant mus que par la crainte des châtiments », explique-t-il, « ne livrent à leurs maîtres que la portion de leurs forces qu'ils ne peuvent pas leur refuser ; celles qui peuvent être

cachées, comme la plus grande partie des forces intellectuelles, sont toujours soustraites à leur empire, et restent sans développement. Un maître peut commander à son esclave d'exécuter bien ou mal une chose dont il lui montre le modèle ; il peut bien le contraindre à répéter certaines paroles, à apprendre par cœur certains livres ; mais il ne saurait exiger de lui une découverte ou seulement une pensée nouvelle ; il ne saurait exiger de lui le perfectionnement de rien. » (*Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 83) Les témoignages des voyageurs abondent pour le prouver. Dans la Louisiane, les esclaves sont employés aux tâches les plus rudimentaires, et toute activité économique qui réclame de l'intelligence et de l'initiative est impraticable. Les locaux n'y entretiennent pas d'arbres à fruit, car les esclaves ne sauraient faire office de jardiniers. [Michaux, *Voyage à l'ouest des monts Alleghanys*, ch. I, p. 9, et ch. XXXI, p. 294 et 295. — Robin, *Voyage dans la Louisiane*, tome II, ch. XXXVII, p. 114.] (Comte, *Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 259-260). De même, quoiqu'on possède de larges forêts, situées à très faible distance des habitations, les planches qui servent à la construction des maisons et le charbon employé pour le chauffage doivent être tirés d'Angleterre ou des États du nord de l'Amérique où l'esclavage n'est pas institué. [Michaux, *Voyage à l'ouest des monts Alleghanys*, ch. I et VIII, p. 10 et 84.] (Comte, *Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 261-261) Quand la maison est construite, et qu'il faut l'entretenir, c'est encore à des ouvriers libres qu'on doit recourir, et alors il faut les dédommager largement, pour qu'ils se déplacent ; car penser qu'on emploiera un esclave indolent et maladroit à remplacer des vitres est une naïveté. « Aussi », conclut Comte sur la base, cette fois-ci, du *Voyage* de LaRoche-foucauld, « est-il peu de maisons qui soient en bon état, et il arrive quelquefois de voir une table somptueusement servie et couverte d'argenterie, dans une chambre où la moitié des vitres manquent depuis dix ans. » [LaRoche-foucauld, *Voyage aux États-Unis*, tome V, deuxième part., page 95.] (Comte, *Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 263) On imagine à peine, dans les pays esclavagistes, ce dont la population jouirait si les esclaves ne fournissaient pas de force leur besogne ; et pourtant le tableau le plus frappant serait celui qu'un observateur impartial tracerait de l'état approximatif de ces pays s'ils étaient privés des secours des régions où les travailleurs sont tous libres, car sans esprit d'initiative ou d'invention sans doute les planteurs eux-mêmes seraient-ils immanquablement réduits à la condition la plus primitive. (Idem, p. 275)

Tandis que l'esclavage détruit chez les opprimés les mobiles habituels de l'homme au travail, il éteint de même l'initiative des propriétaires, introduisant chez eux une paresse, une candeur et une tranquillité qui ne sont pas moins préjudiciables au progrès économique. Lisant à livre ouvert les aperçus des voyageurs les plus

autorisés, Comte en fournit le récit. « Un maître ni une maîtresse, ne faisant rien par eux-mêmes et ne se donnant même pas la peine de prendre soin de leurs enfants, ont besoin d'une multitude d'esclaves, même quand ils ne jouissent pas d'une grande fortune : il en faut une vingtaine pour le service d'une maison. Marcher est une fatigue, surtout pour les femmes : aussi, elles ne sortent à pied dans aucune saison de l'année ; la course la plus rapprochée est toujours faite en voiture, et, à cet égard, leurs maris ne sont guère moins paresseux qu'elles. La principale distraction des hommes est le jeu, et quelquefois la chasse. » [De LaRocheffoucauld-Liancourt, *Voyage aux États-Unis*, deuxième partie, t. IV, p. 10, 11 et 111, et t. V, p. 92 et 93. — *Travels in Canada and the United-States*, by Francis Hall, p. 457 et 460.] (Comte, *Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 166) « Dans la Louisiane, où les esclaves sont très nombreux, l'indolence et l'oisiveté des femmes est extrême. Elles ne sauraient se baisser pour ramasser un chiffon échappé de leurs nonchalantes mains ; elles ne marchent pas, dit Robin, elles se traînent ; il faut qu'une esclave les suive, pour leur épargner la fatigue de porter leurs ridicules. Une excessive paresse se manifeste jusque dans leur langage ; leur prosodie est languissante, leurs accents sont traînants ; chaque syllabe s'allonge comme si la voix expirante articulait ses derniers sons. On dirait qu'elles regrettent de ne pouvoir rejeter sur leurs esclaves la fatigue de la pensée et le travail de la parole. » (Comte, *Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 167). On dit même, rapporte Comte sur la base du *Voyage* de LaRocheffoucauld, que lorsqu'un incendie survient, les propriétaires d'esclaves, craignant trop de s'avilir en se mêlant à eux, leur abandonnent entièrement le soin de l'éteindre, quelque soit par ailleurs le danger. [*Voyage aux États-Unis*, deuxième partie, tome IV, pag. 59, 172, 99 et 100.] (Comte, *Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 48).

[La critique libérale de l'esclavage américain. 3° L'ignorance forcée.] Si les esclaves ne peuvent être employés comme jardiniers ou vitriers, c'est que leurs dispositions intellectuelles sont tenues volontairement éteintes. Non seulement un esclave n'a pas les mêmes occasions qu'un homme libre de développer son esprit, mais il lui est rigoureusement interdit de le faire. Pour les libéraux français qui en font le récit, cette ignorance forcée est proprement inhumaine.

À côté de l'école, et souvent avant elle, l'église sert à la première transmission des idées morales. À travers les États-Unis, les églises sont fermées aux esclaves, et s'il s'en forme, elles sont démolies et incendiées. C'est une politique délibérée. (Voir Comte, *Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 400, sur la base de La Rocheffoucauld-Liancourt, troisième partie, tome VI, p. 181.)

Des peines sont portées dans les codes pour empêcher à un esclave d'apprendre jamais à lire. « Si

les esclaves savaient lire, en effet », explique Comte, « il se trouverait bientôt des affranchis qui sauraient écrire ; et, dès ce moment, les maîtres ne pourraient plus assurer leur repos, qu'en soumettant à une censure préalable tous les écrits qui seraient publiés ou introduits sur leur territoire. Ils seraient, par conséquent, obligés de renoncer à une des portions les plus précieuses de leurs libertés, à celle qui sert de garantie à toutes les autres » (Comte, *Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 328) Aussi, les lois que les Anglo-Américains ont édictées sont-elles extrêmement sévères. Celui qui sera convaincu d'enseigner à écrire à l'un de ses esclaves sera puni d'une amende de cent livres, par exemple ; le même code porte à quatorze livres l'amende de celui qui aurait coupé les mains ou la langue d'un esclave. « Il suit évidemment de là », note Comte, « que le crime d'enseigner à lire à un homme asservi est un peu plus grave que le crime d'en avoir mutilé sept. On peut, d'après cela, se faire une idée des mœurs et de la religion des peuples d'Amérique qui ont des esclaves. » (Comte, *Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 175)

Par suite de ces prescriptions légales d'une brutalité vraiment remarquable, l'ignorance, parmi les esclaves, est au-dessus de toute imagination. Pour en donner une idée même imprécise, Comte cite le récit de voyage de Robin, lequel raconte avoir vu des esclaves « ne pas pouvoir faire le compte de cinq à six pièces de monnaie ; il est rare d'en trouver en état de dire leur âge, celui même de leurs enfants, ou de déterminer depuis combien d'années ils sont sortis de leur pays, dans quel temps ils ont appartenu à tels maîtres, ou sont passés à tels autres. » [*Voyage dans la Louisiane*, tome III, ch. LXVII, p. 180 et 181.] (Comte, *Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 67)

[Comment mettre fin, aux États-Unis, à l'esclavage et au racisme] Pour plusieurs générations de libéraux français, l'esclavage demeure une réalité blessante en Amérique, et ils mènent le combat pour l'affranchissement. Différentes méthodes, plus ou moins brusques et rapides, sont discutées par les auteurs : on en donnera une étude approfondie à l'article *Esclaves-Esclavage*.

Après une période d'euphorie — pour ne pas dire de naïveté — au XVIII^e siècle, le pessimisme devient dominant au XIX^e siècle. Quoiqu'inévitable, l'abolition de l'esclavage ne sera ni prochaine, ni très heureuse. Cette institution, dit Tocqueville à un Américain, « a sur votre sol des racines plus profondes et plus vivaces que partout ailleurs. Ni vous ni moi n'en verrons la fin. » (Lettre à Jared Sparks, 13 octobre 1840 ; *O. C.*, t. VII, p. 83) Il écrivait ces lignes en 1840, et il est mort en avril 1859 ; mais sa prédiction ne s'est pas vérifiée, car son correspondant a survécu de quelques semaines à l'entrée en vigueur du troisième amendement le 18 décembre 1865.

Amérique, Américains [États-Unis]

Ce pessimisme, qu'on retrouve également chez Beaumont (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 328) se reproduit sous une forme nouvelle chez les observateurs de la guerre de Sécession. S'ils n'en prédisent pas moins la victoire du Nord et l'abolition complète de l'esclavage aux États-Unis, les motifs profonds qui font agir les hommes les inquiètent, et les haines raciales qui subsistent leur font déceler de grands dangers pour l'avenir. Il s'en faut de beaucoup, rapporte Henri Baudrillard dans le *Journal des économistes*, que l'abolition de l'esclavage soit un geste d'humanité : c'est surtout un calcul, et la suite de la rivalité du travail des Blancs contre le travail des Noirs. (« La crise américaine », n° de juin 1861, p. 364) L'abolition, même générale, même bien conduite, ne résoudra pas la disharmonie des rapports entre les différents groupes humains. Les yeux sont fixés sur la première délivrance, toute prochaine, mais là est le vrai problème de l'avenir.

À la différence de l'esclavage antique, l'esclavage américain a superposé la question de la couleur et de la race à celle de l'asservissement, et le privilège d'une solution complète, par l'émancipation générale, lui est refusé. La condition servile une fois éteinte, il reste la couleur, la race, les lointaines origines africaines ou caribéennes ; après la condition servile, il reste le mépris, l'exclusion. La pureté du sang devient une noblesse, et, plus encore, une caste : en affaires, au théâtre, dans les transports, il faut se résigner à ne vivre qu'au milieu de ses semblables ; dans les prisons mêmes, les pénitenciers doivent prévoir deux espaces dans le réfectoire, car aucun Blanc n'accepterait de s'asseoir à la table d'un Noir.

Thomas Jefferson, qui n'imaginait pas que les Anglo-Américains puissent jamais cohabiter avec des descendants d'esclaves émancipés, voulait plutôt les renvoyer au loin, pour peupler une colonie d'Afrique. (*Notes on the State of Virginia*, manuscrit de 1785, Massachusetts Historical Society, p. 83.) Cette solution héroïque, à peine praticable en 1785, devait rapidement devenir une impossibilité, et dès lors de grands dangers se préparaient à l'horizon. « Il est malheureusement trop certain », prédit Beaumont en 1835, « qu'un jour les États du Sud de l'Union recèleront dans leur sein deux races ennemies, distinctes par la couleur, séparées par un préjugé invincible, et dont l'une rendra à l'autre la haine pour le mépris. C'est là, il faut le reconnaître, la grande plaie de la société américaine. » (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 338).

Les libéraux français partagent cette constatation et s'étonnent de la tranquillité d'esprit des Américains, quand les nuages s'épaississent et que le ciel commence à craquer. La ségrégation ne les inquiétait pas davantage, dans la nouvelle société, que les progrès de l'esclavage ne les avaient alarmés à la fin du siècle précédent. « Les propriétaires de nègres se plaignent déjà que, depuis que la population noire augmente, ils

sont moins soumis, plus remuants qu'ils ne l'étaient autrefois », écrivait déjà La Rochefoucauld à la toute fin du XVIII^e siècle. « Tous ces symptômes devraient les aviser de la prompte nécessité de faire quelque chose pour préparer une fin à cet état d'esclavage, qui sera tôt ou tard d'un grand danger pour les maîtres ; mais on s'endort sur ce danger comme sur tous les autres ; et, dans ce cas comme dans tous les autres, on reconnaît que la prévoyance est nulle parmi le peuple américain. » (De La Rochefoucauld-Liancourt, *Voyage dans les États-Unis d'Amérique, fait en 1795, 1796 et 1797*, t. VI, 1799, p. 86.) Trente ans plus tard, Charles Comte répète le même avertissement, qu'il veut plus solennel, car entre temps le nombre des esclaves a beaucoup augmenté. (*Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 347) Encore quelques années et Tocqueville livrerait sa très sombre prédiction, que « si l'Amérique éprouve jamais de grandes révolutions, elles seront amenées par la présence des noirs sur le sol des États-Unis ». (*Démocratie en Amérique* II (1840), III, xxi ; *O. C.*, t. I, vol. II, p. 263). Et pourtant les actions courageuses qui furent alors entreprises, Laboulaye nous les a déjà assez présentées, quand il a dit ce mot : « L'Amérique n'a rien fait. Elle n'a pas aboli l'esclavage ; elle ne l'a pas transformé en servage. Ses lois sont aussi dures que le premier jour », etc. (*Histoire politique des États-Unis*, etc., t. I, 1855, p. 429-430)

Désormais, il fallait faire face à cette menace nouvelle, et à ce problème subsistant du racisme, dans une société américaine qu'on supposerait entièrement débarrassée de l'esclavage. Pour en accélérer la solution, Beaumont prit le parti de mobiliser l'opinion française : il écrivit un roman. Pour la première fois, la cause des Noirs voyait naître une œuvre de fiction où il n'était pas question, à proprement parler, ni de la servitude, ni des luttes de l'émancipation, mais bien de « l'opinion flétrissante qui s'attache à la race noire et aux générations même dont la couleur s'est effacée », de ce « préjugé » qui rend « chaque jour plus profond l'abîme qui sépare les deux races et les suit dans toutes les phases de la vie sociale et politique ». (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. v-vi)

Quoiqu'il ait choisi par amitié de s'abstenir de trop grands développements sur cette question qui avait occupé Beaumont, Tocqueville partageait les mêmes craintes, et il n'a pu s'empêcher de les exprimer dans sa grande œuvre. « Ceux qui espèrent que les Européens se confondront un jour avec les nègres me paraissent caresser une chimère. Ma raison ne me porte point à le croire, et je ne vois rien qui me l'indique dans les faits. » (*Démocratie en Amérique* I (1835), II, x ; *O. C.*, t. I, vol. I, p. 358) La raison tenait dans la différence de la couleur et des origines. Tandis que les descendants de divers peuples d'Europe, qui partageaient les mêmes caractères physiques, avaient mis des siècles à former une société plus ou moins harmonieuse et unie, comment pouvait-on espérer que

l'union entre les Anglo-Américains et les descendants d'esclaves serait-elle prompte ou facile ? (Brouillons de la Démocratie en Amérique ; manuscrits de la Beinecke Library, CV Ia.) L'avenir recelait des dangers, et le futur ne laissait apercevoir que de sombres couleurs. Selon toute probabilité, l'abolition de l'esclavage dans le Sud ne détruirait pas les haines raciales, mais tendrait, tout au contraire, à les accroître davantage. (*Démocratie en Amérique* I (1835), II, x : O. C., t. I, vol. I, p. 373 ; voir de même Beaumont, *Marie*, etc., 1835, t. I, p. 162-163)

Les changements les plus profonds devaient s'introduire dans les lois et dans la manière dont la justice était dispensée. Le Noir dispose théoriquement des droits électoraux, mais s'il se présente pour voter, il court risque de la vie. (*Démocratie en Amérique* I (1835), II, x : O. C., t. I, vol. I, p. 359) Qu'il doive rentrer en possession de ce droit, et pouvoir l'exercer tranquillement, ne fait pas unanimité chez les auteurs. Gustave de Molinari n'y croit pas, et préfère un régime temporaire de tutelle (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 275), tandis que Laboulaye, l'esclavage à peine aboli, ose défendre l'opinion contraire dans une lettre inédite à un Américain, avec les précautions de langage nécessaires — qu'il n'est qu'un étranger qui voit l'Amérique de loin, que peut-être se trompe-t-il, etc. (Lettre à William Henry Seward, 31 août 1865 ; University of Rochester (État de New York), William Henry Seward Papers.)

Diverses incapacités sont acceptées, à cette époque, par la loi électorale américaine ; au milieu du débat contradictoire, l'exclusion des Noirs est admise par certains auteurs libéraux français comme celle des femmes. L'inégalité devant la justice et les tribunaux, en revanche, est unanimement repoussée. Il n'est pas normal, souligne Tocqueville, que quand un Noir veut se plaindre il ne trouve que des Blancs parmi ses juges, et Beaumont compare la justice qu'on dispense dans ces occasions à celle que rencontre le parti vaincu après une guerre civile. (*Démocratie en Amérique* I (1835), II, x : O. C., t. I, vol. I, p. 359 ; *Marie*, etc., 1835, t. I, p. 168) Ce n'est autre chose qu'un reste de la vieille asymétrie de la justice à l'époque de l'esclavage. (Voir Beaumont, *Marie*, etc., t. I, p. 281 et 290, et de même Laboulaye, *Histoire*, etc., t. I, 1855, p. 424)

À l'époque de Molinari, la loi de Lynch fait des ravages : les peines sont maximales et les procédés très sommaires ; il en fait la constatation à Augusta (État de Géorgie), dans une affaire d'attentat à la pudeur. La maxime de Beccaria, que la peine doit être proportionnée au délit, paraît être de toute justice, et semble acceptée par tous les peuples civilisés ; mais les Américains n'ont pas eu le temps « de pâlir sur les livres », dit Molinari. « Dans l'opinion du juge Lynch, tout nègre qui porte la main sur une blanche doit absolument être pendu, et voilà pourquoi ce magistrat expéditif a cru nécessaire d'intervenir dans l'affaire d'Augusta. Ai-je besoin d'ajouter que l'opinion du juge

Lynch est partagée par la généralité de la population blanche ? Je n'y contredis point ; seulement, j'ai beau me raisonner, j'ai quelque peine à m'accoutumer à l'idée qu'on puisse tuer un nègre, fût-il trop galant, sans plus de façon et de remords que s'il s'agissait d'un lapin. » (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 230)

Pour Charles Comte, la justice, sainement entendue et équitablement distribuée, est la vraie solution pour pacifier les rapports entre les races. Il ne faut pas perdre son temps, dit-il, à faire des déclarations selon lesquelles « les blancs, les basanés et les cuivrés sont tous de même couleur, ou que les couleurs sont abolies », et « on n'avancerait pas beaucoup plus en démentant le fait de la conquête ou de l'asservissement, ou en déclarant que ce fait n'aura point de conséquence ; ce qui a été, est irrévocable ; et quand un fait a existé, il produit des résultats qu'il n'est pas au pouvoir des hommes d'empêcher. » (*Traité de législation*, 1827, t. IV, p. 494-495). Une justice impartiale, l'égalité réelle devant la loi, sont en revanche, dit-il, des remèdes efficaces, et des leviers qu'un gouvernement peut employer. « Il faut faire, autant que cela se peut, que tous les hommes jouissent d'une protection égale ; il faut que les mêmes qualités ou les mêmes services obtiennent les mêmes récompenses, et que les mêmes vices ou les mêmes crimes soient suivis de peines semblables. » (Idem, p. 496). Ceux qui ont devant les yeux la société américaine contemporaine jugeront de la réalité de cette politique et témoigneront peut-être de son efficacité. Elle demeure insuffisante et précaire dans l'esprit de quelques auteurs, comme Beaumont, qui, peut-être à raison, n'y place pas toutes ses espérances. La véritable solution, pour lui, tient dans l'union des deux races par le mélange des populations. « Les mariages communs sont à coup sûr le meilleur, sinon l'unique moyen de fusion entre la race blanche et la race noire », écrit-il. (*Marie*, etc., 1835, t. II, p. 317) C'est une observation à la fois optimiste et terriblement pessimiste, qui résume bien l'état d'esprit des libéraux français face à la double question de l'esclavage et du racisme aux États-Unis.

[La destruction des indigènes.] L'histoire de la tradition libérale française est faite de débats et de controverses et les auteurs n'adoptent pas toujours les vues qui nous conviendraient le mieux. L'esclavage et le racisme, notamment tels qu'ils se donnent à observer aux États-Unis, atteignent cependant contre eux un degré d'unanimité assez rare. Le sort des indigènes de l'Amérique est traité avec plus d'ambivalence. D'un auteur à l'autre, on passe d'une sympathie distante et d'un intérêt scientifique sans approbation, à l'émotion et à la défense. D'emblée, la question du droit des Anglo-Américains à s'accaparer les terres des indigènes fait naître diverses appréciations. Robertson (*History of America*, 1777, t. I, p. 336), et d'autres voyageurs, ont remarqué que ces hordes d'hommes vivant d'une chasse qu'on pourrait dire extensive, ils

Amérique, Américains [États-Unis]

ont besoin pour survivre de très larges étendues de terrain. Pour Volney, ce gaspillage relatif des terres implique que les indigènes n'auraient pas « le droit raisonnable de refuser du terrain à des peuples cultivateurs qui n'en auraient pas suffisamment pour subsister » (*Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, 1803, p. 475-476). Cette expropriation aurait donc des conditions, mais en ces termes même elle dérange. Yves Guyot demande de quel droit l'Européen s'est saisi des terres des populations indigènes d'Amérique : ce n'était pas l'application de la théorie du premier occupant, car les territoires étaient déjà occupés ; où était la justice et le droit ? (*Lettres sur la politique coloniale*, 1885, p. 147) Laboulaye, de même, a des doutes ; dans son cours, il pose les termes du problème mais ne le résout pas. (*Histoire politique des États-Unis*, t. I, 1855, p. 51) Pour tous, l'expropriation sans condition fait de la peine à admettre. Certains s'y rangent, cependant, notamment parmi les partisans du principe de la colonisation.

Malgré cette différence d'appréciation, qui annonce une position plus nuancée et ambivalente, le libéralisme français entretient des rapports assez similaires avec les indigènes d'Amérique et avec les noirs esclaves ou émancipés : c'est, traditionnellement, d'un côté comme de l'autre, une politique de sentiment, de bienveillance, qui prédomine.

Sans doute trouverait-on dans le caractère français la disposition mentale ou culturelle qui les y prédisposait, car il y a, dans les rapports entre Français et indigènes d'Amérique, trop d'aménité et de sentiments généreux pour que le hasard seul y est présidé. Brissot déjà racontait en 1791 les rapports cordiaux que les Français seuls entretenaient avec ces peuples. « Un homme de cette nation », écrivait-il, « peut voyager en sûreté, sans armes, du Canada aux Illinois. Les sauvages distinguent à son air, à sa peau, à son langage, à quelle nation il appartient, et ils le fêtent comme un frère. Mais s'il se trouve avec des Américains, ils le traitent avec la même cruauté ; car ils détestent les Américains. » (*Nouveau voyage dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale*, 1791, t. II, p. 297)

Volney, esprit d'un naturel assez froid, introduit cette bienveillance dans son étude scientifique des indigènes, et aussi borné soit-il, ce sentiment aimable lui vaut des moqueries et du mépris de la part des Américains. Assez peu porté à estimer aveuglément les fameuses vertus du bon sauvage, dont Rousseau a fait une arme si pitoyable contre la civilisation, Volney prend soin de redresser la vérité factuelle. L'étude du climat et du sol des États-Unis démontre par exemple que l'écorce des arbres est plus épaisse et plus dure du côté sud que de tout autre, que de même le ciment et le mortier des murs y sont toujours plus durs, plus difficiles à démolir qu'à aucune des autres expositions. « C'est à des faits », écrit Volney, « à des observations de cet ordre, aussi simples et aussi naturels, que cette

espèce d'hommes doit la sagacité que nous admirons en elle ; et lorsque des voyageurs romanciers ou des écrivains qui jamais n'ont quitté le coin de leur cheminée, s'extasient sur la finesse des sauvages, et en prennent occasion d'attribuer à leur homme de la nature une supériorité absolue sur l'homme civilisé, ils nous prouvent seulement leur ignorance en fait de chasse, et du perfectionnement des sens de l'odorat et de la vue par l'habitude et la pratique d'un exercice quelconque. » (*Tableau, etc.*, 1803, t. I, p. 249) Le sort des faibles et des femmes, dans ces tribus indigènes, la piteuse alternance de l'abondance et du plus extrême dénuement selon le produit de leur chasse, et jusqu'à leurs croyances magiques ou religieuses, tout cela excite davantage la pitié que l'admiration. Cependant, Volney craint la disparition de ces peuples ; il voudrait que l'on étudie leur vie et leur histoire, et que l'on recueille attentivement leurs langages. « Il serait à désirer que le congrès, sentant l'importance du sujet, formât, ne fût-ce que temporairement, une école de cinq ou six interprètes uniquement occupés à recueillir des vocabulaires et des grammaires sauvages. Dans cent ans, dans deux cents ans, il n'existera peut-être plus un seul de ces peuples. » (Idem, t. II, p. 522) C'était aussi la proposition faite par Crèvecoeur (*Voyage dans la Haute Pennsylvanie et dans l'État de New-York*, 1801, t. I, p. 319) Les Américains, toutefois, ne partagent pas leur intérêt. La proposition que Volney formule directement à Jefferson se heurte à une fin de non-recevoir. (Lettre à Jefferson, 10 mai 1803 ; *The Papers of Thomas Jefferson*, vol. 40, p. 349) Pareillement, le traducteur américain du *Tableau* juge sans intérêt la question, soulevée par Volney, de savoir si les indigènes peuvent se civiliser : pour lui la question n'existe pas, puisqu'ils disparaissent. (*A view of the soil and climate of the United States of America*, 1804, p. 381) Et quant à l'idée de recueillir leur histoire, leurs coutumes et leur langage, « les Américains », dit-il, « souriront à cette proposition » (*the American citizen will smile at this proposal*). (Idem, p. 425)

À l'évidence, il y a incompréhension et opposition entre les motifs et les sentiments de part et d'autre de l'Atlantique. Ému de compassion, G. de Beaumont a rencontré aussi la froideur toute américaine, envers le sort des indigènes. Il a senti le besoin de témoigner, et il mêle — habilement ou non, cela importe peu ici — la cause indigène et la cause noire dans son roman sur les esclaves émancipés. Dans *Marie* il a voulu placer toute son émotion première ; or son cœur a vibré, aussi, devant le spectacle des indigènes d'Amérique. Lors de son voyage aux côtés de Tocqueville, il a beaucoup observé et a appris la vérité de leur situation. Il comprend, et raconte à sa famille, pourquoi il suffit que l'Européen paraisse dans un endroit pour que l'Indien fuie : « ce n'est pas chez ce dernier une affaire de sentiment : il fuit parce que le gibier dont il a besoin pour vivre a fui le premier. » (Lettre à son frère Achille,

11 août 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 122) Les tableaux qu'il dresse de l'indigène américain, à cette occasion, sont remplis d'une bienveillance douce et tranquille, qui paraît renouer avec les traditions du XVIII^e siècle, dont Beaumont est, bien entendu, en ceci comme ailleurs, un véritable successeur. « Nous appelons ces Indiens des sauvages parce qu'ils n'ont point nos talents ; mais quel nom nous donnent-ils, eux qui ne possèdent point nos vices ? » demandera-t-il dans son roman. (*Marie*, etc., 1835, t. II p. 39 ; voir aussi *Lettres d'Amérique*, p. 126) Il ne caresse pas, cependant, l'utopie de Rousseau, et présente aussi la vie sauvage comme une vie d'égoïsme, de violence et de privations. (*Marie*, etc. 1835, t. II, p. 159) Mais la supériorité évidente de l'Anglo-Américain ou de l'Européen, il la méprise et la conteste. Ces indigènes, écrit-il après John Lawson (*History of Carolina*, 1718, p. 235) nous fournissent des vivres quand nous nous trouvons dans leurs pays, tandis que nous les laissons mourir de faim à notre porte : n'est-ce donc pas qu'ils sont meilleurs pour nous que nous pour eux ? (*Marie*, etc., 1835, t. II, p. 242)

Quoiqu'envisageant leurs usages et leurs coutumes avec un esprit critique, Beaumont reste touché par leur malheur et les mauvais procédés dont les Américains usent envers eux. C'est un cynisme qu'il n'a pas tardé à apercevoir, et à expliquer à ses proches. « Le gouvernement des États-Unis marche rapidement à la destruction de cette race, jadis maîtresse du sol américain », explique-t-il à Ernest de Chabrol. « Il serait trop difficile de les anéantir par le moyen de la guerre : cela coûterait des hommes et de l'argent. Un peu de temps et beaucoup de perfidie, voilà ce qui est sûr et plus économique ! Ainsi donc, on est censé vivre avec eux en bonne intelligence ; mais on ne manque pas de prétextes pour les refouler toujours de plus en plus dans l'Ouest. On fait avec eux des traités dont l'interprétation est donnée par le plus fort. Des relations commerciales sont établies entre eux et les Américains : ils donnent des peaux de bêtes sauvages et d'autres choses utiles en échange desquelles les Américains leur donnent de l'eau-de-vie qui les anéantit ; ils font des liqueurs un tel abus que cette boisson en tue plus que la guerre. » (Lettre du 24 juillet 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 103). « Ils possédaient le sol américain ; chaque jour ils en sont expulsés. » continue-t-il, quelques jours plus tard. « Et j'ai vu sur la route de Flint River de pauvres Indiens qui glanaient dans un champ qui leur appartenait il y a quelques années. Ils abusent, il est vrai, des liqueurs fortes ; mais quel est le plus barbare de celui qui reçoit ces liqueurs sans en connaître le danger ou de celui qui les vend sachant qu'elles donneront la mort ? Aux environs de Saginaw les serpents à sonnettes abondent. Les Indiens savent guérir leurs blessures d'une manière infaillible. Je demandais s'ils se faisaient payer pour donner leur remède ; on m'a répondu qu'ils n'étaient

jamais plus heureux que lorsqu'ils pouvaient sauver la vie à quelqu'un et qu'ils ne voulaient jamais recevoir aucune récompense. » (Lettre à Ernest de Chabrol, 2 août 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 111)

Désormais, dans son roman, Beaumont exposera leur condition, leurs protestations, et les manœuvres malhonnêtes des Américains à leur endroit. Il mobilise, pour ce faire, ses observations de voyage et ses notes de lectures, et s'il cite des faits précis, ce sont ceux qui l'ont particulièrement ému : telle est, par exemple, la réponse que les Indiens font aux blancs qui viennent à eux pour acheter leurs terres : « Nous ne vendrons pas le lieu où repose la cendre de nos aïeux. » (*Marie*, etc., 1835, t. II, p. 232 ; voir de même chez Tocqueville, *Démocratie en Amérique* I (1835), II, x : *O. C.*, t. I, vol. I, p. 339)

Les Américains, cependant, ne voient pas les indigènes du même œil. L'émotion que Beaumont ressent devant leur extinction progressive et inéluctable ne les saisit pas, et une démarche scientifique, nous l'avons vu, les ferait plutôt sourire. « Les Américains se demandent à quoi sert de connaître ce qu'ont fait les Indiens, ce qu'ils font encore ; comment ils vivaient dans leurs forêts, comment ils y meurent. Les sauvages sont de pauvres gens desquels il n'y a rien à tirer, ni richesses, ni enseignements d'industrie. Il faut prendre leurs forêts, voilà tout, et s'en emparer, non pour faire de la poésie, mais pour les abattre et passer la charrue sur le tronc des vieux chênes. » (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 264-265) Cette disposition d'esprit, Beaumont la repousse, et il regrette que les fils d'Européens n'aient pas ambitionné le rapprochement des deux peuples, par l'introduction progressive des éléments de leur civilisation, à ces indigènes qui manquent du premier nécessaire : sûrement l'essai valait d'être tenté. En attendant le flot de l'émigration européenne et l'avancée des défricheurs fait présager une extinction finale. Il ne faut être naïf ni sur les ambitions, ni sur les moyens des Américains. « Ce peuple, faiseur de lois, placé en face de sauvages ignorants, leur livre une guerre de procureur. » (Idem, p. 185). L'aboutissement en sera irrémédiablement l'extinction. « Les forêts du Michigan leur sont livrées à perpétuité... Oui, ce sont les termes du traité : mais quelle dérision ! Les terres qu'ils occupaient jadis, et dont on vient de les chasser, leur avaient été concédées aussi pour toujours. Leur nouvel asile sera respecté tant qu'il n'excitera point l'envie de leurs ennemis ; mais le jour où la population américaine se trouvera trop serrée dans l'Est, elle se rappellera que le Nord du Michigan est une riche et belle contrée. Alors un nouveau traité sera conclu entre les États-Unis et les Indiens, et il sera démontré à ceux-ci que leur intérêt bien entendu est d'abandonner leur nouvelle retraite et d'en aller chercher une autre encore plus loin. Mais à force de s'avancer vers l'Ouest, ils rencontreront l'Océan Pacifique : ce sera le terme de leur course ; là ils s'arrêteront comme on

Amérique, Américains [États-Unis]

s'arrête au tombeau.» (Idem, t. II, p. 54) Devant ce péril, le roman de Beaumont est un appel à l'opinion publique européenne.

Une grande similarité d'opinion existe, entre Beaumont et Tocqueville, sur la question des indigènes et des noirs. Il y a, de part et d'autre, les leçons d'une commune expérience, seulement plus émotive chez Beaumont, plus raisonnée chez Tocqueville. Ce dernier a été frappé par le faible accès que les procédés des hommes civilisés trouvaient dans l'esprit des indigènes, de sorte par exemple qu'en hiver et par les températures les plus froides, ces hommes nus refusaient les manteaux qu'on leur offrait et les regardait en pitié. (Carnets ; *O. C.*, t. V, vol. I, p. 76) Cette imperméabilité à la civilisation, déjà bien exposée par Crèvecoeur (*Voyage dans la haute Pennsylvanie et dans l'État de New-York*, 1801, p. 4-5), le rendait plus sceptique, plus pessimiste encore que son ami. La sympathie qu'il ressentait pour les indigènes était cependant réelle, et c'est une réhabilitation, plus qu'un rabaissement, qu'il a ambitionné. « Il suffit de voir les indigènes de l'Amérique du Nord pour se convaincre que leur race ne le cède en rien à la nôtre », écrit-il. « L'état social a pour ainsi dire tracé autour de l'esprit des Indiens un cercle étroit, mais dans ce cercle, ils se montrent les plus intelligents de tous les hommes. Il y a sans doute dans ce qu'ont fait les Cherokees autant de génie naturel que dans les plus grands efforts des peuples modernes. ... Admis dans les écoles des blancs, les jeunes Indiens étonnent par la rapidité de leurs progrès et, si l'on songe aux difficultés sans nombre qui environnent les Cherokees, on ne saurait douter qu'ils n'aient montré autant et peut-être plus de génie naturel que les peuples européens dans leurs plus vastes entreprises. Leur malheur est de rester à moitié barbares en contact avec le peuple le plus civilisé et j'ajoute le plus avide de la terre. » (Brouillons de la Démocratie en Amérique ; manuscrits de la Beinecke Library, CV Ia.)

La « guerre de procureur » menée par les Anglo-Américains l'a aussi profondément irrité. Il en a parlé avec ses proches, notamment avec sa mère. (Voir par exemple la lettre du 25 décembre 1831 ; *O. C.*, t. XIV, p. 159.) La manière dont les Américains se débarrassent des arguments fondés sur le droit naturel et sur la raison, pour s'accaparer les terres des indigènes, le révolte et il le dit. (*Démocratie en Amérique* I (1835), II, x ; *O. C.*, t. I, vol. I, p. 355.) Ses carnets de voyage contiennent aussi la description d'une scène touchante où, Beaumont et lui ayant rencontré sur leur chemin un Indien couché sur le bord de la route, et à moitié mort, Tocqueville raconte que « revenus à la ville, nous parlâmes à diverses personnes du jeune Indien dont le corps était étendu dans le chemin. Nous parlâmes du danger imminent auquel il était exposé ; nous offrîmes même de payer sa dépense pour une auberge. Tout cela fut inutile ; nous ne pûmes déterminer personne

à bouger. Les uns nous disaient : 'Ces hommes sont habitués à boire avec excès et à coucher sur la terre, ils ne meurent pas pour de pareils accidents.' D'autres reconnaissaient bien que probablement l'Indien mourrait ; mais on lisait sur leurs lèvres cette pensée à moitié exprimée : qu'est-ce que la vie d'un Indien ? Le fait est que c'était là le fond du sentiment général. Au milieu de cette société américaine si policée, si sentencieuse, si charitable, il règne un froid égoïsme et une insensibilité complète, lorsqu'il s'agit des indigènes du pays. Les Américains des États-Unis ne font pas chasser les Indiens par leurs chiens comme les Espagnols du Mexique, mais au fond c'est le même sentiment impitoyable qui anime ici comme partout ailleurs la race européenne. 'Ce monde-ci nous appartient, se disent-ils tous les jours, la race indienne est appelée à une destruction finale qu'on ne peut empêcher et qu'il n'est pas à désirer de retarder. Le ciel ne les a pas faits pour se civiliser, il faut qu'ils meurent. Du reste je ne veux point m'en mêler. Je ne ferai rien contre, je me bornerai à leur fournir tout ce qui doit précipiter leur perte. Avec le temps j'aurai leurs terres et serai innocent de leur mort.' Satisfait de son raisonnement, l'Américain s'en va dans le temple où il entend un ministre de l'Évangile répéter chaque jour que tous les hommes sont frères et que l'Être éternel qui les a tous faits sur le même modèle leur a donné à tous le devoir de se secourir. » (Carnets ; *O. C.*, t. V, vol. I, p. 225)

Lors de son second séjour américain, en 1880, Gustave de Molinari a tenu à visiter une réserve d'Indiens iroquois : il a étudié leurs physionomies, leurs costumes, leurs usages ; il a entendu leur langue, qu'il trouve « harmonieuse ». Au Canada et aux États-Unis, on se fait un honneur de procurer une tutelle à ces peuples qu'on a décimés ; mais on s'en acquitte mal, et ces malheureux périssent de faim et de froid. (*L'Irlande*, etc., 1881, p. 179)

[Pourquoi le voyage est une déception : quelques considérations supplémentaires.] Les considérations précédentes, sur la réalité de l'esclavage et du racisme, et sur le sort des indigènes, éclairent davantage la répulsion que les libéraux français ont ressentie en visitant les États-Unis. Des remarques complémentaires doivent cependant encore être fournies, pour compléter un tableau qu'on voudrait fidèle.

[Emprise de la religion, et absence d'une véritable liberté de penser.] La liberté religieuse et la liberté de penser sont certainement les premières qu'un Français croyait retrouver en Amérique ; car sans doute les descendants de persécutés ne se feraient pas eux-mêmes des persécuteurs ? C'est toutefois un schéma si fréquent dans l'histoire, qu'il ne méritait guère de les étonner.

Malgré les peines de l'exil et les souvenirs pénibles des discordes religieuses, les premiers colons américains ne brillèrent pas exactement par leur esprit

de tolérance. Édouard Laboulaye, peu suspect de dénigrement systématique, raconte qu'une fois établis sur leurs nouvelles terres, ils furent « oppresseurs et bourreaux, après avoir été victimes et martyrs ». (*Histoire*, etc., t. III, 1866, p. 536) À une autre occasion, il indique que les puritains d'Amérique « ne furent pas moins intolérants que les catholiques d'Europe ». (« L'Église et l'État en Amérique », *Revue des Deux-Mondes*, septembre-octobre 1873, p. 725)

Ayant accompli l'effort héroïque d'une émigration, en un temps où elle était si rare et si difficile, ces puritains n'aspiraient qu'au bonheur de prier Dieu en paix. Quand quelques-uns de ceux qui les avaient accompagné prenaient devant eux le parti de rester fidèle à l'Église anglicane, et témoignaient de leur volonté d'en suivre le rite dans quelque lieu reculé, les colons déclarèrent qu'ils ne le supporteraient pas. (Laboulaye, *Histoire*, etc., t. I, 1855, p. 170) Ils n'avaient pas placé l'Océan entre eux et le continent de leurs pères pour vivre en terre hostile au milieu de l'infidèle et du dissident. Ainsi, la foi était contrôlée et on ne devenait citoyen qu'à de certaines conditions, toutes religieuses et non civiles. Dans la Nouvelle-York, la grande charte des libertés et privilèges (1683) affirme que « nulle personne, faisant profession de croire en Dieu, par Jésus-Christ, ne sera, en aucune occasion, inquiétée pour différence d'opinion » (*that Noe person or persons which professe ffaith in God by Jesus Christ Shall at any time be any wayes molested punished disquieted or called in Question for Difference in opinion or Matter of Religious Concernment — America's Founding Charters: Primary Documents*, 2006, vol. I, p. 179), ce qui indique une appréciation assez bornée de la liberté de penser. Un siècle plus tard (1777), la constitution du même territoire de New-York déclare que tout étranger pourra obtenir le titre de citoyen, pourvu qu'il fera serment de se soumettre aux lois de l'État et d'abjurer toute allégeance étrangère, en toutes matières ecclésiastiques aussi bien que civiles (*provided all such of the persons... shall take an oath of allegiance to this State, and abjure and renounce all allegiance and subjection to all and every foreign king, prince, potentate, and State in all matters, ecclesiastical as well as civil — America's Founding Charters: Primary Documents*, 2006, vol. I, p. 799), et cette dernière provision l'empêche de fait d'être catholique.

Si tel était l'accueil réservé aux dissidents, il n'est pas étonnant que les peines les plus lourdes aient été prévues pour les audacieux qui oseraient blasphémer Dieu, nier la révélation ou mettre en doute la vérité de la Trinité. Le malsonnant « Acte de tolérance » (*Act of toleration*) du Maryland, en 1649, prévoit pour eux la peine de mort et la confiscation complète de leurs biens, possessions et terres. (J. F. Wilson, D. L. Drake-man (ed.), *Church and State in American history: key documents*, etc., 4th edition, 2020, p. 33)

Les puritains qui colonisèrent l'Amérique furent, comme leur nom l'indique assez, de vrais fanatiques religieux. La traversée est toute religieuse et se passe au rythme de trois sermons par jour. (G. Bancroft, *History of the colonization of the United States*, 1851, vol. I, p. 139) Les actes politiques, les lois, sont encastrées dans la religion, ce qui ne produit pas les résultats les plus heureux, ainsi qu'on le verra bientôt. Les sessions du congrès fédéral et des législatures de chaque État sont ouvertes par des pasteurs. En 1789, George Washington, premier président des États-Unis, affirme dans son discours inaugural qu'il serait mal-séant de commencer son action publique par autre chose qu'une prière fervente à l'Être tout-puissant qui gouverne l'Univers (*it would be perculiarly improper to omit in this first official act, my fervent supplications to that Almighty Being who rules over the universe. — Papers of George Washington*, presidential series, vol. II, p. 173)

Ce que de tels usages et de telles lois laissent de liberté à l'incroyant, on le devine assez. Le libre penseur est une impossibilité en Amérique. « Tout le monde, en Amérique, est forcé par l'opinion de tenir à un culte », dit Beaumont. « L'homme qui dirait n'avoir ni culte ni croyance religieuse serait non seulement exclu en fait de tous emplois civils et de toutes fonctions électives gratuites ou salariées, mais encore il serait l'objet d'une persécution morale de tous les instants ; nul ne voudrait entretenir avec lui des rapports de société, encore moins contracter des liens de famille ; on refuserait de lui vendre et de lui acheter : on ne croit pas, aux États-Unis, qu'un homme sans religion puisse être un honnête homme. » (*Marie*, etc., 1835, t. II, p. 196 et 224) Beaumont en avait fait la constatation très tôt lors de son voyage, et l'avait reportée dans ses lettres. (*Lettres d'Amérique*, p. 41) Quoique plus résolument porté vers les choses de la religion, Alexis de Tocqueville, son compagnon de voyage, n'en juge pas moins certains usages comme passablement excessifs. Ainsi, dans un procès, un témoin qui déclarerait ne pas croire en l'existence de Dieu ne pourrait déposer, car l'opinion d'un athée ne saurait avoir aucun poids. (*Démocratie en Amérique I* (1835), II, ix ; *O. C.*, t. I, vol. I, p. 306-307) Cela ne lui paraît pas raisonnable.

Alexis de Tocqueville a perdu la foi étant jeune homme, lors de son séjour à Metz, mais il respecte les croyances et voit dans la religion l'appui fondamental de la liberté ; Gustave de Beaumont peut dire fièrement, en France, qu'il tient « par trop de liens aux idées philosophiques du XVIII^e siècle pour [s]'en séparer jamais » (Lettre au nom du comité de la gauche constitutionnelle, en soutien du candidat Ernest de Villiers, 1846), mais au milieu du monde il est accommodant et tranquille.

Volney, en revanche, traîne une réputation d'athée qu'il ne mérite que trop. Aux États-Unis, elle devait lui

Amérique, Américains [États-Unis]

valoir quelques troubles. Le docteur Joseph Priestley le prend à parti publiquement, et dans sa vie quotidienne il se voit refuser les services d'un pâtissier de Philadelphie au motif qu'il est un « maudit athée ». (*Mémoires du comte de M****, 1828, p. 246-247).

La présence de cet esprit religieux dans les lois est l'objet des remarques, volontiers critiques, de la part des voyageurs libéraux français. Comme la plupart des codes ont emprunté littéralement au Lévitique et à l'Exode, on punit sévèrement les actes les plus variés, touchant notamment ce qu'on voudrait pouvoir considérer comme la vie privée. « Le code pénal de l'Ohio punit de l'emprisonnement les rapports entre hommes et femmes non mariés », explique Beaumont. « À New-York, tous les jeux de hasard, tels que les cartes, les dés, le billard, sont défendus dans tous les lieux publics, auberges, tavernes, paquebots, etc., sous peine de 10 dollars d'amende (53 fr.) contre les aubergistes et les maîtres de paquebots. » (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 355) Ainsi qu'il a déjà été dit, le repos dominical est strictement appliqué.

La conséquence de ces mœurs et de ces lois est qu'il n'existe pas, à proprement parler, de vraie liberté de penser aux États-Unis. « Je ne connais pas de pays », écrit Tocqueville, « où il règne en général moins d'indépendance d'esprit et de véritable liberté de discussion qu'en Amérique. » (*Démocratie en Amérique I* (1835) II, vii ; *O. C.*, t. I, vol. I, p. 266) Les Américains même ont l'occasion de s'en convaincre, lorsqu'il est question de traduire en anglais, pour être publiés chez eux, les écrits de philosophes audacieux, sceptiques ou incroyants. Thomas Jefferson, qui tout bas est un chrétien assez libre et philosophique, s'intéresse au livre des *Ruines*, de Volney, et en traduira les vingt premiers chapitres. (Ceci toutefois n'est pas fréquemment mentionné dans les études américaines. L'ouvrage de Jon Meacham [*Thomas Jefferson: the art of power—800 pages*], qui a obtenu le prix Pulitzer, n'en dit pas un mot. Ce n'est qu'un exemple.) Jefferson demanda à Volney de détruire le manuscrit et de conserver ceci comme un secret ; aujourd'hui, seule leur correspondance croisée nous le révèle. En Amérique, des précautions aussi grandes se devaient d'être prises. En 1825, dans leur vieillesse commune, John Adams se plaint encore dans une lettre à Jefferson que les attaques contre la Bible étant punies d'amende ou d'emprisonnement, il est certains sujets qu'on ne peut examiner aux États-Unis. « Qui donc, dans ces conditions, oserait traduire les *Recherches nouvelles* de Volney ? Qui oserait traduire Dupuis* ? Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, quoiqu'il me tienne fort à cœur. Mon opinion est que de telles lois sont honteuses [*a great embarrassment*], et qu'elles forment un obstacle considérable à l'amélioration de l'esprit humain. » (Lettre du 23 janvier 1825 ; *The Adams-Jefferson Letters*, 2012, p. 608) (**L'origine de tous les cultes*, 1795 ; le jeune Destutt de Tracy fournira une analyse

raisonnée de cet ouvrage (1799) : ce fut sa première œuvre d'importance ; elle aurait été impossible aux États-Unis.)

[La pensée, l'art, l'architecture, la musique, la littérature, et autres choses « qui ne paient pas ».] Que la pensée ne puisse se donner libre court aux États-Unis, à cause du carcan de la religion, n'indispose pas tant les libéraux français que le désintérêt profond et systématique que l'Américain manifeste pour toute pensée, pour toute littérature, comme si l'idée du beau elle-même ne frappait pas son esprit. L'un après l'autre, nos voyageurs font cette constatation pénible que là où l'homme est essentiellement un cultivateur, un défricheur, ou plus tard un commerçant, un industriel, la pensée et les beautés abstraites de l'art ne se retrouvent pas. Lors de sa tournée dans le Sud, Volney, mélancolique, évoque auprès de Jefferson cette population à laquelle il est forcé de se mêler, et qui possède « de vastes terres, de nombreux troupeaux ; mais tout cela laisse la tête bien vide, le cœur bien fade et les jours bien longs. Par calcul fait, j'ai plus vécu à Monticello dans quelques heures que je n'ai vécu dans ces contrées en plusieurs jours. » (Lettre du 24 août 1796 ; *The Papers of Thomas Jefferson*, vol. 29, p. 175) Plus de trente ans plus tard, Beaumont et Tocqueville évoquent avec des sentiments similaires une situation toute semblable. « Les beaux-arts sont ici dans leur enfance », dit Beaumont à son frère. « La nature leur a refusé une organisation propre à la musique. Je crois qu'ils n'ont pas des dispositions plus heureuses pour la peinture. Tu me demandes s'il y a un musée à New York. Sans doute, il y en a même plusieurs. Mais sais-tu ce qu'on y voit ? La lanterne magique et quelques oiseaux empaillés. Tocqueville et moi avons ri comme des bienheureux, lorsque voyant écrit sur un édifice *Musée américain* et y étant entrés, nous y avons vu de pareilles choses au lieu de tableaux que nous pensions y rencontrer Il y a quelques bibliothèques publiques ; mais elles ne contiennent pas plus de 20 000 volumes et on n'y voit personne. Du reste, la littérature y est fort peu cultivée. Tout le monde apprend à lire, à écrire et à calculer ; en un mot, on veut assez de connaissances pour faire ses affaires. Mais, quant aux belles lettres, on ne s'en soucie guère. On nous dit qu'à Boston et à Philadelphie, il en est autrement. Nous verrons. » (Lettre à son frère Jules, 4 juillet 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 83) Cette première impression, qui s'est solidifiée au cours du voyage par suite d'expériences cumulatives et confirmatives, a donné lieu, dans *Marie*, à des remarques critiques générales d'une grande virulence. « Ne cherchez, dans ce pays, ni poésie, ni littérature, ni beaux-arts », lit-on en guise d'avertissement. « L'égalité universelle des conditions répand sur toute la société une teinte monotone. Nul n'est ignorant de toutes choses, et personne ne sait beaucoup ; quoi de plus terne que la médiocrité ! » (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 238)

Les rares auteurs français qui défendent l'Amérique sur ce point ne remettent pas en cause les faits, mais en proposent une interprétation différente. Les Américains n'ont pas le goût et la patience d'élever de grands monuments, dit Brissot, mais leurs habitations et leurs églises sont agréables, spacieuses et propres, quoique sans luxe ni ornements : l'avantage, ainsi, est de leur côté. (*Nouveau voyage dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale*, etc., 1791, t. I, p. 140-141) Si les esprits qui ont conduit la révolution américaine ont démontré une telle maturité, explique aussi Laboulaye, c'est qu'on « lisait beaucoup en Amérique. Il n'y avait point de grandes bibliothèques ; on s'y occupait assez peu de science, et point du tout d'érudition ; avant tout, il fallait défricher le sol et constituer le capital national ; tout portait à l'action. Mais en chaque maison était la Bible, et dans le plus pauvre *loghouse* on la lisait et on la méditait tous les soirs. » (*Histoire politique des États-Unis*, etc., t. II, 1866, p. 10) Grands amateurs des productions de l'esprit humain, sensibles au beau et à l'art, la grande majorité des libéraux français ne va néanmoins pas se satisfaire de la simplicité américaine.

En architecture, les États-Unis ont adopté les modes les plus simples, et Chastellux, devant l'abondance des habitations sans prétention, fait cette remarque en passant que « M. Jefferson est le premier Américain qui ait consulté les beaux-arts pour savoir comment il se mettrait à couvert ». (*Voyage dans l'Amérique septentrionale*, etc., 1786, t. II, p. 34) Tous les libéraux français en voyage aux États-Unis constatent cette absence totale de goût architectural. Non toutefois qu'ils la condamnent irrémédiablement. Par exemple, note Molinari, si une salle de théâtre y est « complètement dépourvue d'élégance, en revanche, on y est fort à son aise. En France, nous avons presque partout dans nos théâtres du luxe sans confort ; en Amérique, on a du confort sans luxe. » (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 328) Mais l'absence de tout esprit architectural, de tout monument qui vaille le coup d'œil, blesse leurs espérances de voyageurs et d'hommes raffinés. New-York, raconte Tocqueville, est « une ville propre, bâtie en briques et en marbre, mais sans monuments publics remarquables. » (Lettre à Eugène Stöffels, 28 juin 1831 ; *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 95) Ses constructions les plus imposantes reposent sur des falsifications, et dans la *Démocratie en Amérique* il explique qu'ayant voulu étudier de plus près quelques petits palais de marbre blanc qu'il avait aperçu de loin en pénétrant dans la ville, il dut se rendre à l'évidence que « ses murs étaient de briques blanchies et ses colonnes de bois peint ». (*Démocratie en Amérique* II (1840), I, xi : *O. C.*, t. I, vol. I, p. 56-57 ; voir une appréciation similaire dans *Marie*, etc., 1835, t. I, p. 259). Les fameux monuments de la capitale fédérale ne les ont pas non plus impressionnés. Depuis longtemps, les voyageurs français s'apitoyaient sur le spectacle

présenté par tous ces portiques grecs et ces colonnes corinthiennes assemblées sans goût ni sens des proportions. (Granier de Cassagnac, *Voyage aux Antilles*, t. II, p. 375 ; *La Havane* par Mme la comtesse Merlin, t. I, p. 74-75). Comment espérer que les libéraux français en jugent autrement ? La Maison Blanche, dit sèchement Molinari, ressemble à une sous-préfecture de second ordre ; on l'appellerait à Paris un bel hôtel particulier, soutient Beaumont. (G. de Molinari, *Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 95 ; G. de Beaumont, *Lettres d'Amérique*, p. 210) La manière qu'ont les Américains de singer les productions de l'Europe ne les satisfait pas. Les élégantes demeures qu'on trouve à New-York, indique Molinari, sont des répliques des hôtels du West-End de Londres (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 27) : ainsi, on est mal payé du voyage. Quant à Beaumont, il est tout étonné quand, vantant devant des Américains le bâtiment du Capitole, qu'il considère être un très beau palais, il se voit demander si l'Europe a de quelconques monuments qui puissent soutenir la comparaison. (Lettre à sa mère, 20 janvier 1832 ; *Lettres d'Amérique*, p. 211)

Cette même synthèse d'inélégance naturelle et de contrefaçon de l'Europe se retrouve dans la mode vestimentaire. À la toute fin du XVIII^e siècle, Volney remarque avec étonnement que les vêtements des Américaines sont copiés de l'Europe, et plutôt deux fois qu'une. « Je dois dire, pour l'instruction des amateurs et pour l'histoire importante des modes, que j'ai vu arriver en 1795 à Philadelphie, celle qui régnait à Paris en 1793 ; puis celle de 1794, arriver en 1796 ; et lorsque je m'inquiétais de ce qu'elle devenait dans l'année intermédiaire, l'on m'expliqua qu'elle la passait à Londres, où elle recevait les formes anglaises pour lesquelles les Anglo-américains ont conservé un goût et un respect filial. » (*Tableau*, etc., 1803, t. I, p. 302). Les choix et le goût qu'on manifeste à ces occasions n'est pas le mieux senti, aux dires de nos libéraux en voyage. « Les Américaines sont en général assez richement habillées, mais elles manquent de goût », raconte Beaumont à sa famille. « Elles imitent en tout les modes françaises. Tous les articles de la toilette leur viennent de Paris et c'est même une branche de commerce immense pour la France ; mais elles prennent souvent dans nos modes ce qu'il y a de moins bon ; souvent aussi elles les exagèrent. Elles distribuent mal sur leurs personnes les ornements dont elles se chargent : elles font abus de bijoux et se charment de différents objets de couleurs diverses et tranchantes. Elles sont remarquables par la blancheur de leur teint, mais je n'ai pas encore vu parmi elles une beauté parfaite, présentant sous tous les rapports le beau idéal. » (Lettre à son frère Jules, 4 juillet 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 81) Quarante ans plus tard, Molinari parle surtout des costumes pour souligner leur simplicité, « qui n'exclut pas toujours la négligence et

Amérique, Américains [États-Unis]

le laisser-aller ». (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 39).

Les libéraux français sont des intellectuels dont le sens artistique est en général assez développé, et ils marchent en Amérique sur une terre peu hospitalière. En musique, en littérature, il ne faut pas compter sur des productions supérieures. Les Américains ont des goûts plus simples. « Il faut peu de chose pour les amuser, parce qu'ils ont une vie très occupée et très active », écrit Beaumont dans sa correspondance. (Lettre à son frère Jules, 4 juillet 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 82) C'est une observation très vraie — dont la signification plus théorique a bien été analysée par Germaine de Staël puis par Tocqueville — qu'il répète aussi dans son roman, à propos des journaux, qui sont, dit-il, la seule littérature du pays ; c'est qu'il faut « à des gens affairés, et dont la fortune est médiocre, une lecture qui se fasse vite et ne coûte pas cher. » (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 252) Venus aux États-Unis avec le désir sincère d'y trouver une humanité plus heureuse et mieux constituée, ces auteurs ne pouvaient masquer l'impression pénible que faisait sur leurs sens la démonstration des compétences artistiques des Américains. Tous sont d'accord pour trouver la littérature pauvre à l'excès, les théâtres mauvais, la musique malsonnante. (Molinari, *Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 354-355 ; Beaumont, *Lettres d'Amérique*, p. 82 ; etc.). Gustave de Beaumont, surtout, parle de la musique américaine comme « sans contredit la plus barbare qui soit au monde » (Lettre à sa sœur Eugénie, 14 juillet 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 88). « Il y a dans les Américaines un défaut que nous ne pouvons leur pardonner », raconte-t-il à sa mère (et ce « nous » englobe Tocqueville, aussi volontiers médisant), « c'est d'être détestables musiciennes et de faire toujours de la musique. Elles n'en ont point le goût ; c'est seulement une affaire de mode. Elles chantent d'une manière impayable : il y a dans leur gosier un certain roucoulement qui a un cachet particulier que je ne saurais rendre, mais qui n'a rien de commun avec les lois de l'harmonie. Si on leur dit : 'Vous chantez à merveille', elles vous répondent avec une ingénuité rare : 'C'est très vrai.' Elles apprennent le piano pendant trois mois, puis elles jouent sans se faire prier le moins du monde, en avouant toujours de la meilleure grâce qu'elles sont folles de musique et qu'elles ont un véritable talent. » (Lettre à sa mère, 7 juin 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 60)

Le sentiment du beau peut s'épanouir différemment de chaque côté de l'Atlantique, et personne n'espère être parfaitement sensible à la musique de populations très éloignées. Il y a cependant, dans l'appréciation de l'art en Amérique, des incompatibilités plus fondamentales. Si les productions littéraires n'atteignent pas un niveau très remarquable en Amérique, soutient Beaumont, c'est que le bon goût lui-même y manque. Or « pour avoir de l'élégance dans le goût »,

écrit-il un peu sévèrement, « il en faut d'abord dans les mœurs. » (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 253) L'homme américain, tel qu'il le décrit, est essentiellement un être incomplet, incapable de jouir des choses morales. « C'est tout une science que d'apprendre à jouir des choses morales. La nature ne nous donne point cette faculté qui naît de l'éducation seule et des habitudes d'une vie libérale. Il ne faut pas croire qu'après avoir amassé de l'argent et de l'or, on puisse se dire tout à coup : 'Maintenant je vais vivre d'une vie intellectuelle.' Non, l'homme n'est point ainsi fait. Le reptile tient à la terre et l'aigle aux cieux. Les hommes d'esprit pensent, les hommes à argent ne pensent pas. » (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 245-246) C'est toute une éducation à faire ou à refaire. En l'état, la rusticité des Américains est inconciliable avec les plus belles productions du génie humain. Bien triste est l'homme de culture constatant qu'au théâtre l'Américain ne prête à peu près aucune attention au spectacle ; « on cause, on discute, on remue, on prend occasion du spectacle pour boire ensemble ; l'intérêt de la pièce est entièrement perdu de vue ». (Idem, p. 395). Bel encouragement pour les auteurs !

Ces derniers, aux États-Unis, n'ont en vue que l'enrichissement ; le théâtre, comme la littérature ou la musique, c'est essentiellement une industrie. (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 248) En Amérique, on cultive les lettres dans le même esprit qu'on défricherait les forêts voisines. (Tocqueville, brouillons de la Démocratie en Amérique ; manuscrits de la Beinecke Library, CV Ia.) C'est l'industrie littéraire, avec toutes ses conséquences esthétiques, sociales et politiques, qu'en théorie Germaine de Staël et Alexis de Tocqueville ont finement analysées. (Voir *Littérature*)

Comme dans toute industrie, la satisfaction des consommateurs est l'aiguillon premier et essentiel. Si la finesse et l'élégance « ne paient pas », on aura tôt fait de les abandonner. Le peuple américain n'a pas de goût pour le beau abstrait ou la perfection de la langue, et il réclame qu'on marche dans l'art comme en tout, avec l'utilité et la simplicité en vue. Quand un orateur ou un écrivain veut faire du style brillant et classique, soutient Beaumont, il met en péril sa popularité : aussi ne s'y risque-t-il pas une seconde fois. (*Marie*, 1835, t. I, p. 253)

Pour les libéraux français, cette situation est déplaisante. Elle a aussi, sur le plan strictement pratique, des conséquences néfastes pour l'Amérique elle-même. L'industrie américaine est la plus moderne et la plus développée, mais ses productions, écrit Molinari, manquent de goût, et de bonnes écoles de dessin industriel n'y seraient pas inutiles. (*Lettres sur les États-Unis*, etc., 1876, p. 53) La philosophie est une science dont l'utilité n'est pas aussi perceptible que la mécanique, mais la succession des crises économiques, suite d'euphories collectives, doivent assez indiquer l'avantage de la pensée critique. Le bon-sens américain

ne va pas encore jusque là, écrit Volney à Jefferson. Alors, une fois encore, l'enthousiasme en affaires a conduit à des désastres. « Le vent était bon et chacun a forcé ses voiles. Chacun s'en repent aujourd'hui, et ce qu'il y a de désolant, c'est qu'aussitôt que l'orage sera fini tout le passé s'oubliera et l'on recommencera de plus belle. » (Lettre du 29 décembre 1796 ; *The Papers of Thomas Jefferson*, vol. 29, p. 238) Près d'un siècle plus tard, G. de Molinari accuse encore les Américains de donner prise aux engouements et aux spéculations les plus téméraires. (*L'Irlande*, etc., 1881, p. 151)

Incapables d'apprécier la beauté qui les environne, les Américains la détruisent. Volney consacre de larges développements à la destruction des forêts en Amérique, et il signale les effets climatiques délétères qui s'ensuivent. (*Tableau*, etc., 1803, chapitre xi) Dans les villes modernes, il n'apprécie pas le spectacle de ces rues très larges sans aucune végétation : c'est une faute de goût. (Relation inédite ; J. Gaulmier, *L'idéologue Volney*, 1951, p. 365 ; du même, *Volney*, 1959, p. 206.) Comme Beaumont et Tocqueville l'ont constaté au cours de leur voyage, aux États-Unis les forêts disparaissent à vue d'œil. (Lettre de Tocqueville à un correspondant inconnu, 8 novembre 1831 ; *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 141) Sans remettre en cause l'utilité des défrichements, Beaumont fait valoir une divergence de sensibilité esthétique et culturelle. Ses lettres familiales nous racontent son dégoût devant ce sentiment général, en Amérique, de « haine contre les arbres ». (Lettre à sa sœur Eugénie, 14 juillet 1831 ; *Lettres d'Amérique*, p. 93) Pour lui, la destruction systématique des forêts produit un mal moral et esthétique. « Moi qui ne partage point l'enthousiasme des Américains pour les champs de blé, je regrette tous les beaux arbres qu'ils ont abattus. Que ces forêts devaient être belles quand la main de l'homme ne les avait pas encore déshonorées ! Maintenant on peut les comparer à une belle femme dont on a en partie coupé la chevelure. » (Idem) Cette appréciation n'est pas partagée par les Américains, et la divergence de sentiment produit à nouveau un sentiment d'étrangeté chez Beaumont, voyageur libéral aux espérances pourtant si grandes pour ce pays. Comme si le spectacle de l'Amérique civilisée n'était pas assez déplaisant, il faut se confronter, dans les profondeurs du *wild west*, à ce qui s'apparente à une profanation, dont l'ampleur est très surprenante. « L'Européen, admirateur des belles forêts, est tout surpris de trouver chez les Américains une haine profonde contre la végétation des arbres. Ceux-ci poussent si loin ce sentiment, que, pour embellir leurs maisons de campagne, ils anéantissent les arbres et la verdure dont elles sont environnées, et n'imaginent rien de plus beau qu'une habitation située dans une plaine rase, où pas un arbre ne se montre. Il importe peu qu'on y soit brûlé par le soleil, sans asile contre ses rayons : l'absence de bois est, à leurs yeux, le signe de la

civilisation, comme les arbres sont l'annonce de la barbarie. Rien ne leur semble moins beau qu'une forêt ; en revanche, ils n'admirent rien plus qu'un champ de blé. » (*Marie*, etc., 1835, t. II, p. 328-329)

C'est le plaisir habituel des voyages de ne pas se comprendre par la langue, mais de se retrouver dans la communion autour d'un repas partagé, comme d'apprécier ensemble les mélodies nouvelles de la musique locale. Mais ces joies, les libéraux français ne les avaient pas goûtées : après l'ambivalence du jugement des institutions, il y avait l'impasse de la divergence des goûts.

L'absence des beaux-arts en Amérique désespère les libéraux français, qui vivent dans un raffinement tout contraire. Elle inquiète même Tocqueville, qui y décèle un avenir possible pour les démocraties. « Si les hommes parvenaient jamais à se contenter des biens matériels », avertit-il ainsi, « il est à croire qu'ils perdraient peu à peu l'art de les produire, et qu'ils finiraient par en jouir sans discernement et sans progrès, comme les brutes. » (*Démocratie en Amérique* II (1840), II, xvi ; *O. C.*, t. I, vol. II, p. 154)

En l'état, la vulgarité des manières des Américains les dérange ou les indispose. Il y a aux États-Unis, explique Tocqueville à sa famille, un sans-gêne incroyable. « Le ministère public parle les mains dans ses poches, le tribunal chique et l'avocat nettoie ses dents en interrogeant les témoins » (Lettre à Ernest de Chabrol, 20 juin 1831 ; *O. C.*, t. XVII, vol. I, p. 93). C'est une expérience comique, que vingt ans plus tard Tocqueville rappelle encore à son vieil ami Beaumont, en parlant de « ces rustres d'Américains » qui avaient une curiosité remarquable, des connaissances exactes, et toujours quelque chose de neuf ou d'utile à apprendre, mais « qui nous crachaient à la figure sans y faire attention ». (Lettre du 5 janvier 1851, *O. C.*, t. VIII, vol. II, p. 355) Dans *Marie*, Beaumont parle aussi de leur grossièreté « non intentionnelle », comme si c'était un compliment. « Quand le Français est grossier, c'est qu'il le veut : l'Américain serait toujours poli, s'il savait l'être. » (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 226) De façon ou d'autre, c'est une déception. « Il y a désappointement complet pour qui cherche chez eux l'élégance des manières et l'urbanité des formes », conclut-il. (Idem, p. 382)

[Une dernière considération. Pourquoi seul Dupont (de Nemours) a émigré aux États-Unis] La réalité américaine, découverte par plusieurs générations de libéraux français, a été déroutante et décevante. Les États-Unis devaient continuer à servir à l'élaboration théorique, comme à guider les hommes pratiques par l'exemple de succès ou d'échecs bons à considérer ; mais le mythe américain n'avait pas survécu au voyage.

Vivre aux États-Unis est une perspective qui a paru globalement peu attirante. Que seul Dupont (de Nemours) y ait émigré, n'est pas une surprise, après le récit qu'on vient de lire. Mais on n'apprécierait pas

Amérique, Américains [États-Unis]

assez la force de la répulsion collective des libéraux français pour la vie américaine, si l'on s'abstenait de considérer les circonstances exceptionnelles dans lesquelles certains d'entre eux se trouvaient relativement à l'émigration aux États-Unis.

Lorsqu'au tout début du XIX^e siècle Napoléon inaugure son régime personnel de despotisme, Volney perd tout espoir d'une action politique, et le domaine de la pensée se présente désormais comme une arène close. À cette époque il sait l'anglais, et revient de trois années passées aux États-Unis ; il a parcouru tout le pays, connaît les emplacements propices à une installation, et le président, Thomas Jefferson, est un ami personnel, avec qui il correspond fréquemment. La perspective d'une émigration ne l'a toutefois jamais tenté. C'est que, comme le notait Gilbert Chinard avec justesse, « aux États-Unis il n'avait trouvé que peu d'endroits où il aurait aimé vivre, peu de gens qu'il aurait aimé fréquenter ». (*Volney et l'Amérique d'après des documents inédits et sa correspondance avec Jefferson*, 1923, p. 102).

Alexis de Tocqueville et Gustave de Beaumont partageaient également des circonstances très exceptionnelles. En 1851, leur carrière politique s'arrêta, sans espoir de reprise, lorsque Louis-Napoléon Bonaparte entreprit de marcher sur les traces de son oncle. À cette époque, Tocqueville avait peu d'amis, et il s'était brouillé avec sa famille ; il était marié à une Anglaise ; ils n'avaient pas d'enfants. Cette grande occasion ne fut pas saisie. Quelques années plus tard, lorsque sa santé déclina, les médecins lui conseillèrent de s'établir durablement sous un climat plus chaud, et en effet les dernières années de sa vie ont été rythmées par des séjours en Italie et à Cannes. (Beaumont, « Notice sur A. de Tocqueville », op. cit., p. 113). Il ne paraît pas avoir jamais songé aux États-Unis, pas plus que son vieil ami, Gustave de Beaumont, pourtant marié avec Clémentine de La Fayette, petite-fille du héros des deux mondes.

Tous les libéraux français paraissent douter que des hommes comme eux puissent jamais trouver le bonheur aux États-Unis. À l'époque de Volney, un autre Français y avait vécu trois ans, et s'en revenait content. « Ce bonheur », racontait plus tard l'intéressé, « je l'avais principalement dû à ce que, dès que je fus arrivé parmi les Américains, je parlai comme eux, je m'habillai comme eux, je me gardai bien de vouloir avoir plus d'esprit qu'eux, et je trouvai bon tout ce qu'ils faisaient ». (J. A. Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, etc., 1828, t. II, p. 347) Comment Volney, Beaumont ou Tocqueville, et tant d'autres, auraient-ils pu s'y résoudre ?

Si les voyageurs français de toute couleur politique étaient unanimes sur un point, c'était sur le peu de chance qu'aurait un esprit d'exception de se trouver bien d'une émigration aux États-Unis. (LaRocheffoucauld-Liancourt, *Voyage dans les États-Unis d'Amé-*

rique, etc., 1799, t. VIII, p. 168 ; Félix de Beaujour, *Aperçu des États-Unis*, etc., 1814, p. 154 ; Montlezun, *Voyage fait dans les années 1816 et 1817, de New-York à la Nouvelle-Orléans*, etc., 1818, t. I, p. 8 ; etc.)

Certains auteurs, trop bien informés, n'y songèrent pas. Charles Comte, qui dut s'exiler après quelques exploits peu goûtés par le pouvoir, trouva refuge à Lausanne puis à Londres, et il est revenu en France accompagné d'une servante qui ne savait pas un mot de français. (Carnet de notes de Mlle Élisabeth Castanet [dont Mme Comte, née Say, était la petite-nièce], collection familiale.) Mais à la lecture de son grand *Traité de législation* on n'imagine pas qu'il ait jamais sérieusement considéré la solution américaine. Quoique bienveillant envers de nombreuses autres ères de civilisation, comme la Chine, il présente à ses lecteurs une Amérique souillée par le plus grave des méfaits. « De tous les faits que nous considérons comme criminels », écrit-il, « il n'en est pas de plus graves que d'avoir dégradé une partie du genre humain, en la mettant au rang des choses ; d'avoir dénié, à son égard, l'existence de tous devoirs moraux ; d'avoir exercé sur elle, pendant une longue suite de générations, tous les vices et tous les crimes dont des hommes peuvent être susceptibles. » (*Traité de législation*, etc., 1827, t. IV, p. 463) En vivant au milieu de cette injustice et de cette violence barbare, sans doute n'aurait-il pas tardé, comme Beaumont plus tard, à trouver la nature elle-même décolorée, et les plus beaux jours, comme les plus beaux sites, sans aucuns charmes. (*Marie*, etc., 1835, t. I, p. 179)

Quelques grands noms du libéralisme français ont caressé toutefois cette idée, et leurs doutes, leur irrésolution, et leur refus final, méritent l'examen. Je m'occuperai ici d'un exemple fameux, et bien documenté : celui de Germaine de Staël.

Comme Benjamin Constant, Germaine de Staël a vécu la plus grande partie de sa vie dans l'admiration de l'Amérique : leurs œuvres en portent témoignage. (Lettre de B. Constant à I. de Charrière, 16-18 octobre 1793 : *Correspondance générale*, t. II, p. 175 ; *De la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays. Fragments*. Livre I, chap. iii : *O. C.*, t. IV, p. 405 ; etc ; Germaine de Staël, *De la littérature*, II, i : éd. Pléiade, p. 205 et p. 264-265 ; *De l'Allemagne*, I, xix : *O. C. Série I*, t. III, p. 201 ; *Considérations sur la Révolution française*, VI, vii : *O. C. Série III*, t. II, vol. II, p. 908.) L'intérêt de Germaine de Staël pour les États-Unis se nourrissait de circonstances personnelles et historiques extrêmement propices. Pour une riche protestante forcée à l'exil, l'Amérique est une destination évidente, plus encore lorsque des attaches financières vous lient à cette nation ; or les investissements de Germaine de Staël aux États-Unis étaient considérables, et elle a fini par posséder une partie du Bronx, à New York. (Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 298). Pendant huit ans, elle n'a cessé

d'entretenir ses amis de l'idée d'un voyage ou d'une émigration en Amérique, sans jamais la concrétiser. Cette irrésolution, et ce choix final, ne sont pas sans explications.

À l'époque dont on parle, Germaine de Staël est occupée par la rédaction du roman qui paraîtra sous le titre de *Delphine ou l'Italie*. Certaines scènes caustiques de ce roman nous décrivent l'ennui d'une femme de génie, perdue au milieu d'une médiocrité écrasante. Benjamin Constant, qui a été sensible à ces morceaux, et qui y retrouvait l'esprit altier de son amie, les met en exergue et tire d'eux cette conclusion peu encourageante : « Malheur à celui qui veut des lauriers au milieu de gens qui n'en ont pas. » (Compte-rendu de *Corinne, O. C.* t. III, p. 1063 et 1118 ; voir aussi *O. C.*, t. XXXIII, p. 274) Voguant à travers l'Europe dans les cercles les mieux choisis, Germaine de Staël y déployait sa brillante intelligence. Les Américains qu'elle côtoyait sentaient à ses côtés leur propre infériorité. « Je me sens très stupide dans ce cercle... La conversation est trop brillante pour moi » (*I feel very stupid in this group... A conversation too brilliant for me*), écrit Gouverneur Morris dans son journal. (*The Diary and letters of Gouverneur Morris*, 1888, t. I, p. 189 et 210) Conséquent avec ses observations, il prendra plus tard le parti de dissuader sa brillante amie de découvrir les États-Unis, car son bel esprit, dit-il, n'y trouverait ni audience ni aliment. (Lettre du 27 avril 1805 ; *Mémorial de Gouverneur Morris suivi d'extraits de sa correspondance*, 1841, p. 554)

L'exemple de quelques-uns des proches amis que Benjamin Constant et elle avaient en commun pouvaient encore attiédir la ferveur de sa résolution américaine. Talleyrand en est sans doute le meilleur exemple. Contraint d'y émigrer, il était revenu très désappointé, et disait qu'en trois ans de séjour aux États-Unis il n'avait pas trouvé un seul Français qui ne s'y sentait pas comme un étranger. (« Mémoire sur les relations commerciales des États-Unis », *Mémoires de l'Institut national des sciences et arts*, t. II, 1799, p. 92) Perdu au milieu des Américains, Talleyrand avait imploré la pitié de Germaine de Staël, lui disant : « si je reste encore un an ici, je meurs », comme elle le lui rappellera quatorze ans plus tard. (Lettre du 28 février 1809 ; *Correspondance générale*, t. VI, p. 602) Bien des années plus tard, Constant non plus n'avait pas oublié cette expérience décevante (voir *O. C.*, t. VII, p. 590).

Or Germaine de Staël a toujours vécu l'ennui de façon pénible et douloureuse. (*Dix années d'exil*, chapitre xx) Elle détestait la Suisse pour cette raison qu'on s'y ennuyait fort ; et elle aurait été heureuse en Amérique ? Ses amis, qui la connaissaient, l'avertissaient. « L'usage n'y permet pas aux femmes de se mêler d'affaires publiques ni même d'en parler fréquemment », lui écrivait Dupont. « Les beaux arts y sont peu cultivés. Il n'y a de gens de lettres que des géomètres, des physiciens, des avocats et des théo-

logiens ; vous pourriez vous y ennuyer à mort. » (Lettre du 26 février 1805 ; *De Staël—Du Pont Letters*, 1968, p. 265) « Vous seriez en pays perdu », répète-t-il quatre ans plus tard. « Lorsqu'à la fin du dîner, ou on vous renverrait dans votre salon, ou bien l'on serait étonné de vous voir rester à table, vous vous trouveriez également désappointée : dans le premier cas par l'ennui ; dans le second par la gêne des convives, puis par les mauvais propos de toutes les autres dames qui diraient que vous êtes venue déranger les mœurs du pays. » (Lettre du 4 avril 1809 ; *Idem*, p. 348-349) Germaine de Staël n'y gagnerait rien, dit-il encore en 1810, que de perdre la bonne opinion qu'elle a des Américains, et de revenir en France « mécontente, excédée d'humeur et d'ennui » (Lettre du 18 mai 1810 ; *Idem*, p. 358) Sismondi, autre ami de longue date, et un habitué de Coppet, paraît même s'agacer de la résolution affichée par la brillante châtelaine. Ce grand voyage qu'elle projette « nous paraît à tous si redoutable pour elle », confie-t-il. Les Américains ne s'intéressent qu'aux affaires mercantiles et pas du tout aux subtilités de l'esprit, et c'est « parmi ces misérables calculateurs qu'elle va passer quelques années » ? Sismondi ne peut le croire. (Lettres à Mme d'Albany, 18 octobre 1809 et 12 mars 1810 ; *Revue des Deux-Mondes*, janvier-février 1861, p. 789-790)

Pour tous ceux qui la connaissaient, ce projet américain semblait un paradoxe. Par ses goûts et son caractère, Germaine de Staël aurait tranché avec la société américaine. Quoiqu'ayant des principes très républicains, elle avait des penchants aristocratiques, et elle pestait quand la petite société de Genève l'appelait Madame Staël, oubliant la particule nobiliaire et le titre bien sonnante de baronne. (Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 15 et p. 156) Qu'en auraient fait les Américains ?

La résolution de Germaine de Staël, en vérité, était feinte. « Si elle parle sans cesse de son départ », explique un récent biographe, « c'est, semble-t-il, avec l'arrière-pensée que ses amis la retiendront et que le plus cher de tous, Prosper de Barante, se décidera enfin, pour ne pas la perdre irrémédiablement, à faire le geste qu'elle attend. » (Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 622) Dans son étude sur le sujet, R. L. Hawkins comprend aussi les choses ainsi. (*Germaine de Staël and the United States*, 1930, p. 74) Et comment ne pas voir en effet que ses projets d'Amérique répondent, à chaque occasion, à des circonstances auxquelles l'idée d'un départ, plus que le départ lui-même, doit répondre. C'est quand Benjamin Constant fait mine de s'éloigner d'elle, ayant trouvé une femme à épouser, qu'elle représente son projet d'Amérique comme très sérieux ; ou sur un autre théâtre, c'est dans le but d'obtenir l'autorisation de rester en France qu'elle fait état à nouveau de ce désir d'exil qui pourrait toucher un pouvoir désireux de ne pas perdre tout à fait un grand talent littéraire. D'après

Amour

les meilleurs spécialistes, Germaine de Staël avait en vérité « peu d'attrance » pour les États-Unis, et considérait les Américains comme trop rustres pour jamais donner le change à son bel esprit. (Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 675 ; Hawkins, *Germaine de Staël and the United States*, 1930, p. 61)

Il resterait le cas de Dupont (de Nemours) pour contredire la thèse générale que les libéraux français ont peu goûté l'Amérique. Peut-être les circonstances de sa vie et de son exil en donneraient-ils la raison. Au milieu de l'embrasement révolutionnaire, Dupont (cinquante ans passés) venait de risquer plusieurs fois sa vie ; homme plutôt sage, s'il avait pu vivre en France sous un gouvernement tolérable, sans doute il l'aurait fait. Mais n'entrevoiant nulle part la stabilité politique nécessaire, il avait pris le parti de l'exil : c'était peu avant que Napoléon Bonaparte ne réinstalle de la sécurité et de l'ordre, avec les applaudissements (et plus que cela) des authentiques libéraux que conservaient la France. L'Atlantique était franchi et il était trop tard. « Je n'ai pas besoin de vous avouer que si les événements qui ont eu lieu avaient précédé mon entreprise américaine, je ne me serais pas exilé à l'autre bout du monde », écrivit-il à Germaine de Staël, « et je serais vraisemblablement avec vous à causer sur ce qu'on a fait, ce qu'on peut faire, ce qu'on doit faire et ce qu'on fera. » (Lettre du 8 février 1800 ; *De Staël—Du Pont Letters*, 1968, p. 15) Son amie paraissait convaincue, de même, que si le 18 Brumaire avait précédé son départ, il n'y aurait plus même songé, et elle croit que lorsque la paix sera obtenue il prendra le chemin du retour. (Lettre du 2 mai 1800 ; *Idem*, p. 18) Mais quand demanderait-on à nouveau ses services en France ? En attendant il faisait des plans d'éducation nationale, que Jefferson et Madison lui avait demandés, et qu'ils avaient approuvés. (Lettre du 26 février 1805 ; *Idem*, p. 265) Une nouvelle vie américaine débutait pour lui, et surtout pour ses enfants. Car Dupont ne prit jamais la peine d'apprendre l'anglais (Lettres à Jefferson, du 23 juillet 1808, 12 décembre 1811, 10 février 1813, 7 décembre 1815, et 18 août 1816), et de l'autre côté du globe il continua curieusement à dater ses lettres selon le nouvel almanach de France (Lettre de Necker à Dupont, 21 mars 1801 ; *Idem*, p. 60). Ce sont des signes par lesquels se reconnaissent les « exilés malgré eux » (*Forced Émigrés*), dont parle Durand Echeverria. (*Mirage in the West*, etc., 1957, p. 180) Dupont rentra en France, pour repartir ensuite aux États-Unis (mars 1815), à nouveau un peu forcé, lorsque Napoléon eût quitté l'île d'Elbe. Il a fini par s'acclimater.

[Conclusion générale.] Malgré les nombreux exemples utiles que ce pays a pu donner aux libéraux français à travers les âges, et malgré un engouement assez général au XVIII^e siècle, les États-Unis ont fait naître chez les voyageurs une désillusion profonde qui méritait d'être examinée. L'un après l'autre, Volney,

Tocqueville et Beaumont, puis Molinari, ont vécu des expériences relativement semblables, qui jointes ensemble illustrent la relation complexe, faite d'attraction et de répulsion, que le libéralisme français a entretenu, historiquement, avec l'Amérique et les Américains. Que les États-Unis, en tant que civilisation, valent mieux que la France, est une conclusion à laquelle même ses plus fervents admirateurs n'aboutissent pas. « Nous sommes sans doute moins avancés que les États-Unis dans la pratique de la liberté », dit Laboulaye, « mais nous n'avons pas d'esclaves, et notre civilisation plus humaine est par cela même infiniment plus grande et plus relevée. » (*Histoire politique des États-Unis*, etc., t. I, 1855, p. 431-432) Si l'histoire du jugement de l'Amérique par les libéraux français est d'abord celle d'un engouement, elle est aussi, comme on l'a montré, celle d'un rejet.

AMOUR. Ce sentiment, le plus doux chez l'homme, est aussi peut-être le plus mystérieux. Pourquoi cet attachement, pourquoi cette préférence, demande fréquemment Benjamin Constant, « pour un objet dont nous avons pu nous passer longtemps, et auquel tant d'autres ressemblent » ? (*Œuvres complètes*, t. XIII, p. 203 ; t. XVII, p. 103 ; etc.)

L'amour, dit un spécialiste de la naissance des idées et des sensations humaines, est la curieuse combinaison de l'attraction des sexes et du sentiment de la sympathie. (*Œuvres complètes* de Destutt de Tracy, t. VI, p. 285) Il ne faut pas blesser ce sentiment, le réprimer, ou l'énerver par une morale trop rigoureuse, fondée sur des principes religieux déraisonnables. On doit bien plutôt le laisser s'épanouir en liberté.

Les jeunes gens sans expérience, sans éducation, se jettent dans des liaisons d'intérêt, ou on les y jette ; ou alors, en étourdis, ils n'écoutent que leurs passions, dans un moment de fureur. Mais les résultats en sont médiocres, et notamment pour les femmes : car il est certain, dit une bonne juge, que le cœur qui se refroidit le premier, c'est celui des hommes (*Œuvres complètes* de Germaine de Staël, série II, t. II, p. 723.)

Pour que les liens de l'amour durent, il faut qu'ils s'établissent en bonne intelligence et en liberté. Il faut admettre un commerce libre entre les jeunes gens non engagés, et rejeter le moment du mariage jusqu'à l'époque où l'esprit et le cœur se sentiront capables d'un engagement durable ; enfin il faut permettre le divorce éventuel sur la base du consentement mutuel des parties. (*Œuvres complètes* de Destutt de Tracy, t. VI, p. 289 et 306)

ANARCHIE, ANARCHISME. Dès la toute première époque de sa constitution véritable, la tradition libérale française a adopté un langage et des principes qu'un observateur inattentif pourrait qualifier à tort d'anarchistes. Sous le règne de Louis XIV, Pierre de Boisguilbert a bien répété « une infinité de fois » que

pour rétablir la situation du royaume, « il n'est pas nécessaire d'agir, mais de cesser d'agir » ; mais il demande toujours que la puissance publique assure la protection des individus et empêche la violence. (*Écrits économiques*, t. II, p. 91, et t. I, p. 177) Le marquis d'Argenson défend aussi le « laisser faire », et il prouve que l'intervention de l'État dans l'économie est une folie ; mais il voudrait que l'autorité s'occupe non seulement de la justice et de la police, mais de l'émission de la monnaie et de la construction des routes et des canaux. (*Journal économique*, avril 1751, p. 109.) Au XIX^e siècle, Frédéric Bastiat lui-même répète que « le nombre des choses qui rentrent dans les attributions essentielles du gouvernement est très limité : faire régner l'ordre, la sécurité, maintenir chacun dans la justice, c'est-à-dire réprimer les délits et les crimes, et exécuter quelques grands travaux d'utilité publique, d'utilité nationale, voilà, je crois, quelles sont ses attributions essentielles ». (*O. C.*, t. V, p. 488.) Et il y a de plus, croit-il, une série d'attributions qui peuvent s'avérer légitimes, dans des circonstances données, comme la distribution du courrier.

Le programme négatif du libéralisme s'éloigne donc tout à fait de l'anarchisme. Quand Benjamin Constant écrit que « les fonctions du gouvernement sont purement négatives », c'est pour ajouter immédiatement : « Il doit réprimer les désordres, écarter les obstacles, empêcher en un mot que le mal n'ait lieu. On peut ensuite s'en fier aux individus pour trouver le bien. » (*O. C.*, t. XVI, p. 139.) À l'autre bout du siècle, Yves Guyot maintient que le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins et qui laisse le plus d'initiative à l'individu ; mais en même temps il proclame que « l'État doit avoir peu de fonctions, mais les remplir, et non pas se charger de tout et ne rien faire. » (« La doctrine individualiste », vers 1902 ; Fonds Guyot, D21J 102.)

Certes, une poignée d'auteurs a pu présenter l'anarchisme comme possible ; mais ce n'était pour eux ni la défense d'un idéal théorique, ni un projet de société qu'ils proposaient. À certaines époques révolutionnaires, notamment, la société française s'est maintenue et a continué de fonctionner de façon régulière, remarquaient-ils : le gouvernement avait perdu toute puissance et n'avait plus qu'une existence nominale, mais les contrats étaient respectés, les individus menaient leur vie sans y prêter attention. (J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, 1803, t. II, p. 264 ; Ch. Comte, *Traité de législation*, 1826, t. I, p. 396). Aux États-Unis, Alexis de Tocqueville s'est aperçu que dans des circonstances historiques données la société peut à la rigueur s'organiser sans gouvernement.

Toutefois, quand Proudhon lance sa croisade pour l'« an-archisme », ou quand des agités, en Russie et ailleurs, perpètrent des attentats pour élever une nouvelle humanité sur les ruines de l'ancienne, les libéraux français n'ont pas de mal à reconnaître l'incompa-

tibilité radicale de ce programme avec le leur. Déjà, avec une certaine unanimité, la génération brillante qui s'affairait auprès de F. Bastiat, et qui constitua les éditions Guillaumin, la Société d'économie politique et le *Journal des économistes*, avait repoussé les audaces de Gustave de Molinari sur la production privée de la sécurité. Au cours d'une discussion spéciale, Charles Coquelin, Frédéric Bastiat, Charles Dunoyer, avaient fait entendre leur opposition ferme. (*Annales de la Société d'économie politique*, t. I, p. 82-85) Pendant un quart de siècle, l'éclectisme et la radicalité, chez la jeune génération libérale, étaient en quelque sorte à la mode ; mais en entendant Molinari, beaucoup se disaient que peut-être il exagérait. (C. Benoist, « Mes débuts littéraires », *Revue bleue*, 1932, p. 329.)

Et pourtant Gustave de Molinari n'est pas même une exception, car au sens propre, il n'a jamais été anarchiste. Dans une lettre privée, adressée à Arthur Mangin à la suite du compte-rendu publié par celui-ci au sujet de *L'évolution politique et la révolution* (1884), Molinari rejetait le titre d'anarchiste et rétablissait le sens de sa doctrine, affirmant « qu'il n'y a rien de commun entre cette théorie et celle de l'anarchie ou de l'an-archie, c'est-à-dire de l'absence de gouvernement. Je croyais avoir exposé clairement dans mes deux gros derniers volumes [*L'évolution économique du XIX^e siècle. Théorie du progrès* (1880) et l'autre titre cité précédemment] quelle avait été la raison d'être du monopole gouvernemental et de la servitude politique, pourquoi cette raison d'être avait cessé peu à peu d'exister, et comment la liberté de gouvernement était devenue possible. Il paraît que je n'ai pas assez clair puisqu'un esprit aussi vif que le vôtre ne m'a pas compris. Me voilà donc obligé d'écrire un troisième volume pour rendre les deux premiers intelligibles. Pour le moment, je me bornerai à vous faire remarquer que la liberté de gouvernement ou la liberté politique n'est qu'une application du principe général de la liberté — et qu'elle n'implique pas plus la suppression du gouvernement que l'abolition de la gabelle par exemple et son remplacement par la production libre et la compensation facultative du sel n'ont impliqué la suppression du sel et de la salaison. » (Lettre du 8 novembre 1885 ; collection privée.) Aucune société ne peut exister durablement, pensait-il, sans loi et sans gouvernement ; mais ce « service » pouvait s'organiser par la liberté, après l'avoir été par la contrainte. C'était le sens du progrès.

ANCIEN RÉGIME. Voir *Histoire de France*.

ANCIENS ET MODERNES (QUERELLE). Tout au long de cette époque charnière, quoique relativement moins étudiée, qui va de la Renaissance au siècle des Lumières, et qui voit l'abandon progressif du classicisme, comme aussi de l'autorité et de la tradition, que supplantent progressivement la liberté, la grande

Anciens et modernes (querelle)

question de la diversité et de la tolérance s'exprima de multiples manières : elle pénétra un à un les domaines de la connaissance et de la vie sociale, et les transforma par pans entiers. L'invasion du relativisme fut profonde et extrêmement étendue. Dans le domaine économique même, à quoi aboutit la question de la liberté du travail, sinon à reconnaître que les goûts des consommateurs étant divers, ils doivent être servis diversement, et non d'après des règlements uniformes, et encore que ce qu'un siècle a reconnu comme l'étalon du goût peut bien ne pas convenir et ne pas être suivi partout et toujours ?

À cet égard, nous trouverions des traces de cette lutte incessante de la liberté contre l'autorité et la tradition, dans des domaines variés : dans la musique, dans la peinture, dans l'architecture, et jusque dans la science des jardins, qu'on sait fameuse à l'ère d'André Le Nôtre et de Versailles ; on pourrait étudier les feuilles et les arbustes, dans l'apogée et le déclin de la mode « à la française », qui voulait dire tyrannique. Ici, il sera question de littérature, où la question de la diversité fut à l'origine d'une querelle fameuse et extrêmement influente, qui prépara la répudiation du modèle de l'Antiquité par les authentiques libéraux français.

La querelle des Anciens et des Modernes, comme on l'appelle, opposa avant tout deux conceptions extrêmement divergentes de l'art. D'un côté, lesdits Anciens soutenaient que l'Antiquité était l'horizon indépassable de la création artistique ; qu'on devait refuser la diversité, et n'accepter que la conformité aux modèles passés. De l'autre, les Modernes, favorables au progrès, entendaient repousser les bornes de l'esprit humain en l'affranchissant de l'obligation des modèles et des règles héritées de la tradition.

La prétention de l'Antiquité à servir de modèle et d'étalon de valeur à la création littéraire et artistique du XVII^e siècle avait assurément quelque chose de blessant. En plein siècle de Louis XIV, maintenir la supériorité des Anciens, quand les génies modernes pullulaient et qu'on représentait des pièces comme *le Psyché* (1661), écrite par Molière et Corneille, sur une musique de Lully, apparaissait aux esprits libres comme une servitude abjecte. Et lorsque, refusant leurs louanges aux Anciens pour les porter de préférence sur leurs contemporains, ils s'attiraient la réponse qu'en comparaison d'Homère, les poètes du temps étaient médiocres, leur aigreur, certainement, devait aller croissante. « Nous pouvons espérer, dira Fontenelle, qu'on nous admirera avec excès dans les siècles à venir, pour nous payer un peu du peu de cas que l'on fait aujourd'hui de nous dans le nôtre. » (*Digression sur les Anciens et les Modernes*, 1688 ; *Œuvres*, éd. Depping, t. II, 1^{ère} partie, 1818, p. 363.) Et alors la fièvre consuma les esprits ; on jeta les lances sur l'adversaire ; les louanges les plus outrées, comme les critiques les plus énergiques, furent adressées aux

maîtres de l'Antiquité. On leur aurait passé certaines fautes, lorsque leur mérite était universellement reconnu ; mais dès lors que leur mode s'en allait, on se raidissait, on se bornait, et la grandeur devenait perfection. Dans l'autre camp, le scepticisme n'apparaissait pas suffisant : on rabaisait, on méprisait, et ce avec une grande violence. À titre d'exemple, parce qu'il apparaît que dans l'Antiquité Homère était lu avant tout des bonnes femmes, le poète Boisrobert, favori du cardinal de Richelieu, osa le comparer « à ces chanteurs de carrefour, qui ne débitent leurs vers qu'à la canaille. » (*Journal encyclopédique*, février 1762, t. I, 1^{ère} partie, p. 92.)

La querelle dégénéra malgré, ou peut-être à cause d'un équilibre remarquable des puissances contradictoires et de la présence, dans l'arène même, de certains des plus grands esprits du temps. Les Anciens comptaient parmi eux Boileau, l'auteur de *l'Art poétique* ; mais aussi Racine, dont les œuvres, comme *Phèdre* ou *Iphigénie*, s'inspiraient de l'Antiquité, la dernière œuvre étant reprise directement d'Euripide ; et encore La Fontaine, qui lui aussi puisa dans le corpus ancien, et notamment dans les *Fables* d'Ésope, pour bâtir son œuvre.

Selon ces auteurs, le modèle antique était gage de succès et d'excellence ; perfectionné par un travail d'adaptation, il permettait de livrer des chefs-d'œuvre au nouveau siècle. Dans la préface d'*Iphigénie*, Racine se félicitera d'avoir suivi exactement Euripide ainsi que son autre modèle, Homère, et d'avoir été approuvé par le public parisien, qui s'émut de cela même qui provoqua l'émotion des spectateurs d'Athènes. (Jean Racine, préface d'*Iphigénie* ; *Œuvres*, éd. Pléaide, t. I, p. 699.) Quant à La Fontaine, il revendiquait également ses emprunts, quoiqu'en soulignant l'importance de la part d'adaptation, qui permettait de faire d'un classique du passé un succès du présent : « Souvent à marcher seul j'ose me hasarder. / On me verra toujours pratiquer cet usage ; / Mon imitation n'est point un esclavage » (J. de La Fontaine, À Monseigneur l'évêque de Soissons, 1687 ; *Œuvres diverses*, éd. Pléaide, p. 647.)

La rhétorique des Anciens était habile et leur message présenté avec soin. Ils faisaient valoir tout d'abord ce que l'on pourrait appeler l'argument de la tradition, c'est-à-dire que ce qui a été admiré de tous temps ne peut être qu'admirable, ou que l'approbation générale fait la loi. « Un consentement si général et qui dure depuis tant d'années, demande très exactement Longepierre, ne devrait-il pas rendre un peu plus retenus ceux qui condamnent des ouvrages si universellement, je ne dis pas approuvés, mais admirés ? » (*Discours sur les Anciens*, 1687, p. 26.) Et Boileau dit quant à lui, sur le mode affirmatif : « L'antique et constante admiration qu'on a eue pour un ouvrage de belles-lettres, est une preuve sûre et infaillible qu'on doit l'admirer. » (*Réflexions critiques sur Longin*, 1693 ;

Œuvres complètes, 1825, t. III, p. 216.) C'était déclarer le jugement infaillible et la tradition inattaquable. Or à l'épreuve du temps, les sciences se polissent, certaines doctrines sont abandonnées pour d'autres, et la tradition n'y peut rien ; comme pour la terre, dont le consentement universel à la dire plate, n'en a jamais changé la physionomie.

Une confusion est entretenue dès lors entre la grandeur et la perfection. Les Anciens, disent leurs défenseurs, ont porté les sciences à un très haut point, et aujourd'hui encore ce n'est pas un petit objectif, pour un savant, que de se hisser à leur niveau. « L'on croit encore maintenant être bien savant quand on entend assez parfaitement tout ce qui nous est demeuré de l'Antiquité » dit Mersenne (*Questions inouïes*, 1634, p. 146). Ce qui, devons-nous dire, est preuve de leur grandeur, et non de leur supériorité, contre la conclusion que l'auteur en tire négligemment, en disant qu'à part quelques questions de détail, comme les observations sur le cosmos, « nous pouvons conclure que les Anciens ont été plus savants que nous en toutes sortes de sciences ». (Ibid., p. 146-147.)

Acculés, les Anciens trouvaient encore à soutenir que les progrès réalisés par les Modernes dans les sciences provenaient moins d'un développement de l'esprit, mais de l'accumulation des faits, véritable don de la nature, et de quelques inventions, fruits du hasard. « L'unique cause de la perfection des sciences naturelles, dit Du Bos, ou pour parler avec précision, l'unique cause qui fait que ces sciences sont moins imparfaites aujourd'hui qu'elles ne l'étaient dans les temps antérieurs, c'est que nous savons plus de faits qu'on n'en savait alors. Le temps et le hasard nous ont fait faire depuis quelques siècles une infinité de découvertes. » (*Réflexions sur la poésie et la peinture*, 1732, p. 244-245.) D'après lui, les anciens étaient plus intelligents, mais n'avaient pas les faits que nous, plus faibles qu'eux, avons obtenus grâce au temps. « Si nous voyons une plus grande portion de vérité que les Anciens, ce n'est donc pas que nous ayons la vue meilleure qu'eux, c'est que le temps nous en montre davantage. » (Idem, p. 261.)

Et le tableau ne serait pas complet, certainement, sans une dépréciation du temps présent, dont, parmi les causes, on me permettra d'en citer une, assez plaisante : « On peut dire que notre nation et notre siècle, dit Huet, corrompus par le goût des femmes, sont ennemis des ouvrages longs et soutenus. Il ne nous faut plus que des madrigaux, des triolets et des rondeaux. » (Pierre-Daniel Huet, *Dissertation sur le parallèle des Anciens et des Modernes*, ou Lettre à M. Perrault ; *Dissertations sur différents sujets*, 1720, p. 400.) Cette dépravation et l'abaissement des esprits du siècle font que nous méprisons les Anciens, malgré leurs mérites, comme « un peintre français de vingt ans qui arrive à Rome pour étudier ne voit pas d'abord dans les ouvrages de Raphaël un mérite digne de leur

réputation ». (Jean-Baptiste Du Bos, *Réflexions sur la poésie et la peinture*, 1732, p. 273.)

L'argumentaire développé par les Modernes pour défendre le progrès et la liberté artistique par la fin de l'assujettissement à l'autorité et à la tradition, se concentre sur plusieurs points.

Tout d'abord, les Modernes soutiennent qu'il ne faut pas adorer sans raison, comme font les partisans des Anciens. « Je dis adorer, précise Charles Perrault, puisque renonçant à toutes les lumières de leur esprit, ils traitent de divin tout ce qu'ils y lisent, lors même qu'ils ne l'entendent pas ». (Lettre à M. Charpentier sur la préface de *Iphigénie* de M. Racine ; *Œuvres posthumes de M. Perrault*, 1729, p. 302.) Et Perrault, dans son fameux discours sur « le siècle de Louis Le Grand », soutient en effet que « La belle antiquité fut toujours vénérable ; / Mais je ne crus jamais qu'elle fût adorable. / Je vois les anciens, sans plier les genoux ; / Ils sont grands, il est vrai, mais hommes comme nous ; / Et l'on peut comparer, sans craindre d'être injuste, / Le siècle de Louis au beau siècle d'Auguste. » (Le siècle de Louis le Grand, discours prononcé le 27 janvier 1687 ; *Parallèle des Anciens et des Modernes en ce qui concerne les arts et les sciences*, éd. 1693, vol. I, p. 173.)

Au lieu d'adorer aveuglément les maîtres de l'Antiquité, il faut user de sa raison, selon la leçon déjà donnée par Descartes. Dans sa dissertation critique sur *Illiade* d'Homère, l'abbé Jean Terrasson écrit en ce sens, en précisant son ambition : « Ma vue principale est de faire passer jusqu'aux belles-lettres cet esprit de philosophie qui depuis un siècle a fait faire tant de progrès aux sciences naturelles. » (*Dissertation critique sur l'Illiade d'Homère*, vol. I, 1715, p. iii.) Or cette appréciation par la raison n'admet aucune autorité qui repose sur la tradition plutôt que sur la vérité.

En l'occurrence, au surplus, il s'avère à l'examen que les Anciens ne sont pas sans défauts. L'œuvre d'Homère, par exemple, sur laquelle se concentrât la querelle, est remplie de fautes de goût et d'extravagances. « Vaste et puissant génie, inimitable Homère, / D'un respect infini ma Muse te révère... / Cependant si le Ciel favorable à la France / Au siècle où nous vivons eût remis ta naissance, / Cent défauts qu'on impute au siècle où tu naquis / Ne profaneraient pas tes ouvrages exquis », clame Charles Perrault (*Le siècle de Louis le Grand ; Parallèle des Anciens et des Modernes*, etc., éd. 1693, vol. I, p. 176.)

Homère avait, renchérit Terrasson « une imagination naturellement dérangée » (*Dissertation critique sur l'Illiade d'Homère*, vol. I, 1715, p. xxxiv.), qui explique de nombreux défauts de son œuvre, lesquels ne sont pas tous imputables à son siècle. Aussi, le traducteur devait se le tenir pour dit. Loin de chercher à rendre le génie original du poète, il fallait résolument tâcher d'adapter au temps présent les écrits estimables du passé. Houdar de La Motte, traducteur de *Illiade*, adopta cette position et note dans l'avant-propos de

Anciens et modernes (querelle)

son travail : « J'ai suivi de l'*Illiade* ce qui m'a paru devoir en être conservé, et j'ai pris la liberté de changer ce que j'y ai cru désagréable... Homère est quelquefois si défectueux en ce qu'il a pensé et dit que le traducteur prosaïque et le plus déterminé à être fidèle est souvent contraint de le corriger en beaucoup d'endroits. » (Discours sur Homère, en préface de sa traduction de l'*Illiade* ; *Œuvres de M. Houdar de la Motte*, 1754, vol. II, p. 108.)

Les fautes de goût dans les écrits des Anciens sont innombrables, soutiennent les Modernes. « Cicéron lui-même, dans ses plaidoyers contre Antoine, contre Clodius, contre Pison et contre Verrès, leur dit des injures en plein Sénat, qu'un honnête homme aujourd'hui aurait peine à dire devant ses valets. » (Charles Perrault, *Parallèle des Anciens et des Modernes en ce qui concerne les arts et les sciences*, éd. 1693, vol. I, p. 283.) De même, le raisonnement est tenu en faible estime chez eux, et tout leur paraît digne de servir de preuve. Ils ne connaissaient pas l'œuvre de Descartes et la grande règle de n'adopter comme vrai que ce qui est démontré évidemment, indique Fontenelle, et ainsi ils péroraient sans approfondir leurs thèses. « Sur quelque matière que ce soit, les Anciens sont assez sujets à ne pas raisonner dans la dernière perfection. Souvent de faibles convenances, de petites similitudes, des jeux d'esprit peu solides, des discours vagues et confus, passent chez eux pour des preuves ; aussi rien ne leur coûte à prouver ». (Digression sur les Anciens et les Modernes, 1688 ; *Œuvres*, éd. Depping, t. II, 1^{ère} partie, 1818, p. 357.)

Les Modernes soutiennent encore que les accomplissements des Anciens ne sont pas le signe de leur supériorité. Leur contribution est digne d'estime, cela est indubitable, dit Fontenelle, mais la raison est autre que celle qu'en donnent leurs adorateurs : ils furent brillants non par leur supériorité naturelle, mais parce qu'ils eurent le privilège de venir les premiers. Et Fontenelle d'ajouter : « J'aimerais autant qu'on les vantât sur ce qu'ils ont bu les premiers l'eau de nos rivières, et que l'on nous insultât sur ce que nous ne buvons plus que leurs restes. » (Idem, p. 355.) Et il ajoute, plus sérieusement : « Si l'on nous avait mis en leur place, nous aurions inventé ; s'ils étaient en la nôtre, ils ajouteraient à ce qu'ils trouveraient inventé : il n'y a pas là grand mystère. » (Idem, p. 355.)

Et qu'on remarque bien qu'il ne s'agit pas dans tout ceci d'un combat d'égos ; les Modernes le reconnaissent volontiers : « nous serons quelque jour Anciens ; et ne sera-t-il pas bien juste que notre postérité, à son tour, nous redresse et nous surpasse ? » (Idem, p. 358.) Le processus cumulatif doit être permis. Dans l'opinion des Modernes, les hommes vont en se perfectionnant au fil des siècles, chaque génération apportant sa contribution et élevant plus haut le niveau de l'humaine connaissance. « Étant éclairés par les vues des Anciens, et par leurs fautes mêmes, il n'est pas surprenant que

nous les surpassions », dit Fontenelle (Idem, p. 357.) De même Perrault, adoptant une philosophie de l'histoire essentiellement progressiste, considère la succession des époques comme autant de petites luttes que chaque génération eut à mener avec ses armes, pour la plus grande perfection de ses petits-neveux. Dès lors ce n'est pas rabaisser l'Antiquité que de lui opposer les chefs-d'œuvre du présent : il s'agit du processus historique même. « Je ne dis point que les siècles d'Alexandre et d'Auguste aient été barbares, écrit Perrault, ils ont été autant polis qu'ils le pouvaient être, mais je prétends que l'avantage qu'a notre siècle d'être venu le dernier, et d'avoir profité des bons et des mauvais exemples des siècles précédents, l'a rendu le plus savant, le plus poli et le plus délicat de tous. Les Anciens ont dit de bonnes choses mêlées de médiocres et de mauvaises, et il ne pouvait pas en arriver autrement à des gens qui commençaient, mais les Modernes ont eu le bonheur de pouvoir choisir, ils ont imité les Anciens en ce qu'ils ont de bon, ils se sont dispensés de les suivre dans ce qu'ils ont ou de mauvais ou de médiocre ». (*Parallèle des Anciens et des Modernes en ce qui concerne les arts et les sciences*, éd. 1693, vol. I, p. 400.) Quels progrès eurent pu accomplir les grands esprits modernes, s'ils s'étaient de tout temps cantonnés à l'imitation des Anciens ? Négligeant une « si noble émulation », pour reprendre les mots de Fénelon, ils auraient manqué à leur rôle historique, qui est d'élever l'humanité à un stade encore supérieur. (Lettre à Houdar de la Motte, 4 mai 1714 ; *Œuvres de Fénelon*, éd. 1865, vol. III, p. 245.)

À l'inverse, l'imitation pure et simple et le culte des Anciens met des bornes au talent, comme le prouve, aux dires des Modernes, l'exemple de la poésie. « La France, soutient Terrasson, n'a jamais eu de si mauvais poètes que ceux qui après François I^{er} s'assujettirent totalement à l'imitation des Anciens, comme Ronsard ou Jodelle qui faisaient en français des odes et des pièces de théâtre toutes grecques. Notre poésie en général et notre théâtre en particulier ne se sont perfectionnés que depuis que nous avons trouvé et suivi le vrai génie de notre langue, et l'extrême bienséance de nos mœurs. » (Jean Terrasson, *Dissertation critique sur l'Illiade d'Homère*, vol. I, 1715, p. xxxviii.) De sorte que s'il est bien un conseil à donner aux savants, aux écrivains et aux artistes, c'est de s'affranchir de la tradition, de l'autorité, pour composer librement selon les convenances et les goûts du temps. Dès la jeunesse même, il faut apprendre à remettre en cause le contenu des lectures proposées ou imposées. Permis à un simple étudiant de critiquer les classiques, s'il le veut. « Un jeune homme critiquer Homère, Virgile ! », dit-on. « Attendez, jeune téméraire, que vous ayez la barbe grise pour oser parler de ces grands hommes qui ont fait l'admiration de tous les siècles. L'on ne voit pas que d'empêcher les jeunes gens de faire de bonne heure usage de leur raison, c'est travailler à les rendre dans

les suites des vieillards présomptueux et ignorants. » (T. de Saint-Hyacinthe, *Lettre à Madame Dacier sur son livre des causes de la corruption du goût*, 1715, p. 46.)

L'époque moderne, encore une fois, a le privilège de connaître l'œuvre de Descartes et de savoir raisonner juste. Dès lors, le recours incessant aux Anciens et la représentation de l'Antiquité comme un horizon indépassable, ne saurait que comprimer l'essor du génie dans les diverses branches de la connaissance. Dans le domaine de l'art, cessons de concevoir le tragique ou le comique à la mode ancienne, et portons plutôt les yeux sur nos mœurs et les aspirations du public. « Le vrai moyen de se gâter le goût et de faire peu de progrès vers la perfection serait de se conformer à ce que les autres ont fait, sans réfléchir à ce qui convient et à ce qui ne convient pas et sans comparer ainsi leurs ouvrages aux idées qu'on a du vrai, lesquelles ne se découvrent que par la méditation. » (J.-F. de Pons, *Lettre à Madame Dacier*, 1715 ; *Œuvres*, rééd. 1971, p. 35.) C'est la supériorité de la liberté sur l'autorité des Anciens, dans le domaine de la création. Cette supériorité est à reconnaître et à passer dans la pratique. Et dès lors la leçon à donner à l'artiste est celle proposée par le même De Pons : « Non, Monsieur, non, ne soyez pas infidèle à vos lumières, osez penser par vous-même, et ne prenez point l'ordre de ces stupides érudits qui ont prêté serment de fidélité à Homère ». (*Lettre à M. *** sur l'Illiade de Monsieur de La Motte*, 1714, p. 5-6.)

Dans l'art, dans la littérature, dans les sciences, s'affranchir de l'héritage des Anciens — en tant qu'il est règle fixe, et non modèle libre — permettra des progrès considérables, soutiennent les partisans des Modernes. Historiquement, une vue dégagée nous permet de prononcer ce verdict que l'épanouissement de la pensée au siècle des Lumières doit beaucoup à cette liberté nouvelle gagnée sur le terrain de la création, par les adversaires de cette tutelle embarrassante qu'on nomme la tradition. « Rien n'arrête tant le progrès des choses, écrit bien Fontenelle, rien ne borne tant les esprits, que l'admiration excessive des Anciens. Parce qu'on s'était dévoué à l'autorité d'Aristote, et qu'on ne cherchait la vérité que dans ses écrits énigmatiques, et jamais dans la nature, non seulement la philosophie n'avancé en aucune façon, mais elle était tombée dans un abîme de galimatias et d'idées inintelligibles, d'où l'on a eu toutes les peines du monde à la retirer. Aristote n'a jamais fait un vrai philosophe ; mais il en a beaucoup étouffé qui le fussent devenus, s'il eût été permis. » (*Digression sur les Anciens et les Modernes*, 1688 ; *Œuvres*, éd. Depping, t. II, 1^{ère} partie, 1818, p. 364.) Or à partir du XVII^e et plus encore au XVIII^e siècle, le génie semblera n'avoir plus de bornes : on révoquera les traditions en tout ; et on renversa la monarchie comme une vieille statue d'Homère.

L'affranchissement de l'héritage d'Homère et des autres fut pour les créateurs de génie une bénédiction. On peut citer l'exemple de Benjamin Constant qui, au début du XIX^e siècle, conçut son propre modèle de tragédie en opposition à celui des Anciens. En accord avec ses conceptions politiques, il entendait que le tragique se serve du poids oppressif que la société, toute-puissante, fait peser sur l'individu. « Notre public, pensait-il, sera plus ému de ce combat de l'individu contre l'ordre social qui le dépouille ou qui le garotte, que d'Œdipe poursuivi par le Destin, ou d'Oreste par les Furies ». (*Revue de Paris*, 1829, p. 136.) D'après ces maximes il écrira son fameux roman, *Adolphe*, où on lit en effet que « le malheur d'Ellénore prouve que le sentiment le plus passionné ne saurait lutter contre l'ordre des choses. La société est trop puissante. » (*Œuvres complètes*, t. III, p. 179.)

La critique des Anciens, développé dans la querelle, permit aussi aux authentiques libéraux de s'affranchir d'un héritage encombrant. En politique et en économie aussi les écrits des Anciens avaient formé le fond des prescriptions et des pratiques. Or, à mesure qu'on osa récuser leur héritage, des voies nouvelles s'ouvrirent. La condamnation des Anciens devint même la condition de toute œuvre sérieuse. C'est que l'organisation politique des nations de l'Antiquité, reposant sur la guerre et les conquêtes, ne pouvait convenir à une époque où l'on tâchait de fonder plutôt le développement de la civilisation sur la paix et le commerce. (Voir l'analyse de cette idée à l'article sur l'Antiquité.) Cette remise en cause cruciale dans l'histoire des idées, la querelle des Anciens et des Modernes avait permis de l'oser. D'abord restée indécise, elle sanctionna finalement les visées progressistes et libérales de tous ceux qui voulaient pousser plus avant l'humanité, et qui le firent en effet.

ANGLETERRE, ANGLAIS. Avec les États-Unis, l'Angleterre est le modèle classique de la liberté dans le monde. Tous les auteurs, au XIX^e siècle, le répètent, et ce dans des termes si peu variés qu'on ne pourrait en produire un florilège sans mettre à mal la patience du lecteur. Les libéraux français de ce siècle s'enorgueillissent même de cet exemple qui, compte tenu de l'anglophobie courante en France, aurait pu passer pour embarrassant. Vers 1815, les difficultés de la guerre, la double invasion et l'occupation d'une partie du territoire rendent l'Angleterre et les Anglais peu sympathiques, mais B. Constant ne peut résister à donner des marques de la passion qu'il éprouve pour ce pays, et il s'attire pour cela des critiques nourries. (*Œuvres complètes*, t. XIV, p. 19) Germaine de Staël, son amie, va aussi répétant dans les salons, devant un public parfois dubitatif, que la nation britannique surpasse toutes les autres et porte l'espoir de la liberté dans le monde. (*Writings of J. Q. Adams*, 1914, vol. IV, p. 451.) Ce modèle paraît résister à tout, aux anti-

pathies comme aux préjugés. Gustave de Beaumont a de grandes sympathies pour la cause irlandaise, mais il ne manque pas de reconnaître que l'Angleterre est certainement le pays du monde où les limites de l'action de l'État sont les plus nettement posées, les mieux connues et les plus universellement respectées. (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. 23, p. 215.) Similairement, Édouard Laboulaye, qui passe pour le plus américanophile des libéraux français de ce temps, souligne que les succès de l'expérience américaine découlent en droite ligne de la supériorité anglaise dans la compréhension de la liberté. (*Histoire politique des États-Unis*, 1855, vol. I, p. 245.)

Contrairement aux États-Unis, l'Angleterre forme aussi un idéal qui résiste à l'épreuve du voyage. Au XIX^e siècle, tous les grands noms du libéralisme français — Benjamin Constant, Alexis de Tocqueville, Frédéric Bastiat, Gustave de Molinari, Yves Guyot, Paul Leroy-Beaulieu — y ont séjourné, souvent de manière prolongée. Mais le voyage ne modifie pas leur discours. À Londres, Leroy-Beaulieu visite les quartiers touchés par la grande pauvreté, mais devant ses yeux se dresse le tableau d'une réalité qu'il connaissait ; quant à Yves Guyot, c'est la puissance de l'initiative individuelle qu'il aime à y retrouver : mais pas plus qu'un autre n'éprouve-t-il de véritable surprise. (Lettres de Paul Leroy-Beaulieu à sa femme, avril 1879 : Archives du château de Cazilhac. — Lettre d'Yves Guyot à Mme Raffalovich, 26 mars 1886 : Bibl. de l'Institut, Ms 3681.)

Aussi, le sens de cet article ne peut être, comme celui sur les États-Unis, d'expliquer le décalage qui existe entre l'idéal de papier et la réalité. Son seul but sera de montrer que si l'Angleterre représente un véritable idéal pour les libéraux français du XIX^e siècle, ce n'en est pas moins un idéal contrasté. Benjamin Constant ne vantait pas les institutions anglaises indistinctement, et il n'approuvait pas qu'on prétende copier servilement ce pays. (*O. C.*, t. IV, p. 460) Frédéric Bastiat, après avoir mobilisé l'exemple de la Ligue de Cobden, n'en considérait pas moins que, les pays à esclaves mis à part, nul pays n'était plus que l'Angleterre éloigné des vrais principes du laissez-faire et du laissez-passer. (*O. C.*, t. III, p. 4) « Où avez-vous vu que nous regardions l'Angleterre comme un paradis ? », demande enfin Gustave de Molinari. « Où avez-vous vu que cette société fondée sur le privilège et l'inégalité nous apparaisse comme une société idéale ? » (*O. C.*, t. II, p. 91). Le double aspect, positif et négatif, de l'exemple anglais, mérite donc une investigation.

[La patrie de la liberté.] Ce qui domine dans l'appréciation libérale de l'Angleterre et se soutient au-delà des revirements de doctrine sur le libre-échange ou l'intervention de l'État, c'est le respect qui entoure les principes de l'État de droit. La séparation des pouvoirs s'aurole habituellement de l'autorité de Montesquieu, mais en Angleterre c'est une lointaine

tradition, fortement enracinée. (E. Laboulaye, *Histoire*, etc., 1866, t. III, p. 289.) L'égalité devant la loi y est aussi très scrupuleusement respectée, et il n'y a pas, au-dessus ou en-dessous de la société, des franges diverses d'intouchables. Ce n'est pas un tribunal d'exception, mais le jury, qui juge un soldat coupable de coups et blessures, de vol, ou de quelque délit que ce soit. (Idem, t. II, p. 162) D'un autre côté, aucune condition n'est considérée comme indigne des protections légales. « Tandis qu'ailleurs le condamné, la fille publique, le mendiant et les autres rebuts de la civilisation sont livrés trop souvent à l'arbitraire grossier d'employés et de policiers subalternes », observe G. de Molinari, « ici, nul, si rabaissée et si méprisable que soit sa condition, n'est privé de la protection de la loi commune, ni dépourvu des garanties nécessaires pour les faire valoir. » (*L'Irlande, le Canada, Jersey*, 1881, p. 64). Tout écart à ces règles bienfaites est d'ailleurs immédiatement connu et flétri, car la liberté de la presse y est plus complète que partout ailleurs. (*Œuvres complètes* de J.-B. Say, t. I, vol. II, p. 983)

La propriété privée mise sous la sauvegarde des lois, le domicile inviolable, la liberté de conscience pleinement respectée : ce sont encore des lieux communs en Angleterre, qu'en plein XIX^e siècle les Français cherchent encore.

Dans les questions économiques, les Anglais se sont aussi acquis une supériorité notoire. Jadis, ils donnaient au monde l'exemple du protectionnisme le plus forcené, et ce n'étaient pas les libéraux, mais les protectionnistes, qui proposaient de les copier. (*Œuvres complètes* de G. de Molinari, t. XIV, p. 377.) En France, au cœur de la controverse sur la liberté du commerce des grains, les physiocrates s'attachaient bien plutôt à montrer que la « police anglaise » était mixte, partant insuffisante, car la solution se trouvait, disaient-ils, dans la liberté totale. (Le Trosne, *Lettres à un ami*, etc., 1768, p. 27-28 ; Abeille, *Faits qui ont influé*, etc., 1768, p. 31.) En 1826, Benjamin Constant continue de qualifier la législation douanière anglaise d'injustice et de scandale permanent. (*O. C.*, t. XXVI, p. 173)

Plus que la conversion de l'Angleterre au libre-échange, ce fut la méthode qui impressionna. Avec ses slogans, ses manifestations grandioses et ses péripéties, la campagne de l'Anti-corn law league tient du génie. Pour illustrer l'influence de la législation douanière sur la nourriture des masses, les ligueurs exhibent un pain courant, celui que le peuple consomme, et un autre plus volumineux, et devant la foule ameutée ils demandent : « Who is for the big loaf ? » (Qui est pour le gros pain ?) Ils appelaient ce pain le pain du libre-échange. (N. McCord, *The Anti-Corn Law League*, 2013, p. 91.) Infatigables, ils tâchèrent d'abord de remporter la lutte en envoyant des centaines de pétitions à la Chambre ; mais devant l'échec de leur stratégie, ils la révisèrent : alors ils agitèrent le peuple

et distribuèrent partout des millions de brochures et de tracts, au point de désorganiser les services postaux. (P. Pickering & A. Tyrell, *A History of the Anti-Corn Law League*, 2000, p. 27) Par leur énergie et leur résolution, plus encore que par leur stratégie, les ligueurs devinrent le modèle de toute une génération de libéraux français. Grâce à eux, l'Angleterre devint pendant un demi-siècle une terre de libre-échange intégral et sans réciprocité.

Commercialement, l'Angleterre engageait donc, à cette époque, une mue décisive ; mais sa supériorité était aussi agricole. Disposant tout à la fois de la sécurité, de la liberté et de la stabilité, l'agriculture anglaise progresse, se plie à la nécessité des grandes fermes, et ses cultures offrent des rendements jusqu'à trois fois supérieurs aux terres françaises. (Léonce de Lavergne, *Économie rurale de l'Angleterre*, 1854, p. 97.)

Recevant de bons salaires, le peuple anglais, observé avec une certaine hauteur, est riche ; rares sont les pays qui présentent au monde le spectacle d'une si grande prospérité. Lorsque les armées romaines avaient pénétré sur l'île, ils avaient trouvé les habitants nus et tatoués comme des sauvages, et désormais ils ressemblent à des gentilhommes : c'est le miracle du développement humain. (Charles Comte, *Traité de législation*, 1827, t. III, p. 323-324) Au XVII^e siècle, Manchester, Birmingham, Liverpool, n'étaient que des bourgades ; mais le régime réglementaires des corporations ayant entravé la croissance de York, Cantorbery ou Bristol, alors villes de premier rang et capitales de provinces, elles acquièrent une supériorité due toute entière à la liberté. (J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, 1803, t. I, p. 319) L'alimentation, qui depuis longtemps y est plus substantielle et plus variée que sur le continent, atteint décennie après décennie de nouveaux niveaux de raffinement.

L'Angleterre est plus riche, car elle est plus libre ; et elle est plus libre pour des raisons physiques et institutionnelles. Disposant de routes, de canaux, de chemins de fer en abondance, les Anglais peuvent faire un plus grand usage de la liberté commerciale qui est désormais inscrite dans leurs codes. (Charles Dunoyer, *Nouveau traité*, etc., 1830, t. II, p. 195) Mais ils ont encore des libertés de plus, que nous n'avons pas. Les professions médicales, par exemple, y sont libres, tandis qu'en France et dans beaucoup d'autres pays du monde on est forcé de passer par la douane des concours officiels. Dans les comtés et les bourgs se pratique une décentralisation bienfaisante : non seulement les services municipaux sont organisés localement, mais ils sont financés par des taxes spéciales, et ne recouvrent pas des domaines que l'entreprise privée est seule légitime à exercer, comme les théâtres. (*Œuvres complètes* de Gustave de Molinari, t. XI, p. 264 et 515)

Plus instruit, le peuple y est aussi plus raisonnable. Tandis que les révolutions et la violence sont encore

un moyen de gouvernement en France, les Anglais sont bien convaincus que les abus ne se réforment que doucement et légalement. Dès qu'une réforme est mise à l'ordre du jour, on organise une enquête préliminaire, pour s'assurer de bien connaître les faits, et de ne pas poursuivre des chimères. On procède ensuite graduellement, à mesure que l'opinion publique se prononce.

Naturellement, une partie de ces succès est aussi le fruit d'avantages physiques. Les ressources naturelles de l'Angleterre sont la base sur laquelle sa puissance économique s'est construite, à ce point qu'on pourrait, dit Jean-Baptiste Say, « à l'aide d'une simple carte minéralogique, tracer une carte industrielle de la Grande-Bretagne » (*De l'Angleterre et des Anglais*, 1815, p. 31) Mais la liberté, croient les auteurs libéraux français, est une condition plus importante encore pour le développement que les ressources naturelles ou la position avantageuse : preuve en est, la Suisse.

[Les défauts de l'Angleterre.] L'Angleterre n'est pas, toutefois, pour la tradition libérale française, un idéal véritable ; ce n'est qu'un modèle incomplet. Tout d'abord, il y a un profond désaccord, à la base, sur la notion même de la liberté. Dans les idées anglaises, la liberté est avant tout un privilège. « Dans une société d'origine féodale », explique bien G. de Beaumont, « il n'y a pas un seul droit qui ne soit privilège. Le principe féodal est que tout procède du roi. Le roi est maître de tout le royaume, de la vie, de la liberté de tous ceux qui le couvrent. S'il ne possède plus toutes les terres, c'est qu'il les a concédées ; s'il ne peut les reprendre, c'est qu'il s'en est interdit la faculté ; s'il ne dispose plus de la vie et de la liberté de ses sujets que dans certains cas et suivant certaines formes, c'est qu'il en a abandonné le pouvoir. S'il y a dans tout le royaume un comté, une ville, une paroisse, qui se gouverne et s'administre autrement que par son ordre et suivant sa volonté, c'est encore parce qu'il s'est dessaisi de son autorité à cet égard. On ne dit point en Angleterre : La liberté est un droit imprescriptible de l'homme ; mais on dit : Le droit de n'être arrêté, poursuivi en justice, et troublé dans sa propriété, que suivant la forme et par les magistrats désignés par la loi, est un privilège concédé par le roi Jean, et qui depuis n'a cessé d'appartenir à tout Anglais. » (*L'Irlande sociale, politique et religieuse*, 1839, vol. I, p. 382). Cette divergence fondamentale s'est poursuivie encore avec les succès de la doctrine utilitariste. Jamais le droit naturel ne fut reçu outre-Manche comme fondement de la liberté ; c'était bien plutôt les traditions historiques, la convenance et l'intérêt général qui l'imposaient. Et si les Américains, leur constitution libérale votée, purent exclure les Noirs de la jouissance des droits qu'elle contenait, c'est bien précisément parce que c'était la liberté à la mode anglaise, et non française, qu'elle était venue sanctionner.

Animaux

Le caractère hautain et dédaigneux des Anglais a été la source de mécomptes et de crimes. Dans les colonies, ils n'ont su qu'exterminer les indigènes, au lieu de les assimiler. En Irlande, ils ont semé des discordes éternelles. Pourvu qu'on parle à cette nation de sa gloire, soutient Jean-Baptiste Say, « on peut lui faire commettre toutes les sottises imaginables ». (*De l'Angleterre et des Anglais*, 1815, p. 25-26)

La liberté politique, civile, est plus grande de l'autre côté du Détroit, mais le système électoral anglais a ses vices, de même que sa législation pénale, qui est barbare. (*Œuvres complètes* de B. Constant, t. XIII, p. 263-264 et 309 ; t. XV, p. 232-233) Cette nation classique de la tolérance religieuse n'admet pas qu'un juif entre au Parlement, ni qu'on fasse autre chose le dimanche que de lire la bible. Civilement, les femmes ne comptent pour rien, elles ne se mêlent de rien. (Lettre de Chastellux à J.-F. de Saint-Lambert, 16 mai 1768 ; archives privées.) Alors que le continent devient démocratique, l'Angleterre reste plus que jamais aristocratique. Économiquement, les Anglais dominent, mais leur dette est abyssale et menaçante. Ils professent l'ouverture mais pratiquent souvent l'exclusion.

Certainement, là encore, nombre de ces défauts sont le produit des circonstances. Une nation insulaire a des vices qui étonnent sur le continent, le conflit séculaire des nobles et de la royauté se laisse oublier par les républicains : il faut prendre garde d'oublier l'influence irrésistible de l'histoire et des traditions. Car évidemment, les Anglais n'ont pas établi de manière réfléchie et décidée le système seulement à moitié digne d'éloges qui les régit. « Il s'est introduit graduellement et par la pratique », dit Constant ; « ils l'ont toléré en le corrigeant de temps à autre. Quand on hérite d'une maison, même peu solide et surannée, on l'étaie et on l'habite. Mais quand la maison s'est écroulée, et qu'il faut tout construire à neuf, se fait-on scrupule de chercher des fondements meilleurs et d'adopter des dimensions plus commodes. » (O. C., t. XV, 323) Ce qui compte, c'est qu'ils sachent s'y prendre pour réformer, et disposent d'esprits assez brillants pour apercevoir le but auquel il faut tendre, et pour le montrer au peuple.

Les libéraux français croient aux capacités réformatrices de l'Angleterre, et ils ne manquent pas de reconnaître le mérite des libéraux anglais. Quoique Turgot et les physiocrates, pour ne citer qu'eux, aient apporté une contribution historique à l'histoire des idées libérales au XVIII^e siècle, leurs héritiers français n'ont pas eu de mal à reconnaître la valeur de la contribution des auteurs d'outre-Manche, et, parmi eux, d'Adam Smith. Tout considéré, dit Courcelle-Seneuil, le livre de la *Richesse des Nations* est peut-être « la conclusion et le couronnement de la philosophie du dix-huitième siècle » ; c'est-à-dire qu'il est à placer au-dessus, et non au-dessous. (Préface à l'édition abrégée de la *Richesse des Nations* d'Adam Smith, 1888, p. xvii)

C'était un livre dont Yves Guyot aimait à dire, que jamais aucun autre ne justifia mieux son titre. Certes, tous ses disciples n'ont pas été aussi heureux ; les *Principes* de Ricardo, par exemple, sont remplis de sophismes dangereux ; mais cette tradition anglaise n'a pas démerité. Preuve en est encore, au milieu du siècle, le petit livre de John Stuart Mill, *On Liberty*. « C'est vraiment un petit chef-d'œuvre », soutenait Gustave de Molinari. (Lettre à Mme Raffalovich, 25 décembre 1873 ; Institut de France, Ms 3690, f°72.)

Malheureusement, à la fin du siècle, l'Angleterre, qui est restée impérialiste, paraît se convertir par degrés au socialisme et au protectionnisme. Année après année, dans sa chronique du *Journal des économistes*, le même Molinari documente cette chute lente mais irrémédiable. Les Anglais se sont lancés dans une croisade antialcoolique fameuse, mais ce qui les guette, dit-il, c'est l'intempérance législative (n° d'avril 1883, p. 163) Le colonialisme est en échec, et cependant les budgets de la marine et de la guerre sont en augmentation. (n° de juillet 1899, p. 153 ; idem, mai 1899, p. 310). Le socialisme était jadis une menace dont on étourdissait les niais, et qui paraissait n'avoir aucune chance de franchir la Manche ; aujourd'hui, ce voyage, il l'a accompli. (n° de juin 1901, p. 468) Les Anglais sont fermement attachés au libre-échange ; mais combien de temps le resteront-ils ? (n° d'août 1897, p. 314 ; idem, novembre 1897, p. 316) Ce vieil asile de la liberté est train de se transformer ; Gustave de Molinari n'est pas sans appréhension.

ANIMAUX. Qu'ils soient humanistes ou utilitaristes, les libéraux français enseignent à respecter et à bien traiter les animaux, mais ils ont en général de la répugnance pour les solutions absolues telles que le végétarisme. (Cf. *Alimentation*). Certains paraissent avoir éprouvé pour les animaux une affinité presque d'instinct, car on en voit plusieurs s'entourer encore d'eux dans les conditions matérielles les plus précaires, tel B. Constant en Angleterre qui, n'ayant pas 15 louis en poche, en emploie « deux tout de suite pour acheter deux chiens et un singe » (*Œuvres complètes*, t. III, 334), ou tel Dupont (de Nemours), qui, tombé dans un dénuement plus complet encore, n'en partage pas moins son maigre pain avec un petit chat qui se nourrissait avec lui « bec à bec ». (*Œuvres*, vol. I, p. 68)

L'exigence morale de bien traiter les animaux est défendue à l'unisson par tous, dans des termes qui se ressemblent. Mais rares sont ceux qui ont tenté une analyse d'ensemble de la question animale, ou donné à travers leur œuvre des indications suffisamment claires et variées pour qu'on puisse en déduire un système. Gustave de Molinari fait figure d'exception, et mérite de nous servir de guide.

Cet homme, dont l'extrême sensibilité pour la situation des classes les plus pauvres avait précipité la conversion au libéralisme, parce que le libre-échange

et le gouvernement à bon marché signifiait l'amélioration du sort de cette partie intéressante de la population, n'avait pas tout à coup un cœur dur et de l'indifférence quand il s'agissait de l'espèce animale. Lors de ses nombreuses pérégrinations à travers le monde, dont il nous reste de curieuses relations de voyage, il eut à observer bien des pratiques barbares ou attendrissantes. Dans son œuvre de théoricien, il voulut aussi se confronter à la question des droits des animaux et des devoirs de l'homme envers eux.

Le principe général, fruit de ses réflexions, il l'exprime dans ces termes : « L'homme a le droit de détruire les animaux nuisibles et d'user des animaux utiles, mais, en même temps, il a le devoir de ne point infliger aux uns et aux autres une somme de souffrances qui dépasse celle qu'exigent le soin légitime de sa sécurité et la satisfaction de ses autres besoins. » (*La morale économique*, 1888, p. 104) On n'est pas surpris, sans doute, d'entendre ce disciple de l'utilitarisme nous parler de plus et de moins ; mais approfondissons un peu son propos.

Quand la terre est entrée en partage du règne animal, elle est devenue une grande arène où les diverses espèces se sont combattues. L'homme a été une proie pour elles, bien avant qu'elles ne deviennent à leur tour une proie pour lui. Des animaux féroces ont attaqué son habitation, accaparé les produits servant à sa subsistance, et l'homme a été forcé de faire preuve d'adresse et de force pour les repousser et les vaincre. Contre eux, il se trouvait à l'état de légitime défense, et en exerçait les droits. Exercer son droit de légitime défense, c'est parer l'attaque, la repousser, répondre au danger à mesure et d'après le degré avec lequel il se présente. En détruisant les animaux nuisibles, l'homme n'a pas le droit, en toute logique, de leur infliger des souffrances inutiles. Car ces excès, signale Molinari, entraînent une série de nuisances ; or la morale recouvre les actes utiles, et non nuisibles. En particulier, dit l'auteur, « les souffrances inutiles infligées à un animal, fût-il nuisible, causent à l'homme lui-même un mal positif, en ce qu'elles alimentent et développent chez lui le vice de la cruauté, transmissible comme tous les vices par voie d'hérédité, et contribuent ainsi à la détérioration de sa propre espèce ». (Idem, p. 99)

Les animaux utiles sont ceux que l'homme emploie au travail ou qui servent à sa consommation alimentaire. Pour que cet échange de « services » soit utile, partant moral, il est nécessaire de l'établir sur la base de la double satisfaction des intérêts. S'il entend que l'animal lui serve d'auxiliaire, l'homme doit développer ses forces et conserver sa vitalité, et cela d'autant plus que la domesticité provoque un affaiblissement physique et moral en supprimant les ressorts que met en jeu la lutte pour la survie. (*La viriculture*, 1897, p. 13) L'homme doit la sécurité et le bien-être matériel à ces partenaires de travail ou de plaisir, ce

qui comprend aussi un certain devoir d'assistance, comme celui qu'il manifeste pour ses semblables. « Si l'on songe que les animaux ont tous quelque chose de l'homme et que l'homme a quelque chose d'eux », enseigne Molinari, « que la différence qui les sépare réside seulement dans l'inégalité du nombre et du développement de leurs forces physiques et morales, que l'homme est lié à un grand nombre d'espèces par la réciprocité des services, on se convaincra qu'il a, lui aussi, le devoir d'assister ses humbles auxiliaires et que les âmes charitables qui portent secours à un animal malade ou blessé accomplissent, sous l'impulsion consciente ou non de leur nature bienveillante, une obligation morale. » (*La morale économique*, 1888, p. 105) L'initiative privée, qu'il encourage, prend une part sans cesse plus grande dans ces actions, par l'institution notamment des sociétés protectrices des animaux, des refuges, des soins vétérinaires. Mais une grande contradiction de l'étatisme vient contrarier ce mouvement. Tandis qu'on est libre de tuer les animaux que l'on possède, on n'est pas libre de les soigner à sa guise, car la médecine vétérinaire est une science officielle, réglementée ; c'est une absurdité que G. de Molinari a beaucoup combattue. (*Œuvres complètes*, t. XII, p. 83 et p. 410 ; p. XIII, p. 421 ; etc.)

ANNAM, TONKIN, COCHINCHINE. [Indochine—Viêt Nam] La colonisation française au Viêt Nam est un phénomène politique sur lequel les libéraux ont fait entendre une voix dissonante, et qui ne s'explique bien rétrospectivement que dans le cadre de ses conditions historiques particulières. Au sein de l'Indochine française (*Liên bang Đông Dương*, 聯邦東洋), les Français établissent successivement leur domination sur les trois régions vietnamiennes de l'Annam (*Trung Kỳ*, 中圻) au centre ; du Tonkin (*Bắc Kỳ*, 北圻) au Nord, et de la Cochinchine (*Nam Kỳ*, 南圻) au Sud. Si dès 1883 Paul Leroy-Beaulieu pousse de ses vœux la conquête décisive, avant de se désintéresser de cette colonie, Frédéric Passy et Yves Guyot s'y opposent fermement, par la plume ou à la tribune. Pendant plus de trente ans, Gustave de Molinari tâche aussi de décourager les artisans de la colonisation au Viêt Nam, en présentant ses aspects honteux.

[À la recherche de la réalité vietnamienne pré-coloniale.] L'ensemble vietnamien, aujourd'hui unifié et reconstitué après des siècles de domination étrangère de différentes natures, présente à l'observateur une réalité bigarrée et déroutante, dont il est important de se rendre un compte précis, si l'on entend apprécier correctement les prises de position des libéraux français sur ce thème.

Lorsque le général chinois Zhào Tuó (趙佗), (en vietnamien Triệu Đà) annexe le Viêt Nam, alors connu sous le nom d'Âu Lạc (甌貉), en 179 avant notre ère, sans doute ne se doutait-il pas qu'il inaugurerait par là une période de domination politique qui allait durer

Annam, Tonkin, Cochinchine [Viêt Nam]

plus de mille ans (jusqu'en 938 de notre ère) : tant sont nombreux ceux qui aspirent à fonder des établissements durables, et rares ceux qui vraiment y parviennent. En 1883, les Français qui marchèrent le plus décidément à l'œuvre de la conquête songeaient peut-être aux siècles à venir, mais soixante-dix ans plus tard leurs compatriotes devaient déjà battre en retraite.

En considérant le Viêt Nam contemporain, ce double héritage se mélange devant les yeux, et il faut une patience de Pénélope pour détisser le grand maillage culturel qu'une influence étrangère durable a produite. La langue nationale vietnamienne (*quốc ngữ*) est un dérivé du chinois, mais s'écrit avec des caractères latins, parce que les Français trouvèrent cette innovation désirable, voyant dans l'abolition des caractères chinois une première étape nécessaire avant la généralisation du Français comme langue nationale. (Paul Puginier, Note manuscrite sur le Tonkin, mars 1887, p. 14) Le vêtement traditionnel des femmes vietnamiennes (*áo dài*) ne s'écarte de son modèle chinois que parce que de jeunes étudiants formés en France lui ont donné des formes plus audacieuses (certains diront : plus féminines), au grand dam des élites du pays qui n'eurent de cesse de le vilipender, lui et les « salopes européanisées » (*me tây*) qui d'abord le portèrent. (Hữu Ngoc, *Wandering through vietnamese culture*, 2004, p. 449 et 463-464 ; du même, *Áo dài*, Nxb Thế Giới, 2006, tr. 30) Le plat le plus typique du pays est une soupe qu'on ne dira pas à nouveau chinoise, pour ne pas heurter la susceptibilité des Vietnamiens, mais enfin c'est une soupe chinoise dont le nom (*phở*), s'il n'est pas dû à une discrète transformation du chinois 粉 (*fěn, phấn*), est le résultat de la ressemblance que ce plat paraissait présenter aux Français avec leur pot-au-feu national. (*Connaissance du Viêt Nam*, par Pierre Huard et Maurice Durand, 2014, p. 199) Ainsi du reste.

Et pourtant, au milieu de la modernité contemporaine et de la transformation des modes de vie, certains usages, des plus anciens, se sont maintenus en dépit de toutes les influences étrangères, comme pour mieux, aujourd'hui, nous embarrasser. Installé au Tonkin au milieu du XVII^e siècle, le jésuite italien Giovanni Filippo de Marini raconte qu'à minuit du premier jour de l'année (selon le calendrier lunaire traditionnel), on tient les portes ouvertes, pour que les morts ou leurs esprits entrent ; on étend des tapis pour qu'ils marchent et des lits pour qu'ils se couchent ; on prépare des bains, des sandales, des bambous pour qu'ils s'appuient ; on pose des mets sur les tables pour qu'ils mangent, et quand on suppose qu'ils se retirent, on les reconduit avec des révérences et des genuflexions. (G. F. de Marini, *Histoire nouvelle et curieuse des royaumes de Tonkin et de Laos*, 1666, p. 251-253) Vers la même époque, Simon de La Loubère explique qu'en fait d'offrandes, dans ces pays les habitants « ont

établi, par une sage économie, qu'il suffisait de brûler avec les corps des morts, au lieu de véritables meubles et de véritable monnaie, ces mêmes choses figurées en papier découpé, et souvent peint ou doré... Le peuple dit que ce papier qu'on brûle, se convertit en l'autre vie aux choses qu'il représente. » (*Du royaume de Siam*, par M. de la Loubère, 1691, p. 367) On dit que ces deux pratiques s'observent encore couramment au Viêt Nam.

Retrouver la réalité historique vietnamienne qui a déterminé le jugement des libéraux français n'est donc pas aisé. C'est pourtant la condition d'une appréciation juste de leurs prises de positions divergentes.

[Le Viêt Nam historique est-il primitif ?] À l'époque où les Français se présentèrent à eux en envahisseurs, les Vietnamiens pouvaient aisément apparaître comme un peuple à peine sorti de la vie sauvage ou primitive. À l'époque, leur cadre mental n'est ni l'individu, ni la grande société, mais bien la tribu et le village. Ils osent à peine dire « Je » (*tôi*), pronom vulgaire, représentant un moi vu comme haïssable, et usent plutôt de périphrases dépréciatives pour parler d'eux-mêmes. (N. Louis-Hénard, *Romanisation des idéogrammes sino-vietnamiens*, 2014, p. 42 ; *Connaissance du Viêt Nam*, par P. Huard et M. Durand, 2014, p. 101) Comme dans la tribu, toutes les jeunes filles sont pour un homme adulte des « petites sœurs » (*em*), et il les appelle ainsi couramment, car les Vietnamiens étendent le langage de la parenté à tout le monde. Les mariages se conduisent exclusivement dans la plus petite communauté, et un proverbe dit qu'il vaut mieux épouser un chien de son village qu'un homme distingué vivant au loin. (Hữu Ngoc, *Wandering through vietnamese culture*, 2004, p. 463)

Plus la civilisation s'élève, plus les plats et les aliments riches en eau sont éliminés, et les premières grandes recettes vietnamiennes observées par les Français sont des soupes. (*Connaissance du Viêt Nam*, par P. Huard et M. Durand, 2014, p. 195)

De même, tous les peuples ont commencé par l'emploi d'unités de mesure figurées et approximatives. Pour parler de la longueur d'une route, c'est le nombre de pas à faire avant d'arriver au bout que nos ancêtres donnaient, ou alors ils se servaient de la taille de l'avant-bras ou du pied d'un homme moyen comme d'une utilité, et disaient que la route était longue de tant de coudées ou de pieds. Au XIX^e siècle, les Vietnamiens utilisaient encore des unités de mesure pleines de fantaisie, fondées sur une notion de temps vécue et non mesurée. L'espace d'un quart d'heure était « le temps qu'il faut pour cuire du riz pour toute la famille » (*chín nôi com*), quelques minutes représentaient « le temps de mâcher une bouchée de bétel » (*tan miếng giầu*), et les années se comptaient par saisons de récolte du riz (*mùa lúa*). (Ngoc Thâm Trần, *Tim về bản sắc văn hóa Việt Nam*, Nxb TP HCM, 2006, tr. 342)

Comme les indigènes de Tasmanie qui se barbouillaient le corps de charbon, et les indigènes d'Amérique qui se peignaient en rouge, les Vietnamiens avaient idéalisé une forme particulière du beau humain, que les Français allaient découvrir avec surprise. « Les dents noires sont, au Tonkin, un signe de beauté », signale Edmond Courtois. « L'Annamite dit volontiers que le chien seul a les dents blanches. » (*Le Tonkin français contemporain*, 1891, p. 96) Les Vietnamiens obtenaient ce résultat par l'emploi d'une laque spéciale. En 1915, Phan Kế Bính (潘繼炳) écrit encore dans son livre sur les coutumes du Viêt Nam (越南風俗) que quoiqu'un homme puisse prendre des libertés à cet endroit, une femme aux dents blanches blesse vraiment la vue : et il ajoute qu'il en sera ainsi tant que les Vietnamiens n'auront pas tout à fait abandonné une mode pour l'autre. (*Viêt Nam phong tục*, Nxb Văn học, 2005, tr. 322.)

Enfin, c'est une observation importante à faire, et fortement mise en valeur dans les écrits des libéraux français, que dans les civilisations les plus primitives la femme est proprement une esclave. (Voir *Femmes-Féminisme*.) Elle subit des brimades et des mauvais traitements, assume une part disproportionnée des charges, et obéit à ses fils et à son mari. Télémaque disait à cette Pénélope que j'évoquais précédemment : « Rentre dans ta chambre, ma mère ; retourne à ton ouvrage, à ta toile et à tes fuseaux, distribue la tâche à tes servantes : c'est à nous de parler ; les discours sont réservés aux hommes, et surtout à moi qui suis le maître ici. » (*Odyssée*, 1, 356-359 ; éd. Pléiade, 1955, p. 570) Les libéraux français savent cela, et cet abaissement de la femme est un signe qu'ils guettent habituellement pour qualifier une civilisation primitive. (Voir particulièrement C. Comte, *Traité de législation*, 1827, et B. Constant, *De la religion*, 1830.) Or au XIX^e siècle les femmes vietnamiennes sont encore dans une position basse et reléguée, dont la langue rend parfaitement compte. Les femmes mariées s'appellent entre elles du nom de *nhà* (maison), et les filles reçoivent communément le second prénom de *Thị*, qui se rapporte au souhait de leur voir porter beaucoup d'enfants, tandis que pour les garçons on préférera *Văn*, issu du chinois 文 (wen), qui évoque la connaissance, le savoir littéraire, et même « l'homme de culture » : par lui on cherchait à favoriser aux fils le succès aux examens et dans la carrière mandarinale. (H. Ngọc, *Wandering through vietnamese culture*, 2004, p. 395-397 ; *Connaissance du Viêt Nam*, par P. Huard et M. Durand, 2014, p. 92 ; A. Cheng, *Histoire de la pensée chinoise*, 1997, p. 470.) Le mot *cái* — « féminin », et par extension « femme », « épouse » et « mère » — signifie aussi couramment un objet et une chose. (*Từ điển Tiếng Việt*, Nxb Đà Nẵng, 2003, tr. 105)

[Aspects de modernité] Sous des apparences primitives peut-être trompeuses, le Viêt Nam présentait aussi des aspects de modernité capables de séduire.

On n'y rencontrait pas des sauvages, comme en Australie ou en Nouvelle-Zélande, mais une civilisation organisée, avec une culture avancée. Au point de vue politique d'abord, les villages vietnamiens étaient liés au pouvoir central par des conventions particulières (*khoán ước*, 券約), qui validaient une certaine forme de liberté locale ou de décentralisation, que les libéraux français peinaient à introduire dans leur propre pays. Les chartes vietnamiennes assuraient un certain degré d'autonomie et couvraient de larges domaines comme la religion, les relations sociales, la police, la propriété. On disait des édits de l'empereur qu'ils s'arrêtaient aux portes du village. (Hữu Ngọc, *Wandering through vietnamese culture*, 2004, p. 172)

Sans toujours en avoir une perception bien précise, les Français qui participèrent à la conquête et à l'occupation du Viêt Nam signalaient volontiers des institutions plutôt libérales. « Avec une organisation sociale et politique aussi profondément démocratique que celle d'Annam », écrit Jean de Lanessan, « il est impossible que les empereurs exercent, comme on l'a dit, un pouvoir autocratique. » (*La colonisation française en Indochine*, 1895, p. 13.) Un autre témoin ajoute que « le régime de cette société est un régime monarchique de liberté, d'égalité et de propriété, qui est très bien compris et qui fait qu'on se tromperait en pensant qu'on pourrait dépayser l'Annamite pour le soumettre au régime brutal de nos colonies. » (*L'empire d'Annam et le peuple annamite*, 1889, p. 149.)

Les prescriptions du code Hồng Đức [洪德] (XV^e siècle) ne signalent pas une société rétrograde ; de même, à la grande époque de nos corporations de métiers, la plupart des artisans au Viêt Nam étaient libres. (*Connaissance du Viêt Nam*, par P. Huard et M. Durand, 2014, p. 143)

Dans le domaine des arts et de la littérature, le Viêt Nam présentait encore l'image d'une société développée et constituée. Nguyễn Dữ (阮與), né en 1497, est l'auteur de contes dans lesquels les hommes, transformés en animaux, ou exerçant des pouvoirs surnaturels, offrent la critique de la société du temps ; son œuvre fait penser aux fables de La Fontaine. (*Truyện kỳ mạn lục* [傳奇漫錄] ; tr. fr. : *Vaste recueil de légendes merveilleuses*, 1962, notamment p. 148) À l'époque de la conquête française, la littérature vietnamienne était déjà riche de son classique indémodable, *Đoạn trường tân thanh* (斷腸新聲), plus connu sous le titre de *Truyện Kiều* (傳翹) ou simplement *Kim Vân Kiều*. Dans d'autres productions plus éphémères, les poètes donnaient libre cours à leur talent et à leur imagination, à l'image du *Thuận nghịch độc*, une forme de poésie qui offre une signification lorsqu'elle est lue dans un sens, et une signification toute différente lorsqu'on la lit à rebours.

De nombreux indices s'offraient donc aux libéraux français pour caractériser le Viêt Nam d'alors comme une civilisation avancée, quoique comparativement en retard.

Annam, Tonkin, Cochinchine [Viêt Nam]

Mais sans le secours de l'observation directe, ni aucune connaissance de la langue ou du milieu, il devait s'avérer difficile pour eux de se faire un avis au milieu des images contradictoires. De même que le nationalisme exacerbé produit des jugements peu dignes de foi, de même les « annamitophobes » prononçaient des accusations gratuites qui s'épalaient dans les livres et jusque dans la presse imprimée sur les lieux. Marguerite Duras, qui est née en 1914 près de Saïgon, écrit dans ses souvenirs sur l'Indochine que « parmi les Français de la colonie, l'annamitophobie faisait loi ». (*Cahiers de la guerre et autres textes*, 2006, p. 44) Aussi le corpus documentaire sur lequel les libéraux français étaient forcés de s'appuyer se trouvait-il rempli des remarques les plus dénigrantes. Edmond Courtois donne une bien faible appréciation de la pureté morale des Vietnamiens quand il rapporte les propos « d'un évêque qui a longtemps habité le Tonkin », selon lequel « pour qu'une fille fût encore vierge à 12 ans il faudrait d'abord qu'elle n'eût ni père ni frère. » (*Le Tonkin français contemporain*, 1891, p. 99) Le propos, aussi exagéré fut-il, connut un certain succès, et fut repris par de nombreux annamitophobes sur des tons différents. (Voir par exemple H. Pietralba, *Dix mois à Hanoï*, 1890, p. 19) D'autres ouvrages, après avoir éreinté le bas peuple, dénigraient encore les mœurs des mandarins locaux, qu'avec un haut sens de la modération un auteur de l'époque de la conquête nous présente comme « presque tous voleurs, débauchés et fainéants » : à l'entendre, ces fonctionnaires « dépouillent et oppriment les Tonkinois, vendent la justice et commettent les actions les plus révoltantes. Ce sont les plus terribles ennemis de la civilisation. » (Henry Thureau, *Le Tong-Kin, colonie française*, 1883, p. 16-17) Sans doute nous invitait-il à espérer que de bons fonctionnaires français irresponsables, parfaitement ignorants des usages, et placés à dix mille kilomètres de la métropole, se comporteraient mieux.

[Les libéraux face à la conquête, 1883-1885] Quand la marche s'accéléra, entre 1883 et 1885, les grands représentants du libéralisme français font état de convictions fort opposées.

Paul Leroy-Beaulieu, d'abord, est grand partisan de la conquête. Il était entré dans la carrière de l'économie politique libérale au moment où la France subissait un revers honteux face à la Prusse, avec tour à tour la défaite, l'occupation, et la guerre civile, et c'est à cette époque que son opinion colonialiste s'est muée en principe fondamental. En 1873, il publiait la première édition de son grand traité, plusieurs fois augmenté et réédité, sur *La colonisation chez les peuples modernes*, et il fondait *l'Économiste français* avec la volonté de réconcilier le monde des affaires avec les entreprises coloniales. Dix ans plus tard, les ambitions réparatrices au Tonkin trouvaient en lui un porte-parole très vociférant. La France et son drapeau devaient se faire respecter, et désormais qu'un premier établissement

était organisé au Tonkin et en Cochinchine, le bon sens indiquait la nécessité d'une action vigoureuse et résolue dans le royaume du centre, l'Annam. (« Le danger des demi-mesures au Tonkin. Nécessité d'occuper Hué, capitale de l'Annam », *L'Économiste Français*, 2 juin 1883.) Combattre les pirates ne suffisait pas, quand un souverain « persistant, impénitent », nous menaçait et nous narguait. « Ce souverain, il faut le terrasser ou le dompter dans sa capitale », écrivait Leroy-Beaulieu. (« Les enseignements de l'histoire coloniale. Le danger croissant des demi-mesures au Tonkin », *L'Économiste Français*, 14 juillet 1883). C'était essentiellement une démonstration de force qu'il convenait d'accomplir. « Ce ne sont pas seulement les deux forts dominant Hué qu'il faut occuper », expliquait-il, « c'est la ville même, d'une manière permanente. Il faut que les Annamites voient le palais de leur souverain gardé par un peloton français. C'est le moyen de faire entrer dans leurs âmes le respect de notre nom. » (Idem) À cette époque, comme tout au long de sa carrière, Leroy-Beaulieu tenait un langage fondé essentiellement sur le motif de la fierté nationale. Bonne ou mauvaise, l'impulsion était donnée, et il fallait surtout éviter de « commettre la faute, après nous y être montrés, de nous en retirer. Une puissance qui prétend coloniser ne doit jamais faire un pas en arrière. » (Idem)

Yves Guyot, un vieil héritier des Lumières perdu dans le XIX^e siècle, avait vécu les mêmes expériences mais en avait tiré de toutes autres conclusions. En 1883, il avançait sur ses quarante ans, tout comme Paul Leroy-Beaulieu, né la même année que lui, mais ses principes étaient tout opposés. L'engrenage des expéditions et de la conquête le trouvait réticent et sceptique. Pour venger le commandant Henri Rivière, tué pour avoir outrepassé ses ordres, on avait envoyé à l'aventure et à la mort un fort régiment de nos compatriotes ; l'année suivante, un guet-apens nous surprenait à Bắc Lệ, et on criait vengeance ; c'était pour Guyot le début du mécompte et des erreurs. « Nous avons la main dans l'engrenage. Nous y mettons le bras. » (*Lettres sur la politique coloniale*, 1885, p. 430) Voyant que le Tonkin a une étendue de 17 millions d'hectares, que le sol est riche et que la population elle-même n'est pas tout à fait dénuée de ressources, des colonialistes proposent de l'occuper. Mais en vérité le peut-on ? Sans parler même du droit et de la justice, dont les Européens, dit Guyot, ont toujours fait peu de cas, il faut reconnaître que des Français ne sauraient jamais s'y acclimater : toutes les autorités dignes de foi sont unanimes. (Idem, p. 19-20) Si c'est la prospérité commerciale qu'on ambitionne, il y a bien à rabattre dans ces espérances. En 1884, la France a dépensé cent millions pour un commerce de marchandises cinquante fois inférieur. C'est folie, souligne Guyot, et « un jeune homme qui comprendrait de cette manière la gestion de ses intérêts serait immédiatement ligoté dans les dispositions de l'article 513 du code civil [sur

la mise en tutelle]. » (Idem, p. 127) Les procédés barbares de la conquête ne s'effaceront pas ; et déjà l'administration française se fait sentir aux populations sous le jour le plus défavorable. C'est l'avilissement, la démoralisation, qu'elle produit. « Dans les civilisations primitives, la femme est esclave. L'avons-nous relevée ? » demande-t-il. C'est tout le contraire : « c'est après notre expédition de 1873-1875 que les Chinois se sont mis à faire le commerce des Tonkinoises. » (Idem, p. 243-244) Après les grandes déceptions de l'occupation et de la colonisation, Guyot n'avait qu'un mot d'ordre. « Une solution bien simple saute aux yeux », écrivait-il, « mais personne n'ose la proposer. — C'est de s'en aller ! » (Idem, p. 431)

En décembre 1885, un autre pilier du libéralisme français, Frédéric Passy, proposait une solution toute semblable. « Qu'il soit difficile de se retirer d'une situation dans laquelle on n'aurait pas dû s'engager, je le sais », disait-il à la tribune de l'Assemblée nationale, « et c'est précisément pourquoi je disais tout à l'heure que nous n'avons peut-être le choix qu'entre des partis dont aucun n'est bon, dont le meilleur n'a sur les autres d'autre avantage que d'être moins mauvais. Mais, quant à déclarer que pour être difficile cela soit impossible, je vous demande la permission de n'en rien croire. » (Discours sur les crédits extraordinaires pour le service du Tonkin, etc., séance du 22 décembre 1885 ; en brochure, 1886, p. 13) En attendant les résultats brillants que les colonialistes promettent, les dépenses d'hommes et d'argent, les risques et les dangers s'accumulent, et ce sont les seuls résultats palpables de cette politique d'expansion par les armes. Certains parlent de fierté nationale. « On est obligé de rester là où le drapeau de la France a été planté, n'importe où, n'importe par qui et n'importe à quelle occasion », croyait Paul Bert. « Cela pourrait mener loin, cependant », arguait sagement Frédéric Passy en réponse. (Idem, p. 38) Quoique les actes engagent ceux même qui n'en portent pas la responsabilité, la simple question de la justice, soutenait Passy, forçait la France à un retrait. Car la colonisation, c'était un démenti donné aux principes de liberté et de souveraineté. « Vous ne reconnaissez en Europe à aucune puissance le droit d'enlever à une autre un seul lambeau de son territoire, c'est-à-dire de sa chair nationale », lançait-il à ses collègues députés, et pourtant « vous prétendez non seulement avoir le droit mais le devoir de dominer, d'asservir, d'exploiter d'autres peuples, qui sont peut-être moins avancés que nous dans la civilisation, mais qui n'en ont pas moins leur personnalité, leur nationalité comme nous, et n'en sont pas moins attachés à leur indépendance et à celle de leur sol natal. Ils sont pauvres, dites-vous, et ils sont faibles. Il y a des régions sauvages, en effet, misérables, ignorantes, où l'homme vit encore caché dans des tanières, comme un demi-animal (ou comme les paysans nos pères du bon vieux temps et du grand siècle, monseigneur), mais où,

tout sauvage et barbare qu'il soit, il ne tient pas moins à sa patrie que nous à la nôtre ; où comme nous — peut-être plus que nous, car il n'a que cela —, il est jaloux de sa liberté. Il y a, messieurs les gouvernants, des lambeaux de territoire qui, à vos yeux, ne sont rien, car ils sont sans valeur vénale sur notre marché ; dont vous disposez à votre gré dans vos cabinets et dans vos chancelleries ; que vous déchirez comme les chiffons de papier sur lesquels vous inscrivez vos traités et vos ordres ; que vous vous appropriez en vous les faisant céder par d'autres qui n'y ont pas plus de droits que vous, ou que vous faites envahir par vos soldats comme des choses mortes et insensibles. Et ces territoires, c'est la vie même, c'est le corps et le sang de ces pauvres gens, c'est leur Alsace à eux, c'est leur Lorraine à eux. Pour eux, et devant l'humanité comme devant Dieu, elle vaut les nôtres. » C'est un morceau d'éloquence qui m'émeut. « Messieurs », continue-t-il, « je crois que les grands peuples, en même temps qu'ils sont jaloux de leur indépendance et de leur dignité, doivent être respectueux de l'indépendance et de la dignité des autres. Je crois que les grands peuples, ceux qui ont le bonheur de posséder des capitaux et des lumières, ceux qui ont dans les mains tous les moyens de dompter la nature, de la fertiliser, d'en faire jaillir les trésors qu'elle recèle, au lieu de s'emparer des terres neuves par la force, ont à leur disposition des façons bien autrement économiques et bien autrement sûres de se procurer les avantages que leur promettent ces terres nouvelles ; c'est de gagner à eux par leurs richesses, par leurs lumières, par l'afflux de leurs capitaux, par leur exemple, par les entreprises qu'ils fondent, ceux qui occupent ces pays ; c'est de se faire ouvrir, en le fécondant, ce monde qui les attend ; c'est d'y faire disparaître à la fois et la stérilité du sol et la barbarie des âmes. » (Idem, p. 51-53) La question qui l'appelait à la tribune et donnait naissance à ce morceau de bravoure parlementaire (car en ces temps l'anti-colonialisme n'était pas très répandu), c'était un simple vote de crédits exceptionnels. Passy ne les refusait pas, s'ils devaient servir « à préparer la liquidation honorable, pour reprendre le langage de M. le ministre de la guerre, mais la liquidation définitive de cette entreprise » (Idem, p. 45)

[Un double dédain, 1885-1915] Minoritaires, Yves Guyot et Frédéric Passy ne parviennent pas à arrêter la progression de la colonisation, et ils en deviennent des spectateurs impuissants. Leur combat est continué néanmoins par Gustave de Molinari, qui pendant près de trente ans n'aura de cesse d'en présenter les actes barbares, grotesques ou inconsidérés, dans ses chroniques mensuelles du *Journal des économistes*. Sa manière dédaigneuse de moquer le ridicule des pratiques civilisatrices des Français en Indochine rejoint, d'une certaine manière, le désenchantement qui touche aussi Paul Leroy-Beaulieu dès après la conquête : lui qui avait été si fervent devient presque

Annam, Tonkin, Cochinchine [Viêt Nam]

muet, et il traite très peu le cas indochinois dans ses très nombreux écrits.

Au fil des éditions de son grand traité colonial, Leroy-Beaulieu retrace, dans de brefs chapitres, l'évolution piteuse de cette colonie qui avait tant coûté, et qu'on désespérait de jamais rendre profitable. Au sortir des luttes menées pour la conquérir, la possession de ce pays se présentait encore essentiellement comme une charge. « Sans doute, il faudra du temps pour le bien exploiter », répondait Leroy-Beaulieu aux éternels sceptiques, « vingt-cinq années, cinquante peut-être, même une centaine au pis-aller. La constitution du magnifique domaine qui s'appelle l'Inde britannique a exigé une plus longue période encore d'efforts et de travaux. Le succès dans les colonies d'exploitation est à ce prix. Nos arrière-neveux nous devront cette richesse et cette gloire ; nous aurons l'honneur et la joie de l'avoir préparée. » (*De la colonisation, etc.*, 3^e édition, 1886, p. 509) Cependant les promesses ne se matérialisaient pas, et les bornes temporelles ne pouvaient être sans cesse repoussées. En comparaison des zones d'influence ou de domination de la France en Afrique, l'empire colonial de l'Indochine était, soutenait l'auteur, une possession importante, mais « plus précaire et plus fragile, vu l'éloignement de cette colonie » (Idem, 5^e édition, 1902, t. I, p. 3). Il faudrait, pour le porter au niveau de développement dont il est capable, faire preuve tout ensemble de modestie et de fermeté, de souplesse et d'esprit de suite. Mais la France a établi sur ces terres un système d'administration directe, à grands renforts de fonctionnaires, qui étouffe les initiatives et produit la désaffection. « Nous avons quasi détruit la classe des mandarins », rapporte Leroy-Beaulieu, « nous en avons profondément modifié le recrutement et nous nous appliquons à lui enlever tout prestige. C'est là une politique imprudente. Partout, dans les colonies d'exploitation, les Européens doivent respecter la société indigène, ses modes, ses coutumes fondamentales, tout en s'efforçant de se la concilier graduellement et d'user de toute l'organisation indigène en lui insufflant peu à peu un esprit progressif au point de vue économique. Il n'est pas nécessaire, par exemple, de supprimer les examens des lettrés ; il suffit d'en tempérer le caractère exclusivement littéraire, par l'introduction prudente de quelques notions scientifiques, ainsi que, pour tous les grades supérieurs du moins, de la langue française. Les modifications doivent se faire avec circonspection et en y mettant du temps » (Idem, p. 280) Loin de protéger les indigènes, les autorités françaises en Indochine les asservissent et les rançonnent. Quelles que soient les bonnes volontés des résidents généraux qui s'y succèdent, observe finalement Leroy-Beaulieu en 1908, « on ne peut douter que le pays n'ait été surmené, que les impôts n'aient été trop accrus, que l'avenir n'ait été trop escompté. » (6^e édition, t. II, p. 198) Et déjà le réveil des peuples asiatiques, sous

l'impulsion du Japon, fait craindre un renversement des destins. Si la politique coloniale ne prend pas résolument un tour nouveau, celui du développement par la liberté et dans le respect des indigènes, un péril nous guette, croit l'auteur : c'est celui de voir notre domination sur ces terres remise en cause et enfin renversée. (Idem, t. II, p. 201)

L'autre auteur que nous considérerons maintenant n'est pas en désaccord avec ces observations finales, mais elles suivent chez lui un engagement presque tout contraire. En 1883, Gustave de Molinari est le rédacteur en chef du *Journal des Économistes*, et à ce titre il signe une chronique d'actualité dans chaque nouveau numéro. C'est l'occasion pour lui de censurer fermement, quoiqu'avec sa malice habituelle, les « procédés civilisateurs » des colonialistes. À l'été 1883, lorsque les opérations de la conquête proprement dite se préparent, sa place dans le camp des opposants ne saurait faire aucun doute, et il avertit sur les frais « énormes » qui en résulteront et demande naïvement si le résultat final de l'opération sera bien un bénéfice et non une perte. (*Journal des économistes*, juin 1883, p. 470-471) La barbarie des premières opérations militaires menées au Tonkin le peine et le dégoûte. La violence des armes ne devrait pas étonner un homme qui participe à des réunions pacifistes depuis plus de trente ans, mais les récits du Tonkin dépassent les attentes les plus pessimistes. « On peut douter que la civilisation gagne beaucoup aux procédés mis au service de cette politique », fait-il remarquer. « Ces procédés ressemblent singulièrement à ceux que les Espagnols mettaient en œuvre, au XVI^e siècle, pour civiliser les Indiens du nouveau monde. » (Novembre 1883, p. 291) Et pour mieux en convaincre ses lecteurs, il reproduit de très larges passages du récit de Pierre Loti, qui vient de faire sensation dans la presse.

Cet écrivain servait alors, sous son vrai nom de Julien Viaud, comme lieutenant de vaisseau au Tonkin, et il assista à la prise des forts qui défendaient la ville de Hué, dans l'Annam. C'est l'opération même qu'avait défendu Leroy-Beaulieu dans son journal, avec la vigueur et la conviction qu'on a rappelés. Le récit de « Trois journées de guerre en Annam », fait par Pierre Loti dans le *Figaro*, présentait une opération assez peu glorieuse. Gustave de Molinari en reproduisit de larges extraits, notamment pour critiquer le traitement réservé aux fuyards, que les Français avaient massacré avec une précision et une efficacité toute scientifique. « Alors la grande tuerie avait commencé. On avait fait des 'feux de salve' — deux — et c'était plaisir de voir ces gerbes de balles, si facilement dirigeables, s'abattre sur eux deux fois par minute au commandement, d'une manière méthodique et sûre. C'était une espèce d'arrosage, qui les couchait tous, par groupes, dans un éclaboussement de sable et de gravier. On en voyait d'absolument fous, qui se relevaient, pris d'un vertige de courir, comme des bêtes

blessées ; ils faisaient en zigzags, et tout de travers, cette course de la mort... D'autres se jetaient à la nage dans la lagune, se couvrant la tête, toujours, avec des débris d'osier et de paille, cherchant à gagner les jonques. On les tuait dans l'eau... Et puis on s'amusait à compter les morts... cinquante à gauche, quatre-vingts à droite ; dans le village, on les voyait par petits tas ; quelques-uns, tout roussis, n'avaient pas fini de remuer : un bras, une jambe se raidissait tout droit, dans une crispation ; ou bien on entendait un grand cri horrible. » (Novembre 1883, p. 293-294) Pour G. de Molinari, ces « abominables massacres d'Annamites, exécutés de sang-froid et comme s'il s'était agi d'un tir aux pigeons » sont contraires au droit des gens et aux lois de la guerre, et ils feront tache longtemps dans l'histoire de France. (Novembre 1883, p. 295-296 ; mai 1884, p. 331).

Ce n'est pourtant que le début des déceptions, et la colonisation française des différentes parties de l'Indochine se manifestera par des « procédés civilisateurs » que Molinari ne manquera jamais une occasion de flétrir.

Les procédés de la colonisation se jugent sur les faits et non sur les intentions. Les Français parlent de leur conception supérieure de la liberté, mais Saïgon, qui était un port franc, se voit appliquer une législation protectionniste : désormais les populations paient cher les articles qu'ils achetaient auparavant à bon marché. (Novembre 1884, p. 347 ; septembre 1887, p. 481). Ce régime antilibéral s'avère d'ailleurs tout à fait ruineux, comme les statistiques du commerce le prouvent année après année. (Septembre 1888, p. 468 ; janvier 1892, p. 157 ; septembre 1896, p. 467-468) « Les sauvages de la Louisiane, disait Montesquieu, coupent l'arbre pour avoir le fruit. Les protectionnistes coupent l'arbre, mais sans avoir le fruit », conclut Molinari, moqueur. (Septembre 1896, p. 468)

Est-ce la peine d'avoir imposé une devise mensongère de liberté, d'égalité, et de fraternité (*Tự do, bình đẳng, bác ái*) à ces peuples, si nous détruisons leurs institutions séculaires comme la commune et que nous rétablissons « l'esclavage sous sa pire forme, en réquisitionnant de malheureux coolies pour les expédier dans des régions lointaines et insalubres, où ils sont décimés par la nostalgie et la malaria » ? (Mai 1901, p. 314 ; décembre 1904, p. 503) Dès les premiers jours, les populations avaient compris l'ampleur de la mystification. Dans les villes, de simples fonctionnaires civils faisaient bâtonner les Tonkinois qui refusaient d'ôter leurs grands chapeaux. (Janvier 1885, p. 169) Dans les campagnes, c'étaient des exécutions, des tournées sanglantes, avec mise à mort systématique, dont le récit glaçait le sang. « À quand la vivisection des prisonniers ? » demandait Molinari. (Février 1886, p. 329)

La justice dispensée par les Français en Indochine lui apparaissait aussi sous des couleurs bien ternes.

Appliquant à la lettre la procédure de France, les administrateurs de l'Indochine causaient la ruine et l'exaspération des populations. « Un coolie qui passe devant le tribunal de simple police pour un délit quelconque, s'il est condamné, ne s'en tire pas à moins, amende et frais compris, de cinq, six ou sept piastres », racontait Molinari, en citant un journal local. « Le malheureux perd donc là le salaire de tout un mois de travail, et ce souvent pour une faute bénigne. Voilà le danger de l'assimilation à outrance. On ne se rend pas compte des différences qui existent entre la métropole et la colonie. On applique à la lettre la procédure de France. On ne semble pas savoir que le salaire d'un ouvrier français est dix fois, au minimum, supérieur à celui d'un ouvrier indigène. Pour l'un, une dizaine de francs est déjà une peine sensible, mais encore peut-il y faire face en se gênant un peu, tandis que pour l'autre, c'est la totalité de la solde d'un mois de travail. Comment vivra-t-il, s'il lui a fallu verser à la justice son salaire mensuel en entier ? Qu'est-ce qui lui donnera à manger, ainsi qu'aux siens, s'il a une femme et enfants. Il est donc obligé de voler ou sinon de mourir de faim, lui et les siens. Tels sont donc les doux progrès humanitaires de la justice française étendue aux Annamites. Sous des apparences plus barbares, le code de Gia-Long était de beaucoup moins inhumain. Un indigène commettait une peccadille, on le condamnait à dix coups de cadouille selon la gravité du délit. Le châtement reçu, le coupable était libre ; il pouvait s'en retourner à son domicile continuer de gagner sa vie et de faire vivre les siens. Alors qu'à présent, on le convoque dans une grande maison qui porte à son fronton : Liberté-Égalité-Fraternité, où les hommes en noir, qui ne parlent pas sa langue, lui font d'abord lever la main sans qu'il sache pourquoi, puis lui font poser des questions dont il ne saisit pas la portée, et enfin le renvoient, en lui disant qu'il est condamné à payer une somme de tant. Et c'est la seule chose qu'il ait compris dans toute cette aventure. » (Décembre 1904, p. 502-503)

Financièrement, l'affaire était aussi un déplorable gouffre financier. Loin de servir à l'accroissement du commerce de la France, l'Indochine n'était qu'un « débouché ouvert au surcroît des fonctionnaires civils et militaires de la métropole » (Novembre 1887, p. 308 ; voir aussi avril 1898, p. 153, et janvier 1905, p. 155) Avec son budget protubérant, l'administration devait accomplir des merveilles. Mais au lieu de construire des édifices utiles, des égouts et des conduites d'eau potable, elle se perdait en édifices monumentaux, comme des théâtres. (Décembre 1904, p. 503) Les écoles fondées par les Français étaient encore peu nombreuses, et l'éducation qui y était dispensée ne répondait pas aux besoins des populations, de sorte que de beaucoup de familles étaient forcées de refaire l'éducation de leurs enfants dans des écoles de caractères. (Février 1889, p. 322) C'est pour ces résultats piteux qu'on saignait le contribuable français :

Antiquité

pour des gaspillages, et pour qu'une administration hyper-développée menace le paysan tonkinois de la cadouille et en obtienne les quelques sous qui le ruinent. (Mars 1893, p. 471-472) Cette exploitation coloniale, dit Molinari, « n'est pas sans analogie avec le pillage » (Avril 1901, p. 148). Elle devait avoir, elle avait même déjà pour seul résultat d'exaspérer les populations et de les pousser à la révolte. (Octobre 1901, p. 156).

Aux quatre coins de la colonie, ce n'était pas précisément l'amour du nom français qui prédominait, et les seuls drapeaux de la mère-patrie qui flottaient dans les villages étaient ceux qui servaient d'enseigne aux débits d'opium, fonctionnant en régie, sous la direction de l'administration. (Octobre 1903, p. 156) Les populations locales, rabaissées, exploitées, assisaient l'air faussement tranquille à la mise au pillage de leur pays. Les beautés de leur civilisation prétendument inférieure, l'École d'Extrême-Orient se faisait un mérite et presque un métier de les transporter en France, ne laissant plus dans les palais et les pagodes que des objets dénués de tout intérêt. (Mars 1904, p. 468). L'opinion des observateurs les plus autorisés, reproduite par Molinari, laissait entrevoir une crise future. « Il faut bien avouer », disait un journaliste, « que la haine du peuple annamite contre nous n'est pas un mythe, et qu'en cas de guerre avec une autre puissance, ce sont des ennemis que nous aurions devant nous et non des alliés. Pendant la conquête, nous avons brûlé des villages, fusillé un peu à tort et à travers. Des centaines de coolies réquisitionnés sont morts au cours des colonnes ou sur la ligne du chemin de fer de Phulang-Thuong à Lang-son. Un peu partout des squelettes blanchissent, pour notre seul service. Les Annamites se taisent, mais dans leurs chansons, dans leurs causeries, il est dit qu'on espère des jours meilleurs. » (Février 1905, p. 314-315) G. de Molinari insistait sur ces sombres prédictions. « Un jour dont nous ne pouvons fixer la date, les Annamites feront en sorte qu'ils redeviendront les maîtres uniques de leur pays. » (Avril 1905, p. 150). Il n'était pas prophète, mais observateur de sang froid et juge critique. C'est à lui que l'histoire devait donner raison.

[La fin d'un paradoxe] Tandis que les libéraux français se rangèrent en partis au moins partagés sur la question de la colonisation de l'Algérie, un demi-siècle plus tard Paul Leroy-Beaulieu est la seule grande figure à appuyer la prise de possession des différentes régions du Viêt Nam. Mais pour le plus fervent des colonialistes lui-même, l'expérience pratique est cependant décevante et les faits sonnent bientôt la fin du rêve.

À lire les récits compilés ou recopiés par Gustave de Molinari pendant trente ans, la fin précipitée de la colonisation dans cette partie du monde, et de ce paradoxe perpétuel de principes libéraux brandis mais violés, n'est guère une surprise.

Les nationalistes vietnamiens signalaient avec justesse que les principes de la Révolution française étaient bafoués dans la colonie. « Au point de vue administratif et judiciaire, tout un abîme sépare l'Européen de l'indigène », écrit en 1919 Hồ Chí Minh (alias Nguyễn Ái Quốc, « Nguyễn le patriote »). « L'Européen jouit de toutes les libertés et règne en maître absolu tandis que l'indigène, muselé et tenu en laisse, n'a que le droit de se soumettre sans murmurer : car s'il se permet de protester il sera déclaré rebelle ou révolutionnaire et traité en conséquence. » (*L'Humanité*, 2 août 1919 ; Hồ Chí Minh, *Những bài bút chiến*, Nxb Thanh Niên, 2006, tr. 10) Pour asservir, empoisonner et exploiter le peuple vietnamien, vocifère-t-il dans un autre texte, le gouvernement colonial français a appliqué une politique de monopole et encouragé la consommation d'alcool et d'opium, à ce point que sur mille villages on compte mille cinq cents détaillants d'alcool et d'opium et à peine dix écoles. (« Le procès de la colonisation française » [écrit en français entre 1921 et 1925] : *Œuvres choisies*, 1960, p. 212 ; Hồ Chí Minh *toàn tập*, Nxb CTQG, 1995, tập 2, tr. 36) Ces écoles, d'ailleurs, n'osent pas enseigner l'histoire, et elles jettent un voile pudique sur les principes de la Révolution française. L'enseignement n'y consacre pas un chapitre, et il est interdit aux étudiants de lire les œuvres de Victor Hugo, Rousseau ou Montesquieu. (Hồ Chí Minh, *Những bài bút chiến*, Nxb Thanh Niên, 2006, tr. 93) Il faudrait bien des malheurs et bien du sang pour mettre fin à ces contradictions.

ANTIQUITÉ. La construction de la doctrine de la liberté s'est faite peut-être autant par la délimitation de principes nouveaux sur les droits de l'homme en société, que par opposition aux errements du passé. La critique des libéraux français à l'égard de l'Antiquité, en particulier, est sévère. Parce qu'ils ont fondé leur moyen d'existence sur la guerre et sur l'esclavage, les Romains et les Grecs leur apparaissent comme des modèles détestables en matière de politique et d'économie.

Chez eux, en effet, la guerre était le fait prédominant. « Le gouvernement de Rome était purement militaire », raconte le physiocrate Le Trosne, bon connaisseur de ce temps — le catalogue de sa bibliothèque nous le prouverait au besoin (Médiathèque d'Orléans, M 1751). « La guerre était l'unique objet vers lequel étaient dirigées les récompenses, les châtiments, toutes les institutions. Les vertus guerrières étaient le chemin des distinctions, des honneurs et des dignités. Tous les citoyens naissaient soldats, et recevaient de bonne heure une éducation conforme à cette destination. La ville au milieu de la paix offrait une image de la guerre. Les délassements, les exercices étaient des jeux militaires. Le champ de Mars était une école publique où les jeunes gens faisaient leur apprentissage et se formaient des corps robustes, où tous les

citoyens s'entretenaient dans l'exercice et l'habitude de supporter les fatigues et les travaux. Le Romain regardait ses armes comme faisant partie de lui-même, et la guerre comme son état, et il savait allier cette profession avec l'agriculture, le barreau et les autres occupations de la paix. » (*Discours sur le droit des gens et sur l'état politique de l'Europe*, 1762, p. 39-40) On n'y cultivait pas le commerce, dit ailleurs le même auteur, et la marine n'était considérée que dans ses rapports avec la guerre. (*Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, août 1765, p. 116)

La manière détestable avec laquelle les Romains menaient leurs opérations guerrières, les physiocrates nous l'apprennent assez. « Plus on réfléchit sur l'audace de la politique romaine, et sur la perfidie de ses vues », remarque l'abbé Baudeau, « plus on est pénétré d'horreur pour ce peuple détestable. Ses propres écrivains l'ont comblé d'éloges en dissimulant ses lâchetés et ses perfidies » (*Éphémérides du Citoyen*, 1766, t. III, p. 115) Racontant les expéditions de Jules César en Gaule, Baudeau n'y trouve que des manœuvres honteuses et le mépris pour la parole donnée. Et cependant les succès des Romains furent médiocres ; car ils étaient souvent culbutés par des hordes sauvages combattant sans discipline, à demi nus, avec pour toutes armes des bâtons ou des épées en vieux fer pliant. (Idem, p. 126)

Toute l'organisation politique du peuple romain reposait sur cette base vicieuse et en dépendait. Charles Comte remarque à juste titre que si l'histoire du peuple romain ne nous apprenait pas que cette nation avait placé la source de ses revenus dans le pillage de ses voisins, son organisation sociale suffirait pour nous l'apprendre. En effet, la considération publique s'y attachait à la capacité militaire ; le mot vertu lui-même n'a jamais signifié chez eux que le courage militaire. (*Traité de législation*, 1826, t. I, p. 387). « Pour être admis à remplir une fonction civile », explique-t-il ailleurs, « il a fallu avoir servi pendant dix ans dans les armées, et s'être ainsi longtemps exercé au pillage ; pour être admis dans le sénat, il a fallu au moins avoir été questeur et s'être exercé auprès d'un consul à percevoir les tributs mis sur les peuples vaincus ; pour être nommé consul, il a fallu avoir fait preuve, dans un grade inférieur, qu'on savait vaincre les peuples et en faire des esclaves ; pour obtenir les honneurs du triomphe, il a fallu avoir battu et dépouillé l'ennemi ; et plus le peuple vaincu a été riche, ou plus la quantité des dépouilles exposées aux yeux du public a été considérable, plus aussi le général a été jugé grand. » (*Le Censeur européen*, t. II, 1817, p. 11) Le service militaire contraignait le citoyen à manier les armes ; il aurait voulu cultiver uniquement les arts de la paix qu'il ne l'aurait pu ; celui qui aurait négligé de se faire inscrire sur les livres du cens, rappelle Dunoyer, aurait été « dépouillé de ses biens, battu de verges et vendu

comme esclave au-delà du Tibre. » (*L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 208)

Tant en Grèce qu'à Rome, la notion même de la propriété des choses reposait sur la guerre et la conquête, comme la langue nous en fournit au besoin la preuve. Pour parler de l'héritage, les Athéniens emploient le terme κλήρος, qui fait référence à la part attribuée à l'individu par le tirage au sort ; à Rome, la propriété s'appelle à l'origine *mancipium*, c'est-à-dire ce que l'on s'empare avec la main. Pour Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, qui a esquissé une histoire du droit de propriété, les preuves sont formelles : dans l'action par laquelle on réclamait la propriété d'une chose, notamment, le demandeur prenait la chose avec la main et la touchait d'une baguette appelée *vindicta* ; or cette *vindicta*, affirme Gaïus, représentait une lance ou pique ; c'était, ajoute-t-il, le signe de la propriété de droit (*justi domini*), parce que l'on croyait que la propriété par excellence était celle des choses prises aux ennemis. (*Journal des économistes*, février 1878, p. 171) Cette propriété primitive, qui était le fruit de la spoliation, devenait légitime en se transformant et en se nourrissant du travail productif de l'industrie et du commerce, fondé sur le contrat et l'échange volontaire. En s'étendant et en se purifiant, elle préparait l'ère de la civilisation pacifique.

Mais l'Antiquité n'accomplirait jamais que les premières phases de cette utile transformation. Les Romains vivaient de rapine ; ils détestaient et méprisaient le travail. (*Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, t. II, p. 254-255) Les anciens Crétois, de même, se faisaient gloire de n'avoir d'autre occupation que la guerre ; ils la considéraient à la fois comme la plus honorable et la plus productive des industries. « Témoin », remarque Gustave de Molinari, « ce refrain d'une de leurs chansons guerrières : 'Ma grande richesse est ma lance. Avec mes armes, je laboure, avec elles je moissonne, avec elles j'exprime le doux jus de la vigne. Ceux qui ne savent porter ni la lance, ni le glaive, ni le bouclier fidèle, se jettent à mes genoux, me vénèrent comme leur maître et m'adorent comme le grand roi.' » (*L'Économiste Belge*, 1859, n° 24, p. 247) Car les Anciens avaient fait de la guerre une industrie ; elle rapportait des profits sous la forme de butins. Pour inciter le Sénat à appuyer la conquête de la côte d'Afrique, Caton présenta un jour une belle moisson de figes fraîches. « La terre qui les porte, dit-il, n'est distante de Rome que de trois journées de navigation. » C'était un langage qu'ils comprenaient. (C. Dunoyer, *Nouveau traité*, etc., 1830, t. I, p. 269) Et au-delà des denrées, il y avait les hommes : car la guerre permettait d'acquérir des esclaves, ressource précieuse, comme on le rappellera. « Dans une guerre étrangère », explique Charles Comte, « la défaite faisait des vaincus la propriété des vainqueurs ; elle livrait les villes au pillage et à l'incendie, les terres étaient confisquées, les femmes, les enfants, les vieillards étaient amenés en

Antiquité

esclavage et vendus comme de vils troupeaux, sans distinction de rang, ni de condition ; le savant était exposé aux mêmes dangers que l'ignorant : Platon pouvait être vendu à côté d'une marchande d'herbes, et Aristote figurer dans l'inventaire d'un marchand de poisson. » (*Traité de législation*, 1826, t. I, p. 380)

L'influence des moyens d'existence sur l'organisation politique des peuples de l'Antiquité était extrêmement forte, et elle empêchait quelques circonstances heureuses de produire tous leurs bons effets. Par exemple, Benjamin Constant fait la remarque que les Grecs vécurent dans un espace politique fractionné qui était très propice à la liberté. « Jamais l'individu ne fut perdu dans le nombre, jamais le citoyen ne disparut dans la foule. Chaque homme conserva de l'importance. » (*O. C.*, t. IV, p. 701) Mais l'industrie militaire avait ses impératifs, l'esclavage avait besoin pour se maintenir d'une autorité tutélaire très ferme ; aussi, l'Antiquité n'est pas l'époque de la sphère individuelle inviolable, elle voit tout au contraire se succéder les conducteurs de peuples, qui asservissent et manipulent leurs semblables. (F. Bastiat, *O. C.*, t. IV, p. 375) L'Antiquité n'a jamais songé à la division des pouvoirs politiques qui, chez nous, a fait la gloire de Montesquieu. Elle a laissé pleine carrière à la force, et celle-ci ne s'arrêtait que devant les forces plus grandes.

Au point de vue économique, l'Antiquité est une époque d'engourdissement, fruit naturel d'un état de non-liberté. La forte reproduction sociale est, comme dans le système des corporations, une sécurité ; mais ni en Égypte, ni en Grèce, elle n'excite au progrès. Hippocrate, dont les ancêtres avaient constamment exercé la médecine depuis dix-sept générations, ne mérite pas seul de nous convaincre du contraire. Ce n'est pas sans raison que les Romains ignoraient les chemises, et qu'ils portaient la laine sur la peau ; que les fenêtres n'étaient pas couvertes de vitres, mais de toile ; qu'ils écrivaient de grandes majuscules sur du papyrus, n'ayant inventé aucune des techniques qui mèneraient à l'imprimerie. « La plupart de leurs arts étaient dans l'état d'enfance le plus complet », note Charles Dunoyer (*L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 203). Et comment en serait-il autrement, quand l'industrie était méprisée et exercée par des esclaves ? S'il faut admirer cette époque pour ses monuments d'architecture, ses routes, son système d'égout, c'est à la double condition d'en rapporter les mérites aux esclaves eux-mêmes, qui les accomplirent, et ensuite d'en calculer tout à la fois le prix et les limites. (C. Comte, *Traité de législation*, t. II, 1827, p. 29)

L'esclavage n'est pas un détail dans la vie des peuples de l'Antiquité. Rome, à la fin de la république, comptait moitié moins de citoyens que d'esclaves ; beaucoup de Romains en avaient plusieurs milliers ; quelques riches particuliers en possédaient jusqu'à vingt mille. (C. Dunoyer, *L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 191) Ces esclaves ne s'appartenaient pas ;

ils constituaient la chose d'autrui. La loi romaine les considérait comme moins vil encore que nul : *non tam vilis quam nullus*. (*Œuvres complètes de G. de Molinari*, t. IX, p. 201) Les dispositions les concernant étaient sommaires ; car en effet, relégués au rang des choses, on n'avait pas à s'en occuper plus que tout autre objet mobilier. (C. Comte, *Traité de législation*, t. IV, 1827, p. 31)

L'infériorité de la production sous un régime d'esclavage est assez connue pour ne pas qu'on s'y arrête ici ; on en traite abondamment à l'article général *Esclaves-Esclavage*. Ce qui nous intéressera plus ici, c'est l'impossibilité de fonder une société stable sur un tel fondement. La violation quotidienne des droits humains les plus élémentaires, jointe à une infériorité numérique patente, fait de l'esclavage une cause d'insécurité permanente. Pour maintenir cette société sur ses bases, on est forcé de recourir à des expédients terribles. À Rome, centre de la civilisation antique, les esclaves purent être, « pour de légers manquements, torturés, fouettés, marqués au visage d'un fer chaud, condamnés à tourner la meule. On établit que si un maître était tué dans sa demeure, et que le meurtrier ne fût pas découvert, tous les esclaves pourraient être mis à mort ; et Tacite parle d'un cas où quatre cents esclaves furent exécutés par cela seul que leur maître avait péri et qu'ils n'avaient pas fait connaître l'auteur du meurtre. » (C. Dunoyer, *L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 222) Des chercheurs officiels, *fugitivarii*, furent institués ; on promettait une récompense à qui les ramenait, et des peines sévères pour quiconque leur donnait asile. (*Œuvres complètes de G. de Molinari*, t. VII, p. 281)

Aristote, Platon, posant d'abord l'esclavage comme une institution naturelle, puis construisant à grande peine une constitution politique qui concilie les contraires et dissipe les ferments invincibles de haine et d'oppression, font l'effet de savants en quête de la pierre philosophale. Ils ont perdu leur temps et le nôtre, en se débattant dans des difficultés inextricables. (C. Dunoyer, *L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 342)

Les effets de la guerre, du brigandage et de l'esclavage se retrouvent même dans les mœurs, dans la religion et dans l'art ; car il est vrai de dire qu'on n'est pas libre de se conduire d'après deux maximes contraires à la fois. Au milieu de la représentation des pièces de théâtre, les spectateurs romains interrompent les acteurs pour demander à grands cris des gladiateurs ; au milieu de la paix, c'est la représentation de la guerre qui les émeut et les intéresse. (*Œuvres de Germaine de Staël*, éd. Pléaïde, p. 77) La grande immoralité de cette société est dépeinte par les historiens et les moralistes, mais il convient d'en bien comprendre les racines. « Ces désordres étaient la conséquence toute naturelle de leur mode d'existence », explique Charles Dunoyer. « Ce ne furent pas

leurs richesses qui les corrompirent, comme on l'a tant écrit, et comme on le répète encore : ce fut la manière dont ils se les étaient procurées. Les hommes ne jouissent avec modération que des biens qu'ils ont acquis avec honneur. Il en est du butin fait à la guerre comme de l'argent gagné au jeu, comme des sommes extorquées aux nations qu'on opprime : on dissipe presque toujours d'une manière honteuse ce qu'on s'est procuré d'une manière honteuse. » (*L'industrie et la morale*, etc. 1825, p. 217) Ces hommes qui se passionnent pour les jeux et les spectacles, qui ont fait un Dieu de leur ventre, et dont les délasséments se passent en turpitudes dans le récit desquelles l'historien est obligé de s'arrêter, pour ne pas choquer la pudeur, ils adoptent une conduite en rapport avec les circonstances et répondent aux impératifs de leur nature. (C. Comte, *Traité de législation*, t. IV, p. 92)

Dans le domaine de la pensée, l'Antiquité nous offre des systèmes grossiers et incompatibles, surtout, avec l'ambition des hommes modernes de vivre pacifiquement, libres et prospères. Les œuvres de Platon, d'Aristote, notamment, se ressentent de cette atmosphère délétère dans laquelle baigne la société toute entière. Autoritaires, ils feraient passer l'aristocrate le plus borné du XIX^e siècle pour un modéré. (Charles Dunoyer, *L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 228) Ils recherchent l'égalité dans les chimères, et l'inégalité qu'ils consacrent, c'est celle de la naissance, non celle des mérites et des efforts. (Henri Baudrillard dans le *Dictionnaire de l'économie politique*, t. I, p. 469) Ils ont nagé en plein communisme, et leur enseignement, conservé par l'enseignement classique et par l'Église, a servi au développement des idées anti-libérales qui aujourd'hui encore nous assaillent. (J.-G. Courcelle-Seneuil dans le *Journal des économistes*, octobre 1869, p. 113) À travers les générations, les économistes libéraux français prennent les Anciens en flagrant délit d'ignorance économique. « Leurs écrits, leur législation, leurs traités de paix, leur administration des provinces conquises », note sévèrement Jean-Baptiste Say, « annoncent qu'ils n'avaient aucune idée juste sur la nature et les fondements de la richesse, sur la manière dont elle se distribue, et sur les résultats de sa consommation. » (*Traité d'économie politique*, 5^e éd., 1826, p. xxxvii) Et encore une fois, cette incapacité à comprendre les principes du travail libre provient de l'organisation complète de la société. En organisant sur une large échelle la spoliation et en vivant de son produit, les Romains se rendaient incapables d'assoier la propriété, la liberté économique, sur ses vraies bases. « Comment eux », demande F. Bastiat, « qui vivaient de rapine, dont toutes les propriétés étaient le fruit de la spoliation, qui avaient fondé leurs moyens d'existence sur le labeur des esclaves, comment auraient-ils pu, sans ébranler les fondements de leur société, introduire dans la législation cette pensée, que le vrai titre de la propriété, c'est le travail qui l'a

produite ? Non, ils ne pouvaient ni le dire, ni le penser. » (*O. C.*, t. IV, p. 280.) Dans le domaine de la littérature, ils ont laissé au monde des chefs-d'œuvre ; mais c'étaient des productions artificielles, parce qu'on étudiait par passe-temps et sans aucune vue d'application utile ; on s'exerçait à la rhétorique, à la dialectique, à la poésie, mais personne ne songeait à améliorer la condition matérielle de la population ou à faire l'application productive d'une idée. (C. Dunoyer, *L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 211)

Compte tenu du défaut intrinsèque de leurs institutions et de leur organisation, la faillite des sociétés antiques n'étonne pas les libéraux français. « Les nations grecque et romaine ont disparu du monde à cause de ce qu'il y avait de barbare, c'est-à-dire d'injuste, dans leurs institutions », soutient Germaine de Staël. (*O. C.*, série III, t. II, vol. I, p. 6) C'est par leur faute qu'ils ont sombré, et la civilisation, les arts de la paix, ne méritent pas d'en porter le blâme. « Au lieu d'accuser la civilisation de leur décadence », affirme Dunoyer, il ne faut voir dans la chute finale des sociétés fondées sur la guerre et sur l'esclavage, « que la dernière conséquence de leurs brigandages et des moyens exécrationnels par lesquels ils s'étaient élevés. » (*Nouveau traité*, etc., t. I, 1830, p. 159)

Le comble de la folie est de considérer l'Antiquité comme un modèle ; c'est un projet extrêmement dangereux. Tandis que nous devons aspirer à la plénitude des droits humains, les Anciens ont parfaitement méconnu ce qui fait le prix de la liberté des modernes. Les censeurs, à Rome, contrôlaient les moindres actes de la vie privée : il fallait s'amuser, se vêtir, se marier, vivre, en un mot, d'après des règles uniformes. « Un censeur dégradait sans formalité un sénateur, un chevalier, un citoyen », raconte Dunoyer ; « il s'ingérait dans tous les détails de la vie privée, et défendait les actes les plus innocents ou en commandait qui moralement n'avaient rien d'obligatoire... Une fois, on réglait comment on pourrait voyager ; une autre fois, comment on serait vêtu ; une autre fois, la dépense qu'on pourrait faire pour sa table et le nombre de convives qu'il serait permis d'y recevoir. Il n'y avait réellement ni propriété, ni sûreté, ni liberté. » (*L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 219-220) Tandis que les libéraux, épris de progrès et du sentiment de la justice, s'attachent à étendre les protections de la loi à la femme, trop longtemps dégradée, l'Antiquité en fait la propriété des hommes.

Pour toutes ces raisons, le culte que des esprits malavisés rendent à ce premier âge de la civilisation, est proprement choquant. Les beaux parleurs qui se pressaient à Rome à la fin de la république, ou à Athènes sous Périclès, étaient les ennemis des classes travailleuses, qu'ils maintenaient abaissées. (Idem, p. 228) Ce que nous honorons, ils le haïssaient ; ce dont nous nous offusquons, leur paraissaient une institution providentielle. En tout et partout, l'Antiquité ne

peut donc représenter que le pire exemple. (*Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, t. V, p. 92-93, et t. VII, p. 6)

La manière que nous avons eu de modeler notre droit sur le leur, a été la cause des errements les plus graves. L'Antiquité peut bien avoir eu quelques sentiments sur les rapports des particuliers entre eux, c'est une matière qui reste entièrement à refondre d'après nos principes de liberté. Car nul besoin d'avoir passé par les écoles de droit, soutient Frédéric Bastiat, pour comprendre que ce qui est contenu dans les livres latins sur la notion du droit, est faux et ne vaut rien. (Idem, t. IV, p. 279) Car les idées qu'on y trouve consignées, c'étaient celles que l'esclavage et la guerre inspiraient ; or ces idées, nous n'en voulons plus.

Voyez la propriété. « Dans la société romaine », explique bien Ernest Martineau, un digne disciple de Bastiat, « le travail était d'un côté et de l'autre les produits du travail ; de par la volonté arbitraire des législateurs, les produits du travail étaient attribués à ceux qui ne les avaient pas créés. Quel fondement rationnel, dans un pareil état social, pouvait-on donner à la propriété ? Ne pouvant justifier le droit, les jurisconsultes romains ont donné pour fondement à la propriété la loi, c'est-à-dire la volonté souveraine du législateur. » (*Œuvres*, t. II, p. 364) Dans la droite ligne de la définition romaine, l'article 544 du Code civil est ainsi conçu : « La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et les règlements ». C'est un principe faux et dangereux. Pour que les Français commencent à connaître la vraie liberté, répète Martineau en privé, il faut qu'ils cessent d'avoir l'esprit obstrué « par les préjugés romains, par les traditions des possesseurs d'esclaves de l'antiquité et de ce droit romain qu'on appelle la raison écrite et qui n'est que la raison d'État écrite ». (Lettre à Louis Havet, 5 novembre 1904 ; *Œuvres*, t. II, p. 442) Ce que le baccalauréat véhicule de préjugés antiques est autant de raisons de l'abolir ou de le réformer vigoureusement. (Voir *Baccalauréat et socialisme*, par Frédéric Bastiat.) Même dans les écoles de droit, la mesure la plus prudente serait de n'enseigner le droit romain que dans une histoire générale du droit, qu'on rendrait obligatoire aux doctorants et facultative aux licenciés. (J.-G. Courcelle-Seneuil dans le *Journal des économistes*, juillet 1863, p. 12)

ARCHIVES. La sagesse populaire dit que les écrits restent, mais cela n'est pas vrai absolument. Pour atteindre à une connaissance complète de la tradition libérale française, il est nécessaire d'agglomérer la documentation la plus large. Or, malheureusement, des pièces nombreuses, les unes importantes, les autres peut-être uniquement curieuses, sont aujourd'hui perdues. Nous ne connaissons de la correspondance de Tocqueville que ce qu'il en reste, et des fonds entiers,

comme celui de Destutt de Tracy, ont péri par les flammes ou autrement. On apprend, au détour d'un concours, qu'en 1905 Gustave de Molinari avait en sa possession des manuscrits de Charles Coquelin, mais il n'a conservé ni ces archives, ni les siennes. Aujourd'hui il reste à retrouver, dans des centres d'archives publics ou privés, la trace de papiers égarés, ou non encore investigués. C'est un travail que l'Institut Coppet accomplit.

Il s'agit là d'une tâche majeure, dont l'utilité n'est pas toujours perçue. Ceux qui ont livré à la postérité des dizaines de livres et de brochures, croit-on couramment, n'ont pas besoin de laisser encore derrière eux des manuscrits divers pour être correctement jugés. C'est oublier cependant la supériorité d'une confession privée sur une affirmation publique : car, comme le disait Lamartine, l'imprimé ne contient que l'homme public, peint tel qu'il désire paraître, quand ses manuscrits nous livrent l'homme intérieur, réel, debout dans son naturel. (*Cours familier de littérature*, 1859, t. VII, p. 318.) « Je ne me suis vraiment bien déployé que dans mes lettres », disait le marquis de Mirabeau, physiocrate, qui pourtant a tant publié. (Lettre à Carl Friedrich de Bade, 25 avril 1787 ; Carl Knies, *Carl Friedrichs von Baden brieflicher verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, 1892, t. I, p. 96)

Dans bien des occasions précieuses, les manuscrits viennent aussi corriger ou compléter le corpus imprimé. Les comptes-rendus de la Société d'économie politique ont été publiés, et plutôt deux fois qu'une ; mais ils sont incomplets, et fréquemment des auteurs qui assistaient à quelques-unes de ses séances ont dû rétablir la vérité des paroles prononcées, sur la base de leurs notes. (*De l'enseignement obligatoire*, par F. Passy et G. de Molinari, 1859, p. 123) À l'Académie des sciences morales et politiques aussi, la publication des travaux annuels n'est pas exhaustive, et nombre de communications et de rapports sont restés à l'état de manuscrits ; il en va de même pour les mémoires primés lors des concours, car tous ne trouvèrent pas d'éditeurs.

Dans ce dictionnaire, on a essayé de rassembler ces documents et de les faire servir à une compréhension plus parfaite des auteurs et des idées. Les principaux fonds dans lesquels il est nécessaire aujourd'hui de puiser, sont les suivants. Pour le XVIII^e siècle : les archives de l'abbé Morellet, proche de Gournay puis de Turgot, et auxiliaire de la physiocratie, à Lyon (Bibliothèque municipale) ; celles de Dupont (de Nemours), physiocrate, aux États-Unis (Hagley Museum : Wilmington, Delaware) ; enfin celles d'un autre physiocrate, le marquis de Mirabeau, à Aix-en-Provence (Musée Arbaud). Pour le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, on privilégiera les archives communes de Michel Chevalier et de Paul Leroy-Beaulieu son beau-fils, dans leur château familial (Cazilhac, Hérault) ; celles d'Yves Guyot, à Paris (Archives municipales) ;

et enfin celles de Jean-Baptiste Say, aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine.

Au cours des décennies, des fonds importants ont été étudiés et partiellement publiés, comme celui d'Alexis de Tocqueville et de Gustave de Beaumont (bibliothèque Beinecke de l'université Yale), ou celui de Turgot, jadis au château de Lantheuil et aujourd'hui aux Archives nationales. Les responsables de ces projets éditoriaux ont rendu d'immenses services, et comme tous les collaborateurs à des projets touchant l'histoire du libéralisme français, ils méritent des remerciements.

Pour le développement du libéralisme français en tant que tradition de pensée, il est important que des chercheurs continuent à découvrir de nouvelles archives inédites de leurs prédécesseurs, et qu'ils conservent et fassent vivre ce patrimoine, notamment en sensibilisant les héritiers, propriétaires des demeures familiales, sur la valeur de ces écrits.

D'ARGENSON, RENÉ LOUIS DE VOYER DE PAULMY, MARQUIS (1694-1757). La famille d'Argenson a occupé une telle place dans l'histoire de la liberté en France, qu'avant de se limiter ici à la seule personne du marquis René Louis (1694-1757), promoteur du laissez-faire, on ne peut manquer de signaler quelques autres figures notables, et notamment Marc-René-Marie de Voyer de Paulmy d'Argenson, qui, en 1819, figure parmi les principaux représentants du libéralisme à la Chambre des députés, et dont le nom est cité élogieusement par le meilleur juge de ce temps, Benjamin Constant (*Œuvres complètes*, t. XIII, p. 418).

Une légende familiale fait remonter les nobles origines des d'Argenson à l'an 775 ; notre marquis lui-même fait état de ce récit glorieux ; mais les preuves matérielles ne sont pas antérieures au XIII^e siècle. (Y. Combeau, *Le comte d'Argenson (1696-1764), ministre de Louis XV*, 1999, p. 21-25.) Au sein de cette illustre famille, le marquis d'Argenson est, au XVIII^e siècle, un véritable original. Quand autour de lui ses parents et amis se mettent au service de la monarchie et conduisent l'administration étouffante de Louis XIV, ou, en retrait du monde, publient des mémoires qui se proposent le renversement de toutes les maximes du temps, lui n'emprunte tout à fait la route ni des uns ni des autres. L'abbé de Saint-Pierre, son ami et mentor, s'est risqué à écrire sur les questions politiques et économiques, et il en a acquis une réputation d'utopiste et de niais qui est bien propre à décourager les ambitions semblables. Sans doute, on doit se demander de quoi sont faits ceux qui prêtent la main aux mesures politiques dont le résultat est la misère des masses, car il y a nécessairement une addition d'orgueil et de morgue chez l'administrateur qui conduit ce qui doit être laissé libre et qui dérange ce qui irait bien sans lui. Mais les rêveurs qui écrivent pour le public tandis que le monde n'est pas encore disposé à les entendre et à

faire usage de ce qu'ils défendent, donnent des exemples tout aussi effrayants. Quand la société peut employer vos services, il faut les lui offrir, croit d'Argenson ; mais quand le monde se ferme aux bons avis, ou sombre dans la déraison, l'audace de lui montrer sa folie n'est pas payante, et il faut se consoler dans la description pour soi-même des errements du temps, en attendant peut-être que le futur en fasse justice. C'est une attitude digne des héros de l'Antiquité, que le marquis revendique. « Si j'avais un modèle à suivre dans l'Antiquité », disait-il, « ce serait Julius Agricola, beau-père de Tacite. En supposant que son genre n'ait pas trop flatté son portrait, ce grand homme a donné l'exemple d'un particulier qui, après avoir servi sa patrie avec gloire, honnêteté et désintéressement, autant qu'il lui fut possible, se voyant forcé de renoncer à la satisfaction d'être utile au public, se dévoua à l'exercice des vertus particulières, fit le bonheur de sa famille et d'une société d'amis choisis, au milieu desquels il se concentra, gémissant, mais tout bas, parce qu'il était persuadé que c'est augmenter les maux de la patrie que de crier trop haut contre ceux auxquels il ne dépend pas de nous de remédier. » (*Essais dans le goût de ceux de Michel de Montaigne*, éd. 1785, p. 16-17 ; éd. 1788, p. 15)

Par l'observation et la réflexion, le marquis d'Argenson s'est convaincu de l'impossibilité du planisme ; c'est la source de toutes ses idées. S'il faut laisser faire, c'est-à-dire laisser chacun faire usage de ses facultés dans la limite du droit d'autrui, c'est que cette méthode est la seule avec laquelle on puisse se promettre des succès. « Admirez », note d'Argenson, « comme une ville est pourvue de tout, quand on la laisse se pourvoir, et qu'il n'y a point quelque obstacle étranger, comme serait la contagion ; l'appât du gain remédie aux monopoles ; l'ouverture du commerce à un chacun contrebalance le monopole. C'est cette perfection de la liberté qui rend la science du commerce impossible, telle que l'entendent nos spéculatifs. Ils voudraient diriger le commerce par leurs ordres et règlements ; mais, pour cela, il faudrait connaître à fond les intérêts du commerce, non seulement de nation à nation, mais de province à province, mais de ville à ville, mais de chaque individu à l'autre ; faute de cela, demi-science qui est bien pire que l'ignorance par ses mauvais effets. » (*Journal et mémoires*, éd. Rathery, t. IV, p. 456) Ses contradicteurs n'en reviennent pas ; ils n'admettent pas que la direction des activités économiques soit impossible et ne puisse faire l'objet d'une science. (*Journal économique*, mai 1751, p. 135) Mais le marquis d'Argenson appuie fermement sur cette observation, que peut-être tout le soin que l'on consacre à administrer les choses qui pourraient aller elles-mêmes, est employé en vain. « Combien d'œuvres générales et particulières s'accomplissent et se perfectionnent par la liberté ; chaque être travaille en droit soi ; l'honneur et le profit mènent chaque homme

en particulier, et il en résulte un grand tout qui ne vient jamais par une direction générale. Si au contraire le gouvernement y veille trop et s'en inquiète, si des lois trop étendues et d'un trop grand détail viennent à troubler les travaux particuliers, vous effrayez par des peines (souvent mal infligées) ; ou récompensant par des prix (mal adjugés) vous mettez l'intrigue à la place de l'émulation. Que de choses vont encore passablement aujourd'hui par la seule raison qu'elles ont échappé jusqu'à présent à une prétendue police législative qui retarde les progrès au lieu de les avancer. » (*Journal économique*, avril 1751, p. 108) Il y a une telle harmonie dans le monde, croit l'auteur, qu'en bien des choses, laisser le gouvernail à la liberté, plutôt qu'à des règlements qui forcent, est une manœuvre juste et sage. (*Journal et mémoires*, éd. Rathery, t. IV, p. 454)

Fatigué à la vue de toutes ces choses qui « vont encore passablement aujourd'hui, par la seule raison qu'elles ont échappé jusqu'à présent à une prétendue police législative, qui retarde les progrès au lieu de les avancer » (*Journal économique*, avril 1751, p. 108. ; *Considérations sur le gouvernement*, etc., 1765, p. 261), le marquis d'Argenson défendait l'alternative simple et profondément modeste du laissez-faire : attitude peu en phase avec la vanité naturelle des ministres, mais qui devait permettre l'avancée de l'humanité vers des conditions de plus en plus satisfaisantes et heureuses, au travers d'un véritable processus de découverte. « Laissez faire », écrivait le marquis d'Argenson, « telle devrait être la devise de toute puissance publique, depuis que le monde est civilisé. Les hommes sont sortis de la barbarie, ils cultivent très bien les arts ; ils ont des lois, des modèles, des essais en tout genre pour connaître quelles sont les bonnes pratiques. Laissez-les faire, et vous observerez que là où l'on suit le mieux cette maxime, tout s'en ressent. Dans les républiques, les patrimoines particuliers engraisent et fleurissent ; chacun y jouit de son bien ; on y voit prospérer les arts utiles. Il en est de même dans nos pays d'État : tout ce qui échappe à l'autorité et laisse l'action de l'homme plus libre, prend son essor et fructifie. » (*Mémoires et journal inédit*, éd. Jannet, t. V, p. 364)

Plutôt que de mettre son esprit à la torture, en quête de réalisations impossibles, la seule politique sage était de laisser faire : laisser faire les hommes, laisser entrer les marchandises, et en particulier les plus précieuses et les plus nécessaires, de même qu'on fait pour l'eau ou l'air : car « on ne s'embarrasse pas de l'air, il sort, il entre, et néanmoins on n'en manque jamais dans le royaume ; c'est cependant une denrée bien nécessaire. » (*Journal et mémoires*, éd. Rathery, t. IV, p. 453.) Les prohibitions et les douaniers étaient accusés de paralyser une communication économique toujours utile et bienfaisante. « Toute l'Europe ne devrait être qu'une foire générale et commune » proclamait d'Argenson. (*Journal économique*, avril 1751, p. 114)

Avec lui, le libéralisme est tout de suite, historiquement, un humanisme : sans doute la remarque vaut bien d'être faite. Il n'est d'ailleurs pas un exemple isolé, mais suit les traces de Boisguilbert, dont les préoccupations et la doctrine offrent avec les siennes bien des ressemblances, et ensemble ils préparent un mouvement libéral entièrement tourné vers le bien-être des masses et le relèvement des petits.

Le journal manuscrit que le marquis d'Argenson a laissé, et qui représente aujourd'hui l'une des meilleures sources pour étudier son tempérament et ses idées, accorde une très large attention à la misère des campagnes et aux exactions dont toute cette intéressante population est victime. Son journal est une chronique bien amère du règne de Louis XV, comme les écrits de Boisguilbert avaient été une chronique piquante et raisonnée du siècle de Louis XIV. Ému et scandalisé, il fait état de ces hommes qui « meurent drus comme mouches, de pauvreté, et en broutant l'herbe » (*Journal et mémoires*, éd. Rathery, t. II, p. 149). Il parle des femmes qu'on assassine sur les chemins, parce qu'elles portent du pain, dont tout le monde manque, et évoque ces familles qui se suicident collectivement, incapables d'assurer leur subsistance (Idem, t. II, p. 159, et t. VII, p. 29). Le XVIII^e siècle est obnubilé par la question de la population, et les meilleurs esprits ont bien compris, avant Malthus, que la capacité ou l'incapacité à se nourrir, détermine l'élévation ou l'abaissement de la natalité. « Dans ma paroisse », a aussi remarqué d'Argenson, « il y a plus de trente garçons ou filles qui sont parvenus à l'âge plus que nubile ; il ne se fait aucuns mariages, et il n'en est seulement pas question entre eux. On les y excite, ils répondent tous la même chose, que ce n'est pas la peine de faire des malheureux comme eux. Moi-même j'ai essayé de marier quelques filles en les y assistant, et j'y ai trouvé le même raisonnement, comme si tous s'étaient donné le mot. » (Idem, t. VI, p. 322-323)

En politique comme sur les questions plus strictement économiques, le marquis d'Argenson se nourrit de l'expérience pour construire une réflexion en opposition avec les présupposés du temps. On dit et on répète que les impôts par leur lourdeur encouragent le travail des paysans, qui sans ces charges sombreraient dans la fainéantise, et lui constate le contraire. On a fait de la supériorité des institutions monarchiques une fierté nationale, mais en voyage en Hollande il peut se convaincre des mérites de cette république commerçante et libérale.

C'est toute une théorie à reconstruire. Il faut reconnaître, à la base de tout, une différence dans les mobiles. Les ministres ont des ambitions immenses, mais la vue très courte ; ils prennent des décisions qui ne les impactent pas directement, sur la base de données lointaines, fournies par d'autres. Au contraire, un intérêt direct et prochain stimule l'énergie de l'homme et lui dicte les actions utiles : on doit se

reposer sur cette base. Cette observation simple, qu'un propriétaire saura mieux que son intendant mettre tout en œuvre pour faire fructifier son domaine, doit servir de principe directeur.

Les ministres en place, en se conduisant d'après des maximes contraires, font preuve d'un aveuglement coupable et dont les conséquences font frémir. Ils vivent au jour le jour ; mais combien de temps cela pourra-t-il tenir ? Le marquis d'Argenson est assez pessimiste ; il entrevoit de grands troubles, peut-être une révolution. « La révolution est certaine dans cet État-ci », écrit-il, « il s'écroule par les fondements. » (*Journal et mémoires*, éd. Rathéry, t. IV, p. 83) Il y a lieu de se demander si ce sera pour aboutir au démantèlement de la nation et à l'avènement d'un régime républicain ; certains déjà y poussent, l'envisagent. Ce qui est certain, c'est que la fermentation est réelle, l'exaspération grandissante.

Pendant ce temps, la Cour de Versailles se complait dans une corruption honteuse. On s'y élève par l'intrigue, et les richesses qu'on y gaspille sont tirées de peuples qu'on traite comme un pays ennemi. « À commencer par le roi, plus on est grand à la cour, moins on se persuade quelle est aujourd'hui la misère de la campagne », remarque d'Argenson, désabusé. « Les seigneurs des grandes terres en entendent bien parler quelquefois, mais leurs cœurs endurcis n'envisagent dans ce malheur que la diminution de leurs revenus. Ceux qui arrivent des provinces, touchés de ce qu'ils ont vu, s'oublent bientôt par l'abondance et les délices de la capitale. » (*Considérations sur le gouvernement*, etc., 1765, p. 166) La marquise de Pompadour sera le déshonneur de ce règne fatal à la France, mais en attendant elle tient le gouvernail de l'État. C'est le temps où toutes les bonnes maximes sont renversées, tous les vieux errements continués et approfondis ; mais pour l'instant les Français ne paraissent pas vouloir abandonner leur gaité accoutumée pour la gravité anglaise. C'est un peuple « sot et doux », qui chansonne ses maîtres ; il est vrai que bientôt il les traînera sur l'échafaud et paradera leurs têtes sur des piques. Ce temps n'est toutefois pas encore arrivé. « Quelque malheur qui arrive, on dit un bon mot, une pointe, aujourd'hui une platitude, et voilà le peuple français qui rit de tout. Que notre chère nation est aimable ! La rivière de Seine est débordée, Paris est inondé, les campagnes sont perdues : sur cela on a dit que la rivière se porte mieux, qu'elle est hors de son lit, qu'elle est hors de condition, car elle est sur le pavé, qu'elle n'y est plus, car elle est entrée chez le roi, au Louvre, qu'elle va avoir des feuilles, car elle est en Sève, c'est-à-dire au village de Sève, etc. ; ce goût de platitude, de jouer sur le mot, a extrêmement gagné la nation depuis quelque temps. » (*Journal et mémoires*, éd. Rathéry, t. III, p. 241)

La ressource d'introduire un certain degré de participation du peuple, ou en d'autres termes de

démocratie, au sein de ce système vicié, est une revendication importante chez d'Argenson, quoique imprécise. Il appelait à la réforme, pour ne pas dire à la destruction de la noblesse et des ordres privilégiés. Mais ce mélange de démocratie et de monarchie était plus satisfaisant comme moyen que comme but, et il n'en surestimait pas les mérites.

Il reste que, par son audace et son opposition frontale aux errements de son temps, d'Argenson peut être appelé l'un des penseurs les plus radicaux du siècle. Ses écrits contiennent tout à la fois la critique de l'Ancien régime et la présentation des principes d'une société libre et prospère, qui devait advenir à sa suite. C'est un censeur et un prophète.

ARMÉES, ARMEMENTS. Voir *Guerre*.

ASSEMBLÉES, ASSEMBLÉE NATIONALE. Voir *Démocratie et Politique*.

ASSOCIATION, ASSOCIATIONS. L'association est le prolongement de l'individu, et la doctrine de la liberté lui accorde une grande place. Dans la société moderne, l'industrie, les grands services généraux, dépassent de plus en plus les forces individuelles. Au XIX^e siècle, tandis que la manufacture remplace davantage chaque jour les tisseurs à la main éparpillés dans leurs villages, ce n'est pas le règne de l'individu qui est sur le point d'advenir, et les libéraux français sont trop perspicaces pour vanter une ressource qui manquerait d'application. Eux qui refusent la mainmise de l'État, n'élèvent pas tant l'individu, que l'association, pour la remplacer. Ce que la liberté à l'état d'isolement ne saurait accomplir, disent-ils, ce dont l'autorité ne saurait non plus à raison se charger, s'accomplira de lui-même, par cette troisième voie. (Henri Baudrillart, *La liberté du travail, l'association et la démocratie*, 1865, p. iii)

Ainsi, le reproche d'individualisme porté contre le libéralisme manque de justesse. La non-intervention de l'État, dit son plus ardent défenseur, loin de renvoyer l'individu à lui-même, lui rend nécessaire la collaboration et l'entraide : on pourrait dire que c'est une doctrine qui produit du lien social, si l'on n'avait fait de tous ces mots des abus regrettables. (*Œuvres complètes de Gustave de Molinari*, t. XI, p. 465)

Aujourd'hui, le débat se pose entre deux termes seulement : l'État ou la coercition d'un côté, et l'association volontaire de l'autre ; il ne faut pas s'y tromper. Les libéraux fondent leurs convictions sur les droits individuels, mais l'individualisme n'est ni la conséquence de ces principes, ni la ressource de l'avenir. « Il n'y a que les progrès de l'association qui puissent permettre à l'État de retirer sa main », dit justement Jules Simon, « car avant de cesser d'agir, il faut qu'il soit remplacé. S'il n'y avait pas de compagnies capables de creuser nos canaux, d'ouvrir et d'exploiter nos

Attributions de l'État

chemins de fer, il est clair que nous serions obligés de demander à l'État de s'en charger lui-même. Cet exemple est frappant : la même nécessité s'étend à tout, aux routes, aux hôpitaux, aux écoles, aux bibliothèques, aux institutions de crédit. » (*La Liberté*, p. 211.) Aux États-Unis, la liberté se maintient et s'étend par l'association : grande leçon pour nous. (A. de Tocqueville, *Démocratie en Amérique*, II ; *O. C.*, t. I, vol. II, p. 116-117)

L'association permet de faire usage de ressources plus grandes, et d'en tirer un meilleur parti. À l'heure où les fortunes se divisent, où les conditions s'égalisent dans la société, il serait impossible de mener de grandes opérations sans une mise de fonds telle, qu'elle ferait courir à l'individu un risque presque existentiel. Au contraire, par l'association, ces mêmes opérations peuvent être conduites avec le concours de forces humaines et de capitaux, d'une manière stable et comme insensiblement.

Sans doute, il y a plus d'énergie, plus d'opiniâtreté dans les travaux de l'entrepreneur individuel ; mais les associations adoptent pour se diriger une conduite qui a plus de largeur. « C'est une remarque qui n'a pas été assez faite », dit Molinari en soulignant ce point, « que les falsifications et les fraudes qui déshonorent l'industrie sont ordinairement commises par des entrepreneurs isolés » (*O. C.*, t. XII, p. 191) Le seul danger réel des associations, c'est leur manque de pudeur et de retenue, lorsqu'elles obtiennent des pouvoirs considérables : mais peut-être suffit-il de ne pas leur en accorder de tels. (Condorcet, *Vie de M. Turgot*, 1786, p. 137) Dans tous les cas, on n'est pas désarmé, on n'a jamais entendu l'être. Quand les associations industrielles ou autres conduisent à des abus, ceux-ci peuvent être combattus par des mesures répressives. (*O. C.* de Tocqueville, t. XI, p. 60)

Au XIX^e siècle, les diverses écoles du socialisme en France ont défendu la ressource de l'association, contre l'individualisme prétendu des libéraux. C'était une double méprise. « Lorsqu'elles accusent l'économie politique de se montrer individualiste, point assez favorable à l'association, il faut bien savoir avant tout ce qu'elles veulent dire par association et individualisme », remarque Henri Baudrillard. (*La liberté du travail, l'association et la démocratie*, 1865, p. 6) Comme les socialistes, Frédéric Bastiat se sent essentiellement un partisan de la démocratie ; comme eux il a placé l'égalité, la fraternité et la liberté sur son étendard. Il veut bien de l'association, pourvu qu'elle soit volontaire ; alors ce n'est autre chose que la liberté. (*O. C.*, t. II, p. 317) Mais c'est ce que précisément les socialistes n'admettent pas : car eux veulent l'association par la contrainte ; ce sont essentiellement des autoritaires. « On a beau inscrire sur son drapeau Association volontaire », écrit-il ainsi, « je dis que lorsqu'on appelle à son aide la loi et l'impôt, l'enseigne

est aussi menteuse qu'elle puisse l'être, puisqu'il n'y a plus alors ni association ni volonté. » (Idem, p. 471)

La vraie association, fondée sur la liberté et la justice, est la grande ressource du libéralisme ; elle seule peut nous permettre de reconquérir les libertés perdues. D'un côté, c'est l'association qui est appelée à hériter des fonctions indûment accaparées par l'État. Ensuite, la défense et la popularisation des principes même du libéralisme devra se faire par l'association. En Angleterre, les amis de Cobden n'ont emporté la citadelle du privilège et du monopole représenté par les *corn-laws*, qu'en mobilisant une véritable armée de propagandistes zélés. À leur suite et à leur exemple, des initiatives se sont multipliées à Paris, à Bruxelles et à Londres, par l'association libre, sans aucune participation de l'État local ou national. Ces instances, qui aggloméraient tous les esprits épris de liberté, étaient conçues comme les meilleurs vecteurs du succès.

Mais pour que ces transformations aboutissent, la réforme des lois et de l'esprit public devra aussi les accompagner. Des associations libres peuvent établir et gérer les églises, les écoles, les hospices, mais le peuple français se tourne naturellement vers l'État, et il manque de confiance en ses propres forces. (Édouard Laboulaye, *Discours populaires*, 1869, p. 242) Ce n'est certes pas là une incapacité permanente et pour ainsi dire génétique : car l'association fut longtemps interdite en France, à la suite d'une célèbre loi de la Révolution, et cette interdiction ne sera levée qu'en 1884. Faisons confiance aux Français, accordons-leur du temps pour acquérir de l'expérience et de la maturité, et à force d'employer la ressource de l'association ils feront merveille.

ATHÉISME. Voir *Religion*.

ATTRIBUTIONS DE L'ÉTAT. Cette question, transversale par nature, rassemble et domine toutes les autres. Aussi, en risquer l'analyse exhaustive en l'espace d'un court article serait à la fois présomptueux et malavisé. Dans un dictionnaire tel que celui-ci, son traitement ne peut se faire que thème par thème. Ici, on se contentera de quelques remarques liminaires, pour essayer de fixer certains principes. Il ne sera même ni question de l'*Administration*, qui est l'organe par lequel ces attributions de l'État sont accomplies plus ou moins, ni de la division de l'autorité en pouvoir municipal, régional et central, selon le degré de la *Décentralisation*. L'usurpation des fonctions qui relèvent des individus et de leur association volontaire, est la même, d'ailleurs, qu'elle intervienne dans le cadre d'un communisme municipal ou d'un communisme gouvernemental, et les effets de la déplorable insuffisance de ces pouvoirs ne diffèrent en rien.

La limitation des attributions de l'État répond d'abord à un principe structurant de l'analyse économique, à savoir la division du travail. Un homme qui

prétendrait entreprendre vingt métiers à la fois, et servir à la fois de médecin, d'avocat, d'industriel, de professeur des écoles, d'entrepreneur de spectacle, etc., accomplirait une besogne médiocre, et si sa clientèle ne se trouvait pas sous son entière dépendance, il la perdrait. Or ce qui vaut pour les individus, vaut aussi pour les associations. « Il est impossible », explique Gustave de Molinari, « qu'un gouvernement comme le nôtre, qui s'occupe de toutes choses, qui est à la fois juge, gendarme, instituteur, entrepreneur de canaux, de chemins de fer et de télégraphes, fabricant de drains, irrigateur, etc., etc., il est impossible, disons-nous, que ce gouvernement omnibus remplisse d'une manière convenable la multitude de fonctions dont il s'est chargé » (*O. C.*, t. XI, p. 368.) « Supposons », dit-il ailleurs, « qu'une compagnie de chemin de fer s'avise, en vue d'augmenter ses profits, d'ajouter à son exploitation une demi douzaine d'industries variées, qu'elle se mette à fabriquer du coton, de la laine et de la soie, à extraire de la houille et du minerai de fer, qu'elle commandite des maisons de commerce, qu'elle bâtit et qu'elle exploite des théâtres, etc., n'y a-t-il pas apparence qu'en éparpillant ainsi sur une foule d'entreprises au lieu de les concentrer sur une seule, les forces productives dont elle dispose, elle finira par faire de très mauvaises affaires ? Au point de vue économique cette association, aux objets multiples et disparates, ne sera-t-elle pas une véritable monstre ? Cela est si vrai qu'en autorisant les sociétés anonymes le gouvernement a, d'ordinaire, grand soin de leur défendre d'exercer plus d'une industrie, tant il est convaincu qu'une association aussi bien qu'un individu ne peut faire convenablement qu'un seul métier ! » (*Idem*, p. 465) La morale vulgaire enseigne qu'il ne faut pas courir deux lièvres à la fois, ou que qui trop embrasse, mal étreint ; et pour une fois elle a raison. Pousser à un interventionnisme sans borne revient à forcer pour ainsi dire l'État à faillir à ses missions essentielles. « Toutes les attributions inutiles ou simplement accessoires qu'on lui confère multiplient les difficultés de sa tâche, déjà difficile », dit Courcelle-Seneuil. « C'est pourquoi on ne doit pas les lui imposer » (*La société moderne*, 1892, p. 157) Quand, soutient aussi A. de Tocqueville, se multiplient les attributions de l'État, le pouvoir s'étend et s'énerve à la fois ; il devient en même temps oppressif et faible (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. mor. et pol.*, t. 10, p. 55) ; c'est ce que personne ne devrait vouloir. L'exemple le plus frappant de cette faillite de l'État interventionniste nous est donné par l'administration de la justice. Dans les pays où aux missions régaliennes se sont jointes une infinité de fonctions parasites, l'État n'accomplit bien ni les unes ni les autres. On tombe effaré, lorsqu'en regard du nombre des crimes qui ont été portés à la connaissance de l'administration (et le sont-ils tous ?), on place celui, infiniment plus faible, des auteurs traduits devant les tribunaux et condamnés. « Les trois

quarts des crimes échappent à l'action répressive de la justice », conclut Gustave de Molinari d'une enquête effrayante sur ce sujet. « En serait-il de même si les administrations communales, chargées de la police, n'éparpillaient point leur attention sur vingt objets différents, au lieu de la concentrer sur le petit nombre de fonctions qu'elles peuvent remplir utilement ? » (*O. C.*, t. XII, p. 414) Pour les libéraux français, l'État doit avoir peu de fonctions, et les remplir ; et non se mêler de tout et n'accomplir rien qui vaille.

On fait encore une autre observation. Tandis que les erreurs des particuliers et des associations volontaires ne retombent que sur eux-mêmes, dans la mesure de leur participation à ce qui échoue, les fautes de l'État sont payées par tous, indistinctement, irrévocablement : c'est une deuxième raison de limiter ses attributions. Lorsque, dans une branche d'activité humaine fonctionnant dans la liberté, des erreurs sont commises, leur degré d'intensité est moindre, car tous n'y sont pas associés : certains n'avaient pas fait attention à ces combinaisons, ou ne pouvaient matériellement y prendre part ; d'autres prévoyaient le malheur, ils avaient sonné l'alarme et prêché dans le désert : le grand gâchis les laisse indemnes. Dans la mise en concurrence des systèmes, ceux qui rapportent s'élèvent, tandis que ceux qui déçoivent s'abaissent, et chacun s'ingénie de son mieux pour se placer du bon côté de la balance. Tout le monde y est intensément stimulé, car dans ces affaires, le succès ou l'échec veulent dire plus de bonheur, plus de bien-être, pour nous-même et pour les nôtres. Le progrès naît par l'application isolée d'un bon principe, qui émerge au milieu de solutions inférieures ; à mesure qu'il est reconnu bon, il est adopté progressivement, en fonction des besoins, et, après des résistances qui ne sont pas toutes infondées, il se généralise. Les décisions par voie d'autorité suivent quant à elles un tout autre chemin. « L'État, c'est-à-dire le fonctionnaire ou le corps qui le représente, décidant par mesure générale et par voie d'autorité, se trompe, quand il se trompe, pour tout le monde. Et de plus, comme ces représentants ne supportent pas dans leur personne ou dans leurs intérêts les conséquences de leurs décisions et de leurs actes ; comme ce n'est pas de leur poche, mais de celle de tout le monde, que se paient les sottises ou les bêtises officielles, la force de redressement fait défaut et le mal persiste jusqu'à ce qu'il ait atteint un degré d'intensité qui le rend intolérable. » (Frédéric Passy à l'Académie des sciences morales et politiques : *Séances et travaux*, etc., t. 125, p. 581-582.)

Au cours de la discussion sur le socialisme d'État, dont nous venons de lire un extrait, le même Frédéric Passy signale un autre danger de l'accroissement des prérogatives de l'État : c'est que les bases n'en étant pas scientifiques, mais émotionnelles et contingentes, les bornes tutélaires sont sans cesse repoussées. Forcé de recourir à des interventions rectificatives pour

Attributions de l'État

parer aux inconvénients des interventions déjà accomplies, on s'engage de plus en plus sur la pente glissante du socialisme et du communisme. Les ressorts de l'initiative individuelle s'affaiblissent : voulût-on se rabattre sur eux qu'on les trouverait de plus en plus impropres et insuffisants. Aussi, à mesure que les attributions de l'État s'accroissent en nombre, la fameuse tendance des administrateurs à se trouver des nouvelles manières d'administrer se fait sentir jusqu'à l'absorption finale. (Idem, p. 588) L'effritement de la liberté est, sans doute, la seule entreprise que les hommes politiques sont certains de savoir accomplir ; ils n'en font pas la promesse, mais les actes suivent.

Contre les tendances dangereuses de l'interventionnisme, le libéralisme doit défendre des principes clairs sur la question des attributions de l'État ; il en est capable. Il est une balance que tous établissent de manière uniforme, et qui signale que si l'idéal socialiste est à l'accroissement des fonctions de l'État, l'idéal libéral est à leur réduction successive, du moins pour celles qu'on pourrait appeler facultatives. (Henri Baudrillard, *La liberté du travail, l'association et la démocratie*, 1865, p. 347-348) Il mérite d'exister, de plus, une présomption en faveur de la liberté, car, en toute justice, ce n'est pas aux droits de l'homme, mais aux empiètements du pouvoir, à se légitimer. Dans l'absolue généralité, il ne faut jamais vouloir faire par contrainte ce qui peut se faire librement. (*Œuvres* de Turgot, t. II, p. 341) Dans cette logique, l'insuffisance de la liberté est un procès qu'il faut instruire avec la plus grande précaution. « Toutes les fois qu'il n'y a pas nécessité absolue », demande B. Constant, « toutes les fois que la législation peut ne pas intervenir, sans que la société soit bouleversée, toutes les fois enfin qu'il n'est question que d'un mieux hypothétique, il faut que la loi s'abstienne, laisse faire, et se taise. » (*O. C.*, t. XXVI, p. 158) Si les restrictions sont si fortes, c'est que le présent n'est pas seul en jeu : en se substituant à l'association volontaire des forces privées, l'État est conduit, d'empiètement en empiètement, à rendre la coopération de plus en plus inopérante. Il est donc nécessaire qu'il abandonne son arrogance et qu'il travaille le plus possible à se rendre inutile.

Sans doute, les débats que la question des attributions de l'État a faits naître au sein de la tradition libérale française ont été intenses ; mais la défense de l'État minimal, régalien, est une constante chez ces auteurs. Les promoteurs du « laissez-faire », au XVIII^e siècle, entonnent ce refrain pour aboutir au retranchement des obstacles et à l'élimination des servitudes inutiles, mais leur ambition est tout sauf anarchiste. Le marquis d'Argenson réclame « de bons juges, la punition du monopole, une égale protection à tous les citoyens, des monnaies invariables, des chemins et des canaux » (*Journal économique*, avril 1751, p. 109) : c'est dire si chez lui l'État ne garde pas les bras croisés. « Tout gouvernement », dit encore le physiocrate Le

Trosne, « est institué de Dieu pour maintenir la paix et l'union entre les membres réunis du corps politique, pour assurer à chacun la jouissance pleine et entière de ce qui lui appartient, et le libre exercice de ses facultés. Sa fonction se réduit à assurer inviolablement la propriété des biens, la liberté dans l'emploi des hommes et des richesses, et la liberté des échanges, et consiste beaucoup plus en protection qu'en action. » (*Recueil de plusieurs morceaux économiques*, 1768, p. 58) Lorsque les disciples de François Quesnay ou d'autres auteurs émancipés comme Turgot demandent le laissez-faire, ils n'excluent pas que le gouvernement empêche ou réprime les actes d'hostilité des étrangers, ou des sujets du Roi entre eux, ni qu'il commande à des forces armées ou établisse des tribunaux pour assurer la jouissance des droits de chacun, protéger les propriétés, exécuter les lois et punir les crimes. Ils comprennent qu'une fraction du revenu de chacun doit légitimement être levé par des taxes, pour fournir à ces dépenses. Malgré des saillies de langage et des audaces théoriques diverses, les libéraux du XIX^e siècle ne se départiront pas de cette position. Le gouvernement a deux objets, enseigne Benjamin Constant : « le premier, de prévenir les désordres intérieurs ; le second, de repousser les invasions étrangères. » (*O. C.*, t. XXVI, p. 136) Aux prises avec les différents avatars du socialisme, ses successeurs jusqu'à Yves Guyot ne l'ont pas désavoué.

Définir précisément l'État minimal, et fixer dans la pratique le degré de légitimité de chaque intervention individuelle, reste problématique ; mais certains principes, reconnus par tous, peuvent guider la réflexion. La première observation, c'est qu'il existe des attributions essentielles et des attributions accessoires. À chaque fois que l'intervention de l'État est suggérée ou réclamée, c'est une question préalable à se poser, c'est un premier tri à faire. Cela conduit à délimiter une sphère légitime pour l'État, où la liberté serait habituellement une intruse et produirait des nuisances. Quand une attribution n'est pas indispensable à la conservation de l'ordre social, enseigne Courcelle-Seneuil, on peut la considérer comme facultative. (*Traité théorique et pratique d'économie politique*, 1891, t. II, p. 188) L'une des difficultés est que rares sont les fonctions qui n'aient été et qui ne puissent à la rigueur être exercées par l'association volontaire. « On a vu des routes, des ponts, etc., construits et entretenus par des particuliers, au moyen d'un péage perçu à leur profit sur ceux qui passaient par ces routes et par ces ponts », rappelle le même auteur. (*Préparation à l'étude du droit*, 1887, p. 278) Les bornes du débat, par conséquent, sont vastes, autant que les tempéraments, autant que les faits et les circonstances qui viennent réclamer des accommodements. Il faut reconnaître des principes, au moins pour éviter aux bonnes âmes de dériver maladroitement. C'en est un encore, et peut-être le principal, que l'État représente la justice, et que

forcer par l'État un homme à être juste, à respecter les droits d'autrui, c'est faire œuvre légitime ; mais que le forcer à être généreux ou charitable est une véritable usurpation. (*Œuvres* d'Ernest Martineau, t. I, p. 56) Au-delà s'ouvre le champ immense des applications, des *Concessions*. Il faut accepter d'entendre Gustave de Molinari proposer la constitution d'un gouvernement sous la forme d'une entreprise commerciale, sans crier à l'utopie et à l'hérésie.

Car encore une fois, la tendance générale n'est remise en cause par personne : elle est à la réduction progressive des attributions de l'État. À dire vrai, les libéraux français n'ont eu qu'un drapeau, et c'est celui-là. Il y a d'ailleurs, reconnaissent-ils, un double mouvement dans l'histoire. À un premier âge de l'histoire de la civilisation, les hommes, à peine sortis de la sauvagerie, ont besoin d'une tutelle ; il faut beaucoup de peine, de dépenses et d'autorité pour maintenir l'ordre au milieu d'eux. (Charles Dunoyer, *L'industrie et la morale*, etc., 1825, p. 297) Mais à mesure que les peuples se moralisent, qu'ils deviennent laborieux et apprennent à se maîtriser, les frais de police peuvent et doivent se réduire. Le domaine du droit diminue, celui de la morale augmente : c'est le progrès.

Logiquement, l'État a donc une double raison de préparer la réduction de son périmètre. D'un côté, c'est le sens de l'histoire ; de l'autre, c'est une responsabilité qui lui incombe. Lorsqu'il empiète sur les libertés, il ne peut légitimement que demander un sacrifice temporaire. Son grand soin, dit bien Tocqueville, doit être « d'habituer peu à peu les peuples à se passer de lui. » (*O. C.*, t. V, vol. I, p. 90) C'est à quoi, naturellement, il ne songe pas. Ses intérêts n'y poussent pas : en exagérant sans cesse les dépenses publiques, les gouvernements se montrent attentifs à leur intérêt, ils obéissent à leur nature. (*O. C.* de Gustave de Molinari, t. III, p. 28) Aux citoyens, contribuables et éternelle matière à expérience (*anima vili*), de se tenir sur leur garde.

AVORTEMENT. L'avortement qualifie proprement une grossesse arrêtée avant son terme par un acte volontaire. En amont des avortements se placent les différentes pratiques qui visent à rendre infructueux les *Accouplements*, et qui sont abondamment évoquées par les auteurs libéraux français — quoiqu'en des termes souvent pudiques et par des allusions —, notamment dans leur traitement de *Malthus* et du *Malthusianisme*. *L'Infanticide*, qui brise la vie après l'étape de l'*Accouchement*, se trouve en aval. Dans la discussion des auteurs dont on traite, ces notions sont souvent rassemblées, quelquefois confondues. Il faut blâmer leur peu de rigueur de vocabulaire, tout en reconnaissant qu'entre un avortement tardif et un infanticide, ou entre le retrait et la suppression des cellules tout juste fécondées, la frontière (morale, si ce n'est scientifique) peut paraître assez mince.

Il est difficile d'établir la conception particulière que les libéraux français se sont faite du phénomène de la naissance, soit qu'ils en aient reporté la manifestation au début de la vie solitaire de l'enfant à l'air naturel, comme fait le commun, soit, comme j'ai quelques raisons de le croire, qu'ils aient estimé en général que la vie humaine était déjà, non une potentialité, mais une réalité, lors de la période de la gestation. Cabanis, l'un des rares médecins parmi eux, explique dans l'un de ses ouvrages que chez le fœtus, dont la constitution est toute primitive, l'organe cérébral est déjà en état de fonctionnement, et qu'en effectuant des mouvements qui rencontrent une résistance dans le ventre de la mère, il accumule déjà des perceptions et des sensations. (*Rapports du physique et du moral de l'homme*, 1802, t. II, p. 430-431).

L'avortement possède une longue histoire et s'est illustré au cours du temps par une grande pluralité de méthodes. Charles Comte raconte, dans son *Traité de législation*, que « les maux qui pèsent habituellement sur les femmes dans l'état de barbarie sont tels, qu'elles se font souvent avorter, pour supporter les travaux auxquels elles sont condamnées, ou pour ne pas donner l'existence à des êtres aussi misérables qu'elles » (*Traité de législation*, etc., 1827, t. II, p. 303), et il s'appuie particulièrement, pour appuyer ses dires, sur le témoignage des voyageurs en Amérique du Nord (voir à ce titre les articles *Amérique-Américains*, et *Homme sauvage ou primitif*). Ces anciennes mentalités, tirées de l'impossibilité physique de partager les maigres subsistances du groupe humain primitif avec un grand nombre d'individus, la philosophie et les religions les incorporèrent bientôt. Dans son curieux ouvrage consacré à l'amélioration qualitative de la population et aux affaires de procréation humaine, Gustave de Molinari rappelle la légèreté avec laquelle les auteurs de l'Antiquité abordaient la question de l'avortement, Aristote et Platon allant jusqu'à en recommander la pratique (*La viriculture*, 1897, p. 169).

Si l'on écarte les quelques partisans authentiquement libéraux de l'*Eugénisme* — dont on évoquera mieux la singularité à ce mot — les défenseurs de la liberté en France ont globalement condamné l'avortement. Ils firent face, dans le dernier quart du XIX^e siècle, à un fort développement de cette pratique, joint à sa pénalisation de plus en plus allégée, et au début d'une propagande en faveur de sa légalisation et de sa pratique.

Considérant l'avortement comme un crime, les libéraux français ont manifesté leur ferme volonté de le punir, tout en constatant la difficulté extrême qu'il y aurait toujours à le saisir. En rendant compte, en 1878, des statistiques judiciaires sur les viols, les attentats à la pudeur, les infanticides et les avortements, Paul Leroy-Beaulieu n'était pas dupe du chiffre ridiculement faible qu'il donnait pour ce dernier méfait. « Quelle terre sainte et pure serait la France, quel

Avortement

respect elle aurait des lois naturelles s'il ne s'y commettait que 27 avortements par année ! Ajoutez plusieurs zéros et vous serez sans doute au-dessous de la vérité. Ce que l'on doit dire, c'est que l'avortement est un crime à peu près insaisissable. Il faut des circonstances tout à fait exceptionnelles pour qu'un avortement soit l'objet d'une accusation devant la Cour d'assises. » (*Journal des Débats*, 19 décembre 1878) Les trois quarts des dénonciations d'infanticides, d'avortements et d'expositions d'enfants ne donnent pas lieu à des poursuites, affirmait-il encore, soit parce que les auteurs sont inconnus ou que les charges sont insuffisantes, soit pour d'autres motifs. Trente ans plus tard, il répétait encore que « les poursuites pour avortements sont très rares et n'aboutissent quasi jamais » (*La question de la population*, 1913, p. 332). À cette dernière époque, le chiffre des avortements dont il faisait état, en rapprochant les estimations des meilleurs observateurs, donnait véritablement le vertige. La répression, en comparaison, paraissait avoir été négligée. « Aujourd'hui, l'on peut considérer que l'impunité, sauf malchance exceptionnelle, est assurée aux avortements », écrivait-il. « On fait 20 à 30 poursuites par année, quand les avortements sont évalués par des médecins sérieux à une centaine de mille, et, sur ces deux ou trois dizaines de poursuites, c'est à peine si la moitié aboutit à une répression, les jurys ayant l'habitude d'acquitter ce genre de crimes. » (Idem, p. 441) Tout au contraire, Leroy-Beaulieu plaidait pour une sévérité accrue, réelle, assumée : « Il est indispensable, pour l'honneur de la société moderne et le salut de la France, de châtier méthodiquement et efficacement l'avortement au moins autant qu'on châtie soit le vol, soit les coups et blessures. Puisque les jurys sont assez dégradés pour acquitter quasi systématiquement ces crimes, le meilleur moyen d'en assurer la répression est de les soustraire aux jurys, de les transformer en délits et de les soumettre aux tribunaux correctionnels ; les peines que peuvent infliger ceux-ci vont jusqu'à cinq années d'emprisonnement et comportent des amendes pouvant atteindre, en cas de récidive, plusieurs milliers de francs. Si au lieu de 20 à 30 poursuites pour avortement devant des jurys bassement complaisants, il y avait un millier ou quelques centaines de poursuites chaque année, au titre de délits, devant les tribunaux correctionnels, et que des peines à trois, quatre ou cinq ans d'emprisonnement, ainsi que de fortes amendes, fussent régulièrement infligées non seulement aux 'faiseuses d'anges', mais aussi aux mères naturelles ou légitimes que l'on considère comme leurs victimes, on peut être certain que le nombre des avortements diminuerait rapidement de moitié et ultérieurement des trois quarts sinon davantage. » (Idem, p. 442)

De même, Leroy-Beaulieu entendait criminaliser la propagande en faveur de l'avortement, qui s'était donné libre cours et qui s'étalait complaisamment

dans les journaux, sous la forme de conseils ou d'annonces pour des objets anticonceptionnels. « Ces annonces doivent être interdites et châtiées de fortes peines pécuniaires et corporelles. » (Idem, p. 441) La loi du 31 juillet 1920 le fera d'ailleurs.

En ce début de XX^e siècle, Paul Leroy-Beaulieu traitait du sujet sur fond de tensions géopolitiques et de craintes pour l'avenir de la population française, qu'il savait stagnante, et qu'il entrevoyait bientôt faiblissante et peut-être remplacée par une immigration qui provoquerait une dénationalisation progressive (Voir l'article *Immigration*). Établissant le constat que l'avortement et l'emploi de préservatifs étaient en train de conquérir la France, et s'imposaient dans les campagnes, après avoir déjà accompli la conquête des villes, il était presque naturel, compte tenu de ses craintes, qu'il cherchât des solutions fermes du côté de la correctionnalisation, qu'il demandât de tenir ouvert les yeux des magistrats sur les agissements des sages-femmes, et qu'il prononçât des peines lourdes contre les mères avorteuses.

La réponse courante et traditionnelle du libéralisme français n'était pourtant pas tout à fait celle-ci. Avant que le péril de la natalité décroissante ne vienne compliquer les débats, les libéraux avaient surtout signalé et blâmé le déséquilibre des lois, dont la sévérité était accablante pour les femmes, et presque insensible pour les hommes. Leroy-Beaulieu lui-même, en 1878, publiait une longue plainte contre cette injustice, et demandait l'abrogation pure et simple de l'article 340 du Code pénal, qui interdisait absolument la recherche de la paternité, sauf le cas de rapt par violence (*Journal des débats*, 19 décembre 1878). On verra, à l'article consacré à la *Recherche de la paternité* — qui n'est autre chose que l'exercice forcé de la responsabilité individuelle — que cette mesure fut défendue également avec chaleur par Frédéric Passy (Société d'économie politique, réunion du 5 octobre 1877 ; *Annales*, etc., t. 12, p. 120) ou Gustave de Molinari (« La recherche de la paternité », *Revue des Deux-Mondes*, t. XII, 1875, p. 612-635). Frédéric Passy et Yves Guyot demandèrent aussi expressément une modification de l'article 1133 du Code civil, de manière que, sous prétexte « de bonnes mœurs », la loi n'annule plus les engagements contractés par l'homme envers la femme, par exemple lorsqu'il promettrait leur mariage ultérieur, avant qu'elle ne se donne. Ils ajoutaient ainsi, à la recherche ultérieure de la paternité, la sécurité d'une reconnaissance ou d'une constatation préalable. (Société d'économie politique, réunion du 5 octobre 1877 ; *Annales*, etc., t. 12, 1896, p. 121. — idem, du 5 décembre 1882, *Annales*, etc., t. 13, 1896, p. 609.) Dans l'esprit de tous ces auteurs, il s'agissait tout simplement de faire assumer à chaque individu, au sein d'une société libre, la responsabilité de ses actes. Ces justes dispositions devaient fournir un frein aux avortements, de même qu'aux *Infanticides* et aux

Abandons d'enfants. Quant aux cas qui surviendraient, une fois les réformes faites, ils ne se mettaient pas en peine de les nommer des crimes.

[Quelle défense libérale] Face à cette position que l'histoire nous indique être majoritaire, une défense libérale de l'avortement est non seulement possible, mais elle a des précédents. Adoptant le point de vue de l'utilitarisme, qui se montre ici sous ses vraies couleurs, Jean-Baptiste Say se demande si, dans le cas des enfants abandonnés, le sacrifice de la vie ne serait pas une opération socialement profitable. « Si l'on considère », écrit-il, « qu'au sortir des hôpitaux ils ont peu de chances de fortune à cause de leur état de dénuement, et qu'ils ont éprouvé peu de bonheur dans les vingt premières années de leur vie, on sera forcé de convenir, que si nos mœurs le permettaient comme en Chine, ce serait faire à la fois un acte d'économie et d'humanité que de les endormir d'un sommeil éternel, si l'on pouvait le faire sans les faire souffrir et avant qu'ils eussent acquis la conscience de leur existence et de la répugnance qu'excite en nous l'idée même de notre fin. » (*O. C.*, t. V, p. 500-501.)

Au point de vue de la justice, Frédéric Passy se demande si, rigoureusement, les lois ont raison de condamner l'avortement. Dans sa controverse avec Gustave de Molinari sur les droits et les devoirs de la paternité, il relève cette phrase de son adversaire, selon lequel « l'enfant s'appartient à lui-même, sa vie doit être pleinement respectée, à dater du moment même où il a été conçu ». (*De l'enseignement obligatoire*, etc., 1859, p. 26) Pour Passy, la chose n'est pas aussi évidente. « Il me paraît impossible de dire que l'enfant simplement conçu ait une existence propre, que ce soit une personne ; nous ne savons pas seulement s'il a une âme ou quand cette âme s'éveille en lui », réplique-t-il. (*Idem*, p. 232) Et par conséquent, tout en déclarant l'avortement « inexcusable aux yeux de la morale », il ne croit pas que la loi ait à s'en mêler. (*Idem*.)

B

BACCALAURÉAT. Voir *Éducation-École*.

BANQUES. Malgré l'opinion divergente d'une phalange de modérés et de timides, la liberté des banques se présente à l'historien comme un credo structurant pour la tradition libérale française ; à travers les siècles, c'est une position qui est inlassablement défendue. Sous la Révolution, Dupont (de Nemours), en présentant à l'Assemblée ses réserves sur un projet de constitution d'une banque publique, engageait distinctement à abandonner l'entreprise des banques aux lois de la liberté du commerce. « Je n'ai pas compris ce que le ministre a voulu dire en vous parlant d'un privilège pour la Caisse d'Escompte », disait-il. « Si ce privilège renferme quelque chose d'exclusif, vous devez le refuser : vous êtes venus ici pour détruire les privilèges exclusifs, et non pour en créer de nouveaux. » (*Discours sur les banques en général et sur la caisse d'escompte en particulier*, novembre 1789, p. 38.) Quelques années plus tard, un certain Saint-Aubin lui emboîtera le pas, soutenant dans une brochure spéciale que la liberté des banques était par essence le régime naturel d'une nation libre. « L'idée d'une banque unique est une suite des préjugés monarchiques », arguait-il. « La rivalité et la concurrence, si avantageuses dans tous les autres établissements, le sont également dans les banques. Toute banque solitaire est une banque despote ; les banques libres et nombreuses sont les seules qui conviennent à une république ». (*Des banques particulières*, etc., 1795, p. 9.)

Au siècle suivant, Jean-Baptiste Say n'embrasse pas tout à fait cette opinion, devenue dominante, et il reste convaincu que dans le domaine de la monnaie, la garantie publique — dont il ne se fait pas au reste une idée trop enjolivée — vaut mieux au fond qu'une garantie privée. (*Traité d'économie politique*, 5^e éd., 1826, t. II, p. 21-22 ; *O. C.*, t. I, vol. I, p. 459-461.) À l'occasion, quand la pensée d'une alternative se présente à lui, il préfère — par prudence, peut-être, plus que par conviction profonde — la repousser provisoirement. « Quand un gouvernement interdit à une compagnie quelconque le droit de mettre dans la circulation des billets au porteur », demande-t-il ainsi à une occasion, « n'enfreint-il pas une règle du droit naturel qui permet à tout homme de contracter des

engagements, s'il en trouve un autre qui juge ces engagements dignes de sa confiance ? » Il répond que c'est une question de droit qui sort de son sujet. (*Cours complet*, etc., 1828, t. III, p. 107 ; *O. C.*, t. II, vol. I, p. 485.) D'autres, après lui, et en se fondant sur ses écrits même, n'auront pas ces scrupules.

À sa suite, au moment où les positions radicales dominant à nouveau chez les économistes libéraux français, la liberté bancaire est défendue comme la conséquence de la supériorité de la libre concurrence sur le planisme, et du privilège sur le monopole. « La nécessité de centraliser les banques, cette utopie des organisateurs du crédit », soutient Gustave de Molinari en 1848, « ne nous paraît pas plus saisissable que celle de centraliser les manufactures de draps ou de coton. Que chacun agisse dans le cercle spécial de sa clientèle, que tous se fassent une suffisante concurrence, et le grand mécanisme de la production fonctionnera, ce nous semble, le plus régulièrement et avec le plus d'effet possible. » (*O. C.*, t. V, p. 170) Au même moment, Frédéric Bastiat se prononce également pour la liberté des banques. Dans sa controverse avec P.-J. Proudhon, entreprise au sujet du soi-disant crédit gratuit par l'État, il formule clairement ses vœux. « Je voudrais qu'on pût librement ouvrir partout des boutiques d'argent, des bureaux de prêt et d'emprunt, comme on ouvre boutique de souliers ou de comestibles. » (*O. C.*, t. V, p. 233.) Il n'en donnait toutefois pas la démonstration théorique ou systématique.

Cette tâche échet finalement à Charles Coquelin, économiste fort capable, mort trop jeune, et aujourd'hui bien oublié malgré le mérite historique qu'on va rappeler. Ayant fait des questions monétaires, financières et bancaires sa spécialité presque unique, et étant bien convaincu des mérites généraux de la liberté sur tous les systèmes variés de contrainte et de réglementation, il interrogeait le public : est-il préférable que chacun puisse librement émettre des billets, ou vaut-il mieux que la faculté d'émettre ces billets soit conférée ou réglementée par la loi ? L'examen le conduisait à demander que les banques puissent se constituer et opérer librement, et qu'elles soient autorisées notamment à émettre des billets. La concurrence, soutenait Coquelin, bornerait nécessairement les opérations de ces banques, et elle assurerait, comme partout ailleurs, que celles-ci restent tournées

vers la satisfaction des besoins et des souhaits des consommateurs, n'y ayant pas davantage de raison, d'après lui, de réglementer les vendeurs de chaussures que les teneurs de livrets et les émetteurs de billets qu'on appelle des banques. Au contraire, il considérait que cette industrie essentiellement rétrograde, comme sont toutes celles que paralysent le monopole étatique, recevrait un formidable développement de sa mise en liberté, et que le commerce, l'industrie, et l'agriculture même, en un temps où les banques agricoles étaient encore à fonder, trouveraient dans les banques libres un moyen de développement sans précédent.

Or aucun de ces avantages économiques — auxquels, perspicace, il ajoutait des vertus morales décuplées, comme le sens de la responsabilité et de l'épargne — ne pourraient voir le jour, croyait-il, dans le système étriqué du monopole public. Au contraire, l'activité monopolistique d'une banque centrale était essentiellement une perturbation, et l'origine formelle de crises périodiques. « L'exercice du privilège conduit d'une manière presque inévitable à l'enfantement de crises périodiques », expliquait-il. (*Du crédit et des banques*, 1848, p. 212.) Le niveau des crédits, en effet, est fixé arbitrairement, et dès lors s'installe une fausse sécurité, qui ne dure qu'un temps ; dès qu'une secousse force à resserrer la générosité des crédits, « les malheureux qui avaient étendu leurs opérations sur la foi des crédits accordés par elle, et qui avaient cru pouvoir compter sur la continuité de son appui » sont implacablement sacrifiés. (Idem, p. 227) Ce système de fixation arbitraire, en dehors des besoins du marché, « trompe le commerce, en ne l'excitant aujourd'hui que pour l'abandonner demain : il l'induit dans des opérations qu'il ne lui permet pas ensuite de soutenir, et par là il l'expose à d'incalculables pertes. Système odieux, inqualifiable, qu'un pays civilisé aurait honte d'avoir supporté un seul moment s'il en comprenait bien tous les abus. » (Idem.)

Ultimes responsables de ces crises périodiques, les gouvernements donnent encore dans la folie en venant au secours des banques commerciales privilégiées, qu'elles bousculent, puis protègent, comme un père maladroit. « La plupart des gouvernements, d'ordinaire si réservés, si difficiles, si méticuleux quant à l'institution des banques, si prompts à leur imposer toutes sortes de règles arbitraires, gênantes et vexatoires, se montrent très lâches quand il s'agit, dans les moments de crise que leurs fautes ont préparés, de leur appliquer les principes du droit commun. Ils les traitent alors comme des enfants gâtés : ils se relâchent à leur égard ; ils leur accordent, en violation de leurs engagements sacrés, au mépris des droits des particuliers, des facilités abusives, qui ne font que les encourager dans des voies fausses et préparer de nouveaux désastres. Coupable facilité, tolérance funeste, dont on a vu trop souvent les déplorable suites ! » (Idem, p. 179.)

À la suite de Charles Coquelin, un deuxième économiste français de talent, Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, reprit et développa cette thèse de la liberté des banques, et il fut même assez heureux pour prêter la main à sa mise en application dans un pays de l'autre hémisphère. Comme bien d'autres avant et après lui, Courcelle-Seneuil estimait que les principes de 1789, ceux de liberté du travail, emportaient, par une suite logique, la capacité pour tout individu de fonder une banque, d'effectuer des opérations bancaires, et même d'émettre des billets. À l'objection qu'il fallait bien prendre des mesures restrictives préventives pour protéger le public, il faisait remarquer qu'il y avait bien peu de raison d'admettre comme fondées des prétentions qu'on écartait dans tous les autres domaines de l'activité sociale et économique. Partout on avait préféré la responsabilité individuelle et la répression judiciaire des abus, plutôt que les règlements et les lisières étatiques : il ne s'agissait donc que d'être cohérent, et de répéter, ici comme ailleurs, que le soin paternel du législateur était illégitime. (*La Banque Libre*, 1867, p. 46.) De même, lorsque des sceptiques arguaient contre la liberté des banques, en prétextant la probabilité de faillites et de ruines financières, Courcelle-Seneuil rappelait qu'on ne s'en émouvait guère, habituellement, quand il s'agissait d'un horloger ou d'un tanneur de cuir. « Les littérateurs », écrivait au surplus l'auteur, « qui sont en possession de dogmatiser sur toutes choses sans avoir rien pratiqué, parlent très légèrement de la suspension des paiements, c'est-à-dire de la faillite à laquelle les banques seraient exposées si elles abusaient des émissions. Ils raisonnent comme s'il était indifférent aux banques de faire faillite, c'est-à-dire comme si elles devaient être dirigées uniquement par des personnes décidées à faire une banqueroute frauduleuse. » (Idem, p. 66) Or c'était une hypothèse gratuite, manquant absolument de crédibilité et de vraisemblance.

Comme les libre-échangistes radicaux et les anti-étatistes radicaux, Courcelle-Seneuil fit face, dans ce domaine, à des contradicteurs, et ce jusque dans la famille élargie du libéralisme. Pour Louis Wolowski, l'État ne peut demeurer étranger à l'émission des billets de banque, « car il ne s'agit point ici d'une industrie proprement dite, mais d'un élément de l'ordre ». (*Journal des économistes*, févr. 1864, p. 162.) Pellegrino Rossi insistait quant à lui sur l'instabilité et les dangers économiques d'une concurrence libre, lui qui pourtant vantait ses mérites dans la généralité et la théorie ; mais ici il s'arrêtait, inquiet, soutenant que la libre concurrence en matière de banque est un danger que ne peuvent tolérer les lois d'un peuple civilisé. (*Mélanges d'économie politique*, t. I, 1857, p. 355)

Quels que soient les doutes que conservaient encore à l'époque certains économistes apparentés au libéralisme, il y eut, à l'autre bout du globe, un gouvernement, celui du Chili, assez audacieux pour mettre en

pratique le système de la banque libre. Une loi du 23 juillet 1860, directement inspirée par les travaux de Courcelle-Seneuil, qui professait à l'université de Santiago depuis 1852, instaura dans le pays une complète liberté bancaire. L'article premier de cette loi curieuse, que je traduis depuis le *Boletín de las Leyes*, était rédigé comme suit : « Les personnes capables de mener des opérations commerciales pourront établir et diriger librement des banques d'émission sur le territoire de la République, conformément aux dispositions énoncées dans la présente loi. » (*Las personas hábiles para ejercer operaciones de comercio podrán establecer i dirijir libremente bancos de emision en el territorio de la República bajo las condiciones enunciadas en la presente lei. — Boletín de las Leyes i Decretos del Gobierno*, Lib. XXVIII, Núm. 6. Bancos.) Cette expérience de la liberté bancaire, qui venait après celles, plus anciennes, en Écosse (1716-1845), en Suisse (1826-1850), ou aux États-Unis (1837-1866), aboutit à des résultats dignes de réflexion. À la suite de l'instauration de cette loi de liberté, le degré de concentration du secteur bancaire chilien connut une baisse sensible ; le nombre de faillites d'établissements bancaires, rapporté aux encours, fut extrêmement faible ; le niveau des taux d'intérêt baissa ; la rentabilité des établissements bancaires s'étiola également, suite très attendue du point précédent, et de la plus forte concurrence ; enfin le Chili connut alors une période de croissance continue à un rythme stable. À partir du milieu des années 1870, cependant, la guerre contre l'Espagne poussa le gouvernement chilien à intervenir sur le marché bancaire en suspendant la convertibilité des billets et en se liant à plusieurs établissements pour financer ses déficits importants. Dès 1874, l'expérience de la liberté des banques appartenait déjà au passé — mais auquel, à celui qu'on oublie, ou à celui qu'on médite et dont on fait usage à des fins d'amélioration ?

BAUDRILLART, HENRI (1822-1892). L'ambition de ce Dictionnaire est de couvrir les principaux concepts et les grandes figures de la tradition libérale française. À l'évidence, Henri Baudrillart n'est pas une célébrité ; mais nombreux sont ses titres à la reconnaissance. En tant que journaliste, il a collaboré et participé à la direction de quelques-uns des périodiques les plus influents de son temps, le *Journal des Débats*, le *Journal des Économistes*, la *Revue des Deux mondes*. Professeur au Collège de France à partir de 1853, élu à l'Académie des sciences morales et politiques en 1863, sa carrière a aussi été rythmée par des succès et une ascension croissante. Ses ouvrages, enfin, furent largement diffusés et fréquemment réédités.

La pâle lueur qui entoure aujourd'hui son nom peut s'expliquer par une série de facteurs. Tout d'abord, Henri Baudrillart était un conservateur, et cette frange du libéralisme est de loin la plus négligée, la moins re-

vendiquée, on devrait ajouter aussi la moins comprise. De plus, quoiqu'il ait été animé par une certaine ambition réformatrice dans sa discipline, il ne s'est pas fait remarquer par des audaces théoriques telles que l'anarcho-capitalisme qui a sauvé une figure comme Gustave de Molinari d'un anonymat plus ou moins complet. Homme courtois et distingué, Baudrillart eut très tôt sa position faite, et s'il ne dédaignait pas les récompenses, s'il a même laissé une correspondance qui montre qu'il s'intéressait assez au succès de ses ouvrages, il s'est rarement mis en avant, et sa vie durant il a accepté des fonctions secondaires. En 1866, il a cédé le poste de rédacteur en chef du *Journal des Économistes* à Joseph Garnier, après l'avoir remplacé dix ans plus tôt, quand, l'Empire devenant de plus en plus une réalité, celui-ci se faisait des scrupules de continuer. En 1879, pareillement, à la mort de Michel Chevalier, il s'est effacé devant la candidature de Paul Leroy-Beaulieu, beau-fils du défunt, et il a continué plutôt à professer à l'École des ponts et chaussés.

Le déclin injuste de sa notoriété en tant qu'auteur libéral s'explique encore par son absence de formation libérale rigoureuse ; car, comme beaucoup d'hommes de cette génération, Baudrillart a d'abord dû apprendre ce qu'il a tâché ensuite d'enseigner. Ayant délaissé la littérature et la philosophie pour l'économie politique, l'histoire et la morale, il disposait de compétences variées et a couvert un grand nombre de sujets, ce qui laisse à la postérité un héritage assez encombré. « Toutes les questions m'intéressent, quand je m'y mets », écrivait-il à Michel Chevalier, au début de sa carrière dans le libéralisme (lettre du 18 octobre 1856 ; Archives du château de Cazilhac) ; mais le talent de l'universalité n'est pas aussi reconnu qu'une spécialité relevée et éclatante.

Une dernière raison à donner, enfin, c'est que la meilleure partie de sa carrière s'est déroulée au sein d'une France muselée par le pouvoir autoritaire de Napoléon III. Dans sa correspondance inédite avec Michel Chevalier, Baudrillart revient souvent sur ces contraintes réelles, quand ensemble ils se prennent à discuter des thèmes à traiter dans le *Journal des Débats*. En octobre 1856, par exemple, le gouvernement impérial a décidé la levée des prohibitions en matière de douane, fixée pour le 1^{er} janvier 1861, mais en empêchant jusqu'à cette époque lointaine les discussions théoriques. « Que dire donc », demande Baudrillart à son maître, « la discussion politique étant interdite et la discussion économique la plus importante du jour étant suspendue ? » (Lettre à Michel Chevalier du 18 octobre 1856 ; Archives du château de Cazilhac.) Une crise économique s'est installée, mais les auteurs du *Journal des Débats* sont avertis par la police qu'ils ont l'interdiction d'en parler. Chevalier a beau suggérer à Baudrillart d'appuyer la suppression des entraves douanières, il y a sur ce sujet comme sur d'autres une impossibilité. « Mon beau-père m'a appris

qu'un ordre exprès est venu du ministère enjoignant au *Journal des Débats* de garder le silence sur cette mesure qui avait divisé les ministres et particulièrement désagréable à M. Magne. Le même ordre a été donné en ce qui concerne la liberté commerciale et l'Algérie, et aussi relativement à l'autorisation préalable en matière de culte traitée par Prévost-Paradol. » (Lettre du 18 octobre 1858 ; id.) La seule ressource est de mentionner ces sujets dans la chronique mensuelle du *Journal des Économistes*, mais encore « en abrégant un peu ». (Idem) La défense rigoureuse du libéralisme, à une telle époque, revêt donc des formes plus prudentes, et suit des sentiers balisés, de telle sorte que la valeur de l'œuvre en paraît diminuée. C'est parfois comme malgré lui que les convictions libérales de l'auteur transparaissent.

Ayant expliqué quelques-unes des raisons qui ont fait pâlir la notoriété d'Henri Baudrillart et fait perdre de vue ses titres à la reconnaissance des libéraux, je dirais quelques mots de sa vie privée, avant d'entrer dans l'étude globale de son œuvre ; car l'auteur venant de mentionner son beau-père dans une lettre, et moi-même ayant succinctement évoqué le sujet dans l'article *Alliances*, je dois quelques mots d'explication. En juillet 1856, Henri Baudrillart a épousé Félicité Silvestre de Sacy, fille du propriétaire du *Journal des Débats*. Ce mariage de raison et aussi d'intérêt, s'avéra cependant, comme ailleurs, une alliance heureuse. « Les espérances de bonheur intérieur que j'en avais conçues ont tenu parole », s'épanche Henri Baudrillart auprès de Michel Chevalier. « Ma vie s'est assise enfin beaucoup mieux que par le passé ». (Lettre du 18 octobre 1856 ; Archives du château de Cazilhac). L'été, Baudrillart effectuait un mois de suppléance au *Journal des Débats*, où il était naturellement plus qu'un collaborateur. Avec son épouse, il habitait à Meudon, quartier Bellevue. Le couple eut cinq enfants : deux filles, Henriette (1860) et Marthe (1868), et deux garçons, Alfred (1859) et André (1862) qui sont entrés dans l'Église, devenant respectivement cardinal et prêtre ; le premier-né, Paul (1857), n'a pas survécu à son premier anniversaire.

[Son œuvre et sa pensée.] Au milieu de la décennie 1840, la structuration croissante de l'école libérale française produisit des conversions nombreuses. Traitant de littérature et de philosophie au *Courrier Français*, Henri Baudrillart travaille alors aux côtés d'un certain Gustave de Molinari ; mais d'abord ni l'un ni l'autre ne sont d'authentiques libéraux. Leur conversion conjointe, de nature différente, s'effectue sous la pression croissante des mêmes faits et la supériorité de quelques figures supérieures telles que Frédéric Bastiat, au moment même où en Angleterre le ministère entre dans la voie de la réduction des impôts et du libre-échange, après l'agitation portée par Richard Cobden et l'Anti-Corn Law league.

Dès ce moment, l'œuvre d'Henri Baudrillart prend un tour résolument libéral, et elle méritera d'être pleinement mobilisée dans les pages de ce Dictionnaire. En tant que journaliste, l'auteur a appuyé de nombreuses réformes économiques, telles que la liberté de la boucherie ou de la boulangerie, la suppression des lois sur l'usure en matière de prêt d'argent, ou bien sûr le libre-échange, et il a fourni pour convaincre les sceptiques des arguments qui restent valables. Sa chronique mensuelle d'actualité, dans le *Journal des Économistes*, est juste quant aux faits, mais on perçoit trop les contraintes qui pèsent sur l'auteur, et aujourd'hui elles font triste figure mises à côté de celles publiées plus tard dans le même recueil par Gustave de Molinari, qui y mit le piment de son esprit caustique.

Quant à l'œuvre doctrinale de Baudrillart, elle est constituée d'ouvrages à l'ambition variable. À côté de nombreux précis ou livres pour la jeunesse des écoles, deux titres méritent particulièrement de nous intéresser. Le premier, *Des rapports de la morale et de l'économie politique* (1860), était, d'après l'auteur, « une sorte de philosophie de l'économie politique ». (Lettre à Michel Chevalier, 25 juillet 1858 ; Archives du château de Cazilhac) Il faisait suite à un mémoire fourni sur ce thème à l'Académie des sciences morales et politiques, mais repris, refondu et complètement remanié. Les questions morales du libéralisme, embrouillées par l'utilitarisme, paraissaient à Baudrillart devoir être reprises et réexposées par le détail. « Plus je vais », expliquait-il à Michel Chevalier, « plus je m'aperçois qu'il faut être explicite sur les points que j'indiquais à peine, les croyant trop connus. En vérité rien n'est connu. Rien n'est pleinement ni universellement adopté. Ce qui est lieu commun pour les gens de science est encore paradoxe pour la grande masse, et ce que je croyais lieu commun de morale est paradoxe et erreur pour M. Dunoyer. Tout est à prouver. » (Idem).

Le second ouvrage incontournable de Baudrillart est celui qui porte le titre : *La liberté du travail, l'association et la démocratie* (1865). Il offre une exposition et une défense d'ensemble des principes libéraux, qui fait certes la part aux questions d'actualité du temps, mais qui, s'élevant toujours à la hauteur des principes, peut encore faire figure de classique.

[Une défense personnelle de l'économie politique libérale.] Ce qui domine le corpus des œuvres libérales d'Henri Baudrillart, c'est la double ambition de popularisation et de rectification de la tradition de pensée dont il est l'héritier. Au moyen de conférences, de cours populaires, d'articles de journaux, de manuels pédagogiques pour la jeunesse des écoles, l'auteur s'est acquis des titres à la reconnaissance, et les succès de la liberté dans la seconde moitié du XIX^e siècle doivent au moins en partie lui être rapportés. Dans nombre d'articles thématiques de ce Dictionnaire, j'aurais l'occasion de m'appuyer sur sa parole autorisée. Baudrillart était de

l'école de Turgot, de Bastiat, et il était fier de s'en revendiquer. (Préface à la 4^e édition du *Manuel d'économie politique*, 1878, p. vi.) Dans ses ouvrages, il avait accordé une large place à la morale, il donnait des marques d'un scepticisme vis-à-vis de l'appréciation stricte et radicale des principes du laissez-faire, il traçait de grandes fresques historiques à l'image d'une certaine école allemande ; mais c'était essentiellement un libéral, et il ne pouvait s'affilier à aucune autre tradition de pensée. À ses collègues, il tâchait d'expliquer sa démarche parfois divergente : dans ses lettres inédites à Arthur Mangin, par exemple, il présente les motifs de son application de la méthode historique à la société d'en haut, dans son *Histoire du Luxe*, et à la société d'en bas, dans *Les populations rurales de la France*, car peut-être son destinataire n'en percevait-il pas autant que lui les mérites. (Lettre du 19 juillet 1889 ; collection privée.)

Dans le camp des adversaires du libéralisme, Émile Laveleye avait tâché de convaincre Baudrillart de son hérésie, disant qu'il méritait plutôt le titre de socialiste de la chaire, et qu'en tout cas en Allemagne il n'échapperait pas à cette appellation. « Nous ne savons si MM. les professeurs allemands nous feraient en effet cet honneur, mais nous le déclinons à l'avance », répondait Baudrillart à son contradicteur. (Préface à la 4^e éd. du *Manuel d'économie politique*, 1878, p. xii) Il maintenait son appartenance à l'école française, dont Turgot et Bastiat lui semblaient être les meilleurs représentants.

Ses divergences d'opinion avec G. de Molinari, C. Dunoyer et les représentants du libéralisme radical, relevaient d'une différence de sensibilité, on pourrait dire même de personnalité. Pour Baudrillart, cette frange du libéralisme était allée trop loin, surabondant dans le sens de la maxime du laissez-faire, quand les bases étaient changées, quand les ennemis n'étaient plus les mêmes. Aujourd'hui, croyait-il, il était excessif de réduire les fonctions de l'État à la seule police et à l'armée, et de le nommer partout et toujours un parasite. (*La liberté du travail, l'association et la démocratie*, 1865, p. 347) À côté de l'État, réduit à des fonctions circonscrites, il y avait place aussi pour lui à l'association volontaire, à la famille ; on ne devait pas avoir honte non plus d'employer les mots de nation ou de religion ; car célébrer en grandes pompes l'individu, qu'on placerait seul devant un État tout à fait minimal, lui paraissait être une erreur malheureuse. « J'avoue ne pas aimer le mot d'individualisme », disait-il, « qui, comme d'autres mots ayant la même terminologie, paraît indiquer un excès. » « Pour désigner l'homme, je préférerais le terme de personne, qui implique des droits, des devoirs, une moralité, au mot plus vague d'individu, lequel s'applique aussi à l'animal, à la plante même » (*Revue des Deux mondes*, t. 78, 1886, p. 320). Son libéralisme, pour le dire d'un mot, est celui d'un moi supérieur, social, représenté par la famille ou par l'association volontaire.

Baudrillart appelait la tradition libérale française à faire son auto-critique et à abandonner quelques-uns de ses tempéraments excessifs. En matière de méthode, il lui semblait qu'on avait trop longtemps abusé des abstractions et qu'il fallait désormais accorder une plus grande place aux études historiques et à l'analyse économique du droit. L'économie politique libérale se présentait à tort comme « une sorte d'algèbre que ne pénètre et n'anime aucun souffle vivant, une science inflexible et raide, qui applique impitoyablement ses formules à l'humanité, comme si dans les situations et dans les états divers où la placent les nationalités, les religions, les coutumes locales, la configuration géographique, elle ne présentait que des ressemblances avec elle-même et point de différences. Je pense, et c'est une pensée que je chercherai toujours à ne pas mettre en oubli, que plus c'est le devoir de l'économie politique de maintenir avec fermeté les principes supérieurs aux temps et aux lieux, les principes généraux, partout les mêmes, qui président à la formation et au bon emploi de la richesse, plus c'est son devoir aussi, bien qu'il puisse paraître moins rigoureux et moins strict, de tenir compte des causes modificatrices qui influent sur les faits de l'ordre économique, sur le travail, sur l'échange, sur l'impôt, sur les institutions de crédit. » (*Études de philosophie morale et d'économie politique*, t. I, 1858, p. 72) Dans le domaine des principes, il a aussi cherché à introduire des corrections, rejetant par exemple la réunion de toutes les sortes de travaux productifs — celui du paysan et de l'ouvrier comme celui du juge et du prêtre — dans un même ensemble indistinct, propre à la même analyse économique. (*Des rapports de la morale et de l'économie politique*, 1860, p. 239)

S'étant fait l'avocat d'une redéfinition des attributions de l'État, Baudrillart a proposé des bornes légèrement plus étendues. Il refusait de considérer une intervention modeste et circonspecte de l'État dans les travaux publics, l'éducation, les beaux-arts, les institutions de crédit, l'assistance aux démunis, comme contraire aux principes du libéralisme. Ce fut l'occasion, pour lui, de controverses publiques comme privées. Dans ses lettres inédites à Arthur Mangin, se dévoile un auteur sur la défensive, cherchant à convaincre ou du moins à expliquer ses prises de position, en général orthodoxes, mais parfois plus conciliantes envers l'appui de l'État. Une fois, Mangin ayant critiqué son acceptation des subventions à l'art, Baudrillart lui répond. « Je crois avec vous qu'il y a terriblement à dire et à redire, mais je persiste à défendre les musées, les établissements comme l'Opéra et le Théâtre français. Sans l'Opéra que de chefs-d'œuvre manqueraient à l'appel faute de moyens d'exécution ! Sans le Théâtre français, quel défaut de tradition et de perfection dans les œuvres les plus grandes et les plus distinguées ! Une telle perfection tient à l'art dont je ne désintéresse pas l'État au même

degré que vous, me plaçant ici avec mesure sur le terrain commun à Louis XIV et à la Révolution. » (Lettre du 24 avril 1880 ; collection privée.)

L'erreur serait, sur la base de quelques points de doctrine, d'excommunier tout à fait Henri Baudrillart, quand il fut un authentique libéral, en phase avec toute cette tradition de pensée sur la grande majorité des sujets. On pourrait le qualifier de « libéral d'une espèce nouvelle », comme Alexis de Tocqueville, Jules Simon, et de quelques autres ; mais croire qu'on ait affaire à un demi-libéral serait profondément se méprendre. Avec Arthur Mangin, plusieurs fois cité ici, il avait des divergences d'opinion ; mais quand ce dernier a défendu avec audace la liberté complète de la médecine et de la pharmacie, Baudrillart l'a appuyé, se présentant comme convaincu, malgré les doutes d'une partie des libéraux. (*Journal des Débats*, 8 janvier 1865). La liberté du travail, Henri Baudrillart la voulait pour tous, hommes comme femmes, contre l'avis de nombreux conservateurs, dont il savait au besoin s'éloigner, quand ils perdaient de vue la liberté. Il la voulait encore, pleine et entière, pour les agents de change, les avocats, et toutes les professions réglementées qui n'ont cessé de faire naître des opinions ambivalentes ou timides, dans le sein même du libéralisme. Il ne refusait pas toute intervention de l'État dans les travaux publics, mais en même temps il était assez ferme dans ses principes pour demander que le métro parisien soit construit par l'initiative privée et l'association. « Si le besoin en est réel », demandait-il, « si l'affaire doit être bonne, en un mot, pourquoi les capitaux ne s'y mettent-ils pas ? Sont-ils tellement inintelligents ? Manquent-ils aujourd'hui à un tel point d'initiative ? Si l'affaire est mauvaise, pourquoi en charger l'État ou la ville, faisant payer à tous, moyennant l'impôt, ce qui ne profiterait qu'à un nombre restreint d'habitants ? » (*La liberté du travail*, etc., 1865, p. 119)

La vérité, c'est qu'il existe différentes appréciations de la doctrine de la liberté, et qu'Henri Baudrillart représente l'une d'elle. Son libéralisme est moral, dans le sens où il n'oublie pas que les hommes ont une patrie, des affections, des devoirs ; surtout il est moral car il ne saurait faire abstraction de la justice. Ce fut la volonté d'une célèbre école, celle de Bentham, que de faire reposer la liberté sur l'utilité. Pour Baudrillart, ce fondement est décidément précaire et insuffisant. « Du moment que vous dites, avec Bentham : 'L'unique objet du gouvernement doit être le plus grand bonheur possible de la communauté', vous pouvez, en vue de satisfaire les besoins le plus pleinement possible, rêver les combinaisons les plus différentes, les plus contradictoires, les plus oppressives. Le droit oppose à vos empiétements une borne tout autrement infranchissable. A priori, j'ignore si, en me poussant dans quelque vaste système d'organisation du travail, vous ne ferez pas que je me trouve mieux de me voir ainsi dégagé

de toute responsabilité onéreuse ; le temps me l'apprendra ; mais je sais d'avance (*certissima scientia et clamante conscientia*) que vous n'en avez pas le droit. Ainsi la théorie des benthamistes ajoute aux difficultés, bien loin d'en supprimer aucune. » (*Des rapports de la morale et de l'économie politique*, 1860, p. 101) John Stuart Mill a consacré un livre célèbre à la liberté, et il la défend sans recourir au droit naturel ; en France, Jules Simon a préféré le fondement du droit, et repoussé le point de vue anglais de l'utile : au jugement de Baudrillart il a fait une œuvre plus solide. (*Journal des Débats*, 27 avril 1861).

Pour faire fonctionner une société libre, il est besoin d'ailleurs pour lui d'autre chose que de la justice : il faut encore de la bienveillance, de la charité, de l'humanité. C'est à la religion, croit-il, que revient ce rôle précieux d'assouplir les ressorts et d'huiler pour ainsi dire la machine. Contre une frange plus sceptique ou radicalement athée du libéralisme français, Henri Baudrillart croit à la sainteté du christianisme et à sa mission sociale ; il n'admet pas les oppositions que d'aucuns prétendent trouver entre la doctrine de Jésus et le libéralisme. Le christianisme, dit-il, a relevé l'homme et la femme, et il a inspiré à chacun un sentiment de son droit et de sa valeur. « La croyance à la liberté responsable, à l'égalité naturelle des hommes entre eux est contemporaine du christianisme lui-même, date de lui, et ne s'en est pas séparée jusqu'à présent », soutenait-il. (*La liberté du travail*, etc., 1865, p. 3) Au sein de cette société fragilisée par le règne désordonné des passions, par des haines sociales croissantes qui ont culminées dans les épisodes malheureux de la Commune de Paris, il y a d'après lui plus et non moins de place pour la religion ; car la société a besoin pour se maintenir de conserver intactes ses valeurs et sa foi dans la liberté : or le christianisme apporte ce ferment. (*La famille et l'éducation*, etc., 1874, p. 177) C'est dans ce sens, précisé à travers tout cet article, que Baudrillart est tout à la fois un libéral et un conservateur.

BOISGUILBERT, PIERRE LE PESANT DE (1646-1714). *Premier théoricien du laissez-faire. Défenseur de la justice fiscale et du commerce libre.*

[Boisguilbert comme pionnier du laissez-faire] Les sciences morales et politiques, que l'ancienne économie politique recoupe, se distinguent essentiellement des sciences exactes comme la chimie, la biologie ou les mathématiques, en ce que ces dernières ne donnent pas naissance à des traditions de pensée, à des écoles, qu'on puisse renfermer dans des bornes nationales. Le caractère national, qui s'efface dans ces sciences, survit tout entier dans la poésie, dans la littérature ; et s'il reste visible dans l'économie politique, ce n'est pas qu'elle tienne entre toutes une position mitoyenne, mais parce qu'elle offre plusieurs manières de circonscrire et de traiter l'objet qui l'occupe, et donc qu'elle

demande un premier choix dans les moyens, qui est essentiellement éthique ; et ensuite parce qu'au-delà de ses exposés factuels s'ouvre naturellement devant elle le champ des réformes politiques, avec ses intérêts à concilier, ses souffrances à mitiger, et où le sentiment, la morale, sont par conséquent des guides.

Pour des raisons naturelles donc, l'économie politique française a développé d'emblée un caractère propre, qui la distinguerait de l'économie politique anglaise, notamment, et qu'elle devait conserver. La tradition libérale française se résume essentiellement dans une expression : *laissez-faire*, qui n'est pas seulement une harangue, une protestation, mais une théorie fondée sur l'observation des faits et l'analyse de l'enchaînement des causes et des effets. Historiquement, le Normand Pierre de Boisguilbert en est son premier théoricien. Dans ses mémoires manuscrits et dans ses ouvrages publiés, il démontre que les richesses s'accroissent naturellement parmi le peuple, et coulent jusqu'au Trésor public pour les besoins de l'État, « pourvu qu'on laisse faire la nature, c'est-à-dire qu'on lui donne sa liberté, et que qui que ce soit ne s'en mêle que pour y procurer de la protection et empêcher la violence. » (*Factum de la France*, 1707 ; *Écrits économiques*, t. I, p. 177). Car telle est la conclusion inlassable qu'il indique aux ministres avec lesquels il peut s'honorer d'entretenir une correspondance, et qu'il fatigue pendant vingt ans de ses projets mirobolants : tout son système, toute la réforme qu'il préconise, revient, dit-il, non pas à agir, mais à « cesser d'agir ». (Lettre au contrôleur-général Chamillart, 14 janvier 1706 ; *Écrits économiques*, t. II, p. 91.)

C'est essentiellement par un travestissement, ou par une lecture très hâtive et par conséquent coupable, que Boisguilbert s'est transformé, au cours du siècle dernier, en un glorieux précurseur de Karl Marx ou de J.-M. Keynes. Certes, Boisguilbert s'émeut du sort du bas peuple, il se dresse comme son avocat, défend ses intérêts attaqués, et conçoit une réforme qui l'enrichirait et ferait au contraire un sort plus modeste à une classe de parasites qui trône au-dessus de l'État — les fermiers généraux et les partisans, délégués de la collecte de l'impôt ; mais à ce train toute l'économie politique libérale française est marxiste, car chez tous ses grands représentants l'humanisme est une valeur cardinale, et le sort des pauvres un critérium fondamental. D'autre part, une observation assez fine et sensée, sur la vitesse de circulation des écus entre les mains du bas peuple, en comparaison de la patiente thésaurisation des richesses parmi les élites (*Écrits écon.*, t. I, p. 297), devrait-elle nécessairement faire passer Boisguilbert pour un keynésien ? Présente seule dans un système qui tend tout entier à la liberté, à l'économie de marché sans entraves, cette remarque ne fait pas une identité. C'est d'ailleurs une inversion manifeste de la dire keynésienne : bien plutôt, deux

siècles plus tard, c'est Keynes qui a renouvelé une observation « boisguilbertiste ».

[La pensée libérale est fondée sur les faits.] L'appréciation de Pierre de Boisguilbert comme le fondateur de la tradition de l'économie politique du « laissez-faire » en France est davantage qu'une lecture ou une interprétation : c'est un héritage pour ainsi dire forcé, qui découle en droite ligne de son œuvre. Toutefois, si avec Boisguilbert le laissez-faire prend la forme d'une théorie, et si son auteur fait office par conséquent de théoricien, c'est d'une manière particulière, et qu'il faut préciser. Trop longtemps les penseurs du libéralisme ont été renvoyés à leurs théories, trop longtemps ils sont passés pour des « idéologues », d'après le nom que Napoléon I^{er} — qui lui, évidemment, faisait de la pratique, et on sait laquelle — leur attribua et qu'ils ont conservé. À cette époque, les représentants de l'Idéologie, Destutt de Tracy, Cabanis, Volney, notamment, n'étaient pas des métaphysiciens et des rêveurs, mais des savants et souvent des praticiens, qui disposaient de réelles compétences dans des sciences variées, la médecine par exemple, et qui s'exerçaient aux améliorations agricoles. Dès l'époque de Boisguilbert, la théorie du libéralisme se fonde sur l'observation, sur une connaissance supérieure de la pratique, et sur les faits. C'est ce que les commentateurs, du reste, ont bien remarqué : Boisguilbert n'est pas un penseur qui dans le recueillement de son cabinet construit des plans chimériques de réformation sociale, et fonde une science nouvelle d'après une symétrie qui n'existe que dans son cerveau. (J.-E. Horn, *Les idées économiques de Boisguilbert*, p. 65) Dès 1691 et la première lettre qu'il adresse au ministère pour expliquer les idées qui sont les siennes, il a soin d'en fournir l'archéologie : c'est par « quinze années de forte application au commerce et au labourage » qu'il a compris ce qu'il est sur le point d'exposer. (Lettre au contrôleur général Pontchartrain, 3 mai 1691 ; *Écrits écon.*, t. II, p. 5) Et dans la suite de sa correspondance ministérielle, Boisguilbert n'aura de cesse d'opposer les praticiens et les théoriciens, en se rangeant, naturellement, parmi les premiers.

Propriétaire et exploitant d'un domaine considérable autour de Pinterville, où est établie la demeure qu'il a fait construire après son mariage, Boisguilbert a aussi la curiosité de s'aventurer dans la campagne, pour y interroger les fermiers, les marchands, et connaître de chacun les éléments de leurs affaires économiques. (Lettre au contrôleur-général Chamillart, 31 décembre 1701 ; *Écrits économiques*, t. II, p. 16) Les subtilités, les difficultés de la vie agricole, lui sont par conséquent bien connues. Et quand il discute de la nécessité d'une réforme de l'impôt, ou de laisser libre le commerce des denrées qui fructifient sur le sol, il trouve des applaudissements chez les gens de pratique comme lui ; seuls ceux qui n'ont pas d'expérience lui rient d'abord au visage. (À Chamillart, 3 septembre

1700 ; *Écrits économiques*, t. II, p. 14 ; Idem, 9 octobre 1705, t. II, p. 85.) La supériorité de la connaissance de la pratique, sur un simple engouement de spéculation, est fondamentale chez Boisguilbert, et il en articule même l'opposition irrémédiable. « La spéculation », écrit-il, « consiste à travailler sur des projets formés dans sa tête, sans qu'il ait encore paru, ni que l'on ait jamais rien vu de semblable ; et la pratique, au contraire, ne fait qu'imiter et se conformer à ce qui est déjà établi et suivi avec succès et applaudissement par le plus grand nombre. La spéculation promet et maintient des miracles de ce qu'elle invente, mais sans aucune garantie de sa part, sachant l'incertitude des sciences, et par conséquent de la théorie ; la pratique, au contraire, fait que ses sujets gageront leur vie sur la réussite, quand ils ont une fois atteint l'usage de leur art, et c'est un marché sans peur. La spéculation ne peut mettre ses rêves par écrit, qu'il ne se lève aussitôt une infinité de contredisants qui combattent sur le papier la nouvelle doctrine ; c'est ce qui fait qu'il y a deux cent sectes ou hérésies dans la religion chrétienne, qui s'entredamnent réciproquement. Quand la pratique écrit, nuls opposants, et tous les livres qui ont été faits sur les arts sont encore sans répartie. » (À Chamillart, 1^{er} novembre 1704 ; *Écrits économiques*, t. II, p. 56) C'est pour cette raison, soutient-il, qu'il est si dangereux, et si peu profitable, comme l'histoire le démontre au besoin, de confier l'administration de l'économie à des hommes qui ne sont versés que dans la spéculation, et qui ne connaissent de la France que Paris. (Au même, 20 novembre 1704, t. II, p. 63 ; idem, 1^{er} juillet 1704, t. II, p. 31) Au contraire, Boisguilbert peut demander sereinement qu'on mette à l'essai ses projets de réforme, ou qu'on lui confie une généralité, parce que ses idées, étant fondées sur la nature et la pratique de l'économie, particulièrement rurale, ne sauraient échouer en pratique.

[Le fondateur du laissez-faire est un homme de caractère.] Que Pierre de Boisguilbert ait fait émerger une théorie radicale du laissez-faire — c'est-à-dire du désengagement complet de l'autorité des affaires économiques — de la pratique et de l'observation des choses de l'agriculture, est un point d'histoire qui mérite attention. Un autre, est l'affirmation qu'il soumet lui-même à la postérité, qu'il est redevable en grande partie de cette conception innovante du laissez-faire, conçue au milieu d'un siècle dominé par l'étatisme (ou colbertisme), à son caractère, à son style. « Je fais gloire d'avoir un caractère singulier, sans lequel je n'aurais pas des vues singulières », dit-il. (À Chamillart, 18 juillet 1703, t. II, p. 24) Le renversement des idées, qui de l'étatisme ambiant produit un libéralisme radical, tient en effet au sans-gêne, à l'audace tranquille mais aussi orgueilleuse, du ténébreux Pierre de Boisguilbert.

Avec une confiance en lui-même qui paraît illimitée, il a débité ses conceptions économiques aux différents

contrôleurs-généraux qui administraient alors l'économie française, et malgré ses protestations et ses connaissances avérées de la pratique des choses, il est passé auprès d'eux et de leurs agents pour un visionnaire et un intransigeant. Au vrai, il se fait fort de n'avoir jamais erré dans aucunes combinaisons, aucunes affaires dans lesquelles il soit jamais entré. (À Chamillart, 14 mars 1700, t. II, p. 10 ; et au même, 20 novembre 1704, t. II, p. 62) Il promet que si Colbert l'avait connu, il aurait acheté sa participation aux affaires, à quelque prix que ce fût. (Au même, 27 octobre 1703, t. II, p. 26) Surtout, il présente ses conceptions économiques de liberté comme si naturelles, si évidentes par elles-mêmes, qu'elles doivent frapper les esprits sans délai et emporter une conviction entière. Tout ce qu'il dit est aussi certain que la Seine passe dans Paris, aussi certain que si un ange venait spécialement sur la terre pour l'assurer. (À Chamillart, 27 octobre 1703, t. II, p. 25 ; au même, 1^{er} juillet 1704, t. II, p. 31 ; idem, 4 mars 1706, t. II, p. 93)

Au contraire, ceux qui refusent ses principes ne peuvent évidemment être que de parti pris : c'est leur intérêt personnel blessé par les réformes de liberté et de justice qui s'exprime dans leur opposition. Dans toutes les querelles, on trouve toujours dans la lice des personnes intéressées à se fermer les yeux pour ne pas voir clair en plein jour, parce que les ténèbres leur sont avantageuses, et il en va de même ici. (À Chamillart, 27 octobre 1703, t. II, p. 25) Les ministres et administrateurs ont à conserver une réputation de grande sagesse, laquelle serait absolument perdue s'il était prouvé par le fait qu'ils ont erré et causé la ruine du royaume, plutôt que l'enrichissement qu'ils avaient promis. (Au même, 6 janvier 1704, t. II, p. 27 ; idem, vers novembre 1704, t. II, p. 60) Aussi préféreraient-ils causer le bouleversement général et la ruine complète du pays, que de voir les éloges à leur endroit se transformer en blâmes. (Au même, 25 juin 1705, t. II, p. 78.) Comme les opposants de Copernic ou de Christophe Colomb, il faut s'attendre à ce qu'ils traitent les novateurs d'hommes extravagants et impossibles, et qu'ils vivent le plus longtemps possible dans le déni. (Au même, 1^{er} juillet 1704, t. II, p. 30).

La certitude d'avoir touché le vrai, Boisguilbert la manifeste par des tours de langage et un ton affirmatif qui dominent toute sa correspondance et jusqu'à ses ouvrages imprimés. Aux ministres, il promet non seulement des sommes précises, qui seront le signe et le témoin du renversement de la misère française en une prospérité inouïe, dès la liberté rendue au commerce et au labourage, mais encore il formule des engagements qui se rapportent à sa propre personne. Il est prêt à perdre la charge qui fait toute sa fortune et assure la subsistance de sa femme et de ses enfants, il accepterait même de perdre la vie, comme les Athéniens l'exigeaient des novateurs qui auraient été

trouvés présomptueux, en cas de non-réussite. (À Chamillart, 27 octobre 1703, t. II, p. 26)

Ce caractère de Boisguilbert donne un cachet particulier à son œuvre économique et libérale ; elle permet aussi de comprendre son destin tragique d'homme incompris et repoussé, qui tient dans sa main une solution et qui meurt sans avoir le bonheur de la voir s'essayer ; enfin elle explique pourquoi, dans une atmosphère de réglementation, et tandis que les bonnes âmes cherchaient à venir en aide au classes les plus pauvres par la fabrique de règlements administratifs, lui, tout aussi ami du peuple, ait renversé la table en faveur d'une solution fondée sur la liberté pleine et entière. Les témoignages qui nous renvoient à une juste représentation du pétulant Boisguilbert nous sont donc très précieux. En dehors de sa correspondance, de ses mémoires et de ses ouvrages, on doit encore se servir à ce titre du portrait fait de lui par Jean-Baptiste Santerre, où se distinguent excellemment cette fougue, cette malice et cette opiniâtreté tranquille qui caractérise le pionnier du laissez-faire. On peut en outre recourir au roman de Walter Scott, *Ivanhoe*, dans lequel un certain Brian de Bois-Guilbert, tiré d'après nature sur la base des liens que l'auteur avait avec la famille, nous représente assez bien quelle sorte de sang bouillait dans les veines des hommes de cette race. Chevalier orgueilleux, qui revient des Croisades où il a tué trois cents Sarrasins, ce Bois-Guilbert a aussi « le tempérament impulsif et présomptueux », qui lui fait conduire de grandes entreprises avec un aplomb superbe. (Éd. Folio Gallimard, trad. H. Suhamy, 2016, p. 138, 191, 351, 408, 611, 666.)

Dans sa province, Pierre de Boisguilbert s'était rapidement mis à dos tous ses collègues, et ne pouvait guère compter que sur le soutien d'une partie du peuple et de quelques gens d'esprit qui goûtaient son caractère et ses conceptions originales. À l'époque de ses premiers travaux économiques, on l'y peignait déjà comme « le plus extravagant et incompatible homme du monde » (Lettre de François d'Harcourt, marquis de Beuvron, à Pontchartrain, contrôleur général, 14 juin 1693 ; Archives nationales, G7 497, 1 ; *Œuvres de Boisguilbert*, éd. INED, t. I, p. 255.) Intraitable et fier jusqu'au bout, il n'allait pas suivre un autre chemin lorsqu'il s'agirait de présenter ses idées aux différents ministres et de les engager à pousser la réforme radicale du laissez-faire ou du non-agir, qu'il préconise. Tout au contraire, il multipliera les hardiesses, parlera sans précautions aucune, s'acquerra une réputation d'homme à système dont la tête est vraisemblablement dérangée. La déchéance de la France — sur laquelle je reviendrai, car c'est le point premier de toute son analyse — Boisguilbert la présente dans des mots qui ne sont pas exactement diplomatiques. Tous les fléaux, tels que peste, guerre et famine, de même que les conquérants les plus barbares, n'ont jamais produit, dit-il, des ravages qui atteignent à la vingtième partie

de ce que les opérations mal entendues des ministres ont provoqués. (À Chamillart, 17 juillet 1704, t. II, p. 44 ; Mémoire sur les aides, joint à une lettre du 2 décembre, t. II, p. 116) Ces maux de la nature, au surplus, n'ont qu'un temps, après lequel la prospérité se rétablit, et parfois sur une meilleure assiette ; tandis que les méfaits politiques de l'administration n'ont pas de terme, et que sous leurs pas l'herbe ne repousse jamais. (Mémoire sur l'assiette de la taille, t. II, p. 168) En particulier, empêcher la sortie et le commerce libre des blés en tout temps, écrit-il, n'est pas seulement nuisible, mais c'est « la même chose que poignarder, toutes les années, une infinité de monde » (À Chamillart, sans date, novembre 1704, t. II, p. 60) Mêmes méprises sur les autres questions économiques, et mêmes désastres, car c'est un point de fait pour lui que les prédécesseurs des ministres en place ont erré du tout au tout. (À Chamillart, 15 juillet 1704, t. II, p. 41) Quoique bien intentionnés, ils ont agi, explique-t-il, « comme s'ils avaient été payés pour ruiner également le Roi et ses peuples ». (À Chamillart, 22 juillet 1704, t. II, p. 50). C'est ce que la campagne remplie de tristesse et de désolation, le peuple mourant faute d'aliments, prouvent assez, et il demande au Contrôleur-général d'avoir bien la bonté d'ouvrir les yeux. (À Chamillart, 14 janvier 1706, t. II, p. 91) Ayant peint ce tableau, il laisse présager une colère sourde, des temps d'orages et de révolutions qui pourraient renverser la monarchie de sa base. (À Chamillart, 23 novembre 1704, t. II, p. 64).

Aux prises avec la censure, Boisguilbert a parfois la prudence de quelques concessions dans ses textes imprimés. Le monarque qui trône à la tête du pays, soutient-il alors, n'a pas son pareil dans les annales de l'histoire, et les ministres sont désormais tous honnêtes, et pétris de bonnes intentions. (Traité des grains, etc., t. I, p. 163) S'ils commettent des désordres, c'est par méprise, par surprise. (*Le Détail de la France*, t. I, p. 81 ; Sur la nature des richesses, etc., t. I, p. 271) Mais ses ouvrages eux-mêmes sont de telles bravades, qu'une forme plus compassée ne dégrossit en rien son passif. Il aime à faire lire ses manuscrits, à les abandonner au hasard à des libraires qui se saisissent d'autant plus de l'occasion, et exercent d'autant plus leur métier avec licence, que Boisguilbert est lui-même chargé, étant lieutenant-général de Rouen, d'assurer la police des impressions, et qu'il y maintient un laisser-aller qui lui vaut des reproches et même des menaces. (À Chamillart, 23 novembre 1704, t. II, p. 64 ; au même, 22 février 1705, t. II, p. 74 ; Depping, *Correspondance administrative*, etc., vol. II, p. 778, 808, et 843)

Deux tares pourraient encore aggraver son cas : celle de joindre à ses propositions de réforme des promesses chiffrées mirobolantes, et celle de présenter la solution des problèmes économiques français comme facile et pouvant être l'affaire d'un instant : et naturellement Boisguilbert donne dans l'un et dans l'autre. En

deux ou trois heures de travail de la part des ministres, et quinze jours d'application dans les provinces, il promet de bannir « toute la misère de la France, doubler les biens de tout le monde et augmenter ceux du Roi considérablement ». (À Chamillart, 3 septembre 1700, t. II, p. 14) Il accompagne même ses promesses d'indications arithmétiques, présentées comme certaines : il fournira 80 millions supplémentaires au Trésor public, pour couvrir les dépenses engagées, et cela grâce à 400 voire 500 millions de hausse dans les revenus des peuples, enfin autorisés à labourer et à commercer librement. (À Chamillart, 21 septembre 1704, t. II, p. 54 ; au même, 25 juin 1705, t. II, p. 77) Cette assurance, cette audace, découragent les ministres et les rebutent. Tandis qu'ils mettent leur esprit à la torture pour fournir au Roi les sommes nécessitées par les guerres, un théoricien fantasque leur promet monts et merveilles par le renversement complet des pratiques couramment admises. Boisguilbert maintient cependant à la face du monde que ses opérations sont simples. Quand une digue retient un courant, il ne faut, dit-il, que la faire lever, ou même y produire une simple brèche, pour que le cours en soit rétabli immédiatement. (Remède infaillible à tous les désordres, t. II, p. 221 ; Dissertation sur la nature des richesses, etc., t. I, p. 302). De même, lors du siège de La Rochelle, dès les portes ouvertes l'abondance revint pour les habitants, après les privations subies dans l'enclavement et la non-liberté. (À Chamillart, 18 juillet 1703, t. II, p. 23 ; au même, 1^{er} juillet 1704, t. II, p. 32) Dans la Rome antique, il ne fallait aussi qu'un moment pour qu'un affranchi passe du rang d'esclave au rang d'homme libre, et puisse faire usage de ses facultés. (Sur la nature des richesses, etc., t. I, p. 299) Or c'est bien ce dont il s'agit ici, soutient Boisguilbert : pour rendre le commerce libre, et les impôts justement répartis, il ne faut pas davantage que deux ou trois édits, lesquels, rétablissant un ordre naturel dans le fonctionnement économique, accompliront des merveilles. (*Le Détail de la France*, t. I, p. 87)

La politique du non-agir, si contraire aux modes de pensée de l'administration, si antipathique d'ailleurs aux visées naturelles d'un ministre à la domination et à l'action, ne pouvait qu'indisposer ceux qui l'entendaient vanter dans des termes si outrés. Que dans l'histoire de la France, ou dans les pays étrangers, il se soit trouvé des exemples de l'application heureuse des principes libéraux de l'auteur, ne faisait plus rien à la cause, une fois l'homme lui-même repoussé comme un rêveur. D'ailleurs, non conscient, peut-être, de la force de l'exemple, Boisguilbert la brisait dans ses mains en l'exagérant, selon son habitude. Ses principes, soutient-il, ne sont pas seulement en usage en Hollande ou en Angleterre : ils dominent la politique de tous les États du monde, et furent ceux qui conduisirent les ministres de tous les règnes qu'a connus la France pendant onze siècles, jusqu'à la mort de François 1^{er}.

(*Le Détail de la France*, t. I, p. 90 ; À Chamillart, 6 janvier 1704, t. II, p. 27)

Quant à l'impossibilité de réformer en profondeur la politique économique de la France au milieu d'une guerre, qu'agitaient plus ou moins innocemment les bureaux ministériels, Boisguilbert la repoussait d'un revers de main, sans vouloir lui reconnaître aucune valeur : car c'est le prétexte habituel de ceux qui portent de mauvaises causes et qui sont intéressés au maintien de abus. (*Factum de la France*, t. I, p. 200 et 234.) Quand une maison est prise par les flammes, demande-t-il, attend-on qu'un procès qui se tient loin de là soit fini, pour tenter d'éteindre l'incendie ? (Supplément au *Détail de la France*, t. I, p. 303)

Jamais découragé, et revenant inlassablement à la charge avec les mêmes idées, les mêmes recettes fantastiques, Boisguilbert ne pouvait se promettre de succès. Il voulait qu'on lui confiât une généralité, afin qu'il y fit l'application de ses principes, et en rendît l'application désirable dans le royaume entier, par l'exemple d'une prospérité nouvelle et inouïe ; mais du côté des ministres le procès était déjà entendu. (À Chamillart, 13 juin 1700, t. II, p. 11 ; au même, 20 novembre 1704, t. II, p. 62 ; idem, 4 mars 1706, t. II, p. 93)

Cependant, c'est l'appel ultime à l'opinion publique, c'est l'agitation des esprits avec ses rêves de liberté retrouvée, que le ministère devait lui pardonner le moins. Car Boisguilbert, on l'a dit, répand ses manuscrits, et donne discrètement l'ordre à des libraires de publier sans autorisation : c'est, en 1695, le *Détail de la France*, puis en 1707 une somme de différents mémoires sous le titre du *Factum de la France*. Dans ces textes, Boisguilbert prend des airs messianiques, en promettant la régénération du royaume par la liberté et la justice. Il se dit l'ambassadeur, le porte-parole, l'organe du peuple qui paie et qui souffre. (*Traité des grains*, t. I, p. 156 ; *Factum de la France*, t. I, p. 166, 242, etc.)

Tant d'audace devait nécessairement agacer, et amener des persécutions. L'épisode du *Factum de la France* (1707) précipita une répression sévère contre Boisguilbert. Son exil en Auvergne lui fut ordonné ; son livre fut saisi et interdit. D'abord, il demanda humblement pardon, assurant que l'exiler revenait à condamner sa large famille à la mendicité et à la mort ; et pendant ce temps, il organisait son départ pour l'étranger, afin de parer le coup qui s'abattait sur lui. Mais étant finalement revenu à la raison, il adopta plutôt une position mitoyenne, moitié suppliante, moitié fière, et dans la même lettre où il demande à nouveau pardon, promet de ne plus écrire, et affirme avoir brûlé tous ses manuscrits, il note avec insolence qu'il a conservé toutefois les mémoires de Sully en huit tomes, avec des apostilles et des étiquettes, qui permettent de comprendre la politique de ce ministre novice, dont le premier principe était la liberté du

commerce, source de la prospérité de la France. (À Chamillart, 11 avril 1707, t. II, p. 96)

[Le procès d'une France ruinée.] Ce que Boisguilbert, avocat autoproclamé du peuple, entend conduire dans ses mémoires et ses lettres au ministère, de même que dans ses différents textes publiés, c'est le procès d'un pays ruiné. Pour ce faire, il pose, en premier lieu, le diagnostic : c'est l'étude du « cadavre » de la France appauvrie. Vient ensuite l'analyse des remèdes.

Poser le diagnostic est une première étape fondamentale, car comme dans tout procès criminel, si l'on ne représente pas distinctement le cadavre, les accusés peuvent toujours nier en bloc et se tenir tranquilles. (Traité des grains, t. I, p. 156) Boisguilbert dresse donc le pitoyable tableau de la France appauvrie. C'est d'abord l'agriculture épuisée et la culture cessant, étant partout abandonnée : « cent mille arpents de vignes arrachées, les terres incultes ou mal ménagées » (À Chamillart, 27 octobre 1703, t. II, p. 25) Il y a, dit-il, « dans une seule province, cent cinquante domaines ou fermes abandonnées aux corbeaux et aux hiboux ». (À Desmaretz, 16 septembre 1708, t. II, p. 100) Ce sont les fonds de terre ayant baissé de moitié, certains même « ne sont pas au quart de ce qu'ils étaient autrefois. » (*Le Détail de la France*, t. I, p. 25) Des activités commerciales entières sont ruinées ou déperissantes, par suite d'une fiscalité abusive et de règlements parasites. Enfin, c'est un signe curieux, sur lequel il revient fréquemment : c'est tout le peuple réduit à l'eau, et ne pouvant consommer à sa guise le vin qui pourtant se produit à bon marché dans les provinces à l'entour. (*Le Détail de la France*, t. I, p. 58, p. 95 ; *Factum de la France*, t. I, p. 234 ; etc.)

Ce diagnostic est la clé du remède, car les causes et les effets se tiennent nécessairement par une chaîne de causalité, que cependant le vulgaire ne soupçonne pas. Le remède n'est jamais que la cessation de la cause du mal, et comprendre pourquoi la France est appauvrie est le moyen même de la sortir de son état lamentable. (*Factum de la France*, t. I, p. 193)

Or si la culture est abandonnée et la consommation réduite à rien, c'est qu'on a rendu l'une comme l'autre tout à fait impossible, par deux moyens conjoints : premièrement, par l'incertitude et l'arbitraire de l'impôt, qui enlève à un homme tout ce qu'il a vaillant, pour peu qu'il ait le malheur d'être indéfendu, et inconnu des personnes notables ; et deuxièmement, par l'accumulation des droits, impôts et règlements qui pèsent sur le commerce des denrées à travers le territoire, paralysant ainsi les échanges et empêchant l'enrichissement de toutes les professions les unes par les autres. (*Le Détail de la France*, t. I, p. 30-31) Dès lors, le remède est tout trouvé : c'est la liberté des chemins et la juste répartition des impôts. (À Chamillart, 8 février 1702, t. II, p. 20 ; *Le Détail de la France*, t. I,

p. 84 et 90) Ce sera le double cheval de bataille de Boisguilbert.

[L'impôt arbitraire et ses effets] L'imposition excessive a des effets que dans leur cécité volontaire les ministres ne reconnaissent pas : c'est qu'elle détruit les bases mêmes sur lesquelles elle porte. À en placer le taux trop haut, à l'accompagner de formalités gênantes, on dissuade l'activité et on paralyse les efforts. Sur la côte de Normandie, les pêcheurs de morue ont été si bien fatigués d'impôts exorbitants qu'ils ont tout à fait cessé leur métier, et que beaucoup sont passés en Hollande où ils ont acquis des fortunes de prince. (*Le Détail de la France*, t. I, p. 34-35) La fabrique des chapeaux fins, celle des cartes à jouer, qui étaient jadis des objets de commerce qui enrichissaient la province, ont de même disparues presque entièrement, à cause d'impôts nouvellement établis ou surajoutés. (Idem, t. I, p. 54) Or il en va de même des cultivateurs, des commerçants : dès que l'impôt promet d'engloutir tout le produit, il faut abandonner la culture ; quand on entrevoit tant de barrières et de vexations au transport des denrées, il ne prend pas envie de l'entreprendre plus d'une fois. (Idem, t. I, p. 46, 48, et 76)

La taille, impôt personnel, réparti par généralité, et établi à vue de pays par les collecteurs, est de tous le plus destructeur. Étant établi sur un pressentiment de richesse, et portant un taux énorme pour toute personne non protégée, il force les misérables à cesser toute consommation et à feindre la pauvreté extrême, quoiqu'ils n'y soient pas encore tombés. Pour ne pas passer pour riche, il faut encore payer lentement, et sous la contrainte, sous peine d'avoir de la hausse l'année suivante. (Idem, t. I, p. 35) Aussi, c'est un bien triste métier que celui des collecteurs : ils sont forcés de visiter cent fois les mêmes maisons, pour enfin s'acquitter de leur tâche. (Idem, t. I, p. 36) Et alors ce sont les heureux : car qui n'atteint pas au chiffre porté est tenu pour responsable, sa ruine est consommée, et il se retrouve en prison ou à l'hôpital. (*Factum de la France*, t. I, p. 181 ; Mémoire sur l'assiette de la taille, t. II, p. 150) L'urgence est d'introduire la justice dans la perception de cet impôt. Il faut que les riches paient comme riches, et les pauvres comme pauvres, sur la base par exemple d'un dixième, qu'on dira être le taux. (*Le Détail de la France*, t. I, p. 66 ; Mémoire sur l'assiette de la taille, t. II, p. 184) Il faudra le payer en argent et non en denrées, comme Vauban avait été assez mal inspiré pour en faire la suggestion. (*Factum de la France*, t. II, p. 232) Pour établir correctement les revenus de chacun, on commencera par une estimation, et on prendra en compte les déclarations pour réduire l'impôt de celui qui se prétendrait surchargé. (Mémoire sur l'assiette de la taille, t. II, p. 188)

Il ne faut pas, ajoute Boisguilbert, s'effrayer des difficultés. En Angleterre et en Hollande, l'impôt se lève sans peine sur la quotité des biens des particuliers. En France même, quand un village rebâtit une église,

les frais sont répartis au sol la livre de ce que chaque habitant a de bien dans la paroisse. Même cérémonial, et nulle difficulté pratique, quand il faut régler la dot d'une fille par ses frères, après la mort du père et de la mère, ou lorsque des dettes oubliées sont tout à coup exigées d'héritiers entrés en partage d'une succession. (*Factum de la France*, t. I, p. 231)

Une fois l'impôt redevenu juste et certain, le labourage et le commerce se ranimeront, et les terres feront naître à nouveau des richesses qui se répartiront entre les différentes professions de l'État. Alors les revenus s'étant accrus, on ne se plaindra plus du montant de l'impôt, qu'on accuse improprement d'être la source du problème. (*Le Détail de la France*, t. I, p. 69)

[La liberté du commerce] La seconde grande cause du mal français, d'après l'analyse de Boisguilbert, ce sont les restrictions au commerce des denrées. Elles ont pour premier défaut de blesser l'harmonie naturelle du monde et de mettre à défaut les plans de la providence. La nature n'a pas rendu tous les terrains propres à toutes les productions, elle n'est pas toujours aussi libérale toutes les années et dans tous les pays : et par conséquent elle demande que les uns et les autres s'entretiennent dans l'abondance par un commerce continu de toutes choses. (Dissertation sur la nature des richesses, t. I, p. 284 ; Mémoire sur l'assiette de la taille, t. II, p. 146). Le monde sans la liberté du commerce est bien représenté par Boisguilbert dans la parabole des prisonniers attachés chacun à des pieux, et devant lesquels ont été répandus tous les biens de consommation courante : celui qui a autour de lui une vingtaine d'habitants n'a aucun aliment pour soutenir sa vie, et il meurt aussi bien que celui qui en dispose, mais est nu, par grand froid. Il ne faut qu'un instant pour les délivrer, et leur permettre tout à coup d'être riches, en s'échangeant leurs ressources, qui en masse sont tout à fait abondantes. (Dissertation sur la nature des richesses, t. I, p. 301) Pour rendre la France à la prospérité, il faut pareillement permettre que le commerce soit parfaitement libre de marchand à marchand, de province à province, et de royaume à royaume ; il ne faut ni permissions, ni formalités, ni frais. (À Chamillart, 14 décembre 1705, t. II, p. 89 ; *Factum de la France*, t. I, p. 221) Le peuple s'aveugle, et les ministres en sont dupes, lorsque pour éviter la cherté des grains on édicte des prohibitions d'exporter. Le commerce extérieur sera toujours très peu important par rapport au commerce intérieur, tout au plus en représente-t-il la centième, si ce n'est la cinq-centième ou la millième partie, dit Boisguilbert ; mais la demande étrangère soutient le bon prix des denrées et donne du mouvement aux affaires du laboureur et du marchand, qui sentent que leur activité doit être profitable, et dès lors la continuent. (À Chamillart, sans date, juillet 1704, t. II, p. 39 ; au même, 15 juillet 1704, t. II, p. 42 ; *Traité des grains*, t. I, p. 138)

La liberté du commerce maintient ainsi la balance. L'administration prétend déjà y porter la main, et son intervention est sacrilège. Les terres sont d'une fécondité incroyable en France, et on pourrait tirer du pays plus de grains qu'on n'en consomme ; mais ceux-ci ne pouvant être vendus avec profit, les terres ne sont pas ensemencées, et on gaspille le produit pour nourrir les bestiaux, tandis que la famine touche les populations des provinces à l'entour. (*Traité des grains*, t. I, p. 138-139) Des hommes d'État aux bons sentiments, mais aux plans mal conçus, ont forcé les rapports économiques pour que le grain soit toujours à un prix médiocre, croyant par là faire le bonheur du bas peuple, dont la nourriture serait ainsi à bon marché. C'était oublier que le prix des grains détermine l'ensemencement des terres. (Idem) Il n'en va pas des grains comme des champignons ou des truffes, qui croissent d'eux-mêmes et que la main n'a qu'à saisir : l'agriculture nécessite des frais et des travaux, qu'on n'obtient plus dès le moment où on les rend non profitables par décision de l'autorité. (*Factum de la France*, t. I, p. 183)

[L'économie politique de Pierre de Boisguilbert] Dans l'analyse de la fiscalité arbitraire et paralysante, comme dans celle des restrictions au commerce, qui produisent les résultats inverses de ceux que ses partisans promettaient, Boisguilbert navigue avec une perspicacité qu'on n'espérait pas trouver chez un auteur qui écrit ses premiers travaux à la fin du XVII^e siècle. Mais homme de pratique et d'observation, il ne s'est pas laissé bercé par le mirage du mercantilisme. Il répète « une infinité de fois », tant il croit l'idée importante, que la richesse « n'est autre chose qu'une simple jouissance de tous les besoins de la vie ». (Mémoire sur l'assiette de la taille, t. II, p. 145). Il y consacre même un écrit substantiel, sous le titre de *Dissertation sur la nature des richesses*, etc., inséré dans le *Factum de la France* (1707).

Boisguilbert a compris ce qu'est la richesse, et il se fait une idée assez claire de la manière dont elle naît et se répartit. Sa naissance est dû à l'intérêt personnel, c'est-à-dire à l'agitation de chaque individu pour subvenir à ses besoins et améliorer sa condition : tout le monde travaille depuis le matin jusqu'au soir pour ne pas devenir un misérable. (Dissertation sur la nature des richesses, t. I, p. 281) Or toute la machine économique repose sur ce mobile. « Il y a une réflexion à faire », écrit-il dans un passage remarquable, « que tout le commerce de la terre, tant en gros qu'en détail, et même l'agriculture, ne se gouverne que par l'intérêt des entrepreneurs, qui n'ont jamais songé à rendre service ni à obliger ceux avec qui ils contractent par leur commerce ; et tout cabaretier qui vend du vin aux passants n'a jamais eu l'intention de leur être utile, ni les passants qui s'arrêtent chez lui à faire voyage de crainte que ses provisions ne fussent perdues. C'est cette utilité réciproque qui fait l'harmonie du monde et le maintien des États ; chacun songe à se procurer

Boisguilbert, Pierre Le Pesant de

son intérêt personnel au plus haut degré et avec le plus de facilité qu'il lui est possible, et lorsqu'on va acheter quelque marchandise à quatre lieues de sa maison, c'est parce qu'on n'y en vend pas à trois lieues, ou qu'elle y est à meilleur compte, ce qui récompense le plus long chemin. » (Contre les demandeurs en délai, t. II, p. 236)

La liberté, l'intérêt personnel, produisent entre les individus et entre les professions une grande chaîne, qui tient la société dans une harmonie qui semble être un dessein secret de la providence. (*Le Détail de la France*, t. I, p. 59 ; *Traité des grains*, t. I, p. 114) Or il suffit que l'administration porte la main sur une seule des quelques deux cent professions, pour que le mal local se répande, et qu'enfin, comme l'eau arrêtée dans un endroit d'un long canal, toute la circulation s'interrompt. (À Chamillart, 20 juillet 1704, t. II, p. 48) Car celui qui est privé par la loi du moyen de tirer profit de son activité économique, cesse immédiatement certaines consommations, qui atteignent par ricochet le reste de la société, étape par étape. (*Traité des grains*, t. I, p. 117) Il faut que les proportions en toutes choses soient gardées, et c'est à la liberté à les mettre, car « toute autre autorité gêne tout en voulant s'en mêler, quelque bien intentionnée qu'elle soit », croit Boisguilbert. (*Dissertation sur la nature des richesses*, t. I, p. 282)

[Le laissez-faire] La conclusion de ses analyses est cette théorie du laissez-faire, qui était appelée à d'immenses développements, et qui résume à elle seule toute la tradition libérale française. À Chamillart, Boisguilbert a répété « une infinité de fois depuis quinze ans, que pour tout rétablir, il n'est pas nécessaire d'agir, mais de cesser d'agir », mais le ministre est sceptique. (Lettre du 14 janvier 1706, t. II, p. 91) Dans le général comme dans le particulier, il faut laisser l'ordre naturel s'établir, dit-il. La liberté placera naturellement l'équilibre sur le marché des grains, comme dans les négociations commerciales et les engagements d'ouvriers. On ne demande à la puissance publique que de procurer une protection et d'empêcher la violence : elle ne doit se mêler de rien d'autre. (*Factum de la France*, t. I, p. 177)

[Remarques finales sur Boisguilbert historien] Avant d'acquiescer une charge de lieutenant-général et d'alerter les ministres sur les causes du marasme économique français, Pierre de Boisguilbert avait tenté de percer comme historien, en publiant coup sur coup trois ouvrages : une traduction grecque (Dion Cassius), une traduction romaine (Hérodien), et enfin une histoire de Marie Stuart, reine d'Écosse. Ces productions ont manqué d'attirer l'attention du public, et sont négligés par les commentateurs. On y trouve cependant la passion de l'impartialité et de la justice, qui animera l'auteur dans ses productions économiques. Hérodien plaît à Boisguilbert parce qu'il ne parle que ce qu'il a vu, et qu'il écrit sans passion. (*Histoire romaine écrite*

par Hérodien, 1675, avertissement de l'auteur non paginé.) Dion Cassius, lui aussi, ne soutient la cause de personne en particulier, et il dit le bien du bien, et le mal du mal. (*Histoire de Dion Cassius*, 1674, t. I, avertissement de l'auteur non paginé.) Enfin, en traitant de Marie Stuart, Boisguilbert veut écarter les interprétations partisans et rendre à cette reine déchue sa vraie place dans l'histoire.

Il est assez curieux de remarquer, au surplus, qu'Hérodien et Dion Cassius furent les deux sources principales sur lesquelles devait s'appuyer l'historien russe de tendance libérale Mikhaïl Rostovtzeff, pour sa grande reconstruction historique des troubles croissants de l'Empire romain. À l'évidence, il y a chez ces deux historiens antiques le récit d'un monde finissant, en prise avec ses contradictions et qui voit se succéder des règnes détestables ; la conscience de Boisguilbert a pu s'y nourrir ou s'y fortifier.

